

Mouvements sociaux et processus de désinstitutionnalisation.: Le cas de l'amiante en France

Hélène Peton

► To cite this version:

Hélène Peton. Mouvements sociaux et processus de désinstitutionnalisation.: Le cas de l'amiante en France. Gestion et management. Université Paris Dauphine - Paris IX, 2012. Français. NNT : 2012PA090055 . tel-00785234

HAL Id: tel-00785234

<https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00785234>

Submitted on 5 Feb 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITE PARIS-DAUPHINE

THESE

Pour l'obtention du titre de

DOCTEUR EN SCIENCES DE GESTION

(Arrêté du 7 Août 2006)

Présentée et soutenue publiquement par

Hélène Peton

Mouvements sociaux et processus de désinstitutionnalisation.

Le cas de l'amiante en France.

JURY

Directeur de thèse :

Madame Isabelle HUAULT

Professeure à l'Université Paris-Dauphine

Rapporteurs :

Monsieur Bernard LECA

Professeur à l'IAE de Lille – Université de Lille 1

Monsieur Philippe MONIN

Professeur à l'EM Lyon Business School

Suffragants :

Monsieur Franck AGGERI

Professeur à Mines ParisTech

Madame Véronique PERRET

Professeure à l'Université Paris-Dauphine

- Mercredi 05 Décembre 2012 -

**LABORATOIRE DRM (UMR CNRS 7088) – ECOLE DOCTORALE DE PARIS-
DAUPHINE**

L'université n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans cette thèse : ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur.

REMERCIEMENTS

L'exercice de la thèse est loin d'être un exercice solitaire : rencontres et échanges ont enrichi mon cheminement. Je voudrais aujourd'hui remercier plus particulièrement quelques personnes sans qui l'accomplissement de ce travail n'aurait pas été possible.

Mes premiers remerciements vont à ma Directrice de thèse, le Professeur Isabelle Huault. Je la remercie tout particulièrement pour la confiance qu'elle m'a accordée depuis ce jour de Master où je suis arrivée dans son bureau, mon dossier de demande de bourse de thèse sous le bras. Je la remercie également pour sa disponibilité, son attention et... sa patience ! Ses rappels salvateurs et ses encouragements ont été d'un grand soutien tout au long de ces années. Son accompagnement efficace a été pour moi source de stimulation, de motivation et aussi de réconfort : je lui suis extrêmement reconnaissante de tous ses conseils et de m'avoir transmis son goût pour la recherche et l'enseignement.

Je remercie également les Professeurs Bernard Leca et Philippe Monin qui ont accepté d'être les rapporteurs de ce travail de thèse. Merci aussi aux Professeurs Véronique Perret et Franck Aggeri qui ont accepté d'être membres de ce jury.

Tout au long de ce parcours de thèse, j'ai pu trouver au sein du DMS un lieu d'enseignement et de recherche particulièrement bienveillant et motivant. J'aimerais remercier l'ensemble des chercheurs du DMS pour leur conseil et leur accompagnement. Je remercie également les enseignants qui m'ont fait confiance pour mes premiers cours : je vous dois beaucoup de mon plaisir à enseigner aujourd'hui. Le parcours de la thèse a également été l'occasion d'intégrer l'équipe de la Bibliothèque de Recherche de Dauphine. J'y ai fait de très belles rencontres : un merci particulier à Laurence Drouin et Isabelle Filliatre, leur bonne humeur et leur gentillesse ont égayé mes mardi soir ! J'ai également eu l'opportunité de faire partie de la promotion 2009 du CEFAG. Merci à tous les chercheurs qui nous ont encadrés durant ces deux semaines intensives et à mes collègues de promo que j'ai toujours autant de plaisir à retrouver aux ateliers de Thésée ou aux soirées endiablées de l'AIMS. Grâce au CEFAG, j'ai eu la chance

de pouvoir faire un séjour de recherche à l'université de Warwick. Je remercie le Professeur André Spicer pour son accueil, sa disponibilité, ses conseils et ses encouragements.

Parce que faire une thèse au DMS a une saveur particulière, un énorme merci à tous mes collègues pour leur disponibilité et les séances de « travail » partagées dans les mythiques salles A107 ou A105. Merci à ceux qui m'ont accueillie Béatrice, Gwenaëlle, Elisa, Fanny, Raphaëlle, Valérie, Salim, Sarah, Camille, Ziad, Dania ; à mes collègues de promotion – Hélène, Alice, Chahira, Virginie ; à ceux qui m'ont rejoint dans l'aventure – Gwarlann, Julien, Romain, Caroline, Eric, Mathieu, Maggie, Emilie, Quang Tri, Hélène, Marjolaine, Camille, Gisèle, Eloise ; et aux mostiens – Claudine, Joseph, Laetitia, Lucrèce.

Une pensée particulière pour mes « grandes sœurs » de thèse : Caroline Ardelet, pour ton enthousiasme au quotidien et les pauses cappuccinos prétextes à de nombreuses conversations ; Bérangère Brial, ma « presque jumelle », pour ton soutien et tes encouragements permanents. On y est arrivé, les filles !

Parce qu'ils ne lâchent jamais rien, une pensée spéciale pour le fan club dauphinois de France Inter et ses dignes représentants : Alice Audrezet, Vivien Blanchet, Philippe Mériot. J'espère que nous partagerons encore des escapades au studio 106 de la Maison de la Radio et pourquoi pas innover avec le Masque et la Plume, n'est-ce pas Alice ? Philippe, merci pour ton humour, ton écoute, et le déclenchement toujours à propos d'opération de soutien-récompense « paninis-nutella ».

Les séminaires du jeudi de l'équipe de recherche MOST ont été un lieu d'échanges et de rencontres particulièrement enrichissants et structurants. Merci à tous les Professeurs, Maître de conférences et Doctorants qui ont assisté à mes présentations pour leurs remarques constructives. Bravo aux coordinateurs des séminaires doctoraux et des réunions de recherche pour la convivialité qu'ils ont su créer.

Un merci tout particulier à Céline Berrier-Lucas pour m'avoir accompagnée, soutenue et relue. J'espère que ce n'est que le début de nos collaborations parce que vraiment, on a trop de trucs à proposer ensemble !

J'ai une attention particulière aujourd'hui pour Stéphan Pezé avec qui j'ai le plaisir de partager un projet de recherche dont j'espère qu'il ne sera que le premier d'une longue liste. Les séances de travail en A107 et les multiples mails, où nous avons tout construit,

déconstruit et reconstruit, ont été la source d'une grande stimulation. Je le remercie pour sa patience, sa rigueur et également sa capacité à prendre le relais avec le sourire quand l'inspiration n'est plus au rendez-vous.

Les pains aux raisins et autres pâtisseries dauphinoises n'ont plus aucun secret pour moi grâce aux « pauses-recherche » partagées avec Antoine Blanc, d'abord collègue et aujourd'hui ami. Je crois que notre collaboration illustrerait parfaitement un cours sur les vecteurs humains de la productivité au travail. Toujours entrecoupées de digressions, bien évidemment créatives, nos rendez-vous de recherche sont toujours extrêmement enrichissants. Parce que ta fantaisie et ton amitié n'ont rien à envier à tes qualités de chercheur, merci pour le soutien et la confiance que tu m'as apportés durant ma thèse. Bon, c'est où la prochaine conférence ?

Je tiens également à remercier Pascale Terrisse avec qui je partage de nombreux « *déjeuners débriefing* » et qui m'a chaleureusement accueillie à Marne-la-Vallée. J'ai également une pensée particulière pour mes autres collègues d'exil à Ker-Lann : Alexis, Cécile, Anne-Solène, Eric.

L'aventure de la thèse commence par un Master Recherche. Entre deux lectures d'articles et la préparation de deux exposés, j'ai eu la chance de rencontrer trois amies. Votre soutien et votre enthousiasme au cours de la thèse m'ont été précieux. Lors de nos légendaires « *soirées pussy* », vous avez réussi à être intéressées voire même enthousiastes lors de « *mes points route thèse* ». Et cela, tout en me prouvant qu'il y avait encore plus fou que le monde de la recherche ! Flora, Juliana et Marie, vous êtes au top les filles !

Parce qu'ils répondent toujours présents et que nos nombreuses soirées ont rythmé ces années de thèse, un grand merci à la Team ENS : Sarah, Aymeric, Augustin (notre nouvelle petite mascotte !), Bérangère, Christophe, Damien, Matthieu, Aurélie, Idriss. Tous aussi différents que solidaires, je vous remercie pour votre soutien au quotidien. Merci pour votre amitié et votre présence à mes côtés pour cette nouvelle étape... vivement la prochaine !

En ce jour si spécial pour moi, j'ai une pensée émue pour ceux qui ne sont plus là mais qui m'ont accompagnée tout au long de ces années. Je pense à ma Grand-Mère, disparue il y a quelques semaines, qui a suivi mon cursus de près malgré la distance et serait sûrement très heureuse pour moi aujourd'hui. En cette date anniversaire si spéciale du 5 décembre, je pense à ma Mémé, j'espère que tu as trouvé la paix et le repos que tu méritais tant. Une pensée toute

particulière pour ma marraine, Denise, comment oublier les heures passées chez toi pendant ma jeunesse, heures durant lesquelles je ‘pré-corrigeais’ les dictées de tes collégiens : la naissance d’une vocation ? Je garde de tous ces moments partagés un souvenir heureux et je vois en cette date de soutenance un bel hommage à celle que tu as été et à ce que tu m’as apporté. Merci de m’avoir aidée à grandir.

Présent tous les jours à mes côtés, je dédie ce travail de thèse à mon père. Seize ans déjà que tu nous as quittés. Qui aurait alors pensé que je te dedicerais un jour un travail de thèse ? Peut-être toi, qui croyais tant au pouvoir des études et du travail et qui nous a insufflé ce goût pour les connaissances. Je ne suis toujours pas une as des échecs et j’ai un peu oublié comment mener le petit au bout lors de mes parties de tarot, mais je regarde les rendez-vous sportifs avec toujours autant de plaisir et je me surprends aujourd’hui à relire les classiques de la littérature. Toujours apprendre et surtout rester humble, j’espère perpétuer et transmettre ces valeurs au quotidien, avec toi à mes côtés.

Parce que mes escapades malouines ont été essentielles à mon équilibre, je tiens à remercier ma mère, ma sœur et mon frère pour leur présence, nos moments d’échanges revigorants et la certitude que, quoiqu’il arrive, vous serez toujours là.

Mes pensées vont donc à Anne-Laure et David dont les attentions ont égrené mon projet parfois difficile à suivre. Je vous souhaite vraiment beaucoup de bonheur dans votre avenir commun. Un *special big up* à Pierre-Yves, soutien inconditionnel de tous les instants : ça y est, c’est fait ! Surtout petit frère n’oublie pas « *suit up, guy* ! Et ne lâche rien ».

Enfin, une pensée remplie d’amour, de gratitude et d’admiration pour ma mère, sans qui je ne serais pas là où je suis aujourd’hui, ni celle que je suis. Difficile de résumer en quelques mots tout ce que je lui dois, entre rires et larmes, attention et sévérité (si si tu peux maintenant te l’avouer), merci pour tout... et bien plus encore.

Table des matières

REMERCIEMENTS.....	5
INTRODUCTION.....	15
PARTIE 1 : La désinstitutionnalisation comme processus collectif dialectique : une lecture par les mouvements sociaux	31
Chapitre 1 : Un enjeu contemporain de l'analyse institutionnelle : comprendre le changement contraint	33
I. L'institutionnalisme comme grille de lecture d'un environnement contraignant et habilitant.....	35
A. Les concepts fondateurs de l'approche néo-institutionnelle	35
B. Comprendre et analyser les institutions : deux voix dans la littérature	38
II. Comprendre le changement, une problématique prégnante dans les travaux récents en néo-institutionnalisme	42
A. Le rôle des chocs dans le changement institutionnel : une perspective exogène du changement.....	43
B. Les luttes institutionnelles comme moteur endogène du changement.....	44
C. Acteurs et finalités du changement : l'acteur collectif pour contester l'ordre institutionnel.....	48
Chapitre 2 : L'acteur collectif dans le changement institutionnel : une lecture par la théorie des mouvements sociaux	53
I. Concilier théorie des organisations et théorie des mouvements sociaux : une réalité empirique et un renouveau théorique	55
A. Deux approches construites autour de questionnements différents	55
B. Une complémentarité au service de la compréhension de nouveaux enjeux empiriques partagés.....	57
II. La théorie des mouvements sociaux : un cadre conceptuel varié pour un phénomène sociologique multidimensionnel	60

A.	Les mouvements sociaux dans la société : définition et évolution	61
B.	Les trois dimensions structurantes de la théorie des mouvements sociaux	65
C.	L'évaluation des conséquences de l'action des mouvements sociaux sur les organisations.....	88
III.	Les mouvements sociaux au cœur des luttes institutionnelles	93
A.	Un rapprochement théorique source de complémentarité.....	94
B.	Comprendre le travail institutionnel grâce aux concepts de la théorie des mouvements sociaux.	95
C.	La contestation comme moteur du travail institutionnel disruptif des mouvements sociaux.....	102
D.	La collaboration comme possible sortie de crise : une lecture dynamique des luttes institutionnelles	105

Chapitre 3 : Mouvement social et répertoires tactiques : le travail institutionnel au cœur du processus de désinstitutionnalisation 111

I.	Du changement à la disparition : les spécificités du processus de désinstitutionnalisation.....	113
A.	Les déterminants de la désinstitutionnalisation	114
B.	Le travail institutionnel disruptif : remettre en cause les fondements de la pratique	115
C.	La dynamique interactionnelle entre travail institutionnel disruptif et de défense	117
II.	Les mouvements sociaux contre l'institution : les tactiques disruptives au cœur du travail institutionnel.....	123
A.	La désinstitutionnalisation : conséquence de la stratégie du mouvement social .	123
B.	Les répertoires tactiques : comprendre les actions sources de désinstitutionnalisation.....	127

PARTIE 2 : Méthodologie et contexte empirique 133

Chapitre 4 : Démarche méthodologique 135

- I. Démarche méthodologique générale : une étude de cas d'un processus de désinstitutionnalisation..... 137
 - A. Le choix de l'étude de cas unique..... 137
 - B. Les spécificités liées à la désinstitutionnalisation : le choix d'un cas emblématique
138
 - C. Une étude longitudinale processuelle par séquences 141
- II. Recueil et analyse des données 143
 - A. La proximité entre analyse de processus et approche historique 143
 - B. Recueil des données 145
 - C. Le recours à des données médiatiques 148
 - D. Analyse et mise en forme des données 155

Chapitre 5 : Du « Magic Mineral » à « l'ennemi public numéro 1 », l'histoire de la désinstitutionnalisation de l'amiante en France 159

- I. Un cas emblématique de désinstitutionnalisation: Les grandes lignes de l'histoire controversée de l'amiante en France 161
 - A. L'amiante en France : une rapide présentation 161
 - B. Les différentes phases de l'histoire de l'amiante en France 163
- II. Le mythe industriel et économique de l'amiante en France..... 171
 - A. L'industrie de l'amiante 173
 - B. Plus qu'une matière première, un mythe dans les pays industrialisés 176
 - C. L'amiante : enjeu stratégique et idéologique 179
 - D. La face obscure du mythe : les enjeux sociaux et sanitaires de l'amiante 180
- Problématisation du cas - Questionnements empiriques 183*

PARTIE 3 : Résultats..... 187

Chapitre 6 : Entre luttes et silence, la désinstitutionnalisation de l’amiante en France 189

I.	Les années 1970 : Quand le savoir rencontre la preuve.....	192
A.	L’émergence du premier scandale	196
B.	Du drame industriel aux enjeux sociaux	200
C.	La récupération politique... vers la mise en place du compromis.....	207
II.	1982-1992 : Le silence organisé.....	218
A.	Le Comité Permanent Amiante : Une innovation organisationnelle au service des industriels	220
B.	Des logiques différentes pour l’élaboration d’un modèle unique	223
C.	Un espace de discussion.....	228
D.	L’institutionnalisation de l’usage contrôlé de l’amiante.....	235
III.	1992-1996 : Vers l’interdiction, rupture du compromis et nouvelle crise de l’amiante	243
A.	La mise en œuvre d’une véritable stratégie	246
B.	Les conséquences de cette stratégie	266
C.	La construction d’un nouveau mouvement social, du nouveau avec de l’ancien ?	276

Chapitre 7 : Maintenir ou détruire : le travail institutionnel au cœur de la dialectique institutionnelle 279

I.	La première crise de l’amiante en France : faire évoluer la pratique pour mieux la maintenir.....	281
A.	Emergence du premier mouvement social : la fin de l’âge d’or de l’amiante en France.	281
B.	La définition des frontières de la pratique institutionnalisée, enjeu des luttes institutionnelles	284
C.	Contester et défendre la pratique institutionnalisée	288

D.	Conséquences du premier mouvement social.....	294
E.	Le rôle central de la phase transitoire dans le maintien institutionnel.....	296
II.	L'organisation frontière, arme stratégique de maintien institutionnel.....	299
A.	Effacer les effets de la crise : redéfinir les fondements de la pratique et acquérir une nouvelle légitimité.....	299
B.	La mise en œuvre d'une organisation frontière.....	300
III.	La seconde crise de l'amiante en France : le basculement vers la désinstitutionnalisation.....	305
A.	Rupture du consensus et nouvelle crise de l'amiante : le chemin vers la désinstitutionnalisation.....	305
B.	Réouvrir le dossier de l'amiante : la réelle remise en cause du mythe.....	309
C.	Un travail de déstabilisation peu contesté.....	311
	Synthèse Chapitre 7.....	319
PARTIE 4 : Discussion des résultats et Conclusion Générale		327
Chapitre 8 : Discussion des résultats.....		329
I.	Les répertoires tactiques au sein du processus de la désinstitutionnalisation	331
A.	Le travail institutionnel de désinstitutionnalisation.....	331
B.	L'évolution des répertoires tactiques mobilisés.....	333
II.	Redéfinir la pratique pour mieux la maintenir	336
A.	Le rôle stratégique de l'organisation frontière.....	336
B.	L'écueil de la collaboration comme sortie de crise.....	339
III.	Déstabiliser l'institution grâce à un répertoire tactique original : le rôle de la dimension régulative	341
A.	Mobiliser les éléments régulatifs pour faire évoluer les dimensions cognitives et normatives	341
B.	L'enjeu de la stratégie juridique.....	343

Conclusion Générale	345
I. Contributions de la recherche.....	347
A. Contributions théoriques.....	347
B. Contributions méthodologiques	348
C. Enjeux sociétaux de la recherche	349
II. Limites et de voies de recherche	353
A. Recueillir des données dans le cas d’une controverse	353
B. Prolonger l’étude de la dialectique entre maintien et destruction.....	354
C. Vers une analyse micro de la désinstitutionnalisation : le Don Quichotte au cœur du changement institutionnel.	356
 LISTE DES FIGURES.....	 357
 LISTE DES TABLEAUX	 359
 BIBLIOGRAPHIE	 361
 TABLE DES ANNEXES	 381

INTRODUCTION

Mai 1995, le scandale de l'amiante éclate en France. D'une fibre naturelle miracle, dont chacun s'accorde à reconnaître les qualités d'isolant, l'amiante devient le responsable de l'une des plus importantes « crises de santé publique » (Henry, 2007, p.9) :

« Deux à trois mille morts chaque année en France. Dix mille par an à l'horizon 2010. Dans peu de temps l'amiante tuera plus que les accidents de la route. Nous vivrons au rythme que connaissent aujourd'hui les Etats-Unis, où une personne meurt toutes les heures pour avoir inhalé des poussières d'amiante. » (Malye, 1996, p. 10, Introduction.)

Comment un tel drame a-t-il pu survenir? Dans son livre intitulé *Amiante, le dossier de l'air contaminé*, le journaliste François Malye livre son enquête. Cet ouvrage édifiant dénonce le lobby industriel et le silence des pouvoirs publics face à ce minéral certes mortel mais économiquement si intéressant.

« Crises de santé publique et crise de la santé publique » titrait William Dab en 1997, dans la « Revue Française des Affaires Sociales », épidémiologiste et ancien Directeur Général de la Santé. Gilbert et Henry (2009) soulignent combien cet article est représentatif de l'évolution de la prise en compte de la santé publique dans les années 1990. En effet, cette décennie a été marquée par une succession de crises qui ont remis en cause les politiques publiques françaises. Sang contaminé, hormones de croissance, « vache folle » et bien sûr amiante, autant de scandales qui ont transformé le paysage sanitaire et chahuté la sphère politique française. Pointant certaines défaillances en matière de santé publique et soulignant une aspiration de la société à une meilleure prise en compte des risques par les Etats, de nombreux enjeux sociétaux sont aujourd'hui réévalués à l'aune des problématiques de santé publique – organismes génétiquement modifiés, ondes téléphoniques, nucléaire ou pollution pour ne citer que quelques exemples. Les controverses scientifiques jouent un rôle de plus en plus prégnant sur ces questions, donnant un rôle particulier à des mobilisations associatives. Elles

deviennent par conséquent un enjeu stratégique central pour les organisations. Des alliances peuvent alors se nouer, regroupant des acteurs issus des différentes sphères de la société :

« Il est ainsi devenu assez habituel que des personnes et groupes issus de différents mondes – monde scientifique, monde du travail, monde associatif – se mobilisent et cherchent à donner une audience large à leur action (notamment via les différents médias et nouvelles technologies de communication) pour convaincre les autorités de prendre en compte des problèmes nouveaux ou insuffisamment instruits, et, ce faisant d’assumer leur responsabilités et obligations en la matière » (Gilbert et Henry, 2009, p. 10)

Cette nouvelle catégorisation des enjeux économiques et sociaux soulève de nombreux questionnements. Plusieurs axes de réflexion se sont dessinés pour expliciter les tensions stratégiques entre les promoteurs d’un problème et leurs opposants (Cobb et Ross, 1997).

Le rôle de l’étape de publicisation dans l’émergence d’un scandale de santé publique a été l’objet d’une attention particulière. Il s’agit du processus par lequel un problème est médiatisé et reconnu publiquement. Il tient donc un rôle central dans la définition et la réussite de la catégorisation du problème en scandale de santé publique. De sa bonne réalisation dépendra la prise en compte du problème, sa mise sur l’agenda et la proposition de politiques publiques (Chateauraynaud et Torny, 1999). Un des ressorts de sa réussite réside dans l’existence de victimes et de responsables, comme en atteste ce propos sans ambages d’un journaliste spécialiste de l’amiante :

« Un scandale sanitaire sans victimes, ça ne marche pas. On ne fait pas la guerre sans morts. » (Entretien réalisé avec François Malye)

Le passage de l’amiante comme « minerais miracle¹ » à celui de « minerais meurtriers » illustre parfaitement la capacité d’acteurs à transformer un enjeu industriel en scandale de santé publique. La recherche de responsabilité intervient dans cette dynamique. L’interpellation et l’implication des pouvoirs publics, jugés responsables du manquement à leur fonction de protection, ont transformé le dossier de l’amiante en véritable scandale de santé publique.

On note ainsi une transformation dans la perception et la définition de la pratique. Ce processus a particulièrement fait l’objet d’études s’appuyant sur une approche théorique,

¹ L’expression « magic mineral » a été utilisée par les industriels anglo-saxons pour parler de l’amiante. Elle revient très souvent dans la presse et dans les campagnes de communication.

fondée sur une analyse cognitive des crises. Le concept de *cadrage* (Benford et Snow, 2000) permet d'opérationnaliser cette approche et illustre la façon dont la définition d'un problème peut être source de luttes entre groupes d'acteurs. L'émergence d'un scandale, avec mise sur l'agenda politique et prise de mesures, dépend de la capacité de l'acteur mobilisé à imposer ou à faire évoluer la définition de la pratique en question.

Cependant, comprendre l'émergence du phénomène a conduit à occulter une partie de la réflexion autour de la genèse de ce qui devient enjeu public. En effet, Gilbert et Henry soulignent le rôle d'éléments antérieurs à la crise :

« Les problèmes tels qu'ils sont étudiés par les chercheurs ne naissent pas de rien, ils n'apparaissent pas ex nihilo. Ils doivent être restitués par rapport à des processus antérieurs plus ou moins longs et stabilisés ayant constitué certains groupes comme « propriétaires » d'un problème et ayant fixé les contours de sa définition. » (2009, p. 18)

Les « propriétaires » auxquels font référence ces auteurs sont les promoteurs à l'origine du problème. Lorsque celui-ci est lié à un usage ou une pratique, comme cela peut être le cas pour un pesticide reconnu comme dangereux², ces gardiens légitimes, protègent leurs intérêts. Leur position dominante leur permet de définir les contours de la pratique. Des entreprises ont souvent ce rôle dans le cadre de la protection d'une technologie contestée ou contestable. Ils en vantent les mérites et les usages mais surtout défendent leurs intérêts. Les frontières et le sens ainsi établis représentent l'ordre social : les choses se font sans réels questionnements et véhiculent des normes et des valeurs.

L'émergence du scandale perturbe alors cet équilibre. La remise en cause de cet état de stabilité conduit à l'émergence de la crise. Plus exactement, c'est la volonté de contester l'ordre établi qui est à l'origine du scandale. Il semble alors pertinent de comprendre les fondements de cet ordre social pour mieux appréhender sa mise en accusation. Comprendre les difficultés potentiellement rencontrées dans la remise en cause de l'ordre établi, voire son échec, pourrait se révéler également intéressant, puisque cela permettrait d'illustrer les stratégies de ces gardiens, qui parviennent à contrecarrer les effets de la contestation.

² Pour illustrer ce point, nous pouvons notamment penser à la polémique autour de l'usage de certains pesticides comme le Roundup. Les luttes autour de son utilisation opposent d'un côté les défenseurs de ce produit, gardiens légitimes, à savoir les industriels producteurs et certains agriculteurs en quête de productivité, et de l'autre, un mouvement social coordonné autour d'associations de protection de l'environnement.

Pour comprendre cet ordre social, un corpus théorique s'est développé en sociologie des organisations depuis les années 80, qui met en avant le concept d'institution. Cette approche permet d'analyser un phénomène social dans sa complexité mais aussi dans sa capacité à se maintenir ou à disparaître. Les institutions peuvent être définies comme des règles et des significations partagées qui offrent un cadre pour les interactions sociales et les rôles qui y sont attribués (Fligstein, 2001). Il s'agit comme le soulignent Barley et Tolbert (1997, p.99) d'une accumulation de codes partagés qui permettent d'imposer une pratique comme légitime. Chaque pratique institutionnalisée donne ainsi le cadre pour les interactions futures. Chaque institution est composée d'éléments cognitifs, normatifs et régulatifs qui assurent la stabilité et le sens de la vie sociale (Scott, 2001, p.48). L'analyse de l'institution se fait au niveau du champ organisationnel. Cela permet donc d'étudier les phénomènes dans leur complexité en prenant en compte l'ensemble des acteurs concernés par un enjeu commun (Hoffman, 1999). Le pouvoir accordé à l'institution, pour façonner et influencer les comportements, lui a conféré dans la littérature une lecture extrêmement déterministe. Les premiers travaux sur l'institutionnalisme étaient en effet axés autour de l'étude des similitudes et des convergences entre les organisations en raison de pressions institutionnelles (DiMaggio et Powell, 1983; Meyer et Rowan, 1977).

Les dix dernières années ont davantage été marquées par une remise en cause de cette perspective déterministe en accordant une portée volontariste au comportement des acteurs. Cette perspective a permis de nuancer la lecture déterministe de l'institution. Cette réflexion n'a pu se faire que par la reconnaissance de la possibilité pour les individus de questionner l'institution, ainsi que leur réelle capacité d'action (Lawrence et Suddaby, 2006).

Le concept d'*entrepreneur institutionnel* (Beckert, 1999 ; DiMaggio, 1988 ; Dorado 2005, Greenwood et Suddaby, 2006, Seo et Creed 2002) a permis de renouveler l'analyse néo-institutionnaliste traditionnelle en attribuant des marges de manœuvre à l'acteur. Lawrence et Suddaby (2006) insistent cependant sur le fait que de telles capacités vont bien au-delà du rôle de ce seul acteur capable de questionner la pratique et de porter le changement. Lawrence *et al.* (2009, p. 1) appellent à dépasser cette vision de l'entrepreneur institutionnel en prenant en compte les interactions entre les individus et l'institution dans le processus de changement. Ils mettent ainsi en évidence l'existence d'un véritable *travail institutionnel* dans lequel les acteurs s'engagent selon leurs intérêts et au prix d'efforts consentis. L'étude du travail institutionnel dans le cycle de vie des institutions a fait l'objet de travaux de plus en plus

nombreux. Le processus de création des institutions est un phénomène particulièrement étudié sous l'angle du travail institutionnel (Townley, 1997 ; Hargadon et Douglas, 2001 ; ou Kitchener, 2002). Le maintien des institutions a suscité moins d'attention de la part des chercheurs (Scott, 2001), hormis quelques exceptions (e.g Zilber, 2002). Enfin, la désinstitutionnalisation est sans aucun doute le processus le moins étudié dans la littérature néo-institutionnelle. Comme le souligne Oliver (1992), il existe peu de descriptions concrètes du travail institutionnel que les acteurs doivent engager pour que la désinstitutionnalisation survienne. Deux formes de travail institutionnel s'opposent alors dans ce processus : le travail de défense de l'institution fait face au travail de déstabilisation de celle-ci. Une véritable dynamique interactionnelle se met alors en place autour de l'avenir de l'institution (Maguire et Hardy, 2009) ; pour le dire autrement, l'institution fait l'objet de luttes, d'efforts, de coalitions et d'actions stratégiques.

Dans le cadre d'une controverse, comme évoqué précédemment, le travail de déstabilisation peut être porté par un acteur collectif organisé en mouvement social. La théorie des mouvements sociaux offre un socle théorique complémentaire à celui du néo-institutionnalisme pour comprendre, avec un regard inédit, les actions menées contre l'institution. Cette perspective permet d'illustrer la dynamique portée par un acteur collectif pour contester un ordre social qui s'incarne dans des pratiques tenues pour acquises. Elle s'inscrit également dans une lecture plus sociologique des travaux néo-institutionnels, comme l'ont souligné plusieurs auteurs (Battilana, 2006 ; Lucas, 2003).

La complémentarité entre le néo-institutionnalisme et la théorie des mouvements sociaux suscite ainsi un nouvel intérêt théorique et empirique (Lounsbury et al., 2003). La grille de lecture offerte par la théorie des mouvements sociaux permet une analyse du changement institutionnel intégrant les dimensions sociales, politiques et économiques (Davis et McAdam, 2000 ; Rao et al., 2000).

Dans le cadre d'une désinstitutionnalisation, le mouvement social peut chercher à contester une pratique institutionnalisée en remettant en cause ses fondements mêmes. Ce processus est marqué par des luttes institutionnelles longues et complexes, puisque d'autres groupes vont se concentrer sur un travail institutionnel de défense. Ces derniers sont par ailleurs souvent avantagés, car ils bénéficient de l'ordre institutionnel existant, alors que ses détracteurs sont souvent marginalisés. Maguire et Hardy (2009), dans la continuité des travaux d'Oliver

(1992), ont mis en évidence une véritable spécificité du travail engagé dans ce processus. En effet, le travail disruptif³ mené est marqué par l'intentionnalité de détruire l'institution, tout comme le travail de défense s'inscrit dans une logique de protection des intérêts face à une menace. La notion de *répertoire de contestation*, proposée par Tilly (1986), souligne l'existence sur un temps long de formes de mobilisation préexistantes. Ces modes d'actions changent peu et représentent une contrainte à court terme pour les mobilisations. La notion de *répertoires tactiques*, directement issue de celle de répertoires de contestation, traduit les choix stratégiques de la mobilisation. Ainsi, Tilly (2008) reconnaît que les acteurs de mobilisation interconnectés peuvent déployer des répertoires tactiques différents selon les calculs et anticipations réalisés (Fillieule, 2010).

Le mouvement social peut alors modifier une politique publique ou faire inscrire sur l'agenda l'objet de la controverse en usant de tactiques (King, 2008). Mouvements de grève, défilés, publications de livres blancs ou grèves font partie du répertoire tactique à la disposition de la mobilisation pour se faire entendre. Ces tactiques sont au cœur du travail institutionnel disruptif mené par un mouvement social pour perturber l'ordre institutionnel (Soule et King, 2008). Leur mise en œuvre porte l'attention sur l'injustice perçue par les acteurs non dominants au sein du champ. Dans le cadre d'une désinstitutionnalisation, ces tactiques participent du travail disruptif et doivent affronter celles appartenant au travail de défense dont on peut penser qu'elles seront de nature différente. L'étude de la désinstitutionnalisation impose en effet de s'intéresser à la délégitimation de pratiques, à la suite des luttes institutionnelles. Il ne s'agit donc pas de l'abandon d'une pratique en raison de sa désuétude. De l'équilibre résultant de ces luttes naîtra un nouvel ordre institutionnel. Dans la perspective d'un succès du mouvement, la pratique sera totalement délégitimée alors qu'à l'inverse, un travail de défense performant permettra le maintien de la pratique. Ce processus doit donc être étudié dans sa dynamique et sur un temps long, notamment parce que les répertoires de mobilisation évoluent dans l'interaction entre travail de défense et de déstabilisation (Briscoe et Safford, 2008).

³ Le terme disruptif fait ici référence au *disruptive work* mis en évidence par ces auteurs pour le processus de désinstitutionnalisation. Nous utilisons l'adjectif français dans son sens second : « qui tend à une rupture ». La traduction s'appuie sur l'étymologie du mot qui désigne « qui sert à rompre ». L'origine latine du terme « disruptum » illustre bien l'idée de « briser, faire éclater, rompre ». (source: le dictionnaire Trésor de la Langue Française Informatisé)

Cette réflexion théorique sera au cœur de notre projet de recherche dont la problématique peut se résumer ainsi :

Comment le travail disruptif mené par un mouvement social conduit-il à la désinstitutionnalisation d'une pratique jusqu'alors tenue pour acquise ?

A travers ce questionnement, nous répondrons aux interrogations suivantes :

- Comment s'articulent dans un champ organisationnel le travail institutionnel défensif mené par les acteurs centraux et le travail institutionnel disruptif mené par le mouvement social ?
- Quelles sont les tactiques déployées par les défenseurs de l'institution et par ceux qui portent la contestation ?
- Entre contestation et collaboration, comment expliquer le basculement d'une situation de maintien de l'institution à une réelle désinstitutionnalisation ?

Le cas de l'amiante en France nous est apparu comme particulièrement illustratif des enjeux soulevés par ce questionnement théorique. Alliant mythe industriel et mouvements sociaux, il offre l'opportunité d'explorer ces problématiques par la lecture d'un cas extrême. A l'instar du DDT étudié par Maguire et Hardy (2009), l'amiante est une pratique qui, au-delà de son usage et de ses qualités physiques, incarne de nombreuses représentations partagées. Cette pratique institutionnalisée revêt des caractéristiques stabilisées. On retrouve ainsi des éléments issus du pilier régulateur, comme les mesures appliquées en termes d'empoussièrément issues du droit au travail ; du pilier normatif, à travers la question de l'usage de l'amiante dans tout ce qui est relatif à la construction ; et encore du pilier cognitif, notamment sur l'acceptation du risque ou la capacité de l'Homme à contrôler des matières premières :

« La catastrophe industrielle de l'amiante et ses centaines de milliers de victimes, auront accompagné pour l'essentiel l'histoire du XXème siècle » (Teissonnière et Topaloff, 2002)

L'histoire de l'amiante, c'est l'histoire de l'après-guerre : la reconstruction qui se doit d'être moderne, rapide et fiable ; l'armement, domaine hautement stratégique où l'amiante joue un rôle central – en témoigne le fameux porte-avions Clémenceau en cours de démantèlement ; et

c'est également les « 30 glorieuses » et l'équipement massif des ménages⁴. De fait, l'amiante, résistant, isolant et économique, est la matière première qu'on utilise partout et qui sauve des vies. Du fer à repasser à l'isolation des bâtiments, l'amiante est omniprésent et accompagne cette période de forte croissance économique. P. Herman, journaliste et lanceur d'alerte, insiste sur le nombre de professions touchées par l'amiante :

«C'est un dossier ahurissant qui en dit long sur la façon dont la société fonctionne. C'est un miroir, le nombre de professions concernées... c'est hallucinant.» (Propos recueillis lors de l'entretien Patrick Herman, journaliste lanceur d'alerte.)

A travers l'étude de cette matière première, c'est aussi l'évolution de la question de la santé au travail qui émerge tout comme celle du risque consenti dans une société.

Dès l'antiquité, Pline l'Ancien mentionne les dangers de l'amiante chez les Romains. Ce qu'il a appelé la « maladie des esclaves » deviendra, plusieurs siècles après, la maladie des ouvriers puis un scandale de santé publique. Une première étude sera publiée en France dès 1906. Le Docteur Denis Auribault constate des décès anormalement élevés à Condé-Sur-Noireau dans une entreprise de filature et de tissage d'amiante⁵. Dans un contexte de préparation de la revanche, les « hygiénistes », appelés aujourd'hui inspecteurs ou médecins du travail, se préoccupent de l'état de santé d'une classe d'âge d'hommes mobilisables. A l'époque, il conclut à une sorte de responsabilité partagée entre les industriels qui ne respectent pas les mesures d'aération préconisées, et les ouvriers, « sujets faibles et dégénérés » souvent alcooliques⁶, selon les écrits du Docteur Auribault. Cela illustre la vision partagée de la classe ouvrière à cette époque. Cette faible considération explique sûrement en partie l'absence d'intérêt porté à cette étude. Ces préoccupations médicales disparaîtront à la fin de la guerre 14-18 pour ne réapparaître qu'avec la création de la Sécurité Sociale à la sortie de la seconde guerre mondiale. De nouvelles études vont alors être réalisées mais sans trouver de réels échos, dans une société qui considère encore que les maladies professionnelles font partie des risques du métier propres à chaque industrie.

⁴ Pour une présentation historique de l'histoire de l'amiante et de sa connaissance, lire la « Chronique d'une catastrophe annoncée » écrite dans la Semaine Sociale Lamy par Maîtres Teissonnière et Topaloff (2002)

⁵ La relation amiante-cancer est clairement établie dès les années 1930-1940 (Teissonnière et Topaloff, 2002).

⁶ Les ouvriers travaillant dans cette industrie étant ceux qui n'avaient pas de travail ailleurs (Ibid, p.6).

Au début des années 70, des scandales éclatent aux Etats-Unis et en Angleterre. Le délai d'incubation des maladies liées à l'inhalation de poussières d'amiante arrive à échéance et les grands groupes industriels de l'amiante doivent affronter les premières contestations. Rien ne transparait en France jusqu'à 1975 et l'émergence de la première crise, issue d'un premier mouvement social coordonné par des Professeurs de Jussieu.

Comment expliquer la contestation qui a marqué le milieu des années 70 ? Dans un contexte de fascination pour l'amiante, et l'absence de remise en cause de son usage par les victimes, quels ont été les ressorts de cette mobilisation ?

Cette mobilisation sera relayée par les médias. Elle incitera les pouvoirs publics à reconnaître la spécificité de cette poussière mortelle et à promouvoir des mesures de prévention. Cela constitue une satisfaction pour le mouvement social qui y voit un premier pas et un engagement implicite vers l'interdiction de l'amiante.

Pourtant, l'amiante ne sera interdit en France que le 1^{er} janvier 1997 : près de 90 ans après les premières observations, 20 ans après la première mobilisation nationale, et entre 5 et 10 ans après l'Allemagne ou les Etats-Unis. Un retard de 10 ans qui cache en fait une des spécificités du cas français : la délégation par l'Etat de la gestion du dossier à une structure, le Comité Permanent Amiante de 1982 à 1995. A l'origine de cet organisme, les industriels et l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité), qui souhaitent un lieu de concertation où siègent toutes les parties prenantes : médecins du travail, syndicalistes, représentants du ministère, représentants des industries utilisatrices de l'amiante. Un seul objectif pour ce comité : continuer à utiliser l'amiante tout en protégeant les personnes exposées. La décennie est marquée par le silence. Sans contestation ni médiatisation, le problème de l'amiante semble réglé.

Une fois la contestation portée médiatiquement, comment les industriels, soutenus par l'Etat, ont-ils réussi à maintenir la pratique ? Quelles ont été les concessions accordées et pourquoi cela a-t-il suffi à éteindre toute contestation ?

De ce consensus naît la doctrine de l'« usage contrôlé de l'amiante ». Une nouvelle conception s'impose : la fibre d'amiante est dangereuse, contrôlable et économiquement indispensable. Il est donc nécessaire de développer un bon usage de cette matière première. Tout comme l'Homme a appris à dompter l'air et le feu, l'amiante, indispensable à la

croissance, peut être contrôlé. Cette période correspond à ce que les avocats des victimes de l'amiante appelleront, lors de l'éclatement de la seconde crise au début des années 90, l'ère de la fausse sécurité.

Avec plusieurs années de retard et alors que « l'usage contrôlé de l'amiante » semble faire l'unanimité, comment expliquer le retour de la contestation dans les années 90 ? Pourquoi cette fois-ci a-t-elle conduit à l'interdiction de l'amiante ?

Cette contestation sera une nouvelle fois portée par un mouvement associatif autour du Professeur Pézerat de Jussieu, artisan de la première mobilisation. Il remet sur les rails un collectif organisé, doté d'une véritable stratégie, d'autant plus légitime qu'il fait suite à la publication d'études épidémiologiques internationales alarmantes ainsi qu'à la médiatisation de victimes professionnelles mais aussi environnementales⁷. En quelques mois, l'amiante bascule du *mineral magique* à l'*ennemi public numéro 1*.

Ce rapide exposé fait apparaître plusieurs éléments relatifs à notre cadre d'analyse. D'une part, l'amiante est une pratique institutionnalisée au sens où elle est tenue pour acquise et qu'elle véhicule de nombreux éléments institutionnels. D'autre part, le changement puis la rupture ont été portés tous les deux par des mouvements sociaux. Nous pouvons voir émerger deux phases de luttes institutionnelles marquées par l'action d'acteurs collectifs. La première datant de la fin des années 70 laisse place à une période de silence organisé. Le mouvement est alors anesthésié⁸. Un consensus se construit autour de l'usage contrôlé de l'amiante. Mais le maintien institutionnel sera ébranlé avec la seconde mobilisation des années 90. La délégitimation de la pratique est alors extrêmement rapide et elle est le fruit de nouvelles luttes institutionnelles. La désinstitutionnalisation se conclut par l'interdiction du 1^{er} janvier 1997⁹.

Notre travail répond à l'appel d'Oliver (1992), Maguire et Hardy (2009) à une meilleure compréhension du processus de désinstitutionnalisation. Le choix de l'amiante satisfait à des

⁷ La notion de victime environnementale est une notion très souvent mobilisée dans le cas de l'amiante. Il s'agit de toutes les personnes touchées par l'amiante en dehors d'une exposition professionnelle.

⁸ Cette expression est reprise par la Commission d'enquête du Sénat dans son rapport : « Le drame de l'amiante en France : comprendre, mieux réparer, en tirer des leçons pour l'avenir. » (Dériot et Godefroy, 2005)

⁹ Quelques exceptions à l'interdiction sont prévues dans cette loi, nous en parlons plus en détail par la suite, mais ces dérogations restent totalement marginales.

enjeux méthodologiques puisque c'est un cas qui est bien documenté à partir de données diversifiées : travaux de chercheurs en sociologie, sciences politiques ou histoire des entreprises ; données médiatiques ; rapports scientifiques ou de commissions d'enquêtes entre autres sources. La controverse créée par l'amiante au cours des années 90 et l'implication des industriels et des politiques a incité à la production d'études du phénomène.

Notre niveau d'analyse se situe au niveau du champ organisationnel afin de prendre en compte l'ensemble des acteurs participant à la vie de l'institution. Comme le souligne Scott (1999), ce niveau permet de pouvoir tenir compte des forces non seulement économiques mais aussi politiques et sociales. La difficulté tient à la délimitation et à la compréhension du champ de la pratique que l'on étudie.

Notre travail repose sur une étude de cas unique (Yin, 1994). Nous avons recueilli des données variées dans un objectif de triangulation sur un sujet où les positions des individus sont extrêmement tranchées et souvent partiales. L'étude s'appuie essentiellement sur des données secondaires : presse et télévision, rapports d'enquêtes, travaux de recherche, archives provenant de différents acteurs (comptes-rendus de réunions, tracts, publications). Nous avons en outre réalisé plusieurs entretiens avec des acteurs clef du champ. Ces entretiens nous ont permis de mieux comprendre le champ et ont été particulièrement utiles pour analyser la période plus récente puisque les personnes interrogées ont été directement au cœur de la mobilisation. Dans un premier temps, nous avons réalisé un récit narratif du cas (Eisenhardt et Bourgeois, 1988). Pour ce faire, nous avons retracé l'abandon de l'usage de l'amiante entre les premiers questionnements de la pratique, soit en 1975 et l'interdiction de celle-ci, le 1^{er} janvier 1997. La narration a été guidée par nos questions de recherche et un constat empirique. Comment expliquer l'interdiction aussi tardive de l'amiante en France alors que sa dangerosité était avérée depuis le début du siècle ? Nous avons, dans notre récit, voulu traduire les luttes institutionnelles qui ont conduit à l'interdiction de la pratique. Cette étape de l'analyse accorde une place centrale aux éléments contextuels. Nous avons fait émerger l'évolution des structures d'opportunité politique. La narration est découpée en séquences (Langley, 1999). La seconde partie de l'analyse se concentre davantage sur les stratégies de travail institutionnel mises en œuvre.

Plan de la thèse

PARTIE 1

Cadre théorique

La désinstitutionnalisation comme processus collectif dialectique : une lecture par les mouvements sociaux

Chapitre 1 :

Un enjeu contemporain de l'analyse institutionnelle : comprendre le changement contraint

Chapitre 2 :

L'acteur collectif dans le changement institutionnel : une lecture par la théorie des mouvements sociaux

Chapitre 3 :

Mouvement social et répertoires tactiques : le travail institutionnel au cœur du processus de désinstitutionnalisation

PARTIE 2

Méthodologie et contexte empirique

Chapitre 4 :

Démarche méthodologique

Chapitre 5 :

Présentation du terrain

PARTIE 3

Résultats

Chapitre 6 :

Entre luttes et silence, la désinstitutionnalisation de l'amiante en France

Chapitre 7 :

Maintenir ou détruire : le travail institutionnel au cœur de la dialectique institutionnelle

PARTIE 4

Discussion
Conclusion Générale

Le **chapitre 1** s'intéresse à l'apport de l'analyse néo-institutionnelle pour comprendre le changement contraint. Nous explicitons comment la théorie néo-institutionnelle offre une grille d'analyse particulièrement féconde pour comprendre les pressions institutionnelles sources de stabilité et de contrainte pour les organisations. Puis, nous mettons en évidence les enjeux contemporains de l'analyse institutionnelle, qui consiste à dépasser une lecture déterministe de l'institution pour expliquer le changement. Nous présentons alors les courants les plus récents de la littérature sur le changement institutionnel. Cette présentation nous permet de faire émerger le rôle de l'acteur collectif dans le changement institutionnel.

Le **chapitre 2** explore plus précisément cette perspective. Nous proposons une lecture de l'action de l'acteur collectif par la théorie des mouvements sociaux. La mobilisation de cette théorie est de plus en plus répandue en théorie des organisations car elle offre un renouvellement théorique qui répond à des enjeux empiriques. Trois grands axes d'investigation semblent s'être développés de manière parallèle. La complémentarité de ces analyses permet aujourd'hui une lecture plus intégrée de cette théorie qui s'inscrit parfaitement dans le programme de recherche en néo-institutionnalisme. Les concepts clefs de la théorie des mouvements sociaux offrent des perspectives pour comprendre le rôle des mouvements sociaux au sein des luttes institutionnelles. Le mouvement social face à l'institution va mettre en œuvre un travail de déstabilisation. Dès lors, les acteurs bénéficiant de l'ordre institutionnel vont déployer un travail de défense. Loin d'être totalement binaire, cette opposition peut, dans certains cas, mener à la collaboration, dimension cependant moins étudiée dans la littérature.

Le **chapitre 3** met en lumière la désinstitutionnalisation, étudié sous l'angle des mouvements sociaux. Nous présenterons dans un premier temps les spécificités de ce processus qui s'intéresse à la façon dont les pratiques tenues pour acquises sont délégitimées. L'étude de la disparition d'une pratique institutionnalisée est d'autant plus intéressante qu'elle est le lieu de luttes institutionnelles exacerbées. L'injustice perçue par les acteurs marginalisés du champ les incite à contester l'ordre social établi. Un mouvement social peut alors porter cette contestation et faire face au travail de défense des acteurs dominants.

Afin de comprendre la dynamique et les interactions entre les différentes formes de travail institutionnel engagé dans ce processus, nous soulignons le rôle des *répertoires tactiques* dans

le travail institutionnel engagé par les défenseurs et les opposants à la pratique. Nous concluons cette partie par la présentation de notre problématique de recherche. Celle-ci est issue de notre réflexion théorique qui met en évidence l'intérêt de mener une lecture longitudinale de la désinstitutionnalisation à travers le prisme du travail institutionnel, lui-même incarné par les répertoires d'actions issus de la théorie des mouvements sociaux.

Le **chapitre 4** est un premier pas vers notre étude empirique. L'objectif de ce chapitre est de présenter notre méthode de recherche. Nous présentons ainsi notre démarche générale qui s'articule autour d'une étude de cas longitudinale. Puis, nous exposons la démarche méthodologique concrète de manière plus détaillée, en focalisant l'attention sur les modalités de recueil et d'analyse des données.

Le **chapitre 5** est construit comme un préambule à l'histoire de l'amiante. Il vise à exposer la pratique institutionnalisée et à délimiter le champ de l'étude. A travers cette présentation, nous soulignons les problématiques organisationnelles et sociétales qui sont l'enjeu des luttes institutionnelles autour de l'amiante. Ainsi, nous identifions les différents acteurs concernés par la pratique et nous mettons en perspective les deux faces du mythe industriel.

Le **chapitre 6** est la narration de l'histoire de l'amiante en France entre 1975 et 1997. Le fil conducteur de notre récit s'articule autour de nos questions de recherche. Du mythe industriel au scandale de santé publique, nous retraçons l'histoire de ce minéral en révélant les stratégies mobilisées par les acteurs tout au long du processus. Nous suivons ainsi l'émergence de la première crise de l'amiante à la fin des années 70 et la constitution d'un mouvement social que nous retrouvons plus de dix ans plus tard sous une autre forme. Nous explicitons les causes et conséquences de la période de collaboration, entre industriels de l'amiante et contestataires, en raison de l'existence du Comité Permanent Amiante. Cette structure organisationnelle originale a permis le maintien de la pratique en France au cours des années 80. Plusieurs formes de travail institutionnel émergent au fil de la lecture du cas, révélant des répertoires tactiques variés.

Le **chapitre 7** met en perspective les éléments de la narration. En reprenant le séquençage de la partie précédente, nous proposons une analyse de chaque période sous l'angle du travail institutionnel et des répertoires tactiques. Pour structurer notre propos, nous nous inspirons du

modèle proposé par McAdam et Scott dans l'ouvrage « *Social Movement & Organization Theory* » (2005). Cette lecture croisée entre néo-institutionnalisme et mouvement sociaux permet une première lecture de l'évolution du champ et de l'impact du mouvement social sur la pratique institutionnalisée. Puis, nous analysons le cas à travers le travail institutionnel et les répertoires tactiques déployés par les différents acteurs selon les différentes périodes.

Enfin, la discussion fait l'objet du **chapitre 8**, avant la conclusion générale. Cette discussion s'articule autour de l'analyse du travail institutionnel qui façonne le processus de désinstitutionnalisation. Nous proposons une analyse de l'émergence de la contestation portée par le mouvement social, c'est-à-dire du travail institutionnel de déstabilisation, mais aussi du travail institutionnel de défense, à travers les tactiques de maintien institutionnel. Ainsi, notre analyse permet de suivre l'évolution des répertoires tactiques et leurs conséquences. Plus spécifiquement, nous offrons une lecture du maintien institutionnel non pas comme un état de *statu quo* mais comme la conséquence d'un travail institutionnel de sortie de crise. Le travail de défense des industriels a notamment consisté à redéfinir la pratique pour mieux la maintenir. L'organisation frontière incarnée par le CPA répond à cette exigence de compromis. Un travail de déstabilisation original permet, au début des années 90, la remise en cause de ce nouvel ordre institutionnel. Il repose sur une dimension accusatrice qui mobilise un répertoire tactique original s'appuyant en particulier sur la dimension régulative de l'institution.

**PARTIE 1 : La désinstitutionnalisation comme
processus collectif dialectique : une lecture par les
mouvements sociaux**

Chapitre 1 : Un enjeu contemporain de l'analyse institutionnelle : comprendre le changement contraint

Ce chapitre vise à présenter le cadre d'analyse dans lequel s'inscrit cette recherche. Ainsi, il s'ouvre sur la présentation des concepts clef de l'analyse institutionnelle. Nous soulignerons par la suite l'évolution des questions théoriques qui ont guidé les recherches néo-institutionnelles. Ce courant s'est tout d'abord construit autour de la compréhension de phénomène de mimétisme au sein d'une même communauté d'acteurs. Les recherches ont alors été guidées par la compréhension de comment les organisations réagissaient aux pressions institutionnelles. La quête de légitimité a expliqué ce mouvement.

La question du changement s'est peu à peu imposée dans la littérature. Qu'il soit exogène – porté par des chocs – ou endogène – dû aux mécanismes internes à l'institution – le changement institutionnel est aujourd'hui au cœur de l'analyse néo-institutionnelle. Plusieurs perspectives de recherche ont permis de mieux l'appréhender. Nous soulignerons alors le rôle de l'acteur collectif dans ce processus.

I. L'institutionnalisme comme grille de lecture d'un environnement contraignant et habilitant

Comment expliquer des comportements de mimétisme entre organisations ? Soit qu'est ce qui incite les organisations en quête de reconnaissance à agir de manière identique avec un manque apparemment de rationalité ? Ces premières interrogations ont mis en évidence l'existence de pressions institutionnelles agissant sur les acteurs en quête de légitimité. L'approche sociologique de l'institutionnalisme a servi de support aux travaux en théorie des organisations. Elle retient ici toute notre attention car elle offre des perspectives particulièrement intéressantes pour comprendre le fonctionnement des organisations (Greenwood et al., 2008).

L'institution a été l'objet de nombreuses définitions. Leur multiplication dénote une absence de consensus dans la littérature même si son caractère habilitant et contraignant fait l'unanimité. Cette complexité a été soulignée par de nombreux auteurs, dont Dacin et al. (2002), qui y voient plus l'expression d'une théorie vivante qu'un réel obstacle à sa mobilisation. Cette conviction est d'autant plus partagée qu'il existe une réelle complémentarité entre ces perspectives (Scott, 2008). Théorie vivante, elle a donc subi des évolutions qu'une perspective historique permet de retracer pour mettre en évidence les concepts centraux de cette théorie. Cette approche historique de l'institutionnalisme a par ailleurs été proposée par Greenwood et al. (2008) ou encore Scott (2008).

A. Les concepts fondateurs de l'approche néo-institutionnelle

Les premiers travaux s'intéressant à l'institution se sont principalement concentrés sur sa dimension contraignante. En effet, les premières apparitions des concepts institutionnels – on peut notamment penser aux travaux de Merton (1940) ou Selznick (1949) – ont mis l'accent sur les pressions s'appliquant aux organisations et à leurs acteurs. Les prémisses de la théorie institutionnelle se situent au sein de ces travaux. L'idée développée est alors que les acteurs,

dans une organisation, sont contraints par des pressions liées à la structure à laquelle ils appartiennent. Ainsi, les travaux de Merton mettent en évidence les effets de la bureaucratie sur les comportements au sein des organisations. L'effet de ces pressions nuance une perspective répandue dans la littérature d'un acteur rationnel, volontariste et doté de capacités d'optimisation qui détermine ses actions – acteur incarné dans la littérature par l'Homo Oeconomicus. En réaction à cette vision classique de l'organisation, le néo-institutionnalisme souligne que les agents se déterminent souvent en fonction de normes (Leca, 2006). Les travaux fondateurs de Di Maggio et Powell (1983) et de Meyer et Rowan (1977) montrent ainsi que les organisations cherchent dans de nombreuses situations à agir de manière à minimiser les risques. Cette quête de légitimité va orienter leurs comportements nuanciant la place accordée à la recherche de l'efficacité. Afin d'être reconnues, les organisations adoptent des comportements ou des structures similaires, mettant ainsi au second plan la question de l'efficacité. Ces pressions exercées sont de nature culturelle, tout autant voire davantage qu'économique ou technique (Leca, 2006). L'environnement dans lequel évolue l'organisation est donc à la fois contraignant, puisqu'il exerce des pressions qui déterminent les comportements, mais aussi habilitant dans le sens où il permet d'établir un cadre d'actions, admis et reconnus pour agir dans le champ et y survivre (Aldrich et Fiol, 1994).

La notion de champ organisationnel est une dimension centrale de l'analyse néo-institutionnelle. Le champ représente une communauté d'organisations qui répondent aux mêmes enjeux, qui sont concernées par les mêmes problématiques. La définition proposée par Scott (1994), reprise par Greenwood et Suddaby (2006), permet de faire une synthèse intéressante de la définition de champ organisationnel :

« [Concept of organizational field] connotes the existence of a community of organizations that partakes of a common meaning system and whose participants interact more frequently and fatefully with one another than with actors outside of the field. » (Scott, 1994, p.207-208)

Le champ organisationnel regroupe alors une grande variété d'acteurs qui répondent tous à des enjeux communs (Leblebici et al., 1991). Porter l'analyse au niveau du champ permet de mettre en évidence des interactions entre des acteurs très différents : institutions gouvernementales, industriels, groupes de consommateurs, ... trouvent alors une place dans l'analyse. Appartenant au même champ, ces organisations partagent des éléments communs constitutifs des institutions qui façonnent et guident leur conduite.

Bien que largement diffusé et mobilisé, le concept d'institution reste encore assez difficile à définir (Tolbert et Zucker, 1996). Les premiers travaux adoptaient une perspective très structuraliste. Ainsi, Stinchcombe (1968) entendait par institution une structure qui offre aux puissants, acteurs de pouvoir, la capacité d'imposer leur propre valeur. Une vision plus économique de l'institution pourrait être représentée par North (1990) : les institutions sont alors des contraintes créées par les hommes qui structurent les interactions politiques, économiques et sociales. Elles consistent en des pressions informelles (sanctions, tabous, coutumes, traditions et règles de conduite) et des règles formelles (constitutions, règles et droits de propriété). Elles sont en ce sens assimilables à des règles du jeu. Cette vision relativement déterministe se confronte à une approche plus volontariste. Jepperson (1991) développe ainsi une approche relationnelle de l'institution, basée sur la convention et l'interaction. Une institution est ainsi le produit – intentionnel ou non – d'actions ayant un objectif, un but. Elle relève d'une procédure organisée qui reflète une série de séquences d'interactions standardisées. Les institutions sont dès lors le produit d'actions spécifiques. Elles visent à les reproduire, les modifier, ou les détruire. Il s'agit d'une nouvelle approche dans laquelle on s'intéresse aux effets de l'action individuelle et organisationnelle sur les institutions.

L'évolution des définitions est représentative de l'émergence de nouveaux questionnements dans le néo-institutionnalisme notamment sur le poids de la structure et la capacité des acteurs à agir face à cette institution mais aussi au sein d'un champ. Définir l'institution par rapport à sa nature reviendrait très vite à dresser un inventaire très long et non exhaustif de l'ensemble des éléments qui la composent. Ne regarder que son effet sur les acteurs limiterait les perspectives de recherche et ne rendrait pas compte de l'ensemble des mécanismes qui en font sa richesse.

Fligstein (2001) propose une définition de l'institution par son contenu et ses effets. Il la définit comme des règles et des significations partagées qui permettent de définir les relations sociales et les positions occupées par les acteurs au sein du champ. Ces règles et ces significations sont intégrées par les acteurs.

Ces éléments constitutifs de l'institution se retrouvent dans la notion de *pratique institutionnalisée*. Elle permet de répondre à un besoin d'ancrage empirique des études néo-institutionnelles. Elle répond également aux critiques émises quant à la définition d'une

institution, concept difficile à appréhender et relativement abstrait. Maguire et Hardy (2009) dans leur étude du DDT étudient comment une pratique prise pour acquise, que l'on ne questionne plus et qui véhicule des valeurs et des représentations, va être totalement délégitimée. Ces pratiques apparaissent dans la définition largement réutilisée de Bartley et Tolbert de l'institution :

« [Institutions are] historical accretions of past practices and understandings that set conditions on action, through the way in which they acquire the status of taken for granted facts which, in turn, shape future interactions and negotiations. » (Bartley et Tolbert, 1997, p. 99).

Les pratiques institutionnalisées sont donc des vecteurs de l'institution. Elles donnent sens et stabilité à la vie sociale (Scott, 2001). Elles façonnent les comportements de telle sorte que s'en éloigner est coûteux pour les acteurs. Inscrites dans des routines, elles font partie de la construction sociale du champ :

« [Institutionalized practices] are counteracted in a regulated fashion, by repetitively activated, socially constructed controls » (Jepperson, 199, p. 145)

Il est très difficile de questionner ces pratiques institutionnalisées car leur légitimité leur confère le statut de pratique « *taken-for-granted* ». Comme le souligne Zucker (1987), ces pratiques sont maintenues sur un temps long sans besoin de les justifier et sont très résistantes au changement. Ces pratiques définissent « *the way things are [and/or] the way things are to be done* ». En effet, les dimensions normative, régulative et cognitive donnent sens et stabilité à la pratique institutionnalisée comme le souligne Scott (2001).

B. Comprendre et analyser les institutions : deux voix dans la littérature

Pour Scott (2008), les institutions reposent sur trois piliers : le pilier cognitif, le pilier régulateur et le pilier normatif. Cette approche a connu un très vif succès dans la littérature. Ces trois dimensions recouvrent des éléments institutionnels spécifiques (Maguire et Hardy, 2009). Des travaux se sont ainsi davantage intéressés à la dimension cognitive (à titre d'illustration Zucker, 1988 ; Rao, Monin et Durand, 2003). Cette dimension est sûrement la plus étudiée dans la littérature néo-institutionnelle. Les piliers régulateur et normatif font quant à eux l'objet d'études moins nombreuses. Leur analyse est souvent associée à d'autres dimensions. On peut

penser notamment aux travaux d'Edelman (1992) pour le pilier régulateur et aux travaux de Dacin (1997) ou Goodrick et Salancik (1996) pour la dimension normative. Cette définition proposée par Scott permet de structurer les réflexions autour des institutions et de mieux comprendre les effets de l'institution sur les acteurs et réciproquement.

Le pilier normatif relève essentiellement de normes et de règles qui répondent aux attentes sociales et morales (Hoffman et al., 2002 ; Scott, 2001). *Le pilier cognitif* s'appuie quant à lui sur les croyances partagées qui permettent de définir de manière automatique voire inconsciente les comportements et les acteurs légitimes. Enfin, le *pilier régulateur* fait référence à la capacité de certains acteurs, par leur autorité, à établir des règles et à s'assurer de leur respect (Caronna, 2004). Cela se traduit notamment par l'adoption et la mise en œuvre d'un système de surveillance, de sanctions, de lois ou de tout autre dispositif doté d'un pouvoir coercitif fort. L'étude de ces piliers a été rarement menée dans la littérature de manière simultanée (Strang et Sine, 2002), notamment parce que cela soulève des problèmes empiriques et théoriques difficilement surmontables. Parmi ces problèmes, un des plus épineux porte sur la nature de l'élément observé et de sa « mesure ». Autant les éléments constitutifs du pilier régulateur sont du domaine de l'observable et du concret (lois, règlements par exemple), autant les éléments relevant du pilier cognitif reposent sur des perceptions partagées et parfois inconscientes (croyances, associations partagées entre autres), et donc difficilement identifiables. Enfin, comme le souligne Hirsch (1997), la dimension normative reste difficile à appréhender, se rapprochant tantôt d'éléments tangibles tantôt d'éléments plus abstraits en lien avec la moralité et ce qu'il est légitime de faire ou non.

Ces limites expliquent notamment pourquoi très peu de travaux ont jusqu'à présents traité des trois piliers dans une approche systémique (on peut citer à titre de contre-exemple : Caronna, 2004). Afin de proposer une approche plus transverse, Thornton & Ocasio (1999) proposent de revenir à la notion de logique institutionnelle. En effet, cela peut permettre de répondre à ces enjeux théoriques et institutionnels (Thornton et Ocasio, 2008). De leur propre aveu, l'intérêt pour ce concept l'a transformé en « *buzzword* ». Ainsi, le concept de logique institutionnelle a été mobilisé dans de nombreux domaines : système de soins (Scott et al., 2000), cuisine française (Rao, Monin et Durand, 2003), recherche en comportement du consommateur (Moorman, 2002)... autant de secteurs et d'études qui ont à la fois enrichi le concept mais qui de fait en ont quelque peu brouillé la définition.

Les logiques institutionnelles ont été introduites par Alford et Friedland (1985) pour décrire les pratiques et les croyances contradictoires dans nos sociétés modernes capitalistes (Thornton et Ocasio, 2008, p. 101). Les auteurs ont ensuite appliqué leur résultat aux relations acteur-organisations-société. Ce triptyque illustre bien la capacité de ce concept à mettre en relation différents niveaux d'analyse du micro au macro ; de l'acteur au champ. Le point d'ancrage de leur réflexion est que chaque ordre institutionnel bénéficie d'une logique centrale qui donne sens aux actions et organise la vie sociale : « *an institutional logic is the way a particular social world works* » (Jackall, 1988, p. 112). Cela se traduit par des règles, des récompenses, des sanctions que les acteurs élaborent et transforment pour être en conformité avec le champ. De fait, les pratiques institutionnalisées incarnent ces logiques. Les acteurs agissent sous le poids du symbolisme. La culture et les luttes politiques participent au maintien et à la reproduction de ces pratiques.

Friedland et Alford ont une vision très symbolique des logiques institutionnelles. Jackall, pour sa part, insiste davantage sur l'aspect normatif de celles-ci. Ces deux perspectives sont complémentaires. Cela explique aussi une perception différente de l'existence de potentielles contradictions entre différentes logiques. Les premiers soulignent l'existence de contradictions inter-institutionnelles. Le second met quant à lui davantage l'accent sur les contradictions internes qui peuvent émerger et conduire au changement. Une institution s'articule certes autour d'une logique centrale mais il peut y avoir plusieurs logiques en compétition dans le champ. Ces deux approches permettent une lecture plus structurée du champ en focalisant l'attention sur des dimensions symboliques pour les premiers et des aspects normatifs pour le second. Thornton et Ocasio (1999) proposent une définition qui permet de faire la synthèse de ces approches, et qui est une référence aujourd'hui :

« *The socially constructed, historical patterns of material practices, assumptions, values, beliefs and rules by which individuals produce and reproduce their material subsistence, organize time and space, and provide meaning to their social reality.* » (Thornton et Ocasio, 1999, p.804)

A travers cette définition, on peut retrouver les éléments centraux présentés par Scott pour comprendre les dimensions constitutives d'une institution. On retrouve ainsi les règles pour la dimension régulative, les représentations partagées pour la dimension cognitive et les 'prérequis' à la participation au champ pour la dimension normative.

Synthèse intermédiaire

La théorie néo-institutionnelle offre un cadre d'analyse particulièrement intéressant pour comprendre des pratiques prises pour acquises qui façonnent le comportement des entreprises.

Des éléments cognitifs, normatifs et régulateurs constituent les logiques institutionnelles qui définissent les règles de fonctionnement d'un champ organisationnel donné. Les travaux fondateurs du néo-institutionnalisme se sont donc principalement intéressés aux problématiques liées à l'encastrement des acteurs soumis à des pressions institutionnelles. La synthèse proposée par Hargrave et Van de Ven (2006) confirme la construction de la théorie néo-institutionnelle autour de deux grands axes : d'une part, comprendre comment les organisations s'adaptent et se conforment aux pressions institutionnelles pour acquérir une certaine légitimité et d'autre part, comprendre comment les pratiques institutionnalisées se diffusent au sein des organisations.

Un troisième axe de réflexion plus récent autour de la question du changement occupe aujourd'hui une place centrale dans la littérature. L'émergence de la littérature sur l'entrepreneur institutionnel ouvrira la voie de ce nouvel axe de recherche dont nous nous proposons maintenant d'explorer les perspectives.

II. Comprendre le changement, une problématique prégnante dans les travaux récents en néo-institutionnalisme

Une première approche dynamique de l'institution s'est faite par la reconnaissance du processus d'institutionnalisation, processus par lequel les institutions sont produites, reproduites, stabilisées et tenues pour acquises (Phillips, Lawrence & Hardy, 2004). L'institution est par la suite maintenue jusqu'à une éventuelle phase de désinstitutionnalisation. On voit alors émerger trois grandes phases dans le cycle de vie des institutions. La phase de création est sûrement celle qui aujourd'hui a été l'objet du plus grand nombre de travaux théoriques comme empiriques : comment émerge une institution et pourquoi s'institutionnalise-t-elle ? Il n'y a pas a priori de lois générales qui détermineraient la durée de ce processus. On ne peut pas qualifier cette étape de rapide ou de lente. Certaines études soulignent des institutionnalisations incrémentales alors que d'autres ont révélé la rapidité du processus sous l'impulsion d'éléments de rupture (Fligstein, 1991; Hoffman, 1999). Il n'y a donc pas de règles sur le rythme des séquences : diverses sources de pressions internes comme externes peuvent influencer le rythme de l'institutionnalisation tout comme celui de la désinstitutionnalisation.

S'intéresser au cycle de vie des institutions c'est alors poser la question du changement institutionnel. Or, on assiste depuis quelques années à un renouveau des travaux s'appuyant sur la théorie néo-institutionnaliste. Théorie du conformisme qui ne laisse que peu voire pas de place à l'action stratégique (Leca, 2006), le néo-institutionnalisme s'est renouvelé en intégrant les problématiques de changement. Sans nier les effets structurels et les pressions qui s'exercent sur les acteurs dans le champ, la littérature appelle à la réintroduction des problématiques liées au changement dans les perspectives néo-institutionnelles et à une meilleure compréhension du rôle des acteurs dans ce changement. On assiste alors à un virage théorique qui voit l'émergence de ce que Hoffman et Ventresca (2002) appelleront un « néo-institutionnalisme étendu ». Cela ne va pas sans poser de problèmes fondamentaux, puisque la réintégration du changement et des actions stratégiques apparaît comme paradoxale (Holm, 1995, p398) :

« Comment les agents peuvent-ils changer des institutions si leurs actions, leurs intentions et leur rationalité sont toutes conditionnées précisément par ces institutions qu'ils veulent changer ? »

Il s'agit de ce qui a été appelé le paradoxe de l'agence encastrée¹⁰ (Seo et Creed, 2002). On reconnaît la capacité des acteurs à agir – en créant ou modifiant des institutions – malgré leur encastrement. Le changement dans la littérature néo-institutionnelle ouvre de nombreuses voies et perspectives de recherche. Des travaux se sont dans un premier temps intéressés à l'impact des chocs externes sur l'institution. Une perspective endogène du changement va émerger dans les années 90 en accordant plus de considération à la capacité d'agir des acteurs dans l'institution. Elle va s'articuler autour de l'acteur et de sa capacité à questionner l'institution pour la changer. Une seconde approche va quant à elle se développer autour des logiques institutionnelles et des contradictions internes.

A. Le rôle des chocs dans le changement institutionnel : une perspective exogène du changement.

Le processus de changement institutionnel a tout d'abord été étudié à partir des chocs externes subis par l'institution créant ainsi de l'instabilité et de l'incertitude (Meyer, 1982 ; Clemens & Cook, 1999). Les chocs externes étudiés peuvent être d'ordre purement technologique ou législatif. Ces chocs peuvent favoriser l'entrée de nouveaux acteurs dans le champ (Thornton, 2002 ; Thornton et Ocasio, 1999) ou modifier les rapports entre les acteurs (Scott, Reuf, Mendel & Caronna, 2000). Ils peuvent être à la source de bouleversements internes qui laissent dès lors la place à des stratégies différentes pour les acteurs. Dans cette perspective, le changement est en fait une conséquence d'un choc externe – *jolt* – sur l'institution (Meyer, 1982). On est ici davantage dans une logique de changement subi par les acteurs de l'institution. Cette perspective répond à une vision très structurelle de l'institution. Les chocs participent alors au cycle de vie de l'institution en changeant les trajectoires institutionnelles. En effet, ils jouent souvent le rôle de catalyseur en accélérant le processus de changement.

¹⁰ Cela fait référence au « Paradox of Embedded Agency » proposé par Seo et Creed (2002).

Cependant, comme le souligne Munir (2005), il semble aujourd'hui difficile de reconnaître à un choc isolé la capacité de modifier seul l'institution.

B. Les luttes institutionnelles comme moteur endogène du changement

a. De l'entrepreneur institutionnel au travail institutionnel

Comme le soulignent Lawrence et Suddaby (2006), les pressions institutionnelles sont moins « totalisantes » pour certains acteurs et pour certains contextes. Des acteurs dotés de créativité peuvent changer les règles du jeu institutionnel en agissant sur les pratiques ou sur les croyances. Capables de remettre en question l'ordre institutionnel, ils acquièrent rapidement une certaine légitimité qui leur permet de conquérir l'adhésion des autres acteurs du champ (Fligstein, 1997 ; Zimmerman et Zeitz, 2004). La cristallisation autour du concept d'entrepreneur institutionnel (Beckert 1999, DiMaggio, 1988 ; Dorado 2005, Greenwood et Suddaby, 2006, Seo et Creed 2002) a permis une première compréhension dynamique des institutions et cela notamment par l'étude plus spécifique du développement des nouvelles institutions (Lawrence T.B. et Suddaby R., 2006). Ces travaux ont ouvert la voie à l'étude des changements institutionnels à travers les stratégies d'acteurs. La reconnaissance de l'effet des actions intentionnelles des acteurs sur l'institution a permis d'introduire et d'explorer la notion d'agence – définie alors comme une capacité d'action (Battilana et D'Aunno, 2009). Nous retrouvons alors le « paradoxe de l'agence encadrée » (Seo & Creed, 2002) qui permet de comprendre l'action de certains acteurs sous le poids des pressions institutionnelles et de dépasser le caractère figé des institutions. Les « entrepreneurs institutionnels » – ont été l'objet de nombreuses études visant à comprendre comment ces acteurs encadrés pouvaient prendre une distance suffisante par rapport à l'institution pour la questionner et parvenir à la changer. Subissant de manière moins directe les pressions institutionnelles, les acteurs périphériques peuvent plus facilement devenir des entrepreneurs institutionnels (Greenwood et al., 2002). La perception de l'ordre institutionnel comme inéquitable peut par exemple être le moteur de l'action. L'injustice peut être saisie par un entrepreneur interne qui émergera pour questionner l'institution (Suddaby et Greenwood, 2005). Il doit alors acquérir la légitimité nécessaire pour convaincre et mobiliser les autres acteurs du champ. Que ce soit dans une logique de création d'institution ou de changement institutionnel, l'entrepreneur

institutionnel va définir ou redéfinir les règles de fonctionnement du champ. Comme le soulignent Levy et Scully (2007), les entrepreneurs institutionnels révèlent une « *strategic face of power* » grâce à laquelle ils façonnent le champ dans lequel ils évoluent.

Lawrence et Suddaby (2006) insistent sur le fait que de telles pratiques vont bien au-delà du rôle de l'entrepreneur institutionnel. En effet, celui-ci s'est peu à peu transformé en démiurge, ou en une sorte de *Deus ex machina* dans la littérature. Les auteurs relativisent cette capacité à transformer à lui seul un cadre institutionnel. Le concept de travail institutionnel (*institutional work*) a permis de nuancer cette dérive en introduisant le rôle de chaîne d'acteurs menant des actions dans un contexte institutionnel particulier. Les entrepreneurs institutionnels jouent encore un rôle central mais la présence de facteurs environnementaux et le soutien d'autres acteurs sont aussi soulignés.

L'étude du travail institutionnel dans le cycle de vie des institutions a fait l'objet de nombreux travaux plus récents (Lawrence et al., 2009). Ainsi, le processus de création des institutions est un phénomène très étudié. On peut citer à titre d'exemples les travaux de Hargadon et Douglas (2001) sur l'histoire de l'ampoule électrique, ou ceux de Kitchener (2002) sur l'adoption de nouvelles modes managériales – en l'occurrence une vague de fusions – dans le secteur des centres de santé américains. Le maintien des institutions a suscité moins d'attention de la part des chercheurs (Scott, 2001) mais a fait tout de même l'objet de travaux notamment autour de leur capacité ou non à s'auto-reproduire (Zilber, 2002 ; Jepperson, 1991). La désinstitutionnalisation est le processus le moins étudié dans la littérature néo-institutionnelle. Comme le souligne Oliver (1992), il existe peu de descriptions concrètes du travail institutionnel que les acteurs doivent engager pour que la désinstitutionnalisation survienne. Cependant, le travail de Maguire et Hardy (2009) a permis de mettre en évidence de réelles spécificités de ce processus où se confrontent un travail institutionnel de destruction – *disruptive work* – et un travail institutionnel *défensif* – *defensive work*. L'originalité de ces deux formes de travail justifie selon Maguire et Hardy de s'intéresser plus particulièrement à la désinstitutionnalisation, tout comme l'étude de chaque étape du cycle de vie des institutions met en évidence l'existence de travail institutionnel spécifique.

La mobilisation de ce concept de travail institutionnel ouvre plusieurs opportunités de recherche. Cela permet de prendre en compte l'ensemble des éléments qui ont participé au

changement et de conserver le concept d'agence comme concept central dans la dynamique du champ.

« The study of institutional work offers an invitation to move beyond a linear view of institutional processes [...]. Because it points to the study of activities rather than accomplishment, success as well as failure, acts of resistance and of transformation, the concept of institutional work may contribute to a move away from a concentrated, heroic, and successful conception of institutional agency ». (Lawrence et al., 2009, p. 11)

Au-delà de la question de l'agence, le concept de travail institutionnel pose la question de l'effort engagé dans le changement (Perkmann et Spicer, 2008). Dans un travail s'intéressant au travail institutionnel engagé dans l'institutionnalisation des modes managériaux, Perkmann et Spicer articulent leur analyse autour de trois dimensions politique, technique et culturelle. Les auteurs confirment à travers ce travail la difficulté à identifier des entrepreneurs institutionnels qui, agissant seuls, pourraient transformer le champ. Une chaîne d'acteurs aux compétences élargies permet de changer l'institution. De plus, le changement – en l'occurrence l'institutionnalisation d'une mode managériale qui correspond à l'évolution du champ – semble s'appuyer sur ce que Dorado (2005) a mis en évidence à travers l'idée de « *partaking* ». La convergence, à travers le temps, d'actions autonomes provenant de différents acteurs crée les conditions nécessaires au changement. Il y a donc cette idée de groupes d'action et de chaînes d'acteurs dotés de capacités d'actions et de compétences porteurs de changement (Van de Ven et Garud, 1993). Cette idée nuance la capacité d'action stratégique des acteurs. Cependant, le concept de travail institutionnel n'entre pas en contradiction avec l'existence d'un entrepreneur institutionnel. Il permet en revanche de le 're-contextualiser' : dans la chaîne d'acteurs et le contexte dans lequel se situe le changement, certains acteurs sont sûrement plus porteurs de changement et ont plus de capacité créative que les autres.

b. Le rôle des logiques institutionnelles dans le changement

Moins axée sur le rôle de l'acteur, la seconde approche du changement se concentre sur les contradictions au sein du champ et sur la possibilité pour les acteurs de saisir certaines opportunités en fonction des valeurs et des intérêts qu'ils ont envie de défendre. En s'appuyant sur le concept de logiques institutionnelles, l'analyse endogène du changement souligne la coexistence au sein du champ institutionnel de logiques institutionnelles en

tensions ou en contradiction (Leca, 2006). Leblebici et al. (1991) ont ouvert la voie à cette perspective dans leur travail de recherche sur les radios. En étudiant de manière longitudinale les acteurs de ce champ, ils ont mis en évidence les logiques internes porteuses de changement. Ils soulignent ainsi le rôle des acteurs périphériques comme moteur du changement institutionnel, notamment du fait d'un moindre poids de l'institution sur leur comportement. En mettant en évidence la notion de contradiction interne (1991, p. 337), ils soulignent la capacité des acteurs à agir et réintroduisent ainsi la question de l'agence dans l'étude du changement institutionnel. Seo et Creed (2002), dans ce sillage, questionnent plus précisément le rôle de la contradiction dans le processus de changement. L'acteur fait partie d'un groupe institutionnalisé, ainsi il dispose d'une identité collective marquée par une logique dominante. Cependant, le champ organisationnel est constitué de plusieurs institutions. Un même acteur peut donc aussi répondre à plusieurs logiques (Benford et Snow, 2000 ; Rao et al., 2003). L'acteur doté d'agence est alors capable de remettre en cause la structure institutionnelle en mobilisant ou modifiant des logiques institutionnelles. Le niveau d'analyse joue un rôle important dans l'appréhension du changement. Lorsque le niveau d'analyse est le champ institutionnel, la rencontre entre une multitude d'acteurs facilite la rencontre entre plusieurs logiques institutionnelles. C'est d'autant plus le cas que les frontières du champ sont perméables. En appartenant à plusieurs logiques institutionnelles les acteurs sont confrontés à d'autres perspectives. Ils s'inspirent d'autres règles du jeu (Seo et Creed, 2002). Ils expriment alors plus facilement le souhait de les transposer et de les importer.

Ces perspectives endogènes permettent de souligner le rôle des intérêts individuels comme moteur du changement. Les luttes institutionnelles vont donc se cristalliser autour de la défense de ces intérêts. Plus spécifiquement, ces luttes opposent les acteurs souhaitant le maintien de l'ordre existant qui leur est bénéfique et ceux qui souhaitent le changer. L'existence de plusieurs logiques institutionnelles permet cette dynamique et cette confrontation. Ainsi, même le maintien institutionnel peut être perçu comme un état de tensions pour la défense de l'institution. Dans le cas d'une désinstitutionnalisation, la remise en cause de l'institution s'appuiera sur la perception d'une injustice ou d'un ordre institutionnel insatisfaisant.

C. Acteurs et finalités du changement : l'acteur collectif pour contester l'ordre institutionnel

Van de Ven et Hargrave (2004, 2006) ont proposé une revue de littérature des modèles de changement dans la littérature néo-institutionnelle. Ces quatre perspectives offrent un panorama des axes de réflexion autour de cette question. Les trois premiers axes sont les plus souvent traités dans la littérature. Le quatrième, autour de l'action collective, a été jusqu'à présent le moins présent dans la littérature alors qu'il offre de nombreuses opportunités.

La première approche, en termes de construction institutionnelle, explique le changement comme la conséquence d'actions menées par les entrepreneurs institutionnels. Ces entrepreneurs ne bénéficient pas de l'arrangement institutionnel en l'état et cherchent à modifier les règles et pratiques afin de satisfaire leurs propres intérêts. Cette perspective perçoit le changement comme une action stratégique consciente et dirigée dans les limites de ce que la société juge acceptable.

Le second axe s'articule autour de l'adaptation institutionnelle. Il s'intéresse davantage à expliquer comment les organisations se conforment aux pressions issues de l'arrangement institutionnel existant et dans quel but elles le font. Le changement est alors porté par des acteurs qui réagissent et s'adaptent à leur environnement et imposent ainsi des pratiques au sein de leur champ.

Le troisième courant, sur la diffusion institutionnelle, se construit davantage autour d'une méso-analyse. Elle met en évidence la lutte pour les ressources rares et la l'existence d'arrangements institutionnels bénéfiques pour des populations d'acteurs spécifiques. Le changement institutionnel passe alors par un processus en trois étapes – variation, sélection, diffusion. Ainsi, l'évolution de l'institution est proposée puis sélectionnée et enfin diffusée, portant ainsi le changement au sein de la population. Le processus est en général porteur d'une nouvelle institution mais conduit aussi de fait à des processus de désinstitutionnalisation.

Enfin, un dernier axe de recherche s'articule autour du rôle de l'action collective dans le changement institutionnel. Cette perspective s'appuie en particulier sur les cadres d'analyse relatifs aux mouvements sociaux¹¹. Le moteur de la mobilisation est alors la reconnaissance d'un problème institutionnel, de barrières ou d'une injustice au sein de la population. Le changement institutionnel est alors perçu comme un processus politique de campagnes de mobilisations pour légitimer une innovation sociale. La théorie des mouvements sociaux offre alors un ancrage théorique pertinent pour décrypter ce phénomène. Le projet porté doit être perçu comme valide et fiable, ce qui nécessite d'acquérir une légitimité dans le champ. Cet axe est, selon les auteurs, le moins étudié dans la littérature. La compréhension du rôle de l'acteur collectif, et plus spécifiquement du mouvement social dans le changement institutionnel, offre pourtant de nombreuses perspectives théoriques et empiriques que nous approfondirons par la suite. De plus, mobilisé pour comprendre la création d'une nouvelle institution, le croisement « théorie des mouvements sociaux-néo-institutionnalisme », a été peu exploré dans le cadre d'un changement radical comme la disparition d'une institution. La théorie des mouvements sociaux a fait l'objet d'une littérature féconde et s'est construite autour de trois axes complémentaires : une approche par les ressources¹² autour des déterminants de la mobilisation, le rôle du contexte à travers la structure d'opportunité politique et enfin une approche plus cognitive du mouvement représentée par le concept de cadrage. Il convient de préciser dans le chapitre suivant l'apport de la théorie des mouvements sociaux pour comprendre le changement institutionnel.

¹¹ Van de Ven et Hargrave soulignent également le rôle de cette approche dans la littérature sur les innovations technologiques et la diffusion des innovations. L'innovation ne sera pas alors sociale mais technologique.

¹² Le terme ressource fait ici référence à un courant de la littérature sur les mouvements sociaux (McCarthy et Zald, 1973). Il s'agit dans ce contexte de l'ensemble des éléments qui permettent l'organisation de la mobilisation, il s'entend davantage dans le sens de structures de mobilisation. Nous présenterons plus en détail cette approche par la suite. L'emploi du terme 'ressources' ne fait ici en aucun cas référence aux théories développées en management stratégique telles que la *Resource Based View* ou toute autre théorie économique de la firme.

Tableau 1 : Quatre perspectives sur le changement institutionnel (D'après Hargrave et Van de Ven, 2004 et 2006)

Dimension	Création Institutionnelle <i>(Institutional Design)</i>	Adaptation Institutionnelle <i>(Institutional Adaptation)</i>	Diffusion Institutionnelle <i>(Institutional Diffusion)</i>	Action Collective <i>(Collective Action)</i>
Question	Quels sont les rôles et actions des acteurs individuels pour créer ou changer un arrangement institutionnel ?	Comment les organisations s'adaptent à leur environnement ? Pourquoi les organisations adoptent-elles les mêmes pratiques institutionnalisées ?	Comment les institutions se reproduisent, se diffusent ou disparaissent dans un champ organisationnel ? Pourquoi autant d'organisations sont similaires ?	Comment les institutions émergent pour faciliter ou contraindre les mouvements sociaux ou les innovations technologiques ?
Acteurs institutionnels au centre de l'analyse	Entrepreneur institutionnel doté d'agence	Acteurs institutionnels qui s'adaptent (proactivement ou réactivement) aux environnements institutionnels	Population ou industrie soumise au même environnement institutionnel	Réseaux d'acteurs dans des champs inter-organisationnels qui sont encastrés dans un processus collectif de création ou de modification des institutions
Mécanisme générateur	Stratégies et construction d'un acteur pour résoudre un problème ou corriger une injustice	Environnement institutionnel (composé de croyances, pressions et règles) auquel l'acteur doit s'adapter pour être légitime	Lutte pour les ressources rares qui oblige les acteurs à imiter et se conformer aux pratiques institutionnelles légitimes	Reconnaissance d'un problème institutionnel, barrière ou injustice au sein de groupes sociaux ou d'entrepreneurs technologiques
Finalités	De nouvelles « règles du jeu » qui habilitent et contraignent les acteurs à changer leurs droits, devoirs ou leurs rôles	La légitimité organisationnelle par l'adoption d'arrangements institutionnels (isomorphisme)	Institutionnalisation ou désinstitutionnalisation des arrangements institutionnels pour une population d'acteurs	Créer un précédent institutionnel pour établir de nouvelles règles ou faire évoluer les règles actuelles. Innovation institutionnelle.

Synthèse Partie 1

Depuis quelques années déjà, il existe un renouveau de l'analyse institutionnelle qui porte la question du changement comme élément central de l'analyse. Ces travaux prennent appui sur le cycle de vie des institutions. Ces institutions, qui se reflètent dans les pratiques institutionnalisées, sont composées d'éléments cognitifs, normatifs et régulatifs. Ces éléments se retrouvent au sein des logiques institutionnelles. Elles définissent les règles de fonctionnement implicites ou explicites au sein d'un champ. Des pressions institutionnelles s'exercent sur les acteurs qui ne questionnent plus leurs pratiques prises pour acquises. Plusieurs logiques institutionnelles peuvent exister au sein de la même institution, elles peuvent alors entrer en compétition.

Le conflit entre plusieurs logiques est une des explications avancées pour expliquer le changement institutionnel. Il est alors porté par le travail institutionnel engagé par les acteurs du champ. Par leur capacité d'actions, les acteurs peuvent créer, maintenir ou détruire une institution. Les champs sont alors le lieu de luttes institutionnelles guidées par la défense des intérêts individuels entre statu quo et remise en cause de l'ordre institutionnel.

L'engagement dans le changement est issu d'une perception d'injustice porteuse d'insatisfaction. Cette contestation peut être portée par un acteur collectif. La théorie des mouvements sociaux offre un cadre particulièrement pertinent pour explorer le rôle de l'acteur collectif dans le changement institutionnel. Cette théorie s'est structurée autour de trois axes complémentaires. Ces trois axes offrent des perspectives particulièrement intéressantes pour comprendre le changement institutionnel.

Chapitre 2 : L'acteur collectif dans le changement institutionnel : une lecture par la théorie des mouvements sociaux

Le précédent chapitre nous a permis de présenter les concepts clef de l'analyse néo-institutionnelle, socle théorique de notre analyse. Plus spécifiquement, nous avons présenté les enjeux récents autour de la compréhension du changement institutionnel. Une approche endogène du changement met en exergue l'existence de luttes institutionnelles. Celles-ci opposent les acteurs qui remettent en cause l'ordre établi, et ceux qui le défendent.

Longtemps portée par la figure emblématique de l'entrepreneur institutionnel, la contestation peut également être conduite par un acteur collectif. Le déterminant à la mobilisation est alors un sentiment d'injustice perçue. Comme nous le présenterons par la suite, le rapprochement entre théorie des organisations et théorie des mouvements sociaux a déjà été fécond. Il répond à des enjeux empiriques et permet d'enrichir réciproquement les deux courants. Ce rapprochement a également été réalisé avec la théorie néo-institutionnaliste.

La théorie des mouvements sociaux offre un cadre d'analyse particulièrement pertinent pour comprendre comment un acteur collectif, organisé en mouvement social, peut remettre en cause un ordre institutionnel. Les concepts clef de cette théorie permettent de comprendre le travail institutionnel déployé par les mouvements sociaux qui font appel à leur répertoire d'actions stratégiques.

I. Concilier théorie des organisations et théorie des mouvements sociaux : une réalité empirique et un renouveau théorique

Afin d'explorer le rôle de l'acteur collectif dans le changement institutionnel, la Théorie des Mouvements Sociaux (TMS) offre un cadre d'analyse particulièrement riche. Ce courant s'est développé dans un premier temps parallèlement à la Théorie des Organisations.

Le rapprochement entre ces deux courants de recherche a répondu à une réalité empirique et un renouveau théorique alors qu'une double évolution se dessinait depuis les années 70. D'une part, les mouvements se sont structurés et sont devenus de vraies organisations. On parle de professionnalisation des mouvements sociaux. D'autre part, les organisations se sont ouvertes sur leur environnement et ont eu à s'adapter aux effets des contestations portées par ces mouvements toujours plus nombreux et puissants.

Dans un premier temps, nous rappellerons comment ces théories se sont construites autour de problématiques différentes et ont donc suivi des chemins tantôt parallèles tantôt divergents. Puis, nous soulignerons la pertinence de mobiliser et de croiser ces cadres théoriques afin d'en exploiter toutes les complémentarités et de dépasser certains enjeux théoriques.

A. Deux approches construites autour de questionnements différents

On note aujourd'hui un intérêt pour les mouvements sociaux dans les études sur les organisations. Les premiers travaux croisant les deux cadres d'analyse datent de la première moitié du XX^{ème} siècle (Selznick, 1948). Depuis, ce croisement entre mouvements sociaux et théorie des organisations a été approfondi par une littérature féconde. Ainsi, le numéro spécial

de 2008 de la revue *Administrative Science Quarterly*¹³ met en évidence les apports liés à l'utilisation complémentaire de ces deux courants de recherche. Cet enjeu théorique repose essentiellement sur un premier constat empirique : les organisations sont souvent la cible d'acteurs mobilisés dans des mouvements sociaux qui sont eux-mêmes aujourd'hui structurés comme des organisations pour perdurer (Scott, 1999). De plus, la convergence d'évolution des organisations et des mouvements soumis au même environnement est soulignée.

« As forms of coordinated social action, movements and organizations are ships riding the same waves. » (Scott, 1999 - Introduction, p. 389)

Les contestations et les mouvements sociaux sont perçus comme participant au cycle de vie de l'organisation. Ainsi, comme le soulignent Golsorkhi et al. (2011) le croisement entre théories des mouvements sociaux et sciences des organisations offre l'opportunité de renouveler la compréhension des comportements des organisations et contribue à une vision moins conventionnelle de la stratégie d'entreprise.

Selon McAdam et Scott (2005), les questions relatives à la théorie des organisations et celles propres aux mouvements sociaux se sont pourtant développées de façon parallèle à partir des années 60. Les problématiques autour du changement, du pouvoir et de la transgression ont servi d'ancrage à la compréhension des mouvements sociaux. Les approches processuelles ont été largement privilégiées. Ces recherches se sont particulièrement attachées à comprendre les formes émergentes d'organisations. A contrario, celles s'intéressant aux organisations se sont plutôt développées autour des questions de stabilité à un niveau d'étude très micro, au niveau de l'organisation même, et autour d'hypothèses reposant sur la rationalité des acteurs en présence. Mouvements sociaux et organisations sont alors souvent perçus comme antonymes (Scott, 1999).

¹³ On peut également citer le dossier spécial, *Dossier Les Mouvements Sociaux*, paru en 2011 (vol. 37) dans la Revue Française de Gestion.

B. Une complémentarité au service de la compréhension de nouveaux enjeux empiriques partagés

A la fin des années 1970, le travail de Zald et Berger (1978) a offert un premier croisement entre les deux approches empruntant des idées développées par les mouvements sociaux pour explorer le changement organisationnel. Mobilisant la théorie des organisations pour rentrer dans le monde des mouvements sociaux, McCarthy et Zald (1977) mettent en évidence les fondements organisationnels des mouvements sociaux. Quelques travaux ont donc répondu à l'enjeu empirique de complémentarité entre mouvements sociaux et organisations. Cependant, ces travaux pionniers ont eu un écho relativement faible dans la littérature de l'aveu de Zald lui-même qui souligne ce fait dans l'épilogue du numéro spécial d'ASQ cité précédemment. Les travaux de Zald (1970), Tilly (1978), Gamson (1975) et McCarthy et Zald (1977) sont à ce titre précurseurs comme le souligne Scott :

“[They] began to inject more explicit organizational and political arguments into the study of social movements”. (Scott, 1999, p.3)

La présentation de la construction de la théorie des mouvements sociaux proposée par la suite fera par ailleurs écho à cette idée. L'approche par les structures de mobilisation, que nous présenterons plus spécifiquement par la suite, donnera une place centrale au « mouvement comme organisation déployant une stratégie ».

Un regain d'intérêt pour une plus grande discussion entre les deux courants apparaît dans les années 1990 et 2000. Ces travaux exploitent la complémentarité des approches dans un environnement où on constate les limites d'une analyse de l'organisation sous un angle uniquement économique (hypothèse à la base de nombreux cadres théoriques en théorie des organisations). L'émergence des questionnements empiriques et théoriques incite les chercheurs en théorie des organisations à mobiliser les outils offerts par la théorie des mouvements sociaux. Le vocabulaire associé à la littérature sur les mouvements sociaux est à ce titre illustratif : activismes, convergences d'intérêts, contre-mouvements, tactiques sont des concepts clef de l'analyse. Autant de termes qui répondent à une réalité sous-étudiée des organisations (Wamsley et Zald, 1973).

Lire et comprendre le changement par une nouvelle grille de lecture orientée vers les acteurs collectifs, voilà autant de perspectives qui s'ouvrent pour les travaux en néo-institutionnalisme (Scott, 1999).

Elisabeth Clemens (2005) souligne les difficultés qui ont émergé dans la volonté de croiser les deux perspectives. Le rapprochement des deux « frères jumeaux » ne peut se limiter à la juxtaposition de deux cadres d'analyse complémentaires. Elle souligne principalement un problème ontologique de définition de l'objet étudié. La discussion repose notamment sur la rationalité attribuée ou non au mouvement (et de fait à ses acteurs). Ainsi, les approches sociologiques s'intéressant au comportement collectif perçoivent et étudient les mouvements comme un comportement émergeant d'une perception d'injustice, comportement qui du fait de sa spontanéité est non planifié, non routinier, non organisé et loin de tout calcul rationnel. Une approche contrastant largement avec les études sur les organisations qui reposent sur des comportements humains dotés de rationalité. Donc, si des conflits émergent sous la forme de grèves par exemple, ces conflits sont perçus comme une déviation par rapport à l'ordre existant et non comme une réponse spontanée à une injustice perçue. Le dépassement de cette frontière ontologique ne se fera que par des évolutions dans chacun des courants. Ainsi, les mouvements sociaux se sont progressivement intéressés à des aspects plus routiniers des mouvements alors que les études en organisation commencent à redéfinir les frontières de l'organisation devenues plus poreuses. Des forces moins stables et des sources de pressions font leur apparition dans les études sur les organisations : de l'informel et de l'instabilité dans le monde rigide de l'organisation et la reconnaissance d'un certain formalisme dans la spontanéité des mouvements (Zald, 2008). Ainsi, C. Tilly (1979) introduit la notion de « répertoires d'actions » dans la littérature sur les mouvements. Or ces répertoires sont en fait constitués de routines. De même, un courant de littérature (notamment porté par McCarthy et Zald, 1977) développe une approche centrée sur les structures de mobilisation et les stratégies dans les mouvements sociaux. Parallèlement, l'organisation perçue comme un univers fermé et rationnel s'ouvre sur son environnement et la question des pressions internes et externes se fait d'autant plus forte :

« Organizations were seen as open to all kinds of internal and external challenges to organizational authority; they were ripe for analysis of collective action and social-movement-like processes » (Zald, 2008 p. 600)

L'impact des mouvements sociaux sur les organisations constitue alors un sujet de recherche comme en atteste le travail de Vastel (1988) qui met en évidence l'existence de stratégies de réponses organisationnelles aux attaques de mouvements sociaux. Il décline ainsi une typologie autour de quatre stratégies, de la plus passive à la plus active¹⁴ : la stratégie défensive aussi appelée stratégie de profil bas s'appuie sur une diffusion minimale des informations requises ; la stratégie d'intimidation utilise le capital sympathie de l'entreprise pour retourner l'opinion publique en sa faveur ; la stratégie dilatoire consiste en l'implication d'autres partenaires ; enfin, la stratégie offensive vise à désamorcer les conflits en travaillant son image par une réponse systématique aux attaques et rumeurs. Ce travail illustre bien l'interdépendance entre mouvement, entreprise et société.

¹⁴ Cette typologie est reprise par Cherkkar-Mansouri et Onnée (2011) dans une étude des stratégies déployées par la Société Générale face à une mobilisation sociale entre 1992 et 1994.

II. La théorie des mouvements sociaux : un cadre conceptuel varié pour un phénomène sociologique multidimensionnel

Nous avons précédemment souligné la possibilité et la pertinence de mobiliser conjointement théorie des mouvements sociaux et théorie des organisations. L'objet de notre recherche porte sur le changement institutionnel et l'éclairage que peut apporter la théorie des mouvements sociaux pour comprendre celui-ci. Ce rapprochement théorique nous offre la possibilité de soulever de nouvelles réflexions autour du triptyque mouvement-entreprise-société.

Le concept de « mouvement social » traduit une réalité sociale que les entreprises ne peuvent ignorer. Il est donc important de comprendre ce que revêt réellement cette forme de mobilisation. L'histoire des mouvements sociaux traduit une évolution tant sur la forme que sur le fond pour ces entités porteuses de contestation. Cette évolution explique notamment la confrontation aujourd'hui plus forte avec le monde de l'entreprise.

La théorie des mouvements sociaux s'est construite avec les contestations et pour les comprendre les contestations. Une présentation historique de cette théorie permet de mettre en évidence les fondements de cette approche. Ces concepts clef, socle de la théorie, offrent une grille d'analyse particulièrement intéressante en théorie des organisations.

Dans notre perspective de recherche, nous portons un regard particulier sur l'impact des mouvements sociaux sur les institutions. A travers cette partie de présentation des mouvements sociaux, nous ouvrirons également une réflexion sur l'évaluation des conséquences d'une telle mobilisation. Nous regarderons alors comment la littérature sur les mouvements sociaux s'est penchée sur l'évaluation des conséquences de la mobilisation.

A. Les mouvements sociaux dans la société : définition et évolution

a. Qu'est-ce qu'un mouvement social ?

Comme le souligne Alain Touraine dans « La voix et le regard » (1978), un mouvement social est composé de deux dimensions. Le conflit avec un adversaire et un projet collectif. Mouvements féministes, mouvements écologistes, mouvements des sans-papiers, mouvements altermondialistes, mouvements lycéens, mouvements pacifistes ou plus historiquement les révoltes d'esclaves et la révolution française... Face à cette grande diversité, il semble bien difficile de définir les mouvements sociaux par leur objet. Il semble cependant tout de même relativement aisé de reconnaître un mouvement social voire de le qualifier quand celui-ci émerge et se déploie. La presse par exemple se fait largement l'écho des mouvements cités précédemment. Comme le soulignent Golsorkhi et al. (2011), les mouvements sociaux revêtent souvent une connotation négative liée à leur caractère revendicatif révélateur d'injustice ou d'insatisfaction. Ils sont en effet souvent perçus comme des contestations corporatistes ou des réactions désespérées de citoyens ou de salariés. Ils sont dans tous les cas l'expression d'une protestation ou d'une revendication sociale.

Tout comme pour la définition d'une institution, la littérature offre de nombreuses définitions de ce qu'est ou n'est pas un mouvement social. Ces définitions évoluent ou s'affinent selon les avancées théoriques et enjeux empiriques comme nous pourrions le souligner par la suite. Il existe cependant des consensus, ou plus exactement des traits de définition, qui émergent et perdurent au-delà de l'évolution historique des mouvements sociaux. Un mouvement social est avant tout une action collective qui est la concrétisation à un moment donné, dans un contexte donné, du besoin de certains acteurs de se réunir pour défendre un intérêt commun (Olson, 1965).

Cependant, cette perspective utilitariste (Fireman et Gamson, 1979) ne répond pas à toutes les interrogations sur pourquoi et comment des individus s'engagent dans une lutte collective. En effet, comment prendre en compte selon cette perspective les engagements portés par des croyances, des idéologies ou des solidarités qui ne satisfont pas directement le besoin de défendre ou d'acquiescer un droit (Golsorkhi et al., 2011) : la notion de mouvement social permet ainsi de rendre à l'action collective sa dimension sociologique multidimensionnelle.

Ainsi, un mouvement social reste avant tout la rencontre entre des hommes et des femmes. On assiste alors à une mobilisation dont la définition repose moins sur le nombre que sur la finalité qui est portée. En effet, cette finalité repose sur des enjeux sociaux, dont l'acception quant à elle porte sur des domaines de plus en plus variés. Le mouvement se fait alors le pourfendeur d'une injustice (Neveu, 2000). La logique de revendication portée par le mouvement répond à deux critères essentiels. Il faut agir ensemble et avec un projet explicite, faire preuve de l'intention de se mobiliser ensemble contrairement à d'autres phénomènes collectifs qui ne revêtent pas d'intentions collectives, comme les embouteillages. Herbert Blumer (1946) souligne en particulier l'objectif de « nouvel ordre de vie » des mouvements sociaux.

b. L'évolution des mouvements sociaux

Un rapide rappel de l'histoire des mobilisations montre également que la forme et la finalité de ces actions collectives ont évolué et trouvent aujourd'hui des échos à un niveau sociétal plus large. Le mouvement social a tout d'abord été perçu comme une expression d'un comportement de groupe associé à la foule. La réflexion sur la mobilisation sociale a connu plusieurs évolutions (Neveu, 2011). Perçue et étudiée dans un premier temps comme une pathologie sociale, la littérature lui reconnaîtra progressivement une certaine forme de rationalité. Les premiers travaux inspirés des comportements de foule expliqueront la diffusion de la mobilisation par des phénomènes de contagion ou d'imitation, réflexion qui accueillera par la suite des déterminants liés aux croyances ou à la frustration. Enfin, si nous avons auparavant souligné la connotation négative associée au potentiel destructeur du mouvement, les travaux plus récents soulignent également le potentiel créateur de ces mouvements. Les mouvements sociaux sont donc imprégnés de l'époque et de l'environnement social dans lesquels ils se développent.

Dans ses travaux, C. Tilly propose une large revue historique et comparative de l'évolution de l'action collective. Cette revue s'intéresse à tous les pays européens occidentaux et les Etats-Unis. Son premier axe de synthèse est relatif à l'orientation du mouvement. Le capitalisme et la construction de l'Etat Nation ont conduit à un déplacement du lieu de pouvoir. Ainsi, l'action collective est issue d'associations volontaires au détriment des solidarités communautaires qui se délitent. L'objet de la mobilisation est également construit différemment.

- Pendant le XV^{ème} puis le XVI^{ème} siècle, les mobilisations sont marquées par la quête de ressources. La forme alors privilégiée était le charivari.
- Les XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles verront émerger des mouvements réactifs ou défensifs : les groupes réclament des droits lorsqu'une autre entité les conteste ou les viole. Cependant, la mobilisation repose toujours sur des groupes préexistants. On assiste à des émeutes du grain ou des révoltes contre les taxes : le conflit se porte alors en général contre les autorités paternalistes.
- Le tournant du XIX^{ème} siècle fera apparaître des mouvements plus offensifs de conquête des droits. Les groupes peuvent alors se construire pour la mobilisation et on voit apparaître les premières manifestations.

c. L'apparition de « Nouveaux Mouvements Sociaux »

Les « Nouveaux Mouvements Sociaux » (NMS) émergent à partir des années 60 (Gendron, 2001 ; Lanciano et Saleilles, 2011). Ils cristallisent la remise en cause de l'ère industrielle et le glissement vers une société post-industrielle dont les finalités se tournent davantage vers l'orientation sociale et culturelle de la société (et non plus uniquement sur les conditions de travail). Le tournant sera mis en évidence par Alain Touraine dans son ouvrage *La société post-industrielle* (1969). La place du monde ouvrier dans les conflits se restreint et on y note l'émergence de nouveaux acteurs sociaux (les femmes, les « sans-papiers », les jeunes ou encore les écologistes). L'opposition travail-capital évolue tout comme les formes classiques de conflits : des « sit-in » ou autres prises d'otages de dirigeants apparaissent alors que grèves et syndicats remportent moins d'adhésion. Ces NMS s'appuient sur le concept « d'historicité » proposé par Alain Touraine, qui peut s'entendre comme la capacité d'une société à construire ses pratiques à partir de modèles et à travers des conflits et mouvements sociaux. A travers ce concept, l'auteur souligne le rôle des modèles culturels dans les pratiques d'une société mais il met également en exergue le rôle des conflits et des mouvements sociaux dans la construction et l'assimilation de ces mêmes pratiques. La notion d'accumulation, relative à l'histoire d'une société, est alors centrale et les mouvements sociaux jouent un rôle essentiel tant au niveau culturel qu'identitaire.

Les NMS revendiquent davantage une nature idéologique et identitaire, en plus des enjeux matériels précédemment souvent exigés par les mouvements ouvriers. Cependant, cette nouvelle définition des mouvements sociaux laisse aujourd'hui place à de nombreuses réserves. La confrontation aux réalités du terrain souligne l'opposition toute relative qui peut exister entre anciens et nouveaux mouvements sociaux tels qu'ils ont été définis. En effet, comme le montre l'histoire de l'amiante, l'ambiguïté reste toujours assez forte. La revendication de meilleures conditions de travail et de la prise en charges de pathologies professionnelles, revendications largement matérielles, sont sûrement tout aussi fédératrices que les attentes sociétales relatives au droit des salariés et des consommateurs ou des préoccupations de nature écologique.

La théorie des mouvements sociaux couvre cette réalité sociale diverse et complexe et propose un cadre d'analyse riche qui s'est construit historiquement autour de trois grandes questions : dans quelles conditions un mouvement de protestation parvient-il à émerger, comment s'effectue le passage de la mobilisation individuelle à la mobilisation collective, quelles sont au cours de la mobilisation, les chances de succès ou d'échec d'une action collective ? Ces travaux mettent également en lumière les nombreux enjeux liés aux mouvements sociaux qui se traduisent par une grande diversité dans leur structure et leur organisation. Nous ferons ici le choix de nous concentrer sur les travaux en sociologie et sciences politiques, dont les apports réciproques avec la théorie des organisations sont particulièrement forts. Une présentation historique de ces travaux nous permettra de mettre en évidence les courants de recherche qui vont structurer le champ. Leur complémentarité est aujourd'hui reconnue: alors que les premiers travaux se sont focalisés sur la question des ressources, le rôle des opportunités politiques dans le succès ou l'échec du mouvement a par la suite suscité l'intérêt des chercheurs, puis la dimension cognitive des mouvements sociaux a ouvert de nouvelles perspectives de recherche notamment autour du concept de cadrage ou *framing*. L'ouvrage de McAdam, McCarthy et Zald (1996) entérine par ailleurs cette perspective de la littérature sur les mouvements sociaux autour de ces trois axes. Promoteurs des réflexions autour des structures de mobilisations, à l'origine de l'approche par le processus politique, ils reconnaissent dans cet ouvrage l'importance de la « théorie des cadres » comme paradigme dominant dans la sociologie des mobilisations. L'ouvrage propose ainsi les prémisses d'un modèle intégré qualifié de « théorie du processus politique » (PPT) (Goodwin et Jasper, 1999) ou de « modèle du processus politique intégré » (Morris, 2004).

Pour comprendre la construction de ce modèle intégré, nous reprendrons chacune des trois dimensions constitutives du modèle (McAdam, 2004, 1982).

B. Les trois dimensions structurantes de la théorie des mouvements sociaux

La Théorie des Mouvements Sociaux (TMS) s'intéresse à toutes les formes d'actions collectives durables. Une durabilité qui s'entend dans le temps – même si la notion de temps long reste relative, mais aussi dans une forme de stabilité. Elle s'est construite autour de grands courants de recherche dont une présentation historique permet de mettre en évidence l'émergence de trois grands axes de recherche : les ressources, les structures d'opportunités et la dimension cognitive qui assure le cadrage de l'action collective. Les travaux de la sociologie des mouvements sociaux notamment portée par A. Touraine et C. Tilly en France ou encore M. N. Zald et D. McAdam aux Etats-Unis représente un courant très fécond. Les implications de leurs travaux ont souligné le lien entre mouvement, société et organisation. Un rappel de ces évolutions nous permettra de comprendre les enjeux organisationnels des mouvements sociaux dans une société où les organisations ne peuvent plus évoluer sans prendre en compte leur environnement.

a. Des travaux introductifs : de l'étude des comportements collectifs à l'étude d'une action collective

Les premiers travaux relevant de la sociologie de la mobilisation apparaissent au début du XX^{ème} siècle en France. Ces travaux s'inscrivent dans la lignée des travaux en psychologie collective qui connaissent alors une grande diffusion. La compréhension des mouvements sociaux est alors centrée sur la constitution du groupe et la diffusion de la mobilisation. La littérature s'appuie en particulier sur les recherches portant sur la formation des foules et la notion de contagion représente alors un questionnement central dans la compréhension du phénomène observé (Blumer, 1951 ; Le Bon, 1991). Ces travaux s'inscrivent dans l'Ecole du

Comportement Collectif qui a dominé jusque dans les années 70 aux Etats-Unis¹⁵, notamment à travers les recherches portées par l'Ecole de Chicago. Les conclusions de Blumer s'inscrivent dans cette perspective et soulignent le caractère irrationnel de la mobilisation qui lui confère un caractère non institutionnalisé (Smelser, 1962). Les travaux de Gurr (1970) à travers son ouvrage *Why Men Rebel* mettent en lumière le rôle de la frustration comme moteur individuel de la mobilisation collective. Plusieurs types de frustration peuvent alors justifier la mobilisation (Neveu, 2010). La « frustration progressive » incite à la mobilisation lorsque les attentes sociales s'élèvent alors que les ressources disponibles diminuent fortement-- Neveu cite en exemple la Révolution Française. La « frustration du déclin » quant à elle apparaît lorsque l'acteur perçoit -- à tort ou à raison -- un déclin des valeurs disponibles pour des attentes similaires. Enfin l'exemple du mouvement de décolonisation illustre le rôle des aspirations montantes et insatisfaites. On note ainsi au sein de ce courant un glissement vers une vision plus « stratégique » de la mobilisation qui d'un comportement irrationnel de contagion glisse vers une logique de convergence : la mobilisation comme moyen de réduire le décalage entre croyances et frustrations.

Pour ce courant de recherche, les principaux déterminants à la mobilisation relèvent de phénomènes observés dans la formation et le comportement des foules. Ainsi, l'adhésion par effet de contagion, l'irrationalité ou le degré de frustration sont les moteurs individuels qui justifient l'existence d'un mouvement collectif. Cette posture a été difficile à défendre par des observateurs devenus acteurs de la mobilisation. Ce tournant est notamment commenté par Gamson (1975). Il montre en effet comment la participation et l'engagement de professeurs dans les luttes autour de la guerre du Vietnam a permis d'ouvrir de nouvelles perspectives autour des mouvements sociaux (Fillieule et Péchu, 1993). Difficile pour ces nouveaux acteurs de la mobilisation de ne la percevoir que comme le résultat d'un comportement irrationnel. L'approche économique permettra de réintroduire la question de la rationalité des acteurs et des comportements stratégiques dans le processus de mobilisation.

¹⁵ Neveu (2011) souligne cependant que le terme 'école' peut ici se révéler abusif. En effet, les travaux associés à ce courant ne revêtent pas une réelle cohérence théorique mais tout au plus un sujet d'intérêt commun qui justifie de les percevoir comme appartenant à une école de pensée.

b. Dépasser l'irrationalité de la mobilisation collective : l'approche économique des mouvements sociaux

La question de l'optimisation fait son entrée dans la réflexion sur les mouvements sociaux à travers les travaux d'Olson (1965, rééd. 2001) qui mettent en évidence l'existence d'un paradoxe dans l'engagement d'un acteur dans une mobilisation. La réflexion d'Olson dans *The Logic Of Collective Action* s'appuie sur les travaux économiques autour de la question du passager clandestin. Un groupe se mobilise pour obtenir un avantage, ses membres s'engagent alors volontairement et l'action collective se constitue de manière naturelle. Dans ce cas, le comportement le plus intéressant est alors de ne pas s'engager dans la mobilisation tout en retirant les avantages de celle-ci¹⁶ : « Il existe une stratégie plus rentable encore que la mobilisation : regarder les autres se mobiliser » (Neveu, 2011, p.44). De fait, le processus d'optimisation individuel devrait conduire à l'absence de mobilisation collective puisque le comportement optimal pour chacun serait celui de « free-rider ». Le constat empirique contredit cette conclusion. Olson explique ce paradoxe par l'existence d'*incitations sélectives* mises en œuvre par les organisations pour que le coût à la mobilisation soit diminué et que par contre le coût d'une non-participation soit plus élevé. Le degré d'incitation peut être plus ou moins coercitif. Une forme extrême repose sur le conditionnement de l'embauche à l'adhésion au syndicat – ce fut notamment le cas pour les dockers en France. Moins coercitives, certaines associations ou organisations proposent des avantages à leurs membres en contrepartie de l'adhésion. Peu de place est alors accordée dans ce modèle aux engagements philanthropiques ou religieux.

L'apport de la rationalité dans l'étude des mobilisations a conduit à écarter de l'analyse toute dimension humaine : l'engagement ne peut être porté que par un calcul individuel d'optimisation économique. Le passage d'une approche psychosociale à celle économique d'Olson montre un tournant dans l'analyse des mobilisations¹⁷. Ces travaux vont ainsi

¹⁶ Ce débat a par ailleurs été au cœur de la réflexion autour de la syndicalisation et de la répartition des avantages acquis suite à des grèves : peut-on limiter les gains aux seuls membres engagés dans la lutte ? Le *Wagner Act* généralise entre 1936 et 1947 le système du *closed-shop* qui oblige l'adhésion syndicale. Cela a pour conséquence la construction de « partenaires sociaux » puissants et fiables (Neveu, 2011).

¹⁷ Les travaux d'Olson trouveront un écho dans les travaux économiques de la Rational Action Theory, dont les représentants les plus connus sont Buchanan et Becker. Pour ce courant de recherche, tous les actes même les actes sociaux sont conduits par la rationalité des acteurs qui vise à optimiser le rapport coût/gain au niveau individuel.

permettre d'ouvrir une nouvelle réflexion sur les mobilisations. En intégrant la notion de rationalité dans l'étude des mobilisations, elle permet également d'intégrer une dimension plus organisationnelle. Les travaux sur la mobilisation des ressources vont à ce titre poursuivre cette réflexion. En se détachant des questions matérielles de gains à la mobilisation et de l'approche par les foules, les auteurs se positionneront en amont de la réflexion et chercheront à comprendre les déterminants de la réalisation des mouvements sociaux.

c. L'approche par les ressources : saisir les déterminants de la mobilisation

Le glissement du « pourquoi » au « comment » dans l'analyse des mouvements sociaux

L'approche par les ressources s'est construite autour de quatre constats centraux. Ces constats reprennent en fait les limites des courants proposés précédemment (Fillieule et Péchu, 1993). Tout d'abord, l'explication psychologique aboutit à une confusion entre les déterminants individuels et la dimension collective de l'action. La compréhension des mouvements oppose jusqu'à présent un refus permanent de la dimension politique dans l'analyse. De fait, et c'est le troisième constat, l'acteur n'est pas doté d'un véritable comportement stratégique. Enfin, les mouvements sont encore perçus comme des phénomènes d'exception dans le jeu social.

Cet axe de recherche va donc partir d'un constat simple (Neveu, 2010, p. 20). A tout moment, il peut y avoir assez de raisons de mécontentements dans une société pour alimenter une mobilisation – écho aux approches psychosociologiques et à la notion de frustration -- dès lors, comment expliquer que certains groupes se mobilisent et d'autres non ?

Les travaux portés par Olson ont réintroduit la question de la rationalité dans l'analyse et c'est en essayant de comprendre le « comment » de la mobilisation que les auteurs pourront répondre à ce paradoxe. C'est à cette fin que les questions « d'organisation » et des « ressources » feront leur entrée dans l'analyse des mouvements sociaux. Ceux-ci sont alors compris comme des formes d'actions collectives organisées et rationnelles. La finalité, définie comme 'une préférence pour le changement social', offre alors de nombreuses perspectives quant aux enjeux de la mobilisation.

Les fondements de l'approche par les ressources

Les travaux de Mc Carthy et Zald (1977) posent le socle de l'approche par les ressources. Tout d'abord, les auteurs recentrent l'analyse sur l'aspect dynamique des mouvements

sociaux. Les mouvements sociaux se développent grâce à un support social composé d'adhérents qui acceptent les buts du mouvement et de sympathisants qui apportent les ressources au mouvement. Ces ressources peuvent être de nature diverse. L'approche entrepreneuriale de McCarthy et Zald, à travers leur réflexion sur les ressources, pose la question de l'organisation mise en œuvre pour obtenir ces ressources et de l'utilisation stratégique qui pourra en être faite. Cette agrégation des ressources diverses nécessite l'existence d'une organisation préalable. Le glissement de la question du 'pourquoi' au 'comment' de la mobilisation met alors de fait la question du mécontentement ou de la frustration au second plan au profit d'une vision orientée ressources. Les mouvements sont structurés, les SMO (*Social Movement Organizations*) sont alors en charge de l'acquisition de ressources et de l'optimisation de leur usage au profit d'une structure de préférence orientée vers le changement social. Le SMO joue donc un rôle essentiel dans la sélection et la promotion d'enjeux pour le mouvement social. La filiation avec les théories économiques est évidente. L'organisation est chargée de la mobilisation pour acquérir les ressources nécessaires à l'atteinte des objectifs. Ces objectifs sont sélectionnés. La finalité de l'organisation reste la remise en cause de normes, institutions et pratiques dominantes. Dès lors, l'observation des mouvements sociaux et leur compréhension s'apparente à la compréhension d'une sorte de marché de la mobilisation : les SMO portent les revendications et optimisent les actions, l'ensemble des SMO qui partagent les mêmes valeurs se recoupent au sein d'une SMI (*Social Movement Industry*) et les industries se retrouvent au sein d'un secteur appelé SMS (*Social Movement Sector*). Neveu (2011, p. 50) souligne même que : « la place donnée à l'organisation en fait l'outil central d'une *entreprise* de protestation qui rassemble les moyens – militants, argent, experts, accès aux médias – pour les investir de façon rationnelle en vue de faire aboutir des revendications ».

Cette lecture par les ressources réduit les mouvements à une vision extrêmement économiste voire mécaniste. Ce biais est particulièrement vrai pour les premiers travaux qui s'inscrivent dans la continuité – et même en réponse – des travaux d'Olson. Cela laisse peu de place aux éléments plus idéologiques ou symboliques qui sont pourtant au cœur de l'engagement. Dans leur ouvrage de 1987, McCarthy et Zald amorcent un début de rapprochement entre les comportements collectifs et l'approche par les ressources en soulignant les risques pris par les membres du mouvement. Ainsi Gamson, qui rédige l'introduction du document, écrit :

« On ne prend pas de tels risques à la légère, et il est toujours nécessaire de comprendre les cœurs et les esprits, les processus d'émergence et non seulement les processus bureaucratiques » (McCarthy et Zald, 1987, p. 6-7 – préface de Gamson reprise par Fillieule et Péchu, 1993).

Il serait cependant abusif de penser que l'acteur soit absent de l'analyse proposée par cette approche.

L'individu dans l'approche par les ressources

Une typologie des soutiens émerge des travaux sur les ressources. Elle met en évidence l'existence de « membres actifs » (*constituents*), membres qui apportent directement des ressources aux SMO, en particulier du temps ou de l'argent. Les « adhérents » sont *a contrario* des soutiens à la cause, mais non pourvoyeurs de ressources. Ils s'apparentent à des « sympathisants » de la cause. Ces « membres actifs » sont composés de « bénéficiaires potentiels » qui obtiendront un profit personnel de la mobilisation et de « militants moraux » (*conscience constituents*). Les militants moraux participent à la mobilisation sans être bénéficiaires d'un profit individuel. Des étudiants blancs se sont engagés aux Etats-Unis dans le mouvement des droits civiques en allant en 1964 dans le Mississippi inscrire les Noirs sur les listes électorales. L'étude de Doug McAdam (1988) révèle ainsi le rôle central de ces militants moraux dans la diffusion et par conséquent la réussite du mouvement sans être pour autant les bénéficiaires directs de l'action. Le militant moral apporte son savoir-faire, des réseaux, une logistique, un accès aux médias, autant de ressources qui peuvent faire défaut à un groupe stigmatisé en quête ou reconquête de droits. Il est alors possible de voir émerger un véritable entrepreneur de protestation. Le rôle de « l'entrepreneur de protestation - militant moral » s'illustre ainsi par exemple assez bien à travers le cas de l'engagement d'une partie des intellectuels ou des artistes dans des luttes auprès par exemple des sans-papiers ou des mal-logés.

L'intégration de la dimension politique et identitaire

L'approche par les ressources a accueilli de nombreux travaux qui ne peuvent se réduire à l'orientation entrepreneuriale présentée précédemment. Un second courant laissera plus de place à une réflexion politique. Oberschall (1973) a proposé de compléter les travaux d'Olson en leur donnant un ancrage social. En s'appuyant sur les hypothèses de rationalité collective proposée par Olson, Oberschall prend en compte la structure de risques et de récompenses dans l'explication de l'action. Il met ainsi en évidence une cartographie sociale croisant une

dimension horizontale qui repose sur un sentiment de solidarité et une dimension verticale qui représente la distance avec le pouvoir décisionnaire et politique. Il existe ainsi six formes de mouvements. La dimension de liens aux groupes supérieurs et pouvoirs permet de définir trois formes de mouvements intégrés -- c'est-à-dire dotés de relais de revendication -- allant d'un modèle communautaire à un modèle associatif. La diffusion est dans ce cas plus rapide : des mobilisations plus faibles peuvent trouver des échos rapides. Cependant, le risque d'apathie guette notamment les mouvements avec des liens associatifs qui correspondent par exemple dans la réalité aux syndicats ou chambres de commerce. Le modèle associatif segmenté sera alors le cadre d'émergence d'entrepreneurs de protestation et conduira à des mouvements plus durables et plus revendicatifs. Le rôle de ces entrepreneurs de protestation sera d'autant plus important que les liens au sein de l'organisation seront distendus dans un contexte segmenté. Cela donne souvent lieu à une mobilisation « explosive » tant par sa durée que par son ampleur.

L'objectif d'Oberschall est ainsi d'affiner la pensée autour des ressources. Les mobilisations reposent sur le groupe et ses ressources. L'originalité d'Oberschall est alors de ne plus uniquement prendre en compte les ressources quantifiables -- telles que le nombre de membres ou la puissance économique -- mais d'ajouter à l'analyse une dimension identitaire. L'émergence du « nous » qui se traduit par les liens au sein de la mobilisation permet de mettre en évidence une nouvelle forme de ressources. La capacité stratégique d'un groupe devient une ressource dont la valeur est contextualisée. En effet, si la possibilité d'obtenir un écho médiatique à la mobilisation pouvait paraître secondaire pour un syndicat dans les années 50, c'est aujourd'hui une ressource stratégique indispensable pour porter une mobilisation. Les ressources sont alors conceptualisées davantage comme un potentiel à « activer, à mobiliser -- au sens militaire -- dans une visée d'action stratégique, autour d'organisations ou de dirigeants » (Neveu, 2011). Ces dirigeants sont souvent atypiques mais sont de véritables entrepreneurs de protestation.

Cette perception de la mobilisation fait écho au parallèle souvent formulé entre stratégies d'entreprise et guerrières. Elle a par ailleurs l'intérêt d'échapper en partie à une vision trop mécaniste de la mobilisation par les ressources. Cette réflexion trouvera son aboutissement dans les travaux de C. Tilly (1976, 1986) qui souligne une tendance historique à la politisation des mouvements sociaux. Cette vision s'incarnera dans le concept de répertoire d'actions, concept qui rattache définitivement Tilly à l'approche par les ressources.

Les répertoires d'action, incarnation d'une tendance historique à la politisation des mouvements sociaux.

L'idée défendue par Tilly est que les individus, pour mener une action collective, ont recours à des formes de mobilisation préexistante, que l'on appelle « répertoires d'actions ». Plus exactement, il défend l'idée que, géographiquement et sur une période donnée, les individus apprennent un nombre limité de moyens pour se faire entendre. Ces modes d'action changent peu et représentent une contrainte pour les formes de mobilisation à court terme (Tilly, 2008 ; Fillieule, 2010). Ces répertoires varient selon les époques et les lieux mais aussi selon les catégories de population concernées tant du point de vue du mouvement que du pouvoir politique en place. Ils sont comparables aux répertoires de jazz : il s'agit de moyens d'agir ensemble sur la base d'intérêts partagés tout en servant une part « d'improvisation » dans la façon de mobiliser ces moyens à leur disposition. Les règles sont connues par tous et sont adaptées au but poursuivi (Tilly, 1986). Tilly et Tarrow (2008) mettent au cœur de l'analyse l'acteur et postulent que l'interaction conflictuelle peut prendre toute forme allant de la pétition, forme de mobilisation pacifique, à la guerre.

Le succès rencontré par ce concept dans la littérature sur les mouvements sociaux l'a quelque peu, de l'avis même de Tilly (2008), galvaudé. Il rappelle ainsi les *cinq niveaux* de conformité (Fillieule, 2010). Tout d'abord, les *actions* constituent un élément central de l'analyse (crier, manifester, casser...). Cependant, Tilly souligne que ce niveau d'analyse est indissociable de la *dimension interactionniste* liée à l'action qui permet de définir contre qui et dans quel contexte se définissent ces actions. Fillieule (2010, p. 81) illustre ce point en soulignant l'impossible rapprochement entre la révolte paysanne contre un prédicateur en 1760 et la mobilisation de l'UDCA (Union des commerçants et artisans) contre un huissier en 1973. Second niveau d'analyse, les séquences d'interactions réglées, appelées *performances* par Tilly. A titre d'exemple, la coordination d'interactions portant atteinte à la légitimité de l'acteur visé par la mobilisation versus la coordination d'actions de blocages. La succession et l'interaction entre ces performances donnent lieu à des *épisodes* qui sont observables et servent en général d'unité d'analyse pour comprendre les mobilisations. L'organisation par le Collectif de Jussieu d'une rencontre avec les ouvrières d'Amisol, entreprise transformatrice d'amiante, rencontre suivie d'une conférence de presse dénonçant les risques d'exposition à l'amiante est un épisode. Ces épisodes sont des événements protestataires. La connaissance limitée à un moment donné et dans un lieu donné des performances et des interactions

envisageables constitue pour Tilly le *répertoire* de mobilisation, cinquième niveau de l'analyse.

La notion de *répertoire tactique* est apparue par la suite pour définir les agencements d'interactions et de performances spécifiques à certains groupes comme par exemple le groupe des enseignants chercheurs, ou le groupe des agriculteurs (Tilly, 1998 ; Taylor Van Dyke, 2004, Fillieule, 1997). Ces répertoires tactiques traduisent les choix stratégiques de la mobilisation. Ainsi, Tilly (2008) reconnaît que ces acteurs de mobilisation interconnectés peuvent déployer des répertoires tactiques différents selon les calculs et anticipations qu'ils auront réalisés (Fillieule, 2010, p. 83). Cette notion de stratégie et de calcul prendra un essor particulier avec la reconnaissance de l'interaction entre deux groupes d'acteurs. Le groupe mobilisé ne fait pas sa représentation seul pour filer la métaphore sur le théâtre mais joue la pièce avec les acteurs puissants, en l'occurrence les acteurs étatiques dans l'analyse proposée par Tilly. Comprendre la mobilisation nécessite d'étudier les événements eux-mêmes, mais également de contextualiser cette analyse par la compréhension de la façon dont les acteurs étatiques peuvent définir l'environnement. Il s'agit bien d'une discussion adaptative entre les mouvements et les pouvoirs étatiques (pouvoirs publics, médias, acteurs visés par la mobilisation). L'action protestataire doit donc être étudiée comme un processus itératif d'adaptation tactique (Fillieule, 1997).

L'attention particulière accordée à l'Etat

Cette approche confère un statut particulier à l'Etat et à la dimension politique de la mobilisation et de son environnement. Les déterminants de la mobilisation reposent sur l'importance de l'organisation et des ressources mobilisées pour entrer dans le système politique. En effet, dans le modèle de base, modèle de la *politie* proposé par Tilly, le gouvernement est une organisation qui contrôle les principaux moyens de coercition sur une population. Les membres de la *politie* ont un accès quasi routinier, peu coûteux à ces ressources détenues par le gouvernement, ce qui facilite la capacité d'actions et la défense des intérêts du groupe. Les adversaires luttent pour l'accès aux ressources et donc d'une certaine façon l'accès à la *politie*.

Plus on a accès au pouvoir, plus les retours sur les actions engagées seront positifs. En effet, le pouvoir du groupe conditionne les chances d'émergence de la mobilisation par la vulnérabilité des autres groupes et les faibles menaces qui pourraient apparaître. A contrario,

un système répressif qui fait peser des menaces de sanctions sur la mobilisation, agit sur la structure de coût de la mobilisation. En filant la métaphore artistique, Tilly (1978) précise que chaque ‘représentation’ se joue entre deux parties au moins. L’initiateur de l’action et son objet constituent les deux parties principales mais Tilly ajoute le rôle de l’Etat.

L’action collective peut être définie comme la coordination d’efforts pour défendre des intérêts, et la sphère politique comme une arène possible dans laquelle l’Etat est impliqué dans les conflits et actions collectives. En France, le recours à l’Etat et aux instances politiques lors de conflits, notamment autour des questions relatives au travail, date du début du XX^{ème} siècle. Les accords de Matignon de 1936 sont un bon exemple des liens entre mouvements sociaux et politiques publiques relatives au travail. Tilly souligne notamment que le pouvoir des politiques s’est renforcé dans toutes les sphères de la société et plus particulièrement dans le monde du travail¹⁸. Cela est dû à une puissance plus forte des pouvoirs politiques suite à la nationalisation de la vie politique mais aussi au désenclavement des communautés locales par la révolution industrielle (Neveu, 2000). Les politiques publiques, comme actions des autorités étatiques (Muller, 1990), sont présentes et participent à la vie de nombreux univers sociaux. L’Etat, ou ses représentants en charge des différents dossiers, deviennent des intermédiaires essentiels dans la publicisation du débat et la résolution de conflits. Ce phénomène est particulièrement vrai en France où la structure électorale (notamment le suffrage universel) et la centralisation favorisent une attente sociétale plus forte vis-à-vis de l’Etat. Cependant, on observe également une trajectoire de « nationalisation » des mouvements dans d’autres pays ne répondant pas aux mêmes caractéristiques. On peut penser au cas des Etats-Unis comme l’illustre l’étude de Mc Adam (1982) sur le mouvement de lutte contre la ségrégation aux USA. Ce mouvement, tout d’abord organisé au niveau local, était peu efficace car cette localisation des enjeux nécessitait énormément de ressources. Le mouvement a connu un nouvel essor suite au recours au pouvoir fédéral de Washington. Cette trajectoire de mouvement est assez classique depuis le début du XX^{ème} siècle.

Sur la place et le rôle de l’Etat, les travaux de Piven et Cloward (1971) offrent une contribution originale. Se revendiquant de l’approche par les ressources et la mobilisation, ces

¹⁸ Cela est particulièrement vrai au cours de la 5^{ème} République.

auteurs accordent une place centrale au politique au détriment de la dimension organisationnelle. Un de leurs apports principaux est sûrement de remettre en question le rôle positif prêté aux organisations dont ils mettent en avant le caractère non nécessaire voire contre-productif. Ils s'interrogent notamment sur le syndicalisme, simple courroie de transmission du pouvoir selon les auteurs, en lui préférant les actions directes comme moyens de mobilisation. Ces actions sont alors orientées vers les institutions et autorités auxquelles les acteurs ont accès. La notion de proximité joue un rôle central dans l'expression d'un mécontentement. Reprenant l'exemple des mouvements de chômeurs des années 30, ils montrent comment les actions menées (résistance aux exclusions et attaques de centre d'assistance) ont permis de créer des moments de rupture qui sont à l'origine de la mobilisation. L'organisation ne peut créer ni empêcher le déclin du mouvement qui dépend des conditions sociales. Cette conclusion explique la difficulté à considérer Piven et Cloward comme appartenant au paradigme des ressources, notamment parce que la question des actions directes trouvent des échos dans les travaux en psychosociologie et qu'ils posent clairement la question de la possibilité d'actions face à une structure politique et institutionnelle selon eux contraignante et inaccessible. Cette question sera au cœur des travaux sur les structures d'opportunités politiques qui favorisent l'émergence d'un mouvement social. Toujours dans la lignée des travaux sur le « comment » proposé par l'approche par les ressources, ces travaux mettront en évidence les conditions d'émergence d'un mouvement.

d. Le poids du contexte sur le devenir des mouvements sociaux : les structures d'opportunités politiques, enjeu stratégique des mouvements sociaux

Dépasser les limites de l'approche par les ressources : mobiliser les Structures d'Opportunités Politiques

La domination à partir des années 70 de l'approche par les ressources a occulté un élément qui semble pourtant central dans l'évolution d'un mouvement social : les mouvements protestataires n'existent pas *ex nihilo*, ne sont pas totalement isolés mais subissent l'influence d'un monde dans lequel ils évoluent. Le rôle central du contexte politique dans l'émergence et la réussite d'un mouvement social semble alors être une évidence pourtant oubliée de l'analyse théorique (Mathieu, 2010). Cette approche s'inscrit dans la continuité des travaux sur les ressources à tel point qu'elle émerge suite à une critique interne, par McAdam, de son

propre cadre d'analyse. A travers son étude sur l'évolution des droits civiques entre 1930 et 1970, il ne peut expliquer la diffusion du mouvement dans les années 50 uniquement par une augmentation des ressources détenues par le mouvement. McAdam s'appuie alors sur les travaux de Tilly (1978) qui avait mobilisé le concept opportunités/menaces pour évaluer la vulnérabilité des systèmes mis en place face aux 'challengers' mais surtout sur les travaux de Eisinger (1973) et son concept de structure d'opportunités politiques (SOP). Il met ainsi en évidence un contexte national et international favorable à l'ouverture et l'émergence de nouveaux droits pour les Noirs – migration des travailleurs Noirs vers le Nord industriel des Etats-Unis, pression internationale en temps de guerre froide notamment (Mathieu, 2010).

La SOP détermine la stratégie mise en œuvre par les mouvements. Cette perspective permet d'aller au-delà de l'approche par les ressources en prenant en compte l'environnement dans la compréhension des mouvements. Ainsi, la dimension institutionnelle – ou tout autre élément macroéconomique- influence le mouvement qui dès lors peut avoir un impact sur elle (Kitschelt, 1986). Cette structure sera dite « ouverte » lorsque le système politique se montre vulnérable ou réceptif aux revendications. Elle sera « fermée » dans le cas contraire où tout effort de mobilisation se heurtera à un refus de négociation ou à une forme de répression (Mathieu, 2010).

L'opérationnalisation du concept de SOP

La SOP connaît alors un succès dans la littérature et devient le concept référence pour contextualiser un mouvement. La grande difficulté reste alors d'opérationnaliser le concept de SOP en déterminant les variables qui la composent. De la surenchère de définitions semblent émerger deux auteurs qui proposent de structurer l'approche du concept.

Tarrow (1994) propose *quatre éléments* pour mesurer la SOP : le degré d'ouverture ou de fermeture des institutions politiques, la stabilité ou l'instabilité des alignements politiques, la présence ou l'absence d'alliés influents apportant leur soutien au mouvement considéré, l'existence de conflits et de divisions entre les élites¹⁹.

¹⁹ Kriesi (1995) n'en retient quant à lui que trois : la structure formelle de l'Etat, les procédures informelles et stratégies dominantes des autorités politiques à l'égard des challengers, la configuration du pouvoir dans le système des partis.

Tarrow a proposé avec Tilly (2008) de décomposer la SOP en *six éléments* : la multiplicité des centres de pouvoir indépendants au sein du régime considéré, son ouverture à de nouveaux acteurs, l'instabilité des alignements politiques, la disponibilité d'alliés influents pour les contestataires, la propension du régime à faciliter ou à réprimer l'expression collective de revendications, et des changements décisifs à l'intérieur des cinq éléments précédents. Cette typologie permet d'opérationnaliser plus facilement le concept à l'aide de critères mieux définis.

Les critiques prononcées à l'encontre du concept

Les critiques formulées à l'encontre de cette approche sont au moins à la hauteur de l'engouement suscité²⁰. La critique s'est tout d'abord concentrée sur le concept en lui-même.

Tout d'abord, la SOP ne bénéficie pas d'un consensus sur sa définition comme nous avons pu le noter précédemment. Dès lors, tout événement, tout phénomène qui influence la vie politique et institutionnelle participe de la SOP et a un impact sur le mouvement social. La notion a pour principale faiblesse de regrouper de nombreux éléments du contexte du mouvement social au risque de devenir un concept « éponge » (Gamson et Meyer, 1996).

La seconde critique, liée à la construction du concept, repose sur le décalage existant dans l'étude d'un phénomène dynamique et contextuel – émergence et diffusion d'un mouvement social – par un concept qui lui est par construction statique voire figé. De fait, il existe un risque de confusion avec la structure institutionnelle d'un pays qui s'apparente davantage par exemple à une constitution ou à des procédures électorales. Selon Rootes (1997), il est nécessaire de bien faire cette distinction pour ne pas confondre effets structurels et éléments contextuels. Ces éléments sont pourtant ceux qui vont expliquer les évolutions pour les mouvements sociaux. Les entrepreneurs de protestation vont saisir ces variables pour faire émerger un mouvement. Il est par exemple important de distinguer le poids d'une organisation électorale régie par une constitution, d'une tendance gouvernementale à soutenir des causes ou à évoluer. C'est par ailleurs un autre élément de discussion sur le concept de SOP.

²⁰ Pour des critiques de l'approche SOP, voir Fillieule (2006) ou Mathieu (2002)

En effet, la définition du concept laisse présager d'une certaine universalité : si la réussite de la contestation dépend essentiellement de l'environnement, et notamment de la structure d'ouverture des politiques, tous les mouvements devraient être considérés de la même façon. En pratique, nombre de mouvements peuvent être déçus ou trahis par des gouvernements dont ils attendaient un soutien. Comme le souligne Mathieu (2011), l'effet peut aussi être inverse. Une SOP trop répressive peut également entraîner une réaction plus forte de la contestation. On peut ainsi assister à une radicalisation protestataire²¹. Ainsi, l'ouverture politique d'un gouvernement s'appuie également sur des perspectives plus conjoncturelles et appelle à s'intéresser aux opportunités mais également aux menaces que présente la SOP (Goldstone et Tilly, 2001). La répression peut alors devenir un enjeu des dynamiques contestataires.

La contextualisation des trajectoires de mobilisation

Cette évolution de la définition de la SOP dans la littérature laisse émerger une première réflexion autour de la relation stratégie-contre stratégie qui structure et influence la trajectoire de mobilisation. En effet, l'approche par les ressources a notamment mis en évidence le rôle de l'entrepreneur de contestation ; les travaux de Tilly et leurs prolongements explicitent comment cet entrepreneur se saisit de la SOP pour agir. A travers cette perspective émerge l'idée d'un acteur – en l'occurrence le gouvernement -- qui est capable de déployer une contre-stratégie de réponse ou d'anticipation. Ce mouvement s'observe à travers le prolongement théorique du concept d'opportunité qui souligne l'existence de menaces. Ainsi, le gouvernement peut mettre en place une répression forte pour empêcher toute velléité sociale ou répondre à l'émergence d'une mobilisation par la répression ou l'adaptation. On reconnaît donc au mouvement une stratégie qui s'adapte ou se construit en fonction de celle déployée par le « contre-mouvement » – qui est ici centré autour du rôle des gouvernements. La réflexion autour de cette opposition entre action protestataire et politique institutionnelle va se prolonger à travers un angle plus politique de l'appartenance de certains mouvements à un courant politique²². Dans cette perspective, les auteurs reconnaissent que « les mouvements protestataires participent d'un domaine social particulier, doté d'enjeux et de

²¹ Mathieu (2010) rappelle notamment que c'est suite à une intervention policière jugée excessivement brutale qu'a éclaté en 1969 (sous la présidence hostile aux mouvements sociaux de R. Nixon) la révolte de Stonewall qui donna naissance au mouvement homosexuel américain.

²² Cette réflexion portera en particulier sur les NMS (Nouveaux Mouvements Sociaux), qualifiés de mouvements de gauche (Duyvendak, 1994).

principes de fonctionnement propres, et occupant une position distincte à l'intérieur du monde social » (Mathieu, 2010, p51). Les concepts d'arènes (Giugni et Passy, 1997) ou de champ des mouvements sociaux (Mauger, 2003), de champ militant (Péchu, 2006) ou encore d'espace des mouvements sociaux (Mathieu, 2007) ont ainsi émergé dans la littérature pour rendre compte de ce lieu d'interaction sociale. Ces travaux permettent notamment de mettre en évidence l'autonomie ou l'interdépendance entre les espaces sociaux. Au-delà de la définition du militant par rapport à l'acteur politique et de la mise en évidence de finalités différentes à leurs actions²³, ils révèlent une autonomie toute relative du domaine contestataire (Mathieu, 2010).

Ainsi, cette approche permet notamment de contextualiser l'activité et les pratiques du mouvement en ouvrant l'étude des interactions à d'autres champs sociaux. Les champs religieux, médicaux, intellectuels et médiatiques influencent la trajectoire de mobilisation. L'interdépendance entre les champs explique la trajectoire du mouvement et des pratiques spécifiques portées par les organisations. Cette approche structurelle de l'analyse des mouvements sociaux ouvre ainsi la voie à une compréhension des enjeux institutionnels de son évolution. La notion de champ marque par ailleurs un premier rapprochement théorique que nous pourrions explorer plus en détail par la suite.

e. Le rôle de la dimension cognitive dans l'évolution des mouvements sociaux : le 'framing' dans la dynamique du mouvement.

Réintroduire les perceptions et les émotions

Cette troisième étape dans l'évolution de la théorie des mouvements sociaux est marquée par l'introduction de la dimension cognitive dans la compréhension des mouvements sociaux. Elle se déploie dans les années 80 aux Etats-Unis et incite à prendre en compte les facteurs subjectifs et les idées dans la construction du mouvement et son évolution. Ainsi, moins que de se focaliser sur les ressources, les opportunités politiques ou un quelconque arbitrage coût-bénéfice, cette approche valorise le vécu et les perceptions. Elle s'inscrit donc dans la lignée des travaux en psychosociologie. L'article proposé par D. Snow et son équipe (Snow et al.,

²³ Des travaux se sont particulièrement intéressés aux trajectoires des acteurs engagés dans les mouvements ou les partis : l'accès ou non à des postes électoraux, des différences de statuts, le cloisonnement entre associatif et politique. Ces réflexions ont conduit à une vision autonome de l'activité protestataire comme une sphère indépendante des autres sphères sociales.

1986) proposera les bases d'une approche symbolique et cognitive de l'action autour du concept de cadrage – '*framing*'. Assez étonnamment, alors que la notion d'idéologie est facilement associée aux mouvements sociaux²⁴, les auteurs, plutôt centrés autour des questions de ressources et de SOP, ont laissé cette dimension de côté. En effet, l'approche par les ressources a créé une véritable rupture avec les approches psychosociologiques en évacuant les questions de signification au profit des déterminants structurels et organisationnels.

Pour autant dès la fin des années 70, quelques auteurs de ces courants soulignent le rôle parfois mal connu des interprétations – notamment des conditions structurelles – comme vecteur de mobilisation (Contamin, 2010). Ainsi Piven et Cloward (1977) soulignent que la mobilisation peut avoir lieu quand il y a un glissement d'un arrangement perçu comme stable et juste vers une perception de ce même arrangement comme injuste et modifiable. De même, McCarthy et Zald (1977) précisent l'influence de l'entrepreneur de mobilisation dans la définition des injustices porteuses du mouvement. Les auteurs sous-entendent une certaine capacité de ces entrepreneurs à manipuler le sentiment d'insatisfaction des acteurs.

L'introduction des cadres d'interprétation dans l'analyse

Dans la lignée de Bateson (1954), qui pose le concept de « cadres interprétatifs » définissant comment les paroles et les actions doivent être comprises lors d'interaction entre les acteurs, Goffman (1991) introduit en sociologie le concept de « schèmes d'interprétation ». Ces schèmes interprétatifs, souvent implicites, permettent à tout moment de comprendre ce qui se passe (Neveu, 2011). Ils donnent aux acteurs une grille d'analyse des événements qui leur permet ainsi de les guider dans leurs actions. Snow et Benford en particulier ont appliqué ce concept aux mouvements sociaux et proposent une vision du cadrage comme un processus créateur de sens. Les effets de cadrage peuvent relever de plusieurs niveaux d'analyse (Contamin, 2010). Le concept de cadrage sera dans un premier temps appliqué aux interactions avec les médias : tout d'abord pour étudier les processus de cadrage médiatique (Tuchman, 1973) puis sur la façon dont les médias « cadrent » les mouvements sociaux.

²⁴ On retrouve cette association dès 1797 dans les écrits de Destutt de Tracy (Contamin, 2010).

Dans un second temps, il a permis de comprendre comment les mouvements cadrent leurs propres activités en définissant par exemple une situation comme problématique ou injuste. Croyances et discours retrouvent une place centrale dans l'analyse des mouvements sociaux. Les pratiques de cadrage adoptées pour assurer le recrutement au sein du mouvement ont fait l'objet d'une attention particulière.

Ces travaux offrent un éclairage enrichissant sur la dynamique du mouvement. L'hypothèse de base est qu'une injustice seule ne peut justifier une mobilisation. Pour qu'il y ait une mobilisation, il faut que un certain nombre de personnes jugent cette situation injuste ; chacun utilisant un cadre d'interprétation spécifique, il n'y a mobilisation que quand ils se retrouvent autour d'un cadre commun. Snow et al. (1986) définissent alors trois dimensions principales à ce cadre : les acteurs doivent s'accorder sur le diagnostic de la situation qui identifie le problème et les responsabilités (« *diagnosis framing* »), puis ils doivent s'accorder sur un moyen d'y remédier (« *prognostic framing* »), et enfin sur la nécessité et la possibilité d'agir (« *motivational framing* ») (Contamin, 2010, p58). Ce cadre commun est essentiel, il permet l'alignement des cadres d'interprétation individuels (Jasper, 1997).

Les entrepreneurs de protestation doivent alors trouver un moyen d'attirer les acteurs vers cette représentation commune et déploient pour cela des stratégies dont l'objectif est de réduire la distance entre les différents cadres interprétatifs pour les faire converger vers le cadre commun porteur de la mobilisation. Il s'agit de stratégies d'adhésion et de conquête. Quatre stratégies émergent selon Benford et Snow (2000)²⁵. La première est la connexion de cadre (« *frame bridging* ») qui vise à faire connaître l'organisation en s'appuyant sur des croyances préexistantes. Les acteurs partagent les idées du mouvement mais ne sont pas encore conscients de son existence. L'objectif est alors de leur donner l'occasion de s'engager. La seconde stratégie repose sur l'amplification de cadre (« *frame amplification* ») pour laquelle l'entrepreneur de protestation clarifie le cadre et le magnifie pour faire le lien avec des valeurs, croyances et émotions censées être partagées par les potentiels participants. L'extension de cadre (« *frame extension* ») a pour objectif d'étendre le cadre au-delà des préoccupations originelles. On inclut alors des enjeux secondaires par rapport aux enjeux initiaux mais qui sont importants pour des adhérents potentiels. Il s'agit d'une dynamique de

²⁵ Ces stratégies sont synthétisées par Neveu (2011, p104) et Contamin (2010, p58-59).

fusion entre un cadre présent qui se révèle proche d'un autre cadre préexistant. Neveu (2011) prend ainsi l'exemple du pacifisme qui sera décrit comme indissociable de l'écologisme et réciproquement. Enfin, dernière stratégie considérée comme la plus audacieuse, la transformation de cadre («*frame transformation*»). Il s'agit alors de diffuser et justifier de nouvelles pratiques, à l'encontre des préjugés en place. La transformation de cadre est une stratégie de conquête en retournant des cadres interprétatifs existants. Dès lors, la réussite du mouvement repose sur la capacité des entrepreneurs de mobilisation à proposer un cadre d'interprétation qui « entre en résonance » avec l'environnement dans lequel ils agissent (Snow et Benford, 1988).

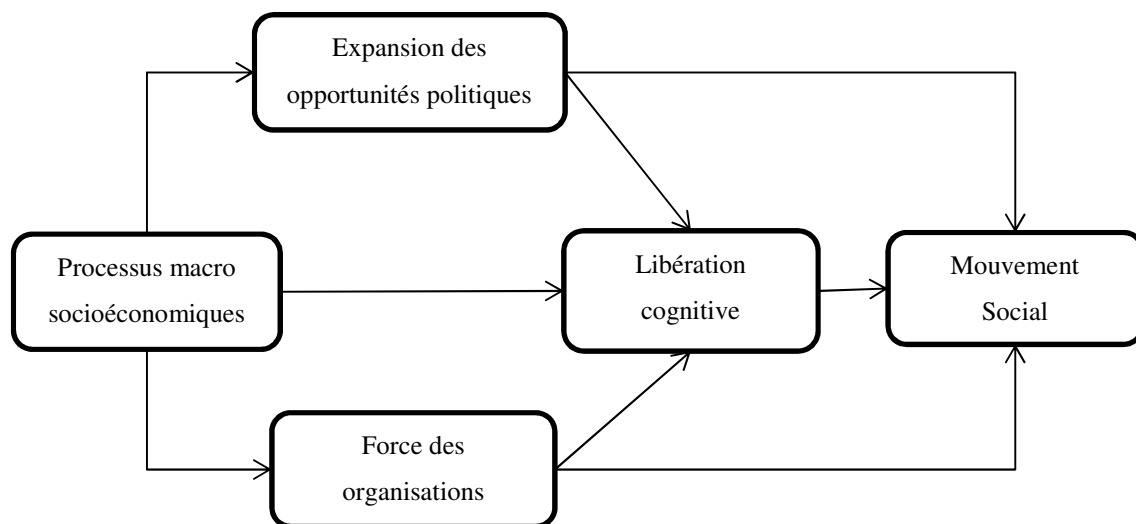
La crédibilité et la saillance des problématiques soulevées jouent de fait un rôle central. On retrouve ici cette idée « d'entrepreneur de mobilisation-stratège » qui agit sur les cadres interprétatifs pour porter sa protestation. Comme le remarque Contamin (2010), cette idée souligne la dimension intégrative de cette perspective. En effet, celle-ci emprunte à la compréhension des foules l'idée de dynamique interactionniste d'alignement des acteurs, tout en reconnaissant la dimension stratégique de l'approche par les ressources et en mobilisant une posture de recherche qualitative qui s'apparente aux approches culturelles: « autrement dit, cette perspective semble reposer sur « une extension de cadre » qui permettrait de faire tenir ensemble théories du comportement collectif, théories instrumentalistes et théories identitaires » (Contamin, 2010, p59).

Synthèse intermédiaire :

Le modèle du « Processus Politique Intégré » : l'intégration des trois paradigmes dominants dans l'étude des mouvements sociaux.

Ce modèle est directement issu de l'étude proposée par McAdam en 1982 sur le mouvement en faveur des droits civiques aux Etats-Unis. Dans un schéma synthétique, McAdam propose le « *processus politique intégré* ».

Figure 1 : Le modèle politique initial du processus politique (Contamin, 2010 ; d'après McAdam, 1982)



A travers ce schéma, une lecture compréhensive des mouvements sociaux émerge. Comme décrit auparavant, on retrouve les déterminants classiques déjà mis en avant par McAdam, à savoir le processus macro-socioéconomique qui correspond aux changements culturels dans la société ; l'expansion des opportunités politiques qui fait référence à la SOP ; et la force des organisations internes qui correspond autant à la dimension organisationnelle du mouvement qu'à ses ressources. La création du mouvement social repose cependant également sur une variable que McCarthy appelle 'libération cognitive' qui semble faire le lien entre les variables structurelles, précédemment citées, et l'action.

McAdam, McCarthy et Zald (1996) éclairciront le concept en le rapprochant d'une vision stratégiste du cadrage. Selon eux, une action collective peut se produire si les individus mécontents pensent qu'agir ensemble résoudrait le problème. Ainsi, le processus de cadrage

serait utilisé par les entrepreneurs de mobilisation pour légitimer l'action et susciter l'adhésion.

La discussion théorique se construit alors sur le statut à accorder au processus de cadrage au sein de ce modèle (Contamin, 2010).

Une première approche, plus en accord avec la lecture de McAdam de son propre travail, voit le processus de cadrage comme un processus auxiliaire. Les cadres interviennent en amont du processus dans la perception des facteurs organisationnels et des opportunités politiques, et en aval comme catalyseur de l'action. Le processus de cadrage joue alors le rôle de processus interprétatif des éléments structurels considérés par ces auteurs comme centraux.

Une autre lecture de ce modèle s'est développée donnant au processus de cadrage un rôle central dans le processus de mobilisation. Le cadrage est alors une variable quasi-autonome participant tout autant que l'organisation interne ou les opportunités politiques aux déterminants de la mobilisation. Les cadres légitiment un mouvement qui doit également être doté en ressources et bénéficier d'un contexte favorable.

Tableau 2 : Statut accordé au processus de cadrage et lectures du modèle du processus politique intégré (d'après Contamin, 2010, p. 64).

Modèles	1	2	3	4
Statut logique de la variable « cadrage »	Variable intermédiaire	Variable totalement indépendante	Variable indépendante	Variable déterminée
Statut théorique de la variable « cadrage »	Secondaire	Principal	Principal ou Secondaire	Secondaire
Objet de l'étude	Etude des perceptions des opportunités et des ressources	Etude du poids des processus de cadrage indépendamment des autres facteurs	Etude du poids des processus de cadrage en articulation avec les autres facteurs	Etude des facteurs qui pèsent sur les processus de cadrages
Exemple d'études	Kurzman (1996) Sue (2001) Rayner (2005)	Cress et Snow (2000) McCammon (2001) Mika (2006) Halebsky (2006)	a. Statut principal Noonan (1995) Trivedi (2003) b. Statut secondaire Mc Adam, McCarthy et Zald (1996), Diani (1996)	-poids des opportunités politiques : Marullo, Pagnucco et Smith (1996), Rothman et Oliver (1999) -poids des opportunités culturelles : Williams (2004), Polletta (1998) -poids des structures d'opportunités discursives : Koopmans et Statham (1999), Ferree (2003)

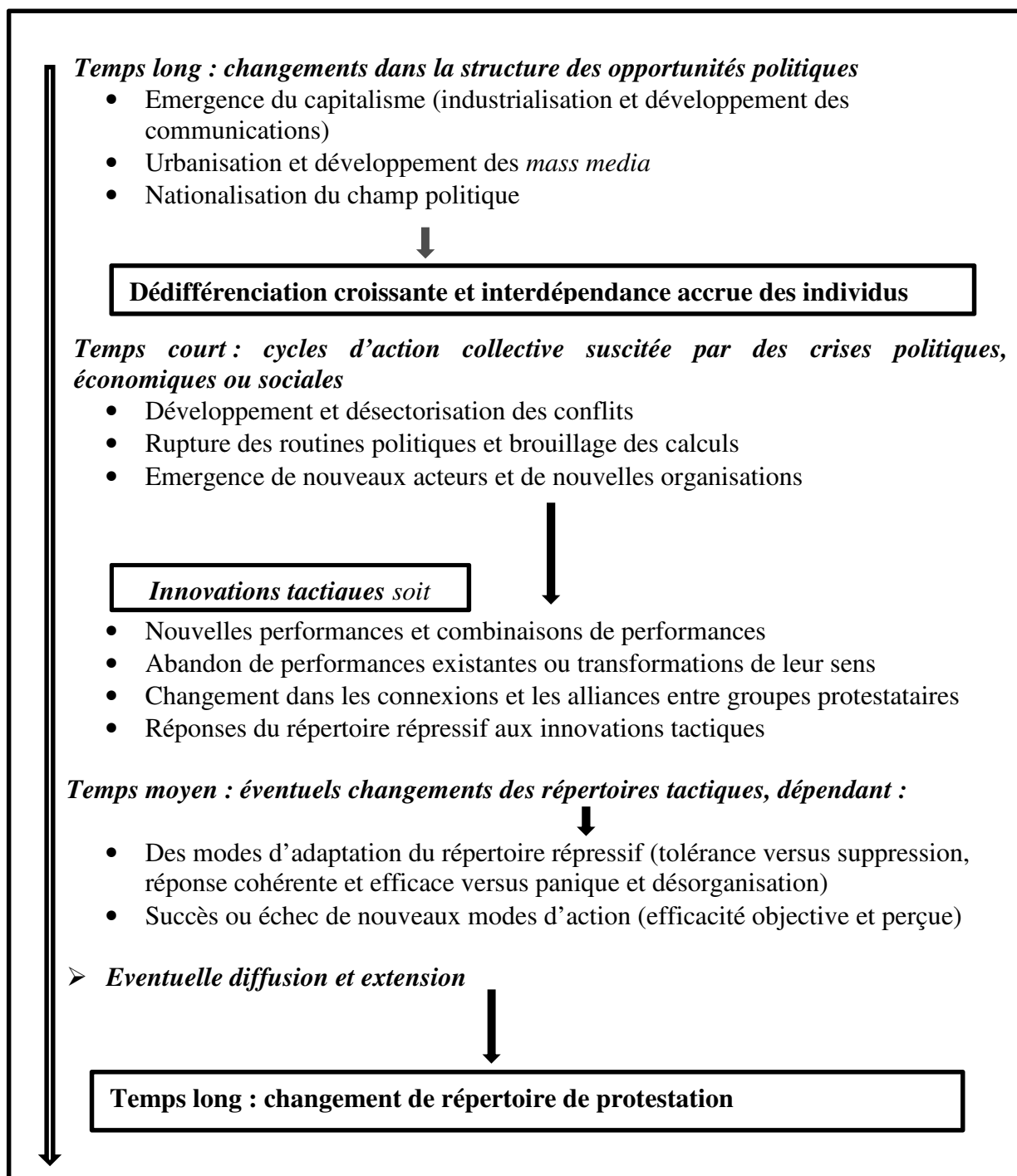
Ces différentes approches du cadrage expliquent également l'engouement pour cette approche dans la littérature. La plupart des travaux se sont focalisés sur les cadrages amorcés par les élites sous-estimant le pouvoir d'acteurs variés dans la production de cadres. Miceli (2005) propose cependant l'analyse de dynamiques de cadrage et contre-cadrage. Son étude porte sur l'intégration des gays, lesbiens et transsexuels dans le système éducatif public aux Etats-Unis dans une opposition, notamment avec le mouvement chrétien, autour des droits civiques. L'auteur confirme alors le rôle contraignant des « *master cadres* » dans l'action des mouvements et contre-mouvements (McAdam et al., 1996 ; Snow and Benford, 1992 ou encore Williams, 1995). Le manque d'originalité et de créativité du mouvement social dans l'opposition au mouvement chrétien le contraint dans ses stratégies de cadrage. Notamment, elle souligne le manque d'innovation dans l'évolution de la mobilisation, polarisant ainsi leur

position dans le champ. La difficulté pour les différents cadres à trouver une résonance qui leur assure le succès a par ailleurs fait également l'objet d'études. Il est cependant souvent pris pour acquis qu'un cadre qui a réussi à s'imposer est un cadre qui entre en résonance avec le champ. Peu de travaux se sont intéressés à la façon dont ces cadres pouvaient entrer en résonance, notamment les tactiques déployées pour y parvenir.

Les innovations tactiques ont fait l'objet d'une première attention à travers le concept de répertoires tactiques. L'étude de l'évolution des répertoires de contestation se fait sur un temps long, à l'échelle de trois siècles dans l'analyse de Tilly, et trouvent une explication dans la modification des structures d'opportunités politiques : le développement des *mass media* est un élément explicatif de leur évolution. Sur le temps court, on observe des cycles d'action collective, conséquences de crises politiques, économiques ou sociales. C'est dans ce temps court que l'on trouve alors les innovations tactiques qui dans un processus plus long peuvent conduire à d'éventuels changements des répertoires tactiques (voir figure 2 ci-après).

Positionner l'analyse au niveau du répertoire tactique permet de comprendre les innovations proposées par les différents mouvements mais aussi les réponses apportées par les acteurs menacés. C'est notamment dans cette perspective que l'on voit apparaître le rôle des nouveaux moyens de communication dans l'organisation des mobilisations (Cardon, Granjon, 2006) ou le recours à des stratégies juridiques et organisationnelles originales comme tactiques de défense ou d'attaque (Agrikoliansky, 2010).

Figure 2 : Mécanismes de transformation du répertoire de contestation. Schéma proposé par Fillieule, 2010, p. 92.



C. L'évaluation des conséquences de l'action des mouvements sociaux sur les organisations

Une question reste cependant en suspens après avoir dressé un panorama des approches autour des mouvements sociaux : comment appréhender les conséquences du mouvement social. Cette question pourtant centrale ne trouve que peu d'échos dans la littérature sûrement parce que sa résolution pose de nombreux problèmes théoriques et empiriques (Amenta et Caren, 2004 ; Earl, 2000 ; Giugni, 2008). Un mouvement social qui a été un succès est-il uniquement un mouvement qui a atteint ses objectifs ? Au-delà de la difficulté inhérente à la définition de l'objectif à contrôler, la question de la temporalité joue également un rôle central. La complexité et la mutation des enjeux et de déterminants liés au mouvement posent notamment la question de la causalité entre les éléments observés et les conséquences mesurées. Ces trois enjeux méthodologiques –définition, temporalité et causalité– sont au cœur des réflexions méthodologiques autour de l'évaluation des mouvements sociaux (Amenta et Caren, 2004 ; Earl, 2000).

Lorsque la finalité du mouvement est clairement orientée et définie sur un horizon à plus ou moyen terme, il semble plus facile de conclure sur l'efficacité d'une mobilisation. C'est notamment le cas lorsque le mouvement cible le comportement d'une entreprise particulière et a pour objectif d'arrêter les pratiques jugées douteuses de l'organisation. Ces effets sont d'autant plus faciles à mesurer qu'il s'agit de tactiques destructrices, qui visent à arrêter les pratiques en cours, et non de tactiques persuasives, dont la portée est orientée vers l'image de l'entreprise ou la pédagogie autour des pratiques critiquées (King, 2008). Ainsi, une étude historique à partir des archives (1962-1990) du New-York Times a montré que des mobilisations contre des entreprises peuvent entraîner une baisse de ses cours boursiers de 0.4 à 1%. L'effet est modéré positivement par la quantité d'informations portées à la connaissance du public (King et Soule, 2007). Les travaux sur les boycotts ont également montré les effets des manifestations contre des entreprises sur leur cours boursier. King (2008) a quant à lui démontré qu'un appel au boycott qui obtient une couverture nationale a 25% de chance de plus d'être suivi et d'être un succès pour le mouvement social. King et Pearce (2011) rappellent également qu'il est possible de mesurer des effets indirects de ces tactiques. Ils prennent en exemple le cas des stratégies responsables. La peur de « l'attaque » de mouvements sociaux contre leur organisation a incité des entreprises à opter pour des stratégies soutenables, en particulier pour le respect de l'environnement. Baron (2001) met

ainsi en évidence que l'adoption d'une stratégie dite de développement durable augmente la valeur de l'entreprise, si cette décision est prise avant toute forme de mobilisation. L'opération se révèle sans bénéfice si l'implantation de cette nouvelle politique se fait après un conflit.

Cependant, on ne peut limiter l'analyse des conséquences d'un mouvement social uniquement à ses effets sur des entreprises-cibles. La visée des mouvements peut également revêtir une dimension plus sociétale, c'est-à-dire faire évoluer les valeurs et normes partagées au sein d'une société. Chabanet et Giugni (2010) montrent ainsi les limites d'une vision performative, en termes d'échec et de succès, en soulignant la possibilité pour un mouvement d'avoir un impact sociétal beaucoup plus fort que sa dimension purement revendicative. Les auteurs prennent l'exemple du mouvement de Mai 68 qui a eu des effets profonds sur l'évolution de la société française « notamment dans son rapport à l'autorité, bien au-delà de son contenu politique » (Chabanet et Giugni, 2010, p146). Ainsi, en pénétrant le cercle familial, ce mouvement a eu des effets collectifs en dehors de la sphère directement concernée par la mobilisation.

Mesurer l'impact d'un mouvement nécessite de s'intéresser aux effets externes mais aussi internes au groupe. L'impact peut alors être plus ou moins fort selon les groupes concernés et les changements insufflés (Amenta et Caren, 2004). Giugni (2008) a par ailleurs dressé une typologie des conséquences autour de trois axes : politique, culturel et biographique. Croisés avec la dimension interne/externe, il en résulte donc six types de conséquences (Chabanet et Giugni, 2010). Les conséquences politiques changent les modes de gouvernement et les relations de pouvoir au sein d'une société. Les changements politiques internes traduisent une modification du rapport de force au sein du mouvement. Les conséquences politiques externes peuvent être de plusieurs natures. Elles posent notamment la question de l'acceptation, de la reconnaissance du mouvement comme légitime pour défendre les intérêts du groupe à travers les conséquences procédurales. Elles représentent aussi des conséquences substantielles par les avantages obtenus par le mouvement. Enfin, les conséquences politiques externes représentent quant à elles la possible institutionnalisation du mouvement. Les conséquences culturelles traduisent des changements dans les valeurs et normes partagées, une nouvelle façon de penser soit en interne pour tout ou partie du mouvement soit en externe par l'évolution de l'opinion publique ou idées partagées (Earl, 2004). Enfin, les conséquences biographiques transforment les trajectoires de vie des acteurs engagés au niveau du

mouvement (Goldstone et McAdam, 2001 ; McAdam, 1989) ou à un niveau plus agrégé au niveau de la population (trajectoire de groupes).

Mesurer les effets d'un mouvement pose donc comme première limite cette multitude d'enjeux possibles, même lorsque l'objectif du mouvement semble avoir été clairement défini. Une première proposition serait de mener une analyse partielle des conséquences du mouvement. Il existe de nombreux effets d'interdépendances entre les différents enjeux. Par exemple, les enjeux politiques dépendent souvent de la capacité à créer un changement culturel tout au moins à conquérir l'opinion publique. Rochon (1998) montre ainsi que le mouvement des droits civiques aux Etats-Unis a d'abord permis de délégitimer culturellement le ségrégationnisme avant de l'interdire politiquement. La question de l'intentionnalité est également au cœur de la compréhension des effets du mouvement. L'étude historique de Hiatt et al. (2008) met également en lumière l'émergence de l'industrie du soda, et de fait l'apparition des problèmes d'obésité infantile aux Etats-Unis, comme conséquence non intentionnelle du mouvement mené contre les brasseurs par des femmes catholiques. Cette difficulté à appréhender les conséquences d'un mouvement, tant temporellement que par son périmètre d'action, plaide pour une analyse longitudinale multi-niveaux du mouvement dans son environnement.

Tableau 3 : Typologie des conséquences de l'action d'un mouvement social. D'après Giugni (2008) et Chabanet et Giugni (2010)

Conséquences		
Politiques : Changement des modes de gouvernement et des relations de pouvoir au sein d'une société	Internes	Modification du rapport de force au sein du mouvement
	Externes	Reconnaissance de la légitimité du mouvement
		Avantages obtenus par le mouvement
		Institutionnalisation du mouvement
Culturelles : changements dans les valeurs et normes partagées	Internes	Changement dans les logiques internes au mouvement
	Externes	Evolution de l'opinion publique ou des idées partagées
Biographiques : transformation des trajectoires de vie des acteurs engagés	Internes	Changement de positionnement, de leadership au sein du mouvement
	Externes	Modification de la trajectoire des groupes mobilisés au sein de la société

Synthèse intermédiaire

Un mouvement social est un rassemblement de personnes qui à un moment donné, dans un contexte donné, s'organisent pour porter une contestation. Le sentiment d'injustice est souvent le moteur de cette action. Les finalités et formes d'actions ont évolué dans le temps. On note aujourd'hui une plus grande diversité dans les mouvements, qui sont souvent au cœur de problématiques sociétales. Le triptyque mouvement-société-entreprise prend aujourd'hui tout son sens.

La théorie des mouvements sociaux s'est construite autour de trois axes : l'approche par les structures de mobilisation –aussi appelée approche par les ressources, les structures d'opportunités politiques et l'approche cognitive.

Elaborées en parallèle, les auteurs reconnaissent aujourd'hui une complémentarité entre ces approches. McAdam propose ainsi le modèle politique intégré qui permet de mettre en relation les différentes dimensions pour comprendre l'émergence d'un mouvement social. Le débat repose alors sur le statut accordé à la dimension cognitive au sein de ce processus.

Les luttes dans le champ se font notamment par la définition et la re-définition des cadres. La dimension cognitive a suscité un véritable attrait dans la littérature alliant changement institutionnel et mouvements sociaux. Cependant, peu de travaux se sont intéressés à la façon dont les acteurs agissaient pour modifier ces cadres et ainsi porter le changement (ou assurer le maintien) au sein de l'institution.

La notion de répertoires tactiques permet de répondre à cette interrogation. Ce concept s'inscrit dans la lignée des travaux de Tilly et propose un niveau intermédiaire d'analyse qui replace l'action des acteurs au centre de l'analyse. Elle permet également d'introduire la notion de répertoires offensifs et défensifs. Cette dualité a été jusqu'à présent quelque peu oubliée dans la littérature sur les mouvements sociaux.

La littérature sur les mouvements sociaux s'est aussi intéressée à la mesure de la réussite d'un mouvement social. Cette réflexion met en lumière plusieurs facettes de l'action des mouvements notamment en termes de retombées politiques, culturelles et biographiques. Cette perspective s'accorde particulièrement avec une analyse au niveau du champ. De plus, cela plaide pour une analyse longitudinale du phénomène observé.

III. Les mouvements sociaux au cœur des luttes institutionnelles

La littérature croisant mouvements sociaux et néo-institutionnalisme est déjà relativement féconde avec des auteurs issus des deux champs tels que S. Soule, E. Clemens ou M. Lounsbury. Dans un premier temps, la littérature croisant mouvements sociaux et changement institutionnel s'est concentrée sur les aspects politiques du changement institutionnel (Hargrave et Van de Ven, 2006).

« SM (social movement) scholars have focused on collective political processes of institutional change that remedy perceived social and ecological problems, barriers, or injustices. » (Hargrave et Van de Ven, 2006, p 868)

L'émergence des «*New Social Movements*», qui réintroduisent la question de la culture et perçoivent les mouvements comme des constructions sociales et culturelles dans un environnement spécifique, a accentué l'importance accordée au cadrage dans l'analyse (Bate, Bevan, and Robert, 2004). Les années 90 marquent le début de l'élargissement de la définition des mouvements. Ainsi, les mouvements sont de moins en moins orientés vers des finalités politiques et plutôt vers des valeurs et des croyances partagées (Earl, 2004). L'exemple particulier du mouvement '*Slow Food*' proposé par Van Bommel et Spicer (2011) en est représentatif. Le *slow food*, art de vivre qui concilie plaisir et responsabilité vis-à-vis des producteurs et de l'environnement, est un mouvement qui s'est développé au niveau international autour de valeurs fortes. S'appuyant sur une structure plus associative, ce mouvement veut changer l'ordre existant. Les auteurs montrent l'émergence d'un nouveau champ notamment par la constitution d'une identité collective. Cette évolution a conduit également la littérature à élargir son approche et la définition proposée par Snow, Soule et Kriesi (2004 : 9) montre à la fois une approche très ouverte de ce qu'est un mouvement mais également son positionnement face à une institution.

[Social movements are] « considered as challengers to or defenders of existing institutional authority – whether it is located in the political, corporate, religious or educational realm- or patterns of cultural authority, such as systems of beliefs or practices reflective of those beliefs » (Snow, Soule et Kriesi, 2004, p9)

A. Un rapprochement théorique source de complémentarité

Le passage de « l'ancien » au « nouveau » institutionnalisme a introduit les questions du changement institutionnel. La théorie des mouvements sociaux, qui s'est construite parallèlement, étudie la façon dont les groupes peuvent se constituer afin de remettre en cause l'ordre existant perçu comme injuste. Le rapprochement entre ces deux théories s'est alors façonné autour de la capacité de la théorie des mouvements sociaux à apporter des outils d'analyse pour répondre aux nouveaux questionnements de la théorie néo-institutionnelle. Ce nouvel éclairage offre une nouvelle façon de comprendre le changement. La commensurabilité de ces approches a fait l'objet de travaux dont Scott (1999) en propose une synthèse.

Comme nous avons pu le souligner à de nombreuses reprises, le concept d'entrepreneur institutionnel participe fortement à la compréhension du changement institutionnel. Porteur de changement, certains acteurs sont donc dotés d'une capacité de mobilisation qui rappelle fortement la notion de structures de mobilisation, propre aux mouvements sociaux. Comme le souligne Scott (1999), s'appuyant sur une étude sur le système hospitalier, la théorie des mouvements sociaux offre le vocabulaire pour comprendre les efforts de mobilisation et les chances de succès.

La question de l'encastrement est un élément fondamental de l'analyse néo-institutionnelle. Les pressions institutionnelles subies par les acteurs contraignent et empêchent le changement. La richesse du cadre néo-institutionnel repose notamment sur la prise en compte de plusieurs vecteurs de pression issus des trois piliers cognitif, normatif et régulateur. Les mouvements sociaux reconnaissent également une forme d'encastrement. Des pressions institutionnelles qui conduisent à un ordre établi, souvent vecteur d'injustices. Cependant, les mouvements sociaux se sont davantage concentrés sur les pressions de nature politique en particulier à travers le concept de SOP vu précédemment. Ainsi, Scott (1999), à travers son étude sur le système hospitalier, met en évidence que l'intérêt des mouvements sociaux à la question du contrôle des naissances n'apparaît que lorsque le débat se structure autour d'une question idéologique opposant la droite et la gauche. Les travaux en théorie des organisations ouvrent de nouvelles perspectives par rapport à ceux sur les mouvements sociaux et offrent de nouvelles grilles de lecture en élargissant le champ des pressions au-delà de leur aspect

politique. Réciproquement, les travaux sur les mouvements sociaux permettent un nouvel éclairage sur la façon dont les pressions politiques agissent sur les organisations et créent une aspiration au changement. Par ce biais, la question du changement est alors posée de manière plus prégnante.

En prenant le risque de caricaturer un peu la pensée de Scott et d'autres auteurs tels que McAdam (1996) ou Tarrow (1996), on serait tenté d'opposer néo-institutionnalisme et mouvements sociaux dans leur lecture du changement. Alors que le néo-institutionnalisme, de par sa filiation en théorie des organisations, se concentre sur les « structures de gouvernance » (« *governance structures* »), les mouvements sociaux vont davantage étudier les « espaces » (« *structural holes* ») existants. Ainsi, l'analyse par les mouvements sociaux permet de mettre en évidence les difficultés d'alignement, la présence d'alliés potentiels, ou toutes autres opportunités pour faire agir et modifier les forces en présence. De même, alors que les travaux en néo-institutionnalisme se concentrent sur le pouvoir des pensées dominantes et des représentations cognitives partagées, les mouvements sociaux prennent quant à eux le point de vue opposé pour s'intéresser aux conflits émergents portés par des nouvelles idéologies, de nouvelles valeurs et croyances. La lutte pour le changement est donc étudiée par les deux approches comme « deux facettes d'une même pièce », le courant institutionnaliste se concentrant sur les pressions source de maintien et les mouvements sociaux s'intéressant aux espaces et perspectives de changement (Scott, 1999, p. 19).

B. Comprendre le travail institutionnel grâce aux concepts de la théorie des mouvements sociaux.

La littérature sur le changement institutionnel s'est saisi des outils d'analyse proposés par la TMS. Peu d'études mobilisent un cadre intégrateur, privilégiant la mobilisation d'un concept en particulier. Van de Ven et Hargrave (2006) dressent un rapide aperçu des travaux mobilisant la théorie des mouvements sociaux pour comprendre le changement institutionnel.

a. Les structures d'opportunités politiques : comprendre les conditions de réussite et de succès d'un mouvement.

McAdam, McCarthy et Zald (1996) reconnaissent trois facteurs pouvant expliquer l'émergence et le développement d'un mouvement social. Outre les structures de mobilisation et les processus de cadrage, les SOP jouent un rôle important car elles sont la synthèse des arrangements institutionnalisés et des conditions politiques qui font face au mouvement. Ce questionnement se révèle particulièrement pertinent pour une compréhension des changements au niveau du champ. Une première approche a notamment été de s'intéresser aux groupes susceptibles de questionner l'ordre établi. Ainsi, les groupes extérieurs au champ ont plus de capacité à porter le changement institutionnel (Clemens, 1993 ; Rao, 1998 ; Schneiberg et Soule, 2005). Ces acteurs collectifs, souvent soutenus par des experts, sont dotés de la capacité d'interpeller les acteurs du champ encastrés dans les logiques institutionnelles. Intégrer les SOP dans la compréhension du changement institutionnel pose notamment la question de la réponse apportée par les pouvoirs publics aux efforts menés par la mobilisation. Fligstein (2001) traduit ce rôle du gouvernement comme un médiateur entre compétition et conflit. Il met ainsi en évidence le pouvoir de cet acteur à travers le choix des règles édictées. Ces règles ne sont pas édictées innocemment puisqu'elles reflètent les relations de pouvoir au niveau du champ. La compréhension des arrangements institutionnels en présence ne se limite pas uniquement à cet aspect politique.

Les travaux s'intéressant au changement institutionnel, en particulier dans le champ de l'innovation, se sont également saisis de la question de l'impact de l'environnement sur le changement institutionnel (Hargrave et Van de Ven, 2006). Van de Ven et Garud (1989, 1993) ont ainsi mis en évidence le rôle de quatre sources de pression au sein du champ dans le changement institutionnel technologique²⁶. Les *organisations institutionnelles* ('*institutional regulations*') représentent cette première force. Il s'agit d'agences gouvernementales, de syndicats professionnels, de communautés scientifiques ou techniques qui légitiment, régulent et imposent une technologie comme standard. Le *contexte scientifique et social*, en termes d'avancées, de moyens et des structures est également un élément essentiel. Les

²⁶ Hargrave et Van de Ven (2006, p.875) précisent par ailleurs que ce résultat a été complété par des travaux sur les communautés technologiques (Garud and Rappa, 1994), les strat-ups (Aldrich and Fiol, 1994), l'industrie cinématographique (Mezias and Kuperman, 2000), et encore l'implantation de technologie Java (Garud et al., 2002).

consommateurs, au cœur de la définition du marché, et les *activités productives*, qui assurent la transformation et la distribution des avancées scientifiques, sont les deux dernières dimensions.

Ces études, spécifiquement menées dans le secteur des nouvelles technologies, participent de la compréhension des facteurs favorisant l'émergence d'une nouvelle institution suite aux actions collectives menées. Elles permettent également de mettre en perspective le rôle d'une chaîne d'acteurs aux statuts différents dans le champ institutionnel favorisant l'émergence d'une institution. Cette réflexion a conduit à la création du concept de cadre propre au champ (« *field frames* ») (Lounsbury, Ventresca et Hirsch, 2003). Concept issu de la littérature croisant néo-institutionnalisme et mouvements sociaux, il permet de comprendre le sens donné au niveau du champ. Ce sens partagé façonne et stabilise les activités des différents acteurs. Les constructions politiques, qui émergent de ce cadre, permettent notamment de définir quelles sont les pratiques appropriées ou non au sein du champ. L'analyse au niveau de l'industrie permet de mettre en perspective le destin de l'industrie dessiné par des tensions politiques au-delà même des structures de sens ou des ressources détenues (Schneiberg et Bartley, 2001 ; Lounsbury et Ventresca, 2002).

Mobiliser les SOP pour comprendre le changement institutionnel, c'est reconnaître le rôle des tensions politiques au sein du champ. Ces études réintègrent la question du pouvoir dans les luttes institutionnelles. Campbell (2002) définit ainsi la SOP comme les conditions politiques qui encouragent, découragent, permettent ou modifient les activités du mouvement social. Stryker (2000) explique le changement institutionnel comme la conséquence des conflits politiques dus à l'existence de contradictions institutionnelles. Clemens et Cook (1999) soulignent quant à eux les facteurs, relevant de la SOP, favorisant le maintien institutionnel. Le mouvement institutionnel pourra plus facilement perturber et modifier l'arrangement existant si les contradictions internes au sein de l'institution sont limitées et permettent ainsi de s'adapter aux chocs externes. La densité du champ institutionnel conditionnera la diffusion du changement. Une SOP qui favorise l'émergence de nouvelles idées favorise alors aussi la capacité à se faire entendre et comprendre, enjeux des stratégies de *framing*.

b. Le rôle du framing : au cœur des stratégies de changement et de maintien

Le *framing* est le concept issu de la TMS le plus mobilisé dans la littérature pour comprendre le changement institutionnel. Sa proximité avec la question des logiques institutionnelles, en fait un outil d'analyse particulièrement pertinent pour comprendre l'émergence d'une

institution ou le changement institutionnel. Pour parvenir à modifier ou créer une institution, les acteurs du champ doivent souvent mobiliser des cadres qui vont entrer en résonance dans le champ et permettre son évolution. L'étude du *framing* dans le changement institutionnel peut avoir un statut secondaire ou principal (comme présenté dans le tableau 2). Les acteurs font référence aux cadres pour anticiper les conséquences de leurs actes et prévoir leurs actions. Le *framing* permet de comprendre également comment certains acteurs peuvent se saisir d'éléments clef pour définir les événements et les inscrire dans les cadres existants.

Le *framing* est particulièrement pertinent pour comprendre l'émergence d'une nouvelle logique institutionnelle. En effet, le concept permet d'explicitier comment des acteurs peuvent créer du sens partagé et des régularités. Les étapes présentées précédemment dans la dynamique de framing (diagnostic, réponse, action)²⁷ sont alors des étapes dans la diffusion de nouveaux cadres de pensée (Benford et Snow, 2000). Ainsi, le '*framing contest*', ou lutte entre les cadres, est reconnu comme un moyen de produire du changement institutionnel. Ces luttes peuvent être de plusieurs natures : attaquer la légitimité des acteurs présents (Kaplan, 2008), construire une légitimité empirique aux cadres que l'on souhaite diffuser (Benford et al., 2000) ou encore créer des coalitions entre des acteurs jusqu'alors indépendants (Snow et al., 1986). Ces stratégies permettent la mobilisation d'acteurs mais aussi la mise en place d'arrangements institutionnels nouveaux, source d'une nouvelle stabilité. Ces travaux ont par ailleurs une visée plus compréhensive : ils concentrent leurs efforts sur la compréhension de la manière dont on peut expliquer le succès des cadres émergents. Cependant, peu de travaux s'intéressent à la façon dont le mouvement crée de la résonance pour son cadre. En effet, comme le soulignent Benford et al. (2000, p. 656) : « *Those who won employed the most resonant framing* ». L'intérêt suscité par les luttes entre cadres met en évidence l'existence de contre-mouvements proposant des « *counter framing* » (Benford et al., 2000). L'explication du changement par les luttes entre cadres a connu un vrai succès dans la littérature, Scully et Creed (2005), loin de nier totalement cet effet, le nuancent en rappelant le rôle aussi central des éléments matériels et de pouvoir – notamment dans la redistribution des richesses. Les cadres produits par les mouvements sociaux sont rarement construits *ex nihilo* et comme un tout, ils se construisent principalement à partir des répertoires existants (Tarrow, 1994).

²⁷ Voir la partie intitulée « Le rôle de la dimension cognitive dans l'évolution des mouvements sociaux » dans la partie II. B de ce chapitre.

Le concept de *framing* permet de définir les identités et de positionner les acteurs dans le champ. Ainsi, les protagonistes sont les acteurs en accord avec le cadre proposé par le mouvement, ils soutiennent les propositions du mouvement. Les antagonistes quant à eux s'opposent à la remise en cause de l'ordre institutionnel. Enfin, l'audience correspond aux acteurs qui se considèrent comme neutres, qui font partie du public (Creed et al., 2002). En reconnaissant l'existence de stratégie de cadrage de la part des antagonistes, on comprend alors aisément comment le cadrage peut représenter une stratégie de maintien institutionnel. Nous avons auparavant souligné le rôle de « *master frames* » comme contrainte dans la définition de l'action des mouvements sociaux (Miceli, 2005). Les stratégies de cadrage peuvent également être mobilisées par les acteurs bénéficiant de l'ordre institutionnel. Pour cela ils capitalisent sur les cadres façonnant le champ qui font que leurs éléments cognitifs entrent plus facilement en résonance avec les acteurs du champ.

La logique est alors proche du processus par lequel des normes internalisées expliquent le maintien institutionnel (McAdams, 1997). De même, l'analyse cognitive du travail de maintien institutionnel met en lumière le rôle de la transmission et la socialisation comme vecteur de maintien institutionnel (Zucker, 1977). Clemens et Cook (1999) ont par ailleurs mis en évidence que la reproduction institutionnelle dépend de la capacité à créer des structures mentales et organisationnelles qui représentent l'ordre existant.

c. Les répertoires d'actions : dépasser le maintien institutionnel ou changer de trajectoire institutionnelle

Comme nous l'avons présenté précédemment, les répertoires d'action appartiennent au courant de littérature de la mobilisation des ressources. Cette approche permet notamment de remettre la question de l'action au sein de l'analyse. Comme le soulignent McAdam et al. (1996), les théoriciens des ressources se sont concentrés sur l'importance de détenir des ressources critiques et de bénéficier d'une structure formelle pour assurer l'émergence d'un mouvement :

« Movements may largely be born of environmental opportunities, but their fate is heavily shaped by their own actions » (McAdam et al., 1996, p15)

La question de la légitimité est centrale dans la littérature néo-institutionnelle. Un acteur pour avoir accès au champ et se faire entendre doit l'avoir acquise. La littérature sur les mouvements souligne à ce titre que des stratégies extra-institutionnelles peuvent être déployées pour accéder à ce statut de légitimité. Ainsi, King (2008) prend l'exemple des

boycotts comme tactiques extra-institutionnelles permettant d'obtenir de l'influence quand l'accès à des canaux légitimes est bloqué. Ces stratégies orientées vers des organisations menacent leur cible de deux façons. D'une part ces tactiques détruisent les routines organisationnelles et imposent des coûts à l'organisation visée (Luders, 2006). En attaquant ces organisations sur leur réputation, les mouvements questionnent leur légitimité. Indirectement, ils obligent les organisations à changer. Ils y arrivent d'autant mieux, et c'est le deuxième pilier de la stratégie, qu'ils parviennent à influencer et à conquérir une « nouvelle » audience ou plus exactement une audience élargie qui soutient cette cause. C'est à ce niveau que le rôle des médias est central. En contournant la structure institutionnelle qui leur bloque l'accès au changement, les mouvements dépassent l'immobilisme institutionnel.

Les tactiques déployées par les mouvements sont diverses. Il existe plusieurs dimensions à la légitimité et les tactiques déployées peuvent permettre de s'attaquer à une ou plusieurs de ces dimensions. Ainsi, Scott et al. (2000) posent la question de la légitimité autour de trois questionnements : quels sont les éléments institutionnels source de légitimité, quels sont les acteurs qui attribuent cette légitimité et comment elle se traduit. La nature de la tactique va donc s'adapter au fondement de la légitimité institutionnelle – à titre d'illustration cette légitimité peut reposer sur la reconnaissance scientifique, dès lors la publication et la médiatisation de rapports scientifiques contradictoires peut se révéler une tactique payante. Mc Adam (2003) met en évidence le rôle des activistes pour mobiliser les acteurs plus « résistants » et dépasser le stade local de la contestation pour une plus grande diffusion (Giugni, 2008). Ce phénomène d'expansion du mouvement s'accompagne d'une adaptation des tactiques déployées. Au départ, les activistes s'adressent aux leaders organisationnels en s'appuyant sur des valeurs partagées et en faisant appel à la notion d'équité (Snow, 1994 ; Benford et Snow, 2000). Ces tactiques assez explicites laissent progressivement la place à la mise en place de tactiques plus cachées et secrètes mobilisant les ressorts de persuasion. Les arguments avancés s'éloignent des questions morales pour en venir à des problématiques plus économiques. L'exemple de l'industrie du recyclage développé par Lounsbury, Ventresca et Hirsch (2003) met en évidence ce glissement par lequel un mouvement social sans but lucratif a laissé place à une industrie profitable reposant sur de nouvelles valeurs. L'émergence de cette nouvelle institution est en partie due à l'intégration du mouvement dans la réflexion plus globale autour des questions de recyclage.

Les stratégies mises en place par les organisations peuvent être alors de plusieurs ordres (Rojas, 2006). La littérature sur les mouvements sociaux reconnaît que les tactiques

perturbatrices conduisent au changement (Gamson, 1970). Gamson conclut en effet de son étude sur les mouvements sociaux au 19^{ème} et 20^{ème} siècle que les grèves, violences et autres techniques déstabilisantes attirent l'attention sur les finalités portées par le mouvement. Il y a un coût et un risque à assumer de la part des pouvoirs publics à avoir affaire à un mouvement violent. Cela se traduit notamment par la mise en place de programmes compensatoires pour répondre aux attentes des mouvements ou limiter les effets de la grève (Fording, 2001).

Cependant, ces actions, parfois violentes, ont un effet négatif sur la réputation du mouvement et peuvent donc nuancer les résultats attendus (Schumaker, 1978). Face à ces tactiques visant à empêcher une organisation d'atteindre ses buts, des tactiques moins violentes peuvent être déployées dans le but de contester la légitimité de l'organisation (Mansouri et Onnée, 2011). Rassemblements, manifestations, grèves ou tout autre dispositif visant à atteindre la légitimité de l'organisation et son image publique relèvent de cette catégorie (Rojas, 2006). Ces techniques plus subversives peuvent faire changer le pouvoir si elles permettent de conquérir une audience très large mais elles sont aussi chargées symboliquement notamment en attaquant des fondements moraux (Della Porta et Diani, 1999). Des auteurs en néo-institutionnalisme se sont intéressés à ces tactiques plus subversives : par exemple le boycott (King, 2008) ou les pétitions et procès (King et Haverman, 2008). Ces auteurs se sont par ailleurs penchés sur les réponses proposées par les organisations. Ils ont mis en évidence un phénomène de mimétisme dans les réponses mises en œuvre. Ce phénomène de mimétisme explique notamment les changements au sein d'une industrie comme le montrent King et Soule (1998) en se concentrant sur l'analyse de la diffusion des innovations.

Cet effet de diffusion se retrouve également dans les tactiques adoptées par les mouvements. Ainsi, des succès rencontrés par des tactiques déployées par des mouvements sont souvent réutilisées. Des cycles de tactiques mobilisatrices font alors leur apparition. Conell et Cohn (1995) ont étudié les grèves dans le secteur minier en France entre 1890 et 1935 et ont ainsi démontré qu'il existait un véritable engouement pour la mise en place de grèves dans un secteur où celles-ci ont déjà connu de réels succès. Les acteurs de la mobilisation, souvent en quête d'informations, interprètent ces succès comme des indices de conditions favorables à ce type de mobilisation.

Tableau 4 : Exemples et définitions des tactiques perturbatrices et non perturbatrices

Tactiques perturbatrices	Objectif : empêcher les entreprises de parvenir à leur fin	Sit in Emeutes Vandalisme Grèves Boycotts	Fording, 1997 King et Soule, 2007 Garrett, 1987 King, 2008
Tactiques non perturbatrices	Objectif : contester la légitimité de l'entreprise, son image publique	Rassemblement Manifestations Grèves de la faim Occupations de la voie publique Rassemblements statiques	Fillieule, 1997 Della Porta et Reiter, 1998 Della Porta et Diani, 1999

C. La contestation comme moteur du travail institutionnel disruptif des mouvements sociaux

Nous nous proposons d'explorer le travail institutionnel engagé par un acteur collectif. Afin de structurer cette partie, nous pouvons appuyer notre réflexion en repartant d'une présentation du travail institutionnel qui s'appuie sur les trois dimensions mises en évidence par Perkmann et Spicer (2002), à savoir les dimensions politique – culturelle – technique.

a. Le travail institutionnel politique

La finalité du travail politique est d'agir sur la dimension régulative de l'institution et donc de favoriser la mise en place ou l'adaptation de nouvelles lois ou règles (Scott, 1995). Les acteurs qui s'engagent dans ce type de travail disposent alors de compétences spécialisées dans le domaine de la sphère publique et politique.

« Actors who specialize in engineering linkages between groups who have differing interests, as for instance politicians, trade unions, lobbyists, industry associations, and advocacy organizations » (Campbell, 2004 ; repris par Perkmann et Spicer, 2008, p.818).

Autant d'acteurs que l'on retrouve dans la constitution des mouvements sociaux. Mc Adam (1993) met en évidence la nécessité pour les mouvements de mobiliser des personnes

influentes au sein du champ, idée reprise par Briscoe-Safford (2008) et l'effet « *Nixon in China* »²⁸. Un phénomène similaire est observable dans la relation mouvements sociaux-organisations : conquérir une organisation ou une instance réputée pour être opposée aux idées véhiculées par le mouvement a d'autant plus d'impact dans la stratégie du mouvement. Rao (1998) souligne l'importance de soutiens politiques dans la réussite pour la création d'une nouvelle institution. Quand il existe des entrepreneurs institutionnels que l'on peut considérer comme rivaux, l'entrepreneur qui a le soutien d'organisations (et plus spécifiquement celui qui a le soutien des décideurs politiques) réussira plus facilement. Selon cette approche, les mouvements sociaux joueraient alors le rôle de catalyseur dans le processus d'institutionnalisation. Ces mouvements sociaux façonnent et influencent le travail institutionnel nécessaire (dans une perspective plus large que la notion unique d'entrepreneur institutionnel). Pour réussir à créer une institution, l'entrepreneur doit être en mesure de détecter les espaces disponibles et doit capter les ressources non attribuées notamment au niveau politique (Rao, 1998). Idée reprise en partie par King (2008) qui met en évidence le rôle central de la dimension politique dans le succès des boycotts engagés contre des entreprises.

b. Le travail institutionnel culturel

Le travail institutionnel culturel est le travail qui est engagé pour diffuser la connaissance de l'institution auprès d'une audience plus large que celle qu'elle touche habituellement. Intéresser des personnes autres que des spécialistes de l'institution, élargir le débat à d'autres domaines, mobiliser de nouveaux acteurs... autant d'actions qui sont menées par les mouvements. Cette approche replace par ailleurs au cœur de l'analyse le rôle des médias comme « partenaires » ou « catalyseurs » des actions des mouvements sociaux. Les travaux de King et Haveman (2008) soulignent le rôle des médias dans la diffusion de l'abolition de l'esclavage aux Etats-Unis. De la même façon, les stratégies de délégitimation contre des entreprises ont plus d'impact si elles touchent un large public en façonnant les perceptions par le grand public de l'entreprise (King, 2008). King et Soule (2007) ont étudié les protestations contre les entreprises américaines entre 1962 et 1990. Leurs résultats montrent que les contestations ont plus d'influence quand elles portent sur des problématiques relatives aux

²⁸ Le Président des Etats-Unis pendant la Guerre Froide s'est rendu en 1962 en Chine et à inciter les autres pays occidentaux à s'ouvrir à la Chine, revirement de doctrine d'autant plus fort qu'il émane d'un Président des Etats-Unis.

parties prenantes telles que les salariés ou les consommateurs et surtout quand elles suscitaient une grande couverture médiatique. Dépasser le stade de la mobilisation locale passe également par cet effort de travail institutionnel, de redéfinition des frontières du champ et de diffusion de la contestation (Bechky, 2008).

c. Le travail institutionnel technique

Le travail institutionnel technique est la dimension en lien avec le pilier institutionnel cognitif. La dimension technique explicite comment fonctionnent les institutions notamment en s'appuyant sur des croyances et des associations partagées.

« These skills are likely to be concentrated amongst actors with technical, technocratic or expert competences, such as social scientists, consultants, academics, and other professionals. » (Perkmann et Spicer, 2008, p. 818)

La publication de « *Silent Spring* » dans le cadre du DDT étudié dans l'article de Maguire et Hardy (2009) est un exemple de ce que peut être le travail technique. La publication de ce pamphlet a permis à un public de non scientifique d'avoir accès à la controverse autour de ce pesticide, jusqu'alors réputé pour être miraculeux. Ce type de travail trouve un écho particulièrement intéressant dans le domaine de la sociologie du travail et dans le monde des sciences et de la médecine. La collaboration entre scientifique et techniciens conduit à la création de standards, méthodes et objets (Star et Griesemer, 1989). Les mouvements peuvent alors utiliser la définition de l'objet institutionnel pour le transformer et le transposer. Cette capacité des mouvements à développer du travail institutionnel technique fait également écho aux travaux autour de la matérialité et des artefacts. Murray (2007) s'est intéressé aux premières souris génétiquement modifiées. Les scientifiques se sont mobilisés pour protéger l'accès à cette souris. Industriels et universitaires ont cherché un alignement de leurs intérêts autour d'une nouvelle règle dissociant les usages académiques et commerciaux de la souris.

D. La collaboration comme possible sortie de crise : une lecture dynamique des luttes institutionnelles

Nous avons pu voir dans la partie précédente la possibilité de concilier les approches néo-institutionnelles et la théorie des mouvements sociaux. La dynamique entre institutions et mouvements sociaux ouvre encore des perspectives à explorer. Il serait réducteur de ne concevoir le rapport institution/mouvement que sous le spectre de la confrontation. En effet, les mouvements sociaux peuvent également participer à des logiques de maintien institutionnel, notamment à travers des logiques de collaboration. Ce dialogue entre contestation et collaboration est encore mal appréhendé dans la littérature croisant mouvements sociaux et institutions. Elle offre cependant de nombreuses perspectives pour comprendre le travail institutionnel engagé par les acteurs qui souhaitent défendre ou attaquer l'institution.

a. Les mouvements sociaux, acteurs de la contestation

Comme le soulignent Schneiberg et Lounsbury (2007), la littérature néo-institutionnelle a appelé à dépasser l'« *excessive institutional determinism* » (ibid, p.650) mettant ainsi au cœur de l'analyse les questions d'agence et révélant le concept de travail institutionnel. Les premiers croisements entre néo-institutionnalisme et mouvements sociaux se sont donc inscrits dans cette perspective. Ainsi, assez intuitivement, le mouvement est analysé comme un acteur collectif « face » voire « contre » l'institution et ce d'autant plus que la mobilisation s'appuie sur une notion d'injustice très forte. Dans cette approche, la distinction entre les mouvements et l'institution reste très claire : d'un côté la mobilisation expression de la contestation, de l'autre la pratique institutionnalisée perçue comme injuste. Dès lors, le mouvement est perçu comme une force extérieure au champ pouvant le modifier ; il agit comme des entrepreneurs extra-institutionnels (« *extra-institutional entrepreneurs* ») (King et Soule, 2007) et se trouve à l'origine de changements de trajectoire institutionnelle ou de la création de nouvelles institutions. En particulier, l'étude des mouvements sociaux permet d'ouvrir la boîte noire de l'institutionnalisation et de comprendre un peu mieux ce que les auteurs appellent dynamiques pré-institutionnelles (« *'pre-institutional' dynamics* ») (Schneiberg et Lounsbury, 2006, p653). Tout comme la littérature s'est beaucoup intéressée à l'émergence des mouvements, les approches croisant les deux courants se sont donc

essentiellement intéressées au rôle des mouvements dans l'émergence d'une nouvelle institution (King et Soule, 2007).

La littérature sur le changement institutionnel a très largement mis en évidence le rôle des chocs dans le cycle de vie des institutions. L'émergence d'une contestation peut alors être perçue comme un choc déstabilisant l'institution. Cette approche fait écho aux travaux déjà présentés précédemment mettant en évidence le rôle des acteurs périphériques et des chocs externes sur la trajectoire institutionnelle (Meyer, 1982).

« Movements against institution conception lend itself readily to multi-level analyses of fields, and to consideration of how existing institutions or political opportunities structures shape challengers' capacities to mobilize and effect change. Yet this conception does not exhaust the ways that movements figure as agents of path creation and change. »
(Schneiberg et Lounsbury, 2006, p.656)

b. Les phases de collaboration

Cependant, le rapprochement entre théorie des mouvements sociaux et néo-institutionnalisme ne peut se limiter à une logique d'affrontement opposant les mouvements sociaux à l'institution. Tout un autre pan de littérature s'appuie davantage sur la question de l'institutionnalisation des mouvements *« movements within institutions : collective mobilization as institutional process »* (Schneiberg et Lounsbury, 2006). Les mouvements sont alors source de changement en devenant un acteur institutionnalisé. S'appuyant sur les logiques institutionnelles qui définissent le champ, les mouvements développent et font émerger de nouveaux projets institutionnels à partir des arrangements préexistants. Les travaux de Lounsbury (2001, 2005) illustrent particulièrement cette perspective. Participant ainsi à la dynamique institutionnelle, les mouvements sociaux sont alors de véritables acteurs du champ. Des travaux se sont alors intéressés au rôle des mouvements dans la diffusion et dans la reproduction des institutions. Les travaux de Thelen (2004) par leur approche historique et cross-culturelle soulignent le rôle des mouvements et leur capacité à saisir les opportunités notamment politiques pour porter le changement institutionnel. Les mouvements ne peuvent plus alors être réduits à des *« entrepreneurs institutionnels »* qui défient l'ordre existant, mais ils sont perçus comme le fruit de logiques institutionnelles existantes. Le mouvement, alors institutionnalisé, peut être le représentant d'une des logiques qui coexistent au sein du champ (Seo et Creed, 2002). Le mouvement représente une des facettes de l'ordre institutionnel au sens où il participe à la redéfinition des logiques institutionnelles. Les

travaux de Lounsbury (2001, 2005) et de Lounsbury, Ventresca et Hirsch (2003) portent sur les « éco-activistes ». Ce mouvement, en marge des acteurs institutionnalisés, était porteur d'un projet alternatif et vecteur d'idées dépassant le cadre strict du recyclage. En véhiculant un message anticapitaliste de relocalisation et de création de liens sociaux, ce mouvement s'est largement marginalisé. Pour survivre et diffuser sa pratique, le mouvement est entré dans le « *National Recycling Coalition* » et est sorti d'une logique de conflit pour une logique de collaboration. La diffusion de la pratique a été assurée par des partenariats et des actions au sein des Universités et un repositionnement du discours. Le recyclage a alors été défini comme une activité économique rationnelle et on a assisté à une professionnalisation du mouvement. Une telle approche relativise le rôle des mouvements comme acteur de la contradiction mais elle explicite le rôle des mouvements dans le cycle de vie des institutions. Lounsbury et Schneiberg (2007) s'appuient sur les travaux de Morrill, Creed, Scully et Moore pour illustrer ce rôle.

« How movements operate as forces within mainstream institutions, de-emphasizing confrontational tactics in favor of their role as agents or vehicles for recombination, assembly, translation and diffusion » (Lounsbury & Schneiberg, 2007, p.658)

c. Le continuum entre contestation et collaboration

Une large place a été faite à la contestation dans l'étude des processus de changement institutionnel par les mouvements sociaux ; contestation qui façonne tant le processus de mobilisation que sa diffusion (Schneiberg et Soule, 2005).

Ce mécanisme n'est pas linéaire et on peut ainsi voir apparaître des phénomènes de vague de mobilisation et de « trêves » au sein du processus (O'Mahony et Bechky, 2008). Les luttes institutionnelles engagées entre acteurs souhaitant le maintien de l'institution et les acteurs souhaitant son changement – voire sa disparition – se construisent autour de moments de contestation. Cependant, les mouvements peuvent également créer du changement en dehors d'une phase de contestation, en reprenant justement le statut de force institutionnelle interne au champ. Rucht (2004) souligne alors la question du statut du mouvement dans une perspective de collaboration. Les mouvements sont alors appelés à trouver des points d'intérêt convergents tout en gardant leur identité, au risque de disparaître définitivement. Pour faire avancer leur revendication et participer au changement, les mouvements sont obligés de dépasser certaines contradictions. Cependant, leur survie dépend de la capacité du mouvement

à préserver ses valeurs centrales. L’alternance entre contestation et collaboration (ou disparition) souligne les spécificités du travail institutionnel engagé dans les luttes institutionnelles.

Ainsi, à travers leur étude sur le Berkeley Museum, Star et Griesemer (1989) soulignent les changements des pratiques de tous les acteurs participant au groupe de travail collaboratif. Ce travail met également en évidence l’impact tant sur le mouvement que sur l’institution de la mise en place d’une phase de collaboration. Andrew (2001) montre également que le mouvement pour les droits civils aux USA a été d’autant plus efficace qu’il a su se structurer et dépasser les actions contestataires locales.

Cette réflexion ouvre des perspectives de recherche encore peu exploitées dans la littérature. Tout d’abord, cela ouvre une réflexion autour du continuum entre contestation et collaboration. L’étude de la dynamique entre travail institutionnel disruptif et défensif fait écho à la frontière entre maintien institutionnel et désinstitutionnalisation. Peu de travaux se sont aujourd’hui portés sur ce moment de basculement. A travers l’étude d’un mouvement social, il sera possible d’étudier les tactiques déployées lors de vagues de contestation mais aussi de comprendre comment les acteurs souhaitant le maintien y répondent. Il sera alors intéressant de regarder plus en profondeur lors de ces confrontations. Plusieurs vagues de mobilisation peuvent être nécessaires à une remise en cause fondamentale de l’institution. Dès lors, comment expliquer le succès ou l’échec de telles vagues ? Il serait notamment intéressant d’analyser ces différents moments de mobilisation pour montrer l’interaction entre le travail disruptif et le travail de défense dans un environnement qui évolue.

Nous pouvons également noter que la littérature sur les mouvements sociaux s’est largement focalisée sur les périodes de contestation – notamment à travers la question de l’émergence et de la construction de ce mouvement – mais peu de travaux s’intéressent à l’après contestation (O’Mahony et Bechky, 2008). Il serait donc particulièrement intéressant de comprendre comment les stratégies déployées par les mouvements sociaux évoluent. Collaboration ou dissolution, dans quelles conditions un mouvement perçu comme externe est intégré au sein de l’institution ? Cette intégration peut-elle être alors la conséquence d’une stratégie de défense institutionnelle qui vise à limiter l’effet contestataire d’un mouvement externe ?

Synthèse chapitre 2

La littérature croisant néo-institutionnalisme et mouvements sociaux offre des perspectives intéressantes pour comprendre le changement institutionnel.

Lorsque le mouvement se construit et se définit en dehors du champ, il lutte contre l'institution ou plus exactement contre l'ordre institutionnel qu'il définit comme injuste. La question de l'injustice est centrale puisqu'émerge alors une logique de victimisation qui pose le conflit comme incontournable entre acteurs centraux (et donc dominants) et acteurs périphériques (et donc dominés puisqu'ils ne profitent pas de l'ordre institutionnalisé). L'évolution de la mobilisation peut conduire à l'institutionnalisation du mouvement. Dans ce cas, les mouvements, grâce à leur légitimité, peuvent acquérir des ressources disponibles pour transformer l'institution.

Entre contestation et collaboration, le mouvement s'approprie la ou les logiques institutionnelles en présence pour modifier la trajectoire institutionnelle. Cependant, la discussion entre ces deux approches reste aujourd'hui encore très ouverte. Une logique de destruction de l'institution qui animerait un mouvement extérieur au champ pourrait se retrouver, comme dans le cas des activistes écologistes, face à un défaut de légitimité. Lounsbury et Schneiberg (2007) soulignent qu'une voie de recherche serait de comprendre comment ces mouvements internes ou externes agissent en vagues ou séquences, produisant des trajectoires historiques de changement. Cette notion de vague de mobilisation a notamment été reprise dans le travail de Martin (2008) qui à travers l'étude de la désinstitutionnalisation des syndicats aux USA a souligné et étudié l'impact de ces vagues de mobilisation contre l'institution.

Pour compléter ce raisonnement, une approche longitudinale d'une institution soumise à la pression de mouvements pourrait permettre de comprendre les déterminants du succès d'une forme de mouvement par rapport aux autres. De la même façon, les pressions institutionnelles exercées sur les mouvements pourraient avoir un impact sur la définition et le positionnement de ces mouvements. Il serait alors intéressant d'explorer le dialogue entre institutions et mouvements, entre contestation et collaboration c'est-à-dire opposition et intégration.

Ces luttes institutionnelles se traduisent par une évolution des cadres au sein de l'institution. Cependant, peu de travaux se sont intéressés à la façon dont les acteurs agissent au sein du champ pour déstabiliser ou défendre l'institution. La notion de répertoires tactiques s'inscrit tout à fait dans cette perspective. Elle permettra notamment de compléter les travaux déjà existants conciliant travail institutionnel et les concepts de la théorie des mouvements sociaux.

L'étude des luttes institutionnelles permet donc de mettre en évidence l'existence de répertoires tactiques défensifs et offensifs. Cette conceptualisation permet de prendre en compte les structures d'opportunités politiques comme éléments de contexte et les éléments de cadrage comme déterminants de la mobilisation. Cette approche est relativement proche de celle proposée par McAdam (1982).

Afin de répondre à ces enjeux de recherche, l'étude du processus de désinstitutionnalisation offre de nombreuses perspectives de recherche. Dernière étape du cycle de vie des institutions, porteur de contestations fortes, il est marqué par des luttes institutionnelles particulièrement exacerbées. Il est par ailleurs le processus le moins étudié aujourd'hui dans la littérature néo-institutionnelle.

Chapitre 3 : Mouvement social et répertoires tactiques : le travail institutionnel au cœur du processus de désinstitutionnalisation

Il existe des acteurs pour lesquels l'arrangement institutionnel n'est pas satisfaisant. Certains sont dotés d'une capacité à saisir les opportunités qui se présentent pour discuter cet ordre institutionnel. Cette motivation au changement peut également conduire à la remise en cause des fondements mêmes de l'institution. En cas de réussite, ce processus conduit au basculement entre maintien institutionnel et destruction de l'institution. La disparition de celle-ci correspond à ce qui est identifié dans la littérature comme la troisième étape du cycle de vie des institutions : la désinstitutionnalisation.

La désinstitutionnalisation est le processus le moins étudié dans la littérature néo-institutionnelle. Il existe donc peu de littérature sur les pratiques par lesquelles les acteurs s'engagent dans la destruction des institutions (Scott, 2001 ; Oliver, 1992). Si cela est fait, c'est surtout de manière indirecte comme un effet secondaire d'un projet institutionnel (Maguire et Hardy, 2009). L'étude du processus de désinstitutionnalisation permet de comprendre comment des pratiques institutionnalisées (que l'on ne questionne pas) sont rendues totalement illégitimes dans le champ (Oliver, 1992).

La délégitimation de la pratique n'est pas due à sa désuétude mais elle est la conséquence du questionnement du bien-fondé de cette pratique par certains acteurs ; questionnement qui a conduit les acteurs à mener des stratégies pour détruire une pratique qui ne satisfait pas leurs intérêts. Comme le soulignent Ahmadjian and Robinson (2001), la désinstitutionnalisation n'est pas opérée par défaut, « faute de mieux ». Il s'agit bien de la délégitimation de pratiques et de procédures organisationnelles établies (Oliver, 1991,1992). Bien plus que le processus qui se construirait en opposition à l'institutionnalisation, la désinstitutionnalisation ne se limite pas uniquement à une phase de conclusion d'un processus de changement, elle n'est pas que la négation de ce qui a été institutionnalisé. Il existe de réelles spécificités à ce processus dont Oliver (1992) a posé les premiers questionnements théoriques ouvrant la voie aux premiers travaux empiriques.

I. Du changement à la disparition : les spécificités du processus de désinstitutionnalisation

Comment expliquer qu'une pratique prise pour acquise puisse être abandonnée ? Comment des acteurs du champ en viennent à questionner les fondements même de sa légitimité ? L'étude du processus de désinstitutionnalisation apporte des éléments de réponse à ces questions. Tout comme la création ou le maintien institutionnel, cette étape du cycle de vie des institutions présente des particularités.

Cette situation se présente généralement autour de deux cas de figure. La pratique peut être délégitimée dans le but de permettre l'émergence d'une nouvelle institution. Ce cas de figure est celui qui est le plus représenté dans la littérature. Bien souvent cela conduit à traiter le processus de destruction de façon périphérique, en accordant une attention toute particulière à l'après, aux conséquences des stratégies déployées. De nombreuses études considèrent en effet la désinstitutionnalisation comme un passage voire une conséquence du travail engagé pour institutionnaliser une nouvelle pratique (voir par exemple Burns et Wholey, 1993 ; Leblebici, Salancik, Copay et King, 1991 ; Rao, Monin et Durand, 2003). A titre d'illustration, Schneiberg et Lounsbury (2008, p.653) évoquent même la dynamique du mouvement d'institutionnalisation–destruction–réinstitutionnalisation'.

Autre cas de figure, moins étudié dans la littérature, la désinstitutionnalisation est portée par des acteurs qui ne souhaitent pas dans l'immédiat promouvoir une nouvelle institution. Dès lors, les efforts portés par les acteurs sont orientés vers la délégitimation de la pratique et non par la promotion de leurs intérêts dans un nouvel ordre institutionnel.

Le processus de désinstitutionnalisation est un changement institutionnel poussé à son extrême puisqu'il conduit à un questionnement profond des fondements de l'institution. L'intensité des luttes institutionnelles qui s'y expriment explique en partie sa spécificité. En effet, l'opposition entre destruction et maintien exacerbe les luttes institutionnelles.

Les premiers travaux qui se sont portés sur la désinstitutionnalisation se sont d'abord intéressés aux facteurs explicatifs de cette remise en cause fondamentale. Nous rappellerons ces antécédents pour ensuite nous intéresser à la façon dont les acteurs agissent pour

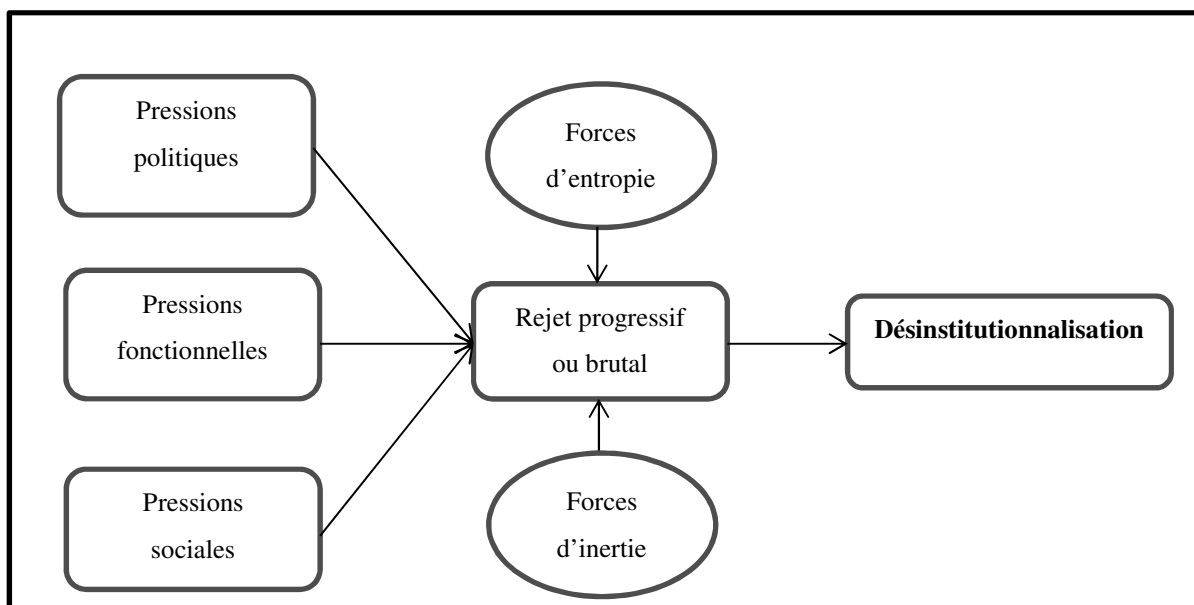
délégitimer l'institution. Pour cela, nous mobiliserons la notion de travail institutionnel. Enfin, nous conclurons cette partie en mettant en évidence les réelles spécificités de ce processus encore mal connu.

A. Les déterminants de la désinstitutionnalisation

Oliver (1991, 1992) est une des premières à s'être intéressée à la désinstitutionnalisation. Son travail s'est plus spécifiquement concentré sur les antécédents expliquant l'émergence de ce processus. Elle souligne le rôle de pressions politiques, fonctionnelles et sociales qui favorisent la délégitimation d'une pratique institutionnalisée. Ces pressions peuvent s'exercer à deux niveaux : au niveau de l'organisation et au niveau de l'environnement. Par exemple, l'apparition d'événements déstabilisants représente une pression fonctionnelle issue de l'environnement. La pression sociale au niveau organisationnel se caractérise quant à elle par un changement des règles et des valeurs au sein de l'organisation. Des conflits d'intérêts internes à une organisation peuvent être une source de pression politique.

L'entropie et l'inertie sont perçues comme des variables modératrices qui vont influencer le processus de désinstitutionnalisation. L'entropie organisationnelle tend à l'accélérer contrairement aux forces d'inertie. Face à ces forces, la pratique institutionnalisée va être questionnée et progressivement rejetée. Dans ce cas les pratiques sont délégitimées car elles ne sont progressivement plus reproduites. L'abandon de la pratique est dû à un phénomène de désencastrement progressif. Dans d'autres cas, le rejet de la pratique se fera plus brutalement.

Figure 3 : Les pressions à la désinstitutionnalisation. (D'après Oliver, 1992, p. 567)



Ce modèle très positiviste, et uniquement théorique, explique les facteurs favorisant la désinstitutionnalisation de manière assez mécanique. Ce premier travail fondateur ne laisse cependant que peu de place à l'acteur et à l'analyse de mécanismes sous-jacents. Les pressions mises en évidence expliquent mal la montée du scepticisme et la possibilité de questionner une pratique jusqu'alors prise pour acquise. La désinstitutionnalisation n'est plus perçue comme un processus subi mais peut résulter d'une réponse à un événement interne ou externe.

Davis, Dickmann et Tinsley (1994) ont mené une étude empirique sur les facteurs explicatifs de la désinstitutionnalisation. Ce travail porte sur la disparition de la forme conglomerale, comme modèle organisationnel aux Etats-Unis dans les années 80. Le modèle de la firme avec un portefeuille d'activités extrêmement diversifié était très répandu au cours de cette période pour disparaître rapidement au début des années 90. Les auteurs proposent une lecture institutionnelle de ce changement dans les choix de structure des organisations, remettant également en cause la vision des organisations au sein de la société. Ils ont ainsi mis en évidence deux déterminants à la désinstitutionnalisation de cette forme. Empiriquement, cela s'explique d'une part par des opérations de rachat de firmes conglomerales qui ont conduit à l'abandon des activités les plus diversifiées. D'autre part, les entreprises moins diversifiées, connaissant de meilleures performances sur le marché, ont mis un frein à l'engouement pour la forme conglomerale. Théoriquement, cela met en lumière le rôle des nouvelles pratiques dans l'abandon des anciennes. Les auteurs illustrent à travers ce cas les effets volontaires ou émergents des pressions politiques, économiques et cognitives qui s'exercent sur les organisations. Ces nouvelles pratiques peuvent être apportées par des acteurs périphériques dans un champ ou elles peuvent être implantées par les acteurs centraux. Ce cas illustre une désinstitutionnalisation issue d'un changement abrupt.

B. Le travail institutionnel disruptif : remettre en cause les fondements de la pratique

Le développement de la littérature sur le travail institutionnel a ouvert de nouvelles perspectives pour la compréhension du processus de désinstitutionnalisation. Lawrence et Suddaby (2006) proposent une synthèse sur le rôle du travail institutionnel dans les différentes

phases du cycle de vie de l'institution. Ils dressent ainsi un premier aperçu des stratégies déployées par les acteurs dans ce cadre.

Tableau 5 : Les différentes formes de travail institutionnel dans le processus de désinstitutionnalisation (D'après Lawrence et Suddaby, 2006, p. 235)

Forme de travail institutionnel	Quelques exemples d'études empiriques
Déconnecter sanctions et pratiques	Jones (2001); Leblebici et al. (1991)
Dissocier les pratiques de leurs fondements moraux	Ahmadjian and Robinson (2001)
Remettre en cause les présupposés et les croyances	Leblebici et al. (1991); Wicks (2001)

Loin d'être exhaustive, cette revue de littérature permet de mettre en évidence trois grandes catégories de travail institutionnel.

Par exemple, l'étude empirique de Leblebici et al. (1991) permet d'illustrer deux grandes catégories de travail institutionnel déployé dans la disparition d'une institution. Les auteurs ont mené une étude historique sur l'industrie radiophonique afin de comprendre le changement institutionnel. Ils identifient trois mécanismes endogènes de changement : les analogies proposées pour créer du sens et préparer l'adoption du nouveau phénomène, les arrangements privés entre les différentes parties, et les conventions. L'analyse historique s'est particulièrement intéressée au rôle de ces dernières. L'institutionnalisation de nouvelles pratiques au sein de l'industrie radiophonique américaine a été logiquement rendue possible par l'adoption par les acteurs centraux du champ de nouvelles conventions. Cependant, celles-ci n'ont pu émerger dans le champ que par l'action des acteurs périphériques. Les changements au sein de l'institution sont la conséquence de la reconfiguration des échanges et des transactions au sein du champ.

Etudiant le processus de désinstitutionnalisation plus directement, Ahmadjian et Robinson (2001) ont porté leur analyse sur la fin de l'emploi à vie au Japon. La pratique des restrictions drastiques et brutales d'emploi, phénomène de '*downsizing*', s'est généralisée au Japon. Il est alors plus facile pour les organisations d'y avoir recours, et donc de remettre en cause l'institution de l'emploi à vie. Il semble plus difficile de blâmer ou de jeter l'opprobre sur un grand nombre d'organisations. Il n'y a donc plus de jugement moral associé au non-respect de

la pratique institutionnalisée, pression morale qui jouait comme un facteur inertiel au sein du champ.

Dans la même ligne de réflexion, Hargadon et Douglas (2001) se sont intéressés à la diffusion de la lumière électrique par Edison en remplacement de l'usage du gaz. Les auteurs retracent la stratégie déployée par Edison pour porter son innovation et remplacer l'institution existante. L'inventeur a notamment limité le décalage entre l'ancienne et la nouvelle technologie. Pour cela, il a mené une véritable stratégie d'éducation des futurs utilisateurs pour que ceux-ci puissent se l'approprier. L'adoption, pour être effective, doit se faire à moindre coût pour l'utilisateur. Dans le cas présenté, afin de réduire les peurs et angoisses liées au changement, les qualités de la nouvelle technologie ont été en partie passées sous silence ou minimisées. Ainsi, les nouveaux utilisateurs pouvaient se l'approprier plus facilement car elle paraissait plus accessible une fois le fossé technologique réduit. Un travail institutionnel sur le sens et l'exploitation de nouvelles idées a été ici particulièrement pertinent.

Afin de réduire les oppositions possibles, le travail disruptif est souvent mené de manière indirecte et progressive pour assurer une continuité et réduire la dissonance causée par la remise en cause de l'institution (Lawrence et Suddaby, 2006 ; Hargadon et Douglas, 2001; Rao, Monin et Durand, 2003, 2005). Ainsi, les entrepreneurs institutionnels peuvent impliquer les membres du champ en leur révélant les avantages qu'ils pourraient obtenir. Une fois cette étape concrétisée, ces acteurs deviennent des soutiens mais aussi des promoteurs de la nouvelle institution (Greenwood et Suddaby, 2006).

C. La dynamique interactionnelle entre travail institutionnel disruptif et de défense

Dans la logique des études autour du cycle de vie, il serait réducteur de ne lire le processus de désinstitutionnalisation que comme un échec des stratégies de maintien institutionnel. Une telle posture reviendrait à percevoir la fin d'une institution comme la conséquence de plusieurs facteurs comme la baisse du besoin fonctionnel de la pratique, l'absence de soutien et d'intérêt politiques pour son maintien, un manque de consensus et de cohésion des acteurs qui la défendent, une défaillance de la structure et du réseau qui soutiennent cette pratique.

Finalement, le processus de désinstitutionnalisation serait la conséquence de facteurs de désuétude, les forces inertielles expliquant le maintien de la pratique. Cette perspective est restrictive car elle nie l'existence de luttes institutionnelles.

Quelques recherches ont cherché à dépasser ce biais : elles ont permis de réellement mettre en évidence les spécificités de ce processus. Maguire et Hardy (2009) se sont intéressés au travail discursif au sein du processus de désinstitutionnalisation. Pour cela ils se sont penchés sur l'interdiction du DDT²⁹ aux Etats-Unis suite à la publication destinée à un large public d'un pamphlet « *Silent Spring* ». Les auteurs mettent en évidence le rôle du processus de traduction dans l'interdiction de ce pesticide jusqu'alors considéré comme miraculeux. Ce revirement s'est opéré par l'usage de textes, mais surtout par leur appropriation et leur diffusion qui ont transformé des questionnements en véritables arguments. Ainsi, toutes les sphères de la société ont pu avoir accès à des informations contradictoires qui remettent en cause le mythe. Les stratégies étudiées sont donc exclusivement de ressort discursif. La désinstitutionnalisation est due à une perte de cohérence et de structure au niveau de la pratique institutionnalisée.

Ce travail est central dans la compréhension du processus de désinstitutionnalisation car il a permis de caractériser l'existence d'un travail institutionnel spécifique. Ainsi, il met en lumière la confrontation entre deux types de travail institutionnel : le travail institutionnel disruptif se heurte à un travail de défense mené par les acteurs bénéficiant de l'ordre institutionnel existant. De par son originalité, ce type de travail de protection de la pratique institutionnalisée mériterait davantage d'attention, tout comme l'interaction et la dynamique entre ces formes de travail institutionnel.

La synthèse proposée par Lawrence et Suddaby (2006) soulignait déjà l'existence d'un travail engagé pour détruire l'institution. Des études se sont intéressées à ce travail institutionnel disruptif qui vise à la remise en cause fondamentale de l'institution jusqu'à sa disparition. L'étude proposée par Maguire et Hardy (2009) illustre ce travail par le concept de traduction. Ils expliquent ainsi comment la diffusion d'un discours engagé contre la pratique permet de fragiliser les piliers institutionnels. Le questionnement de l'institution passe par la mise en

²⁹ Ce pesticide a été utilisé largement dans l'agriculture. Son efficacité, avérée dans ce domaine, a conduit à son usage déraisonné voire fantasque puisqu'on lui a prêté des vertus médicales avant son interdiction définitive suite à l'éclatement d'un scandale de santé publique.

évidence d'impacts négatifs du pesticide sur les hommes et un appel à la régulation pour les limiter.

Il serait restrictif de ne considérer que seules les forces d'inertie justifient le maintien de la pratique. Les acteurs bénéficiant de l'ordre institutionnel sont, dans le cadre d'un processus de désinstitutionnalisation, confrontés à une remise en cause de leurs intérêts. Dès lors, ils seront obligés de répondre à 'cette attaque'. Il existe donc un travail de défense institutionnelle qui se différencie du travail de maintien institutionnel tel qu'il est traditionnellement perçu dans la littérature, à savoir l'engagement d'acteurs dans des routines sans réel questionnement quant aux buts et motivations (Lawrence et Suddaby, 2006, p. 234). A contrario, les acteurs s'engageant dans un travail de défense sont conscients des enjeux et des conséquences du travail disruptif mené. Ils portent alors une réponse stratégique. Ce travail de défense ne vise pas uniquement le *statu quo* c'est-à-dire le maintien de l'institution à l'identique. En effet, les acteurs qui bénéficient de la pratique institutionnalisée s'engagent dans un travail qui consiste à protéger leurs intérêts. Dès lors, face à la contestation à laquelle ils font face, il peut être nécessaire de dialoguer avec les acteurs souhaitant la remise en cause de l'institution. La concession sur certains points de tension peut être une stratégie d'adaptation pertinente dans un contexte de remise en cause de l'institution.

Perspectives de recherche

L'étude menée par Maguire et Hardy (2009) porte sur le travail discursif. Ce travail ouvre la voie à une nouvelle lecture de la désinstitutionnalisation. Une voie de recherche complémentaire, soulignée par les auteurs, serait de s'intéresser plus particulièrement aux actions menées dans une lecture complémentaire des stratégies discursives.

Cette première prise en compte des acteurs s'engageant dans un travail de destruction ou dans un travail de défense laisse cependant apparaître une limite : sa focalisation autour d'entrepreneurs institutionnels. En effet, les auteurs, à travers leur étude discursive, se sont concentrés sur des acteurs « principaux » de la vie du champ. Cependant, cette approche centrée sur le rôle des entrepreneurs institutionnels laisse de côté un certain nombre d'acteurs du champ (Battilana, Leca, et Boxenbaum, 2009 ; Delacour et Leca, 2011).

Répondant à l'appel d'une meilleure compréhension du processus de désinstitutionnalisation, l'étude historique (1830-1920) de la disparition du Salon de Paris, pallie ce caractère restrictif (Delacour et Leca, 2011). Cet événement configurateur de champ (ECC) représente un moment où les divers acteurs du champ se réunissent, échangent et se coordonnent. Ces événements assurent la cohésion au sein de l'ordre institutionnel. En étudiant sa désinstitutionnalisation, les auteurs montrent les enjeux en termes de configuration du champ.

En mettant en évidence l'importance des soutiens et la position des acteurs face au Salon, les auteurs soulignent et confirment la pertinence de s'intéresser à de nombreux acteurs au sein de l'institution. Ainsi, si les membres du jury restent fidèles à « leur » institution, les autres acteurs (Etat, Marchands d'Art, Artistes exclus du Salon, Critiques et Collectionneurs) voient leur position évoluer dans le champ jusqu'à isoler totalement le jury. Le collectif contestataire atteint ainsi une certaine taille qui lui confère la légitimité nécessaire pour mener la désinstitutionnalisation. Cet effet de seuil entérine la perte de légitimité du Salon de Paris et son déclin.

Contrairement aux travaux soulignant la pertinence d'un travail disruptif progressif, les auteurs soulignent quant à eux la possibilité de mener une stratégie de rupture sous condition d'obtenir les soutiens nécessaires rapidement. La désinstitutionnalisation est ici portée par la volonté d'imposer une nouvelle institution.

L'adhésion à une stratégie disruptive repose sur la capacité des entrepreneurs institutionnels à fédérer autour d'eux des acteurs qui pourront soutenir la contestation. La légitimité de la remise en cause des fondements de l'institution passe par cette étape. La théorie des mouvements sociaux offre un cadre d'analyse particulièrement pertinent pour comprendre ces effets de mobilisation et les succès qui peuvent advenir. L'entrepreneur de protestation prend alors le rôle d'entrepreneur institutionnel qui peut alors déployer des répertoires tactiques. Il serait cependant restrictif de limiter l'analyse au seul travail disruptif. Face au travail engagé par le mouvement social, les acteurs en présence vont mettre en place un travail institutionnel défensif. Cette dynamique sera au cœur de la compréhension des vagues de mobilisation et de leurs effets sur les institutions, entre maintien et désinstitutionnalisation.

II. Les mouvements sociaux contre l'institution : les tactiques disruptives au cœur du travail institutionnel

La désinstitutionnalisation est le lieu de luttes exacerbées entre acteurs souhaitant détruire l'institution et ceux souhaitant son maintien. Ainsi, le travail institutionnel qui y est déployé est spécifique. Peu de travaux se sont intéressés à la dynamique entre travail institutionnel disruptif et travail institutionnel de défense.

Le questionnement de la pratique s'incarne en une contestation qui peut prendre la forme d'une mobilisation. Les entrepreneurs institutionnels sont alors des entrepreneurs de contestation qui portent et structurent le mouvement social. Pourfendeur d'une injustice, ce mouvement questionne l'institution et s'organise afin de défendre ses intérêts. Le rôle de l'acteur collectif, organisé en mouvement social, dans le processus de désinstitutionnalisation n'a fait l'objet que de quelques études. Plusieurs travaux se sont davantage concentrés sur le rôle des mouvements sociaux dans la création institutionnelle. Imposer une nouvelle pratique se fait par la remise en cause de la précédente. La désinstitutionnalisation est alors perçue comme une conséquence d'une mobilisation en vue de porter un nouvel ordre institutionnel. Ce nouvel ordre est par ailleurs le cœur de l'analyse.

Etudier les spécificités de la désinstitutionnalisation avec la grille de lecture proposée offre de nombreuses perspectives que nous nous proposons de présenter et d'explorer.

A. La désinstitutionnalisation : conséquence de la stratégie du mouvement social

Peu de travaux se sont intéressés au rôle des mouvements sociaux dans le processus de désinstitutionnalisation. Nous avons précédemment souligné leur rôle dans la dynamique institutionnelle. Comme pour d'autres études sur le changement institutionnel, les travaux s'intéressant aux mouvements sociaux et à la désinstitutionnalisation accordent, parfois assez paradoxalement, un statut secondaire ou périphérique à la destruction de la pratique. Nous pouvons à titre d'illustration rappeler l'étude de Lounsbury, Ventresca et Hirsch (2003) sur le

rôle des stratégies de cadrage déployées par les mouvements sociaux dans l'industrie du recyclage aux Etats-Unis. Ils montrent ainsi que la logique de recyclage, qui repose sur un nouvel équilibre économique, a pu s'implanter grâce à un double niveau de changement porté par les mouvements : leur stratégie discursive s'est appuyée sur un ancrage populaire du changement afin de modifier les pratiques tout, tout en posant la question du recyclage dans les agendas politiques. Cependant, la lecture du cas par les auteurs ne met pas en avant la volonté de détruire une institution mais davantage la volonté d'en porter une nouvelle.

D'autres études ont ainsi montré le rôle des mouvements dans l'émergence d'un nouveau secteur au détriment de l'ancienne institution -- à titre d'illustration, on peut penser au travail de Schneiberg (2002) qui montre le rôle de l'activité d'un mouvement social dans l'émergence de nouvelles compagnies d'assurance ou encore sur le rôle du mouvement en faveur de l'alimentation biologique dans l'émergence de nouvelles formes productives.

Le rôle des mouvements sociaux dans le processus de désinstitutionnalisation a été plus précisément explicité par Hiatt, Sine & Tolbert (2009). Les auteurs se sont intéressés à l'action des mouvements sociaux dans la délégitimation des brasseries de bière aux Etats-Unis au 19ème siècle. Cette étude vise à expliciter l'action de mouvements sociaux contre la consommation de bière et donc contre l'activité des brasseries. Le mouvement est porté par le *Woman's Christian Temperance Union* (WCTU), mouvement militant pour le changement des attitudes et des croyances en termes de consommation d'alcool. En réussissant à imposer une réglementation restreignant la consommation d'alcool, ces femmes ont conduit à la disparition de nombreuses brasseries et, conséquence plus inattendue, à l'émergence de l'industrie des sodas. Les auteurs, proposant une approche quantitative de l'activité de ces mouvements, ont réellement étudié les tactiques et stratégies déployées par le mouvement. Ils étudient ainsi le rôle des associations scientifiques. Le soutien de l'AMA (*American Medical Association*) a favorisé l'action du WCTU qui a pu mobiliser les arguments scientifiques pour faire évoluer les mentalités et surtout alerter les populations. L'analyse quantitative s'appuie sur une dizaine de variables dont les nombres d'établissements en variable expliquée ou le nombre de membres de l'AMA en variable explicative. La prohibition décidée par l'Etat est également une variable prise en compte. Ainsi, les auteurs étudient trois grandes dimensions dans les tactiques déployées par ce mouvement : promouvoir de nouvelles normes sociales, éduquer les populations, et mettre en place des stratégies de lobbying. Les conclusions de l'article soulignent que les efforts cognitifs et normatifs menés par le WCTU sont plus efficaces pour délégitimer les brasseries. Ainsi, les auteurs préconisent d'avoir recours à des

tactiques à ressorts cognitifs et normatifs pour que les mouvements atteignent leurs objectifs. La mobilisation de la notion de tactiques par les auteurs apporte également un nouveau statut au mouvement. En effet, le mouvement social n'est plus seulement le bénéficiaire de structures d'opportunités. Il a également la capacité de créer et de modifier les conditions politiques et économiques pour conduire à la destruction de l'institution.

Martin (2008) a également porté un regard sur les tactiques déployées par les mouvements pour modifier un champ en détruisant une institution :

« As a reference for addressing the link between deinstitutionalization and new advantages, I draw upon the analysis of American democracy offered by Schattschneider (1960), who contends that groups struggling against more powerful opponents will often seek to expand the boundaries of conflict to overcome their structural disadvantages. » (Martin, 2008, p. 1074)

Portant sur des données quantitatives historiques (1990-2001), cette étude s'intéresse aux syndicats aux Etats-Unis et leur organisation. Deux systèmes prévalent alors à cette période. Selon Martin, ils disposent pour se constituer de deux répertoires différents. L'auteur s'appuie ainsi sur le concept développé par Tilly dans une acception assez large. Les deux alternatives s'opposent sur le mode de constitution élective ou non : le recours traditionnel au *National Labor Relations Board* (NLRB)³⁰ fait face à des formes plus modernes d'organisation. Le fonctionnement du *NLRB* implique le recours à une procédure électorale certifiée par les pouvoirs publics ; contrôle dont se dédouanent les nouveaux syndicats qui ne passent pas par cette procédure de certification gouvernementale. L'objectif de l'article est d'étudier la performativité des formes organisationnelles proposées. Pour Martin, le choix d'une structure moins institutionnalisée relève de la stratégie du mouvement qui, en l'occurrence dans le cas proposé ici, prend la forme d'un syndicat. Ainsi, les formes alternatives proposées face aux syndicats relevant du *NLRB* sont mises en place pour obtenir plus de succès dans les combats menés en contournant la pression gouvernementale. Les conclusions de l'article soulignent par ailleurs que cela se révèle payant puisque les formes non institutionnalisées ont plus de succès dans les luttes portées que les syndicats relevant de la forme traditionnelle. Ces syndicats bénéficient pourtant d'un nombre d'adhérents plus importants. La désinstitutionnalisation de la forme traditionnelle du syndicalisme américain repose donc sur

³⁰ Le *National Labor Relations Board* (NLRB) est une agence indépendante du gouvernement fédéral américain, fondée en 1934. Elle est chargée de conduire les élections syndicales et d'enquêter sur les pratiques illégales dans le monde du travail. Tous les membres sont désignés par le président américain avec l'accord du Sénat.

les stratégies efficaces déployées par ces modèles alternatifs. L'auteur explique donc la lenteur du processus de remise en cause de la forme institutionnalisée de syndicalisation par les répertoires tactiques alternatifs mobilisés. Afin d'étudier ces deux répertoires et aussi de pouvoir élaborer des corrélations expliquant les succès, Martin propose une série de tactiques déployées par les mouvements non *NLRB*³¹.

Il note ainsi une tendance à l'organisation des mobilisations au niveau de l'industrie. Ces mouvements alternatifs mobilisent des acteurs divers, souvent issus de différents sites. La manifestation, forme traditionnelle de mobilisation, reste une tactique largement utilisée, alors que la grève ne concerne qu'un petit tiers des contestations. On voit alors émerger des tactiques plus originales : la désobéissance civile est mobilisée par près du tiers des mouvements non certifiés, la publication de livres blancs, ou le boycott sont également des tactiques régulièrement utilisées. Plus de la moitié de ces mouvements ont recours aux appuis politiques par la recherche d'alliés. Ces stratégies de lobbying reposent sur l'appel à des alliés extérieurs comme les groupes civiques et religieux, les associations de consommateurs (Bonaccich, 2000), les agences gouvernementales (Northup, 1996), ou les médias (DiLorenzo, 1996). Les tactiques de recours au droit (notamment l'usage de procès) sont présentes dans près du tiers des stratégies déployées. La judiciarisation de la contestation semble se développer et bénéficie de bons résultats.

En moyenne, chaque mobilisation est constituée de quatre tactiques spécifiques. L'auteur souligne par ailleurs que les tactiques les moins institutionnalisées sont les plus efficaces dans le cas proposé. La relation entre l'usage de tactiques que l'auteur qualifie de modernes (désobéissance civile, publication de livres blancs, et actions en justice) et la réussite du mouvement est significative. La désinstitutionnalisation passe donc par la mobilisation de tactiques moins institutionnalisées.

³¹ L'auteur référence ainsi une dizaine de tactiques déployées par ce type d'organisations : marches/défilés ; désobéissance civile ; arrestations ; grèves ; alliances avec des acteurs extérieurs non politiques, publication de livres blancs, stratégies politiques (lobbying et recherche d'alliés politiques), poursuites judiciaires, boycotts.

B. Les répertoires tactiques : comprendre les actions sources de désinstitutionnalisation

Les travaux présentés précédemment ont souligné la pertinence de s'intéresser plus spécifiquement au processus de désinstitutionnalisation. Les travaux en néo-institutionnalisme ont permis de mettre en évidence l'existence d'un travail institutionnel propre à la destruction de l'institution. L'existence de luttes institutionnelles exacerbées et la motivation des acteurs impliqués dans le processus différencient le processus de désinstitutionnalisation des autres étapes du cycle de vie des institutions.

Tableau 6 : Les différentes formes de travail institutionnel (Lawrence et Suddaby, 2006 ; Ben Slimane et Leca, 2010, p.61).

Créer les institutions	Plaider en faveur du projet
	Définir
	Motiver
	Construire les identités
	Changer les associations normatives
	Construire les réseaux d'acteurs sanctionnant le non-respect de l'institution
	Coupler les nouvelles pratiques avec d'anciennes
	Elaborer et théoriser les relations de cause à effet
	Fournir aux acteurs les connaissances et les compétences nécessaires pour s'approprier l'institution
Maintenir les institutions	Créer des règles pour soutenir l'institution
	Maintenir l'ordre par le contrôle
	Dissuader
	Valoriser et diaboliser
	Créer des mythes autour de l'origine et de l'évolution de l'institution
	Encastrier et rendre routinier
Déstabiliser les institutions	Déconnecter les sanctions et les pratiques
	Dissocier les pratiques de leurs fondements moraux
	Remettre en cause les présupposés et les croyances

Le travail mis en œuvre pour déstabiliser l'institution est celui qui est aujourd'hui le moins exploré. Le travail de création des institutions repose sur une problématique d'adoption du projet. Il faut porter le projet à institutionnaliser. Cela nécessite plus un travail de pédagogie,

la construction de proximités avec l'ancienne pratique ou institution. L'apprentissage et la conviction semblent être les piliers de cette stratégie.

Le maintien institutionnel quant à lui repose sur d'autres formes de luttes institutionnelles. Le maintien de l'ordre institutionnel bénéficie aux acteurs au centre de l'institution. Ce maintien repose sur des luttes qui traduisent des relations de pouvoir complexes au sein du champ (Blanc et Huault, 2010). L'objectif est ici de maintenir l'ordre institutionnel et ce parfois de manière très coercitive. Il vise à protéger les intérêts des acteurs en présence et de permettre ainsi la reproduction de l'ordre établi.

Enfin, la destruction, quant à elle, fait appel à des formes de travail relevant du questionnement de la pratique institutionnalisée. En effet, ce travail vise à revoir les fondements et les fondamentaux de l'institution. Déconnecter les sanctions et les pratiques, les délégitimer en s'attaquant à ses fondements moraux ou encore faire un travail cognitif pour faire évoluer les présupposés et les croyances sont autant de types de travail jusqu'ici illustrés dans la littérature. Plus spécifiquement, Maguire et Hardy (2009) ont mis en évidence l'existence d'un travail disruptif mais aussi d'un véritable travail de défense de l'institution

Tout comme pour l'étude du changement institutionnel, il y a plusieurs angles d'approche pour comprendre comment une pratique prise pour acquise peut être déstabilisée au point d'être détruite. Des travaux, alliant théorie des mouvements sociaux et néo-institutionnalisme, ont posé les bases du rôle de l'acteur collectif dans le changement institutionnel. Cependant, peu de travaux se sont intéressés plus spécifiquement au rôle de l'acteur collectif dans le processus de désinstitutionalisation.

Le travail de Hiatt, Sine et Tolbert (2009) s'est particulièrement intéressé au processus de désinstitutionnalisation des brasseries aux Etats-Unis au 19^{ème} siècle. En étudiant ce cas historique, les auteurs concluent à l'existence de conséquences non intentionnelles aux actions portées par les mouvements. Ce résultat pose de manière plus concrète la question des conséquences de l'action collective et donc du résultat en termes d'échec ou de succès du mouvement. Martin (2008) dans son étude sur les syndicats américains a évalué les succès des mouvements pour comprendre comme de nouvelles formes de mobilisation, gages de succès, pouvaient conduire à la désinstitutionalisation de la forme traditionnelle de syndicalisation. Il met ainsi en évidence le rôle des répertoires tactiques dans le processus de désinstitutionalisation. La conclusion de ce travail est que les tactiques les moins institutionnalisées sont celles les plus à même de porter la désinstitutionnalisation. Ainsi, la

publication de livres blancs, la désobéissance civile ou le recours à des actions juridiques – qualifiées par l’auteur de tactiques modernes par rapport aux grèves ou manifestations – sont les tactiques mobilisées par les formes alternatives de syndicats les plus efficaces.

Le rôle des répertoires tactiques dans le processus de désinstitutionnalisation offre encore des perspectives de recherche particulièrement prometteuses.

D’une part, Martin (2008) souligne le manque de connaissances quant aux tactiques déployées par les mouvements en fonction de leur objectif. Son étude déconnecte le lien entre le type de succès attendu et les tactiques associées. Il incite ainsi à porter un autre regard sur le lien entre objectifs du mouvement et répertoire de tactiques mobilisées. Cela s’inscrit également dans la lignée des conclusions proposées par Briscoe et Safford (2008) qui mettent en évidence l’évolution des tactiques mobilisées au cours de la contestation. Les auteurs portent leur attention sur la diffusion du changement institutionnel. Selon les auteurs, pour être entendus et pour que leurs revendications soient portées et mises en œuvre, les mouvements doivent pouvoir compter sur des activistes qui transfèrent la mobilisation à des parties plus centrales du champ. Une étude longitudinale est nécessaire pour comprendre la diffusion et plus spécifiquement la transformation des tactiques dans le temps. En effet, l’adoption d’une tactique est tout autant le fruit de l’analyse d’une situation que la réaction à une attaque dans le champ. Le choix d’une tactique s’adapte à l’évolution du champ évolue du fait de l’existence de luttes institutionnelles. McAdam (2003) propose ainsi le concept d’action contestataire innovante (« *innovative contentious action* ») pour l’évolution des tactiques pouvant être mobilisées dans le champ. Ces actions, porteuses de controverses, visent à exprimer un changement d’approche tactique dans le champ.

D’autre part, comme le soulignent Hiatt et al. (2009), les travaux alliant mouvements sociaux et désinstitutionnalisation se concentrent essentiellement sur le travail engagé par les mouvements sociaux. Le travail de défense de l’institution, marquant pourtant l’originalité de ce processus, est la partie oubliée de l’analyse. Ainsi, dans leur étude sur les brasseries, les auteurs se sont concentrés sur le travail engagé par les mouvements et n’ont pas pris en compte les caractéristiques de l’industrie à ce moment. Ils soulignent en voie de recherche la nécessité d’intégrer à l’analyse cette perspective sectorielle. Dans leur étude de cas, le secteur des brasseries est totalement fragmenté à la fin des années 1880. Le grand nombre de ces ‘petites’ entreprises indépendantes explique aussi en partie les difficultés rencontrées pour répondre au mouvement. Les auteurs appuient leur thèse en mettant en perspective le succès

du WCTU et les échecs successifs des associations médicales face à l'industrie du tabac, industrie composée de quelques grandes entreprises au pouvoir de lobbying très fort.

Ainsi, notre travail de recherche sera guidé par la question suivante :

Comment le travail disruptif mené par un mouvement social conduit-il à la désinstitutionnalisation d'une pratique jusqu'alors tenue pour acquise ?

A travers ce questionnement, nous répondrons aux interrogations suivantes :

- Comment s'articulent dans un champ organisationnel le travail institutionnel défensif mené par les acteurs centraux et le travail institutionnel disruptif mené par le mouvement social ?
- Quelles sont les tactiques déployées par les défenseurs de l'institution et par ceux qui portent la contestation ?
- Entre contestation et collaboration, comment expliquer le basculement d'une situation de maintien de l'institution à une réelle désinstitutionnalisation ?

Afin de répondre à ces questions, nous mènerons une étude longitudinale. Cette étude portera sur le cas de l'amiante en France. Cette pratique institutionnalisée au sens de Maguire et Hardy (2009), vecteur d'un véritable mythe autour de son usage, a été totalement délégitimée et interdite suite à des luttes institutionnelles longues et complexes. Ce processus a été initié par un mouvement social. Il a été marqué par des temps institutionnels distincts.

Synthèse Partie 1 : Présentation du cadre théorique

Les enjeux récents autour de la compréhension du changement dans la littérature néo-institutionnelle ont ouvert de nombreuses perspectives. Ces réflexions se sont dans un premier temps cristallisées autour de l'entrepreneur institutionnel. Le concept de travail institutionnel a permis de dépasser les limites de cette approche trop centrée sur la capacité d'un acteur à remettre en cause *ex nihilo* l'ordre institutionnel. A travail l'analyse du travail institutionnel, nous étudierons la capacité des acteurs à agir au sein du champ pour le modifier est reconnue tout en intégrant dans l'analyse les effets de contexte et les interactions entre ces acteurs plus ou moins réflexifs.

Une approche endogène du changement s'est développée. Les luttes institutionnelles sont au cœur de la vie des institutions où plusieurs logiques peuvent se confronter. Porteur d'une contestation, le mouvement social participe au questionnement de l'institution. La remise en cause de l'institution repose alors sur une perception d'injustice face à l'ordre institutionnel existant.

La théorie des mouvements sociaux offre un cadre d'analyse pertinent pour explorer l'émergence d'un mouvement. Trois dimensions forment le socle de cette approche. Une vision intégratrice reliant ces éléments a été récemment présentée. Elle permet d'expliquer l'émergence d'un mouvement social. Ainsi, l'évolution du contexte socioéconomique influe sur :

- les forces d'organisation du mouvement et ses ressources
- l'évolution des opportunités politiques traduites dans la littérature par le concept de structure d'opportunité politique
- la libération cognitive qui correspond aux stratégies des cadrages mobilisées par les entrepreneurs de contestation pour légitimer l'action et susciter l'adhésion.

Ces trois éléments permettent une lecture compréhensive de l'émergence d'un mouvement social. Ils trouvent également un écho particulier dans l'analyse du changement institutionnel.

Le rapprochement entre théorie des mouvements sociaux et néo-institutionnalisme offre des perspectives prometteuses. Ce croisement a par ailleurs déjà fait l'objet de recherches. Plus spécifiquement, les concepts de la théorie des mouvements sociaux ont permis d'explorer

la création institutionnelle. Peu de travaux se sont intéressés au rôle des mouvements sociaux dans la disparition d'une institution suite à un processus de désinstitutionnalisation. Pourtant, ce processus est le lieu de luttes institutionnelles particulièrement denses. Peu de travaux se sont penchés sur la dynamique entre le travail institutionnel disruptif mené par un mouvement social et le travail de défense mené par les acteurs centraux du champ.

Le recours à la théorie des mouvements sociaux peut permettre d'explorer ces luttes institutionnelles qui conduisent à des évolutions de logiques présentes dans le champ. Cette évolution des équilibres porte le changement institutionnel. Ainsi, le concept de structure d'opportunités politiques permet de comprendre les évolutions contextuelles au sein du champ, le concept de cadrage est très proche de la notion de logique institutionnelle. C'est surtout la notion de répertoires tactiques qui retiendra notre attention. Nous pourrions ainsi expliciter les actions menées par les acteurs du champ et les contextualiser, comme le suggère la notion de travail institutionnel. Le travail disruptif mené par un mouvement social doit faire face à un travail de défense. Une perspective longitudinale de cette dynamique nous permettra de mettre en lumière les différents temps institutionnels. Plus particulièrement, cela nous permettra de nous concentrer sur le basculement entre maintien et désinstitutionnalisation.

Afin de conclure cette synthèse, nous rappelons ici les questionnements qui guident notre étude empirique.

Comment le travail disruptif mené par un mouvement social conduit-il à la désinstitutionnalisation d'une pratique jusqu'alors tenue pour acquise ?

A travers ce questionnement, nous répondrons aux interrogations suivantes :

- Comment s'articulent dans un champ organisationnel le travail institutionnel défensif mené par les acteurs centraux et le travail institutionnel disruptif mené par le mouvement social ?
- Quelles sont les tactiques déployées par les défenseurs de l'institution et par ceux qui portent la contestation ?
- Entre contestation et collaboration, comment expliquer le basculement d'une situation de maintien de l'institution à une réelle désinstitutionnalisation ?

PARTIE 2 : Méthodologie et contexte empirique

Chapitre 4 : Démarche méthodologique

Comme le soulignent Maguire et Hardy (2009) et comme nous l'avons noté dans la revue de littérature, peu d'études empiriques qui s'intéressent au processus de désinstitutionnalisation - exception faite des travaux d'Ahmadjian et Robinson (2001) ou de Delacour et Leca (2011). Pour pallier ce manque, la méthodologie envisagée consiste en une étude de cas unique. Cette étude de cas aura une dimension processuelle pour rendre compte des stratégies déployées par les acteurs tout au long de la désinstitutionnalisation.

(1) Pertinence par rapport au sujet de recherche.

Notre démarche de recherche est guidée par des enjeux théoriques soulignés dans la partie précédente.

- Peu d'études empiriques se sont intéressées aux mécanismes constitutifs du processus de désinstitutionnalisation. Notre perspective du changement institutionnel se porte sur le rôle du mouvement social dans le processus de désinstitutionnalisation : mouvement à la source de luttes institutionnelles déclenchant la réponse des acteurs qui défendent l'institution. Notre étude de cas aura donc une dimension processuelle afin de mettre en lumière l'évolution de ces types de stratégie.*
- Le champ institutionnel est composé d'acteurs différents qui, bien que subissant des pressions institutionnelles, sont capables d'agir pour modifier le champ. Ils sont alors motivés par la défense de leurs intérêts propres. Notre étude reflètera alors cette dynamique par l'observation de comportements au niveau de l'acteur institutionnel dans une approche globale du champ.*
- Le processus de désinstitutionnalisation est marqué par des temps institutionnels qui représentent les équilibres, conséquences des luttes au sein du champ. Notre étude cherche ainsi à mettre en évidence la dynamique entre travail institutionnel de défense et travail institutionnel de déstabilisation – conduisant à la destruction d'une pratique institutionnalisée. Il y aura donc des séquences à déterminer au sein de notre processus qui seront révélatrices des stratégies dominantes ou non au sein du champ.*

- *Afin de rendre compte de cette dynamique institutionnelle et des stratégies déployées par les acteurs, nous mobiliserons, le concept de répertoires tactiques pour mettre en évidence les spécificités des actions mises en œuvre.*

(2) Pertinence par rapport aux résultats attendus.

Notre projet de recherche s'appuiera sur une étude de cas unique. Plus particulièrement, l'analyse se situera au niveau du champ afin de rendre compte des stratégies déployées par les différents groupes d'acteurs. Cela nécessitera d'adopter dans un premier temps une approche narrative. Cette démarche permettra d'insister sur les évolutions institutionnelles au sein du champ. Elle mettra en lumière l'évolution des structures d'opportunité politiques et des stratégies de cadrage au sein de l'institution. Dans un second, notre analyse se focalisera davantage sur les répertoires tactiques déployés par les acteurs. Une analyse des types d'actions institutionnelles sera donc proposée.

Les résultats attendus entreront en discussion avec les travaux sur la désinstitutionnalisation. Plus particulièrement, par le prisme des mouvements sociaux, ce travail répondra à l'appel de Maguire et Hardy (2009) de ré-introduire de l'action dans l'analyse.

I. Démarche méthodologique générale : une étude de cas d'un processus de désinstitutionnalisation

Cette partie vise à expliquer plus en profondeur le choix de l'étude de cas unique et à expliciter la méthode mobilisée pour appréhender sa dimension processuelle. Le choix de l'étude de cas unique permet de répondre à nos questionnements théoriques. Nous reviendrons également sur les spécificités du processus de désinstitutionnalisation qui guideront le choix de notre cas.

A. Le choix de l'étude de cas unique

Le choix de l'étude de cas s'appuie sur la volonté de rendre compte d'un processus dans sa globalité. Cet outil méthodologique permet de comprendre comment des stratégies sont élaborées mais aussi comment elles évoluent dans le temps. Il permet notamment rétrospectivement de mettre en évidence les dynamiques inhérentes à l'évolution du champ. A travers l'étude de cas, nous pouvons également étudier un phénomène dans son contexte (Yin, 2003). Ce point est particulièrement intéressant pour notre travail puisque nous souhaitons rendre compte des différents éléments constitutifs du champ pour comprendre la dynamique entre le travail de défense et le travail de déstabilisation.

Ce choix de démarche méthodologique offre la perspective de comprendre les enjeux du « *comment* » puisque nous pouvons suivre l'évolution de variables au fil du temps (Van de Ven et Huber, 1990). Il sera alors possible de dépasser une approche en terme d'inputs /outputs pour comprendre un phénomène en décrivant les séquences d'événements qui expliquent comment le changement émerge. De plus, notre projet de recherche vise également à répondre à la question du « *pourquoi* ». En effet, la question du « *comment* » fait référence directement aux stratégies déployées. Cependant, une partie de notre étude vise également à comprendre les dynamiques institutionnelles et notamment à expliciter les revirements stratégiques qui expliquent pourquoi une stratégie de déstabilisation conduit à un moment donné à une réelle phase de désinstitutionnalisation. L'analyse narrative du cas élucide la

question du « *comment* » et la focalisation sur les répertoires tactiques nous permettra de comprendre « *pourquoi* » il existe un point de revirement.

Notre analyse porte sur une étude de cas ‘multi-niveaux’ et ‘multi-acteurs’. Plus particulièrement, nous appuyons notre analyse sur le cadre d’analyse proposé par la théorie des mouvements sociaux et qui nous incitent donc à privilégier une vision globale du champ. Nous souhaitons capter les évolutions en termes de structures d’opportunités politiques, et de cadrage pour comprendre les tactiques mises en œuvre par les acteurs. Cette démarche nécessite de s’arrêter sur un cas ‘révélateur’ au sens de Yin (1994). Dans notre projet, il s’agit bien d’étudier un cas marqué par des tensions institutionnelles. Ces moments de luttes sont portées par l’existence de mouvements sociaux, contestataires de l’arrangement institutionnel actuel, qui se sont heurtés à l’existence d’une véritable contre-stratégie de la part des bénéficiaires de l’institution.

Eisenhardt (1989) met en évidence la pertinence de mobiliser entre 4 et 10 cas pour pouvoir générer une théorie. Dyer et Wilkins (1991) discutent ce point de vue. En effet, comme le rappellent ces auteurs, il est aisé de trouver dans la littérature des contre-exemples de théories fondatrices issues d’étude de cas unique. Ils illustrent ainsi leur propos en citant entre autres exemple les travaux de Selznick (1949), de White (1943) ou de Gouldner (1954). De plus, ils soulignent la pertinence de mobiliser une étude de cas unique pour éclairer de nouveaux liens entre des concepts ou des idées théoriques. Ils insistent ainsi sur le fait qu’une étude de cas menée en profondeur peut permettre de discuter ou compléter des concepts et des liens théoriques déjà existants. Enfin, l’étude en profondeur d’une étude de cas permet de révéler les évolutions implicites et les dynamiques sous-jacentes au cas.

B. Les spécificités liées à la désinstitutionnalisation : le choix d’un cas emblématique

Afin de répondre à nos enjeux théoriques, il a fallu dans un premier temps identifier un cas qui réponde aux caractéristiques d’un véritable processus de désinstitutionnalisation. Nous avons concentré notre recherche sur une institution ou une pratique institutionnalisée. L’analyse du DDT par Maguire et Hardy (2009) est à ce titre représentatif du type de pratique

institutionnalisée pouvant être mobilisée. Il est également nécessaire de ne pas oublier l'exemplarité du cas choisi.

- **Le cas étudié doit être un cas historique.** Il faut en effet que le processus soit terminé pour que l'on puisse affirmer qu'il s'agit de stratégies qui ont mené à la désinstitutionnalisation de la pratique. Etudier un processus en cours nous ferait prendre le risque de nous trouver face à un processus de maintien des institutions.
- **La pratique étudiée doit donc être totalement délégitimée.** Sa disparition relève du fait que les acteurs du champ la considèrent comme non légitime, mais sans correspondre à un effet de désuétude ou d'usure. Il est nécessaire que la délégitimation soit le fruit de stratégies voulues par des acteurs dont l'intérêt était la disparition de la pratique. De manière à éviter le risque de confusion entre les processus de désinstitutionnalisation et de création, il faudrait que la disparition de la pratique ne donne pas lieu à l'émergence d'une nouvelle institution.
- **La pratique étudiée ne doit pas résulter d'un effet de mode.** Il est nécessaire que la pratique soit considérée par les différents acteurs tellement naturelle ou évidente (« *taken for granted* ») qu'elle ne laisse place à aucun questionnement avant le début du processus de désinstitutionnalisation (les études sur les pratiques institutionnalisées montrent bien que les acteurs font les choses parce que c'est ainsi, parce qu'on a toujours fait comme cela sans s'interroger sur le fondement même de la pratique ou la pertinence de celle-ci).

La recherche de notre terrain s'est finalement orientée vers le cas d'une controverse. Nous pouvions ainsi disposer de la clef d'entrée vers un terrain révélant des luttes institutionnelles riches. La discussion avec le cas du DDT nous a aussi incitée à envisager certaines technologies. En effet, comme le souligne Barley (1986), les technologies permettent le lien entre institution et action. Elles modifient et conditionnent les rôles institutionnels et les schémas interactionnels. Au-delà de sa dimension physique, la technologie devient alors aussi objet social. Nous avons cherché une pratique, ou une technologie qui véhiculerait des valeurs au-delà même de son usage physique. Pour cela, nous souhaitons que la controverse portée par cet usage aille au-delà du débat purement scientifique mais porte sur des engagements plus larges. En particulier, il fallait que la polémique ait pris suffisamment d'ampleur pour justifier la mobilisation de mouvements sociaux. Cette pratique devait donc être structurante au point de cristalliser autour d'elle les tensions institutionnelles.

Le cas de l'amiante en France remplit toutes ces conditions. L'amiante est la controverse en santé publique qui a marqué la fin du XX^{ème} siècle. Les débats et polémiques, toujours aussi présents tant au niveau national qu'international, laissent présager d'un cas d'étude particulièrement intéressant. Une première étude exploratoire issue de données secondaires – essentiellement des rapports publics et des ouvrages écrits par des spécialistes, nous a permis de confirmer l'intuition que l'amiante était bien une pratique institutionnalisée, aujourd'hui totalement délégitimée. Après la seconde guerre mondiale, l'amiante est devenu de manière très rapide le « *mineral magique* », fleuron de l'économie française d'après-guerre. Cette omniprésence de l'amiante et l'institutionnalisation de la pratique reposent en grande partie sur des qualités physiques indéniables et objectives (notamment de protection contre le feu et de résistance à la traction) et cela pour un coût très faible. Coût faible et qualités physiques remarquables seront les deux piliers du mythe industriel, économique et social. Particularité du cas français, la face sombre du mythe a mis du temps à être dévoilée malgré l'existence de preuves scientifiques. L'interdiction de l'amiante prendra une dizaine d'années de retard sur d'autres pays européens. Les premières études, mettant en évidence le risque de cancer suite à une exposition professionnelle à l'amiante, datent du début du siècle. 1906-1996 : 90 ans pour interdire la pratique en France. L'histoire de l'amiante en France est marquée par de fortes mobilisations de la part de syndicats, d'associations, de scientifiques – les plus connus étant les professeurs de l'université de Paris Jussieu. Les controverses avaient plusieurs facettes : scientifiques, politiques, sociales et économiques. La spécificité de la France repose cependant essentiellement sur la réponse apportée par les industriels et les pouvoirs publics pour protéger une industrie trop rentable, bien que dangereuse, pour être menacée. Ainsi, les stratégies portées par les mouvements ont été 'endormies' par les bénéficiaires de l'usage de l'amiante. Le scandale réapparaîtra 10 ans plus tard pour mener à une réelle phase de désinstitutionnalisation.

Du « *mineral magique* » à « *l'ennemi public numéro 1* », le cas de l'amiante en France illustre avec pertinence les enjeux théoriques liés au processus de désinstitutionnalisation.

C. Une étude longitudinale processuelle par séquences

Comme le souligne Langley (1999), il existe au moins deux façons d'appréhender une étude de processus. La première approche repose sur la volonté de tester des modèles posés a priori en utilisant des séries temporelles ou en mobilisant la méthode des événements. La deuxième démarche répond davantage à un besoin de comprendre en profondeur comment et pourquoi les événements ont eu lieu dans le temps. C'est cette seconde perspective qui a retenu notre attention.

L'étude de cas processuelle vise à remplir deux objectifs (Eisenhardt, 1989). D'une part, cette démarche vise à décrire en profondeur l'objet de l'étude dans le temps. Dans un second temps, il vise aussi à mettre en évidence le lien entre plusieurs variables et a donc une portée beaucoup plus explicative.

Il existe de nombreuses façons de définir un processus. Van de Ven (1992) propose une définition du processus comme une séquence d'événements qui décrivent comment les choses évoluent dans le temps. Cette définition fait écho à celle proposée Pettigrew (1997, p. 338) qui comprend le processus comme : « *a sequence of individual and collective events, actions and activities unfolding over time in context* ». Etudier un processus repose sur l'étude de toute séquence de changement sur une ou plusieurs variables déterminées (Miller et Friesen, 1982).

Ainsi, l'idée de séquences au sein de ce processus est essentielle. Abbott (2001, 1988) insiste sur la pertinence de mettre en évidence les moments de passage entre les différentes séquences. Il est ainsi nécessaire de déterminer les points de rupture qui dans notre cas précis marqueront le passage d'un temps institutionnel à un autre. Cette démarche nécessite une lecture rétrospective afin d'avoir une lecture critique des véritables changements. Cette approche narrative permet de dissocier les moments. En effet, il semble difficile de concevoir, de l'aveu même d'Abbott, que les processus sociaux puissent se transformer instantanément. La première étape du travail repose donc sur cette détermination de séquences d'événements observables. Ce modèle séquentiel d'analyse du processus représente l'enchaînement de phases dans le temps. Chacune de ces phases doit être identifiées et on n'observe pas ou peu de chevauchements de séquences (Langley et al., 1995). Il y a une homogénéité au sein de chaque séquence et donc une hétérogénéité entre les séquences.

II. Recueil et analyse des données

Après avoir présenté notre sujet d'étude et le cadre général de la méthodologie employée, cette partie vise à présenter de manière plus concrète notre démarche méthodologique. Afin de répondre à nos questions de recherche mais aussi de remplir les conditions évoquées précédemment, nous avons eu recours à des données variées afin d'assurer une triangulation des données. La controverse autour de l'amiante en France commence dès les années 70. Il y a donc une dimension historique à prendre en compte dans l'analyse. Notre méthodologie requière des efforts de réflexivité afin de limiter les biais de rationalisation a posteriori ou de relecture du cas.

A. La proximité entre analyse de processus et approche historique

L'approche processuelle pose la question du temps comme variable clé dans cette recherche longitudinale. Dans notre étude le temps sera opérationnalisé sous forme chronologique. Il joue un rôle essentiel puisqu'il rythme les séquences et l'analyse dynamique de notre cas. La variable temps occupe une telle place dans notre démarche, qu'on ne peut faire l'économie de s'interroger sur la proximité entre l'analyse du processus et les démarches historiques d'étude de cas. Ce questionnement est d'autant plus légitime que notre cas porte sur l'histoire de l'amiante en France dont les premiers faits remontent au début du siècle dernier.

L'enjeu du temps se retrouve dans la démarche et aussi dans la collecte de données. En effet, nous souhaitons analyser un processus révolu, notre logique processuelle nécessite donc une démarche qui pourrait s'inspirer des travaux historiques – en particulier dans la manière de collecter des données et de porter un regard critique sur celles-ci (Langley, 1999). Comme le souligne Berland et Pezet (2000), il n'y a pas de méthodologie propre en histoire, il existe cependant une règle de base qui consiste à trianguler toute source de donnée avec une autre. La question de la preuve passe alors par la possibilité de fournir des sources solides. Cet impératif de rigueur doit être une façon de guider l'analyse d'un processus, et ce d'autant plus que le recours aux archives est nécessaire pour analyser les séquences de ce processus. Cette rigueur méthodologique incite à avoir recours à des sources de données variées pour permettre de contrôler au mieux le biais de rationalité a posteriori. Ce risque de relecture ou de

rationalisation a posteriori est bien une des limites principales de ce type de méthode. Par ailleurs, comme le soulignent Van de Ven et Poole (1990) dans leur réflexion sur l'étude de processus d'innovation, il serait préférable de favoriser l'analyse de cas dont on ne connaît pas l'issue au début de l'analyse. Le fait de connaître la fin de l'histoire pourrait nuire à sa reconstitution scientifique. Ce point est peut être encore plus saillant dans le cas d'une controverse. Il est donc nécessaire d'adopter une démarche rigoureuse de triangulation des données pour essayer de minimiser ce biais.

La démarche historique représente également un point de repère dans la façon de séquencer notre processus. Ainsi, la périodisation est un élément essentiel. Comme le souligne Prost (2007) le premier travail de l'historien est la chronologie. Il s'agit alors de classer les événements selon un ordre temporel en prenant en compte les difficultés liées à la concomitance de certains événements ou leur chevauchement. La périodisation apparaît alors comme une obligation. Il s'agit de structurer les éléments de manière à mettre en évidence les points de ruptures en mettant en évidence l'homogénéité et la cohérence entre ceux-ci. Ce découpage par période repose donc en partie sur une part d'arbitraire qui rappelle les questions de réflexivité. Cet impératif de réflexivité doit être aussi apprécié face aux risques d'anachronisme et de relecture liés à la nécessité de mobiliser des concepts pour pouvoir étudier et exprimer les faits. Ce travail est d'autant plus important que l'analyse historique est un travail de rétrodiction qui impose de commencer la réflexion d'un point d'arrivée et de remonter à partir de ce point vers les explications. Le risque de relecture et de libre imagination est alors présent.

Cette rigueur historique n'implique pas de méthodologie à proprement parler mais elle impose de se poser la question de l'intrigue, c'est-à-dire de configurer son sujet. La mise en intrigue conduit au découpage de l'objet en mettant en évidence un début et une fin. Ce découpage est interprétatif et trouvera un écho particulier dans les travaux sur l'analyse des processus. Autre élément d'inspiration issue des travaux en histoire, l'exposé, c'est-à-dire la phase narrative, doit faire naître l'explication à partir des faits. La rigueur de raisonnement doit être traduite à travers l'exercice de rédaction. Chaque fait doit porter une explication, la narration doit servir d'ancrage pour la mise en exergue de l'analyse.

Il y a donc une grande proximité entre l'approche historique et l'analyse processuelle. Ce petit détour méthodologique a pour vertu de reposer quelques réflexions autour de notre démarche et des éventuelles difficultés que l'on pourrait rencontrer. S'inspirer des démarches

historiques incite à se poser la question des sources de données, de la triangulation, de la rigueur méthodologique mais aussi de la dimension narrative de notre projet. Notre démarche s'imprègne donc de ces rappels méthodologiques pour mener à bien l'analyse processuelle.

B. Recueil des données

Le recueil de données doit répondre à un double impératif de richesse et de pertinence. Il est donc nécessaire de recueillir le bon matériau et de le traduire en données riches (Weick, 2007). Le choix des données a été guidé par la volonté de les collecter de la manière la plus systématique possible et de manière à ce que ces données représentent une grande diversité. L'authenticité a été un critère de choix de données : quelle est la nature du document, son auteur, sa source et sa date. Les collectes ont été adaptées aux différentes séquences. Ces données sont majoritairement de nature qualitative. Notre démarche s'appuie principalement sur une stratégie de recherche de type documentaire même si des entretiens semi-directifs ont été menés pour comprendre davantage les enjeux liés au cas étudié. Ce recours à une grande diversité de sources et de types de documents s'inscrit tout à fait dans les méthodologies d'étude de cas où le contexte est important.

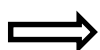
“A case study is a history of a past or current phenomenon, drawn from multiple sources of evidence. It can include data from direct observation and systematic interviewing as well as from public and private archives. In fact, any fact relevant to the stream of events describing the phenomenon is a potential datum in a case study, since context is important” (Leonard-Barton, 1990, p. 249)

Ainsi une partie importante de notre travail repose sur une étude documentaire. Les 'documents' retenus représentent la matière première, des indices ou preuves parfois imparfaits pour comprendre un phénomène (Scott, 1990). L'usage de documents est largement négligé par les chercheurs en sciences sociales. Leur usage reste souvent aujourd'hui le domaine réservé des historiens (McCulloch, 2004). Ces données sont souvent fragmentées, éparpillées et difficilement accessibles. Les livres et articles des historiens ou chercheurs d'autres disciplines représentent également des données particulièrement riches à mobiliser pour contextualiser la recherche.

Afin de structurer le recueil de données aussi vastes, nous nous sommes appuyée sur une grille d'analyse de document proposé par Scott (1990). Ainsi, chaque document proposé devait répondre aux critères suivants :

- Authenticité : Qui est l'auteur de ce document ? Quelle est son origine ? De quand date-t-il ?
- Fiabilité : Cette dimension est la plus réflexive : en quoi ce document permet-il de construire une réalité par rapport au cas ? Notamment, quels sont les biais potentiellement rattachés à ce document ? (rationalisation, discrédit...). Cette analyse critique du document permet également de mettre en perspective son apport à la compréhension du cas. Plus particulièrement, l'esprit critique qui anime la lecture de ces documents doit prendre en compte le 'taux de survie' de ces documents, leur capacité à nous parvenir. Ainsi, les documents restants sont sûrement ceux qui représentent les points de vue officiels d'une époque.
- Sens : le document doit être clair et compréhensible pour le chercheur. Cette dimension peut être illustrée par la citation de Fairclough (1995, p. 20 dans Scott, 1990) : « *discourse of a document represents language seen as a form of social practice* ».
- Théorisation : ce document doit faire écho et s'inscrire dans le développement d'un cadre d'analyse théorique qui nous permet d'interpréter le document.

Il est difficile de dresser une liste exhaustive des archives à notre disposition. Une typologie quelque peu simpliste nous permet de différencier les documents officiels, des enregistrements institutionnels (sources institutionnelles de documents créés ou validés et conservés par des organisations), des archives personnelles, des médias ou la presse. La presse est par ailleurs la plus importante source matérielle de documents publics. Elle permet l'enregistrement des vues politiques et sociales qui sont les plus influentes à un moment donné et un lieu précis. Elle permet d'avoir un enregistrement jour après jour des événements et la possibilité d'avoir accès à des enquêtes privilégiées et spécialisées sur une question publique (Tosh, 2002).



Voir l'annexe 1 pour une présentation plus détaillée de la collecte de données

Tableau 7 : Données mobilisées pour analyser l'étude du cas de l'amiante entre 1975-1997

	Période 1 (1975-1982)	Période 2 (1982-1992)	Période 3 (1992-1997)	Commentaires
Entretiens				L'entretien avec le Professeur Brochard est important pour P2 Les autres entretiens sont réalisés avec des acteurs de la seconde mobilisation
Archives CGT				Magazines internes Tracts Lettres aux pouvoirs publics
Archives CPA				Publications Comptes-rendus de séances
Archives Jussieu				Tracts Communiqués de presse Témoignages
Plaintes				Enquête détaillée sur toute l'histoire de l'amiante
Rapports publics				Analyse critique du scandale de l'amiante Rapports scientifiques (évolution)
Archives audiovisuelles INA				Base de données numérisées Accès aux discours
Base de données presse FACTIVA				Articles de presse Base de données numérisées
Archives personnelles (Renault)				Pièces de dossiers constitués pour reconnaissance maladie professionnelle
Archives ANDEVA				Communiqués de presse Témoignages

Ouvrages de synthèse				Contextualisation Eléments d'enquêtes
<u>Légende</u>  Données secondaires  Données principales				

C. Le recours à des données médiatiques

Les sources les plus couramment mobilisées pour l'étude de la diffusion ou de l'évolution d'un mouvement restent les médias de masse – presse nationale, télévision, radio en particulier (Strang et Soule, 1998)³². Les médias de masse jouent un rôle central dans la diffusion et l'amplification de l'action collective. Ainsi, le travail de Spilerman (1976), repris par Stang et Soule (1998), souligne le rôle de la télévision dans les émeutes urbaines dans les années 60 aux Etats-Unis. Plus spécifiquement, la couverture médiatique de ces émeutes a permis l'émergence d'une solidarité envers les populations noires au-delà des frontières de la communauté.

On retrouve ces mêmes conclusions dans le travail sociologique porté par Emmanuel Henry qui a plus spécifiquement étudié le rôle des médias dans le cas de l'amiante en France à travers son travail de thèse et des publications qui en sont issues. Ces travaux font ainsi partie des documents dits secondaires mobilisés pour comprendre l'évolution du champ. Son travail s'est particulièrement concentré sur la seconde crise de l'amiante où l'amiante est devenu un « *problème médiatique important, voire explosif* » (Henry, 2007, p.179). Le fait que l'amiante ait été un objet médiatique nous garantit l'accès à des données riches sur l'évolution du mouvement social et les réponses apportées par les industriels.

³² Il serait sûrement aujourd'hui pertinent de rajouter internet comme média source de données pour les recherches sur les mouvements. Notre processus portant sur des périodes antérieures à l'émergence d'internet, le recours à internet a été pour nous uniquement un moyen d'accéder à des archives – notamment les archives du collectif Jussieu mises en ligne par des membres du mouvement.

Notre intérêt particulier pour les répertoires tactiques justifie également le recours à ces données. Oberschall (1989) a montré que la tactique du ‘sit-in’ s’est diffusée par les médias de masse : les étudiants ont ainsi pu s’inspirer de ce que les autres étudiants faisaient grâce à la diffusion médiatique. De même, ils diffusent aussi les pratiques des entreprises et organisations. La diffusion des ‘best practices’ repose aussi sur un relai médiatique. On peut attendre d’une analyse systématique de la presse sur un cas médiatisé comme celui de l’amiante d’obtenir des informations précises sur les tactiques déployées par les différents acteurs de cette institution.

Les recherches sur les mouvements sociaux sont souvent menées grâce à la mobilisation de données médiatiques - en particulier issues de la presse. Au-delà, de l’aspect purement méthodologique d’accès à des données riches, le lien entre mouvements sociaux et média revêt une dimension particulière : l’usage des médias est devenu un outil stratégique mobilisé par les mouvements sociaux. Nous avons déjà pu évoquer le rôle de la couverture médiatique comme déterminant du succès de la mobilisation notamment par la diffusion de la protestation et des tactiques au-delà des premiers groupes concernés (DiLorenzo, 1996). Outil stratégique de mobilisation, médias et protestation collective ont une histoire commune particulière. Ainsi, la dimension communicationnelle est aujourd’hui reconnue comme une partie intégrante des « répertoires » d’action (Neveu, 2010, p.245).

Attirer l’attention des médias et plus spécifiquement de la télévision représente un véritable enjeu pour les mouvements sociaux : la télévision, les quotidiens et aujourd’hui les sites en ligne assurent une attention sur les actions des mouvements. Il existe alors une tendance structurante à mettre en scène les mobilisations pour atteindre cet objectif de diffusion. Fabre (1999, repris par Neveu, 2010) souligne ainsi l’existence de « manifestations de papier ». L’auteur cite alors l’exemple de *‘The Armies of the Night’*, recherche où Mailer (1968), raconte le ‘off’ de la préparation d’une manifestation contre la guerre du Vietnam. Il révèle ainsi les négociations, loin d’être anecdotiques, sur les manières les plus photogéniques de se faire arrêter pour une célébrité.

« Au critère classique de « combien de manifestants ? », se combine désormais celui de « combien de secondes de J.T., de pages de revues de presse ? ». Et ce critère modèle les formes de l’action. » (Neveu, 2010, p.247)

Ainsi, de véritables stratégies médiatiques sont déployées. Rucht (2004) propose ainsi une typologie en quatre perspectives, appelés les quatre A. L’abstention fait référence aux

mouvements ne recherchant pas de couverture médiatique. L'attaque correspond à des stratégies agressives de contestation face au traitement médiatique de la cause. L'adaptation est représentative des mouvements qui cherchent une forte médiatisation en adoptant des stratégies médiatiques diverses. Enfin, le quatrième A, moins répandu, fait appel à la capacité des mouvements à déployer leurs propres médias pour se faire entendre. Cette stratégie de contournement de la presse nationale et des télévisions généralistes est davantage envisageable aujourd'hui avec l'essor des nouveaux médias. Elle ne correspond pas au cas de l'amiante que nous étudions sur la période de la fin des années 70 au milieu des années 90. Comme souligné précédemment, le cas de l'amiante est un cas médiatique. Mobiliser les médias a représenté un enjeu central pour le mouvement, il ne s'agit donc pas d'une stratégie d'abstention ni d'attaque. En l'occurrence, la stratégie affichée par le mouvement a été une stratégie d'adaptation. Mise en scène et symbolisme ont été orchestrés pour obtenir une diffusion nationale. A titre d'exemple, la première crise de l'amiante se déclenche véritablement lors de la rencontre entre les représentants de Jussieu et les ouvrières d'Amisol filmée par la télévision, à l'invitation des professeurs de Jussieu. Pour la seconde crise, la présence en nombre des victimes aux procès, a assuré la médiatisation de la procédure et a transformé l'affaire de l'amiante en scandale de santé publique.

La relation média-mouvements sociaux est largement ambiguë. Mener une recherche à partir de données médiatiques nécessite donc un regard critique sur l'objectivité et le regard des médias sur la mobilisation. La tendance serait à une lecture plutôt critique de l'action des mouvements par les médias notamment (Maler et Raymond, 2007). Difficile dès lors de considérer les médias comme des outils neutres appartenant aux répertoires d'actions des entrepreneurs de mobilisation. Cook (1998) va même au-delà en invitant les chercheurs à penser les médias comme une institution politique au sein du champ institutionnel. Cependant, la diversité des sources de données médiatiques et les différents supports permettent de mettre en perspective ces biais. Il est en effet difficile d'expliquer comment les médias se mobilisent de telle ou telle façon pour leur donner un écho national. La nouveauté et l'incandescence du mouvement expliquent en partie l'engouement potentiel (Neveu, 2010, p. 257). De même, les médias usent d'effets de cadrage centrés sur deux dimensions principales (Gamson, 1992). L'injustice est la première, qui perturbe l'impératif d'objectivité qui marque normalement le journalisme. L'action est la seconde. Elle met ainsi en exergue la force de la mobilisation notamment pour changer les choses, au risque de ne se focaliser que sur les mobilisations les plus extrêmes – c'est-à-dire une mise en avant des mouvements

sociaux qui ne s'appuient pas sur les ressorts démocratiques traditionnels mais qui pour porter le changement vont avoir recours à des actions mobilisatrices.

Pour pallier ces biais, il est donc nécessaire de varier les sources de données médiatiques. De même, l'analyse documentaire permet également de corriger ces biais : la multiplication des sources permet de trianguler les informations et surtout d'accès à des informations non médiatisées. Les entretiens avec les acteurs du champ ont notamment permis par exemple de comprendre les mécanismes sous-jacents aux stratégies déployées, l'accès aux archives de la CGT a permis d'avoir des informations internes aux entreprises. Et surtout, les comptes rendus du CPA nous ont informée sur les mécanismes et les décisions propres à cette période de 'silence médiatique organisé'.

Les données médiatiques seront donc mobilisées pour déterminer les logiques institutionnelles mais aussi pour effectuer le focus sur les répertoires tactiques. Les médias constituent un lien entre les événements publics et la sphère publique (Oliver et Myers, 1999, p.38). Ils transmettent les cadres et messages à un public plus large. C'est aussi par leur intermédiaire que se définissent réellement les problématiques autour des tensions institutionnelles (Hilgartner et Bosk, 1988), notamment en définissant les victimes et en mettant en accusation d'autres acteurs du champ mais aussi en se faisant l'écho des tactiques déployées.

- L'utilisation de données de presse nationale

Le recours à la presse répond tout d'abord à un enjeu théorique : la presse est la source de données la plus couramment mobilisée dans la littérature sur les mouvements sociaux. Cela répond aussi à un enjeu empirique : il s'agit de la source matérielle de documents publics la plus importante (Tosh, 2002). La presse permet l'enregistrement de vues (opinions) politiques et sociales qui sont les plus influentes à un moment donné dans un lieu précis. Elle permet d'avoir un enregistrement jour après jour des événements et la possibilité d'avoir accès à des enquêtes privilégiées et spécialisées sur une question publique.

- Le recours aux archives télévisuelles de l'INA (Institut National de l'Audiovisuel)

Notre démarche de recherche fait appel à des données visuelles et plus spécifiquement à des archives audio-visuelles. Le recours à ce type d'archives est peu répandu dans la littérature en sciences de gestion. La première question que l'on pourrait alors se poser est non pas pourquoi mobiliser ce type de données mais pourquoi pas (Banks, 2007). Evidemment ce type de questionnement ne représente pas un argument fort justifiant le recours à ces données, pour

autant, il permet de poser le débat. En effet, les images sont présentes partout autour de nous. Elles représentent un élément essentiel de notre quotidien et du fonctionnement notre société. La collecte des données visuelles doit permettre de révéler des aspects sociaux que d'autres types de données ne pourraient fournir. Il n'y a donc pas de contraintes ou d'interdictions particulières à l'usage de données visuelles pour autant que celles-ci se révèlent pertinentes sur le fond.

Le recours à ces archives a répondu à plusieurs impératifs. Tout d'abord, l'INA propose un archivage systématique des programmes proposés à la télévision et à la radio sur les périodes qui nous intéressent. Cet archivage est fait à l'aide de mots-clefs appelés 'descripteurs' qui permettent une recherche automatisée facilitée. Chaque document est référencé par des descripteurs sur le thème, les personnes, les enjeux des reportages. La recherche est donc largement simplifiée.³³

Le média télévisuel permet l'accès à des données auxquelles nous ne pourrions avoir accès autrement : discours, débats télévisuels, reportages. A titre d'illustration, nous avons ainsi pu retrouver les émissions lors desquelles le Professeur Bignon fustige l'amiante au cours d'un débat avec le Ministère à la fin des années 70. Or ce médecin a ensuite fait partie du CPA. Nous avons ainsi pu saisir les moments et les discours dans leur contexte. Autre atout de ces données, certains acteurs refusent (ou ne peuvent plus) nous répondre. Nous pouvons ainsi saisir leurs discours et leurs arguments. De même un reportage présenté dans les années 90, faisant appel à des archives télévisuelles, nous a permis d'entendre le Professeur représentant l'académie de médecine défendre la position de son institution pour un usage contrôlé de l'amiante. Cela aide à comprendre la structure d'argumentation propre à une période et une institution, démarche pertinente pour déterminer l'évolution des logiques institutionnelles au sein du champ. Ces données sont très riches car elles permettent un accès à des informations difficiles à obtenir a posteriori. En l'occurrence, rares sont les promoteurs de l'usage contrôlé de l'amiante qui souhaitent aujourd'hui communiquer sur leur position. Enfin, en terme de représentations, on compte nombre d'éléments à analyser : qui a la parole, sur quel thème, quels enjeux sont traités mais aussi quels symboles peuvent être mobilisés.

³³ Elle répond aussi essentiellement à un problème pragmatique d'accès à des données de presse datant des années 1970. Il n'existe pas en effet à l'heure actuelle de bases de données numérisées dotées d'une recherche par mots clefs pour la presse pour des périodes antérieures à 1980.

⇒ Voir l'annexe 2 pour une présentation plus détaillée de la collecte de données à l'INA

Toujours selon Banks (2007), il existe deux courants de méthodologies visuelles. Certaines recherches s'appuient sur une approche plus ancienne qui repose sur la création d'images par le chercheur en sciences sociales³⁴. Le second courant, qui sera celui suivi dans cette recherche, s'est développé dans les années 50. Il s'agit dans ce cas de l'étude d'images préexistantes (films, études sur média, communications et histoire de l'art).

Cette préexistence de l'image et l'absence de contrôle sur son élaboration imposent d'être plus attentifs aux éléments de contextes. Dans le cadre de notre étude où la première partie de la démarche méthodologique doit prendre en compte l'évolution des logiques institutionnelles au sein du champ, ces données sont donc par construction aussi plus révélatrices des évolutions de l'environnement. Cette dimension contextuelle explique aussi en partie pourquoi ces données visuelles sont encore aujourd'hui privilégiées dans le cadre d'étude exploratoire. Cette limite s'explique en partie par les difficultés rencontrées par la mobilisation de telles données. En effet, l'analyse de ces données pose des problèmes pratiques liés au temps nécessaire pour les traiter mais aussi des raisons pragmatiques liées à la restitution des résultats³⁵.

En effet, les ouvrages méthodologiques de synthèse sur l'analyse de données visuelles soulignent l'absence de méthodologie propre à leur analyse³⁶. Cependant, ils reconnaissent tous l'existence de concepts clef pour comprendre ce type de données. Premier concept, le concept *d'agency*. Le concept d'agence est appliqué aux objets dans le cadre des données visuelles. Le concept d'agence (*agency*) est ici entendu comme la capacité d'une personne à agir sur une autre ou à influencer un ensemble de relations sociales. Cela conduit au principe fondateur de l'analyse de données visuelles « *images do 'work'* ». En termes méthodologiques, cela impose de réfléchir à l'impact de l'image sur les personnes les

³⁴ Il existe en effet une littérature assez riche sur l'usage de l'image, en particulier des photos, comme outil au service de recherches de nature plutôt anthropologique - voir par exemple Stanzack (2007). De même, en gestion, la création d'images comme support à l'analyse fait l'objet d'une réflexion de plus en plus présente dans la littérature sur les approches qualitatives. A titre d'illustration, voir les travaux de Dion (2007), Mason (2005) ou Tissier-Desbordes (2004).

³⁵ Dans le cas du recours à des archives audiovisuelles de l'Institut National de l'Audiovisuel, il est par exemple impossible de 'sortir' l'essentiel des vidéos. Ainsi, l'analyse doit se faire 'sur place' au sein de l'INA.

³⁶ On peut citer à titre d'exemple le « *Sage Qualitative Research Kit, 2007* » dédié à l'usage de données visuelles dans les recherches qualitatives et intitulé « *Using Visual Data in Qualitative Research* ».

regardant, les recevant. Elles véhiculent des idées et « formatent » le *mainstream* mais sont aussi le reflet de ce qui se passe dans la société (étude sur les médias). C’est cette perspective qui nous a particulièrement interpellée dans le cadre de cette recherche en néo-institutionnalisme où la première étape repose sur la mise en évidence des logiques institutionnelles.

Le ‘*travail*’ des images souligne ainsi que ces documents recueillis ne sont pas neutres. Ils sont une représentation des choses, des personnes et événements avancés pour expliquer la société et son fonctionnement au citoyen. Assez étonnamment on retrouve ici un concept qui fait écho à nos recherches. En effet, le *framing* est un autre concept clef de ce type d’analyse. Le cadrage s’entend ici tout d’abord par sa dimension technique, le cadre matériel. Le concept fait néanmoins aussi écho au choix fait par le cameraman de cadrer un plan. On retrouve alors ici une dimension plus cognitive : ce que l’auteur de la vidéo ou de la photo a souhaité mettre dans le cadre ou à l’image. Enfin, la narration est le dernier concept mobilisé par cette littérature. Elle représente l’organisation intentionnelle de l’information. La narration interne incarne le contenu de ce qui est représenté, la narration externe fait quant à elle référence aux conditions externes de la création de la donnée visuelle. On retrouve alors les critères énoncés précédemment autour des questions d’authenticité et de fiabilité nécessaires dans une analyse documentaire. Ce point plaide encore davantage pour un effort de réflexivité particulier du chercheur face aux données visuelles mobilisées et à un effort accru de triangulation.

Tableau 8 : Tableau de synthèse des données recueillies par période d’analyse

1970-1982	1982-1992	1992-1997
Ouvrages spécialisés Rapports publics Archives télévisuelles Archives de la CGT	Ouvrages spécialisés Livres Archives CPA (INRS) Entretien	Ouvrages spécialisés Livres Archives télévisuelles Presse Entretiens Rapports publics

D. Analyse et mise en forme des données

L'analyse de processus pose de nombreuses difficultés. Notre collecte de données nous a permis de recueillir des données riches et variées. Langley (1999) souligne la difficulté de l'étude de processus notamment parce qu'elle repose sur une analyse complexe. Le chercheur mène une recherche sur plusieurs niveaux d'analyse, différents acteurs, différentes périodes. Pour cela il est donc nécessaire de réaliser une collecte variée de données, la difficulté étant ensuite de réussir à leur donner du sens. Notre analyse s'appuiera sur une démarche classique, qui a notamment été reprise par d'autres travaux sur la désinstitutionnalisation. La première étape reposera sur une narration du cas. A travers cette narration, nous mettrons en évidence des éléments plus spécifiques de l'analyse des actions institutionnelles et des stratégies engagées.

a. L'analyse des données

L'analyse de données s'est organisée en plusieurs étapes. L'enjeu principal de notre démarche a été de faire face à des données particulièrement riches, nombreuses et de nature totalement différente, empêchant un traitement automatisé de celles-ci.

A travers notre analyse, nous souhaitons mettre en évidence les luttes institutionnelles en présence. Pour cela, nous avons tout d'abord déterminé les grands enjeux de l'histoire de l'amiante en France. Nous avons établi les actions et événements institutionnels dans le champ et nous avons également étudié les acteurs du champ et leur mouvement. Ces éléments nous ont été à structurer notre narration. Les mouvements d'acteurs nous ont permis de mettre en évidence l'émergence et la disparition du mouvement social dans le champ. Nous avons également ainsi pu comprendre sa nature : associative, syndicale...

Nous avons ensuite étudié l'évolution des logiques institutionnelles au sein du champ. Pour cela nous avons mené une première étude exploratoire à l'aide d'un logiciel lexicométrique dédié à l'usage des controverses, *Prospéro*. En travaillant sur les associations et le sens, ce logiciel aide à voir les grandes évolutions cognitives et normatives dans le champ. Cela a été particulièrement intéressant pour confirmer notre séquençage. En effet, le logiciel est conçu pour comparer des séquences successives différentes dans le champ.

Nous avons mené par la suite une analyse de contenu pour expliciter le travail institutionnel engagé dans un processus de désinstitutionnalisation. Pour cela, nous avons étudié plus systématiquement « qui a fait quoi et quand » afin de pouvoir retranscrire ces stratégies au sein de notre narration. Enfin, nous avons recherché plus spécifiquement les éléments relatifs aux tactiques déployées au sein du champ. Pour cela, notre grille de lecture s'inspirait de la typologie proposée Martin (2008)

⇒ Voir les annexes 2 et 3 pour une présentation plus détaillée des différentes étapes de l'analyse de données.

b. La narration du cas

Dans un premier temps, nous avons réalisé un récit narratif du cas (Eisenhardt et Bourgeois, 1988). Nous avons donc retracé l'abandon de l'usage de l'amiante entre 1975 et 1996. Dans l'esprit de l'étude sur l'abandon du DDT par Maguire et Hardy (2009), nous avons construit notre narration en reconstruisant les événements clef du champ (Van de Ven et Poole, 1990). Grâce à nos différents sources et supports, nous avons alors retracé “*who did what, and when.*” (Maguire et Hardy, 2009, p.153).

Une démarche narrative s'appuie sur trois éléments : un état initial, un état final et un cheminement ou intrigue qui fait le lien entre les deux états (Dumez et Jeunemaître, 2005, p.993). La variable ‘temps’ permet bien sûr de donner un fil conducteur à la rédaction. Une des difficultés reste cependant la capacité par le récit à dépasser cette variable : une narration qui ne retranscrit que ce qui s'est passé est très pauvre. Elle devient riche (Geertz, 1973) lorsqu'elle questionne et met du relief entre les événements et leur sens, quitte à relativiser la contrainte chronologique.

« L'ordre du récit peut-être strictement chronologique (il l'est en fait rarement), ou il peut comporter des sauts dans le passé (analepses), ou des sauts dans le futur (prolepses). Il se concentre sur certaines séquences temporelles courtes, et mentionne parfois à peine de longues séquences (ellipses). » (Dumez et Jeunemaître, 2005, p.994)

Cette méthode impose alors de séparer entre les connaissances détenues par les acteurs au moment où les faits se sont produits et les connaissances du chercheur a posteriori. Il est alors nécessaire d'être rigoureux dans la narration sur l'état des connaissances au moment des faits et de ne pas tomber dans un biais de rationalisation a posteriori ou à une relecture du cas en fonction des attentes du chercheur. Pour cela, il a été particulièrement important de se

replonger dans les données en s'appuyant sur les travaux préexistants sur l'amiante³⁷ afin de bien prendre en compte les éléments contextuels.

La narration a été guidée par nos questions de recherche et un constat empirique. Comment expliquer l'interdiction aussi tardive de l'amiante en France alors que sa dangerosité était avérée depuis le début du siècle dernier. Nous avons dans notre récit voulu traduire les luttes institutionnelles qui ont conduit à l'interdiction de la pratique. A travers ces luttes institutionnelles, l'évolution et la confrontation des logiques institutionnelles ont guidé notre restitution. Cette étape de l'analyse accorde une place centrale aux éléments contextuels. Nous avons fait émerger l'évolution des structures d'opportunités politiques et découpé la narration en séquences.

Cette démarche s'apparente bien au cas de l'amiante où les stratégies judiciaires ont joué un rôle central.

« C'est en quoi la démarche narrative en économie ou gestion a des parentés avec un procès. Dans un procès, on se trouve confronté à du matériau empirique hétéroclite, des indices matériels, des documents, des expertises, des témoignages. Ce matériau est assemblé, travaille, relie, dans des narrations ou des colligations rivales, qui entrent en collision, l'accusation affrontant la défense. L'issue du procès dépend de cet affrontement entre narrations. » (Dumez et Jeunemaître, 2005, p.1000)

c. Une analyse plus spécifique des stratégies déployées

Afin de bien comprendre les dynamiques du champ, notre analyse s'appuie sur un cadre intégrateur développé à partir des travaux de McAdam et Scott dans l'ouvrage *Social Movement & Organization Theory* (2005). Dans cet ouvrage, les auteurs élaborent un cadre d'analyse intégrateur qui permet d'offrir une grille de lecture mettant en évidence de manière simultanée l'aspect organisationnel et l'approche en termes de mouvements sociaux. L'unité d'analyse fondamentale se situe au niveau du champ mais le niveau organisationnel est placé au centre de l'analyse. Ce cadre développé par les auteurs s'articule autour de plusieurs points.

³⁷ Nous avons notamment mobilisé les travaux en sociologie ou histoire des entreprises de Emmanuel Henry (2009), de Torny et Chateauraynaud (1999) ou de Hardy-Hémery (2005).

- La première étape de l'analyse permet de mettre en évidence les différentes catégories d'acteurs. La première classe d'acteurs correspond aux « dominants » : ces individus, groupes ou organisations autour desquels s'organisent les actions et intérêts dans le champ. La seconde catégorie est représentée par les « challengers » qui tentent de s'opposer à la position avantageuse des dominants ou à la structure champ et à son fonctionnement. Enfin, le champ est constitué d'unités de gouvernance qui ont le pouvoir et l'autorité au niveau du champ. Ces unités peuvent appartenir directement au champ ou à des systèmes politiques proches.
- La seconde étape de l'analyse permet de prendre en compte l'environnement du champ avec les acteurs extérieurs, qui ne sont pas reconnus comme membre du champ mais qui d'une façon ou d'une autre influence le fil des actions et, les unités de gouvernance extérieures qui sont les structures d'autorité et de pouvoir garantissant des opportunités ou des contraintes ayant des impacts au niveau du champ.
- L'étape suivante consiste à mettre en évidence les logiques institutionnelles du champ (incluant les valeurs, les normes, les croyances et les finalités). Les logiques primaires légitiment les actions des acteurs dominants. Les logiques secondaires sont associées à l'acteur émergeant ou disparu.

L'analyse par ce cadre intégrateur permet de prendre en compte les aspects institutionnels du champ mais également de mettre en évidence l'émergence de nouveaux acteurs porteurs d'un mouvement social dont l'objectif est de déstabiliser (voire détruire) l'institution.

Une fois cette mise en perspective proposée, nous étudierons les stratégies mises en œuvre par les acteurs. Ainsi, nous pourrions mettre en évidence les interactions entre travail institutionnel de défense et travail institutionnel de déstabilisation. Nous lirons cette dynamique à travers le prisme des tactiques utilisées par les acteurs.

Chapitre 5 : Du « Magic Mineral » à « l'ennemi public numéro 1 », l'histoire de la désinstitutionnalisation de l'amiante en France

Nous avons évoqué dans la partie précédente le caractère emblématique du cas de l'amiante en France pour illustrer une désinstitutionnalisation due à un mouvement social. Afin de comprendre les enjeux sous-jacents à la disparition de cette pratique, nous allons dans un premier temps revenir sur les fondements institutionnels de l'amiante comme objet social. L'amiante est plus qu'une matière première, son usage universel et son interdiction ont eu des répercussions à de nombreux niveaux. Derrière le minerai se cachent des enjeux stratégiques, économiques voire géopolitiques qui expliquent également le retard accumulé dans la prise en charge des risques liés à l'utilisation intensive de cette roche fibreuse.

Deux faces composent le mythe de l'amiante : le mythe industriel s'est construit sur des qualités physiques indéniables et un faible coût ; le drame social, véritable face obscure de l'amiante, qui a soulevé de nombreuses controverses suite à l'apparition de milliers de victimes. L'interdiction de l'amiante aura des effets au-delà des sphères productives économiques. Elle aura notamment des répercussions fondamentales sur le droit du travail ou le principe de précaution.

La France entretient une histoire particulière avec l'amiante. Le processus de désinstitutionnalisation a été plus lent que dans de nombreux pays. Le cas de l'amiante illustre ici particulièrement bien les tensions institutionnelles.

I. Un cas emblématique de désinstitutionnalisation: Les grandes lignes de l'histoire controversée de l'amiante en France

Notre étude de cas unique s'appuie sur un cas emblématique de désinstitutionnalisation. Dans cette partie, nous présenterons le cas de l'amiante. Une rapide présentation de l'histoire de l'amiante en France nous permettra de souligner comment cette pratique institutionnalisée a été délégitimée sous l'action des mouvements sociaux. L'histoire de cette matière première a porté de nombreuses controverses et politiques sociales se sont révélées. Ce processus est marqué par différentes séquences que nous présenterons ici.

A. L'amiante en France : une rapide présentation

L'amiante est une roche fibreuse dotée de qualités d'isolation et de résistance. Son faible coût explique également son utilisation massive dans des secteurs très variés (construction, industrie automobile ou encore l'industrie textile)³⁸. Le mythe de l'amiante prendra réellement forme lors de son industrialisation massive au début du 20^{ème} siècle.

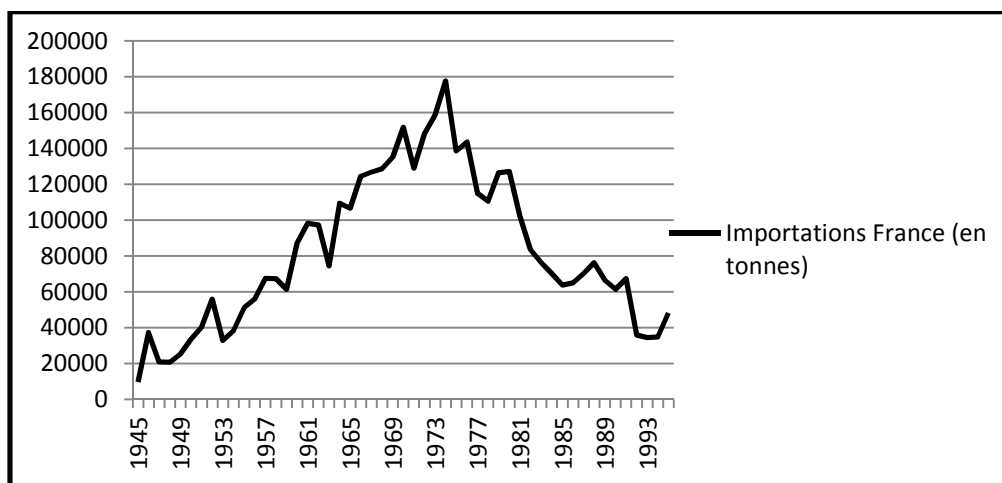
« Dès lors, lorsqu'on pense chaleur ou incendie, la réaction est de répondre « amiante ». En cette fin de siècle, les dés sont jetés : ce minéral sera 'le compagnon de route du capitalisme industriel' selon la belle formule du Collectif anti-amiante de Jussieu en 1977 ». (François Malye, 1995, p. 29)

La France abandonne rapidement son activité de production³⁹. Deux grands groupes français à dimension internationale se sont spécialisés dans l'activité de transformation : Eternit et Saint-Gobain. De 1945 au milieu des années 1970, le tonnage d'amiante importé en France ne cesse d'augmenter. Le pic d'importation est de 156 000 tonnes en 1973. En 1996, la France importait 35 000 tonnes et uniquement 12 tonnes en 1999, soit juste 2 ans après l'interdiction. Ces chiffres font de la France un des pays ayant le plus utilisé l'amiante (dans les années 1970, la France est le deuxième importateur mondial d'amiante).

³⁸ Dans les années 70, l'amiante est présent dans plus de 3000 produits de consommation courante.

³⁹ Les mines de Canari en Corse ferment en 1965.

Figure 4 : Importations françaises d’amiante en tonnes par années (Source : Ministère du Commerce Extérieur, France), données reprises sur le site de l’ANDEVA



La France a connu une histoire particulière avec l’amiante, ce qui explique aussi l’ampleur du scandale dans les années 1990. Son interdiction officielle, le 1^{er} janvier 1997, arrive avec quelques années de retard par rapport à d’autres pays européens⁴⁰ : le rapport publié par le Sénat (Dériot et Godefroy, 2005, p. 41), reprenant les propos du Professeur Gott, souligne à ce titre que la France a « *mal géré le risque lié à l’amiante* » en comparaison d’autres pays comme l’Angleterre, l’Allemagne ou les Etats-Unis. La France est surtout à l’origine de l’Usage Contrôlé de l’Amiante, doctrine développée dans les années 80 sous l’impulsion du CPA (Comité Permanent Amiante), organisation frontière mise en place par les pouvoirs publics pour répondre à la première crise de l’amiante en France (fin des années 70). L’adoption de cette position a ralenti le processus d’interdiction de la pratique. Une comparaison de l’évolution des importations entre la France et les Etats-Unis (qui n’ont pas adopté cette position) permet d’illustrer ce point. En effet, la consommation d’amiante en France dans les années 80 (période du CPA) reste stable autour des 70000 tonnes consommées et chute brutalement au début des années 90 pour se stabiliser autour des 30000 tonnes. Aux Etats-Unis, la décroissance est beaucoup plus régulière et commence dès le début des années 80 (après les premières mesures de restriction). Ainsi, au début des années 80, la consommation est de 380000 tonnes pour atteindre moins de 50000 tonnes en 1990. Cette

⁴⁰ A titre d’exemple : l’Allemagne, signe un accord volontaire avec l’industrie dès 1979 avec pour objectif de parvenir au bout de 10 ans à une interdiction de l’amiante. Le Danemark, interdit de produire, d’importer, d’utiliser et de travailler l’amiante ou tout produit contenant de l’amiante à compter du 1/1/1986. La Finlande interdit l’importation d’amiante et de produits contenant de l’amiante à compter du 1/1/1993.

décroissance suit une progression linéaire. Il y a donc bien eu un « effet CPA et Usage Contrôlé de l’Amiante » en France, effet qui a ralenti la désinstitutionnalisation de la pratique⁴¹.

B. Les différentes phases de l’histoire de l’amiante en France

Il nous semble dans un premier temps nécessaire de retracer rapidement les grandes étapes de l’histoire de l’amiante en France.

Figure 5 : Repères chronologiques et délimitation des différentes phases de l’histoire de l’amiante en France

1945 - 1970	1970-1982	1982-1992	1992-1997	1997-...
<i>Age d’or de l’amiante en France</i>	Premiers questionnements de l’amiante EMERGENCE DU PREMIER MOUVEMENT PREMIERE CRISE DE L’AMIANTE	Gestion de l’amiante déléguée au Comité Permanent Amiante USAGE CONTROLE DE L’AMIANTE	Rupture du consensus EMERGENCE DU SECOND MOUVEMENT SECONDE CRISE DE L’AMIANTE	<i>Interdiction au 1^{er} janvier 1997</i>

La période 1945-1970 marque l’âge d’or de l’amiante en France et dans le monde. L’amiante devient incontournable. Ces qualités physiques d’isolation et son faible coût en font un minéral indispensable. Cette période permet de contextualiser la compréhension du processus qui nous intéresse réellement. Cette période ne fera pas l’objet d’une réelle analyse.

La période⁴² correspondant aux années 1970 renvoie aux premiers questionnements, aux premières victimes et aux premiers mouvements sociaux, le mythe de l’amiante étant largement discuté. Cette remise en cause commence par la grève des ouvrières de l’entreprise

⁴¹ Des chiffres et graphiques sont disponibles sur le site de l’ANDEVA. Il est aujourd’hui encore difficile de donner une estimation précise du nombre de morts et de malades liés à l’usage contrôlé de l’amiante. Pour l’instant les spécialistes s’accordent à dire que le retard pris dans la prévention pourrait conduire à un pic de pathologies dans les années 2020.

⁴² Première période qui s’inscrit réellement dans l’objet de notre étude.

Amisol de Clermond-Ferrand. Amisol était une entreprise de transformation d'amiante. A l'annonce de la fermeture de l'usine en 1974, les ouvrières entament une grève (qui durera 31 mois) pour obtenir la réouverture de leur usine. Durant cette grève, 12 ouvriers de l'usine meurent de maladies professionnelles liées à une exposition intense à l'amiante, et de nombreuses pathologies se déclarent. Parallèlement et de manière tout à fait indépendante, des professeurs de Jussieu constatent un dérèglement de leurs appareils de mesures. Ils remarquent la présence de poussières d'amiante dans leurs laboratoires et s'intéressent alors à cette fibre, présente dans tout le flochage de l'université. C'est en faisant leur enquête qu'ils entendent parler du cas d'Amisol. Une délégation, menée par le Professeur Pézerat, décide d'aller rencontrer ces ouvrières et surtout de leur faire part de leurs découvertes quant à la dangerosité de l'amiante. Le problème local et ouvrier prend alors une autre dimension : Jussieu est une université très connue et le collectif créé bénéficie d'une grande légitimité. Le savoir rencontre la preuve et réussit à susciter un intérêt médiatique. La mobilisation s'élargit alors : l'UFC Que Choisir publie une enquête sur la présence d'amiante dans les filtres utilisés dans la production de vin et révèle la présence d'amiante dans plus de 3000 produits de consommation courante. Des associations de riverains et des associations de protection de la nature s'impliquent également dans la mobilisation (en particulier, la première association se crée à Condé- sur- Noireau suite à la pollution de la rivière jouxtant l'entreprise de transformation d'amiante Férodo). Ces luttes institutionnelles conduisent à des réactions par les pouvoirs publics, dont la mesure phare est l'interdiction du flochage en amiante dans tous les bâtiments.

La période suivante commence avec la création du CPA (Comité Permanent Amiante) en 1982 et la mise en place de « l'usage contrôlé de l'amiante ». Après la confrontation, le temps est à la collaboration. Le dossier de l'amiante est confié pendant près de 10 ans à cette organisation frontrière qui compte des représentants des industriels (producteurs ou utilisateurs d'amiante), des scientifiques (épidémiologistes et médecins du travail), des syndicats (sauf FO qui quittera le CPA en 1986)⁴³. La dernière période marque la rupture de ce consensus. Cette rupture apparaît dans un contexte où les pressions internationales (en particulier européennes) se font de plus en plus fortes pour aller vers une interdiction de l'amiante.

⁴³ Nous reviendrons plus en détail par la suite sur cette période. L'objectif ici est de présenter succinctement les différents périodes et leur enchaînement.

Le début des années 90 est également caractérisé par une succession d'événements, au départ assez indépendants, mais qui ont créé la dynamique nécessaire au changement. Ainsi, les années 90 marquent l'apparition des pathologies, notamment chez les victimes environnementales⁴⁴. Des veuves de professeurs d'un lycée de Gérardmer portent plainte contre X en 1992. Elles attribuent la mort de leur époux à la présence de flochage d'amiante sur leur lieu travail. Parallèlement, deux journalistes (François Malye et Patrick Herman) décident de mener des enquêtes sur le CPA et l'amiante. Ces enquêtes vont trouver un écho médiatique national et participer à la naissance du « scandale de l'air contaminé »⁴⁵. C'est aussi à ce moment que le Professeur Pézerat, toujours à Jussieu, qui avait refusé de participer au CPA, trouve l'opportunité pour à nouveau faire entendre sa voix et remobiliser un collectif anti-amiante. Il fait venir à Jussieu Julian Peto, épidémiologiste britannique, qui publie des résultats et des prévisions très alarmants sur les morts et malades à venir pour les prochaines années en Grande-Bretagne (où des mesures beaucoup plus drastiques ont été prises). Sous l'impulsion du Professeur Pézerat, un groupe de scientifiques s'organise, s'appuie sur des avocats, et créent l'ANDEVA (Association Nationale des Victimes de l'Amiante). Ils portent le dossier de l'amiante sur la scène politique et judiciaire pour obtenir son interdiction. Le compromis ne tient plus : les membres du CPA décident de ne plus y siéger⁴⁶. Septembre 1995 marque la fin du CPA en France. En quelques mois, l'amiante est interdit en France⁴⁷.

⁴⁴ Il faut environ une quarantaine d'années pour que les pathologies associées à l'amiante se déclarent.

⁴⁵ Pour reprendre le titre du livre de François Malye publié en 1996, « Amiante, le dossier de l'air contaminé »

⁴⁶ Un simple communiqué annonce que les membres du CPA ont décidé de ne plus y siéger et que le comité n'existe plus.

⁴⁷ La France est le 8ème pays européen à interdire totalement l'amiante. L'interdiction de l'amiante se fait comme dans tous les autres pays avec un calendrier de mise en œuvre et des dérogations.

Figure 6 : Chronologie des principaux événements de l'histoire de l'amiante en France

1975	Annonce de la fermeture de l'entreprise Amisol (entreprise transformatrice d'amiante de Clermont-Ferrand). Création du "Collectif inter-syndical de sécurité des universités de Jussieu (CFDT, CGT, FEN)
1975	Emergence de la première crise de l'amiante en France. Organisation par le Collectif de Jussieu d'une rencontre médiatisée avec les ouvrières d'Amisol
1976	Elargissement de la mobilisation. Mobilisation médiatique, dramatisation et diffusion des enjeux de l'amiante. L'amiante n'est plus uniquement un problème industriel. Publication du « Livre Blanc de l'amiante » par la Chambre syndicale de l'amiante et le Syndicat de l'amiante-ciment, deux syndicats professionnels très puissants.
1977	Publication par le Collectif de Jussieu de "Danger Amiante"
1977-1978	Premier train de mesures : Mesure principale : interdiction du flocage pour l'ensemble des bâtiments + mesures de protections des professionnels (réduction de la concentration d'amiante autorisée, consigne de sécurité pour le transport d'amiante).
Fin de la première crise de l'amiante en France	
1982	Symposium mondial sur l'amiante à Montréal organisé par les syndicats professionnels de l'amiante
1982	Création du CPA (Comité Permanent Amiante) Mise en place et promotion de l'usage contrôlé de l'amiante
1987-1988	Traduction des directives européennes : Abaissement des valeurs limites d'exposition (VLE) ; 1988 : Interdiction de l'amiante (excepté le chrysotile) ; 1992 : Nouvel abaissement des VLE
Emergence du second mouvement	
1994	Plainte des veuves de professeurs de Gérardmer, Nouvel intérêt médiatique (publication de 2 enquêtes journalistiques) Conférence à Paris VII organisée par le Comité anti-amiante de Jussieu ; Présentation des travaux alarmistes de l'épidémiologiste britannique Julian Peto
1995	Fin du CPA (septembre)
1996	Création de l'ANDEVA (Association Nationale des Victimes de l'Amiante) ; Dépôt de plaintes contre X par des victimes membres de l'ANDEVA, procédure pénale. Mise en place d'une véritable stratégie juridique. Mobilisation médiatique et sociale : le cas de l'amiante devient un scandale de santé publique.
	Nouvelles mesures législatives (vers l'interdiction): renforcement des mesures prises en 1977-1978 (VLE, diagnostic amiante, protection des salariés).
1997	Interdiction

Synthèse intermédiaire : Présentation des séquences du processus de désinstitutionnalisation de l'amiante

Le découpage du processus a été guidé par la recherche d'événements perturbateurs. Ces événements ont marqué la fin d'une stabilité relative (Langley, 1999). Nous avons réalisé cette étude exploratoire grâce à une première lecture des données et en particulier des données documentaires dites secondaires – travaux antérieurs d'experts sur le cas de l'amiante. L'amiante est un cas fortement médiatisé. La mobilisation des mouvements sociaux s'est donc accompagnée d'une couverture médiatique importante. L'analyse descriptive des données récoltées à l'INA a confirmé l'existence de ces phases⁴⁸.



Voir l'annexe 3 pour une présentation plus détaillée des résultats de l'analyse descriptive des données de l'INA

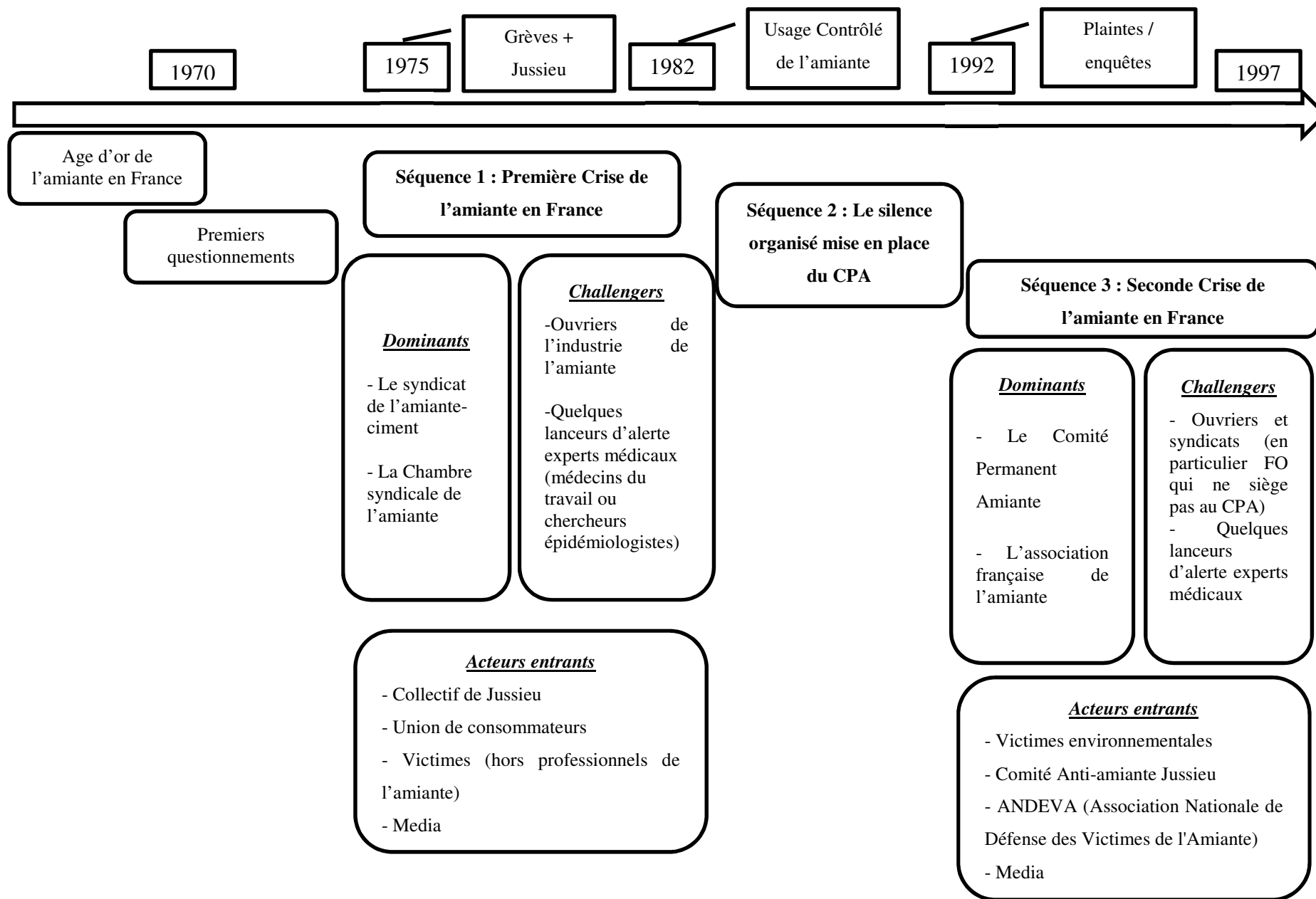
Préambule : Entre la fin de l'année de la seconde guerre mondiale et le milieu des années 70, l'amiante connaît en France son « âge d'or ». L'usage industriel de l'amiante est à son paroxysme et il est considéré comme une ressource stratégique. Les quelques voix qui s'élèvent demandant la protection des ouvriers manipulant l'amiante sont à peine entendues. Il n'y a pas de luttes institutionnelles durant cette période. Nous avons donc décidé de commencer notre analyse lors du premier événement perturbateur dans le champ : la rencontre entre le collectif de Jussieu et les ouvrières grévistes de Clermont-Ferrand en 1975.

(1) *Séquence 1 (1975-1982): Première Crise de l'amiante en France.* Cette période marque l'apparition des premières luttes institutionnelles. Mené par le Collectif de Jussieu, un mouvement social s'organise contre les industriels de l'amiante. La question principale de cette période est l'accès à des données objectives : l'amiante est-il dangereux ? A priori oui. Mais dans quelles conditions ? L'argument qui va s'imposer à cette époque est que l'amiante est indispensable mais qu'il faut prendre en compte les risques associés dans son usage, comme pour toute autre matière première.

⁴⁸ Le travail d'Emmanuel Henry (2000), spécialisé sur l'aspect médiatique du cas de l'amiante en France montre également l'émergence de ces séquences.

- (2) *Séquence 2 (1982-1992) : Le silence organisé.* La première crise de l’amiante se termine avec l’intervention de l’Etat qui adopte un ensemble de mesures visant à limiter les risques liés à l’utilisation de l’amiante. On assiste alors à un véritable ‘endormissement’ de la mobilisation par la mise en place d’une structure originale : le Comité Permanent Amiante. Connue depuis pour être le premier lobby de France, le CPA va implanter et diffuser « *l’usage contrôlé de l’amiante* » en France et dans le monde.
- (3) *Séquence 3 (1992-1997): Seconde Crise de l’amiante en France.* Cette séquence marque la réelle phase de désinstitutionnalisation de l’amiante en France. Le compromis du CPA explose suite à plusieurs événements. Des plaintes de veuves de victimes environnementales sont déposées en 1992. Parallèlement et de manière indépendante, le mouvement de Jussieu se reforme suite à la parution d’une publication d’un épidémiologiste anglais, Julian Peto, qui prédit le drame sanitaire et social qui pourrait toucher son pays dans les années à venir. Des intellectuels – professeurs, médecins, avocats, journalistes- s’emparent du sujet et portent ce qu’ils qualifient de ‘scandale de l’amiante’. Le CPA se dissout en 1995. La route vers l’interdiction le 1^{er} Janvier 1997 est lancée.

Figure 7 : Les acteurs au cœur du processus de désinstitutionnalisation de l’amiante en France



II. Le mythe industriel et économique de l'amiante en France

L'usage de l'amiante s'est développé à la fin du XIX^{ème} siècle avec la découverte de ses usages industriels et l'exploitation des premiers gisements d'amiante. Ces propriétés physiques et son faible coût d'utilisation en ont fait aux yeux des industriels « *the magic mineral* »⁴⁹. Très rapidement, l'amiante s'est rendu indispensable notamment par ses qualités d'isolant et sa facilité d'emploi grâce à son caractère malléable.

L'amiante est défini comme un silicate de magnésium et de calcium, dont les cristaux d'aspect feutré peuvent être travaillés en fibres (Dictionnaire Le Robert, 1998). Comme l'explique Odette Hardy-Hémery (2005, p. 32) :

« L'amiante est un silicate de mangésie hydraté, cristallisé dans des fissures de roches primaires, qui, sous l'effet combiné de très hautes pressions tectoniques et de températures élevées, se transforme en fibres. La propriété la plus curieuse de la roche amiantifère est de se défibrer à l'infini, non en lamelles comme le mica, mais en fibres d'aspect nacré ou soyeux qui l'ont fait parfois surnommer « lin minéral ». Ces fibres sont blanches et brillantes ou légèrement teintées, bleues, verdâtres ou grisâtres par suite de la présence d'impuretés (alumine ou oxyde de fer). »

Plus précisément, il existe plusieurs variétés d'amiante. Au-delà de l'aspect scientifique, la typologie des amiantes façonnera et déterminera les débats autour de la dangerosité du minerai entre les années 1970 et 1990. Les différentes variétés correspondent à des espèces minérales différentes. Les deux variétés les plus utilisées sont principalement le chrysotile et dans une moindre mesure la crocidolite. Cette dernière variété a été interdite en 1994 en France. Cette interdiction est la conséquence d'un consensus dans la communauté scientifique et industrielle sur la dangerosité de cette variété. L'interdiction a eu pour effet de marquer les esprits comme une concession faite par les industriels, une prise de conscience et une implication des industriels. Il apparaît cependant important de noter ici que cette variété est beaucoup plus coûteuse à exploiter et à transformer que le chrysotile. Elle ne représente qu'une part infime de l'usage de l'amiante dans les pays développés au cours des années 70

⁴⁹ Cette expression a été employée lors de la Conférence organisée à Londres en 1971 par les industriels de l'amiante pour mettre en place une véritable stratégie de défense de l'amiante. Elle sera ensuite reprise par de nombreux auteurs et journalistes.

(les amphiboles ne représentent qu'environ 10% de la consommation industrielle à la fin des années 1970 et uniquement 5% des variétés utilisées en France en 1994) (Hardy-Hémery, p. 8). Par ailleurs, la plupart des industriels ont cessé d'utiliser cette variété dès 1983, soit environ 10 ans avant l'interdiction officielle, pour des raisons de coûts et de dangerosité (suite aux publications diffusées après le scandale des années 70).

Egalement reconnu cancérogène depuis 1977, le chrysotile ne sera interdit en France qu'en 1997 (avec dérogations pour les usages pour lesquels il n'y a pas de substituts aussi efficaces disponibles). Contrairement au cas du crocidolite, il n'y a pas eu de consensus scientifique quant à la menace réelle représentée par cette variété en comparaison des qualités unanimement reconnues du minerai. Le débat s'est articulé autour de la question des seuils tolérables d'exposition et de la protection des ouvriers et des personnes en contact avec le minerai. Il n'était alors pas envisageable de se passer de l'amiante tant économiquement qu'humainement : utilisé correctement, l'amiante était censé sauver indéniablement plus de vies qu'il ne pourrait en détruire.

L'usage exponentiel de l'amiante après l'émergence de l'ère industrielle est dû à l'exploitation de ses propriétés physiques exceptionnelles et son faible coût⁵⁰. On reconnaît principalement deux grands intérêts industriels à l'amiante : d'une part l'amiante résiste à la chaleur et d'autre part il permet de produire des tissus extrêmement résistants. Ainsi, les premiers usages de l'amiante reposent sur l'exploitation des fils d'amiante dans le tissage d'étoffes résistants à des fortes chaleurs (cela pouvait aller de l'élaboration de vêtements de protection à la confection de rideaux pour les scènes et les théâtres). Les tresses d'amiante sont utilisées dans le calorifugeage et les joints d'étanchéité thermiques.

L'usage industriel de l'amiante se développe au lendemain de la première guerre mondiale dans un premier temps et connaît une véritable explosion après la Seconde Guerre mondiale. On retrouve l'amiante dans environ 3000 produits différents mais le secteur de l'amiante-ciment représente à lui seul 79% de l'emploi industriel de l'amiante dans les années 80 (avec la société Eternit en symbole de la réussite industrielle d'une entreprise familiale du Nord de

⁵⁰ Il n'existe encore aujourd'hui aucun substitut universel à l'amiante. Les substituts se sont trouvés au cas par cas mais aucun n'est aussi efficient que l'amiante. Comble de l'ironie, il plane sur certains substituts également fibreux le même doute de santé publique que sur l'amiante...

la France). Dans la vie quotidienne, on pouvait ainsi retrouver de l'amiante dans les murs et sols des maisons ou appartements mais également dans le grille-pain, les gants de protection utilisés dans la cuisine, dans le vin (procédés de filtrage par des filtres en amiante), ou dans les pièces automobiles comme les freins. Un des usages les plus controversés de l'amiante est l'utilisation à partir de la fin des années 30 (et l'usage intensif dans les années 60-70) de l'amiante pour le flocage des bâtiments. L'utilisation massive du flocage en amiante permet de sécuriser des constructions dotées de structures métalliques (par exemple Jussieu). Le flocage est obtenu par la projection au pistolet de fibres d'amiante. Ce revêtement contient jusqu'à 92% de fibres libres qui sont dispersées dans l'air avec l'usure ou des manipulations. Le flocage en amiante a été particulièrement utilisé pour les bâtiments publics (hôpitaux, écoles etc...) et les constructions collectives (appartements et logements sociaux entre autres exemples). Son usage sera interdit en France en 1977. Le flocage de l'université de Jussieu a été au cœur du scandale des années 70. Par la suite, la question du désamiantage obligatoire des bâtiments amiantés sera au cœur des discussions (notamment en raison du coût élevé pour les bâtiments publics).

A. L'industrie de l'amiante

En France, les entreprises qui transforment ou utilisent de l'amiante sont encore très rares au début du 20^{ème} siècle. Lors de la découverte des gisements, notamment québécois, les ingénieurs perçoivent alors tout le potentiel de ce minerai dans ce que Roger Lenglet appellera la « domestication du feu » (Hardy-Hémery, 2005 p. 10). Au lendemain de la première guerre mondiale, la Société Eternit est créée dans le Nord de la France. Jugée peu crédible à sa création, l'entreprise deviendra pourtant un acteur incontournable et puissant de l'amiante en France, notamment en devenant le leader de l'amiante-ciment en Europe⁵¹. L'histoire de l'entreprise Eternit, retracée par Odette Hardy-Hémery, est représentative de l'engouement industriel et économique autour de l'amiante. L'utilisation industrielle de

⁵¹ Pour une histoire complète de la société Eternit, lire Odette Hardy –Hémery « Eternit et l'amiante 1922-2000 », Presses Universitaire Septentrion, 2005.

l'amiante a atteint son paroxysme en 1974 avec pour cette année 178 000 tonnes d'amiante importée.

L'industrie de l'amiante est composée de grands trusts. La structure internationale de l'industrie est complexe et toutes les organisations sont interreliées leur conférant ainsi la puissance d'un système. En 1974, quatre trusts contrôlent 50% de la production et 25% de la transformation de l'amiante dans les pays occidentaux : John-Manville (États-Unis), Turner and Newhall (Grande-Bretagne), Cape Ltd (Grande-Bretagne), Eternit (Belgique) (Hardy-Hémery, 2005). Une véritable chaîne d'acteurs s'est organisée dans la production de l'amiante.

- Tout d'abord, les exploitants en charge de l'extraction dans les mines. En France, la seule mine d'amiante ayant fermé en 1965, il n'y a pas d'activités d'extraction. Il existe quelques sites de gisements non exploités dans les Alpes (Savoie et Hautes-Alpes), les Pyrénées (Ariège et Haute-Garonne), le Massif Central (Haute-Loire et Haute-Vienne), en Corse et en Loire-Atlantique.⁵²

« (Voix off) La seule mine de France employait 300 personnes. La face poudreuse et blanchâtre sur les bords escarpés. Demain la mine ferme ses portes. Pour l'île de beauté c'est un point gris. L'avis du représentant du personnel sur cette fermeture :

- *Quelles sont les incidences de la fermeture de la mine de canari sur le problème corse en général ?*
- *Nous nous sentons déshérités, abandonnés, personne ne comprend la raison pour laquelle l'usine ferme.*

Principale raison : le gisement excessivement pauvre. 100 familles sont directement touchées. »

Extrait de Panorama Corsa, diffusé le 11/06/1965

- Les entreprises de transformation d'amiante importé (en grande partie de Russie et du Canada). Celles-ci se sont tout d'abord implantées en Basse-Normandie. L'industrie textile régionale y a trouvé un moyen de reconversion lors de la crise du coton. On retrouve les entreprises transformatrices dans d'autres régions, telles que l'Auvergne, fabriquant des tôles en amiante-ciment pour les toitures ou autre exemple des plaques

⁵² Source : <http://geoconfluences.ens-lsh.fr/doc/transv/risque/risqueviv.htm>

d'amiante aggloméré destinées à couvrir les plafonds. La région du Nord de la France sera le berceau du groupe Eternit, grand spécialiste de l'amiante-ciment et autres toitures ou sols en amiante-ciment. Quelques exemples d'entreprises transformatrices : à Caen, l'usine de tissage d'amiante Ferodo à Condé-sur-Noireau ; à Valenciennes, l'usine Eternit de Thiant, à Dunkerque, les sociétés Normel et Sollac... La liste est longue... Dans son rapport datant de 2005⁵³ le Sénat dresse une liste des entreprises concernées par les procédures.

- En aval de la filière, de nombreuses entreprises utilisaient l'amiante comme matière première intermédiaire. L'industrie automobile, les chantiers navals civils ou militaires, une multitude de professions ont côtoyé l'amiante. Les garagistes, les plombiers ou tous les autres métiers du BTP ont été les premiers exposés à l'usage intensif de l'amiante, et ce de manière inconsciente dans la plupart des cas.

« La France importe la totalité de sa consommation. L'amiante a envahi l'industrie, isolant thermique de machine outils, textiles incombustibles, cartonnages spéciaux, freins pour l'industrie automobile, filtres pour les liquides les médicaments et les vins par ex.... c'est un matériau docile aux applications multiples. (...) On lui découvre chaque jour de nouveaux emplois. En France l'industrie de l'amiante occupe 14000 travailleurs. Dans la construction moderne, l'amiante est partout : canalisation en fibrociment, cloisons pare-feu, isolation thermique. (...) Mais on la retrouve aussi dans les villes. Particulièrement depuis que l'amiante est utilisé comme une technique de flocage c'est à dire comme enduit de plusieurs centimètres d'épaisseur qui à la longue se dégrade et libère les fibres et engendre la pollution. » Extrait de « Danger Amiante », reportage diffusé au Journal de 20h sur Antenne 2, le 19/12/1976

L'enquête suite au drame de l'amiante a permis de répertorier les entreprises ayant vendu en France des produits contenant de l'aimante et susceptibles d'avoir exposé des travailleurs. A titre d'illustration, l'INRS a publié une liste d'une soixante de fournisseurs (liste non exhaustive). On y trouve à titre d'exemple : 3M, BASF AG, Caoutchouc

⁵³ Extrait des rapports du Sénat n°37 produit par Dériot et Godefroy (2005), sous partie « Gestion des fonds de l'amiante ».

d'Argenteil, Le Joint Français, Isover/Saint-Gobain, Johns-Manville de France, Latty International, Renault...⁵⁴

- Suite à l'interdiction de l'amiante en France et à l'obligation de diagnostic (et donc la nécessité de désamianter), de nouveaux métiers sont apparus. Les nouvelles professions se sont alors développées. Deux métiers spécifiques sont apparus : diagnostiqueur et désamianteur⁵⁵.

B. Plus qu'une matière première, un mythe dans les pays industrialisés

Même si on ne peut pas vraiment parler de ruée vers « l'or blanc »⁵⁶, la découverte de gisements d'amiante a créé un nouveau souffle économique dans certaines régions. Le nouvel attrait économique de ces sites a nécessité la création d'infrastructures pour accompagner cette expansion économique. On retrouve ainsi deux villes, au Canada et en Russie, dont la nomination démontre leur dévotion au *mineral magique*. La cité d'Asbestos (qui est le nom commun en anglais dérivé du grec *asbestos* pour désigner l'amiante) se situe près du gisement Canadien à proximité de Montréal et celle d'Asbest est quant à elle en Sibérie Occidentale au pied de l'Oural (Malye, 1996 p.25).

Afin de développer leur production et conquérir de nouveaux marchés, les industriels de l'amiante, renforcés par leur organisation internationale, ont développé une politique de communication vers le grand public des plus efficaces. Ainsi, à titre illustratif, la société Eternit dès les années 30 a dédié un budget relativement important à la publicité que l'entreprise voulait cibler et illustrer. Comme Odette Hardy-Hémery le révèle dans son ouvrage, l'ardoise Eternit était ainsi présentée à la foire de Paris en 1934 :

⁵⁴ Source : Amiante, les produits, les fournisseurs, document de l'INRS

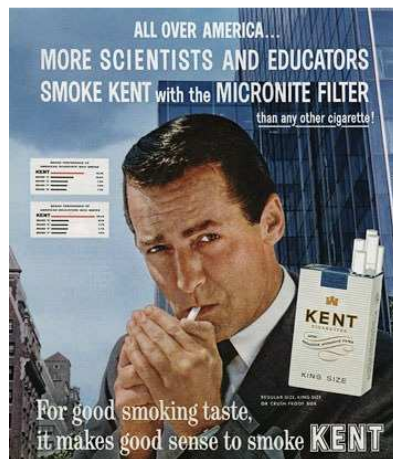
⁵⁵ Ces professions issues de la désinstitutionnalisation de l'amiante seront moins au cœur de notre analyse. L'entretien réalisé avec Jean-Marc Wierzbinski, spécialiste du secteur, nous a confirmé que ces métiers sont apparus par effet d'aubaine mais ces acteurs ont peu œuvré à l'interdiction de la pratique.

⁵⁶ Cette expression est utilisée régulièrement dans la presse.

« Elle présente un ensemble de qualités tel qu'aucun autre produit n'a pu le réaliser jusqu'aujourd'hui. Les ardoises Eternit sont inaltérables, leur composition et la haute compression à laquelle elles ont été soumises assurent une durée indéfinie. A l'inverse de beaucoup de matériaux, la résistance de l'Eternit augmente avec le temps. Les ardoises Eternit, très résistantes malgré leur faible épaisseur, sont légères. Cette qualité permet de réduire les frais d'établissement de la charpente. Leur faible poids diminue la fatigue des ouvriers et réduit le temps consacré à la montée des matériaux »

Difficile de résister à autant de qualités. Les vertus les plus surprenantes sont également attribuées à l'amiante :

Figure 8 : Publicité de 1954 pour les cigarettes Kent dotées de filtre d'amiante micronite



De plus, les industriels de l'amiante se sont développés au début du XX^{ème} siècle dans des régions avec une culture industrielle forte et donc des environnements économiques marqués par les différentes crises industrielles. Ainsi, l'entreprise principale d'Eternit est à Thiant, commune du Nord de la France, implantée dans la région Pas de Calais. La croissance de l'industrie amiantifère a été portée par les efforts de reconstruction et les 30 glorieuses. Comme le souligne Odette Hardy-Hemery (2005, p107) :

« Tout laisse à penser que la situation du monde du travail s'est améliorée. Les salaires sont relevés. Peut-être est-ce en raison de l'euphorie de la Libération que pas le moindre doute n'est émis sur les risques du travail dans cette industrie. »

L'auteur souligne également dans son étude qu'il n'y a pas de culture de la grève dans les entreprises d'amiante-ciment. Cette industrie repose sur un système patriarcal dont les premières grèves en 1948 et 1968 (et plus particulièrement celles de 1968) vont poser pour la première fois les questions de représentativité syndicale et de conditions de travail au sein de l'entreprise Eternit. Œuvres sociales et paternalisme expliquent une très forte identification à l'entreprise qui offrira durant des années des déchets d'amiante-ciment pour aménager les maisons des ouvriers...⁵⁷

Un article de *Nord Matin* datant du 17 novembre 1946 et repris dans cette enquête sur Eternit montre que c'est l'admiration qui prévaut à la visite de l'usine de Prouvy par les journalistes :

« La blancheur reposante est assez inattendue dans l'enceinte d'une entreprise. Le directeur administratif nous renseigne sur la marche des usines : « (...) Nous sommes débordé tout à fait par la demande. » (...) Cependant, l'ambiance de l'usine anime les ouvriers par la satisfaction qu'ils ont d'être à leur aise dans un cadre, sinon agréable, du moins satisfaisant. »

Rien à signaler pour ces journalistes quant aux conditions de travail dans l'usine Eternit, hormis une propreté à toute épreuve ne laissant apparaître aucune trace de ciment.

Une image d'Épinal⁵⁸ qui tranche avec la visite du représentant de la CGT dans l'établissement de Prouvy mi-novembre 1958 (Hardy-Hémery, 2005 p 115):

« Dès notre arrivée dans l'usine à plaques, nous constatâmes que l'atmosphère était presque irrespirable, remplie de vapeur d'huile et de poussière ; les conditions de travail étaient effroyables (...). Ils travaillaient tous à mains nues, sans gants ; certains avaient un morceau de toile pour protéger leurs paumes et c'était tout. La visite au hollander fut de même : de la poussière en quantité, de l'amiante parsemé à terre. Nous sortîmes de là épouvantés de ce que nous venions de voir. »

La dépendance économique de certaines régions aux industries transformatrices et utilisatrices de l'amiante a ralenti la prise de conscience collective des enjeux sociétaux liés à l'utilisation massive de ce minerai en France. Ainsi, l'usine de Prouvy-Thiant (une des plus importantes de France) est un pourvoyeur d'emplois exceptionnel pour la région : « Tout Prouvy travaille

⁵⁷ Déchets qui seront livrés dans les sacs de jute ayant servi à transporter l'amiante...Ce type de petite anecdote explique l'ampleur du scandale qui a touché la France bien tardivement.

⁵⁸ Aucune modification des conditions de travail n'a été effectuée pendant ces 12 ans, la visite médiatique avait été largement soignée et préparée.

à Eternit »⁵⁹. De plus, dans une période de pénurie de main d'œuvre, aucune qualification n'est demandée, toute formation se fait sur le tas, ce qui crée une dépendance très forte à l'emploi dans cette industrie (Hardy-Hémery, 2005, p. 165):

« Les Cuvelier⁶⁰ étaient parrains de nombreux enfants. Joseph Cuvelier, le fondateur de Prouvy, était 78 fois parrain, ainsi chez les Dandrieux, une famille de Prouvy où il y a eu beaucoup de décès de la maladie de l'amiante. Joseph Cuvelier avait de nombreux filleuls. Pour ces jeunes, à 14 ans, en sortant de l'école, c'était Eternit. »

C. L'amiante : enjeu stratégique et idéologique

L'histoire de l'amiante est fortement liée à l'histoire contemporaine particulièrement marquée par les deux guerres mondiales. Très rapidement, une fois le potentiel de l'amiante exploité, la question de l'approvisionnement a été central. La France n'est dotée que d'une mine exploitable située en Corse, mine dont l'activité s'essoufflera assez rapidement. En effet, Eternit lancera l'exploitation de la mine de Canari à la fin des années 30 à travers la Société Minière de l'Amiante et son exploitation est arrêtée en juin 1965. L'arrêt de l'exploitation est justifié par le manque de compétitivité de la mine. Comme le souligne le Rapport du Sénat⁶¹, l'amiante qui arrivait au Havre en provenance de Russie ou du Canada coûtait 10% moins que celui de Corse. La troisième richesse industrielle de la Corse s'arrête donc au grand dam des populations (la mine faisait vivre 300 personnes plus les emplois induits) sans que jamais la nocivité de l'amiante ne soit évoquée.

La période de l'Occupation est particulièrement révélatrice des problèmes d'approvisionnement. En effet, durant la seconde guerre mondiale, les allemands exerceront une pression très forte pour supprimer les allocations de minerai. Dès lors, les industriels de l'amiante vont être dans l'obligation de développer des substituts (notamment la cellulose de paille dont l'exploitation s'arrêtera dès 1945 pour un retour à l'usage massif de l'amiante).

⁵⁹ Témoignage de Maurice Vandeville, instituteur, maire de Prouvy de 1977 à 1995, recueilli par Odette Hardy-Hémery le 05 octobre 2000.

⁶⁰ La famille Cuvelier est la famille propriétaire l'empire Eternit.

⁶¹ Le drame de l'amiante en France : comprendre, mieux réparer, en tirer des leçons pour l'avenir, 2005

Son extraction se situe dans des mines localisées essentiellement en Amérique du Nord et au Brésil ; Oural, Italie, Canada pour le chrysotile.

Au niveau international, l'amiante a également représenté un minerai stratégique pour les Etats. L'enjeu géopolitique de l'amiante s'est tout d'abord cristallisé autour des questions de l'armement des nations. En effet, lors de la seconde guerre mondiale, toutes les nations souhaitaient avoir une flotte isolée à l'amiante : meilleure protection contre les incendies et autres attaques.

D. La face obscure du mythe : les enjeux sociaux et sanitaires de l'amiante

Le risque principal de l'amiante pour la santé est pulmonaire. L'amiante engendre principalement des maladies qui se développent avec un délai relativement long (40 ans) ce qui n'a pas facilité le travail de reconnaissance comme maladie professionnelle. L'asbestose⁶² est la forme la plus connue des maladies de l'amiante. Mais d'autres maladies sont consécutives d'une exposition à l'amiante.

⇒ Voir l'annexe 4 sur les pathologies liées à l'amiante

Nous avons souligné auparavant l'implantation dans des bassins d'emploi en difficulté des entreprises transformatrices de l'amiante. Le personnel de ces entreprises, soumis à des conditions de travail difficiles et mettant leur santé en danger, subissent une « double peine ». En effet, une fois exposés, ces ouvriers de l'amiante sont considérés comme des parias sur le marché du travail.

« En réalité, jusqu'aux années 70 et au-delà, les malades absents plus d'une année sont licenciés. En Novembre 1968, la direction introduit le contrôle du médecin du travail pour le réembauchage de l'ouvrier. »⁶³

Les différentes crises économiques des années 1970 n'ont fait que renforcer cet enjeu de l'emploi ou plus exactement de la peur de la perte d'emplois. Ainsi la fermeture de l'usine

⁶² L'asbestose est une maladie spécifique à l'amiante qui correspond à une atteinte des tissus pulmonaires due à l'inhalation prolongée de poussière d'amiante. Elle entraîne des insuffisances respiratoires chroniques.

⁶³ Odette Hardy-Hémery, 2005, p. 198. Elle s'appuie sur les extraits de Comité Central d'Entreprise Eternit datant du 22 novembre 1967 et du 28 novembre 1968.

Amisol en 1974 illustre cette question de la non-employabilité des personnes ayant travaillé l'amiante. Située à Clermont-Ferrand, la fermeture de cette usine a représenté un drame économique pour ces personnes ne retrouvant pas d'emplois et qui militaient alors pour la réouverture de leur usine. Tout cela bien loin des considérations médicales.

Les premières victimes environnementales, c'est-à-dire non exposées professionnellement, seront liées à l'activité industrielle de l'amiante : proximité d'usines, de déchetterie, vêtements de travail rapportés au domicile familial etc... La pollution en 1976 de la rivière de Condé sur Noireau, située à proximité de l'usine Ferrodo, illustre la question des victimes environnementales et l'inquiétude des riverains. Cependant, même la communauté scientifique ne s'accorde que très tardivement sur cet aspect environnemental du danger.

D'autre part, fort de sa présence dans plus de 3000 produits de consommation courante, les autres victimes environnementales seront les personnes exposées à des risques liés à la présence et à la consommation de produits ou matériaux amiantifères. Cette contamination a donné lieu à de nombreuses publications et s'est situé au centre du débat. La question de savoir sous quelles conditions on peut être contaminé par l'amiante a été au cœur du compromis instauré par l'intermédiaire du CPA (Comité Permanent Amiante, dont nous expliciterons la composition et les missions ultérieurement).

Deux grands thèmes ont été ainsi débattus pendant 20 ans dans le but affiché « d'optimiser des politiques de protection » :

- l'âge de l'exposition (par exemple les enfants exposés au flochage d'amiante dans des établissements scolaires auront-ils des chances de développer des pathologies parfois 30 ans plus tard ?),
- le type d'amiante (la longueur des fibres et la variété d'amiante : les médecins ont d'abord pensé que les fibres dites longues étaient plus dangereuses et que le chrysotile était une variété qui ne provoquait pas de mésothéliome⁶⁴ ou d'asbestos, arguments totalement remis en cause dans les années 90 en France).

⁶⁴ Le mésothéliome est une forme rare et virulente de cancer qui attaque le revêtement des poumons (la plèvre), de la cavité abdominale (le péritoine) ou l'enveloppe du cœur (le péricarde). C'est une maladie de l'amiante.

C'est pourtant en raison des plaintes de veuves de professeurs d'un collège de Gérardmer que le dossier de l'amiante va se réouvrir dans les années 90.

Problématisation du cas - Questionnements empiriques

Lorsque le scandale de l'amiante a éclaté dans les années 90 en France et que les maladies se sont déclarées, il est devenu difficile de nier les conséquences dramatiques de l'amiante. Lors des procès et du débat public qui ont suivi l'éclatement du scandale, il s'agissait davantage de comprendre « qui savait quoi et depuis quand ? ». Quels étaient les responsables, coupables ou non, de ce drame ? Dès 1906, un inspecteur départemental du travail de Caen, Denis Auribault, souligne l'extraordinaire développement des usages de l'amiante en France et dans le monde⁶⁵. Il décrit ainsi l'amiante et insiste sur ses qualités (« *corps inorganique, incombustible, inattaquable par les acides* »). Cependant, dans le même rapport, il émet des réserves quant aux conditions d'hygiène au sein des filatures notamment du fait des poussières en suspension qui mettent en danger la santé des ouvriers. Comme le souligne Odette Hardy-Hémery, il est particulièrement surprenant de voir comment dès 1906, le Docteur Auribault avait décrit les symptômes de l'asbestose et préconisait la mise en place de système de ventilation pour protéger les ouvriers. Il a fallu 90 ans pour voir prises en compte les constatations du corps médical.

Au début des années 70, l'amiante est le « *magic mineral* ». Les seules archives audiovisuelles traitant de l'amiante sont des reportages traitant des vêtements en amiante portés par les pompiers qui permettent de sauver de nombreuses vies. Autre illustration du traitement de l'amiante par les médias, le cas de l'incendie à Paris en 1973. Ce drame criminel a causé la mort de 20 personnes dont 16 enfants. L'établissement était construit avec une structure métallique et n'était pas floqué en amiante. Les reportages de l'époque soulignent alors comment l'amiante aurait pu sauver la vie de ces enfants.

Difficile de contester les qualités physiques de l'amiante, également pourvoyeur d'emplois et

⁶⁵ « Note sur l'hygiène et la sécurité des ouvriers dans les filatures et tissages d'amiante » dans le Bulletin de l'Inspection du travail, 1906.

sauveur d'économies dévastées. Pour autant, les indices de sa dangerosité pointent à travers quelques études localisées, portées par des médecins du travail peu entendus et encore moins écoutés. Très peu de cas ont été déclarés ou révélés et l'enjeu économique prime alors incontestablement sur les risques potentiels. Cet âge d'or de l'amiante verra sa fin au milieu des années 70. Suite à la mobilisation menée par le collectif de Jussieu, l'usage de l'amiante sera modifié mais l'institution sera maintenue. En effet, impossible au début des années 80 en France d'imaginer se passer de l'amiante. Les années 80 représentent la spécificité du cas français qui a réussi à maintenir l'institution grâce à un travail de défense institutionnel original. Ce travail du « lobby de l'or blanc » a permis le déploiement d'une nouvelle logique institutionnelle hégémonique : l'usage contrôlé de l'amiante. Contrôlant l'usage de l'amiante pendant près de 10 ans, cette instance a construit un compromis réduisant les contestataires au silence. Silence rompu au début des années 90 avec davantage de succès.



Voir le tableau 9 ci-dessous

Plusieurs questions émergent alors :

- Comment expliquer la contestation qui a marqué le milieu des années 70 ? Dans un contexte de fascination pour l'amiante, l'absence de victimes nombreuses, quels ont été les ressorts de la mobilisation ?
- Une fois la contestation portée médiatiquement, comment les industriels, soutenus par l'Etat, ont-ils réussi à maintenir la pratique ? Quelles ont été les concessions accordées et pourquoi cela a-t-il suffi à faire éteindre toute contestation ?
- Enfin, avec plusieurs années de retard et alors que « l'usage contrôlé de l'amiante » semble faire l'unanimité, quels sont les éléments qui expliquent le retour de la contestation dans les années 90 ? Pourquoi cette fois-ci a-t-elle conduit à la réelle désinstitutionnalisation de l'amiante ?

Tableau 9 : Les grandes phases du processus d'interdiction de l'amiante en France

	Première séquence			Deuxième séquence	Troisième séquence	
... - 1970	1970 - 1975	1975-1977	1977-1982	1982-1994	1992-1997	1997- ...
<i>L'âge d'or</i> <i>L'amiante est le minéral de la reconstruction et devient une pratique institutionnalisée</i>	Emergence de quelques questionnements	Première crise de l'amiante	Période Transitoire	Gestion de l'amiante déléguée au Comité Permanent Amiante	Seconde Crise de l'amiante	<i>Interdiction (avec dérogations)</i> <i>Mise en place du système de réparation et de désamiantage</i> <i>Internationalisation du conflit</i>
	Questionnements localisés et relatifs aux conditions de travail	Première phase de contestation	Premier train de mesure : prise en charge du dossier par les pouvoirs publics	Consensus autour de l'Usage Contrôlé de l'Amiante	Rupture du consensus Mobilisation pour l'interdiction	
	Travail institutionnel de préparation des industriels Préparation d'une stratégie de maintien institutionnel	Mobilisation pour une plus grande transparence autour des risques liés à l'amiante Première remise en cause du mythe industriel Concrétisation des stratégies développées par les industriels	Sortie et démantèlement de la mobilisation Mise en œuvre par les industriels d'un travail de maintien institutionnel pour limiter l'ampleur et le domaine	Travail de maintien institutionnel Le CPA, organisation originale de collaboration	Travail institutionnel de destruction s'appuyant sur une stratégie juridique originale	

PARTIE 3 : Résultats

Chapitre 6 : Entre luttes et silence, la désinstitutionnalisation de l'amiante en France

« 100 000 morts à venir en France à l'horizon 2025... »

Le 31 mai 1995, la France apprend l'existence d'un nouveau scandale de santé publique : l'amiante serait à l'origine de dizaines de milliers de morts dans les années à venir. L'amiante, sorti des radars médiatiques depuis près de 10 ans, serait en fait une substance nocive, pire meurtrière et toutes les politiques publiques d'usage contrôlé n'auraient en fait pas permis de se protéger.

Encore sous le choc des scandales du sang contaminé et de la « vache folle », les médias se saisissent de ce nouveau cas. Très vite un constat s'impose : ils savaient. Qui « ils » ? Et pourquoi n'ont-« ils » rien dit ? Le feuilleton à rebondissements de l'amiante ne fait que commencer : l'opinion publique découvre alors un obscur système.

« Il fallait démonter tout le système. Il fallait remonter très très loin. Moi, je me souviens quand en 94 j'ai commencé à demander de la doc. On m'a donné des doc de 89, 81 puis de 77... 25 ans de doc. Et puis vous remontez dans les études et vous vous retrouvez au début du siècle... plus les études anglo-saxonnes, sud-africaines... et vous vous dites c'est vieux cette histoire, comment ça se fait que ça marche encore... il faut démonter pièce à pièce un gros moteur, un gros moulin et puis faut pas oublier un boulon, un joint, une rondelle jusqu'à ce que vous ayez tout mis à plat. C'est un peu ça..... (...) Avec du temps, on a enfin réussi à démonter toute la pelote. » (Entretien avec François Malye⁶⁶)

L'émotion est telle qu'elle justifie l'intervention du Président de la République, Monsieur Jacques Chirac : Jussieu sera désamianté.

« Il n'y aura plus d'étudiants à Jussieu à la fin de l'année » (Intervention du 14 Juillet 1996, annonce de Jacques Chirac, Président de la République).

Jussieu, le cœur de la contestation et surtout le lieu symbolique de la mise en danger de centaines d'étudiants parisiens. L'annonce prend tout le monde de court et présage d'une

⁶⁶ La liste des entretiens, leur date et leur durée est disponible en Annexe 1 p. 385.

interdiction rapide de la pratique. Juillet 2012, soit prêt de 20 ans après le début du scandale, le désamiantage de Jussieu s'achève... pour un coût estimé à 1,85milliards d'euros⁶⁷.

Le plus grand scandale de santé publique éclate, relevant de la psychose pour certains, c'est tout de même la consécration d'une mobilisation amorcée dans les années 70. Ce qui surprend le plus dans le cas de la France, c'est le silence qui a prévalu pendant près de dix ans au cours des années 80. Comment expliquer que l'on puisse réduire au silence une contestation alors que toutes les preuves scientifiques alarmantes semblaient être disponibles alors ? Entre luttes et silence, l'histoire controversée de l'amiante en France.

⁶⁷ Source : L'express, 18/11/2011. Ce chiffre prend en charge l'ensemble de la réhabilitation du campus de Jussieu.

I. Les années 1970 : Quand le savoir rencontre la preuve

Ils savaient... peut-être pas tout, pas totalement, mais ils savaient. Les industriels de l'amiante, organisés en grands groupes internationaux ont su très tôt qu'ils manipulaient une substance dangereuse et qu'ils exposaient des personnes à ces dangers.

Difficile lors de la procédure pour faute inexcusable lancée dans les années 90 de nier l'existence d'une connaissance scientifique. La première « vraie » étude épidémiologique qui fait encore référence date de 1954 : Richard Doll, épidémiologiste, lance une étude à la demande du médecin du travail de l'usine Turner and Newhall de Leeds. Dès 1955, cette étude publiée dans le « British Journal of Industrial Medicine » met en évidence le lien entre l'exposition à l'amiante et la déclaration de cancers du poumon. La question de la dangerosité pour les riverains est abordée et traitée dès 1956.

En 1964, l'Académie des Sciences se saisit des enjeux de l'amiante en réunissant une conférence internationale à New-York présidée par les docteurs Selikoff et Churg⁶⁸.

Le Dr Selikoff n'aura de cesse par la suite de dénoncer les dangers de cette industrie au point d'en devenir « un homme dangereux »⁶⁹ :

« A la suite de la conférence internationale de 1964, la multinationale américaine Owens Corning diffusa une note interne : « Notre souci est actuellement de trouver un moyen d'empêcher Selikoff de créer des problèmes et d'influencer notre chiffre d'affaires ». »⁷⁰

La lutte pour le maintien de l'amiante est lancée.

Cette mise en ordre des industriels passe par l'organisation à Londres en 1971 d'une rencontre internationale entre industriels anglo-saxons et européens. Seul mot d'ordre pour les industriels : s'organiser pour se protéger et continuer à pouvoir utiliser cette matière première si peu chère. Les conclusions de cette conférence sont plus qu'explicites :

⁶⁸ Entre 1964 et 1968, on dénombre cinq études internationales menées par des chercheurs reconnus dans le domaine de la pneumologie, de la médecine du travail ou de l'épidémiologie.

⁶⁹ Extrait d'un rapport de réunion à l'Asbestos Textile Institute (ATI) en 1971 où s'est entre autres discuté comment combattre le Dr Selikoff, cité par Barry Castleman, *Asbestos : Medical and Legal Aspects* (cinquième édition), Aspen Publishers, New York, 2005, p. 593. Ce rapport est notamment repris par F. Malye (1996).

⁷⁰ « Qui pouvait ignorer les dangers de l'amiante ? », Nico Krols et Marleen Teugels, *Le Monde Diplomatique*, Décembre 2006.

Extrait du compte-rendu de la conférence de Londres 1971

Au lendemain de la conférence internationale des organisations d'information sur l'amiante, qui s'est tenue à Londres les 24 et 25 novembre 1971, le président britannique de la conférence rédigeait un commentaire final dans lequel il exprimait son propre point de vue.

Il est d'abord rappelé que la conférence s'est déroulée « à un **moment critique de l'histoire de l'industrie de l'amiante**. En Amérique du Nord, en Grande-Bretagne et dans d'autres pays européens de graves attaques contre l'amiante et ses utilisations sont relayées par la presse, la radio et la télévision ».

- « en écoutant parler des problèmes auxquels se confronte de plus en plus l'industrie de l'amiante [...], j'ai l'impression que **les pressions vont s'accroître à plus ou moins long terme dans tous les domaines**. Et à mon avis, cela risque de se produire bientôt. Je ne peux donc que vous inviter très sérieusement à vous préparer dès maintenant à faire face à une plus grande intervention des autorités publiques et à des attaques de plus en plus violentes » ;

- « en ce qui concerne les **réglementations gouvernementales** à venir, il me semble tout à fait souhaitable que vous cherchiez **à participer à leur élaboration** à travers vos organisations. [...] sans le Conseil [de recherche sur l'asbestose], qui a été créé de toutes pièces par l'industrie de l'amiante, les réglementations britanniques auraient été bien plus draconiennes ».

Les industriels anticipent un durcissement de la situation dû à l'existence d'attaques de plus en plus violentes. Ils préconisent une intervention au cœur même des décisions gouvernementales : les industriels de l'amiante de chaque pays doivent se préparer à protéger leur industrie.

Suivant ces préconisations, le Comité français d'étude sur les effets biologiques de l'amiante (COFREBA) fait son apparition la même année. Premier lobby de France, le « lobby de l'or blanc » défendra les intérêts de ces industriels.

Pendant ce temps aux Etats-Unis, les plaintes des salariés touchés par des maladies professionnelles s'accumulent contre la Johns-Manville, plus grosse entreprise mondiale dans le secteur de l'amiante. Le fleuron mondial des produits d'isolation et de construction en

amiante se voit touché par une class-action qui le conduira à invoquer, pour se protéger, dès 1982, l'article 11 de la loi sur les faillites. Choc aux Etats-Unis qui ne trouvera aucun écho médiatique en France⁷¹. Le grand public comme les ouvriers n'auront pas accès à cette information ou ne la décrypteront pas.

En France, Eternit et St Gobain sont les deux grands groupes comparables à la Johns-Manville. Pas de recours collectif envisageable contre eux et surtout peu d'accès à l'information : ces grands groupes semblent préservés d'un scandale à l'américaine⁷². La vigilance est tout de même de mise alors que des conflits sociaux éclatent très localement dans les usines pour réclamer des conditions de travail plus décentes. Un conflit survient ainsi dans le groupe Eternit en 1971. Il se résoudra assez facilement par la mise en place de comités et de quelques outils de protections comme des systèmes de ventilation ou des masques. La solution des protections individuelles sera favorisée. La mise en œuvre pratique laissera, quant à elle, à désirer.

L'échelle de ces conflits est extrêmement locale. Les syndicats ne se mobilisent pas contre l'amiante mais pour une amélioration des conditions de travail (les plaintes concernant l'amiante sont souvent relatives au problème d'empoussièrement qui n'est pas propre à ce type de fibre)⁷³.

Les alertes scientifiques se multiplient au début des années 70. Conférences, publications ou note documentaire de l'INRS : l'idée que l'amiante n'est pas une fibre comme les autres fait son chemin et le rôle de la protection est soulevé. On essaie d'estimer les risques qui pourraient y être associés. Le ton commun à toutes ces communications est la notion de précaution vis-à-vis de l'amiante : la dangerosité est avérée mais... largement relativisée. Rien de coercitif est envisagé. C'est un peu l'inverse du principe de précaution, dans le doute ne faisons rien.

⁷¹ L'étude des archives audiovisuelles de l'INA montre qu'il n'y a pas de référence à ce procès sur les chaînes françaises.

⁷² La Johns-Manville était en 1982 la plus grande entreprise américaine à avoir recours à l'article 11. Cela illustre l'impact que ce procès a eu aux USA.

⁷³ Le droit du travail régissant les conditions de travail dans le monde de l'amiante relève essentiellement des règles relatives aux conditions d'empoussièrement autorisées dans un atelier.

Tableau 10 : Conférences et publications d'organismes de recherche autour de l'amiante

1971	Conférence de Londres les 24-25 Novembre Rencontre des industriels européens et anglo-saxons Objectif : trouver une solution pour continuer à utiliser l'amiante
1972	Congrès organisé par le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer), Lyon (agence dépendant de l'OMS)
	Note documentaire de l'INRS conseillant d'utiliser les produits de substitution
	11 et 18 décembre Réunion d'experts à Genève sous égide du Bureau International du Travail Publication d'un rapport "L'amiante : ses risques pour la santé et leur prévention" (en présence d'industriels et de spécialistes français)
	Communication du BIT : le chrysolite est moins fibrosant que les autres variétés d'amiante, nécessité de se protéger lorsqu'on applique l'amiante par flochage, encoffrage des machines de production, les valeurs limites d'exposition professionnelles vont être étudiées
	Communication du CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) les variétés amphiboles d'amiante (crocidolite, amosite et trémolite) sont des cancérogènes ; la dangerosité du chrysolite est déclarée incertaine
1975	Note documentaire de l'INRS proposant de fixer une valeur limite à l'exposition

Aucune consigne mais des préconisations dans ces études – il est par exemple conseillé d'avoir recours à des substituts sans en préciser par ailleurs la nature. Le débat scientifique s'oriente sur les différences entre les variétés : chrysolite vs crocidolite – amiante blanc vs amiante bleu. Il s'articulera autour des questions de variétés puis autour du niveau d'exposition au-dessus duquel le risque est avéré.

La question de l'amiante dans les médias bénéficie encore à ce moment d'une connotation extrêmement positive. Notre étude des archives de l'INA le révèle particulièrement bien. L'amiante est perçu comme une matière première protectrice et est associée aux vies sauvées. La couverture médiatique traduit cette fascination pour cette matière première. Avant 1976, aucun reportage ne traite de l'amiante en des termes négatifs. L'amiante est assimilé aux combinaisons de pompiers ou à des découvertes technologiques. Puis un basculement s'opère en 1976, l'amiante est associée à des dangers et à la maladie.

Tableau 11 : Ensemble des reportages recueillis dans les archives

Années	Reportages positifs	Reportages négatifs
1970	1	0
1971	5 (dont 4 sur les combinaisons des sapeurs-pompiers)	0
1972	2	0
1973	2	0
1974	3	0
1976	1	12

La logique se confronte à l'épreuve des faits : il y a plus de risque de mourir de l'absence d'amiante que de mourir de l'amiante.

A. L'émergence du premier scandale

a. Le drame d'Amisol à Clermont-Ferrand

L'actualité sociale en 1974 est très tendue, le mois de mars est marqué par des manifestations étudiantes et lycéennes contre la loi Fontanet qui vise à réformer l'éducation nationale. Suite au décès du Président G. Pompidou, Valéry Giscard d'Estaing est élu Président la République et lance dès le mois de juin un « plan de refroidissement économique ». Les mois d'Octobre-Novembre sont marqués par des grèves dont une sera sans le savoir à l'origine de la première crise de l'amiante en France.

Amisol, Clermont-Ferrand : entreprise de filature d'amiante, 271 salariés au moment de la fermeture, majoritairement des femmes peu qualifiées. Décembre 1974, la direction annonce un licenciement collectif en raison d'un manque de rentabilité. Commence alors le plus long conflit social⁷⁴ de France: 31 mois de grève et d'occupation de l'usine.

⁷⁴ Source archive INA : phrase de présentation du journal de 20h sur TF1 le 18/08/1976

« Le 9 septembre une table ronde sera organisée pour tenter de résoudre le plus vieux conflit social de France, il date de 20 mois. Ce conflit se situe à Clermont-Ferrand, il concerne Amisol, une manufacture d'amiante et d'isolant. La troisième de France. 271 personnes. 80% du personnel est féminin. (...) Tous leurs espoirs ont été déçus » - Présentation plateau, Journal de 13H, TF1, 18/08/76.

La présentation du sujet met clairement le drame de l'emploi comme enjeu principal de ce conflit. La santé est présentée comme le second drame d'Amisol.

« Voix Off - Aujourd'hui la reprise de l'activité est peu probable et 140 chômeurs demandent au minimum d'être reclassés et de retrouver un emploi.

Interview d'un ouvrier d'Amisol - Pas de réponse ou pas d'embauches donc on recherche autour de Clermont mais le problème c'est que je n'ai toujours pas d'emploi. Personne ne veut de nous dans la région, on affirme que nous sommes malades !

Voix Off - Et c'est le second drame d'Amisol... »

Reportage, Journal de 13H, TF1, 18/08/76.

Toutes et tous reconnaissent les conditions de travail particulièrement difficiles. Cependant, les risques de l'amiante sont banalisés et les ouvriers semblent incrédules devant les risques pour leur santé.

« Personne ne peut imaginer les conditions dans lesquelles nous travaillions. Combien de fois m'est-il arrivé de manger des sandwiches à l'amiante. Les poussières d'amiante venaient se nicher dans nos poches, partout ", se souvient Georges, ouvrier durant dix-neuf ans. Il poursuit : Le pire, c'était à la filochouse. On n'y voyait pas à dix centimètres tellement il y avait de la poussière. Dans une chambre où nous récupérions les chutes, nous pouvions avoir de l'amiante jusqu'à la taille. »⁷⁵

Mais personne ne meurt de l'amiante au sein de l'entreprise. Un médecin du travail de l'entreprise Amisol défend ainsi dans la Revue du praticien que le risque amiante est surévalué et qu'il ne voit pas de personnes malades de l'amiante dans son entreprise.⁷⁶

On ne meurt pas de l'amiante pendant le travail, mais les premiers drames apparaissent pendant la période d'occupation de l'usine. 18 mois de grève avant l'éclatement du scandale et déjà 6 morts.⁷⁷

⁷⁵ Témoignage issu de l'article : « Amiante Personne ne peut imaginer... », L'Humanité, 23 juin 1999.

⁷⁶ Témoignage du Professeur Gott repris dans le rapport du Sénat (2005).

⁷⁷ Entre 1972 et 1978, on recensera quarante-trois morts. Sans compter les immigrés – Algériens, Marocains, Portugais, Espagnols – rentrés au pays et dont on a perdu la trace, « La longue marche des ouvrières d'Amisol », Viva, 06 mars 2003.

« Depuis la fermeture de l'usine, neuf d'entre eux sont morts victimes de la tuberculose ou de ce qu'on appelle la silicose des travailleurs de l'amiante : l'asbestosis » - Voix off, Journal de 13H, TF1, 18/08/76.

Ces ouvrières qui luttent pour la réouverture de leur usine voient partir leurs collègues, amis, proches. Tous de maladies respiratoires. Les risques du métier :

« On avait intégré les risques du métier. Quand tu te blessais, on te disait : " C'est le métier qui rentre. " Il y avait la silicose des mineurs, l'eczéma des maçons, les maladies infantiles et les maladies professionnelles. Tu distribuais des tracts devant une aciérie et, parmi les mains qui se tendaient, rares étaient celles où ne manquait pas un doigt. Le corps des ouvriers ne comptait pas. » (Témoignage de Marie-Jeanne Outurquin, ancienne ouvrière d'Amisol)⁷⁸

Aussi surprenant que cela puisse paraître aujourd'hui, la première et unique revendication des ouvrières est la réouverture de l'usine. Inconscientes des dangers spécifiques liés à l'amiante, et de leur ampleur, elles luttent pour le maintien de l'emploi dans cette région où les difficultés économiques sont particulièrement importantes. Aucune d'entre elles ne pouvaient imaginer l'ampleur du drame dont elles étaient victimes.

b. La prise de conscience de Jussieu

1976 : *«l'enfer blanc»*⁷⁹ fait cependant la une des journaux. Ce qui n'était qu'une grève pour la reprise d'activité va en fait être l'élément déclencheur de la première crise de l'amiante. Pour cela il faudra l'intervention du collectif de Jussieu mené par le Professeur Pézerat qui vient de découvrir les risques de l'amiante.

Dans les laboratoires de Jussieu, les balances et autres outils de mesure de précision se dérèglent. Après examen, les chercheurs observent la présence de micro fibres, une poussière blanche présente composée de fibres non observables à l'œil nu. Ces fibres viennent du flochage en amiante vieillissant des bâtiments de la faculté.

Jussieu est le « temple » de l'amiante. André Malraux confie au début des années 60 le soin à Edouard Albert de construire l'université qui doit accueillir les nouveaux étudiants de la

⁷⁸ Témoignage issu de l'article : « Amiante Personne ne peut imaginer... », L'Humanité, 23 juin 1999.

⁷⁹ Patrick Herman, le monde diplomatique, avril 2002, « Un crime social parfait, dans l'enfer blanc de l'amiante »

génération du Baby-Boom. Particularité de cette construction : sa structure est totalement métallique et donc totalement floquée à l'amiante pour prévenir les risques d'incendie⁸⁰. Dix ans plus tard, l'usure du flocage omniprésent laisse échapper des fibres d'amiante.

Nullement spécialistes de l'amiante, les professeurs de Jussieu mènent l'enquête autour du Pr Henri Pézerat, qui deviendra un acteur clef de la mobilisation contre l'amiante. Le « Collectif Intersyndical Sécurité des Universités-Jussieu CFDT, CGT, FEN » sera créé dans le but de collecter et de diffuser de l'information autour de ces questions. La mobilisation bénéficie du contexte économique et politique difficile, porteur de contestation. Il a été plus facile de fédérer et de créer un Collectif au sein de l'université de Jussieu autour d'une problématique très large des conditions de travail. La sécurité au travail devient le thème fédérateur et central de la mobilisation.

L'enquête menée par ce collectif a conduit à la publication du livre noir de l'amiante : « Danger ! Amiante », publié en 1977. Véritable bombe dans le monde de l'amiante.

« Voix off journaliste : Les scientifiques de Jussieu se sont aussitôt mis au travail et ont constitué le dossier de l'amiante : accablant. (...) »

Maitre de recherche CNRS-Jussieu : (...) Parce qu'on s'est rendu compte qu'il y a avait des millions de gens qui vivaient comme nous. Des tas d'immeubles floqués... On a pris contact avec beaucoup de monde, beaucoup d'associations et là on a découvert le monde ouvrier. C'était un véritable scandale. Les gens mourraient de l'asbestos ou mésothéliome bien que rares ensemble. On les a contactés et la lutte qu'on a montée pour Jussieu nous a largement dépassés parce que l'amiante est disséminée partout (...). »

(Extrait de « L'amiante au quotidien », « A la bonne heure », le 01/12/1976)

Le combat commence pour le collectif. L'objectif principal est alors d'obtenir de l'information et pour cela il faut alerter l'opinion publique. Il s'agit de faire pression sur les pouvoirs publics pour qu'une étude scientifique soit véritablement menée sur la base des publications internationales qui se diffusent. Et surtout, il faut que les industriels de l'amiante ouvrent leurs usines : rapports des médecins du travail, mesures d'empoussièrement autant de contrôles à mettre en place.

⁸⁰ Contrairement au lycée Pailleron cité précédemment.

Henri Pézerat décide alors de créer un événement médiatique. Après avoir découvert le cas de l'entreprise Amisol au cours de ses recherches, le collectif décide de se rendre sur place. Une double ambition anime ce déplacement : informer ces ouvrières qu'elles se trompent de combat mais aussi médiatiser la souffrance de l'amiante. La science et l'émotion réunies.

« Nous nous étions réunis à la maison du peuple, place de la Liberté. Les discussions ont été douloureuses, mais je ne pouvais faire autrement que de leur dévoiler la vérité. L'une des personnes m'avouait plus tard qu'elle n'avait pu dormir pendant plusieurs jours », se remémore Henri Pézerat.⁸¹

B. Du drame industriel aux enjeux sociaux

a. Quand le savoir rencontre la preuve

Cette rencontre a été une véritable révélation pour les ouvrières qui luttaienent pour la réouverture de leur entreprise.

« Un beau jour, en 1976, on a été contacté par des savants de Jussieu, Henri [Pézerat] et d'autres. C'était passé par le syndicat départemental. Nous, on veut bien les recevoir ! Henri s'est aperçu tout de suite qu'on ne savait absolument rien. Quand il est entré, il a compris tout de suite. Il nous questionne. Il nous dit : "Vous savez que c'est dangereux l'amiante ? Il y en a quelques-uns qui ont des problèmes pulmonaires, qui ont été reconnus d'ailleurs en 1972." C'est tout. Il ne savait pas comment nous le dire... Et nous, on sentait qu'il y avait quelque chose de monumental qui allait nous tomber sur la tête. Moi, j'aime bien savoir la vérité, même si c'est difficile à avaler. J'ai dit : "Écoute, tu nous expliques." Il nous a expliqué. Nous, on avait l'impression à chaque fois qu'on descendait un peu plus sur la chaise. C'était dur. Mais c'était un peu comme dans un nuage... un rêve... tu penses que tu vas te réveiller. Il me dit : "Est-ce que tu penses qu'on doit le dire à tous ceux qui étaient là ?" On était plus de 130. Je lui ai dit : "Si nous on ne le fait pas, personne ne le fera puisque, nous, on le savait pas. » (Témoignage de Marie-Jeanne, ouvrière chez Amisol⁸²)

Les revendications changent. La lutte s'organise alors autour de la question du remplacement de ces salariés devenus des parias de la société. Les médias sont alors interpellés par l'histoire de ces « victimes de l'amiante ». L'opinion publique est émue de voir ce drame ouvrier dans un

⁸¹ Témoignage issu de l'article : « Amiante Personne ne peut imaginer... », L'Humanité, 23 juin 1999.

⁸² Ces témoignages sont issus du livre d'Annie Thébaud-Mony : « Travailler peut nuire gravement à votre santé », 2007, p. 69 et suivantes.

contexte de crise économique. La détresse de ces femmes portées par des scientifiques reconnus explique également l'élan de soutien des intellectuels à leur égard.

Pour l'opinion publique, l'amiante devient alors un mal qui touche essentiellement les ouvriers, tout comme la silicose affecte les mineurs par l'inhalation des poussières issues du charbon. Il n'est alors ni rare ni surprenant de mourir de son métier. Le choc des images et la combinaison d'un double registre à la fois émotionnel et scientifique crée un impact fort.

*« Carder. Filer. Tresser. Tisser. Travailler. Inhaler. (...) Je suis morte de l'amiante. L'amiante. Poussière blanche. Blanche neige. Flocons par milliers. Noël toute l'année. (...) Vous ne connaissez pas l'histoire ! Ou alors vous l'avez oubliée ! "L'usine de la honte". Là où 271 employés tissaient et tressaient à longueur de journée la fibre tueuse. (...) Carder. Filer. Tresser... Plus respirer. Plus chanter. Plus marcher. Plus danser. IPP. Invalidité. Peur des escaliers. »*⁸³

Le drame industriel avait la force de la preuve. Le Collectif de Jussieu a révélé l'affaire et lui a donné une « voix » grâce à la légitimité scientifique de ses membres.

Figure 9 : Henri Pézerat du Collectif de Jussieu dans l'atelier de chargement des cardes à la fourche, Entreprise Amisol (source archives Jussieu).



Cela a permis de sortir le dossier de l'amiante d'une perspective sociale limitée au monde ouvrier souffrant des risques du métier de l'amiante.

⁸³ Patrick Herman « Un crime social parfait : Dans l'enfer blanc de l'amiante », Le Monde Diplomatique, Avril 2002

La dangerosité de la fibre d'amiante est reconnue, au moins pour ces ouvriers. Cependant, le doute persiste sur la transposition de ces risques à des expositions moins intensives ou à des types d'amiante différents. Une fois l'espace créé pour interroger la pratique, son questionnement se diffuse et se dramatise, trouvant un écho de plus en plus large dans des domaines variés.

Des émissions sont révélatrices des nouvelles interrogations. En particulier, une série de trois émissions est diffusée à 18H, heure de grande écoute dans les années 70 sur TF1. Cette émission de société « A la bonne heure » décide de consacrer trois soirs successifs aux problématiques autour de l'amiante. Alternant reportages à la tonalité plutôt choc et interviews plateau de spécialistes, cette émission expose la question de l'amiante au grand public. Chaque émission dure environ une heure : « L'amiante au quotidien », « Les risques du métier » et « Mourir pour l'amiante » sont diffusées les 29-30 novembre 1976 et le 1er décembre 1977. Le ton est clairement dramatique, il n'y alors aucun doute sur la dangerosité et le caractère cancérogène de l'amiante.

"Respirer ou avaler des fibres peut entraîner des maladies graves dont certaines sont mortelles non seulement pour les personnes qui les manipulent mais aussi pour celles qui les respirent constamment (familles de travailleurs ou ceux qui habitent à proximité de mines, d'usines, de décharges de traitement de l'amiante). Oui, l'amiante peut tuer." (Présentateur)

Texte d'ouverture de la série d'émission « A la Bonne Heure », le 30/11/1976

L'industrie amiantifère est clairement mise en accusation. On reproche alors aux industriels et aux pouvoirs publics de 'cacher la vérité' aux français.

« Voix off : Depuis 30ans, ils manipulaient l'amiante sans savoir à quoi ils étaient exposés.

***Question journaliste :** Quand avez-vous pris conscience des dangers liés au travail de l'amiante ?*

***Réponse ouvrier :** Après la fermeture....*

***Q :** Et avant ?*

***R :** On ne pouvait pas y croire... On ne voulait pas y croire... (...) On avait de très mauvaises conditions de travail. C'était trop fatiguant de porter ce masque pendant 8h. On le portait pour les travaux les plus sales pendant 30 min mais c'est tout...*

***Q :** Pourtant vos collègues sont morts ?*

***R :** Oui... J'ai même un beau frère qui est mort... à 50 ans... »*

Extrait de « Mourir pour l'amiante », diffusé le 29 novembre 1976, reportage tourné sur le site Amisol, interview d'un ancien ouvrier :

b. La diffusion de la contestation

De nouveaux acteurs apparaissent comme l'association « 50 millions de consommateurs » qui dénonce l'usage de filtres en amiante dans la production de vin et pose en des termes simples la question de la dangerosité. Un reportage illustre bien ce glissement dans la prise de conscience des risques liés à l'amiante. Dangerosité, présence et responsabilité sont clairement exprimés dans les cinq minutes de reportage :

Le mot « cancer » et la cancérogénicité de l'amiante sont explicitement mis en avant :

« Vous n'avez sûrement pas oublié le cri d'alarme lancé il y a 2 semaines maintenant par la revue de défense des consommateurs "Que choisir". Il y a des traces d'amiante dans certaines catégories de vin ordinaires. Or l'amiante est un produit cancérigène. »- Présentation plateau - Extraits du Journal Télévisé IT1 NUIT, Reportage intitulé : « L'amiante dans l'alimentation »,17/10/1976

Le constat est clair et explicite. Inhaler des fibres d'amiante est cancérigène. Mais qu'en est-il des 3000 produits de consommation courante :

« Dans le cadre de nos boissons, (...) pour l'amélioration du débit on ajoute une plaque de filtration spéciale, de l'amiante. C'est à dire que nous risquons de trouver de l'amiante dans toutes les boissons que l'on a à notre disposition comme par ailleurs dans certaines préparations médicales et même le sérum physiologique. » - Interview du Président de l'union nationale des œnologues.

Quelles sont les responsabilités ?

« Avant de faire le procès du vin, il conviendrait de faire le procès de l'amiante. L'amiante en effet est présente partout dans les boissons mais aussi dans les produits pharmaceutiques et plus particulièrement dans les voitures ou le bâtiment par le système de flocage. » – Voix off
Extraits du Journal Télévisé IT1 NUIT, Reportage intitulé : « L'amiante dans l'alimentation »,17/10/1976

Amisol est le fil conducteur de ces émissions. Mais de nombreux thèmes sont abordés comme la pollution. Des associations de riverains et de protection de l'environnement se saisissent du dossier. Ils se mobilisent d'autant plus que le scandale de Seveso marque alors les esprits. Le 10 juillet 1976, un nuage contenant de la dioxine s'échappe d'un réacteur de l'usine chimique Icmesa. Cette commune italienne de 17 000 habitants est alors l'une des quatre principales communes touchées par ce drame. Animaux tués, taux de cancers anormalement élevés, la Lombardie est touchée par ce qui est considéré comme le premier drame de l'industrie chimique. Des mesures de sécurité sont adoptées et une nouvelle réglementation est mise en

œuvre. La France suit ce dossier de près et tous les reportages sur les conséquences environnementales de l'amiante font référence au drame de Seveso. On accuse ainsi de la même façon, les industriels de l'amiante de n'avoir pas protégé les populations environnantes comme cela a été révélé pour l'industrie chimique.

« Marie-Claude Labbaye, Présidente du Comité de Défense : On est absolument certain pour avoir retrouvé certains mineurs que cette réserve communique avec l'Orne. Ce qui est inquiétant c'est que cette eau sera pompée pour l'eau potable de Caen et qu'une usine de pompage sera mise en fonctionnement à l'entrée de Caen dans une quinzaine de jours pour distribuer l'eau et il serait important de savoir ce qu'il y a dedans. »

Voix off journaliste : Au barrage de Ponté Coulon au large de Condé sur Noireau. C'est lui qui alimente la ville en eau potable. L'an dernier il a été pollué par les déchets de Ferodo stockés dans une réserve proche. On a dû fermer les robinets. " (...) "Le phénol est responsable mais les experts ont oublié de calculer le taux de pollution par l'amiante. Des tonnes jetées dans l'eau selon le Comité de Défense.

Marie Claude Labbaye, Présidente du Comité de Défense : A l'époque, s'était tellement évident qu'on s'est empêché de recouvrir d'un film plastique et de mettre sous terre l'amiante si bien qu'aujourd'hui on ne peut plus savoir ce qu'il y avait. »

c. La mise en cause des industriels et l'appel à l'intervention des pouvoirs publics

Ferodo et Eternit – également mis en cause dans la région de Rennes- déploient alors un argumentaire pour faire preuve de leur bonne volonté. Deux axes de défense : le recours à des arguments scientifiques (dont l'avenir remettra en cause la validité), l'engagement dans des comportements responsables.

« Responsable Eternit Rennes : Vous avez vu les bouts qui ne se dessèchent pas. 10% d'amiante mais de l'amiante fixée donc pas de danger (il s'agit d'amiante ciment et pas d'amiante pure). Ce n'est pas dangereux. Il n'y a pas de problèmes. (...)

Responsable Eternit Rennes : Pour la consommation d'eau, il y a eu des publications reconnues par le comité de recherche sur le cancer en 1973 par des scientifiques de plusieurs pays : il n'y a pas de risques accrus dus à la présence d'amiante dans l'air ou l'eau. (...)

Responsable Eternit Rennes : L'amiante est partout en partie dans les eaux de source et le taux après pollution n'est pas plus important donc il n'y a pas de risques pour la santé. (...)

Responsable Ferodo Condé sur Noireau : Nous sommes soucieux de l'environnement compte tenu des reproches globaux qui ont été faits. Nous avons stocké tous nos

déchets sur le site de l'usine et nous n'avons rien fait sortir de tonnages de déchets... Depuis Septembre 1975. »

Extraits de « L'amiante au quotidien », « A la Bonne Heure », diffusion le 01/12/1976

Par ailleurs, les scientifiques peinent également à contrer les arguments des industriels. Le doute scientifique et la question des seuils déplacent le débat.

*« **Professeur Bignon** : Le problème posé est celui de la contamination de l'eau (boissons commercialisées et problème du vin). La conférence aux USA de 1974 : les scientifiques posent le problème biologique d'ingestion amiante. Il n'y a pas de solutions car il n'y a pas d'études épidémiologiques récentes donc on doit attendre les résultats. Mais les travailleurs de l'amiante ont des cancers digestifs donc le problème est de savoir à quelle dose....*

***Question journaliste** : Comme un seuil de tolérance ? Pour l'air, on dit 2 fibres par cm³.*

***Réponse Bignon** : On pourrait revenir dessus (norme médecine travail) même moins... ils prennent des risques vis-à-vis de la cancérogenèse. On ne connaît pas la dose dangereuse dans les boissons. »*

Extrait de L'amiante au quotidien, A la bonne heure, 01/12/1976

De même, les parents d'élèves scolarisés dans des établissements construits au cours de l'après-guerre commencent à s'interroger.

Preuve de la complexité qui semble marquer le dossier de l'amiante, le même Professeur Bignon, qui expliquait qu'il fallait réfléchir à des seuils d'exposition, dénonce clairement les risques de l'amiante au quotidien et le ton des émissions est particulièrement accusateur envers les industriels.

« On sait depuis longtemps que l'amiante est dangereux ?

***Pr Bignon** : L'amiante est dangereux sous sa forme fibreuse élémentaire. Dérivée du traitement industriel. L'amiante n'est pas dangereux en soi mais les fibrilles sont très dangereuses. »*

Interview introductive en plateau du Professeur Jean Bignon émission « A la Bonne Heure » du 29/11/1976.

Le glissement est très clair. Alors que l'amiante était un problème industriel très localisé (quelques usines comme Ferodo ou Amisol qui ont eu des cas de maladies professionnelles), l'arrivée de Jussieu lui donne une dimension nationale et pas uniquement ouvrière.

*« **Voix off journaliste** : Les associations de consommateurs de leur côté demandent que l'on s'attaque d'urgence à ce problème de santé publique. »*

Le cancer et l'amiante, Journal d'Antenne 2 Consommation, diffusé le 27/11/1976

On assiste alors à une dramatisation médiatique très nette :

« En l'église Sainte Monique, de Chatenay Malabry, inaugurée en 1965, c'est sous un plafond d'amiante floqué que viennent prier les fidèles. Laissera-t-on à Dieu seul, le soin de les protéger ? »

Phrase de conclusion d'un reportage sur l'amiante diffusé dans le journal de 20H d'Antenne 2, le 19/12/1976.

Cette première crise de l'amiante a conduit les industriels de l'amiante, à travers le Syndicat de l'amiante-ciment et la Chambre syndicale de l'amiante, à se justifier quant à ces pratiques. Très rapidement, la chambre syndicale de l'amiante se désolidarise de l'entreprise Amisol.

Un front de défense de l'amiante se met en place. Eléments de langage et argumentations sont bien rodés : d'une part, la bonne volonté des industriels qui ont mis en place des comités de mesure et de contrôle ; d'autre part, le manque de résultats scientifiques précis sur les réels risques encourus. L'urgence est de sortir de la crise sans mettre son industrie en péril.

Il faut alors se désolidariser d'Amisol qui sera présenté comme le mauvais élève de l'industrie de l'amiante. La chambre syndicale de l'amiante souligne les difficultés rencontrées par ses membres pour réaliser les mesures d'empoussièrisme dans cette usine (mesure symbole de l'effort des industriels dans la protection des ouvriers).

*« **Question journaliste** : Quel crédit peut-on accorder à une condamnation aussi tardive ? [du cas d'Amisol par les professionnels de l'amiante]*

***Réponse du représentant Chambre Syndicale de l'Amiante** : Nous avons peu d'information sur les activités. Nous travaillons à une amélioration conditions de travail mais sans faire de publicité. Depuis Amisol, il y a une attaque de l'entreprise donc nous développons une communication. Nous avons un objectif d'information sur les conditions de travail dans l'industrie de l'amiante aujourd'hui.*

***Q** : Vous n'aviez pas réellement envie d'informer le public sur les actions mais il y a eu des essais pour améliorer les conditions de travail chez Amisol tout de même ?*

***R** : Nous avons une bonne connaissance des maladies professionnelles liées à l'amiante depuis une 20aine années...une connaissance de la façon de réduire les maladies professionnelles depuis 10 ans et la possibilité (grâce aux technologies) d'améliorer les conditions de travail...*

***Q** : Donc ça se passait entre vous...*

***R** : Nous avons créé au sein du syndicat un service spécial qui s'occupe de faire des prélèvements dans les usines et nous n'avons pas pu jusqu'à présent aller chez Amisol. Alors... pour informer le public sur les dangers de l'amiante, nous avons fait une conférence de presse le 03 novembre et nous avons invité l'ensemble de la presse française. Les échos que nous avons pu recevoir nous ont paru insatisfaisants et nous avons donc décidé de faire une campagne et de communiquer.... »*

(Interview de Monsieur Seemuler, responsable des conditions de travail et sécurité Ferodo et Représentant de la chambre syndicale de l'amiante). Extrait présentation de l'émission « A la bonne heure », reportage intitulé « Les risques du métier », diffusé sur TF1, le 30/11/76 à 13H.

Alors que la dangerosité est avérée, la question de la responsabilité est mise de côté et le débat s'oriente vers les conditions de travail. Pas question de changer le processus global de transformation de l'amiante ni d'envisager l'arrêt de la production. Ce n'est, par ailleurs, un argument qui n'est jamais avancé par le mouvement porté par Jussieu. Il y a une dédramatisation de la situation par une mise au ban de l'entreprise Amisol. Le syndicat professionnel se détache clairement de l'entreprise pour montrer que l'ensemble de l'industrie n'est pas dans le même cas.

Amisol, par ses erreurs et ses excès met en péril tout l'équilibre de la profession qui à travers ces deux syndicats représentants lance une opération de réhabilitation. Il s'agit pour les représentants du syndicat d'un effort de pédagogie pour faire connaître les actions déjà menées spontanément par la cellule désignée au sein du syndicat. Des espaces publicitaires « A propos de l'amiante » ou des brochures gratuites « Amiante, la vérité », envoi de consignes de sécurité aux cadres des entreprises sous la forme d'une lettre d'information, les industriels veulent montrer leur bonne foi et leur bonne volonté. Un seul mot d'ordre : rétablir leur vérité face à l'amiante et sortir de la psychose.

C. La récupération politique... vers la mise en place du compromis

Assez silencieux sur le début de la période, les politiques saisissent le dossier de l'amiante à la toute fin des années 70.

Suite à la conférence du CIRC, la Chambre Syndicale de l'Amiante et le Syndicat de l'amiante-ciment, envoie une lettre à M. Raymon Barre alors Premier Ministre.

Lettre adressée par la Chambre Syndicale de l'Amiante et le Syndicat de l'Amiante-Ciment, le 20 Décembre 1976,

à M. Raymond BARRE, Premier Ministre.

Monsieur le Premier Ministre,

Nos organisations professionnelles viennent d'apprendre par la Radio, la Télévision et la Presse, qu'au cours d'une conférence de presse tenue Vendredi soir à Lyon, certaines personnalités scientifiques auraient délivré un certain nombre d'informations relatives à l'amiante.

Au terme de ces informations, 40% des travailleurs de l'amiante seraient menacés de mourir d'un cancer.

Vous comprendrez aisément l'émotion qu'une telle information peut provoquer chez les travailleurs de l'amiante comme dans l'ensemble de la population.

Or, la communication faite à la presse reposant sur un rapport devant être soumis au Centre International de Recherche contre le Cancer à Lyon, les éléments nouveaux ayant permis de proposer des conclusions ne sont connus que des auteurs du rapport.

Devant les perspectives aussi dramatiques que celles promises par Messieurs Bignon et Selikoff, il ne resterait aux industries concernées (amiante, bâtiment, mécanique, automobile, construction navale) qu'à fermer leurs portes.

Avant d'en arriver à des termes aussi extrêmes, il nous paraît indispensable de confronter les connaissances déjà acquises dans ce domaine avec les informations nouvelles sur lesquelles les personnalités sus-nommées s'appuient dans leurs affirmations.

Devant la gravité de la situation ainsi créée, nous n'hésitons pas, Monsieur le Premier Ministre, à vous demander de bien vouloir nous accorder une audience dans les délais les plus rapides.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'assurance de nos sentiments respectueux.

Le Président
Cyril X. LATTY

Mettant clairement en doute la parole de ces scientifiques et remettant en cause les conclusions de la conférence, Cyril X. Latty en appelle au Premier Ministre pour mettre fin « à la situation ainsi créée ». La pression économique est claire, si on donne foi à ces allégations, « il ne resterait aux industries concernées (amiante, bâtiment, mécanique, automobile, construction navale) qu'à fermer leurs portes. »

Le Professeur Bignon, directement mis en cause dans la lettre, y répondra par un courrier également adressé au Premier Ministre. Ce courrier daté du 5 avril 1977 a été envoyé après la publication de l'appel des industriels du mois de décembre 1976 dans le livre blanc de l'amiante. A travers ce « droit de réponse », le Professeur Bignon souhaite défendre sa légitimité de chercheur mais aussi lancer une alerte sanitaire. Pour cela il répond point par point au livre blanc publié par les industriels de l'amiante. La lecture de cette lettre est édifiante : tout est mis sur la table. Dangerosité, pathologies, substituts, tout est évoqué et personne ne peut alors nier la connaissance des risques liés à l'amiante⁸⁴.

FACULTÉ DE MÉDECINE DE CRÉTEIL DÉPARTEMENT DE RECHERCHES SUR
LES AFFECTIONS RESPIRATOIRES ET L'ENVIRONNEMENT DIRECTEUR :

PROFESSEUR AGRÉGÉ J. BIGNON Laboratoire de biopathologie pulmonaire Hôpital
Henri Mondor

CRÉTEIL, LE 5 avril 1977

Monsieur Raymond BARRE Premier Ministre

Monsieur le Premier Ministre,

La Chambre Syndicale de l'Amiante et le Syndicat de l'Amiante-Ciment diffusent en ce moment un « livre blanc » intitulé « Amiante : la vérité ». Ce document reproduit à la page 80 une lettre qui vous a été adressée par la Chambre Syndicale de l'Amiante et le Syndicat de l'amiante-ciment le 20 Décembre 1976 où je suis accusé de vouloir faire fermer les portes des industries suivantes : amiante, bâtiment, mécanique, automobile, construction navale ! !

Devant l'émotion suscitée par ce document dans le monde médical et compte tenu qu'il me met directement en cause d'une façon que je considère diffamatoire, je pense qu'il est de mon devoir de vous donner le point de vue d'experts internationaux sur ce problème. En effet, les conclusions des spécialistes (dont moi-même) réunis du 14 au 17 Décembre 1976 au Centre International de Recherche contre le Cancer (Lyon) viennent d'être publiées (IARC Monograph on asbestos, Lyon 1977). Elles apparaissent très différentes des soi-disant vérités publiées dans le « livre blanc de l'amiante ». La plupart des informations prétendument objectives de ce « livre blanc », notamment celles consacrées au problème de la santé, ne correspond en fait qu'à des données scientifiques anciennes ou à l'interprétation de faits

⁸⁴ La trajectoire de mobilisation suivie par le Professeur Bignon est particulièrement intéressante. La conviction, voire la virulence de ce Professeur, seront en effet beaucoup moins perceptibles quand il ira sous l'égide du CPA promouvoir l'Usage Contrôlé de l'Amiante.

scientifiques actuellement démontrés.

(...)

1) Les maladies professionnelles liées à l'amiante sont présentées de telle façon qu'elles apparaissent dominées par l'asbestose pulmonaire alors que les cancers seraient actuellement peu fréquents. C'est en fait la situation inverse qui est observée. **La France, malheureusement, ne peut pas faire état de statistiques, car aucune enquête épidémiologique n'a jusqu'à ce jour été réalisée chez des travailleurs de l'amiante. Mais on peut se référer aux enquêtes épidémiologiques réalisées dans les autres pays du monde occidental**⁸⁵ dont les plus importantes ont été analysées par le groupe de travail de l'« IARC Monograph on asbestos ». Dans certaines catégories professionnelles (industrie des textiles d'amiante, utilisation de produits isolants, par exemple), deux constatations peuvent être faites: une augmentation de la mortalité générale (x 1,5) et une augmentation x 2 des décès par cancers (35 à 40 % pour tous les cancers au lieu de 20 % dans la population générale).

(...)

Quelle est actuellement la situation en France ? Le Ministère de la Santé Publique et la Commission des Communautés Européennes m'ont confié la responsabilité d'établir un Registre National des Mésothéliomes, afin de connaître la fréquence réelle de cette tumeur au niveau de l'hexagone. D'ores et déjà, pour les 10 dernières années, près de 500 cas nous ont été signalés et environ 75 % d'entre eux concernent des sujets ayant été exposés à l'amiante. En outre, dans certaines régions (Nantes, Saint-Nazaire où existent des chantiers navals), la fréquence de cette tumeur est indiscutablement en progression. Le « livre blanc de l'amiante » insiste sur les 20 % de cas de mésothéliomes où une exposition à l'amiante n'a pas été retrouvée rétrospectivement (mais de telles enquêtes rétrospectives concernant des sujets décédés sont forcément très incomplètes !) ; par contre, il ne mentionne pas les cas, de plus en plus nombreux, survenus chez des sujets exposés professionnellement à de très faibles doses d'amiante (repasseuses, machinistes) ou chez des sujets contaminés au voisinage d'usines d'amiante ou par contact domestique avec des travailleurs de l'amiante.

Enfin, le « livre blanc de l'amiante » évite de mentionner que la plupart des enquêtes épidémiologiques ont également montré un excès d'autres cancers : digestifs, laryngés et oropharyngés.

2) Les données expérimentales

L'« IARC Monograph on asbestos » indique que toutes les formes commerciales d'amiante testées étaient cancérigènes chez l'animal.

Les mécanismes de cette cancérogénèse sont pour le moment mal élucidés. La taille et la forme des fibres influencent la fréquence des tumeurs constatées expérimentalement. Les auteurs du « Livre blanc de l'amiante » exploitent ces incertitudes, affirmant en se basant sur des expériences anciennes que « les fibres biologiquement dangereuses semblent se situer

⁸⁵ Pour appuyer notre propos, nous avons volontairement mis en gras certains passages de la lettre.

entre plus de 5 m m de longueur et moins de 3 m m de diamètre, quelle que soit leur nature chimique ».

Ce problème a été discuté au fond par les experts au CIRC à Lyon, en tenant compte des travaux les plus récents, notamment ceux réalisés dans l'Institut du Pr Schlipkoter à Dusseldorf (FRG) : la conclusion des experts a été que le paramètre de longueur n'était pas significatif et que le diamètre était le seul paramètre physique significatif pour la cancérogénèse expérimentale, les fibres avec un diamètre inférieur à 0,5 m m étant les plus actives pour la production expérimentale des tumeurs. Or, les fibres que l'on trouve dans l'environnement et dans les tissus humains possèdent ce caractère physique ! !

3) Les fibres de remplacement

Actuellement, plusieurs catégories de fibres sont proposées sur le marché pour remplacer l'amiante dans certaines utilisations : fibres de verre, fibres de roche, laine de verre. Celles-ci sont mentionnées dans le « Livre blanc de l'amiante », d'une part pour indiquer (page 36) leur prix plus élevé (6 à 12 F le kg pour la fibre de verre contre 2 à 6 F le kg pour l'amiante) et d'autre part pour signaler (page 58) leur action également cancérigène chez l'animal. Mais les auteurs ont omis d'indiquer que cette action cancérigène dépendait de la taille des fibres. Les conclusions des experts de l'« IARC Monograph on asbestos » sont les suivantes : « les fibres de verre et de némalite de même dimension que les fibres d'amiante (soit diamètre inférieur à 0,5 m m) peuvent également produire des mésothéliomes après injection intrapleurale ou intrapéritonéale chez le rat ». Fort heureusement, les fibres de remplacement actuellement commercialisées ont un diamètre grossier supérieur à 3 m m. Et à ce propos, je voudrais attirer votre attention sur le fait qu'en Grande-Bretagne, des réglementations sont en voie d'élaboration, visant à interdire la production de fibres de synthèse ayant un diamètre inférieur à 3 m m.

4) La protection des travailleurs

Actuellement, la France est le seul pays du monde occidental à ne pas avoir de réglementation pour l'utilisation industrielle de l'amiante. Dans le « Livre blanc de l'amiante », les responsables de cette industrie semblent adopter les normes internationales de « moins de 2 fibres/cm³ d'air ». Cependant, il faut rappeler que de telles normes ont été établies pour protéger les travailleurs contre l'asbestose, mais qu'elles sont sûrement insuffisantes comme protection vis-à-vis du cancer. Les responsables du National Institute Occupational Safety and Health aux USA pensent que des normes de 0,5 fibre/ cm³ ou peut-être même de 0, 1 fibre/ cm³ pourraient être nécessaires pour protéger efficacement l'homme contre le cancer.

Certains pays, admettant que la crocidolite comporte un risque plus grand de mésothéliome que les autres variétés d'amiante, ont, soit banni (Suède, Finlande), soit sévèrement réglementé (Grande Bretagne: 0,2 fibre/ cm³, Danemark: autorisation spéciale) l'utilisation industrielle de cette variété d'amiante. Ceci n'est pas mentionné dans le « Livre blanc de l'amiante » ! !

5) Les risques pour la population générale

Ce risque est minimisé au maximum dans le « Livre blanc de l'amiante », en indiquant que « les taux de pollution atmosphérique par l'amiante sont 100 000 fois inférieurs aux normes de sécurité en milieu professionnel ». Devant cette prise de position, je voudrais faire 2

remarques:

a) Il est actuellement difficile de comparer les concentrations de fibres d'amiante dans l'environnement et en milieu industriel, puisque, pour leurs mesures, les hygiénistes d'environnement utilisent le microscope électronique et les hygiénistes industriels le microscope optique. Seule la microscopie électronique est capable de détecter et d'analyser toutes les fibres contenues dans les prélèvements d'air, d'eau, de boissons ou d'aliments et il serait souhaitable qu'elle soit également utilisée en France en milieu industriel à titre prospectif, avant d'admettre comme définitifs les chiffres mentionnés dans le « Livre blanc de l'amiante » qui concernent les États-Unis.

b) Si le fond de pollution atmosphérique urbaine par l'amiante est effectivement faible, de l'ordre du nanogramme/ m³ à Paris, il existe des concentrations ponctuelles élevées (1000 à 2 000 ng/ m³) dont le risque cancérogène est très probable . au voisinage d'usines d' amiante, dans certains locaux ignifugés à l'amiante, au voisinage de certains chantiers, de construction ou navals.

6) L'amiante dans les boissons. Le problème de l'amiante ingéré

Ce chapitre, discuté à la page 61 du « Livre blanc de l'amiante », justifie deux commentaires :

a) Scientifiquement, il n'est actuellement pas possible de savoir si les doses d'amiante ingérées avec les aliments, les boissons ou l'eau potable présentent un risque pour la santé chez l'homme. Les enquêtes nécessaires pour répondre à cette question seront longues et très difficiles à mener. Quelques expérimentations animales utilisant l'ingestion de fibre d'amiante ont déjà été réalisées. Elles sont discutées dans l'« IARC Monograph on asbestos Lyon 1977 ». Une d'elles mérite une mention particulière: l'administration orale de matériel de filtres d'amiante utilisés pour la filtration des boissons a entraîné chez le rat une augmentation de la fréquence de tumeurs à distance du tube digestif (rein, poumon, réticulosarcome, foie).

b) Économiquement, malgré les termes de la lettre adressée aux ministres de la Santé, de l'agriculture et au secrétaire d'état à la Consommation, le 10 Novembre 1976 par la chambre syndicale de l'amiante (page 76 du « Livre blanc de l'amiante »), il est dans l'intérêt des industries alimentaires de remplacer rapidement les procédés de filtration sur amiante par d'autres procédés non polluants. En effet, le gouvernement fédéral américain a demandé récemment à des agences d'environnement de procéder au contrôle des vins importés aux USA. Dans le but de rassurer les Industries vinicoles françaises et de conforter leur position sur le marché international, il paraît donc urgent que les Pouvoirs Publics prennent une position officielle sur ce problème en interdisant les procédés de filtration à l'amiante.

7) Étendue du problème

Les conséquences de l'amiante en matière de santé publique, volontairement minimisées dans le « Livre blanc de l'amiante », ont été évaluées par les experts de la conférence de Lyon (IARC Monograph on asbestos). Dans cette évaluation, il faut non seulement tenir compte des statistiques actuelles de mortalité chez les travailleurs de l'amiante, mais également du nombre de personnes ayant été soumises ou étant actuellement soumises au risque. L'estimation est pour les États-Unis de 1 million d'individus au moins. Les Commissions des Communautés Européennes essaient actuellement d'obtenir cette évaluation pour l'Europe

Communautaire, mais il est vraisemblable que le nombre doit approcher celui donné pour les USA, étant donné que les quantités d'amiante consommées dans la Communauté Européenne et aux États-Unis sont à peu près identiques.

Devant la gravité des attaques qui, à travers moi-même et le Pr Selikoff (New York), ont été portées contre les experts scientifiques réunis en décembre 1976 au Centre International de Recherche contre le Cancer (Lyon), je voudrais conclure, Monsieur le Premier Ministre, en condamnant l'attitude des responsables de l'Industrie de l'amiante qui, par la diffusion de leur « Livre blanc de l'amiante », cherche à semer le doute dans l'esprit des médecins et scientifiques non informés de tous les aspects techniques de ce problème et à influencer les Pouvoirs Publics.

Force est d'admettre que l'amiante est un cancérogène physique dont l'étendue des méfaits chez l'homme est actuellement bien connue. Seule, une prévention efficace, contrôlant toutes les sources d'émission des fibres d'amiante, devrait permettre de réduire cette pollution et d'éviter des conséquences plus graves sur la santé publique pour les 30 années à venir.

Restant à votre entière disposition pour toute information que vous même ou vos services pourriez souhaiter, je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma respectueuse considération.

Professeur Agrégé Jean BIGNON
Directeur Adjoint de l'Institut de Recherche Universitaire sur l'Environnement de
l'Université Paris-XI

Tout le drame de l'amiante est déjà dans cette analyse : la dangerosité avérée, le retard de la France dans la recherche épidémiologique, l'absence de protection des personnes exposées, les substituts potentiels.

Pris à parti, les politiques se saisissent du dossier. Ils interviennent relativement tardivement dans le débat. Leur position est par ailleurs assez modérée face aux débats sur la dangerosité de l'amiante. Pour autant, les associations appellent à la prise de mesure rapide : la dangerosité de l'amiante est incontestée et incontestable.

« Que ce soit compliqué, il n'y a pas l'ombre d'un doute. Que l'on prenne des décisions immédiate, c'est plus qu'urgent et que l'on fasse machine arrière, c'est un investissement qui est absolument vital. Ce n'est pas en rentrant en l'an 2000 qu'on décidera de faire machine arrière car la chose sera encore plus grave et effectivement le temps de latence d'un cancer est d'environ 30 ans mais il ne faut pas attendre que tous les cancers se soient déclenchés pour prendre les mesures qui conviennent. Donc on peut immédiatement faire machine arrière. Protéger tous les endroits qui sont exposés, supprimer l'amiante des boissons et des médicaments. Cela est immédiatement possible par une réglementation appropriée.

Q : C'est possible techniquement, est ce que financièrement ça l'est ?

R : Financièrement, c'est une opération qui est coûteuse mais technologiquement, dans la plupart des cas on utilise l'amiante pour des produits alimentaires ou de consommations courantes. On peut le remplacer. On peut remplacer ces filtres par d'autres filtres qui ont exactement le même usage. Donc... il y a un petit investissement de départ à faire qui n'est rien par rapport à l'intérêt de santé qu'il convient de défendre.

Q : c'est ça selon vous, il n'y plus le choix...

R : Il n'y a plus le choix et de toute manière il faut faire très vite. »

Extrait de l'émission « A la bonne heure », diffusée le 27/11/1976, Interview de François Lamy, représentant de l'union fédéral des consommateurs.

Face à la pression, les représentants des ministères de l'emploi et de la santé annoncent lors de leur intervention télévisée le 1^{er} décembre 1976 dans le dernier épisode de la série « A la bonne heure », un premier train de mesures pour contrôler l'usage de l'amiante en France et en limiter les dangers.

Tableau 12 : Train de mesures adoptées à la fin des années 1970

1977	Arrêté du 29 juin : interdiction du flocage dans les immeubles d'habitation
	Décret du 17 Août Réduction de la concentration d'amiante autorisée si exposition salariés (2 fibres par cm3)
	Arrêté du 29 octobre 1977 relatif au transport de l'amiante (consigne de sécurité pour ce type de transport)
1978	Décret du 20 mars interdit les flocages contenant plus de 1% d'amiante pour l'ensemble des bâtiments

Ces mesures marquent le début du contrôle de l'usage de l'amiante en France et la fin de l'âge d'or pour les industriels. Surtout elle met la question de l'amiante sur l'agenda politique. C'est une victoire pour les personnes mobilisées qui sont alors convaincues que l'Etat, maintenant en charge du dossier, va prendre les mesures nécessaires pour aller vers une interdiction de l'amiante. Dès lors, le mouvement se désolidarise : la principale revendication est atteinte. L'amiante est sorti du silence et des études pourront être conduites en France. Une victoire par rapport au retard pris par rapport aux autres pays :

«Pr Bignon : On s'en est aperçu il y a longtemps [des risques associés à l'amiante] mais des enquêtes épidémiologiques n'ont été faites qu'assez récemment... C'est à dire c'est difficile de faire des enquêtes. (...) Alors il y a une première réglementation en Grande-Bretagne en 1930 qui visait surtout à éviter l'asbestos puisque c'est ce qu'on connaissait surtout. Depuis d'autres réglementations ont vu le jour en Grande-Bretagne, aux USA... Ce qu'on réglemente surtout c'est ce qui se passe dans les usines

d'amiante. C'est un seuil maximum tolérable d'amiante en suspension dans l'air. Pour le moment il est de 2 fibres par cm³ aux USA. Alors une fibre c'est tout petit au maximum c'est un micron, c'est quelque fois si petit qu'on ne les voit pas au microscope, il faut employer un microscope électronique. Simplement, c'est simplement pour les usines d'amiante. A l'extérieur, pour la pollution, peu de choses ont été faites. Le flochage si... le flochage a été interdit aux USA....

***Q :** et en France ?*

***R :** En France rien, pas de réglementation. On floque à l'amiante, on utilise l'amiante alors oui... oui.... une commission s'est réunie et donnera des résultats bientôt... enfin elle s'est réunie très récemment... ça fait 6 mois qu'elle existe mais pour l'instant aucune réglementation... l'asbestos est reconnue comme maladie professionnelle... c'est tout...*

***Q :** Qu'est-ce qu'il faut faire pour obtenir une réglementation ?*

***R :** Apparemment, se battre ! Se battre fort !!! »*

Extrait d'une interview du Professeur Bignon, diffusée le 27/11/1976 dans l'émission « A la bonne heure ».

La bataille semble avoir porté ses fruits. La mesure la plus révélatrice est l'interdiction du flochage. Le flochage en amiante est certes très performant mais libère de nombreuses fibres avec l'usure naturelle. Bien que présent dans 3000 produits en France à la fin des années 1970, le flochage représente la menace la plus importante dans l'esprit et pour les français. Fin des années 1970, le flochage en amiante est donc interdit en France. Que faire des centaines de milliers de bâtiments floqués dont le flochage est en train de se dégrader ? Qui doit prendre en charge d'éventuelles mises en conformité, dans quelles conditions ? Quelles mesures de sécurité doivent être mises en place ? Rien n'est alors prévu dans le cadre de ces lois.

« Sa progression (à l'amiante) semble aussi facile et inexorable que son élimination délicate et coûteuse. Car l'inertage de l'amiante coûte 5 fois plus cher que la mise en décharge. Le déflochage, lui, est hors de prix : mille francs en moyenne au mètre carré. La moindre opération de dépollution se chiffre en millions de francs. On comprend mieux que personne n'ait envie de voir ce chantier s'ouvrir en France. » (François Malye, 1996, p. 34)

Finalement, ce sont les non-prises de décisions qui sont les plus révélatrices de l'état d'esprit en France à la fin de cette première crise. Les mesures prises sont relativement plus souples que dans d'autres pays européens, en particulier la Grande-Bretagne et l'Allemagne. La question du désamiantage ou de la gestion des déchets amiantés n'est pas abordée. Enfin, même si le flochage représentait un usage répandu de l'amiante, ces règles ne concernent pas les produits fabriqués avec de l'amiante. La question de la protection des personnes exposées à des flocages en amiante vieillissants (mise en place d'un recensement ? obligation de diagnostic ?) et des ouvriers manipulant l'amiante au cours d'un processus de production restent en suspens. Certes, le flochage représente l'usage le plus intensif et le plus dangereux de

l'amiante mais l'amiante est encore présent dans près de 3000 produits de consommation courante⁸⁶.

Des seuils d'exposition sont adoptés après négociation avec les industriels. La norme américaine, la plus protectrice à cette période, n'est pas adoptée en France : les industriels considérant cette mesure comme irréaliste et extrêmement dangereuse pour l'économie. Une norme est donc adoptée dont il est clairement stipulé dans les documents préparatoires qu'elle ne permettra pas d'éviter les mésothéliomes. Des décrets ont donc été publiés en sachant qu'ils ne changeraient rien face à la pathologie la plus définitive liée à l'amiante. La France, à travers ses politiques, a donc accepté qu'on puisse mourir de l'amiante ; une nouvelle définition du risque acceptable.

Le témoignage d'ouvriers de chez Renault montre que pendant les années 80, les ouvriers ont continué à manipuler l'amiante à mains nues... On peut ne pas travailler dans une usine de transformation de l'amiante et être pour autant très exposé.

Seule avancée vers une prise en charge du référencement des lieux publics floqués : une convention, relative au dépistage des flocages d'amiante dans les établissements scolaires, sera établie en 1982. Les enquêtes de journalistes menées au début des années 90 se sont pourtant heurtées à l'absence de fichiers de recensement.

La pression économique qui touche la France à ce moment impose tranquillement une forme d'omerta. Il est même assez malvenu de mettre en danger le travail de ces zones géographiques concernées. La représentante de l'association de sauvegarde de l'environnement de Condé, Marie-Paule Labey, évoque les difficultés rencontrées en 1976 :

«J'ai trouvé des inscriptions "Mme Labey, c'est la mort du pays", j'ai subi des pressions jusqu'à chez moi, la préfecture m'a même demandé si je voulais être protégée. » - Propos recueillis par Patrick Herman⁸⁷

Il n'y a pas de condamnation unanime de l'amiante : ces entreprises de l'amiante se sont implantées dans des zones économiquement dévastées et ont su s'attacher la fidélité de ses ouvriers. L'exemple de Ferodo à Condé-sur-Noireau l'illustre parfaitement :

⁸⁶ Grille-pain, four, joints d'étanchéité, freins de voitures, isolants, sèche-cheveux, tout produit chauffant ou isolant est conçu avec de l'amiante dans les années 70.

⁸⁷ Extrait de l'article : « Amiante : ce n'est pas fini ! », Mardi 17 Mai 2011, Paris Match

*« Un sentiment renforcé par la création d'un comité d'entreprise, la distribution de cadeaux à Noël, l'accès au sport, à des logements gratuits. Tout cela a pesé lourd et explique en partie pourquoi, dans le monde ouvrier, la prise de conscience du risque a été tardive, sur fond de dissimulation par les industriels. Elle a aussi été retardée par les positions divergentes des syndicats sur la question dans les années 70. M. Sabre : 'La CFDT a été la première à tirer la sonnette d'alarme et a été stigmatisée à cause de ça. C'était dans les années 70. La CGT craignait plutôt la fermeture de la boîte et voulait sauver l'emploi. Ça divisait les habitants, ça a créé de la défiance. Des blessures profondes qui ne se sont jamais refermées.' » (Patrick Herman, *ibid.*)*

Et pourtant... les ouvriers également savaient :

*« [...] Mon père, qui avait travaillé à la reconstruction de Condé après la guerre, n'a jamais voulu aller à Ferodo parce qu'on y mourait, ça se savait déjà dans les années 50. J'étais entré en attendant de trouver autre chose et puis je suis resté pour construire un projet de vie. C'était une promotion pour sortir de la pauvreté, avoir un salaire, avoir une voiture. » (Patrick Herman, *ibid.*)*

L'histoire de l'amiante en France se construira sur ce dilemme entre pression économique et santé publique. C'est en cherchant à le résoudre par le compromis que naîtra ce qui fait office aujourd'hui de « plus grand lobby » de France.

II. 1982-1992 : Le silence organisé

La fin des années 70 marque la fin de l'âge d'or de l'amiante : difficile de nier la réalité des risques associés à l'amiante. L'intervention de Jussieu a permis de dépasser la sphère professionnelle ouvrière pour en faire un enjeu de société.

« Amisol, c'est le monde ouvrier mais... Jussieu c'est autre chose, c'est mobilisant pour l'opinion publique, ça pourrait être nos enfants... » (Entretien avec le Professeur Brochard)

Le thème du risque acceptable⁸⁸ s'est imposé comme débat central dans le traitement du dossier de l'amiante. Les industriels concernés – regroupés et rebaptisés en « Association Française de l'Amiante » - s'organisent alors pour maintenir l'usage industriel de l'amiante en France et surtout éviter toute nouvelle crise.

Les préconisations de la grande conférence de 1971 sont respectées : les industriels, à travers leurs syndicats puis leur association, participent à l'élaboration des lois. Concertation et prise de décision concluent les débats. Le choix du seuil d'exposition toléré dans la loi de 1977 est la conséquence d'une négociation avec les industriels. Les premiers seuils proposés étaient intenable pour les industriels.

Le représentant du Ministère de la Santé sera par ailleurs le dernier invité de la série d'émissions à « La bonne heure ». Le dossier de l'amiante est pris en charge : des mesures seront adoptées à très court terme pour face à cette dangerosité 'révélée'. Les victimes – en particulier les tristement emblématiques ouvrières d'Amisol – seront accompagnées dans un suivi médical et leur reconversion sera assurée.

En 1982, 110 000 tonnes d'amiante sont transformées en France ce qui représente 2,18 milliards de chiffre d'affaires et 11 000 emplois⁸⁹. Il faut mettre un terme à ces premières turbulences et ce poids économique doit assurer le soutien de l'Etat.

⁸⁸ La notion de risque acceptable revient très souvent dans les médias et lors des entretiens. L'enjeu économique de l'amiante est tel que les acteurs semblaient alors prêts à accepter une part de risque, qu'ils pensaient contrôlables. Il s'agit dans ce cas de risques professionnels.

⁸⁹ Source : archives CGT « Compte Rendu Symposium Mondial sur l'Amiante ».

La stratégie des industriels, Ferodo et Eternit en tête, trouve un appui de taille au niveau international. Le Symposium mondial sur l'amiante, du 24 au 27 Mai 1982, à Montréal, est un moment particulièrement important dans l'histoire. Cet événement institutionnel rassemble des acteurs de différentes communautés. Les invitations sont envoyées par les gouvernements Canadien et Québécois. 44 pays sont représentés et 700 délégués sont présents. La délégation française comprend 70 personnes dont 19 journalistes. Deux syndicalistes représentant la C.F.T.C., la C.S.C et la C.G.T.⁹⁰. Des chercheurs (dont le Professeur Bignon), des professeurs, des spécialistes en toxicologie, sont aux côtés d'une douzaine de médecins du travail. Les directeurs d'usines françaises concernées par l'amiante et le représentant de l'Association Française de l'Amiante ont côtoyé les Ministères du Travail, de la Santé et de l'Environnement.

Seul manque à l'appel le premier producteur mondial d'amiante, l'URSS, qui a répondu à l'invitation des pays organisateurs en des termes explicites :

« Le Symposium ne nous intéresse pas, nous avons déjà résolu le problème de nos travailleurs » Source : archive CGT / Compte rendu participation au Symposium de Montréal rédigé par le représentant syndical Michel Odet

Deux logiques scientifiques se sont alors opposées pendant les débats :

*« 1/ L'amiante est dangereux, il faut rapidement un moratoire et interdire l'utilisation de l'amiante.
2/ L'amiante est dangereux, c'est vrai, mais beaucoup d'autres produits sont aussi dangereux et on continue à s'en servir et souvent sans précaution tandis que l'amiante, maintenant on connaît. »
Source : archive CGT / Compte rendu participation au Symposium de Montréal rédigé par le représentant syndical Michel Odet*

Les syndicats américains défendent la première option alors que les représentants canadiens et québécois défendent la seconde. Nul besoin de rappeler ici l'enjeu stratégique de l'amiante pour ce producteur d'amiante. Le contexte économique renforce la position des pays producteurs : le Canada souffre d'une crise économique, 2 mines ont déjà été fermées et le taux de chômage du pays avoisine les 13%.

⁹⁰ L'envoi de représentants syndicaux a été sujet à débat puisque F.O. et de la C.F.D.T. n'ont pas participé au symposium sur demande du secrétaire de la C.E.S. (Confédération Européenne des Syndicats).

Le dilemme est clairement posé : maintien de l'emploi contre santé au travail.

Les conclusions du représentant de la C.G.T. afficheront de grandes convictions en ce sens :

« Nous, à la C.G.T., nous demandons aux scientifiques beaucoup de franchise dans l'information car nous savons que l'utilisation, la transformation de l'amiante constituent un danger. L'affaire Amisol en France (12 morts décelés) nous en a apporté la preuve.

(...)

En attendant ce produit de remplacement, nous nous refusons à faire un choix entre l'emploi et la santé des travailleurs, donc pas de fermeture d'entreprise.

(...)

Avec les moyens technologiques actuels, tout est possible en matière de prévention, il suffit d'y mettre le prix. » Source : archive CGT / Compte rendu participation au Symposium de Montréal rédigé par le représentant syndical Michel Odet

Ce représentant syndical en est convaincu : il est impossible économiquement de se passer de l'amiante et les nouvelles technologies peuvent permettre de contrôler les effets négatifs connus de cette matière première. La conclusion consensuelle de ce symposium, pour les pays préférant l'option 2, est qu'il faut faire confiance aux industriels pour développer un produit de substitution sain et protéger les salariés exposés.

La France fera donc le choix de maintenir l'amiante en ayant conscience de ses dangers. Il reste alors à organiser ce fonctionnement. Comment faire perdurer un système tout en protégeant les salariés. Le Comité Permanent Amiante (CPA) est alors créé.

« Le Comité Permanent Amiante ne ressemble à aucune organisation existant en France. Il est plus aisé de définir ce qu'il n'est pas que ce qu'il est. »⁹¹

A. Le Comité Permanent Amiante : Une innovation organisationnelle au service des industriels

Le rôle et la responsabilité du CPA dans la crise de l'amiante ont été au cœur des auditions réalisées par le Sénat pour le rapport publié en 2005. Tous les acteurs interrogés ont donc donné un avis sur ce comité. Voilà un extrait du témoignage du Professeur Got⁹² :

⁹¹ L'usage contrôlé de l'amiante. Utopie ou Réalité ? L'usage contrôlé de l'amiante, Publication du CPA par l'INRS, 3^{ème} édition, Mise à jour au 1^{er} janvier 1994

*« C'était un organisme informel ; le Comité Permanent Amiante est une création de M. Moyen, directeur de l'INRS de l'époque, après un congrès sur l'amiante qui avait eu lieu à Montréal. Le lobby de l'amiante assurait qu'il s'agissait d'un produit merveilleux, mais qu'il valait mieux le gérer pour en réduire le risque. M. Moyen avait dit aux industriels et à quelques médecins : « Il faudrait que l'on ait une structure informelle où tous les gens qui ont à débattre du problème de l'amiante se réunissent périodiquement, fassent le point et améliorent la gestion de l'amiante ». Ils se sont mis d'accord et on a retrouvé autour de cette table les industriels, les ministères du travail et de la santé, les syndicats, sauf FO. [...] On demandait à l'INRS de voter des crédits pour participer à des congrès, pour faire fonctionner le CPA et surtout pour payer des frais de déplacement. En effet, le comité permanent amiante - et c'est déjà en soi une anomalie - était hébergé dans des locaux d'une société de communication payée par les industriels de l'amiante ! ».*⁹³

⇒ L'annexe 5 propose des extraits de comptes-rendus et de publications qui permettent de mieux saisir le fonctionnement du CPA

Encouragés par le résultat obtenu au cours des années 1970 sous les conseils des acteurs internationaux de l'amiante⁹⁴, les industriels français décident alors de mettre en place ce qui se révélera être un véritable organe de lobbying pour défendre leurs intérêts sur le marché français (et au niveau mondial). La gestion de l'amiante en France sera déléguée à cette nouvelle institution.

« L'Etat avait pris les choses en mains mais n'assurait pas le secrétariat de ce comité. Vous savez c'est toujours pareil, l'Etat est d'accord mais il ne paie pas. Ils ont dit puisqu'il y a des industriels, que les industriels paient. Donc les industriels ont assuré le secrétariat de ce comité. C'était vraiment pragmatique de la part de l'Etat. Et y avait cette ambiguïté qui était la caution de la représentativité des gens autour de la table. » (Entretien avec le Professeur Brochard⁹⁵)

En 1982, le Comité Permanent Amiante est créé à l'initiative de l'Association française de l'amiante et de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) avec pour objectif de comprendre et maîtriser l'amiante et surtout de protéger les personnes en limitant les risques d'exposition. En un mot de développer « l'usage contrôlé de l'amiante » qui deviendra une véritable doctrine que le Comité diffusera fièrement à l'international.

⁹² Le Professeur Got s'est beaucoup investi en tant que spécialiste dans l'après-amiante. Il est spécialiste de santé publique.

⁹³ Lors de son audition par le Sénat, le professeur Claude Got a rappelé le rôle et les circonstances de la création du CPA, en 1982. Cet extrait est issu de cet entretien.

⁹⁴ Ce point fait référence aux conclusions de la conférence de Londres, 1971, présenté dans la partie précédente

⁹⁵ La liste des entretiens, avec les dates et les lieux se trouvent en annexe.

Créé sous l'égide du Ministère des Affaires Sociales, le Comité Permanent Amiante est financé par les industriels de l'amiante et sa gestion est déléguée à un cabinet de conseil reconnu : « Communications économiques et sociale » (CES). Cette société de communication était alors dirigée par Marcel Valtat⁹⁶, aujourd'hui décédé. L'intelligence de ce fondateur et des industriels de l'amiante est d'avoir réussi à rassembler autour de la même table des représentants des industriels de l'amiante, des représentants des principaux syndicats, des spécialistes de la médecine du travail et des épidémiologistes. Encore plus intéressant, certains pourfendeurs de l'amiante participent à cette assemblée. Le Professeur Bignon siège au côté des industriels pour défendre l'usage contrôlé de l'amiante.

« Le schéma traditionnel et rassurant selon lequel, dans un problème de ce type, il reviendrait aux scientifiques de dire le vrai, aux gouvernements de dire le droit... et aux autres d'obéir, a volé en éclats. »⁹⁷

Le Comité Permanent Amiante est composé de personnalités compétentes des catégories socio-professionnelles suivantes :

- Confédérations Syndicales,
- Administrations centrales de la Santé, du Travail, de l'Environnement et de l'Industrie,
- Experts Scientifiques et Médicaux,
- Représentants des consommateurs,
- Représentants des industries de transformation de l'amiante

Les membres du CPA sont désignés par leurs corps d'origine qui pourvoit à leur remplacement si nécessaire. Le même organisme peut avoir plusieurs représentants.

Comme le soulignera le Professeur Brochard lors de notre entretien, la grande absente de ce comité est l'industrie de substitution ou plus largement des représentants d'autres industries. La question des substituts a fait l'objet de nombreux débats au sein du CPA. Comme le rappelle le Professeur Brochard, le CPA s'est constitué sous la pression des lobbies industriels qui ont assuré qu'il n'était pas possible de se passer de l'amiante :

⁹⁶ Marcel Valtat était à l'époque consultant en communication et stratégie réputé pour son réseau auprès d'industriels et de politiques.

⁹⁷ Amiante : où en est-on en France ? Journée d'étude du 9 novembre 1982. Compte rendu intégral des communications et des débats. Intervention de M. Valtat sur les conclusions du Symposium de Montréal

« L'argumentaire des industriels étaient faux et on aurait très bien pu ne pas utiliser d'amiante. Par exemple, le truc le plus utilisé c'est le fibro-ciment et bien... On aurait très bien pu ne pas utiliser d'amiante. » (Entretien avec le Professeur Brochard)

Cependant, le CIRC (Centre International de Lutte Contre le Cancer) avait alors classé les fibres de substitution comme cancérogènes et les fibres de verre utilisées en substitut n'étaient pas efficaces dans toutes les situations.⁹⁸ Comme le répète à de nombreuses reprises le Professeur Brochard : *« attention, dans le monde de l'amiante, tout n'est pas tout noir ou tout blanc »*.

B. Des logiques différentes pour l'élaboration d'un modèle unique

Mais comment des acteurs aux intérêts aussi différents ont-ils pu travailler ensemble pendant de si longues années ?

a. Les industriels de l'amiante

Les industriels de l'amiante sont à l'origine de cette organisation. Le *« lobby de l'or blanc »* a réussi à imposer une structure qui leur garantit des décisions protégeant l'usage de l'amiante en France. Le financement du CPA reste assez discret pour ne pas être trop divulgué. Le cabinet de conseil CES n'est officiellement pas rattaché à l'industrie de l'amiante. C'est pourtant bien elle qui le rémunère et prête les locaux. Cet aspect ne sera connu du grand public que lors de l'éclatement du scandale dans les années 90.

Cela s'explique en particulier car toutes les décisions sont prises sous l'égide du Ministère des affaires sociales et en présence de nombreux délégués ministériels. Ce Comité Permanent Amiante n'apparaît pas comme une structure classique de lobbying. Les attentes des industriels sont claires : éviter la réémergence de la crise des années 70 et banaliser l'usage de l'amiante en s'appuyant sur ses qualités physiques exceptionnelles. Cependant, ces enjeux restent en *off*.

Ce sont ces mêmes qualités et plus particulièrement le faible coût de l'amiante qui expliquent la participation des industries utilisatrices de l'amiante à participer au CPA. Des pans entiers de l'industrie française se remettent difficilement des crises économiques des années 70, en

⁹⁸ Ces fibres de verre n'étaient pas alors utilisables pour des températures supérieures à 600 degrés.

particulier, le BTP ou le secteur automobile, grands pourvoyeurs d'emplois en France et en convalescence suite aux chocs de la décennie précédente. L'amiante est pour eux un produit intermédiaire indispensable dans la lutte pour la compétitivité. L'interdiction de l'amiante nécessiterait une remise en question des processus de production.

L'industrie automobile est particulièrement touchée par le scandale dans les années 90. Ces industries font partie de tout le tissu économique qui utilise l'amiante comme matière première. Renault a continué à exposer ses ouvriers, bien mal informés des risques encourus. Le déménagement d'un entrepôt d'amiante à mains nues en 1992 illustre bien le cynisme industriel qui marque l'usage de l'amiante. 1400 kg d'amiante ont été déménagés à mains nues pour préparer la vente de l'atelier de traitements thermiques n°1075. Difficile en effet de vendre un atelier rempli d'amiante.

Dans son compte rendu du Symposium de Montréal, le syndicaliste Michel Odet compte sur « la franchise dans l'information ». Que dire des mesures de contrôle d'empoussièrement effectuées le lundi matin quand l'usine n'a pas fonctionné du week-end.

« De toute manière, c'était pas compliqué... Quand des mesures d'empoussièrement étaient prévues, on le savait... Dès le vendredi, on arrêtait la production et on faisait le grand ménage. Et rien ne tournait le we. Le lundi, forcément, on respectait le seuil d'empoussièrement... Pas compliqué. » (Témoignage recueilli d'un ancien ouvrier de Renault)

Mais surtout que penser de ce prérequis qui a guidé toute l'action du CPA : il n'existe pas de substitut non dangereux à l'amiante, alors que des brevets avaient été déposés, rachetés et passés sous silence...

Le rachat des brevets par les groupes industriels remonte au début des années 50. Les frères Blandin ont développé un brevet de fibre synthétique. François Malye a rencontré Philippe Blandin, cadet des trois frères Blandin, anciens roi de l'isolation, millionnaires du bâtiment ruinés en partie pour s'être opposés à l'amiante. Les frères Blandin ont été les premiers, dès 1951, à utiliser les fibres minérales synthétiques pour floquer les bâtiments, jusqu'à obtenir 50% de l'isolation projetée en France.

« La première fois que nous avons entendu parler de l'amiante, c'était en 1951, lorsque notre frère aîné, Henri, une fois sorti de Centrale, est entré en stage à la Seloti, une boîte réputée dans le domaine de l'isolation. Là-bas, l'amiante était le matériau de base, car la Seloti était l'un des exploitants de la licence anglaise Limpet

et du procédé Roberts, qui permettait de projeter l'amiante dans les bâtiments. C'est là que nous avons eu l'idée de la fibre synthétique : quand on a vu que les types claquaient les uns derrière les autres, on a inventé ce matériau qui possède les mêmes qualités que l'amiante mais qui est, lui, totalement inoffensif. Et nous avons fait fortune. » (Témoignage recueilli par François Malye, 1996, p.139)

Ils avaient alors démarché les ministères pour des chantiers aussi importants que l'aéroport d'Orly ou encore le Parc des Expositions de la Porte de Versailles. Pour créer des fibres synthétiques en grande quantité, il faut beaucoup d'énergie, ce qui ne pose pas de problème à cette époque. Les frères déposent un brevet et scellent un partenariat avec les hauts fourneaux de Saône. Le produit est développé en pleine période d'explosion des besoins d'isolation. Jusqu'à présent, l'isolation concernait surtout des besoins industriels, mais les années 60 et la vogue des constructions métallique ont ouvert un nouveau marché : hôpitaux, collèges, lycées, bureau. Il faut « floquer » pour limiter les risques d'incendie.

Aucune mention de ce brevet dans les travaux du CPA. Pourtant, le brevet français est connu internationalement.

« Dans le cadre du procès qui oppose la Chase Manhattan à la Turner and Newhall, les avocats de la Chase Manhattan Bank découvriront même dans les archives de la multinationale les résultats des essais sur ce produit. Les ingénieurs de la société britannique avaient rejeté bien évidemment ce procédé, pour des raisons techniques qui n'avaient convaincu personne. Rien ne devait empêcher l'avancée de l'amiante. » (François Malye, 1996, p. 142)

Pour les français qui ont fait face aux industriels de l'amiante, l'histoire s'arrête en 1972. Le choc pétrolier crée de grandes difficultés pour cette entreprise qui à défaut de soutiens se fait racheter par le groupe Saint-Gobain. Dans les années suivantes, les frères Blandin abandonneront le marché de l'isolation.

b. Les représentants syndicaux

Les difficultés économiques de la France et la menace du chômage dans des industries à fort capital humain, expliquent la participation des syndicats à ce Comité. Tous les syndicats sont conviés au départ pour défendre les employés de l'amiante et autres ouvriers en contact avec le minerai. Ainsi, la question centrale pour eux est de défendre l'emploi tout en assurant des conditions de travail décentes aux ouvriers et salariés. En lisant entre les lignes, les enjeux de l'interdiction de l'amiante en termes d'emplois sacrifiés et l'incertitude liée à l'exposition sont perçus comme trop forts pour envisager une interdiction totale de l'usage du minerai en France. La position défendue au Symposium de Montréal sera donc maintenue.

c. Les experts scientifiques

Les médecins du travail présents (en particulier les Professeurs Bignon et Brochard) sont sollicités en tant qu'experts afin de définir comment protéger les personnes en contact avec l'amiante.

« Ce qui était important c'était que ce comité était réuni sous la bénédiction des pouvoirs publics. Les pouvoirs publics avaient dit : oui, ce groupe doit se mettre en place et on va essayer de le constituer avec des gens qui représentent divers aspects du problème. » (Entretien avec le Professeur Brochard)

Leur travail sera donc de déterminer les conditions de la nocivité des différentes formes d'amiante et comment s'en protéger. Comme le souligne le Professeur Brochard, leur expertise ne leur permet de prendre le recul nécessaire pour juger de la possibilité de remplacer l'amiante dans l'économie française, tant économiquement que techniquement. Sollicités par le gouvernement, et plus particulièrement par le ministère, ces spécialistes ont essayé de répondre à une question, qu'ils ont jugé par la suite fallacieuse, à savoir « comment utiliser au mieux l'amiante puisqu'on ne peut pas s'en passer ? »⁹⁹.

Le Professeur Bignon emprunte une trajectoire surprenante. D'entrepreneur de protestation, il intègre le Comité Permanent Amiante et devient le défenseur de l'amiante en France.

Le consensus établi sera tout de même fragilisé par la sortie en 1986 du syndicat FO du Comité suite à un différend relatif à une subvention accordée par l'INSERM au CPA pour participer à une conférence organisée par les industriels de l'amiante à Montréal. Le syndicat FO décidera alors de s'identifier au CPA.

⁹⁹ La lecture de la lettre de Jean Bignon adressée au Premier Ministre Barre fait monter la suspicion par rapport à cette lecture de l'engagement au sein du CPA. Dans cet écrit, il évoque déjà l'existence de substituts notamment en soulignant que les fibres utilisées ne correspondent pas à celles dont les études ont révélé la dangerosité.

Tableau 13 : Acteurs présents au CPA et objectifs affichés de cette participation

Catégories	Présentation	Objectifs affichés
Administrations centrales de la Santé, du Travail, de l'Environnement et de l'Industrie	Des représentants des différents ministères concernés par la question de l'amiante. (Ministères responsables des questions de travail, de santé, d'écologie et de logement)	Le CPA est créé sous l'égide du Ministère de la santé en 1982. Avoir une structure qui contrôle et maîtrise un dossier complexe. Arbitrage entre doute scientifique et enjeux économiques. Donner des garanties au niveau européen et international: forte crédibilité et légitimité de cette structure multipartite. Organiser la prise en charge du dossier. Répondre aux attentes des différents acteurs économiques et sociaux.
Organismes publics	Des représentants de l'INRS, de différentes CRAM (Caisse Régionale d'Assurance Maladie) et de l'INSERM	Rassembler les différents acteurs de différentes branches (santé au travail et santé publique en particulier) Obtenir des informations ; prévoir les différents risques d'exposition Neutralité affichée du CPA Caution scientifique
Industriels (producteurs, transformateurs et utilisateurs)	Des représentants des industries transformatrices de l'amiante à travers l'Association Française de l'Amiante (anciennement Chambre Syndicale de l'Amiante et Syndicat de l'Amiante-Ciment) : deux grands groupes (Eternit et Saint-Gobain) et leurs filiales Des représentants des entreprises utilisatrices de l'amiante (automobile, BTP, construction navale en particulier)	Participer aux échanges et être informés des avancées et recherche en cours Défense des intérêts économiques
Confédérations syndicales	Les principaux syndicats sont représentés au sein du CPA. (CFDT, CGT, CFE-CGC, CFDT) (sortie du syndicat FO en 1986 suite à un différend relatif au financement par l'INSERM d'une conférence organisée par les industriels de l'amiante à Montréal).	Participer aux débats pour la défense des ouvriers Sauvegarde de l'emploi : la France traverse une crise économique, il faut préserver l'emploi industriel en France ; sans amiante, pas d'industrie compétitive. Ce risque touche les entreprises transformatrices de l'amiante (Eternit, Saint-Gobain et leurs filiales) mais aussi toutes les industries utilisant de l'amiante (industrie automobile, BTP, construction navale en particulier).
Experts scientifiques et médicaux	Spécialistes en épidémiologie et médecine du travail Des membres du mouvement précédent (en particulier le Professeur Bignon)	Participer à la réflexion scientifique. Rôle d'experts appelés par les pouvoirs publics. Objectif : limiter les risques et protéger les personnes exposées. Bénéficier de financements de recherche.
Représentant de consommateurs	Institut National de la Consommation	Protéger et informer les consommateurs

d. Les absents

Le Professeur Pézerat et d'autres représentants du premier collectif de Jussieu refuseront quant à eux la collaboration proposée et ne siégeront jamais au CPA. Absents de la structure de décision, et dépourvus de soutiens, ils seront marginalisés et donc absents des débats.¹⁰⁰

« A un moment donné, soit vous êtes Pézerat et vous êtes marginalisé. Soit vous êtes Bignon et vous avez votre service de Pneumologie, vous êtes Professeur Agrégé, vous avez la Légion d'Honneur, vous faites des congrès, des séminaires... D'un coup, la vie devient extrêmement facile parce que vous êtes dans le bon camp. » (Entretien François Malye)

Le choix organisationnel (présence d'acteurs légitimes et indépendants) et ses objectifs (double objectif économique et social) confèrent au CPA une légitimité qui empêche toute contestation. Le système CPA est par ailleurs largement verrouillé : les journalistes qui s'y sont intéressés dans les années 80 se sont heurtés à une communication contrôlée et une organisation au final assez opaque¹⁰¹.

C. Un espace de discussion

Officiellement le CPA devait être un lieu de discussion et d'échanges. Ce comité avait une vocation affichée consultative. Cette idée d'espace de liberté et d'échange pour gérer au mieux l'amiante en France se retrouve dans les entretiens menés par le groupe de travail du Sénat¹⁰².

¹⁰⁰ Les « années CPA » sont marquées par l'absence d'actions anti-CPA. Cela s'explique notamment par un manque d'accès à des données et aussi l'absence de « preuves », les pathologies ne s'étant pas encore toutes révélées.

¹⁰¹ Entretien réalisé avec F. Malye, journaliste.

¹⁰² Ces verbatims sont issus du Rapport du Sénat publié en 2005.

Tableau 14 : Témoignages des membres du CPA

M. Moyen	INRS	J'avais donc jugé pertinent de mettre en place une organisation qui nous permette de nous retrouver et de débattre sans engager les uns et les autres, afin de faire progresser la situation.
M. Claude Imauven	Saint Gobain	Le CPA « devait être le lieu où le groupe [Saint-Gobain] devait se tenir informé de l'évolution de la connaissance médicale sur le sujet ».
Pr Brochard	Médecin du Travail	Notre rôle était de donner des informations sur l'état des connaissances ainsi que sur les nombreux congrès qui se succédaient sur le sujet. Bien entendu, nous n'intervenions que sur la partie médicale du dossier Notre intervention au sein du comité amiante n'avait donc pas pour objet de prononcer une interdiction de l'amiante. Elle était destinée à assurer la protection de la population dans les conditions prévues par la réglementation française de 1977. Progressivement, cette dernière a évolué.

Cependant, il semble difficile de penser que le CPA s'est contenté d'assurer le respect de la réglementation de 1977 tout en œuvrant pour le bien public sans conflits d'intérêts. D'une part, il est difficile d'ignorer le financement de ce comité par les industriels de l'amiante. D'autre part, les grands absents de ce comité sont les représentants de potentielle industrie substitut. Très vite, l'enjeu souligné par le Symposium de trouver un matériau de remplacement est relégué au second plan. Il est alors complexe de rivaliser avec le rapport efficacité/coût du « *magic mineral* »...

« C'était aussi la philosophie des années 70... dans les années 70, quand une substance est dangereuse, on n'arrête pas le système. On va mettre en place toutes les mesures de prévention qui vont permettre de l'utiliser avec le moins de risque possible. » (Entretien avec le Professeur Brochard)

Des propositions ont été formulées par le Comité pour limiter l'usage de l'amiante à des cas d'extrême nécessité.

« Il fallait limiter l'utilisation de l'amiante dans des produits où c'était 'considéré', considéré avec des guillemets, indispensables. Interdire les applications comme les grille-pain où on n'a absolument pas besoin de mettre de l'amiante dans un grille-pain. C'est comme mettre une source radioactive dans mon bureau. » (Entretien avec le Professeur Brochard)

Et le Professeur Brochard de rappeler la polémique aux Etats-Unis où des freins garnis en amiante ont été interdits... conduisant à de nombreux accidents. Une annulation de l'interdiction et un argument pour les industriels qui prouvent que l'amiante peut être indispensable puisqu'aucun substitut n'existe. Dans quels cas ne peut-on pas se passer d'amiante ? Dans ces cas, comment l'utiliser sans mettre en danger les personnes l'utilisant.

a. Derrière le discours de réflexion, de questionnement et de prévention.... Un véritable travail de maintien institutionnel

Les enquêtes parlementaires menées aujourd'hui discréditent en partie le rôle préventif et protecteur du CPA. Lobbying, manipulation, falsification... les critiques sont très violentes face à ce que l'on considère aujourd'hui comme l'archétype de la face obscure du lobbying en France et de l'industrie toute puissante. La composition du Comité laissait à penser que les débats et conclusions menés au sein du CPA conduiraient à des décisions d'utilité publique.

Les membres du Comité - en particulier le Pr Brochard - avoueront par la suite avoir été trompés sur les objectifs réels de ce groupe de réflexion, tout en ne contestant pas aujourd'hui encore la validité de l'Usage Contrôlé de l'Amiante.

*« Il y a eu manifestement une pression des industriels et le CPA auquel j'ai participé a été instrumentalisé par l'industrie qui nous avait dit : voilà on ne peut pas se passer de l'amiante, comment peut-on faire pour avoir le moins de risque possible ? »
(Entretien avec le Professeur Brochard)*

Le travail mené par le CPA dans le maintien de l'amiante en France est tout d'abord passé par la publication d'avis au niveau international. Ainsi, lorsqu'en 1986 les Etats-Unis émettent l'idée d'interdire l'usage de l'amiante, la France, en s'appuyant sur les conclusions du CPA, émet un avis négatif allant à l'encontre d'instances internationales comme le BIT ou l'Environmental Protection Agency (EPA). Cet avis négatif s'appuie le caractère non scientifique du travail mené par ces organisations dont le label EPA est utilisé afin de conférer à cette analyse une légitimité scientifique non fondée. L'absence de notoriété des auteurs, la bibliographie non exhaustive ou l'absence de nouvelles données suffisent à classer ce document comme non scientifique.

Extrait du compte rendu de la Réunion du CPA du mercredi 26 mars 1986 au sujet des préconisations de l'EPA:

"2. Proposition de bannissement de l'amiante par l'Environmental Protection Agency- EPA.

2. 1. Conclusions du Groupe de Travail scientifique (composé du Pr VALLERON et de M. le Dr THOMAS): après avoir étudié le document publié par l'E. P. A., le G. T. scientifique a émis les conclusions suivantes :

- Les auteurs de ce rapport n'ont pas de notoriété et ne semblent pas disposer de compétences spécifiques dans le domaine de l'amiante.*
- La bibliographie n'est pas exhaustive.*
- Cette étude ne fournit aucune donnée nouvelle. Les données utilisées dans le programme n'ont pas été discutées. La corrélation entre des mesures issues de modèles très différents ne peut mener qu'à des incertitudes.*

De l'avis des scientifiques, ce document ne peut être considéré comme une étude reposant sur des données scientifiques indiscutables... C'est un rapport incomplet sur les connaissances actuelles des pathologies liées à l'amiante qui tire essentiellement sa valeur de son label "E.P.A."

*Compte tenu de la difficulté d'entreprendre une analyse approfondie de ce texte, le G.T.S. préconise de fonder l'analyse critique sur le caractère pseudo-scientifique d'un document utilisé à des fins politiques.*¹⁰³

En avance sur la France quant à l'interdiction de l'amiante, l'Allemagne va inciter la Communauté Européenne à s'emparer du dossier de l'amiante au niveau européen. En 1991, elle s'interroge sur une interdiction totale de l'amiante dans les pays membres. La France, représentée par le CPA, et soutenue par les pays producteurs, le gouvernement du Québec en tête, a également un avis négatif au niveau de la Commission afin d'éviter toute prohibition de l'amiante au niveau européen.

¹⁰³ Source : compte rendus du CPA mis à disposition par le Professeur Gott.

Au-delà même des avis négatifs prononcés pour l'interdiction de l'amiante, cette commission d'enquête a également mis en évidence la confusion créée par le Comité. Le CPA a au entre tenu une confusion dénoncée par M. Jacques Barrot, ancien Ministre du travail et des affaires sociales.

*[la confusion] « entre le travail scientifique d'évaluation des risques liés à des substances, le travail épidémiologique de mesure des expositions et des impacts sur la santé et le travail réglementaire et administratif de conception des textes et de contrôle de leur mise en œuvre ».*¹⁰⁴

Comme le souligne la commission du Sénat qui a rédigé le rapport intitulé « Le drame de l'amiante en France : comprendre, mieux réparer, en tirer des leçons pour l'avenir », l'Etat s'est totalement désengagé du dossier de l'amiante. On peut alors considérer que l'Etat français a été « anesthésié » par le lobby de l'amiante¹⁰⁵.

« En 96, justement quand on a fait l'inventaire des solutions possibles de remplacement, on s'est aperçu qu'il y en avait. (...) Les politiques font des choix mais ils doivent aller chercher les informations pour prendre ces décisions. L'autre problème c'est l'absence de contrôle pour faire appliquer ces lois. S'il n'y a pas de contrôle, pas vu, pas pris. » (Entretien avec le Professeur Brochard)

b. L'argumentaire du CPA

Les documents produits par le CPA décrivent la feuille de route du Comité sous la forme d'« Orientations Prioritaires » traitées dans des groupes de travail spécialisés :

- L'hygiène du travail et l'information des travailleurs dans les entreprises de transformation,
- Les locaux floqués à l'amiante,
- La protection des consommateurs,
- La protection de l'environnement,
- Le remplacement de l'amiante par d'autres fibres ou matériaux,
- L'usage de l'amiante dans d'autres activités industrielles,
- Les fibres de substitution dans l'industrie de transformation de l'amiante,
- L'évaluation des risques lors de l'utilisation professionnelle des matériaux contenant de l'amiante en dehors de l'industrie de transformation.

Ces priorités se traduisent par la publication de rapports et de livrets d'informations.

¹⁰⁴ Rapport Sénat « Le drame de l'amiante », 2005

¹⁰⁵ Rapport Sénat « le drame de l'amiante en France », 2005

Ouvrages édités par le CPA

- L'amiante et votre santé – Livret d'information destiné aux personnels aux contacts de l'amiante ou de matériaux à base d'amiante (1^{ère} édition 1984, réédition 1990)
- L'amiante et la santé : ce que vous devez savoir et faire savoir (1^{er} édition 1985, réédition 1994)
- Guide de protection du personnel – Réparation et entretien des garnitures de friction (1987)
- Guide pratique sur les produits textiles en amiante (1994)
- Guide méthodologique – Diagnostic et traitement des flocages à base d'amiante (1^{ère} édition 1985, réédition 1990)

Les arguments et préconisations du CPA s'articulent autour de quelques thèmes récurrents qui font la force du maintien de l'amiante en France.

c. La naturalité de l'amiante

L'amiante est une matière première (le retour à la genèse du produit). Il se trouve à l'état naturel dans l'environnement. Le CPA met en évidence l'analogie entre l'amiante et d'autres éléments naturels. Ainsi, nous n'avons pas peur de l'eau ou du feu car nous acceptons le risque qui leur est associé et essayons de le limiter. Donc, l'amiante comme tout élément naturel implique des risques mais comme il sauve des vies, nous devons (et savons...) apprendre à les maîtriser.

L'argument principal de l'usage contrôlé de l'amiante repose sur l'idée qu'il est possible de contrôler et de maîtriser l'usage de l'amiante. L'homme plus fort que la nature peut la contrôler. On peut contrôler l'eau ou le feu donc, on doit pouvoir contrôler cet autre élément naturel qu'est l'amiante.

d. Le doute

Le second thème récurrent repose sur les doutes scientifiques. Il n'y a pas de consensus scientifique sur la dangerosité réelle de l'amiante. Dès lors, il ne peut être demandé de prendre des décisions tranchées et globales qui permettraient de régler le problème de l'amiante en France.

Les antagonismes ne suivent pas une démarche manichéenne entre les bons et les mauvais :

- a. les scientifiques s'opposent parfois dans leurs travaux, souvent dans leurs conclusions
- b. les autorités réglementaires divergent considérablement d'un pays à l'autre, d'un régime à l'autre
- c. les industriels diffèrent largement selon qu'ils sont mineurs ou transformateurs, selon qu'ils posent ou non une alternative, selon que leur sens civique l'emporte ou non sur leurs intérêts.
- d. Les syndicalistes ne sont pas moins partagés selon la situation économique ou les conceptions doctrinales ou bien encore selon qu'ils parlent au nom d'instances internationales ou locales.

(...)

Aucun scientifique sommé, parfois rudement, de dire, par exemple, s'il existe un seuil de sécurité n'a pu répondre avec la précision attendue. Beaucoup ont évoqué l'existence de ce seuil, aucun ne l'a évalué.¹⁰⁶

Le débat autour de ce thème se structure autour de la question de la dangerosité plus ou moins importante entre certaines catégories d'amiante. La chrysotile est alors présentée comme nettement moins dangereuse que les autres catégories (déjà interdites)¹⁰⁷.

e. Le risque : une opposition entre risque réel (et donc contrôlable) et risque annoncé (malheureusement exagéré)

Le CPA insiste sur le caractère totalement unique du cas de l'amiante notamment en insistant sur les qualités exceptionnelles reconnues à l'amiante sauveur de vies.

Le Comité met également l'accent sur la « psychose » créée autour de l'amiante en relativisant les risques réels. Pour cela, les conclusions du comité mettent en perspective les cas de maladies ou décès liés à l'amiante en comparaison des autres « risques naturel » :

« Si personne ou presque ne nie l'utilité d'interdiction de certains emplois comme le flochage, certaines autres interdictions laissent les scientifiques rêveurs. Ainsi, Enterline estime-t-il que l'interdiction de l'amiante dans les sèche-cheveux entraînera une « réduction de l'incidence du cancer du poumon de l'ordre de 1 cas pour 100 millions d'utilisateurs ». Ce malheureux ou cette malheureuse pourra-t-il du moins

¹⁰⁶ Amiante : où en est-on en France ? Journée d'étude du 9 novembre 1982 Compte rendu intégral des communications et des débats. Séance du matin M. VALTAT : le symposium mondial de Montréal

¹⁰⁷ Ces résultats seront remis en cause par la suite et l'utilisation 'mélangée' de ces différentes sortes d'amiante a mis en évidence les problèmes concrets de contrôle et de surveillance.

échapper à la statistique des électrocutés (1000 cas pour 100 millions d'appareils ! »)¹⁰⁸.

A noter le ton souvent très ironique employé pour fustiger les acteurs souhaitant créer une psychose.

D. L'institutionnalisation de l'usage contrôlé de l'amiante

Ce qui n'était qu'un espace affiché de discussion s'est en fait révélé être un espace de décision et de contrôle de la gestion du dossier de l'amiante en France.

Programme de recherches, financements, maintien de l'emploi... autant de raisons de siéger au CPA dont les membres ont fait le choix de maintenir l'usage de l'amiante en France. « L'Usage Contrôlé de l'Amiante » est alors devenu la vitrine de la bonne gestion de l'amiante en France et a été promu par les différents membres au niveau international (ainsi, les Professeurs Bignon et Brochard ont été dans de nombreux pays pour faire des conférences sur le thème : Brésil, Canada, Tunisie entre autres pays).

Le choix s'est porté sur l'utilisation contrôlée en fonction des considérations suivantes :

- *L'activité humaine met en œuvre de nombreux matériaux dangereux qui sont néanmoins utiles, l'homme a appris à les utiliser pour son avantage collectif.*
- *La condition majeure à la mise en œuvre de produits dangereux est l'existence de moyens permettant de se protéger de leurs effets néfastes.*
- *La condition suivante est la capacité, pour les parties intéressées, de contrôler la réalité des mesures de protection et leur efficacité.*
- *L'utilité d'un matériau -au sens social et économique- est un facteur d'évaluation important mais il est essentiel de ne rejeter aucune solution de remplacement dès lors que le produit ou le matériau de substitution répond aux critères suivants :*
 - *Présenter moins de risques immédiats et à terme pour la santé et la sécurité,*
 - *Apporter une réponse technologique convenable,*
 - *Etre économiquement acceptable*

¹⁰⁸ Amiante : où en est-on en France ? Journée d'étude du 9 novembre 1982 Compte rendu intégral des communications et des débats. Séance du matin M. VALTAT : le symposium mondial de Montréal

On peut réellement parler de dogme lorsqu’on voit comment les membres perçoivent et définissent leur mission au sein de ce Comité :

*« Ainsi naquit le CPA, essentiellement composé de bonnes volontés. De volonté aussi, ferme et résolue, de trouver, dans la transparence totale et la confiance retrouvée entre les hommes, des solutions acceptables pour l’ensemble de la communauté. Le CPA est un lieu de **concertation**¹⁰⁹ permanente. Le présent Livre Blanc se propose de mesurer le chemin parcouru depuis ce jour de Novembre 1982 où Dominique Moyen lança cette idée d’un « lieu vide » que d’aucuns ont d’abord considérée comme utopiste. Au lecteur de juger. »¹¹⁰*

Le CPA, lieu de rencontre d’utopistes qui œuvrent pour le bien-être collectif. Cette notion de communauté et de protection de la société sera par ailleurs centrale dans la justification de l’existence du Comité et les « suggestions » émises.

« Le CPA a été une expérience unique en France ; il a d’abord accompli le plus difficile : rompre les instincts naturels qui portent à l’affrontement stérile et lui préférer l’approche exigeante de la concertation, de la transparence totale, de la confiance réciproque appuyée sur le contrôle quotidien des comportements¹¹¹. »

Devant la mission du Sénat¹¹², M. Dominique Moyen, ancien directeur général de l’INRS et « père » du CPA, a indiqué être « profondément blessé que l’on prétende que [il ait] pu faciliter la vie aux industriels de quelque manière que ce soit ». Toujours selon Dominique Moyen, « le CPA n’a pas été un lieu où se manifestait la pression des industriels ». Force est cependant de constater que le rôle du CPA en France est largement ambigu.

Comme le souligne Xavier Bertrand, lors de son entretien avec la commission d’enquête du Sénat au titre de ministre de la santé et des solidarités, « On peut aussi faire l’hypothèse que

¹⁰⁹ En gras dans le texte

¹¹⁰ L’usage contrôlé de l’amiante. Utopie ou Réalité ? L’usage contrôlé de l’amiante, page 6, Publication du CPA par l’INRS, 3^{ème} édition, Mise à jour au 1^{er} janvier 1994

¹¹¹ “L’usage contrôlé de l’amiante ; Utopie ou Réalité ? – Conclusion », 3^{ème} édition : mise à jour au 1^{er} janvier 1994 (page 28), Archive INRS.

tous les acteurs ne « voyaient » pas la même chose dans le fonctionnement du CPA ». Chaque acteur présent semblait motivé par des objectifs différents voire contradictoires.

C'est notamment pour cela que François Malye dira du CPA qu'il a créé une illusion du dialogue social. Idée notamment reprise par Francis Chateauraynaud et Didier Torny (1999, propos repris dans le rapport du Sénat, p. 72) :

« L'existence du CPA permet de continuer la transformation et l'usage de l'amiante en convoquant les différents intérêts en présence : ceux des producteurs, ceux des salariés qui sauvent leurs emplois et ceux des médecins ou des représentants de l'État qui peuvent exercer un contrôle normatif sur l'usage d'un produit tout en développant des programmes d'études et de recherches sur un certain nombre de maladies ».

Sur le plan politico-légal, cette période est marquée par la traduction en droit français des directives européennes. La mise en œuvre de ces procédures sera retardée au maximum par la France, sur recommandations du CPA, et ces directives seront appliquées sous leur forme la moins contraignante (éléments qui sont au cœur du procès au pénal actuellement en cours d'instruction).

« La France était un bastion politique très important en Europe. Il fallait promouvoir l'Usage Contrôlé de l'Amiante et bloquer toute résolution politique en Europe. Le jour où la France bascule c'est tout l'Europe qui bascule. On était les derniers... »
(Entretien avec François Malye)

L'usage contrôlé de l'amiante en France symbolise le choix et l'engagement faits par les pouvoirs publics et les industriels de mettre en place des procédures de protection des personnes exposées à l'amiante. Ce que cache ce système, c'est l'absence de prise en charge des pathologies, notamment professionnelles. Ainsi, en 1991, la Sécurité Sociale n'indemnise que 492 victimes de l'amiante dont 56 cas de mésothéliome¹¹³. Il y a donc un déficit de prise en charge qui explique également la difficulté de mobilisation faute de recensement et données sur le drame en cours. Pourtant, sur la période 1971-1995, 4222 études ont été publiées dans le monde dont 225 françaises (Hardy-Hémery, 2005, p.7). Mais rien ne filtre de cette production même si les spécialistes y voient aujourd'hui la montée d'un doute ou d'une interrogation.

Il est troublant d'entendre les témoignages de suivi par la médecine professionnelle lors de nos entretiens avec les victimes de l'amiante. Les premières victimes, dès les années 80, sont

¹¹³ En 1991, sur 10 000 cancers professionnels annuels, moins de 2 % sont indemnisés par la Sécurité Sociale.

essentiellement des victimes professionnelles appartenant au monde ouvrier. Ils sont très peu informés des risques encourus et sont aussi très mal armés face au cynisme ambiant auquel ils peuvent être confrontés. Ce compte-rendu du médecin du travail de Renault est à ce titre illustratif mais aussi interpellant. L'alcool est très souvent évoqué pour justifier de la dégradation de l'état de santé des ouvriers.

Toujours en 1991, l'INSERM recense 902 cas de mésothéliomes contre 300 en 1968. On considère cependant ce chiffre comme largement sous-estimé lorsqu'on sait que la Grande-Bretagne compte, entre 1971 et 1991, 183 décès de travailleurs des usines de l'amiante et que 10 985 autres décès dus à l'amiante sont enregistrés¹¹⁴. La Grande-Bretagne ayant pris des mesures d'exposition beaucoup plus restrictives près de 10 ans avant la France, on ne peut que s'étonner d'un tel décalage.

Cette période marque le silence voire la disparition de nombreux acteurs sur le sujet de l'amiante. Le CPA, par sa volonté affichée d'optimiser la prise en charge du dossier de l'amiante en France et surtout par sa composition, a phagocyté le débat sur l'amiante en France.

« Les porte-parole, militants et défenseurs de cause ont autre chose à faire que de maintenir la pression en payant directement de leur personne. On retrouve ici le schéma classique dans lequel une mobilisation s'arrête après avoir imposé l'inscription sur l'agenda politique d'une cause collective ». (Chateauraynaud et Torny, 1999, repris p.75 dans le Rapport du Sénat, 2005)

Comme le montre Emmanuel Henry (2007), la presse s'est totalement désintéressée du cas de l'amiante en France parce que le dossier était traité et maîtrisé. Il n'y avait donc rien à relever ni à trouver.

La transparence et la communication affichées du CPA couvraient en fait un système opaque et difficile à remonter.

« Tout était verrouillé. Ils avaient pensé à tout le monde. Vous regardez la liste du CPA, tout y est. » (Entretien avec François Malye)

¹¹⁴ Rapport du Sénat, « Le drame de l'amiante en France. », 1995

La déclaration de principe du CPA et en particulier les membres y participant, n'ont laissé aucun espace pour les militants et la diffusion du questionnement de la pratique. La seule contestation alors relevée est la sortie du syndicat FO du CPA, ce qui n'a pas entravé l'action du Comité.

Lors de la première crise de l'amiante, les décès et le calvaire vécus à Amisol ont permis d'incarner les enjeux liés à l'amiante. Le délai de déclaration des pathologies liées à l'amiante étant particulièrement long (environ 40 ans), elles sont en croissance mais le nombre n'a pas encore atteint son paroxysme (le nombre des pathologies explosera au cours des années 90). Difficile alors d'incarner à nouveau les risques de l'amiante. Pas de victimes, pas de preuves, pas de remise en cause possible.

De plus, on ne note pas à l'époque de concurrents légitimes à l'amiante et donc pas de contestation possible de ce côté-là :

- Comme nous l'avons souligné précédemment, le brevet déposé pour la technologie-substitut a été racheté par la société Eternit qui a ainsi interdit l'accès au marché pour un concurrent potentiellement dangereux.
- Il n'y a pas de substitut universel et les substituts efficaces sont également fibreux. Les risques associés à ces nouveaux produits ne sont pas évalués.
- Aucune autre matière première n'est aussi efficace pour un coût aussi peu élevé.

Cependant, ces arguments sont assez peu robustes quand on sait que les années 80 marquent l'interdiction dans de plus en plus de pays de l'amiante dans sa globalité. Les enquêtes menées dans les années 90 par les journalistes en particulier révèlent alors la « schizophrénie » des industriels dans les années 80. L'amiante étant moins coûteux, son usage a été prolongé au maximum dès que cela a été possible. Cependant, les entreprises exportatrices ont dû s'adapter... et ont ainsi développé des chaînes de montage parallèles : la chaîne de montage nationale produisait avec de l'amiante quand dans la même usine, une chaîne de montage « internationale » produisait sans amiante (soit en ayant mis un substitut soit en l'ayant tout simplement enlevé).

Pourtant, quelques années plus tôt, le CPA allait se construire sur l'idée toute simple qu'il n'existe pas de substitut à l'amiante :

En fait, à part les mineurs, tout le monde serait satisfait par la découverte d'un substitut miracle... malheureusement ce substitut n'existe pas et la foule des fibres offertes ne comble qu'une très faible part des emplois. L'attention des participants a été à plusieurs reprises attirée sur la triple exigence qui pèse sur tout produit de substitution :

1. que la nocivité éventuelle soit au moins aussi bien connue que celle de l'amiante
2. que ses caractéristiques physiques et chimiques permettent des performances équivalentes
3. que son coût économique soit en rapport avec l'utilisation.

En toute hypothèse, l'accord est général sur cette constatation pratique : il n'existe pas d'autre fibre miracle, il faut rechercher des substituts spécifiques à chaque emploi et se préparer à un autre compromis sécurité/coût/ performance. Si on considère les budgets de recherche et le temps consacrés par le plus gros consommateur : l'industrie de l'amiante-ciment et le résultat pratiquement nul obtenu jusqu'ici, on peut craindre que ce problème ne soit pas en voie d'être résolu.¹¹⁵

La France n'est pas prête à supporter le coût d'une interdiction de l'amiante. Anecdote et pourtant révélateur... la société Eternit a reçu en 1985 le Prix de l'Entreprise Propre.

Ministère de l'Environnement

Le Prix de Technologie propre, institué par arrêté ministériel modifié du 20 mai 1980 en vue de récompenser la réalisation de techniques propres, c'est-à-dire générant moins de pollution que les procédés habituellement utilisés jusqu'alors, a été décerné à La Société Eternit-Industries

Fait à Paris le 20 mai 1985

Le Ministre de l'Environnement

Huguette Bouchardeau

¹¹⁵ Amiante : où en est-on en France ? Journée d'étude du 9 novembre 1982 Compte rendu intégral des communications et des débats. Séance du matin M. VALTAT : le symposium mondial de Montréal

Autre élément surprenant, à quelques mois de l'éclatement du scandale, on ne peut être qu'étonné de la conclusion du Livre Blanc sur l'amiante.

Le CPA s'interroge, en outre, sur la transposition possible de son expérience à d'autres domaines¹¹⁶.

Sûrs de leur position et du bien-fondé de leur action, les membres du CPA ne semblent pas envisager que le « chat endormi » puisse à nouveau se réveiller.

« Dans les années 80, il y a eu ponctuellement des alertes. En 89, quand on livre aux scientifiques du CIRC leur bâtiment à Lyon et on se rend compte que les bâtiments sont floqués à l'amiante. C'est quand même des mecs de l'OMS, là c'est un peu trop quand même. Tous les spécialistes du cancer ne vont quand même pas se réunir dans un bâtiment bourré d'amiante.(...) Il y a eu des alertes sporadiques... C'était ponctuel et à chaque fois ça passait parce que c'était pas une enquête complète. » (Entretien avec François Malys)

¹¹⁶ Phrase de conclusion p.28 issue de « L'usage contrôlé de l'amiante, utopie ou réalité ? », 1994, INRS.

Synthèse intermédiaire

Entre le 20 septembre 1982 et le 25 septembre 1995, le CPA s'est réuni 98 fois. Le 25 septembre 1995, au milieu de la tempête médiatique, ses membres représentant les différents ministères et les organisations syndicales ont indiqué qu'ils ne siègeraient plus au sein du CPA, marquant ainsi la fin du mythe de l'usage contrôlé de l'amiante en France.

Ce système bien organisé et coordonné par cette organisation originale, semble inamovible. L'usage contrôlé de l'amiante s'est imposé en France mais a aussi été promu à travers le monde.

Aucune contestation n'est observable durant cette période, le Collectif de Jussieu n'existe plus, les médias sont réduits au silence. L'idée de mission de bien-être collectif a convaincu tout autant l'opinion que les membres de ce comité, peut-être a posteriori un peu naïfs. La période de crise traversée par la France et la réelle difficulté à évaluer les risques encourus sont incontestables¹¹⁷.

Comment ce système a-t-il pu être alors remis en cause de manière aussi rapide ? Quels acteurs ont-ils pu renverser les pouvoirs en présence et conduire à l'interdiction de cette matière première ?

« La définition du risque acceptable a basculé en 1996. Vous savez on peut faire un parallèle. La France a décidé d'utiliser du nucléaire pour faire de l'électricité. C'est un choix politique. C'est un choix de société. Le jour où les anti-nucléaires arriveront à faire plus de remous que les pro-nucléaires et ben on arrêtera le nucléaire et puis c'est tout. C'est ce qui s'est passé avec l'amiante en 1996 » (Entretien avec le Professeur Brochard)

¹¹⁷ Aujourd'hui encore le cas du désamiantage fait débat : vaut-il mieux désamianter à coût élevé au risque d'exposer riverains et salariés, ou serait-il suffisant de calfeutrer l'amiante à moindre coût et mettre en place un système de vigilance efficient ?

III. 1992-1996 : Vers l'interdiction, rupture du compromis et nouvelle crise de l'amiante

Les membres du CPA, notamment les Professeurs Bignon et Brochard, parcourent le monde pour promouvoir la réussite française : l'Usage Contrôlé de l'Amiante¹¹⁸. L'Homme est donc bien capable de maîtriser la nature. Pour preuve, on ne recense alors que très peu de cas de pathologies liées à l'amiante en France. C'est un véritable gage d'efficience des politiques mises en œuvre.

Une nouvelle ère pour la gestion des risques professionnels et sanitaires s'ouvre autour de la concertation et du contrôle. Aucun substitut n'est développé et on ne note aucune décision quant à éventuel plan de désamiantage.

Pourtant, les bâtiments vieillissants floqués en amiante se détériorent petit à petit. Le flocage a beau avoir été interdit il y a près de 10 ans, l'amiante dans les bâtiments n'a pas encore disparu. Pourtant, cela ne semble alerter aucun acteur en particulier. Les enjeux économiques et stratégiques de la France ont pu être préservés grâce au maintien de cette pratique. L'INRS renouvelle sa confiance au CPA en finançant l'organisation d'un nouveau colloque à Montréal en 1986. Le CPA diffuse ses bonnes pratiques grâce à des porte-parole crédibles et légitimes. Le cabinet de conseil CES qui coordonne son activité le dote de codes de communications efficaces. Publications de livre blanc, lettre ouverte au Premier Ministre Rocard sur les bienfaits de l'amiante, organisation de conférences internationales. L'Association Française de l'Amiante finance largement ces prestations¹¹⁹.

Un décalage grandissant s'installe entre les pays adeptes de l'Usage Contrôlé de l'Amiante et les pays ayant pris la voie de l'interdiction. A titre d'illustration, aux Etats-Unis, pays refusant l'usage contrôlé mais préconisant l'interdiction, la Chase Manhattan Bank poursuit la société Turner et Newhall. L'indemnisation en jeu s'élève à plusieurs centaines de millions de dollars

¹¹⁸ Aujourd'hui, le Canada a pris le relai de la France en promouvant l'Usage Contrôlé de l'Amiante. Certaines mines d'amiante sont en cours de réouverture... essentiellement pour des produits destinés à l'exportation. Le dilemme enjeux économiques, risques de santé publics semble avoir trouvé une nouvelle forme de résolution.

¹¹⁹ Dès 1994, l'Association française de l'amiante déboursa 700 000 F. pour les services d'un cabinet de conseils en stratégie nommé Europraxis.

pour le flochage en amiante des bâtiments. Dans un autre registre, la Grande-Bretagne reconnaît l'existence de 183 décès de travailleurs des usines transformatrices de l'amiante entre 1971 et 1991. 10 985 autres décès dus à l'amiante sont enregistrés sur la même période. En France, la sécurité sociale n'indemnise que 492 victimes de l'amiante, dont 56 cas de mésothéliome. L'INSERM ne recense de son côté 'que' 902 cas de mésothéliome. On ne peut que s'étonner du décalage entre les chiffres proposés par ces deux pays même si le nombre de cas recensé en France a triplé en trente ans (1971-1991). L'INSERM explique ces cas par des expositions datant d'avant 1977. Depuis tout a changé en France selon l'organisme public. On utilise la chrysotile¹²⁰, bien moins dangereuse que les amphiboles. Les mesures d'empoussièrement ont été prises et les seuils d'exposition tolérés ont été abaissés. Donc, il n'y a aucune raison de s'alarmer en France.

Le LEPI, le Laboratoire d'Etude des Particules Inhalées, commande en 1989 une étude sur la pollution à l'amiante sur le campus de Jussieu. C'est la seule étude en 25 ans qui se veut « rassurante ». Conduite par Jean Bignon et Patrick Brochard, tous deux membres médecins du CPA, elle constate une diminution quasiment miraculeuse de la pollution par l'amiante sur le campus, tout en reconnaissant que la méthode adoptée pour l'étude n'a sans doute pas été la bonne, « *les prélèvements d'air n'ont pas toujours pu être menés avec une activité normale à l'intérieur des locaux* ». Etrange conclusion d'un rapport scientifique qui fera pourtant référence dans les débats¹²¹.

L'amiante en France semble avoir trouvé un compromis stable voué à perdurer. Rien ne semble pouvoir atteindre ce système.

« En 1994, on donne comme mission à deux journalistes de « 50 millions de consommateurs »: on va faire une enquête sur l'amiante. Ils reviennent, trois semaines après, j'étais là: on n'a rien trouvé. La première chose qu'ils avaient faite, ils étaient allés voir les ingénieurs de l'INC (Institut National de la Consommation) à l'étage supérieur du bâtiment pour poser des questions: « ben non aucun risque ». Le mec, il siégeait au CPA. (...) et on avait verrouillé l'INC¹²². » (Entretien avec François Malye)

¹²⁰ Cet argument sera remis en cause par la publication de chercheurs non rattachés au CPA. Le débat est encore d'actualité. Le Canada ayant appuyé en partie sa plainte à l'OMC contre la France sur cet élément.

¹²¹ Pour une analyse plus critique de ce rapport, voir le point 5.4 de la plainte déposée par les avocats qui analyse les faiblesses – volontaires ou non – de ce travail. (Nous proposons quelques éléments en Annexe 5)

¹²² Le magazine '50 millions de Consommateurs' appartenait alors à l'INC (l'Institut National de la Consommation) regroupant des ingénieurs.

C'était sans compter sur la 'nouvelle mobilisation' de certains acteurs disparus du Collectif de Jussieu, version années 70, réduits bien malgré eux au silence depuis une dizaine d'années. De nouvelles données apparaissent, confortant le Professeur Pézerat dans la nécessité de faire renaître cette lutte. De nouveaux entrepreneurs de mobilisation, Professeurs à Jussieu, font leur apparition. Nouvelle époque, nouvelle stratégie, la lutte contre l'amiante prend un nouvel essor dans un contexte de pré-campagne électorale.

L'âge d'or de l'amiante remonte à l'après-guerre. 1950-1975 sont les années phares de l'utilisation de l'amiante en France. Une quarantaine d'années se sont écoulées depuis le début des expositions massives et le délai d'incubation fatidique arrive à échéance dès le début des années 90. Au début, de la décennie, personne ne s'attend à tel scandale :

« C'est surprenant mais vraiment à l'époque, pour tout le monde, le cas de l'amiante était réglé. Il n'y avait rien à dire sur le sujet. Des mesures avaient été prises et le problème était réglé » (Entretien avec Patrick Herman)

Des veuves de professeurs d'un lycée professionnel de Gérardmer portent plainte contre l'éducation nationale pour la mise en danger de leur époux décédé de maladie pulmonaire. Neuf cas de maladies professionnelles¹²³ sont déclarés pendant l'automne 1994 sur le campus de Jussieu. Le lieu de la première mobilisation est rattrapé par la réalité. Un nouveau collectif est créé, sous la direction de nouveaux professeurs de Jussieu soutenus par les anciens membres du Collectif des années 70. Le Professeur Pézerat¹²⁴ est alors à la retraite du CNRS mais reste toujours très actif dans l'accompagnement et la reconnaissance des victimes et sera un acteur essentiel de la nouvelle mobilisation.

La déception et l'échec liés à la première mobilisation explique la mise en œuvre d'une stratégie totalement innovante. Il faut des chiffres, des données et surtout forcer les pouvoirs public à changer de position. Un double objectif se dessine. D'une part, prouver que l'amiante crée plus de dommages que de bénéfices, qu'il n'y a donc pas de réel usage 'contrôlé' de l'amiante. D'autre part, prouver que ce silence était organisé et que des responsables ont consciemment mis en danger des personnes pour satisfaire des intérêts principalement économiques. Cet aspect marque le tournant politique de la lutte contre l'amiante. La tonalité

¹²³ Tableau 30 des maladies professionnelles

¹²⁴ Le Professeur Pézerat continuera son combat auprès des victimes de l'amiante au sein de l'ANDEVA. Il est décédé le 16 février 2009.

de la mobilisation est donc différente dès le départ. Contrairement aux années 70, on entre très rapidement dans la dénonciation d'un scandale de santé publique.

Pour cela, il faut prouver, dénoncer, mobiliser et... accuser.

A. La mise en œuvre d'une véritable stratégie

a. Prouver et dénoncer

➤ L'apparition de nouvelles victimes

Tout commence par la plainte déposée par des veuves de professeurs d'un lycée professionnel de Gérardmer. Les plaintes contre l'Education Nationale font suite au décès de leurs époux exposés à l'amiante dans le cadre de leur travail. Une mise en accusation directe des floccages vieillissants en amiante. Le dossier est réouvert par des victimes environnementales, bien loin des ouvriers de l'usine Amisol. Cette procédure n'aboutira pas et sera loin de faire l'unanimité. François Malye s'est rendu sur place pour rencontrer ces femmes décidées à faire reconnaître la maladie professionnelle de leurs maris. Elles lui ont raconté comment leurs époux ont alors souffert d'être mis à l'écart et sanctionnés par le rectorat. Ce sont des pressions difficiles à supporter à Gérardmer. Une incompréhension qui rend la démarche honteuse et difficile à porter.

« J'ai discuté avec une veuve du lycée de Gérardmer, où se déroula l'une des premières luttes sur l'amiante. Son mari avait été, lui aussi, victime de harcèlement et pour les mêmes raisons. » (Témoignages de Ionas et Lou recueillis sur le site de l'ANDEVA, Le Bulletin de l'Andeva, Numéro 33 - Août 2010)

Ces plaintes connaîtront à l'époque un écho limité à un niveau régional. Cependant, cette démarche autonome est la première pierre dans le champ miné de l'amiante.

Parallèlement, la même année, des victimes apparaissent à Jussieu. Neufs cas de maladies professionnelles sont déclarés au Tableau n°30 faisant référence aux affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussière d'amiante.

➤ La création d'un nouveau comité : structurer le mouvement

Le Comité Anti-Amiante Jussieu est créé en octobre 1994 et il est constitué en association loi 1901 en mars 1995. L'objectif est local : obtenir un vrai diagnostic amiante sur le campus de Jussieu et son retrait total et définitif.

*« Le Comité Anti Amiante Jussieu mena une double action :
-- auprès des présidents d'université, pour que des mesures de sécurité soient mises en place;
-- auprès des autorités de tutelle pour que soit entrepris le désamiantage du campus. »
(Extrait de la plainte¹²⁵ déposée par Maîtres Ledoux et Teissonnière – Plainte pour abstention délictueuse déposée au nom du Comité Anti-Amiante)*

Michel Parigot, Professeur de mathématiques à Jussieu, décide avec quelques collègues de créer le Comité Anti-Amiante de Jussieu. Cette association devait au départ permettre de faire pression pendant quelques mois sur les pouvoirs publics pour obtenir le désamiantage de Jussieu. Mais très rapidement, le Comité sera sollicité bien au-delà de Jussieu. Il deviendra alors le vaisseau amiral de la mobilisation contre l'amiante :

« Question de responsabilité. Pour défendre les victimes et faire progresser la prévention, il faut engranger des connaissances médicales, techniques etc... Cela nécessite un travail de recherche fait... Pour un chercheur. » (Santé & Travail, n° 076, Octobre 2011)

Reconnu pour sa détermination, il devient un 'pivot stratégique de la défense des victimes de l'amiante'¹²⁶. Accompagné en particulier de Madame Annie Thébaud-Mony (Chercheur, spécialiste en santé au travail) et de Patrick Herman (Journaliste), ils sont à l'origine de la création de Ban Asbestos, association internationale de lutte contre l'amiante¹²⁷. Il s'entoure également de deux avocats Maîtres Ledoux et Teissonnière.

« Il a fallu des plaintes. Tant que vous n'avez pas de plainte, il ne se passe rien. Une plainte, ça justifie une investigation, une enquête judiciaire, qu'on interroge des gens, des perquisitions mais à l'époque il n'y avait pas de plaintes. » (Entretien avec François Malye)

Le Comité Anti-Amiante organise une conférence à l'université Paris VII en présence d'experts étrangers sur les questions liées à l'amiante. Julian Peto, épidémiologiste anglais, vient présenter ses travaux dont les conclusions alarmistes vont mettre le feu aux poudres et révéler le drame de l'amiante en France. Il présente ses travaux qui seront publiés dans le

¹²⁵ L'annexe 5 propose des extraits de cette plainte.

¹²⁶ Expression reprise par de nombreux journalistes pour caractériser l'action de Michel Parigot dans la lutte contre l'amiante.

¹²⁷ Cette association est encore aujourd'hui extrêmement active au niveau international. On l'a retrouvée lors des procès de Turin en Italie ou dans les débats à l'OMC au sujet du droit d'exportation de produits contenant de l'amiante.

Lancet¹²⁸ en 1995. Cette étude réalise une projection des cas de victimes de l'amiante en Grande-Bretagne, elle y annonce ainsi 50 000 morts par mésothéliome et 100 000 par cancer du poumon dues à l'amiante. Henri Pézerat, qui a continué à mener ses travaux sur les risques sans être entendu, transpose ces résultats à la France. Transposition qui prend en compte les dix ans de retard de la France par rapport à la Grande-Bretagne en termes de protection. La France a une décennie d'exposition supplémentaire.

Les chiffres sont éloquentes et alarmants : une pandémie est annoncée. Les épidémiologistes estiment qu'entre 2500 à 3500 décès par an sont imputables à des cancers provoqués par l'amiante en France.

Création du Comité Anti-Amiante Jussieu, plainte déposée par des veuves de professeurs, publication d'études médicales alarmantes... une nouvelle crise de l'amiante est en train de naître et trouvera un allié de poids en l'acteur médiatique.

➤ **L'importance des médias**

La presse s'empare de l'annonce des 100 000 morts à l'horizon 2025¹²⁹. A peine remise de l'affaire du sang contaminé, l'opinion publique découvre un nouveau scandale de santé publique. Un nouveau dossier s'ouvre, la suspicion envers les politiques est naturellement très forte. Deux journalistes vont particulièrement jouer le rôle de lanceur d'alerte.

Patrick Herman, agriculteur dans le sud de la France, entend parler de la construction d'un hangar de stockage d'amiante à proximité de chez lui. L'agriculteur-journaliste mène l'enquête et propose un article publié dans le Monde Diplomatique.

« Je m'y suis intéressé par hasard. Je suis paysan dans l'Aveyron dans un petit village (600-700 habitants) et un autre paysan est venu me voir et m'a dit : hey t'es au courant de l'histoire de l'atelier là-bas ? C'est le charpentier du coin qui fait du stockage d'amiante depuis déjà 6 ans et il veut s'agrandir et passer à la vitesse supérieure... Un atelier de conditionnement d'amiante pour la filiale travaux publics de Bouygues. En 89, il avait conditionné 3000 tonnes. » (Entretien avec Patrick Herman)

¹²⁸ Le Lancet est une revue médicale spécialisée qui fait référence et assure toute crédibilité aux résultats qui y sont publiés.

¹²⁹ Les études plus récentes n'ont fait que confirmer ces prédictions. Une étude reprise par les spécialistes annonce 200 000 morts en 2023... (Source : FR3 Nord/pas de Calais, 23 janvier 2003).

Une bagarre éclate pour éviter l'ouverture sur place de cet atelier géant et le transférer dans un endroit plus adéquat.

« On lance une bataille avec les pouvoirs publics pour qu'il n'y ait pas d'autorisation d'ouverture... ça a duré trois ans. (...) Les gens ne voulaient pas de ça donc pétitions, réunions publiques et organisation d'un premier colloque à Millau en 1990 ou 1991. On a ramé dans le désert pendant au moins 3 ans. Personne n'en parlait. La presse n'en parlait pas » (Entretien avec Patrick Herman)

Patrick Herman contacte Envoyé Spécial en 1992 et propose le sujet à un journaliste qui lui répond « ah mais non l'amiante, c'est réglé tout ça ! y a rien à dire ! »

Le colloque de Millau accueillait pour une journée l'UFC Que Choisir et des représentants allemands et italiens. L'ancienne équipe de Jussieu de 1977, sous l'égide d'Henri Pézerat, envoie un représentant. Suite à cette journée, une rencontre est organisée au Parlement européen. Tout est reparti d'un événement très local qui a permis de renouer avec Jussieu.

« Et c'est là que j'ai commencé à écrire des articles. J'ai proposé un premier papier sur les archives de Seveso pour un mensuel « Les réalités de l'écologie » qui a disparu depuis. Et je suis rentré dans le monde du journalisme. J'ai très vite envoyé des papiers sur l'amiante. Je n'ai pas eu de mal à les faire publier mais dans une presse très limitée, presque marginale. On a travaillé un ou deux ans avant d'avoir un article dans Que Choisir » (Entretien avec Patrick Herman)

Au printemps 1994, Le Monde publie une page complète sur le dossier de l'amiante.

« Et là ça a été l'avalanche d'articles. Parce que le Monde c'était le journal prescripteur. Tout le monde regardait ce que le Monde publiait. Les mêmes qui ne voulaient rien passer avant, ça a été l'avalanche : Envoyé Spécial a fait un truc, Sciences et Avenir sort son numéro spécial. Le coup de tampon du Monde ça validait le truc. C'est très suiviste comme approche. » (Entretien avec Patrick Herman)

François Malye publie en effet une enquête choc, pour le journal « Sciences et Avenir », sous le titre « Mortel Amiante ». Cette enquête aura un écho très important au niveau national.

Figure 10 : Couverture de Sciences et Avenir n°580 – 1^{er} Juin 1995



« En 1994, je suis allé voir ces femmes de Gérardmer. Tout de suite, elles m'ont dit un truc extraordinaire qui m'a incité à continuer. Leur mari travaillait dans un lycée professionnel où on réparait des moteurs. Ils avaient été pollués par des plaquettes de freins. Il y avait le tableau clinique... cancer du poumon à 45 ans sans avoir fumé. Mais surtout ces femmes m'ont dit : on est des parias, plus personne ne nous parle dans le village ; c'est qu'on a dénoncé quelque chose qu'on aurait jamais dû dénoncer. » (Entretien avec François Malye)

Une fois arrivé à Sciences et Avenir à l'été 94, il envoie une lettre à chaque conseil régional pour avoir la liste des bâtiments contenant de l'amiante. Réponse quasi- unanime : il n'y en avait pas. Puis, il est allé directement voir les lieux de l'amiante à la recherche de victimes.

« Je suis arrivé au bar-tabac de Thiant. Un parisien là-bas, ça se repère vite. On me demande ce que je fais là. Je leur dis que je suis journaliste et la dame me dit avec son accent : « vous venez pour la maladie d'Eternit ? ». Vous savez c'était pas si dur si on voulait savoir. » (Entretien François Malye)

L'enquête est publiée et l'objectif est de révéler la mortalité mais aussi le « complot organisé ». François Malye explique que pour avoir plus d'échos, il s'efforcera d'écrire un papier sans le mot « ouvrier ». Il faut des victimes environnementales pour que le scandale prenne une autre ampleur. Le grille-pain amianté de 1977 qui n'avait pas eu d'effet, prend cette fois-ci une autre dimension dans une société qui ne fait plus confiance à l'Etat.

C'est alors la précipitation dans le monde de l'amiante. Le temps d'explosion du scandale semble être inversement proportionnel au maintien du compromis pendant plus de dix ans. La

diffusion, le 28 septembre 1995¹³⁰ sur France 2, dans le magazine de télévision « Envoyé Spécial » d'une émission spéciale intitulée « Mortel Amiante » est un événement clef dans la définition du scandale de l'amiante en France comme la rencontre entre un enjeu politique, économique et humain¹³¹.

Des têtes de mort incrustées accompagnent le lancement des émissions.

Une stratégie médiatique et politique est alors enclenchée. Jussieu devient le lieu symbolique de la lutte contre l'amiante.

➤ **Jussieu, lieu emblématique de la contestation**

Acculés, les pouvoirs publics annoncent que des mesures seront prises. En particulier, le Président de la république, Jacques Chirac annonce « *qu'aucun étudiant ne devra être exposé à l'amiante sur le campus de Jussieu* ». Une annonce tellement spontanée qu'elle placera le Ministre de l'Education Nationale, François Bayrou, dans une situation bien inconfortable. Le désamiantage de Jussieu devient un enjeu politique majeur. Une 'mission Jussieu' tripartite est créée pour trouver une solution dans l'urgence. Elle réunit des représentants de l'autorité de tutelle (dont le ministre), les représentants des directions des établissements et les représentants des personnels et usagers. Ces derniers comprenaient six représentants syndicaux et Michel Parigot comme représentant du comité anti-amiante de Jussieu. Les tensions sont tout de suite très fortes au sein de la mission. Le 06 août 12, le Comité Anti-Amiante et l'intersyndicale annoncent leur retrait de la mission. Ils soupçonnent l'instance de prendre prétexte de l'amiante pour préparer le déménagement de l'Université. Le désamiantage semble être relégué au second plan des débats.

« Certains continuent à s'asseoir sur le seul véritable problème qui est la question de santé publique posée par l'amiante » (Michel Parigot, propos repris dans Libération dans l'article « L'impossible mission Jussieu. Le comité antiamiante estime que son avis n'est pas pris en compte », 06/08/1996)

« Très vite, la mission tourne au psychodrame. Pour les présidents et les techniciens, le bon sens exige un déménagement de Paris VII et la construction d'une nouvelle faculté à Tolbiac; pour Michel Parigot, en revanche, cette solution représenterait le

¹³⁰ Un second « Envoyé Spécial » sur l'amiante est diffusé sur France 2, le 19 septembre 1996.

¹³¹ Auparavant, « La Marche du Siècle » sur France 3, le 10 juillet 1996, avait déjà traité de l'amiante et de Jussieu et avait connu un certain écho.

triomphe de l'immonde complot ourdi par les promoteurs et les élus RPR avides de transformer Jussieu en parc résidentiel. » (Extrait de « Jussieu : comment l'amiante a piégé Bayrou », publié le 12/06/1997, dans l'Express)

Michel Parigot et les représentants syndicaux ne veulent pas servir de caution à une concertation qui ne traiterait pas principalement du désamiantage. Une position qui fait étrangement écho à l'histoire du CPA... L'ultimatum posé par ces membres interpelle François Bayrou. Son cabinet publie un communiqué dans lequel il espère les « faire changer d'avis » alors qu'une réunion dédiée au désamiantage est prévue pour la fin du mois.

Le vendredi 27 septembre 1996, François Bayrou prend connaissance d'une plainte contre X pour « coups et blessures involontaires et abstention délictueuse ». Cette plainte associée à la menace de mettre sur le pavé parisien des milliers d'étudiants en colère expliquent sûrement l'annonce trois jours plus tard, surprenante par sa rapidité, du désamiantage de Jussieu. Une première victoire pour le Comité Anti-Amiante de Jussieu¹³². Désamianter Jussieu par tranches est l'option que le Comité a défendue afin de permettre de concilier l'urgence de désamiantage avec le maintien des universités en fonctionnement.

Quelques voix s'élèvent alors pour discuter ce qu'ils considèrent comme un 'emballage anti-amianté' suite aux scandales du sang contaminé et de la vache folle. Un futur ministre, influent membre du Parti Socialiste et Directeur de l'Institut de Physique du Globe de Paris installé sur le campus de Jussieu, se fait entendre pour dénoncer un « *phénomène de psychose collective* » Le 16 Octobre 1996, Claude Allègre, publie une chronique dans Le Point fustigeant le principe de précaution appliqué à l'extrême. Il dénonce le désamiantage de Jussieu. La solution de l'encapsulage avec une surveillance accrue dans le temps est selon lui une technique beaucoup plus pertinente. Elle représente un moindre coût pour la collectivité et limite les risques d'exposition aux fibres d'amiante pour les riverains et le personnel en charge du désamiantage. Cette prise de position reçoit un écho particulièrement négatif dans

¹³² Ce n'est que le début d'une succession de difficultés et de contre-temps autour de ce projet. Le désamiantage n'était pas du tout pensé au moment de l'annonce. La boîte de Pandore est ouverte. Les bâtiments ne sont pas en conformité. Le défloquage impose une entière remise aux normes du Campus. Le système technique de désamiantage n'est même pas encore conçu. La polémique va accompagner cette opération qui s'achève en Juillet 2012 pour le désamiantage, avec un budget qui a été multiplié par 10 : coût total de 1,8 milliard d'euros, 19 ans de travaux (la livraison finale de la réhabilitation serait prévue pour 2015) selon un rapport de la Cour des Comptes de 2011.

l'opinion publique. Claude Allègre critique assez violemment une société qui n'accepte plus le risque. Il remet en cause le principe de précaution érigé en dogme¹³³.

Par le jeu de la politique et des alternances, il sera pourtant en charge du dossier du désamiantage de Jussieu dès Juin 1997 en tant que Ministre de l'Education Nationale, de la Recherche et de la Technologie. Une nomination qui ne satisfait pas le Comité Anti-Amiante qui demande alors que le dossier soit directement sous la tutelle du Premier Ministre Monsieur Jospin¹³⁴.

➤ 1996 : la fin du mythe de l'usage Contrôlé de l'amiante

L'année 1996 marquera un tournant dans l'histoire de l'amiante. L'INSERM publie un rapport réaliste, et donc alarmiste, sur les effets de l'amiante en France et les projections attendues tant pour les personnes exposées professionnellement que pour les victimes environnementales. La version courte de ce rapport – 69 pages- sera remise au gouvernement Juppé qui sur ses conclusions annoncera l'interdiction de l'amiante. Le rapport a été réalisé par le service d'expertise collective (SEC) de l'INSERM, dirigé par Paul Janiaud, préparé par un groupe d'une douzaine d'experts et coordonné par les épidémiologistes Marcel Goldberg¹³⁵¹³⁶ et Denis Hémon. Pendant plusieurs mois, les experts ont analysé les articles scientifiques publiés dans le monde pour en proposer une synthèse saluée au niveau européen. Le rapport estime à environ 2000 le nombre de décès pour l'année 1996 en France et constate une augmentation de 25% de cas tous les trois ans. Cette pandémie touche particulièrement les pays industrialisés qui enregistrent une augmentation des cas de cancers liés à l'amiante de 5 à 10% par an.

¹³³ « On compte plus de morts par Vélib' qu'en trente ans à Jussieu ». Claude Allègre maintient encore cette position lors de la promotion de son livre sur le principe de précaution « Quand on sait tout, on ne prévoit rien ». Coutumier des prises de position à contre-courant face aux problèmes de société, il use de formules médiatiques pour faire passer ses idées alternatives. Il est ainsi devenu un personnage médiatique au cœur des controverses (voir par exemple ses positions sur l'imposture du réchauffement climatique).

¹³⁴ Suite aux travaux publiés par le Professeur Gott, Martine Aubry et Bernard Kouchner, ministres du gouvernement Jospin ont assuré leur soutien au Comité Anti-Amiante de Jussieu pour une prise en charge rapide et collective du problème de l'amiante. Le 23 novembre 1998, le collectif écrit au Premier Ministre pour demander à ce que le dossier du désamiantage de Jussieu soit retiré à Monsieur Allègre.

¹³⁵ Lors d'une réunion de spécialistes, en particulier d'épidémiologistes et de représentants du ministre du travail, en novembre 1994, le Professeur Pézerat est invité et présente les résultats de Julian Peto. Le Professeur Goldberg soutient alors le Professeur de Jussieu : le rapport de l'INSERM est commandé. Une révélation pour ces spécialistes qui ne se sont jamais intéressés à l'amiante.

¹³⁶ Marcel Goldberg jouera un rôle essentiel dans la diffusion de l'information scientifique autour de l'amiante. Il a notamment mis en ligne tous les compte-rendus des réunions du CPA qu'il a pu analyser pour proposer ce rapport de 1996.

Pourtant, ce rapport sera sujet à controverse. La version longue de ce travail devait être publiée sous forme de livre. Cette publication sera retardée. Sa scientificité a tout d'abord été très virulemment remise en cause par un certain Claude Allègre...

*«Quant au rapport demandé à l'Inserm, qu'il me soit permis de dire qu'il ne brille ni par la rigueur scientifique, ni par le courage, ni par l'esprit d'initiative scientifique.»
(Le Point, le 19 octobre 1996)*

Attaque à laquelle Marcel Goldberg a répondu en étudiant plus précisément les études citées par Claude Allègre et en prouvant une mauvaise lecture des résultats¹³⁷.

Mais le problème est plus profond. L'Académie de médecine, dirigée par Etienne Fournier, a sorti en Avril 1996 un rapport sur l'amiante. Le risque est largement minimisé et conforte les thèses du lobby de l'amiante. Les données mobilisées sont sujettes à caution. Le Comité Anti-Amiante de Jussieu et l'ANDEVA (Association nationale de défense des victimes de l'amiante) ont porté plainte pour « publication et diffusion de fausses nouvelles ». Les trois co-auteurs de ce texte (les Professeurs Brochard, Bignon et Laforest¹³⁸) ont retiré leur signature.

La position d'Etienne Fournier sur l'amiante est claire : un complot anti-amiante semble se déployer, détaché de toute considération scientifique. Des pressions seraient exercées sur d'éventuelles victimes et plus surprenant, sur des scientifiques.

«[faire de l'information] est justifié à seule fin d'éviter des mouvements irraisonnés, de limiter les pressions parfois mercantiles qui risquent de peser sur des personnes apeurées, notamment les parents d'élèves, ou des personnalités fragiles, ou trop sensibles à des pressions d'allure menaçante, de délimiter les pressions morales qui peuvent s'exercer sur les personnes chargées de recueillir les preuves, de dire les droits et de décider des réparations de préjudices. » (Extrait issu de François Malye, 1996, p. 249).

¹³⁷ Marcel Goldberg a repris point par point les études épidémiologiques citées par Claude Allègre et relevé plusieurs problèmes d'argumentation, notamment lorsque celui-ci affirme qu'on ne trouve rien de significatif chez les femmes vivant près des mines d'amiante de Thedford ou d'Asbestos, au Canada. «En fait, leur risque de mésothéliome est multiplié par dix», remarque Marcel Goldberg. (Libération, 28 octobre 1997)

¹³⁸ Lors de mon entretien avec le Professeur Brochard, celui-ci a refusé de parler de ce rapport en estimant qu'il n'avait pas à porter la responsabilité d'un document qu'il n'avait pas signé et que c'est toujours ainsi le jeu de la controverse scientifique. Il est selon lui toujours plus facile de relire les résultats a posteriori.

En accord avec Claude Allègre, il s'oppose au déflocage et prône l'encapsulage :

« Après avoir choisi des attitudes radicales, sous la pression d'une puissante manipulation médiatique, des pays développés (...) ont répété depuis plusieurs années que la plupart des mesures de déflocage systématiques ont été ruineuses et sans amélioration objective de la Santé publique, aussi bien à court terme qu'à long terme. » (ibid.)

L'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et techniques (Opecst) a, à son tour, rendu un rapport sur l'amiante qui va clore en partie le débat.

« Alors que l'Opecst juge que le rapport de l'Inserm est «un exemple à suivre», il estime que celui de l'Académie de médecine «n'a pas paru d'un même niveau d'exigence et de qualité». (Libération du 28 octobre 1997)

Fin 1996, on adopte une nouvelle Valeur Limite d'Exposition (VLE)¹³⁹ et une réglementation plus contraignante concernant les bâtiments floqués et la protection des travailleurs. Un décret est finalement adopté pour obliger les propriétaires d'un bien à réaliser un diagnostic amiante.

b. Mobiliser et Accuser : Rendre visible l'invisible

La mobilisation associative s'organise et très vite les intellectuels de Jussieu vont organiser la dimension juridique de la lutte en allant convaincre deux avocats de mener le combat.

« Je me suis toujours intéressé aux problèmes de santé et sécurité au travail. Un soir en 1994, une réunion est organisée. Il y avait François Desriaux – Président de Santé au Travail et futur Président de l'ANDEVA, Michel Parigot – du CAJ¹⁴⁰, Henri Pézerat – directeur de recherche Toxicologue déjà à la retraite, Marcel Royer de la FNATH¹⁴¹ et son juriste. On était autour d'une table et Pézerat nous dit : voilà j'ai connaissance du rapport de Marcel Goldberg, il va y avoir une véritable catastrophe sanitaire, le nombre de victimes va exploser, il faut faire quelque chose. » (Entretien avec Maître Ledoux)

Tous s'accordent sur la nécessité de porter une plainte pour faire avancer les choses.

« En France, tant qu'il n'y a pas de procédures, pas de menaces judiciaires, pas de fusils judiciaires braqués sur la tête des politiques, ils ne font rien ! » (Entretien avec Maître Ledoux)

¹³⁹ Le calcul de ces valeurs a été le sujet de controverse. Il s'agit de faire des mesures d'empoussièrement mais les règles de mise en œuvre sont relativement limitées.

¹⁴⁰ CAJ : Comité Anti-Amiante Jussieu

¹⁴¹ Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés

➤ Trouver des responsables

Une véritable stratégie juridique va être mise en œuvre par deux avocats sollicités par les membres du Collectif de Jussieu dont l'objectif était à la fois l'interdiction de l'amiante en France et la prise en charge (reconnaissance et indemnisation) des victimes de l'amiante.

« Au pénal, on a déposé la plainte immédiatement, les plaintes sont toujours en cours d'instruction actuellement. Et puis, il y avait la détresse sociale qui appelait des actions urgentes sur le plan de l'indemnisation. L'un n'est pas pallié par l'autre (...) et donc la priorité c'était de faire reconnaître la responsabilité des employeurs et faire indemniser. » (Entretien réalisé avec Maître Teissonnière)

Maîtres Ledoux et Teissonnière s'emparent du dossier et attaquent sur tous les fronts. Ils reconstituent l'histoire de l'amiante : un travail de reconstitution historique qui n'a qu'un seul objectif, prouver que l'on a continué à exposer des salariés ou des citoyens aux dangers de l'amiante alors que toutes les preuves scientifiques étaient présentes et connues.

« Il y a de longs débats sur la conscience du danger. On a travaillé avec des gens qui étaient au même de la constitution de l'ANDEVA avec des membres qui menaient le combat de l'amiante depuis 1970. Les membres fondateurs, je pense à H. Pézerat à Jussieu avec l'affaire Amisol, et donc on avait une mémoire des batailles passées qui étaient considérables. On avait tous les rapports des archives médicales depuis les débuts du siècle, on avait tous les rapports de l'inspection du travail en particulier celui de 1906 de D. Auribault sur les premiers constats de la catastrophe qui dataient du début du siècle. Donc voilà, on avait la connaissance du danger. » (Entretien Maître Teissonnière)

Ces avocats sont convaincus que la puissance économique de l'amiante a fait volontairement passer sous silence les risques professionnels.

« L'exposé chronologique des faits démontre que des motivations économiques à court terme, jointes à la sous-estimation, voire au mépris d'un problème de santé et sécurité pourtant parfaitement connu depuis 1976 et impliquant des dizaines de milliers de personnes, ont abouti à l'absence de décisions, concernant des mesures d'assainissement et de protection contre l'amiante, à l'intérieur du bâtiment de Jussieu. » (Extrait de la plainte déposée en 1996, des éléments en ANNEXE 5)

Une première plainte est déposée en 1996 pour l'association « Comité Anti Amiante Jussieu » :

C'est pourquoi L'Association Comité Anti Amiante Jussieu et Madame XYZ et Monsieur XYZ déposent plainte contre X et toute personne dont l'instruction révélerait l'implication dans les délits énoncés ci-après :

- l'abstention délictueuse visée par l'article 63 du Code Pénal et 223-6 du Nouveau Code Pénal.

- les coups et blessures involontaires visés par l'article 320 du Code Pénal et 222-19 du Nouveau Code Pénal

Ils se constituent partie civile et offrent de consigner entre vos mains la somme qu'il vous plaira de fixer.

En 1997, une seconde plainte a été déposée par le Comité Anti-Amiante Jussieu et 80 personnes travaillant sur le campus de Jussieu. Il s'agissait d'une plainte pour mise en danger d'autrui concernant les risques liés à la présence d'amiante et au non-respect de la réglementation en matière de sécurité incendie. L'instruction de ces plaintes a été repoussée jusqu'en 2002¹⁴². Madame Marie-Odile Bertella-Geoffroy, spécialisée dans les affaires de santé publique, reprend les dossiers en 2002 et des perquisitions ont alors été menées dans les établissements du campus Jussieu, au rectorat de Paris, mais aussi au ministère du travail et au ministère de la santé. Les premières mises en examen ont été signifiées le mercredi 12 janvier 2005¹⁴³.

¹⁴² Trois juges d'instruction se sont succédé entre 1996 et 2002 au pôle financier : Edith Boizette, Philippe Courroye et Michèle Vaubailon. Des expertises médicales ont été conduites et des victimes ont été auditionnées évitant ainsi que les plaintes ne s'éteignent pas par prescription.

¹⁴³ Le 06 juillet 2012, le Professeur Brochard, ancien médecin membre du CPA. C'est la première fois qu'un scientifique est mis directement en cause dans les procédures françaises.

Devant la lenteur de ces procédures, les avocats ont déployé une stratégie juridique audacieuse qui aura des effets au-delà du cas de l'amiante. D'ailleurs, Maître Teissonière l'affirme :

« En d'autres termes, j'ai toujours pensé que la question juridique était secondaire. La question importante était rendre visible ce qui se passait. En sachant que dès lors qu'on rendrait visible la catastrophe alors les magistrats trouveraient les moyens [de répondre à nos attentes](...) » (Entretien avec Maître Teissonière)

➤ Trouver des victimes

Les chiffres annoncés sont impressionnants plusieurs milliers de morts tous les ans... Et pourtant, il n'y toujours pas de victimes visibles en France.

« Il y a une espèce de décalage entre une réalité, qui est une réalité tragique et massive, c'est une catastrophe sanitaire pratiquement sans précédent : 100 000 morts... c'est de la dimension d'Hiroshima... Hiroshima c'est 150 000 mais on est dans cet ordre de grandeur. Et finalement on s'aperçoit que cela se passe dans le silence et l'obscurité la plus totale puisque quand on consulte les registres qui permettraient de voir et de localiser les victimes... on se voit rien. » (Entretien réalisé avec Maître Teissonière)¹⁴⁴

Pas de registres, une forme de honte à couper la main d'entreprises qui les ont nourris et emploieront leurs enfants, les victimes de l'amiante ne se présentent pas spontanément auprès des deux avocats.

*« Les gens n'étaient pas conscients pour l'essentiel et il y avait une crainte à affronter des employeurs qu'on considérait comme très puissants. Par exemple, si je prends un des premiers procès contre Eternit, à la fois à Valenciennes et au village de Thiant et puis à Macon pour l'usine de Vitry en Charolais, les premières réunions avec les victimes on les faisait pratiquement de manière clandestine¹⁴⁵. Les gens qui engageaient les premiers dossiers recevaient des lettres anonymes indiquant : **'Mais finalement Eternit a donné du travail à nos parents, elle vous donne du travail, elle va donner du travail à nos enfants, vous êtes en train de tuer la poule aux œufs d'or'** et moi je dis ça de façon très poli... » (Entretien Maître Teissonière)*

Le délai d'incubation de la maladie explique en partie ce phénomène : les personnes tombent malades au début de leur retraite soit 10 à 40 ans après le début de l'exposition à l'amiante. Ils

¹⁴⁴ Le Comité Anti-Amiante de Jussieu connaîtra les mêmes difficultés dans le recensement des victimes de l'amiante : «C'est un travail de fourmi. Les étudiants passent quelques années, et puis on perd leur trace. Et Jussieu ne tient pas de registre des employés.» (Michel Parigot, Le Nouvel Observateur, 29 Novembre 2007)

¹⁴⁵ « 15 ans après, quand l'association des victimes de l'amiante à Thiant organise une réunion dans la salle des fêtes, il y a 700 personnes dans la salle des fêtes. Donc... tout ça s'est retourné. On a montré qu'on pouvait gagner... » (suite de l'entretien avec Maître Teissonière)

n'ont alors plus de liens avec le travail, pas de contact avec le comité d'hygiène et de sécurité, avec les comités d'entreprise, avec les syndicats... Et puis, il existe des pathologies non spécifiques à l'amiante comme les cancers broncho-pulmonaires que l'on a donc souvent attribués au tabac.

La justice fait peur et elle fait d'autant plus peur qu'aucune garantie de succès n'est assurée à ces personnes aux ressources souvent limitées.

La stratégie juridique a vraiment été construite par ces professionnels du droit grâce et avec Michel Parigot, Henri Pézerat et Anne Thébaut-Mony.

« Ce procès ça a été une espèce de construction sociale un peu artificielle. C'est-à-dire, ce n'est pas des gens qui sont venus nous voir et nous ont dit on est des victimes de l'amiante, faites une procédure ! C'est presque le contraire, on n'est pas allés démarcher parce que ce n'est pas comme ça qu'on fonctionne mais la démarche a été : « Voilà on sait qu'il y a 100 000 morts et des centaines de milliers de malades est ce qu'on reste comme ça les bras croisés ou est ce qu'on fait éclater le scandale de manière à ce qu'on en tire les conséquences... » (Entretien réalisé avec Maître Teissonnière)

Les avocats se mettent en quête de victimes. Mission tellement difficile que les premières victimes trouvées correspondent en fait assez peu aux enjeux de l'amiante.

« Je ne me souviens plus comment on a trouvé Jean Dalla Torre¹⁴⁶, il avait été contaminé très jeune quand il avait été aide-électricien dans une petite boîte et son patron de l'époque était son meilleur ami.... Puis il avait été assureur pendant 25 ans. Quand on a déposé plainte, c'était ridicule de déposer devant le petit électricien de quartier... ça n'a pas de sens mais on n'avait que ça à se mettre sous la main... (...) Alors lui était bien pour les pouvoirs publics pour les industriels de l'amiante, mais mauvais contre l'employeur. D'ailleurs cette plainte a un peu tourné en eau de boudin. Elle n'a jamais prospéré parce que le dossier n'était pas sérieux. » (Entretien avec Maître Ledoux)

Cette plainte sera en revanche l'occasion d'organiser une première conférence de presse sous l'égide du Comité Anti-Amiante de Jussieu.

Il faut donc trouver de 'vraies' victimes, notamment à travers les contacts d'Henri Pézerat au sein de la CGT Et pour cela, il faut un réseau, des personnes de confiance qui vont aller informer, alerter et mobiliser. L'ANDEVA¹⁴⁷ (Association Nationale de Défense des

¹⁴⁶ La première plainte est déposée par Jean Dalla Torre, un électricien retraité de 63 ans atteint depuis deux ans d'un mésothéliome de la plèvre lié à une exposition à l'amiante.

¹⁴⁷ L'ANDEVA regroupe aujourd'hui plus de 22 000 adhérents.

Victimes de l'Amiante) est créée par le regroupement des trois organisations : l'ALERT (Association pour l'Etude des Risques au Travail)¹⁴⁸, la FNATH (Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés) et le Comité Anti-Amiante de Jussieu.

« Donc les victimes elles-mêmes ne sont pas conscientes de ce qui se passe et il faudra finalement la constitution d'association, l'ANDEVA en 1995-1996. Qui réunit des spécialistes de la santé au travail et des toxicologues, H. Pézerat, des gens de l'association ALERT, sur les risques au travail, des responsables de la FNATH, pour que finalement on commence à bouger autour de ces questions et qu'il y ait un début de prise de conscience. C'est au moment où se crée cette association... moi j'avais été avocat du comité d'entreprise d'Eternit auparavant et donc je crois que c'est à ce titre qu'on est venu me demander de participer à une réunion de travail sur l'amiante. » (Entretien Maître Teissonnière)

« On s'est remis en réseau en fait. On a retrouvé tous ceux qui bougeaient un peu : quelques syndicalistes, quelques médecins du travail, l'ALERT et puis aussi les écologistes qui étaient en pleine croissance à cette période » (Entretien avec Patrick Herman)

Michel Parigot, initialement concerné et engagé dans le désamiantage de Jussieu, devient le vice-président de l'ANDEVA. Maître Ledoux reconnaît que ses compétences et sa détermination ont plaidé pour les procès pénaux. C'est par pragmatisme qu'il incite les avocats à s'attaquer d'abord aux industries de transformation de l'amiante, cible 'facile', pour « élargir ensuite par cercles concentriques »¹⁴⁹.

➤ **Rendre visible l'invisible**

L'idée des avocats est de lancer des procédures pour faute inexcusable (parallèlement à une procédure pénale qui est encore en cours) contre les deux grandes entreprises transformatrices d'amiante en France : Everit et Eternit.

Lorsque le salarié estime qu'il est victime d'un accident ou d'une maladie résultant d'une faute particulièrement grave de son employeur, il peut solliciter les tribunaux civils afin d'obtenir une indemnité supplémentaire, permettant ainsi une réparation majorée du préjudice subi¹⁵⁰. Cette procédure est relativement peu utilisée au moment de la 'crise de l'amiante'. Le droit du travail et de la réparation 'ronronnait'¹⁵¹, notamment parce que la définition de la faute inexcusable était extrêmement restrictive. D'après l'Arrêt Dame Veuve Ville du 15

¹⁴⁸ L'ALERT est une association issue en partie de la disparition du collectif inter-syndical de Jussieu des années 70.

¹⁴⁹ Expression employée par Maître Ledoux et repris dans *Santé & Travail* n° 076 - octobre 2011

¹⁵⁰ Pour plus de précisions sur la procédure judiciaire et les modalités d'indemnisation, voir Graser et al. (2004)

¹⁵¹ Expression utilisée par Maître Teissonnière.

Juillet 1941, la faute inexcusable doit donc être caractérisée par cinq éléments : le caractère volontaire de l'acte ou de l'omission, la conscience du danger, l'absence de cause justificative, l'absence d'éléments intentionnels et la faute d'une gravité exceptionnelle résultant généralement « *de l'exposition délibérée de la victime à un danger, soit en méprisant toute précaution ou règle élémentaire de prudence ou encore en violant un règlement d'hygiène et de sécurité* » (Graser et al., 2004:135). Il fallait donc réunir tous ces éléments pour obtenir gain de cause.

Les deux avocats se partagent alors la France et déposent simultanément les plaintes, avec dans l'idée de faire évoluer ce droit archaïque aux dires de ces avocats.

« La stratégie qu'on avait mise en avant dès le départ c'était d'engager... parce qu'il y avait 2 options, ceux qui pensaient qu'il fallait engager un dossier, aller devant la cour d'appel puis aller devant la cour de cassation puis si ça ne marchait pas revenir et reprendre tous les autres. Cela aurait pris 3 ans et on aurait perdu. Nous ce qu'on a fait, en sachant que la conjoncture était défavorable, c'était monter des centaines de dossiers alors que la jurisprudence était défavorable et monter tous ces contentieux en même temps » (Entretien réalisé avec Maître Teissonnière)

Les premiers résultats ne sont pas concluants :

« Et donc on a commencé les procédures en faute inexcusable... malgré les difficultés, les premiers résultats ont été négatifs par ailleurs. On avait peu de dossiers et ceux qu'on avait été prescrits. Ces dossiers avec des gens qui étaient malades depuis plus de 2 ans (la prescription est de 2 ans...). Beaucoup d'obstacles. La faute inexcusable était difficile à atteindre... » (Entretien réalisé avec Maître Teissonnière)

Des résistances apparaissent. Notamment à Bordeaux où les Procureurs de la République de Valenciennes et de Bordeaux sont intervenus pour dire qu'il n'y avait pas de faute inexcusable. Les Procureurs, représentants du ministère public, n'interviennent pourtant que très rarement dans ce type de juridiction mais ils le peuvent dès qu'ils estiment qu'une affaire concerne l'ordre public. Ils sont intervenus lors de ces premiers procès pour défendre Eternit et Everit¹⁵² et indirectement les pouvoirs publics en minimisant les conséquences de l'amiante.

« Un procureur à Douai a déclaré à cette période que l'amiante avait deux effets. Un effet sur la santé moyen mais surtout un gros effet médiatique. » (Entretien avec Maître Ledoux)

¹⁵² Ce point souligne la méfiance des pouvoirs publics de l'époque face au problème de l'amiante. Il s'inscrit également dans un débat plus large autour de la suppression des juges d'instruction. Le cas de l'amiante a été un argument fort dans le maintien de juges indépendants, en particulier pour les dossiers de santé publique.

En effet, les procès deviennent alors de véritables événements.

« On a réussi sûrement parce qu'on a beaucoup travaillé mais aussi parce qu'on a appris à communiquer. Au procès, on a mis toutes les victimes atteintes de mésothéliome au premier rang. Ils avaient l'air sortis de camp de concentration, des gens en oxygénothérapie... On montrait aux juges ce que ça donnait concrètement d'être malade de l'amiante. » (Entretien avec Maître Ledoux)

L'horreur des pathologies de l'amiante sont mises en avant. Comme le souligne Maître Ledoux dans sa plaidoirie, un malade de l'amiante ressent sa maladie à chaque respiration donc près de 100 fois par minute pour une plaidoirie. Journalistes et observateurs se risquent à la métaphore avec la France d'en bas dans les tribunaux¹⁵³.

Des salles de tribunaux remplies, des médias pour couvrir l'événement, et des manifestations dans la rue ont été orchestrés par ces deux stratèges et l'ANDEVA.

« Les premiers procès ont été médiatisés. On les a médiatisés volontairement. On a fait des procès collectifs, on venait avec 10 victimes à la même audience, dans des situations semblables, les mêmes maladies et petit à petit les tribunaux se sont retournés (...) » (Entretien Maître Teissonière)

Suite au premier non-lieu obtenu par les industriels lors des procédures pénales à Dunkerque, la « Marche des veuves » est organisée autour des tribunaux. Toutes les semaines, les veuves ont défilé dans les rues de Dunkerque avec les photos de leurs époux décédés portées à bout de bras. Cette pression sociale a conduit le Ministre Dominique Perben à décider quelques mois plus tard le rapatriement de tous les dossiers à Paris au Pôle Santé Publique¹⁵⁴ pour le pénal.

Et pour assurer la mobilisation, il faut avoir un porte-parole charismatique. Henri Pézerat joue alors un rôle essentiel à l'ANDEVA. Fort de son histoire et de sa connaissance du dossier, il aide en particulier à monter les plaintes et à rassurer les victimes. Michel Parigot aura un rôle plus stratégique de négociateur.

« Il n'a pas tardé à devenir un virtuose du droit, notamment administratif, affirme Michel Ledoux, avocat des victimes de l'amiante. La clarté de ses raisonnements nous a beaucoup aidés dans la mise en place de la stratégie judiciaire pour défendre les victimes. » (Santé & Travail, n° 076, octobre 2011)

¹⁵³ Cette expression reprise par de nombreux intervenants fait écho à la célèbre phrase de Monsieur Raffarin, Premier Ministre lors de l'emballement juridique.

¹⁵⁴ Ce pôle regroupe des juges d'instruction spécialisés dont le juge Berthella-Geoffroy.

La machine juridique est lancée. Les avocats plaident, gagnent et les entreprises font appel. Les cours d'appel confirment le jugement. Eternit et Everit se pourvoient en cassation. Et là, tout se joue : si la cour de cassation décide de maintenir sa jurisprudence traditionnelle, elle doit condamner des centaines de personnes qui avaient déjà été indemnisées. Substantiellement, la question est importante, ces personnes devraient alors rembourser leur employeur. On ne parle pas ici d'un cas d'accident isolé, le nombre de dossier présenté est volontairement représentatif de la catastrophe annoncée de l'amiante.

« En sachant que dès lors qu'on rendrait visible la catastrophe alors les magistrats trouveraient les moyens, on les a aidés hein, mais que les moyens de droit suivraient la prise de conscience de ce qui s'était passé et c'est comme ça que ça s'est passé. De façon très intelligente la cour de cassation a redéfini l'obligation de sécurité et l'obligation de résultat en indiquant tout manquement à l'obligation de sécurité et de résultat constitue une faute inexcusable. Sous réserve que l'employeur ait conscience du danger. » (Entretien avec Maître Teissonnière)

Le 28 février 2002, la cour de cassation redéfinit la faute inexcusable et reconnaît la responsabilité des employeurs.

« Le fameux 28 février 2002, la chambre sociale de la cour de cassation, rejette les pourvois en cassation et invente la fameuse obligation de sécurité et de résultat. Il y a eu 18 arrêts de la Cour de cassation... Ben 17 étaient mes affaires d'Everit de Bordeaux. [...] Je nous vois encore devant la porte de la Cour de cassation, les arrêts devaient rendus à 14h je crois... Si la Cour de Cassation cassait les arrêts... Et puis à ce moment là on avait dégainé tellement d'affaires. On avait gagné devant d'autres Cour d'appel et là je me dis, ils ne peuvent pas casser ça... » (Entretien avec Maître Ledoux)

Il aura fallu six ans pour que la justice reconnaisse ces victimes et transforment totalement la reconnaissance des maladies professionnelles. La procédure est lancée en 1996. Il aura fallu environ 2 ans pour les cours d'appels commencent à rendre des décisions plutôt favorables aux victimes et ensuite encore près de trois ans pour que la cour de cassation ne casse pas les arrêts. Il y a donc eu une période d'incertitudes et de difficultés entre 1996 et 2002 soit... 6 ans pour obtenir les premiers jugements. Pourtant, cette dimension juridique était bien pensée dès le début de la seconde crise de l'amiante. Elle a permis de rendre visible l'invisible, de trouver des responsables et d'indemniser les victimes.

La stratégie juridique développée par les avocats a eu pour effet de mettre la faute inexcusable sur le devant de la scène sur fond de scandale de santé publique, créant ainsi l'espace nécessaire aux juges de la Cour de cassation pour modifier la définition des critères de reconnaissance:

« Attendu qu'en vertu du contrat de travail le liant à son salarié, l'employeur est tenu envers celui-ci d'une obligation de sécurité de résultat, notamment en ce qui concerne les maladies professionnelles contractées par ce salarié du fait des produits fabriqués ou utilisés par l'entreprise ; que le manquement à cette obligation a le caractère d'une faute inexcusable, au sens de l'article L. 452-1 du code de la sécurité sociale, lorsque l'employeur avait ou aurait dû avoir conscience du danger auquel était exposé le salarié, et qu'il n'a pas pris les mesures nécessaires pour l'en préserver »¹⁵⁵.

Des anciens critères, seule subsiste la conscience du danger à laquelle s'ajoute un second critère, le fait de ne pas avoir pris les mesures permettant de protéger le salarié exposé à ce danger (Teissonnière & Topaloff, 2002). *« On passe ainsi de la faute prouvée à la responsabilité présumée »* (Graser et al., 2004, p.138). D'une difficile reconnaissance, la faute inexcusable devient quasiment automatique.

➤ **Prévoir l'indemnisation des victimes**

La question du financement s'est alors posée. Et dans ce domaine également, le cas de l'amiante a ouvert de nouvelles perspectives. Parallèlement, comme il n'est pas possible de chercher la faute inexcusable pour les fonctionnaires, les avocats ont lancé des procédures devant les CIVI (Commissions d'Indemnisation des Victimes d'Infraction). Ces commissions offrent aux victimes d'une infraction pénale une indemnisation financée par la solidarité nationale¹⁵⁶.

*« On s'est dit pour les fonctionnaires, au départ il y a des négligences et des imprudences. Donc c'est au moins un délit de blessures ou d'homicides involontaires. On a tenté le coup au CIVI, qui est un vrai tribunal. C'est pas du tout fait pour ça au départ mais on y est allé. (...) On les a pris par surprise... On s'est mis à faire des petits procès planqués sans en parler à personne.
(...)*

On ne voulait pas que ce soit trop médiatisé parce ce que lorsque l'on obtient des dommages et intérêts dans la CIVI, c'est le Fond de Garantie Automobile qui paie et il est financé par une cotisation que tout le monde paie dans son assurance. On ne voulait pas attirer l'attention de ce fond. » (Entretien avec Maître Ledoux)

En 1 mois et demi, les avocats ont réussi à plaider devant toutes les CIVI de France. Résultat : sur ce temps très court, ils obtiennent 20 décisions dans toute la France qui condamnent le Fond de Garantie à indemniser les victimes de l'amiante, fond de garantie qui n'a pas vu le

¹⁵⁵ Définition rendue dans plusieurs arrêts de la Chambre sociale de la Cour de cassation le 28 février 2002 (par ex. Cass. soc., 28 févr. 2002, n° 99-18.389, n° 837, Sté Eternit industries c/ Delcourt-Marouzeu et a.)

¹⁵⁶ Cette procédure permet notamment d'indemniser les victimes quand l'auteur de l'infraction pénale n'est pas connu ou qu'il est insolvable.

coup arriver. Leurs avocats sont arrivés mais trop tard¹⁵⁷, la jurisprudence était établie. Les indemnisations étaient parfois énormes. Impossible pour le fond de garantie d'indemniser des milliers de victimes.

L'objectif de cette manœuvre est très précis : mettre la pression sur les pouvoirs publics afin de créer un fond d'aides aux victimes de l'amiante. En menaçant les finances du CIVI de nombreuses demandes d'indemnisation, ils obtiennent la création du FIVA : Fond d'Aide aux Victimes de l'Amiante. C'est une première en France. Le FIVA est financé par une contribution de l'Etat dont le montant est fixé chaque année par la loi de finances et par une contribution de la branche accidents du travail et maladies professionnelles du régime général de la Sécurité sociale (AT-MP) fixée chaque année par la loi de financement de la sécurité sociale. Le Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante créé en 2002 a pour objectifs d'assurer une indemnisation intégrale, rapide et équitable sur l'ensemble de la France de toutes les victimes de l'amiante exposées à titre professionnel ou non.¹⁵⁸ Ce système fait de la France un pays en pointe dans l'indemnisation des victimes de l'amiante^{159,160}.

« L'affaire de l'amiante a complètement bouleversé le droit de la sécurité au travail. Il y a avant l'affaire de l'amiante et il y a après. » (Entretien avec Maître Teissonière)

La stratégie juridique développée par les avocats a eu pour effet de remettre la faute inexcusable sur le devant de la scène sur fond de scandale de santé publique, créant ainsi l'espace nécessaire aux juges de la cour de cassation pour se réapproprier la pratique institutionnalisée.

« Compte tenu de la catastrophe, j'ai eu la conviction tout de suite que l'histoire de l'amiante allait tout emporter et qu'elle allait redéfinir le paysage juridique des questions de sécurité au travail et notamment il y a eu la grande redéfinition de

¹⁵⁷ Le fonctionnement classique des CIVI veut que les avocats du fond ne se déplacent pas et communiquent par courrier avec le tribunal.

¹⁵⁸ La demande d'indemnisation auprès du FIVA n'est pas incompatible avec une demande de reconnaissance pour faute inexcusable dans le cas de maladie professionnelle : le FIVA doit être informé de toute procédure en cours et peut également de lui-même saisir le tribunal. Le même préjudice ne peut pas être indemnisé deux fois.

¹⁵⁹ Une procédure de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante est également instaurée. Sous certaines conditions, les personnes exposées peuvent partir à la retraite à 50 ans. Une liste publiée au BO recense les établissements de fabrication, de flocage et de calorifugeage, les établissements de la construction et de la réparation navale et des métiers concernés et les ports qui y ouvrent droit.

¹⁶⁰ Le système du FIVA a été soutenu par le MEDEF lors de sa mise en place. Il fallait désamorcer les plaintes pour faute inexcusable qui pouvaient s'appliquer l'ensemble des cancers professionnels qui sont estimés en France à près de 2 millions de personnes.

l'obligation de sécurité de l'employeur comme obligation de résultat le 28 Février 2002 qui a été l'étape marquante. On n'a pas encore mesuré... là si vous voulez je travaille sur les suicides chez France Télécom et Renault Technocentre et sur la question des risques psycho-sociaux mais c'est toujours les effets si vous voulez collatéraux de l'obligation de sécurité et de résultats... » (Entretien Maître Teissonnière)

B. Les conséquences de cette stratégie

« On ne va pas faire le coup de 77 et dire que c'est réglé ! » (Entretien avec Patrick Herman, Journaliste et membre de Ban Asbestos)

Ce verbatim illustre particulièrement bien le changement d'état d'esprit entre les deux périodes : cette fois-ci le mouvement prend également le temps de gérer l'après-crise.

a. Des entreprises étrangement silencieuses

Ce qui est particulièrement intéressant sur cette période, c'est la quasi-absence de réaction publique des entreprises concernées. Tout a été très vite et de l'avis des personnes rencontrées, une sorte de fatalité semblaient toucher ces entreprises. Pour Patrick Herman, cette situation n'était plus vraiment tenable. Eternit et Everit, les principaux groupes directement concernés, mènent dans l'ombre des stratégies d'influence au niveau français comme européen. L'objectif serait double pour eux : essayer de maintenir un usage de l'amiante qui leur éviterait de revoir tout leur processus de production et leur garantirait des débouchés mais aussi écarter toute responsabilité face aux procédures lancées. Très rapidement, le second point prendra le pas sur le premier.

Pour cela, il faut mettre en place des stratégies de lobbying au niveau français comme international.

Au niveau européen, les lobbies industriels essaient de faire passer l'idée – a priori fausse si on s'en tient aux études reprises par l'INSERM – que le chrysotile serait moins dangereux. Pour cela, il faut décrédibiliser les études publiées¹⁶¹.

Le soutien vient alors des pays producteurs d'amiante. Les canadiens, qui se sont procurés le rapport complet de l'INSERM, ont fait une contre-expertise de ce rapport¹⁶². Le Canada sait bien que le processus d'interdiction en cours en Europe va lui fermer les portes de ce marché. La France est sur le point d'interdire l'amiante et la CEE prévoit une interdiction avant 2005 pour l'ensemble des pays... L'enjeu prend une dimension internationale : le Canada porte plainte à l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce) en soutenant que l'interdiction de l'amiante en France est contraire à l'Accord Général sur les Tarifs douaniers et le commerce (GATT)¹⁶³. Un juste retour des choses pour la France qui avait lancé la même procédure contre les premiers pays européens qui avaient interdit l'amiante. Le Canada perd le marché européen mais veut par cette procédure défendre le commerce de l'amiante vers les pays en voie de développement où la législation hygiène et sécurité est plus souple. Le pays bénéficie des soutiens des pays producteurs (notamment le Brésil et le Zimbabwe). Les Etats-Unis prennent position en faveur de la CEE.

Clin d'œil à la France, la plainte déposée reprend les arguments développés par le CPA et donc par la France...

- minimisation des risques («l'amiante fait moins de morts que le tabac», «le grand nombre de cancers que l'on observe aujourd'hui est dû aux conditions d'utilisation passées de l'amiante»),
- distinction entre amphiboles et chrysotile... Le Canada soutient que seules les amphiboles (crocidolite, amosite) seraient dangereuses. Cela tombe bien puisque le Canada produit de l'amiante chrysotile (qui représente plus de 90% de l'amiante produit dans le monde).

¹⁶¹ Le débat est encore en cours dans les revues spécialisées. Le problème serait plutôt que les deux types d'amiante ont pu être mélangés. L'INSERM, par souci de pragmatisme, incite à la prudence en préconisant l'interdiction de l'amiante.

¹⁶² Des rumeurs, reprises par la presse, circulent aussi sur une éventuelle contre-expertise demandée par le nouveau directeur de l'INSERM, Monsieur Claude Griscelli, à son arrivée le 20 juillet 1996. Le principal intéressé a toujours nié cette procédure et a toujours dit refuser tout interventionnisme dans la sphère scientifique. Cependant, en septembre 1997, la publication du rapport a été bloquée...

¹⁶³ Le 18 septembre 2001, l'OMC a annoncé qu'elle déboutait le Canada au nom de l'article XX du GATT relatif à la Santé Publique.

- promotion de « l'usage contrôlé » de l'amiante. Le Canada prétend que des procédures de contrôle rigoureuses permettent de diminuer la quantité de poussières d'amiante à chaque fois qu'on le travaille, de sorte que les risques deviennent «indétectables».
- refus de rechercher des produits de substitution à l'amiante, sous prétexte qu'on ne peut être certain de leur innocuité). (Source : Plainte déposée à l'OMC reprise par l'ANDEVA)

Concrètement, dès 1995, les entreprises se préparent à la mutation. Contraintes et forcées, les entreprises françaises se sont bien adaptées à l'interdiction d'exportation vers des pays qui avaient déjà interdits l'amiante.

« Mais le plus insupportable demeure d'apprendre qu'Eternit, depuis dix ans, peut se passer d'amiante. Le site de Thiant, par exemple, exporte 10% d'une production spéciale à base non plus d'amiante mais de cellulose vers les Pays-Bas où le « magic mineral » est formellement interdit depuis dix ans. Le groupe français a d'ailleurs été racheté par le groupe Etex – en fait Eternit Belgique-, qui dans ses 150 usines s'adapte aux réglementations nationales en produisant du Fibrociment avec amiante ou à base de différents autres matériaux de substitution. » (François Malye, 1996, p. 103)

Des saisies ont été opérées pour la procédure pénale¹⁶⁴. Lors de celles-ci, les membres présents n'ont pu que constater l'existence de lignes de production parallèles. Une pour l'exportation, l'autre pour les marchés autorisant l'amiante.

Face à la stratégie juridique, les entreprises ont trouvé une parade à un moment donné à travers l'inopposabilité pour ne pas verser les indemnités. Lorsque la Caisse Primaire, lors de la phase d'instruction de la maladie, ne respecte pas certaines procédures, les conséquences de la maladie étaient inopposables à l'employeur. Autrement dit, ils ne payaient pas les dommages et intérêts. Cela a fonctionné quelques années pendant lesquelles les entreprises ne se sont pas souciées des montants des dommages et intérêts. Aujourd'hui, cela ne tient plus et donc les entreprises se concentrent sur la question des montants en jeu. Représentés par l'UIMM (Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie), ils mettent en avant le degré relatif de dangerosité des pathologies.

¹⁶⁴ Ces saisies sont un exemple du caractère ubuesque que peut prendre le cas de l'amiante. François Malye m'a raconté la scène lors de l'arrivée sur place des personnes chargées de l'enquête et des juges ; D'un point de vue pratique, il a donc fallu désamianter tous les dossiers et toutes les archives de l'usine pour que le matériau puisse être saisi et consigné, une nouvelle preuve que la poussière d'amiante se glisse partout... Ce point qui semble relever du détail explique aussi la lenteur de la procédure et les difficultés rencontrées pour mener l'instruction.

« Eternit s'est fait remboursé 1,5 millions d'euros... parce que les CPAM n'ont pas respecté les procédures. Ils ont sorti l'inopposabilité. Dans ce cas, la CPAM rembourse. La Comédie Française ne paiera pas 1 centime pour les indemnisations. C'est le problème de la gestion paritaire et aussi bizarre que cela puisse paraître cela protège encore les entreprises. » (Entretien avec Patrick Herman)

Sur le plan de la production, les industriels ont perdu le marché européen mais ils ont gagné l'Inde, le Brésil et la Chine. Le Canada défend toujours l'Usage Contrôlé de l'Amiante en s'appuyant sur la moindre dangerosité du chrysotile, L'institut de l'amiante est rebaptisé Institut du Chrysotile et sa structure est très proche de celle du CPA.

L'Institut du chrysotile, organisme sans but lucratif créé en 1984, est dirigé par un conseil d'administration formé de représentants des milieux industriel, syndical et gouvernemental. (source : site institutionnel de l'Institut du Chrysotile)

Il mène aujourd'hui le combat international de défense de l'amiante souvent face à l'association Ban Asbestos.

« L'institut du chrysotile a des moyens énormes, nous on est tout petit.... (...) Le lobby est devenu supranational. » (Entretien avec Patrick Herman)

b. Un syndicalisme relégué au second plan

Aussi surprenant que cela puisse paraître, les syndicats semblent assez absents du second mouvement autour de l'amiante. Les syndicats sont des acteurs complexes dans l'histoire de l'amiante. Ils ont intégré le CPA pour défendre l'emploi. Seul FO s'est rebellé en sortant de ce comité. Les syndicats ne sont donc pas à l'initiative du mouvement.

«Jusque dans les années 80, il n'y avait pas de pression médiatique... Bon il y a eu Jussieu, mais c'était très limité. (...) La pression de la société est beaucoup plus forte qu'avant parce qu'elle a été canalisée par les associations beaucoup plus efficaces que les syndicats... parce que les syndicats, je les ai côtoyés au CPA, les syndicats. (...) Les syndicats ne pensaient qu'à une chose, l'emploi. Et pourtant c'était pas la plus grande période de crise. Donc ils nous disaient démerdez-vous pour qu'on puisse travailler dans de bonnes conditions. Mais l'important c'est qu'on travaille. Par contre, le mouvement associatif a complètement débordé les syndicats.... » (Entretien avec le Professeur Brochard)

Cette position des syndicats dans les années 80 repose également sur une perception des risques professionnels totalement différente. Les avocats spécialistes de santé au travail soulignent qu'à cette période lorsqu'un risque était identifié, la solution était d'indemniser ce

risque et non de le supprimer. Tout un système de prime perdurait, ce qui explique pourquoi les syndicats se sont saisis aussi tardivement des questions de risque au travail.

« J'ai rencontré un CGTiste d'Albi au tout début des années 90, il m'a dit : on a été cocus sur toute la ligne. On a accepté un chantage à l'emploi. C'était consenti et presque revendiqué par les centrales syndicales. On a perdu les emplois et on perd des copains toutes les semaines. On a été cocus sur toute la ligne. ». (Entretien avec Patrick Herman)

Une fois que le scandale a éclaté, les syndicats se sont ralliés à la mobilisation en soutenant l'interdiction et la demande d'indemnisation¹⁶⁵. Dès 1995, la CGT interpelle le Premier Ministre Monsieur Juppé pour demander l'interdiction de l'amiante, traiter les situations dangereuses, indemniser les victimes.

Une conférence de presse est organisée le 30 mai 1995 avec ALERT (Association pour l'étude des risques au travail), la FNATH (Fédération Nationale des accidentés du travail et des handicapés) et La Ligue contre le cancer (Val d'Oise). Pour la suite du combat, les syndicats ont soutenu les actions du mouvement social. Ils ont notamment joué un rôle de relai d'informations et de discussion au sein des organisations.

Le Bulletin Trajectoires de la CGT de Juin 1995 est doté d'un supplément « Amiante ? L'Etre Humain D'abord ! ». Sur les 22 pages de ce supplément, aucune mention du CPA. Le ton est radical. Le dossier « Amiante, Danger Mortel ! » ouvre le supplément et se conclut par « La dimension et la gravité des problèmes posés implique, de notre part, une bataille soutenue. ». Trois axes animent l'action des syndicats : 1/ le bannissement de l'amiante mais en assurant des garanties économiques et sociales ; 2/ renforcer la réglementation existante et mettre en place davantage de contrôle dans les entreprises transformatrices (Eternit) ou utilisatrices (la CGT accuse alors St Gobain de tirer d'énormes profits d'activités liées à l'amiante) ; 3/ cartographier et évaluer les flocages en amiante.

Cette position permet de rentrer dans la lutte au côté du mouvement social sans renier la position antérieure du syndicat. En effet, l'impératif économique reste présent : l'emploi ne doit pas être la variable d'ajustement de l'abandon de l'amiante. D'ailleurs un communiqué fustige dans ce numéro le comportement d'Everite – Saint-Gobain dont un plan social a été

¹⁶⁵ Quelques résistances persistent localement. Ainsi à Condé-Sur-Noireau, les syndicalistes de la CGT se mobilisent en 1994-1995 pour « mettre à la porte ces intellectuels parisiens » qui veulent fermer leur usine (Entretien avec Maître Ledoux)

rejeté le 17 mai 1995 par la Cour de Cassation. Dans la lettre adressée à Monsieur Juppé, Premier Ministre, le syndicat rappelle son combat auprès d'Amisol et dénonce le manque de suivi dans les mesures décidées à cette époque. On ne note toujours aucune mention de faite du rôle du CPA dans cette lenteur constatée.

« Trajectoires » d'Octobre 1995¹⁶⁶ sera également consacré à l'amiante dans une perspective plus large de réflexion autour du travail, de la santé et du bien-être. Des « fiches amiante » sont proposées dans ce numéro. En conclusion de ces fiches essentiellement techniques¹⁶⁷, une réflexion est proposée sur la place des syndicats dans le dossier de l'amiante. Le syndicat doit permettre le recensement des usages récents de l'amiante par l'entreprise et recenser les chantiers réalisés. Une réflexion idéologique est également proposée :

*« Les organisations de la C.G.T auraient tort de se priver de dénoncer le scandale de l'amiante tout aussi important que le scandale du sang contaminé. (...) la nocivité de l'amiante est connue depuis longtemps et combien grande est l'inertie des industriels et des pouvoirs publics. **Ils savaient et ils ont laissé faire.** »¹⁶⁸ (Trajectoires n°17, octobre 1995)*

Le temps de la réflexivité ne semble pas être encore venu pour le syndicat. Loin d'être les *leaders* de la contestation, le syndicat œuvre dans la diffusion de celle-ci. Par exemple, des rencontres comme celles du 10 novembre 1995 sont organisées avec Henri Pézerat et Annie Thébaut-Mony. Elles réunissent ainsi militants et spécialistes (plus de 120 personnes pour celles-ci). Lors de cette réunion sera discuté par exemple un projet de décret « Amiante ». La CGT se positionne comme un interlocuteur privilégié de l'Etat.

« La fermeté et l'unité des organisations syndicales ont conduit l'Administration à maintenir le projet quasiment en l'état, en acceptant quelques modifications permettant une clarification et une meilleure compréhension quant à l'interprétation en vue de la mise en œuvre de ce texte. (...) Rien n'interdit, bien au contraire, et nous y engageons nos organisations, d'exiger du Ministre du Travail qu'il signe ce nouveau décret Amiante dans les meilleurs délais. » (« Trajectoires », supplément au n°18, Novembre 1995, p.19)

¹⁶⁶ Un supplément au « Trajectoires » de Novembre 1995 sera encore consacré à l'amiante. Le contenu est en cohérence avec les thèmes proposés dans les numéros précédents.

¹⁶⁷ Dans les contributeurs qui ont rédigé ces fiches, on retrouve le Professeur Henri Pézerat.

¹⁶⁸ En gras dans le texte.

c. Le mythe du chantage économique ?

Le mythe de la survie économique de la France s'effondre très rapidement :

« Le summum a été atteint quand on a interdit l'amiante, c'est de se rendre compte qu'à l'usine de Thiant, il y avait 2 chaînes. Il y avait une chaîne qui depuis 1984, produisait les mêmes produits à partir de fibres non dangereuses. On prédisait un désastre. L'économie devait être à genoux. Il n'y a rien eu... ils ont appuyé sur le bouton. Mais ils avaient réussi à entretenir cette peur pendant des années. » (Entretien avec François Malye)

Il n'y a pas eu de catastrophe économique liée à l'abandon de l'amiante.

« Du jour au lendemain, clic-clac ils ont changé la production. Ça a coûté un peu plus cher parfois mais personne n'a été viré. De toute façon, ils le faisaient déjà. » (Entretien avec Maître Ledoux)

Les grands groupes ont survécu comme en atteste l'histoire de l'entreprise Eternit rappelée sur leur site internet professionnel :

1995

Eternit Group devient ETEX Group.

1996

Reconversion industrielle d'Eternit, suite à l'interdiction de l'amiante : remplacement par des fibres cellulose et polyvinyl-alcool (PVA).

L'entreprise Ferodo de Condé-sur-Noireau est aujourd'hui le groupe Valeo, dénomination quelque peu ironique au regard de l'histoire :

1923, Eugène Buisson, le distributeur en France des garnitures de freins Ferodo, ouvre, à Saint-Ouen, des ateliers pour produire, sous licence, ses propres garnitures d'embrayage et de freins.

En 1980, les actionnaires adoptent le nom de « Valeo » – « Je vais bien », en latin – afin de fédérer les marques et les équipes sous un même nom.

(Source : site institutionnel de Valeo)¹⁶⁹

Economiquement, les bassins d'emploi liés à l'industrie amiantifère ont connu des difficultés indépendamment de l'usage de l'amiante. Ces régions, en particulier le Nord et l'Est de la France, sont des régions avec des industries vieillissantes. L'harmonisation des politiques au niveau européen et mondial (notamment avec les Etats-Unis) rend obsolète le chantage à

¹⁶⁹ Everite est une filiale du Groupe Saint-Gobain dont le site institutionnel nous rappelle que : « Saint-Gobain est une entreprise plus que tricentenaire qui s'est développée dans le respect des personnes et de leur environnement. »

l'emploi qui a pu être fait dans ces régions. Les pays qui utilisent encore aujourd'hui intensivement l'amiante sont essentiellement des pays en voie de développement (en particulier l'Inde ou des pays africains) et ont de fait d'autres facteurs de compétitivité qu'on ne pourrait rattraper.

L'interdiction de l'amiante s'est faite progressivement comme dans tous les autres pays qui ont opté pour cette politique. Cela a notamment permis de gérer par des exceptions les quelques cas où l'usage de l'amiante était difficilement remplaçable.

d. L'arrivée de nouveaux acteurs

Dès 1995, certaines entreprises ont senti que « le vent allait tourner ». Deux nouveaux secteurs d'activité risquent d'apparaître rapidement : le désamiantage et le diagnostic amiante.

*« Dans le milieu industriel du second bâtiment, on a commencé dès 95 à sentir...(...) C'était suffisamment perceptible pour qu'il y ait des gars qui approfondissent et voient un nouveau marché et dans ce cas si on est dans les premiers, ça va bien se passer. »
(Entretien réalisé avec Jean-Marc Wierzbinski, Expert cours d'appel de Metz (amiante), Auditeur pour Afnor Certification)*

Les deux activités sont indépendantes légalement. Ces professions sont soumises à accréditation et formation. Aucune expérience spécifique n'est exigée pour rentrer sur ce marché¹⁷⁰. Ce secteur n'a pas exercé de réelle pression pour émerger. Il s'agit d'une opportunité qui s'est créée mais qui n'avait pas pour finalité de 'pousser' l'interdiction de l'amiante. Le législateur a dû mettre en place ce système très rapidement pour accompagner le train de mesures prises dans les années 90 imposant le diagnostic amiante pour la vente de bien par exemple.

e. La question polémique des substituts

Tout comme les désamianteurs n'ont pas conduit à l'interdiction de l'amiante, aucune industrie substitut n'est intervenue frontalement pour occuper l'espace laissé par l'amiante. Dans bien des cas, l'amiante a tout simplement été... supprimé. L'amiante était si peu cher que l'on en a mis partout parfois sans que cela ne soit totalement nécessaire.

¹⁷⁰ Les entreprises créées au départ n'avaient pas forcément un profil d'entreprise en reconversion suite à l'interdiction de l'amiante. Il s'agit plutôt d'un réseau de petites entreprises indépendantes. Un certain nombre d'entrepreneurs du bâtiment ont ainsi développé de nouvelles compétences. Ces activités ne concernent pas vraiment les « gros » industriels de l'amiante.

Il n'existe aucun substitut universel qui remplisse toutes les qualités de l'amiante mais des solutions ou des produits peuvent être utilisés (Source INRS : Dossier ED5006 / Substitution à l'amiante, voir des extraits de ce document en Annexe 7).

Ces solutions peuvent être de nature fibreuse ou non fibreuse. La meilleure précaution consisterait à privilégier les produits non fibreux comme les plâtres spéciaux. Cela ne correspond pas à toutes les situations et l'usage de produits fibreux notamment de fibres artificielles. La nocivité de l'amiante est attribuable à son caractère fibreux et il semblerait qu'aujourd'hui le doute persiste sur ces nouvelles fibres.

« Y a-t-il aujourd'hui un matériau qui pourrait créer autant de problèmes que l'amiante ?

JMW : Autant non...mais qui est du même genre, oui : les fibres céramiques.

- Qu'on utilise pour...

JMW : On les utilise pour remplacer l'amiante... Ce qui nous sauve c'est que ce sont des fibres qui nous coûtent très cher. Donc on ne va pas en mettre beaucoup. Peu de gens seront concernés. Mais à mon avis, c'est presque aussi nocif que les fibres d'amiante. » (Entretien réalisé avec Jean-Marc Wierzbinski)

Un ironique éternel recommencement... même si la démesure de l'amiante ne sera jamais atteinte¹⁷¹.

f. Les défaillances du système

La reconversion économique s'est faite pour les entreprises. En revanche, le temps de la responsabilisation ne semble pas encore révolu. Très tôt les entreprises ont compris qu'elles allaient devoir répondre de l'exposition de certains salariés à l'amiante.

La lenteur des procédures pénales en France protège dans un premier temps les responsables d'entreprises¹⁷². Les responsables visés par les procédures pour faute inexcusable ont articulé leur défense autour de l'idée qu'ils ne savaient pas. En particulier, ils ont particulièrement

¹⁷¹ Lors des entretiens, j'ai eu l'occasion de discuter d'un « éventuel futur amiante ». Tous s'accordent pour dire qu'il n'y aura pas avant longtemps de nouveaux scandales de cette ampleur. La particularité de l'amiante repose sur son omniprésence alliée à sa dimension politique et économique. Les avocats et les journalistes ont tout de même soulevé l'enjeu futur des conséquences des pesticides et des ondes...

¹⁷² En 2012, les mises en examen sont encore très limitées : des anciens responsables d'entreprises (il y a par exemple eu 6 mises en examen pour le groupe Eternit), quelques cadres de la fonction publique (c'est notamment le cas pour l'Hôpital St Louis à Paris), et des membres du CPA (dont celle du Professeur Brochard récemment). Mais la procédure avance péniblement. Il n'y a pas de grand procès pénal comme cela a été le cas en Italie en février 2012 contre les responsables de l'entreprise Eternit.

insisté sur le respect des lois de 1977 qui n'interdisaient pas l'amiante mais mettaient en place de procédure de contrôle. Argument largement contesté par les victimes dont les témoignages ont vite mis en perspective ce 'respect' des procédures.

Le Professeur Brochard le soutient encore aujourd'hui : si la réglementation de 1977 avait été respectée au quotidien dans les entreprises, le scandale de l'amiante n'existerait sûrement pas aujourd'hui sous cette forme : « *il y a ce qui est prescrit et il y a ce qui est fait* ». Cette réglementation n'était pas parfaite, on n'avait pas un risque zéro, ultime utopie des sociétés modernes.

L'inspection du travail, garant de l'application de la loi, et la médecine du travail sont alors pointées du doigt pour leur défaillance. Plus qu'un manquement à leur obligation, les enquêtes révèlent le rôle de certains médecins du travail dans la défense de l'institution.

Ainsi à Jussieu, le suivi des enseignants pourtant mis en place a été plus que contourné :

« [Les médecins du travail] avaient bien mis en place dans les années 1980 un comité de suivi pour surveiller la santé des enseignants, mais, surprise, des pièces essentielles manquent à leurs dossiers. Plus inquiétant, ils ont rendu des diagnostics erronés pour une cinquantaine d'employés aujourd'hui atteints de plaques pleurales. Le physicien Michel Cassien est de ceux-là. En 1998, lors d'une visite médicale annuelle de Paris-VI, une radio révèle l'existence de plaques pleurales dans ses poumons. En réalité, son rapport d'expertise médicale, obtenu par «le Nouvel Observateur», révèle que ses anomalies pleurales étaient déjà visibles sur une ancienne radio datant de... novembre 1988. Acte délibéré, négligence, incompétence ? «Pendant dix ans, l'université m'a menti !», s'insurge-t-il. » (Le Nouvel Observateur, n°2247, Semaine du Jeudi 29 Novembre 2007)

Pour l'inspection du travail, le nombre d'entreprises à 'surveiller' et le manque de moyens expliquent en partie l'absence de réactions.

C. La construction d'un nouveau mouvement social, du nouveau avec de l'ancien ?

Naissance ou renaissance, la seconde crise de l'amiante s'inscrit dans un contexte économique, social et politique différent de celui des années 1970. La relation au travail a évolué, les questions de santé au travail se sont développées et les connaissances dans ce domaine se sont développées mais aussi diffusées. Ainsi, ces questions sont devenues plus centrales pour les syndicats comme ont pu me le rappeler les acteurs interrogés. L'ère de l'homme moderne qui contrôle la nature est contestée et la perception du risque accepté a changé. Cela concorde notamment avec l'émergence des questionnements autour du développement durable. En effet, cette décennie est marquée par les premiers scandales de santé publique et on prend conscience des limites du contrôle de l'homme sur son environnement mais aussi du poids de la sphère économique dans les enjeux sociétaux. Ainsi, l'article de François Malys « L'amiante, le scandale de l'air contaminé » fait par son titre très largement écho au « scandale du sang contaminé »¹⁷³. L'affaire révélée en 1991 concerne des hémophiles contaminés par le virus du sida suite à des transfusions sanguines. Ce qui était alors reproché en particulier aux ministres de l'époque¹⁷⁴ est d'avoir manqué à l'obligation de sécurité. L'idée que les décideurs aient privilégié les intérêts économiques avant la santé a fait apparaître de la suspicion dans la société envers les politiques. De la même façon, d'autres scandales davantage sanitaires vont éclater au cours de la décennie avec notamment les scandales dits de la vache folle et des hormones de croissance. Cependant, les avocats nuancent cet effet de contexte pour la procédure judiciaire. Ces affaires ont sûrement aidé à mobiliser l'opinion publique. Maître Ledoux insiste notamment sur le fait que le sang contaminé relève du principe de précaution alors que l'amiante repose sur de la prévention. Deux enjeux totalement différents en terme juridique. Le risque d'amiante est connu depuis plus d'un siècle.

¹⁷³ Noter que l'écho dans la société a assurément aidé à l'émergence du scandale de l'amiante mais les avocats ont largement insisté sur le fait qu'ils aient rapidement pris leur distance face au scandale de l'amiante

¹⁷⁴ Laurent Fabius, Premier Ministre ; Georgina Dufoix, ministre des Affaires sociales ; Edmond Hervé, secrétaire d'État à la Santé.

Le temps est davantage au questionnement et au doute. L'expression semble abusive mais il semblerait qu'il y ait un effet d'expérience dans la remise en cause du discours institutionnalisé. De plus, la pression politique au niveau européen s'est intensifiée à la fin des années 80 et la position de la France, prônant l'usage contrôlé de l'amiante, était de plus en plus discutée. Le contexte est également différent dans la mesure où le mal devient visible et commence à se chiffrer. Le travail de Julian Peto dont nous avons parlé précédemment a joué un rôle important dans la réémergence du conflit : la projection des morts et victimes à venir qui se chiffraient en milliers en Grande-Bretagne n'ont pu que faire réagir en France où la législation était nettement moins protectrice. L'équation preuve + légitimité scientifique est à nouveau posée.

Comme nous avons pu l'évoquer précédemment, des événements isolés sont à la source de cette seconde crise de l'amiante. La plainte des veuves de Gérardmer, la publication du rapport de Julian Peto, le regain d'intérêt des journalistes... Cependant, contrairement au mouvement des années 70, ce mouvement se construira autour d'une véritable stratégie s'appuyant en particulier sur la construction d'un montage juridique original et performant (dont les effets dépasseront largement la sphère de l'amiante). La mise en place d'une association (l'ANDEVA) et d'un fond d'indemnisation (le FIVA) vont également permettre de tourner définitivement la page de l'amiante. Le cas emblématique de Jussieu a suscité l'intérêt des médias et a donné du pouvoir à la mobilisation.

Le 1^{er} janvier 1997, la France est le 7^{ème} pays européen à interdire totalement l'amiante.

*« Oui mais l'affaire a été exemplaire en France. Si je compare avec la Grande-Bretagne, l'Espagne ou les italiens.... Les gens ne sont pas indemnisés dans les autres pays européens. Le scandale continue ailleurs !(...) La France est un des pays qui a le mieux réglé le problème de l'amiante. On est parti avec retard... mais au final...»
(Entretien avec Maître Teissonière)*

Seule zone d'ombre dans la stratégie de cette seconde mobilisation, les plaintes au pénal qui n'aboutissent pas aujourd'hui en France. Le Professeur Brochard est le premier membre du CPA qui est aujourd'hui mis en examen. Des médecins du travail des entreprises transformatrices d'amiante l'ont été auparavant. L'entretien téléphonique avec le juge Bertella-Geoffroy, n'a fait que confirmer l'engagement de ce juge d'instruction dans sa volonté de trouver les responsables dans toutes les sphères de la société.

Chapitre 7 : Maintenir ou détruire : le travail institutionnel au cœur de la dialectique institutionnelle

A travers la narration du cas de l'amiante en France, nous avons retracé les stratégies des acteurs souhaitant maintenir ou déstabiliser l'amiante comme pratique institutionnalisée. Le processus se structure autour de deux phases d'opposition et une phase de collaboration. Cette dernière est une conséquence de la fin de la première crise de l'amiante et garantit le maintien de la pratique. Pourtant, le retour d'une nouvelle mobilisation permet de remettre en cause ce nouvel ordre institutionnel pour conduire à l'interdiction de la pratique.

Cette partie propose une mise en perspective des éléments de la narration par rapport à nos problématiques de recherche. Ainsi, nous apportons une lecture des séquences à travers le travail institutionnel qui y est déployé. Pour cela, nous retraçons les trajectoires de mobilisation pour chacune des périodes de contestation. Nous identifions alors la nature des luttes institutionnelles en présence. Et proposons une analyse des répertoires tactiques mobilisés.

L'analyse longitudinale de l'interdiction de l'amiante nous permet de mettre en évidence les conséquences de la première mobilisation et ainsi expliciter les conditions de l'émergence d'une phase de collaboration entre défenseurs et détracteurs de l'institution.

I. La première crise de l’amiante en France : faire évoluer la pratique pour mieux la maintenir

Dans les années 70, des alertes ont pesé sur le monde protégé de l’amiante. Les industriels de l’amiante, organisés en trusts internationaux, ont connu des « secousses » plus ou moins violentes dans leur pays. La France semble préservée mais les industriels français se préparent à une possible contestation. Elle va survenir en 1975 suite à l’apparition de premières pathologies et l’engagement de Professeurs de Jussieu. La première crise de l’amiante sera médiatisée, la pratique questionnée et finalement maintenue.

A. Emergence du premier mouvement social : la fin de l’âge d’or de l’amiante en France.

La première crise de l’amiante est née de la rencontre entre le drame social vécu par les salariés de l’entreprise Amisol à Clermont-Ferrand et le mouvement créé par le Collectif de Jussieu.

Auparavant, les salariés d’Amisol, principalement des ouvrières, étaient en grève pour obtenir la réouverture de leur manufacture.

La découverte inopinée de poussière d’amiante issue du flocage vieillissant de l’Université a conduit à la création d’un collectif à Jussieu. L’objectif de ce mouvement est de mettre en place une vigilance vis-à-vis des conditions de travail au sein de l’Université. Très vite, leur préoccupation va se porter essentiellement sur l’amiante.

Ces événements purement indépendants ont conduit aux premiers questionnements autour du « Magic Mineral ». Plus spécifiquement, la contestation prend une dimension sanitaire nationale par l’événement médiatique institutionnel orchestré au sein de l’usine Amisol par le Collectif de Jussieu. (Voir figure 11 ci-dessous)

La diffusion de la mobilisation s’est ensuite faite autour de la rencontre entre plusieurs sphères de la société. Les sphères scientifiques et sociales ont interpellé la sphère industrielle et cette rencontre a notamment permis une mobilisation médiatique. La sphère politique a alors été obligée de se saisir du dossier de l’amiante. (Voir figure 12 ci-dessous)

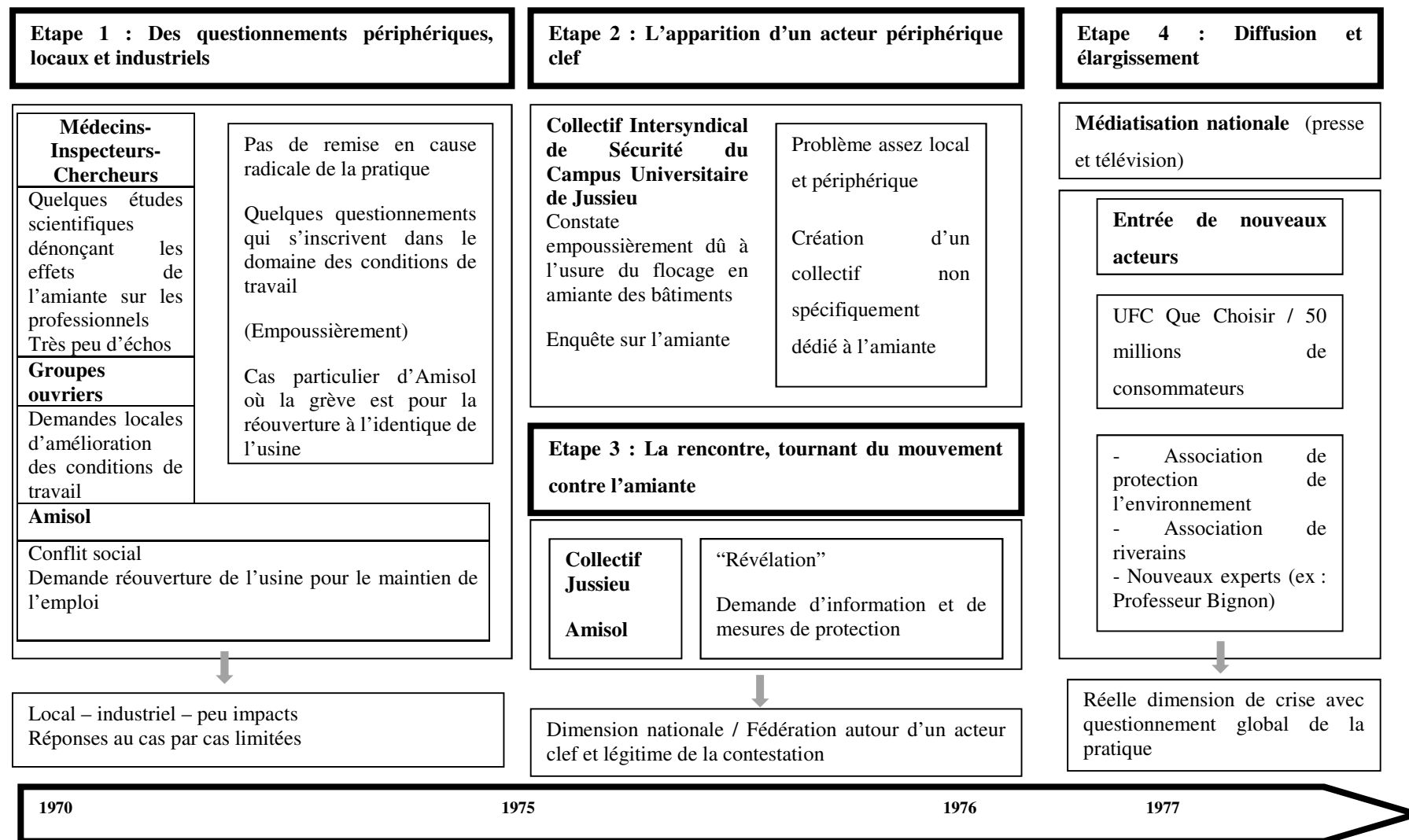


Figure 11 : Les grandes étapes de la première mobilisation

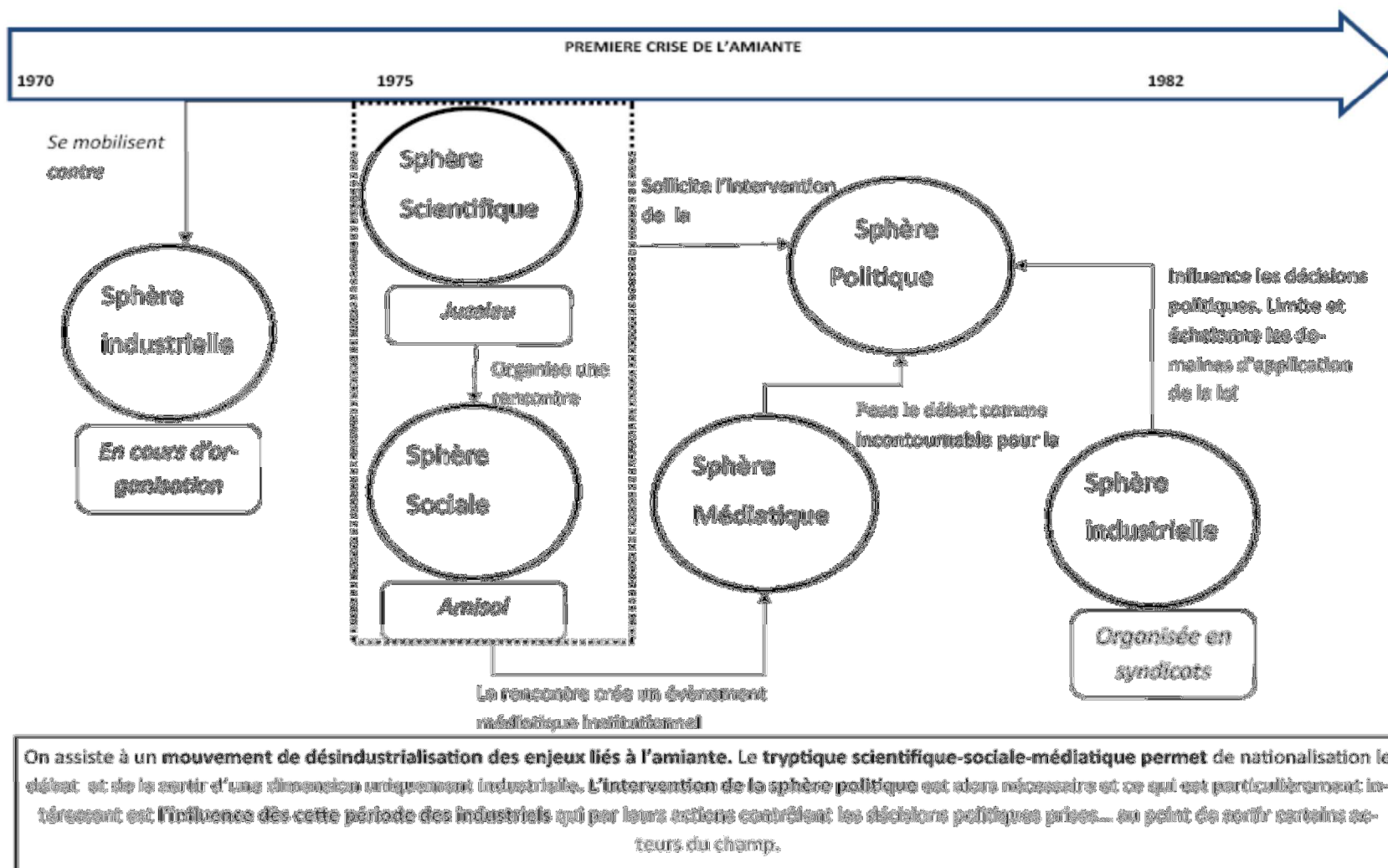


Figure 12 : L'émergence et la diffusion de la première crise de l'amiante

B. La définition des frontières de la pratique institutionnalisée, enjeu des luttes institutionnelles

La mobilisation s'est construite autour de luttes institutionnelles mettant en compétition des logiques primaires défendues par les acteurs dominants du champ et des logiques secondaires défendues par les *challengers*¹⁷⁵. Les logiques institutionnelles du champ représentent les valeurs, les normes, les croyances et les finalités véhiculées au sein du champ. Les logiques primaires légitiment les actions des acteurs dominants. Les logiques secondaires sont associées à l'acteur émergeant ou disparu. Elles sont associées à des acteurs marginalisés du champ.

➤ Ainsi, les entreprises transformatrices de l'amiante Eternit et Amisol en tête, se retrouvent sous les feux médiatiques. Les entreprises utilisatrices –automobile, construction, armée en priorité- sont concernées à deux niveaux : la mise en danger potentielle de leurs salariés mais aussi la vente de produits contenant de l'amiante. Deux instances représentatives, le syndicat de l'amiante-ciment et la chambre syndicale de l'amiante, diffusent donc les logiques primaires au sein du champ :

- L'amiante est une matière première naturelle : il existe à l'état naturel comme l'eau ou l'air etc... Elle est donc nécessaire et maîtrisable.
- L'amiante est au cœur d'une stratégie industrielle créatrice d'emplois directs et indirects. La croissance économique de la France et sa compétitivité reposent sur une bonne maîtrise de cette matière première.
- La dangerosité évoquée n'est rien en comparaison des vies sauvées grâce aux qualités intrinsèques de l'amiante (protection contre les incendies, et résistance exceptionnelle).
- Il n'existe pas de consensus scientifique sur la dangerosité de l'amiante (débat qui met notamment en évidence la nécessité de différencier les différents types d'amiantes)
- Il n'existe pas de substituts à l'amiante qui puissent être aussi efficaces.

¹⁷⁵ Cette analyse s'appuie sur le travail proposé par McAdam et Scott dans l'ouvrage « *Social Movement & Organization Theory* » (2005). Cette lecture croisée entre néo-institutionnalisme et mouvement sociaux permet une première lecture descriptive de l'évolution du champ et de l'impact du mouvement social sur la pratique institutionnalisée.

➤ Les premiers acteurs contestant les acteurs dominants du champ ont été peu entendus au début des années 70. Des conflits ouvriers, extrêmement localisés, se sont déclarés dans quelques entreprises sans que cela ne prenne beaucoup d'ampleur. De plus, ces manifestations ne se sont pas directement orientées vers l'amiante. L'enjeu se porte davantage sur la demande d'une amélioration des conditions de travail, notamment en limitant l'empoussièrement des usines et entrepôts. On ne note aucune connaissance de la dangerosité de la fibre pour ces acteurs qui souhaitent maintenir l'emploi dans leur région.

Pourtant, la dangerosité de l'amiante avait déjà fait l'objet d'études scientifiques par des médecins du travail et des épidémiologistes. Les échos en France sont extrêmement limités. Le lien amiante-cancer est déjà connu, suite à la publication d'études notamment de la part du CIRC. Ces quelques lanceurs d'alerte se heurtent à la logique dominante et ne peuvent émerger dans les débats.

Ainsi, les logiques secondaires s'appuient sur deux axes principaux sans pour autant remettre en cause directement la pratique institutionnalisée :

- L'amiante est un outil de travail. Sa dangerosité fait partie des risques du métier.
- Les difficultés des conditions de travail de l'amiante sont assimilées aux conditions des autres poussières. Il est donc nécessaire de mettre en œuvre des mesures de sécurité et d'amélioration des conditions de travail.

Il n'y a pas réellement de focalisation sur l'amiante. Les demandes exprimées sont relatives aux conditions de travail en général et la dangerosité est relativisée : on meurt de l'amiante, comme on souffre d'autres pathologies professionnelles.

➤ Le mouvement social constitué autour du Collectif de Jussieu va faire évoluer cette logique. L'événement médiatique institutionnel créé par Henri Pézerat lors de sa visite aux ouvrières d'Amisol, a été un événement déstabilisant dans le champ de l'amiante. Cela a permis de faire évoluer les logiques secondaires du champ vers une contestation plus centrée sur l'amiante.

- L'amiante est une matière première certes naturelle mais aussi potentiellement plus dangereuse que les autres matières fibreuses utilisées.
- Il est nécessaire d'obtenir aujourd'hui de l'information scientifique fiable sur le sujet.
- Le flochage en amiante et les 3000 produits contenant de l'amiante laissent présager d'un problème de santé publique, au-delà de considérations purement professionnelles.

Cette nouvelle lecture de la contestation repose donc essentiellement sur la demande d'informations et la protection en priorité des travailleurs au contact de l'amiante mais aussi des consommateurs, utilisateurs de produits amiantés.

➤ Les unités de gouvernance externes interviennent dans les luttes institutionnelles comme des acteurs considérés comme neutres. Leur légitimité repose sur leur expertise notamment scientifique. Les organismes internationaux, comme le CIRC (Centre International de recherche contre le Cancer), ou les chercheurs internationaux (l'OMS, Organisation Mondiale de la Santé, a joué un rôle important dans les débats) fournissent des préconisations qui s'appuient sur des études scientifiques. En l'occurrence, sur cette période, leur intervention a permis de confirmer les risques liés à une exposition à l'amiante sans pour autant trancher les débats. En effet, leurs interventions sont également empreintes de nuances quant au type d'amiante à prendre en compte et le degré d'exposition. Le manque de recul par rapport aux maladies déclarées conduit à cette position que les industriels ont su récupérer à leur avantage.

De leur côté, les institutions européennes et les autres pays européens appelaient déjà à cette période à un usage modéré de l'amiante et surtout à la protection des personnes potentiellement exposées. Cette position sera relativisée en France où on considérera que la réponse à apporter au risque n'est pas la suppression de celui-ci mais son contrôle. La pression institutionnelle est alors relativement limitée. Elle s'accroîtra progressivement avec un rôle politique accru de l'Union Européenne et surtout la décision de pays européens comme l'Allemagne et la Grande-Bretagne d'adopter des législations beaucoup plus drastiques que la nôtre.

➤ Deux événements environnementaux vont également jouer un rôle dans l'intérêt par les médias et l'opinion publique au problème d'Amisol. L'accident industriel de Seveso a eu lieu en 1976 laissant échapper un nuage de dioxine d'un réacteur de l'usine chimique Icmesa. Des accidents industriels marquent également les années 70. Plusieurs incidents nucléaires ont lieu durant cette période¹⁷⁶. Les industries de la chimie et du nucléaire sont fortement touchées par ces scandales qui montrent leur défaillance. Politiques et citoyens prennent conscience des limites de certaines industries où un système de surveillance doit être

¹⁷⁶ Le grave accident nucléaire de Three Mile Island aura lieu en 1979, juste après la première crise de l'amiante. Il sera le point d'orgue d'une série d'événements plus ou moins dangereux et médiatisés autour du nucléaire.

mis en place. On n'assiste cependant pas à une mise en perspective de ces industries face aux enjeux en termes de progrès et de croissance qu'elles représentent. La vigilance est cependant accrue et les premiers mouvements écologistes ou alternatifs commencent à se structurer.

La fibre d'amiante, dangereuse mais indispensable

La fin de la période est marquée par un réel questionnement de la pratique institutionnalisée. La dangerosité de l'amiante est avérée, il y a des victimes visibles et les études scientifiques sont enfin diffusées.

Cependant, l'amiante reste incontournable pour assurer la compétitivité des entreprises françaises. Les débats s'articulent donc autour de deux problématiques principales :

- Quels sont les types d'amiante dangereux et dans quelle utilisation ?
- Quels sont les seuils d'exposition acceptables ?

A noter qu'au cours des débats, nous observons un glissement dans le champ lexical. Ce n'est plus l'*amiante* qui est dangereux mais la *fibre d'amiante*. Dans ce cas, il n'est pas nécessaire de condamner l'amiante dans sa globalité mais il faut éviter que *certaines fibres d'amiante* viennent contaminer l'air des travailleurs et des consommateurs.

La substitution n'apparaît pas comme une option. Les qualités physiques de l'amiante et son moindre coût le rendent indispensable tant pour le maintien des industries de transformation que pour les entreprises qui les incorporent dans leur processus de production.

L'évolution de la logique des *challengers* a obligé les industriels de l'amiante, à travers leurs représentants syndicaux, à défendre leur position. Il n'y a pas eu de réelles évolutions dans leur argumentation mais ils ont réussi à orienter le débat vers des questionnements périphériques. Cela a notamment permis de ne pas remettre en cause la pratique dans sa globalité : l'objectif est d'accepter des évolutions périphériques qui permettent le maintien institutionnel. Les concessions accordées, sous la pression médiatique et scientifique, ont en fait permis le maintien de l'institution autour de ses fondamentaux : l'amiante sauve des vies et l'économie française ne peut se passer de cette matière première.

La fin de cette première période marque donc le maintien de la pratique malgré la contestation médiatisée et la diffusion de données scientifiques qui pouvaient être déjà perçues comme alarmantes. Evolution majeure, la fibre d'amiante est reconnue comme dangereuse et surtout les mouvements contestataires en ont fait un enjeu politique national.

Ce qui apparaît comme une sorte de statu quo à la fin des années 70 est en fait le fruit de l'affrontement entre travail institutionnel de défense et travail institutionnel de déstabilisation.

C. Contester et défendre la pratique institutionnalisée

a. Une phase d'opposition frontale entre défenseurs la pratique et contestataires

La première phase de crise de l'amiante s'est appuyée sur la problématisation de la question de l'amiante autour de quelques interrogations : quels risques, pour qui, sous quelles conditions ? La légitimité scientifique et nationale de Jussieu, associée à l'apparition des premières pathologies professionnelles, a permis de mobiliser les médias. Cette médiatisation va marquer le début de l'affrontement entre les deux formes de travail institutionnel.

❖ La mobilisation médiatique est un des piliers du travail de déstabilisation mené par le mouvement social. La trajectoire de mobilisation est relativement classique et le mouvement a recours à des tactiques qui s'organisent autour de la présence médiatique. L'événement médiatique a permis de transformer une préoccupation industrielle en enjeu de santé publique. Le comité intersyndical de Jussieu n'était pas spécifique à l'amiante mais portait sur l'ensemble des risques professionnels au sein de l'Université. Néanmoins, cette structure a permis de donner une logistique au mouvement pour organiser des manifestations.

Figure 13 : Photo d'une manifestation organisée par Jussieu en 1977



Source : <http://www.ban-asbestos-france.com/>

De même de nombreux tracts sont publiés pour diffusion au sein de l'Université mais aussi sur les sites où la contestation s'était diffusée.

Une présence médiatique accrue est assurée par des entrepreneurs de contestation. Le Professeur Pézerat de Jussieu symbolise et représente la découverte et l'émotion autour de victimes de l'amiante. Le Professeur Bignon est présent dans tous les débats comme incarnant le mouvement. Sa position de Professeur spécialiste des affections respiratoires et de membre du Laboratoire d'étude des particules inhalées (LEPI) lui confère le statut de caution scientifique. Il conduira donc les débats scientifiques.

La publication du pamphlet « Danger, Amiante » permet la diffusion de l'enquête menée par les universitaires sur le problème de l'amiante en réponse au « Amiante, la vérité » proposé par les industriels.

❖ Le travail de maintien institutionnel est mené par les industriels liés à l'amiante à travers leurs syndicaux : le syndicat de l'amiante-ciment et la chambre syndicale de l'amiante. Ce travail s'appuie sur plusieurs dimensions.

- Une dimension politique à travers la recherche d'appuis au niveau des pouvoirs publics (Ministère du travail et de la santé en priorité et appel au Premier Ministre)
- Une dimension industrielle à travers la dénonciation des comportements « déviants » au sein de la profession ; la mise en valeur des efforts accomplis.
- Une dimension scientifique à travers la mise en évidence de points d'incertitudes notamment la « pseudo-scientificité » des résultats avancés.

Les tactiques déployées par les industriels pour répondre aux attaques du mouvement social sont relativement classiques. Ils restent relativement en retrait au début de la contestation, puis ils apparaissent médiatiquement pour défendre leur façon de faire et faire peser la peur des conséquences économiques sur la France. Les représentants de leurs syndicats participent au débat et quelques directeurs d'usines transformatrices d'amiante sont interrogés.

Leur position évolue peu sur cette période. Ils admettent très tôt la potentielle dangerosité de l'amiante mais assurent de leur engagement dans la protection des ouvriers –notamment par une auto-régulation de la profession pour les contrôles d'empoussièrement. Un engagement pris selon eux depuis quelques temps et dont ils ne souhaitent pas faire la publicité puisque la démarche se voulait interne et naturelle au bon fonctionnement de l'industrie. Ils ne remettent pas en cause les résultats scientifiques mais pointent les zones de doutes de leurs conclusions.

Leur présence médiatique s'accompagne également de la publication d'un livre blanc sur l'amiante : « Amiante, la vérité ». Très rapidement, ils sollicitent les pouvoirs publics pour arrêter la diffusion d'informations erronées de la part des acteurs du mouvement.

b. Une stratégie de maintien institutionnel : contrôler une mobilisation inévitable

L'originalité de cette période d'analyse repose sur deux dimensions : le paradoxe de l'émergence attendue d'un problème de santé publique que tout le monde semble pourtant découvrir ; et la capacité des industriels à contrôler les effets de cette mobilisation pour assurer le maintien institutionnel de la pratique.

- Anticiper la crise ou comment préparer le maintien

Dès la conférence de 1971, organisée à Londres, les industriels de l’amiante se sont mis en ordre de marche pour préparer les prochaines difficultés liées à l’amiante. Le climat est perçu comme négatif pour les industriels qui prévoient des ‘affaires’ comme celles qui ont touché les pays anglo-saxons suite aux plaintes déposées par des victimes de l’amiante.

« En écoutant parler des problèmes auxquels se confronte de plus en plus l'industrie de l'amiante [...], j'ai l'impression que les pressions vont s'accroître à plus ou moins long terme dans tous les domaines. Et à mon avis, cela risque de se produire bientôt. Je ne peux donc que vous inviter très sérieusement à vous préparer dès maintenant à faire face à une plus grande intervention des autorités publiques et à des attaques de plus en plus violentes » (Compte-rendu de la conférence de 1971)

Les conclusions du rapport sont explicites : le maintien de la pratique ne se fera que grâce à un travail de défense anticipé.

« Je vous invite tous à préparer votre défense dès maintenant. [...] avez-vous un comité d'action disposant des fonds nécessaires, mais aussi d'une expertise technique et médicale ? [...] êtes-vous en contact avec des consultants en relations publiques capables de vous donner de bons conseils ? »

Les industriels français de l’amiante, organisés en syndicats, se sont préparés à cette perspective. Très proches des pouvoirs politiques, ils sont dès le début de la crise considérés comme des acteurs du dialogue. Lorsque le conflit éclate, ils peuvent afficher leur bonne volonté à travers la mise en œuvre de procédures de contrôle et de surveillance dans les entreprises. Ils ont auparavant pris soin de racheter les potentiels substituts sur le marché. Les représentants sont également capables de produire des résultats scientifiques issus de conférences internationales. Des médecins du travail de cette période se font les porte-parole des bonnes pratiques des industriels. Les médecins de Ferodo et Eternit assurent par exemple à la télévision du suivi des salariés et des mesures de contrôle. Les grandes entreprises paternalistes du Nord de la France n’ont pas de mal à prouver de leur engagement auprès de leurs salariés.

- Le rôle ambigu des pouvoirs publics

Les pouvoirs publics apparaissent relativement tardivement dans les débats autour de l’amiante. Pris à parti par les industriels et les membres du mouvement, l’Etat se positionne tout de suite comme l’acteur du compromis.

Confiant dans l'engagement des industriels à mettre en place des procédures de contrôle et à changer les pratiques, les représentants du gouvernement s'engagent également à donner plus de moyens aux scientifiques pour faire la lumière sur les risques réels de l'amiante. L'interdiction complète n'est alors pas une option pour deux raisons : une forte pression économique à l'emploi mais aussi la fiabilité de l'amiante irremplaçable pour lutter contre les risques d'incendie et autres problèmes de sécurité¹⁷⁷.

Le gouvernement ne prend pas une position tranchée face au problème mais le constate. Plus important, il assure rapidement avoir compris conscience du problème et, par l'intermédiaire des ministères du travail et de la santé assurent en faire une priorité. Gage de leur volonté de prendre en charge le dossier, un premier train de mesures est pris très rapidement.

Des mesures ont donc été adoptées comme gage de bonne volonté et d'engagement. Ainsi, les premières mesures ont baissé l'âge pour les travailleurs exposés directement à l'amiante à 18 ans. L'abaissement des seuils d'exposition autorisés est la mesure prise le plus régulièrement. Ces décisions, qui vont dans le bon sens de l'avis des médecins, restent des mesures accessoires puisqu'aucun système de contrôle et de sanction n'est mis concrètement en œuvre. De plus, la détermination de ces seuils est le fruit de négociations avec le patronat et ne reflète pas automatiquement les dernières conclusions scientifiques.

Il y a donc un travail politique et légal engagé par l'Etat. Loin d'être aussi neutre qu'il voudrait l'afficher, ce travail permet de concilier les intérêts des industriels tout en canalisant la mobilisation, notamment en lui faisant perdre de son sens.

- Faire perdre son sens au mouvement

Les revendications du mouvement étaient articulées autour de deux axes : avoir accès et diffuser de l'information fiable sur la véritable dangerosité de l'amiante ; obtenir des mesures de protection.

Dès lors que le dossier de l'amiante est pris en charge par les politiques, ces objectifs sont atteints pour les représentants de la mobilisation.

¹⁷⁷ Ce point est souvent illustré par l'histoire de l'interdiction de l'amiante dans les plaquettes de freins aux Etats-Unis. Interdiction levée suite à la série d'accidents qui ont suivi cette décision ; en cause, la moindre fiabilité des freins sans amiante – un lien de causalité contesté par la suite.

L'Etat s'engage à ouvrir des programmes scientifiques de suivi des pathologies et reconnaît la fiabilité des enquêtes internationales. Des mesures sont prises pour répondre aux attentes en termes de protection. L'ampleur des thèmes à traiter justifie le séquençage des décisions prises. Les premières mesures permettent de parer au plus urgent, là où il n'y a plus de débats. Le flocage est interdit, le taux d'empoussièrement professionnel toléré est abaissé – bien que négocié, des mesures adoptées pour protéger les expositions trop directes à l'amiante comme pour son transport. Des mesures au cas par cas qui répondent à des aspirations concrètes mais évitent de remettre en cause directement la pratique institutionnalisée.

Les thèmes encore au cœur des débats seront traités par la suite¹⁷⁸, après concertation. Ainsi, le désamiantage, ou l'interdiction de l'amiante sont des problématiques repoussées à l'obtention de conclusions solides sur le sujet : le désamiantage parce qu'il y a des débats sur sa pertinence et son coût face à des pratiques d'encapsulage et de surveillance accrue ; l'interdiction, car elle pose la question de la dangerosité relative des différents types d'amiante.

Bien qu'issue d'un collectif intersyndical, la mobilisation prendra rapidement une dominante associative. Le collectif intersyndical de Jussieu sera en effet le point de départ de la mobilisation. Non dédié à l'amiante mais aux conditions de travail au sein de l'Université, ces représentants deviendront pourtant rapidement les entrepreneurs de la mobilisation autour de l'amiante. Les Professeurs Pézerat et Bignon prennent très rapidement le leadership de la contestation plaçant au second plan la dimension syndicale du mouvement.

L'élargissement de la mobilisation à d'autres acteurs associatifs comme les associations de consommateurs ou de riverains se fera sans réelle structure, sur la base d'une attente commune avec des enjeux plus ou moins locaux. Tous réclament des informations et 'la vérité scientifique' sur ce dossier. Autour de cette question, les enjeux sont ensuite très locaux et attendent des réponses souvent très pragmatiques : comment gérer l'enfouissement des produits amiantés sans contaminer les sols, comment améliorer les conditions de travail dans cette usine, ou comment protéger les personnes évoluant dans des bâtiments vieillissants floqués en amiante. Les syndicats impliqués le sont sur des enjeux très industriels et ciblés. Le

¹⁷⁸ La suite, avec la mise en place du CPA, nous montrera que rien ne sera réellement mis en place au cours des années 80.

Collectif de Jussieu¹⁷⁹ fédère et il est le porte-parole national de luttes souvent locales. L'absence de réelle structure de mobilisation explique également en partie la dissolution très rapide du mouvement. Dès les premiers trains de mesures et l'engagement des pouvoirs publics pris, chaque entité de la contestation a repris son autonomie ou a été dissolue. La disparition du mouvement a été presque aussi rapide que sa constitution.

« Pourquoi la crise a-t-elle diminué d'intensité de 1980 à 1993 ? Ceci s'explique par les mesures qui ont été prises pour limiter l'amiante dans le milieu industriel. Je pense, en particulier, au décret de 1977. Dès lors, les syndicats ouvriers, qui s'étaient joints à l'action de l'intersyndicale de Jussieu pour remettre en cause l'usage de l'amiante, se sont bornés à demander l'application du décret de 1977. [...] Les scientifiques universitaires, à partir de la fin des années 1970, se sont retrouvés totalement isolés. Il devenait inutile de poursuivre la démarche du « collectif Jussieu » que nous avons constitué. Nous avons le sentiment que plus personne ne nous écoutait ». (Extrait de l'audition du Professeur Pézerat pour le Rapport du Sénat, 2005, p.88)

D. Conséquences du premier mouvement social.

La première crise de l'amiante en France a modifié le champ de l'amiante en révélant la dangerosité du minéral. La pratique institutionnalisée a été questionnée. Cependant, la stratégie de maintien particulièrement efficace des industriels a conduit à une dissolution rapide du mouvement sans que les fondamentaux de l'institution n'aient été concrètement contestés.

¹⁷⁹ La presse, les commentateurs et même les acteurs de l'époque n'emploient que très rarement la dénomination complète : 'Collectif Intersyndical Sécurité des Universités-Jussieu CFDT, CGT, FEN'. Dès la rencontre avec Amisol, on parle de Collectif de Jussieu et la notion de syndicats est très vite passée au second plan. Les leaders du mouvement prennent le dessus médiatique sur la structure et le Collectif de Jussieu devient la figure de proue de la lutte contre les industriels de l'amiante.

Tableau 15 : Les conséquences du premier mouvement social

Conséquences		
Politiques : Changement des modes de gouvernement et des relations de pouvoir au sein d'une société	Internes	Modification du rapport de force au sein du mouvement : Le mouvement porté par le collectif de Jussieu est composé de nombreuses entités. Une fois le dossier pris en charge par le gouvernement, le mouvement se désolidarise discrètement et rapidement. Les entrepreneurs de la contestation vont prendre des directions totalement opposées : le Professeur Bignon va intégrer le CPA alors que le Professeur Pézerat refusera d'y siéger et connaîtra une longue traversée du désert.
	Externes	Reconnaissance de la légitimité du mouvement : La parole des acteurs de Jussieu a été reconnue et a permis de légitimer les questions posées. L'apparition des premiers cas professionnels a créé l'émotion et a apporté la preuve.
		Avantages obtenus par le mouvement : Un premier train de mesures est adopté. Prometteur pour la suite des décisions.
		Institutionnalisation du mouvement : Participation au débat. Le mouvement devient l'interlocuteur des pouvoirs publics et des industriels. Très rapidement la discussion autour de la recherche d'un compromis s'instaure et le mouvement participe aux débats.
Culturelles : changements dans les valeurs et normes partagées	Internes	Changement dans les logiques internes au mouvement : le mouvement s'élargit progressivement au niveau des acteurs en présence. De la demande d'informations, démarche compréhensive , le mouvement s'est par la suite engagé dans une démarche plus accusatrice , qui a vite été contrée.
	Externes	Evolution de l'opinion publique ou des idées partagées : l'amiante est reconnu comme nocif mais contrôlable. D'un problème industriel, il devient un potentiel problème de santé publique. La fibre d'amiante, maîtrisable et contrôlable, s'impose au fil des débats.
Biographiques : transformation des trajectoires de vie des acteurs engagés	Internes	Changement de positionnement, de leadership au sein du mouvement : des entrepreneurs de mobilisation émergent, les Professeur Pézerat et Bignon sont les porte-paroles de la mobilisation.
	Externes	Modification de la trajectoire des groupes mobilisés au sein de la société : les représentants du mouvement deviennent les interlocuteurs privilégiés pour ce dossier.

Pour le mouvement social, la mobilisation a permis d'atteindre son principal objectif : mettre la question de l'amiante sur l'agenda public. Une phase particulièrement stratégique s'ouvre alors pour les industriels. Cette période de transition sera centrale dans la mise en place du compromis.

E. Le rôle central de la phase transitoire dans le maintien institutionnel

La première crise de l'amiante en France s'achève en 1978 avec la prise en charge du dossier par les pouvoirs publics et l'interdiction symbolique du flocage en amiante pour l'ensemble des bâtiments. Quatre ans plus tard, alors que tout semble annoncer que l'on se dirige vers une interdiction complète de l'amiante, le CPA est constitué et le maintien de l'amiante à travers l'Usage Contrôlé de l'Amiante est institué.

Cette période de 'silence' entre les deux phases institutionnelles de luttes et de compromis revêt un caractère stratégique particulièrement intéressant.

C'est sur ces quatre années que le travail de défense institutionnel des industriels de l'amiante a été à la fois discret et efficace. Difficile de trouver des 'traces' médiatiques des actions menées au cours de cette période. Les recherches précédentes sur l'amiante, les rapports publiés par le Sénat et la plainte déposée révèlent ce travail.

Ainsi, les industriels ont participé à la rédaction des lois adoptées fin 70. Acteurs privilégiés des concertations avec les politiques, ils ont validé l'adoption de seuils d'exposition autorisés mais les ont largement négociés à la baisse. Ainsi, les Etats-Unis abaissent en 1976 la valeur limite d'exposition de 5 fibres par millilitre à 2 fibres/ml suite à la publication du *Toxic Substance Control Act*¹⁸⁰¹⁸¹. La France est donc avec sa réglementation de 1977 en accord avec la politique américaine.

« Nous étions très fiers de sortir de ce ministère des textes qui étaient en avance par rapport à tout le reste de l'Europe. (...) Le ministère pensait vraiment que nous étions en avance et que nous devons l'être » (Extrait de l'entretien de Mme Martine Aubry lors de son audition pour le Rapport du Sénat, 2005, p. 87)

Pourtant alors que ce décret sera en France le préambule à l'Usage Contrôlé de l'Amiante, il ne sera qu'un premier pas dans la réglementation des autres pays : les Pays-Bas ont simplement interdit dès 1978 l'utilisation d'une variété d'amiante, la crocidolite ; dès 1983, la norme de 0,5 fibres/ml est appliquée pour toutes les variétés aux Etats-Unis.

¹⁸⁰ La loi contrôle également l'exposition au plomb et au radon.

¹⁸¹ L'*Occupational Safety and Health Administration* propose à ce moment-là comme norme 0,5f/cc et 0,1 f/cc pour le *National Institute of Occupational Safety & Health*. La réglementation américaine reste donc mesurée.

L'après -crise a été essentiel pour comprendre les effets en demi-teinte de la mobilisation. Les quatre années, qui se sont écoulées entre les premières mesures prises par le gouvernement français et la mise en place du CPA, ont représenté un temps institutionnel exploité par les industriels.

Deux objectifs ont alors été atteints : participer et contrôler les mesures prises par le gouvernement et démobiliser les lanceurs d'alerte qui sont tombés dans le piège de l'institutionnalisation. La participation du Professeur Bignon au CPA, et la traversée du désert que s'apprête à vivre pendant plus de dix ans le Professeur Pézerat, illustrent particulièrement ce dernier point.

Synthèse intermédiaire : De la controverse au compromis

Chateauraynaud et Torny (2005) proposent une grille d'analyse des trajectoires de mobilisation. Une phase d'alerte conduit à une critique accusatrice, c'est-à-dire à la mise en place de collectifs et de normes. Une phase d'accusation visant à dénoncer des injustices doit conduire à une critique radicale, soit la remise en cause du système lui-même. La phase d'alerte a permis au mouvement de définir le danger, le risque. Cette phase repose sur la compétence et la légitimité des professeurs de Jussieu. Les victimes, en particulier celles d'Amisol, ont fait naître le sentiment d'injustice. Des acteurs ont été identifiés comme responsables. Les industriels ont endossé ce rôle dans le cas de l'amiante. La critique accusatrice s'est imposée et a conduit aux débats autour des dispositifs permettant de répondre au risque énoncé. En revanche, aucune critique du système en lui-même n'est apparue. Cela s'explique notamment par le travail de défense mis en œuvre par les industriels bien inspirés de suivre les préconisations de la réunion de Londres de 1971 :

«La maxime « ne réveillez pas le chat endormi » est tout à fait appropriée lorsque les choses vont lentement et que l'intérêt du public et de la presse reste faible. Mais les chats endormis peuvent se réveiller brutalement, faire entendre leur voix et montrer leurs griffes. [...] Vous devez vous préparer à l'avance ». (Extrait du Compte-Rendu de la réunion de Londres, 1971)

La stratégie déployée par les industriels s'appuie très fortement sur les préconisations de la conférence internationale de Londres en 1971. Ceci se traduit notamment par la succession de plusieurs temps institutionnels. Ainsi, l'avant crise correspond à ce qu'on pourrait qualifier de travail institutionnel proactif : les industriels, organisés en lobby, anticipent le conflit qui pourrait apparaître. La période de crise correspond à un travail de défense orienté vers la concession pour maintenir la pratique institutionnalisée. Le point intéressant est notamment l'existence d'un travail institutionnel de transition. En effet, acceptant des compromis sur le train de mesure proposé par l'Etat à la fin des années 1970, les industriels ont contrôlé les décisions prises et ont ainsi appliqué à la lettre les conseils de la conférence internationale. En effet, les mesures prises par la France sont clairement en demi-teinte par rapport aux avancées européennes et américaines. Cependant, les premières décisions ont eu pour effet de démobiliser le mouvement social dont l'objectif de mise sur l'agenda était atteint.

Les années 1978-1982 ont été particulièrement importantes puisque c'est sur ces quatre années que se construira le compromis autour de l'amiante en France par la mise en place du Comité Permanent Amiante, organe de lobbying original et extrêmement efficace. Le silence autour de l'amiante était bien organisé.

II. L'organisation frontière, arme stratégique de maintien institutionnel.

L'histoire de l'amiante en France est vraiment particulière. Le train de mesures de la fin des années 70 s'annonçait prometteur, notamment par rapport à ce qui se passait dans les autres pays. Pourtant, la France va prendre une dizaine d'années de retard par rapport à ces mêmes pays pour interdire la pratique. Cela est dû à la période de silence organisé qui a entouré la mise en place d'une organisation frontière à travers le CPA. La sortie de crise passe alors pour les industriels par la collaboration. Construite sur les bases d'un compromis, cette organisation frontière va prendre le contrôle du champ et donc devenir une arme de maintien institutionnel. La contestation disparaît et pendant dix ans, les membres du CPA vont œuvrer pour le maintien de la pratique telle qu'ils l'auront redéfinie.

A. Effacer les effets de la crise : redéfinir les fondements de la pratique et acquérir une nouvelle légitimité.

La mise en place du CPA a conduit à l'instauration d'une nouvelle logique institutionnelle autour de la pratique institutionnalisée de l'amiante. L'usage contrôlé de l'amiante, instauré comme un dogme, est alors devenu la vitrine de la bonne gestion de l'amiante et a été promu par les différents membres au niveau international (ainsi, les Professeurs Bignon et Brochard ont été dans de nombreux pays pour promouvoir des conférences sur le thème : Brésil, Canada, Tunisie entre autres pays).

L'usage contrôlé de l'amiante s'appuie sur un constat relativement simple : l'homme est entouré de matières naturelles dangereuses qu'il a appris à contrôler. L'amiante appartient à cette catégorie de « matériaux dangereux mais néanmoins utiles »¹⁸². Il faut pour « l'avantage collectif » apprendre à se protéger et réduire les effets néfastes par des politiques de protection et des évaluations régulières de ces mesures. La possibilité d'avoir recours à un matériau de substitution n'est pas écartée mais pour cela il doit répondre à plusieurs critères : il doit être

¹⁸² Les expressions utilisées entre guillemets sont issues des textes produits par le Comité Permanent Amiante.

efficace, moins risqué et « économiquement acceptable ». Ce point sera sujet à controverse après l'interdiction de l'amiante et ouvre la voie à une analyse plus critique du CPA.

La pratique est non seulement maintenue mais elle est également renforcée autour des éléments clefs qui en ont fait le minerais magique : ses qualités physiques exceptionnelles et sa compétitivité économique.

La stratégie de défense des industriels, soutenus par les pouvoirs publics, a consisté à opérer à des concessions à la marge sur les usages faits de la pratique pour maintenir les éléments clefs. Cette posture de compromis, largement avantageux, ne peut se faire sans une structure de maintien institutionnel.

B. La mise en œuvre d'une organisation frontière.

La narration du processus de désinstitutionnalisation de l'amiante en France a permis de mettre en évidence l'existence de différents temps institutionnels. Ainsi, la période de contestation de la fin des années 70 a été suivie d'une longue période de compromis dans les années 80.

Le Comité Permanent Amiante sera la structure organisationnelle de la collaboration¹⁸³.

Les organisations frontières ont été étudiées en sociologie des sciences comme des organisations intermédiaires créées pour faciliter la collaboration entre scientifiques et non scientifiques. Ces organisations réunissent des acteurs appartenant à des communautés différentes qui ne pourraient pas aussi bien collaborer sans cette structure qui par son indépendance leur permet de maintenir leur identité tout en défendant un objectif commun (Guston, 2001). Il est donc possible de faire collaborer au sein de cette structure des acteurs aux intérêts divergents puisque la construction de cette structure repose sur la volonté de rassembler ces acteurs (O'Mahony et Bechky, 2008).

¹⁸³ A titre de rappel, siègent au CPA des représentants des organismes publics, des administrations centrales de la Santé, du Travail, de l'Environnement et de l'Industrie, des industriels (producteurs, transformateurs et utilisateurs), des confédérations syndicales, des experts scientifiques et médicaux, des représentants de consommateurs.

Le CPA peut être défini comme une organisation frontière qui a permis de créer un nouveau temps institutionnel autour du consensus et de la collaboration. Chaque acteur a ainsi gardé son identité de syndicaliste, de professeur de médecine, de chef d'entreprise... C'est d'ailleurs cette identité qui justifie de leur présence, mais tous étaient réunis pour répondre à la même logique : l'usage contrôlé de l'amiante.

Au début des années 80, cette structure représentait une véritable innovation organisationnelle pour la gestion d'un problème de santé publique. Ce temps de collaboration est une vraie spécificité française et explique la lenteur du processus de désinstitutionnalisation en France marqué par une longue période de maintien institutionnel.

➤ Un moment de collaboration au service du maintien de l'institution

En redéfinissant la pratique, le CPA a joué davantage qu'un rôle de structure de collaboration et d'échange. En effet, en instaurant l'usage contrôlé de l'amiante comme un nouveau dogme, le CPA a participé très fortement au maintien de l'usage de l'amiante. Finalement, il n'y a pas eu de changements radicaux dans la pratique et les rapports et enquêtes menés a posteriori ont montré que les préconisations en termes de sécurité et de protection ne s'étaient pas toujours traduites en pratiques.

- La première limite du CPA s'incarne par la dédramatisation de l'amiante. La mise en œuvre de l'Usage Contrôlé de l'Amiante s'est concrètement traduite par une baisse d'intérêt pour les risques de l'amiante. Cette dédramatisation de l'amiante a conduit aussi les ouvriers exposés à ne plus se sentir concernés par les risques liés à l'amiante. De plus, il y a eu un décalage entre le discours et les bonnes pratiques associées. Le rôle de la médecine et de l'inspection du travail a ici joué un rôle central¹⁸⁴. Un schisme s'est créé entre le discours articulé autour du contrôle et la sécurité et sa mise en œuvre. Il n'y a pas en France dans les années 80 de culture de la sécurité et de la prévention au travail. Les structures existantes comme l'inspection ou la médecine du travail n'avaient pas les moyens de suivre cette politique. Hormis quelques interdictions, comme le flocage, l'usage de l'amiante n'a été que très marginalement modifié en France. Cette dimension est centrale dans l'explication de la crise des

¹⁸⁴ La question du suivi et du contrôle de la sécurité au travail dépasse largement la question de l'amiante et du CPA. Le scandale de l'amiante a cependant également eu des impacts très forts sur ce secteur.

années 90. En effet, le drame humain de l'amiante est en partie dû à ce manque de protection des personnes ayant travaillé au contact de l'amiante.

- Seconde limite, comme souligné précédemment, on compte des absents au sein du CPA. Premiers absents, le Professeur Pézerat et tous les autres acteurs de la précédente mobilisation qui n'ont pas adhéré au compromis et restent persuadés qu'il ne fallait pas collaborer avec les industriels pour traiter d'un sujet de santé publique. Ces acteurs n'ont alors pas eu accès aux financements pour leurs travaux et leurs publications ne bénéficiaient pas d'une légitimité suffisante pour discuter les travaux publiés par les Professeurs membres du CPA. Le CPA a publié de nombreux avis négatifs relatifs aux recherches françaises et internationales. Interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, ils ont ainsi participé au maintien de la pratique. Autres absents, les « industriels hors secteur de l'amiante ». Ce point est central dans la nouvelle définition de l'usage contrôlé de l'amiante. Nous avons souligné précédemment les restrictions posées à la recherche de substitut. Ces industries ne siégeant pas au CPA pouvaient difficilement proposer leur solution. Difficile pour les médecins et autres représentants syndicaux de mettre en perspective les arguments des industriels de l'amiante¹⁸⁵. Enfin, difficile de dissocier le CPA de la conférence internationale organisée par les industriels de l'amiante en 1971 à Londres pour préparer les difficultés à venir. Les membres de la Chambre Syndicale de l'Amiante et du Syndicat de l'Amiante-Ciment ont assisté à cette conférence et semblent avoir appliqué à la lettre les préconisations.

Ces éléments soulignent le rôle de la définition de la finalité de l'organisation frontrière. En donnant pour vocation à cette institution de gérer le dossier de l'amiante sans remettre fondamentalement en question son usage, cette structure a œuvré pour le maintien de la pratique institutionnalisée. Cet effet a été renforcé par la liste des personnes présentes et siégeant à ce comité.

Le cas de l'amiante est complexe à traiter tant au niveau scientifique que technique. Pour preuve, les réglementations adoptées prévoient des délais d'adaptation et de transition sur

¹⁸⁵ Lors d'un entretien, le Professeur Brochard, ancien membre du CPA, a souligné à plusieurs reprises qu'il n'était pas ingénieur et qu'en participant au CPA il ne faisait que répondre à la question qu'on lui posait : comment protéger les ouvriers des risques liés à l'amiante ?

plusieurs années¹⁸⁶. Encore aujourd'hui, les débats subsistent sur le bien-fondé d'une interdiction totale¹⁸⁷. Cette complexité et le nombre d'acteurs concernés justifient le recours à une organisation frontière. Dans le cas du CPA, l'opacité autour du financement et le contrôle de l'information exercé par certains acteurs puissants ont biaisé la finalité de l'organisation.

¹⁸⁶ Cela est vrai pour l'ensemble des pays qui ont adopté des législations pour interdire l'amiante. Cette interdiction a toujours été un processus lent et par étapes.

¹⁸⁷ Aujourd'hui encore le cas du désamiantage fait débat : vaut-il mieux désamianter à coût élevé au risque d'exposer riverains et désamianteurs soumis à la poussière produite, ou serait-il suffisant de calfeutrer l'amiante à moindre coût et mettre en place un système de vigilance efficient ?

Synthèse intermédiaire : maintien institutionnel et organisation frontière

Notre travail offre un nouveau regard sur la stratégie de maintien institutionnel issue du travail défensif engagé par les acteurs bénéficiant de la pratique. La mise en place d'une organisation frontière peut être dans un contexte particulier une stratégie de défense qui permet de sortir d'une phase de contestation.

En effet, la mise en place d'une organisation frontière a permis de proposer une nouvelle pratique fédératrice pour des acteurs aux intérêts pourtant divergents. Maguire, Hardy et Lawrence (2004) ont dans leur travail sur la lutte contre le sida montré comment les activistes avaient participé à la création d'une nouvelle communauté associant régulateurs, firmes pharmaceutiques et soignants afin d'influencer les décisions politiques. On retrouve ici la même dynamique avec la mise en place d'une organisation frontière. La création du CPA en tant qu'organisation frontière a donné suffisamment de légitimité à l'institution pour imposer une nouvelle logique institutionnelle. L'usage contrôlé de l'amiante a permis de revoir la pratique institutionnalisée et de redéfinir ce qu'il faut faire ou ne pas faire dans le champ. Les acteurs concèdent ainsi une reconnaissance du risque associé à la pratique (les industriels), sans pour autant remettre en cause le fondement de l'utilité économique et social de la pratique (les médecins et représentants syndicaux).

L'organisation frontière crée des frontières particulièrement étanches qui biaisent la définition de l'objectif partagé. Ainsi, l'absence de représentants de victimes ou de représentants d'autres secteurs de l'industrie substituts ou complémentaires a limité les perspectives d'agence en ne proposant pas de modèles alternatifs et a donc participé au maintien institutionnel. C'est sûrement dans une perspective plus critique l'aspect négatif de la mise en place d'une telle organisation frontière dans un contexte de doutes scientifiques et de tensions économiques.

III. La seconde crise de l'amiante en France : le basculement vers la désinstitutionnalisation

Comment expliquer la rupture du compromis ? Alors que le CPA est tellement bien installé que ses membres expriment leur souhait de reproduire ce système efficient à d'autres débats publics, tout va pourtant basculer très vite pour cette fois-ci conduire à la réelle désinstitutionnalisation de l'amiante. Cela se concrétisera par l'interdiction de la pratique mais surtout le revirement collectif autour de ce qui deviendra en quelques mois l'ennemi public numéro 1.

A. Rupture du consensus et nouvelle crise de l'amiante : le chemin vers la désinstitutionnalisation

Grâce à la mise en place du CPA, en France, le problème de l'amiante est sous contrôle. Rien à voir et rien à dire sur le dossier de l'amiante en France. Les pouvoirs publics soutiennent l'Usage Contrôlé de l'Amiante et aucune contestation n'est visible. Pourtant, au niveau international, la tendance est davantage à une remise en cause de la pratique. Deux camps se dessinent : les promoteurs de l'usage contrôlé de l'amiante – avec la France comme figure de proue en Europe et les pays producteurs dont le Canada ; et les pays souhaitant une interdiction internationale de l'amiante – représentés par les Etats-Unis et l'Allemagne notamment en Europe. L'équilibre semble pourtant être relativement stable au début des années 90 entre ces deux logiques institutionnelles.

Une succession d'événements a priori indépendants vont conduire à une remise en cause de la pratique. La publication du rapport de Julian Peto joue un rôle central dans cette nouvelle mobilisation qui trouve également un écho particulier dans les enquêtes menées par les journalistes qui ont été alertés par des événements locaux. Ces éléments réunis ont permis de réouvrir le dossier de l'amiante en France et de déconstruire le mythe de l'usage contrôlé de l'amiante. Grande différence par rapport à la précédente période de crise, le mouvement s'articule très rapidement autour d'experts des différents champs scientifique, médiatique et

juridique. La stratégie déployée alors s'appuie sur leurs compétences spécifiques et très vite une structure prend forme notamment par la création de l'ANDEVA – association de défense des victimes de l'amiante. (voir figure 14 ci-dessous) Sphères sociale, médiatique, scientifique et juridique vont très vite se coordonner pour faire pression sur la sphère politique et conduire à la fin du CPA. (voir figure 15 ci-dessous)

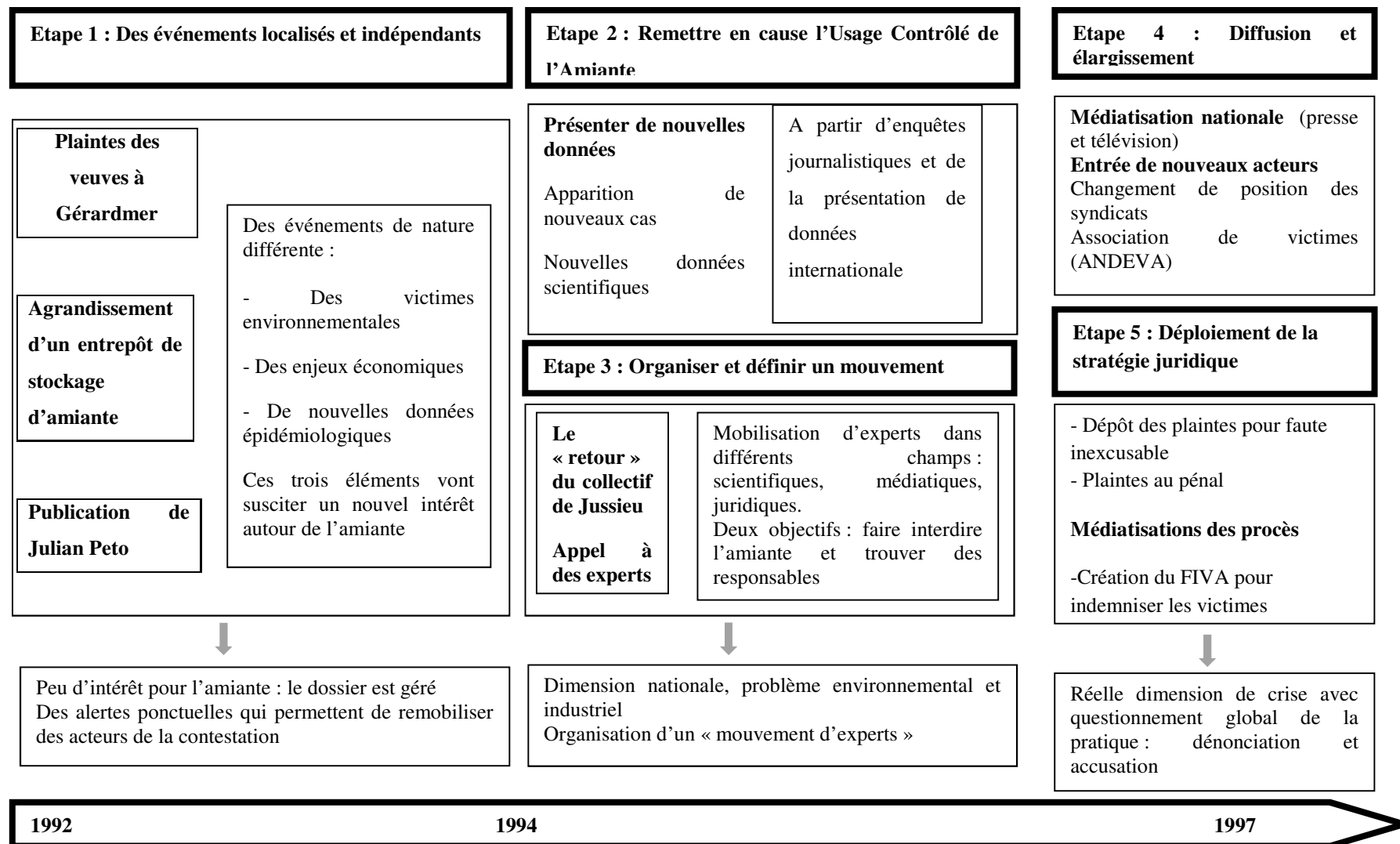


Figure 14 : Les grandes étapes de la seconde mobilisation

B. Réouvrir le dossier de l'amiante : la réelle remise en cause du mythe

La rupture du compromis s'est faite par une résurgence d'un mouvement social dont nous pourrions voir qu'il se construit sur les éléments déjà présents lors de la mobilisation précédente. Pourtant, cette nouvelle contestation, aux objectifs clairement définis, n'aura pas recours aux mêmes tactiques que la précédente. Véritable stratège organisé, le mouvement renversera en quelques mois la logique dominante du champ incarnée par l'Usage Contrôlé de l'Amiante et le CPA.

➤ Deux instances cristallisent la logique dominante au sein du champ : le Comité Permanent Amiante, promoteur de l'Usage Contrôlé de l'Amiante qui est largement soutenu par l'Association Française de l'Amiante. Les entreprises productrices de l'amiante sont alors de grands trusts internationaux. St Gobain et Valéo sont les grands groupes concernés en France à travers leurs filiales Eternit et Everit. Les entreprises utilisatrices de l'amiante sont-elles beaucoup plus nombreuses et se trouvent dans de nombreux secteurs : Renault dans le secteur automobile ou encore Bouygues dans le secteur de la construction ont utilisé de manière intensive le *magic mineral*. Toutes ces entreprises ont soutenu l'Usage Contrôlé de l'Amiante.

A travers l'Usage Contrôlé de l'Amiante, ces entreprises véhiculent les logiques primaires suivantes :

- L'amiante est avant tout une matière première qui existe sous sa forme naturelle dans la nature. On y est donc exposé de manière environnementale. Comme tout élément naturel, il porte en lui des risques (comme l'incendie pour le feu) mais il est essentiel à notre évolution.
- La maîtrise de cette matière première repose sur les compétences techniques et scientifiques déployées par les humains. Une société avancée est donc capable de contrôler les risques associés à cet usage. L'homme plus fort que la nature doit pouvoir maîtriser ce minéral.
- L'amiante est vecteur de puissance économique. Source de compétitivité et pourvoyeur d'emplois, il est un actif stratégique à détenir pour assurer la croissance économique du pays.

- Il n'existe pas actuellement de substitut qui réponde aux mêmes exigences techniques à un coût jugé supportable pour la survie de l'économie française.

La grande force du CPA est d'avoir réussi à réunir de nombreux acteurs autour d'une même logique. Sa puissance repose aussi sur l'évolution de la position des structures de gouvernance au cours des années 80. Les instances nationales¹⁸⁸ ont alors eu pour mission de promouvoir et de mettre en place l'usage contrôlé de l'amiante.

➤ Le CPA a annihilé toute présence de *challengers* perceptibles au cours des années 80. Quelques voix se font entendre mais n'arrivent pas à mobiliser autour d'elles. Les lanceurs d'alerte qui ont refusé de siéger au sein du CPA sont réduits au silence. Seules quelques alertes locales émergent et sont automatiquement classées. Au niveau syndical, seul le syndicat FO refusera de participer à ce Comité remettant en cause l'objectivité des conclusions financées par les industriels. Ces acteurs ont tenté de faire émerger des logiques secondaires articulées autour de ces axes :

- Il y a un conflit d'intérêt dans la constitution du CPA qui conduit à des risques de manipulations économiques et politiques.

- Le risque que l'on est censé contrôler est à ce jour mal connu. Il est donc difficile de contrôler un élément qu'on ne mesure pas encore.

- Dans le doute, il est absolument nécessaire de protéger les personnes exposées.

Seule l'apparition d'événements déstabilisants permettra à cette logique d'émerger, conduisant à la remise en cause de l'institution. La plainte de victimes environnementales de Gérardmer et l'ouverture d'enquêtes journalistiques ont permis de reconstituer le mouvement autour des acteurs clef de Jussieu. Le Comité Anti-Amiante de Jussieu a permis de structurer le mouvement autour des ressources intellectuelles d'experts dans les différentes sphères du champ. La création de l'ANDEVA et le FIVA seront à la fois la conséquence de la mobilisation mais aussi un des facteurs de réussite de cette seconde mobilisation. Les médias ont tout de suite adopté un ton extrêmement critique envers les industriels et le 'complot' qu'ils veulent dénoncer. La dissolution du CPA, dont les membres cessent tout simplement de siéger, légitime le questionnement de la pratique. Très rapidement les pouvoirs publics vont

¹⁸⁸ Médecine et inspection du travail, Direction des Affaires Sanitaires et Sociales (DASS), Conseil Supérieur d'Hygiène Publique (CSHP), Conseil Economique et Social, INSERM et INRS en particulier

prendre leur distance face à ce Comité notamment en reconnaissant la validité de l'étude inquiétante de l'INSERM.

➤ Différentes unités de gouvernance ont également facilité le questionnement de la pratique dominante au début des années 90. L'Union Européenne met une pression plus forte sur la France notamment pour adopter des mesures plus restrictives en termes d'exposition et de surveillance¹⁸⁹. Les organisations internationales comme l'OMS organisent des conférences et les études épidémiologiques se multiplient sur la scène internationale. Il y a donc de plus en plus de données scientifiques disponibles jusqu'à la publication de l'étude choc de Julian Peto. Les grands groupes industriels soutiennent de leur côté la promotion de l'usage contrôlé de l'amiante et tentent d'organiser une nouvelle conférence sur le modèle de Londres, 1971 et Montréal, 1982. L'amiante a laissé la place à la chrysotile dans les propos des industriels, cette fibre enfermable qui est nettement moins dangereuse selon les résultats alors publiés.

➤ Des événements environnementaux expliquent l'adhésion très rapide aux idées portées par le mouvement. Le « scandale du sang contaminé », et la crise des « hormones de croissance », ont ouvert la brèche sur le questionnement possible de l'action politique. La « crise de la vache folle » a interrogé le rôle des pressions économiques face aux enjeux sanitaires. Tous ces scandales ont fait émerger l'idée d'une théorie du complot qui ferait primer les questions économiques et de pouvoir sur les questions de santé publique. Une crise de confiance s'est instaurée au cours des années 90 qui s'est accompagnée d'une judiciarisation de la vie publique.

C. Un travail de déstabilisation peu contesté

Le travail institutionnel engagé dans cette période sera essentiellement un travail de déstabilisation. Le travail de défense de l'institution sera très rapidement réduit à contourner une mise en cause. Pour ne pas tomber dans le piège de 1977, les acteurs portant la

¹⁸⁹ L'interdiction au niveau européen ne se fera qu'en 2005. La France était tout de même perçue comme le dernier bastion de défense de l'amiante.

contestation ont mis en œuvre un travail de déstabilisation particulièrement original s'appuyant sur des tactiques inédites.

a. Construire un nouveau mouvement sur les ruines du précédent

Le Professeur Pézerat connaît depuis près de 10 ans une traversée du désert. Lanceur d'alerte de la première mobilisation, il saisira tout de suite les indices d'un environnement plus favorable à interroger les fondements de l'usage contrôlé de l'amiante. Deux éléments de contexte ont favorisé cette prise de conscience : l'arrivée de nouvelles données épidémiologiques – notamment le travail de J. Peto et l'apparition de victimes environnementales. Combinés à l'intérêt de quelques médias influents et à un contexte social plus sensible aux problèmes de santé publique, ces éléments ont permis de lancer la mobilisation.

○ Un mouvement d'intellectuels pour un drame social

Le drame de l'amiante est un drame social. Les premières victimes environnementales apparaissent au début des années 90 mais elles sont encore très difficiles à identifier. Pour réussir à destituer le CPA et mettre fin à la doctrine de l'usage contrôlé de l'amiante, des professeurs de Jussieu, Michel Parigot en tête, vont créer un mouvement social avec à sa tête un comité d'experts. Contrairement au précédent mouvement, les entrepreneurs de la contestation – en particulier Michel Parigot, saisissent tout de suite l'intérêt de s'accompagner d'acteurs spécialistes appartenant aux différentes sphères pour créer un scandale. En possession des données épidémiologiques, ils ont compris qu'il fallait se saisir du dossier pour contrer toute riposte scientifique du CPA.

Ils réunissent une dizaine de spécialistes qui construisent une stratégie tellement efficace qu'elle fera de l'amiante le plus grand scandale de santé publique à ce jour. Sont présents des professeurs de Jussieu, des avocats, des journalistes et des médecins. Chacun de ces acteurs bénéficiant d'une très forte légitimité dans son propre champ. Ces experts vont déterminer les axes principaux de leur stratégie : prouver et dénoncer puis mobiliser et accuser.

Les données scientifiques et la mobilisation médiatique ont permis de répondre aux premiers objectifs. La stratégie juridique et la mise en œuvre d'une véritable structure autour de la mobilisation ont répondu aux seconds.

Le volet social de l'amiante ne sera mobilisé que dans un second temps : il faut tout d'abord intéresser et interpeller l'ensemble de la population française. En choisissant de mettre en avant les victimes environnementales, un processus d'identification est rendu possible. Cette projection a permis de désindustrialiser le problème de l'amiante : d'un enjeu de santé au travail, l'affaire est devenue un scandale de santé publique.

Le répertoire d'actions du mouvement est alors orienté vers la dénonciation et l'accusation pour conduire à l'interdiction. Des conférences de presse sont organisées, des manifestations accompagnent les procès, des tribunes sont publiées, les acteurs parlent même de « mise en scène du drame de l'amiante ». Il faut alors marquer les esprits et les médias vont jouer un rôle central dans la transformation du drame en scandale. C'est dans ce second temps que la misère de l'amiante sera davantage mise en avant. Cela sera rendu d'autant plus facile que les pathologies liées à l'amiante sont particulièrement visibles et dégradantes : difficultés de respirations, dégradation des conditions physiques.

- L'originalité de la tactique juridique

Quelques acteurs, aux profils très différents et sans lien direct avec l'amiante au départ, ont su faire basculer le tout puissant CPA et son dogme, encore présent dans d'autres pays. Les ressources intellectuelles ont été au cœur de cette stratégie. Les stigmates de ce qui est lu en 90 comme « l'échec des années 70 » marquent les esprits. Pour ne pas tomber dans les écueils de la première mobilisation, une stratégie sera tout de suite mise en œuvre dont le pilier juridique sera le socle.

Les plaintes déposées sont l'occasion de déconstruire le système CPA. Une véritable enquête est menée avec l'appui des journalistes et du Professeur Pézerat. L'histoire de l'amiante est retracée dans sa totalité pour prouver que les données étaient connues depuis le début du siècle. La procédure pénale vise à trouver des responsables, en l'occurrence les représentants des entreprises mais aussi les pouvoirs qui ont protégé le CPA. Leur responsabilité repose sur la conscience de la mise en danger des personnes par leur exposition à l'amiante et le maintien de la pratique.

La procédure juridique permet de qualifier le problème en donnant à l'amiante un statut spécifique. Le pilier régulateur va alors jouer un rôle essentiel dans le changement institutionnel. L'intelligence de la stratégie juridique a notamment été d'utiliser la faute inexcusable pour obtenir des réparations liées à la responsabilité de l'employeur. Une

dynamique de travail institutionnel au sein de ce pilier s'est alors enclenchée. Les acteurs de la société civile – employeurs, employés, syndicats, association de victimes, tentent d'influencer les acteurs producteurs de textes – les juges et les parlementaires, afin de défendre leurs intérêts. Des professionnels du droit, comme les avocats, sont des acteurs de transmission qui connaissent les codes de la profession et ont un accès – notamment à travers la plaidoirie, aux acteurs judiciaires. Ils peuvent ainsi entrer en discussion avec les juges lors des procès. Ces juges, en interprétant la loi, vont redéfinir son cadre d'application et les frontières de l'institution. C'était le pari, finalement gagné, de la stratégie juridique autour de la faute inexcusable¹⁹⁰.

Il est alors indéniable que les acteurs du mouvement, et notamment les avocats, ont su saisir les opportunités politiques qui s'ouvraient à eux à ce moment précis. C'est cette conviction que les choses pouvaient changer qui a animé les avocats, notamment en attendant les décisions de la cour de cassation.

- La référence aux éléments de 77

Le Professeur Pézerat apparaît comme le *Don Quichotte*¹⁹¹ qui se remobilise pour achever le combat qu'il n'avait pas réussi à mener dans les années 70. Jussieu est donc de nouveau le centre de la mobilisation. Ainsi, l'expression de « Comité de Jussieu » est utilisée dans les interviews. Elle fait tout à la fois référence à la première et à la seconde mobilisation. Le désamiantage de Jussieu revient comme un thème clef de la mobilisation. Rien n'a avancé sur le dossier depuis 1977 et les promesses de l'époque sont à nouveau sorties pour prouver le manque de volontarisme des pouvoirs publics.

Amisol réapparaît également dans les articles de presse et les reportages télévisuels. Le drame de ces ouvrières resurgit comme preuve du cynisme économique face aux risques professionnels. Reparler d'Amisol permet également de souligner la connaissance des risques par l'ensemble de la communauté depuis le milieu des années 70. Certaines représentantes de

¹⁹⁰ Ce rôle des juges a notamment été central lors de la redéfinition de la faute inexcusable en 2002. Cette décision a été un véritable succès pour le mouvement anti-amiante. Elle a permis la réparation des victimes mais elle a également transformé le champ de la santé au travail.

¹⁹¹ Cette expression est utilisée dans le cas de l'amiante pour expliciter le rôle de ces acteurs périphériques qui luttent pour des intérêts collectifs. Elle est notamment reprise par Paul-André Rosental dans ses travaux sur la santé au travail.

la mobilisation sont interrogées pour raconter leur drame qui s'accompagne en général de la disparition de proches.

La question du désamiantage émerge à nouveau. Le cas emblématique de Jussieu est utilisé pour symboliser les mensonges et l'absence de suivi des dossiers malgré la mobilisation de 1977. Les maladies développées sur le campus constituent une preuve du leurre de l'Usage Contrôlé de l'Amiante.

- Les spécificités de ce mouvement

La constitution d'une association dédiée aux victimes de l'amiante a permis de structurer le mouvement. L'ANDEVA, créée et présidée par les représentants de Jussieu, a pour vocation de retrouver les victimes mais aussi d'assurer le soutien humain et logistique de la mobilisation. Sa vocation est nationale et elle devient l'interlocuteur direct des acteurs politiques ou juridiques. L'ANDEVA va par ailleurs développer des entités régionales pour répondre aux enjeux locaux du cas de l'amiante : l'ARDEVA représente le Nord Pas de Calais ; l'ADDEVA, la Loire Atlantique. Certaines associations ont pour vocation d'aider des situations plus spécifiques comme le célèbre Comité Anti-Amiante Jussieu ou SOS Amiante Cheminots dans les Bouches-Du-Rhône. On dénombre une soixante d'associations dans le réseau local d'associations de l'ANDEVA. Ce double niveau permet de répondre au double enjeu de la gestion nationale de problématiques très locales. Difficile d'accompagner de la même façon des victimes de chantiers navals et des victimes environnementales ou professionnelles d'une usine Eternit. Lors de la première mobilisation, l'absence de structure coordinatrice avait entraîné un démantèlement rapide de la mobilisation.

Cette structuration traduit une volonté du mouvement de s'inscrire dans le long terme. Une fois le temps de la contestation passée, l'association a vocation à perdurer pour soutenir les victimes mais aussi pour assurer une certaine vigilance.

b. Un combat perdu d'avance pour les défenseurs de l'amiante ?

On ne compte que très peu de réactions de la part des industriels à cette seconde crise de l'amiante. Très discrets dans les médias, ils tentent de rationaliser les faits au maximum. Ils repositionnent le débat sur des enjeux techniques et accusent ainsi le mouvement social de créer une psychose nationale autour de ce problème. L'Association Française de l'Amiante,

n'est que très peu représentée dans les débats. Le travail de défense de l'institution sera mené par des acteurs plus périphériques. Claude Allègre sera la figure de proue de cette lutte anti-psychose. D'autres scientifiques, notamment de l'Académie de Médecine, vont continuer à défendre l'institution de l'usage contrôlé. Quant au CPA, il disparaît sans plus de bruit, les membres ne souhaitant plus y siéger¹⁹².

Les entreprises se préservent en rappelant la Loi de 1977 qui garantissait la protection des ouvriers. Très rapidement, des témoignages attestent de manquement à ces règles. Cette position sera donc difficilement tenable. D'ailleurs, les observateurs de l'époque, en particulier les journalistes, notent un certain fatalisme face à cette interdiction annoncée – sûrement parce qu'ils savaient que cela n'aurait pas d'impacts majeurs pour eux. De la défense de l'institution, leur stratégie s'est rapidement orientée vers la défense de leurs intérêts personnels. Une stratégie de réponse juridique est mise en œuvre qui se borne à se dédouaner d'un maximum de responsabilités¹⁹³.

La position des politiques est également bien différente par rapport aux années 70. La stratégie d'accusation menée par le mouvement transforme le rôle de ces acteurs. Lors de la première mobilisation, l'Etat avait joué un rôle d'acteur de l'intégration, une sorte d'arbitre entre les défenseurs de la pratique et les contestataires. Sa position était alors de satisfaire au mieux les intérêts de chacune des parties. La théorie du complot faisant très rapidement sa place dans la crise de l'amiante, le pouvoir exécutif est directement interpellé comme responsable de la catastrophe. Dès lors, une politique d'indemnisation-compensation originale et efficace est mise en place. Cela se traduit notamment par la mise en œuvre du FIVA.

¹⁹² Ces termes sont employés dans le dernier compte-rendu du CPA.

¹⁹³ La négociation pour gérer la liste des exceptions à l'interdiction de l'amiante n'a pas été le lieu de tensions particulières. Il s'agit d'autoriser pour une durée limitée l'usage de l'amiante dans les cas d'extrême nécessité, pour des usages très ponctuels. Quelques usages ont été maintenus mais cela représente des enjeux économiques relatifs.

Synthèse intermédiaire : apprendre du passé pour saisir le présent

Cette seconde crise de l'amiante est très brève. En quelques mois, à la suite d'un emballement médiatique qui poussera le Président Chirac à annoncer le désamiantage de Jussieu, l'amiante bascule du « *magic mineral* », qui était sous contrôle, à l'ennemi public numéro 1.

Contrairement à la première crise de l'amiante, il y a eu ici une critique radicale de l'institution (Chateauraynaud et Torny, 1999). Les fondements mêmes de l'institution sont contestés et contestables : puisque de nombreux pays ont interdit l'amiante, difficile de la définir comme indispensable. De plus, l'ampleur du drame social qui s'annonce redéfinit le risque acceptable : ce qui ne devait toucher que des ouvriers exposés, donc ne respectant pas la Loi de 1977, se transforme en pandémie. La théorie du complot émerge alors très rapidement. Les pouvoirs politiques ne sont alors plus en position d'arbitre de la synthèse mais sont directement mis au banc des accusés ou pour le moins considérés comme complices.

Ce second mouvement construit et porté par des intellectuels de différents champs va mener le combat face à ce qui est devenu le plus grand scandale de santé publique en France. Leur légitimité va reposer sur leurs compétences professionnelles et leur savoir.

La conviction du mouvement sera cette fois beaucoup plus franche quant à une interdiction de la pratique. La démarche volontiers plus compréhensive de la première période se révèle ici accusatrice. La stratégie mise en œuvre est en cohérence avec ce point particulier. Les ressorts classiques de la mobilisation sont alors utilisés : manifestations, distributions de tracts, prise de parole dans les médias, publication de rapports scientifiques. Mais ces tactiques qui visent des éléments cognitifs et normatifs vont s'accompagner d'un répertoire d'action juridique. Cette dimension réellement originale va donner une place centrale aux éléments régulatifs de l'institution. Toutes les dimensions institutionnelles sont donc sollicitées avec une grande cohérence. Cette cohérence est attribuable aux entrepreneurs de mobilisation, véritables acteurs héroïques, qui vont structurer et porter la contestation.

Synthèse Chapitre 7

La désinstitutionnalisation de l'amiante en France fut un processus long et complexe. L'analyse longitudinale proposée nous permet de mettre en évidence la succession de temps institutionnels entre contestation et collaboration.

Les deux phases de contestation sont de nature très différente même si elles se révèlent toutes les deux portées par un mouvement social à dominante associative, articulé autour d'entrepreneurs charismatiques. Le déclenchement de ces deux crises repose sur la rencontre entre l'apparition de victimes, souvent issues du milieu ouvrier, et d'entrepreneurs de la mobilisation issus des sphères intellectuelles :

- La mobilisation, à la fin des années 70, représente en France le premier questionnement de la pratique.

Le travail institutionnel engagé est de nature compréhensive, ou collaborative, en ce que les acteurs prônent l'ouverture d'un débat avec un réel accès aux données scientifiques. La dénonciation apparaîtra ultérieurement mais le manque de données scientifiques trouble cette position.

Le répertoire tactique déployé est classique : manifestations, grève, tractage. La mobilisation médiatique constitue également un enjeu majeur : présence sur les plateaux télé à des heures de grande écoute, multiplication des reportages sur le terrain. La mobilisation a réellement pris une ampleur nationale avec l'organisation d'un événement médiatique entre Amisol et Jussieu.

Le travail porte essentiellement sur des ressorts cognitifs et normatifs. La dimension cognitive a pour objectif d'alerter et de mettre en garde contre le *magic mineral*, qu'il ne faut plus traiter comme une matière première comme une autre. La dimension normative repose sur la demande de mesures de contrôle et de protection. Il faut faire évoluer les savoirs partagés et les pratiques relatives à l'amiante. La publication d'un pamphlet contre l'amiante en constitue une illustration emblématique.

Cette mobilisation parvient à mettre sur l'agenda politique la question de l'amiante. Les premières mesures sont alors un gage de la volonté de faire changer l'institution.

- La seconde mobilisation, au début des années 90, repose sur des ressorts totalement différents... tout en exhumant les représentations symboliques de la période précédente.

La mobilisation est cette fois-ci de nature plus accusatrice. Il s'agit non plus seulement de dénoncer mais surtout d'accuser. Les événements de 77, en particulier Amisol et le désamiantage de Jussieu, sont omniprésents dans les débats, afin d'appuyer la notion de mensonge puis de complot. Cette nouvelle mobilisation se constitue autour d'Henri Pézerat, symbole de la lutte de 1977 et du refus du compromis.

Un groupe de personnalités issues de différentes sphères se réunissent pour porter ce mouvement : scientifiques, médecins, sociologues, journalistes et avocats seront les ressources principales de ce mouvement. Une véritable stratégie est mise en oeuvre qui vise à attaquer frontalement toutes les dimensions de l'institution.

Le répertoire tactique mobilisé fait également appel à des actions relativement classiques. On retrouve ainsi les manifestations, la diffusion de tracts, la recherche d'alliés médiatiques. Mais les entrepreneurs de la mobilisation lancent simultanément une stratégie juridique audacieuse qui vise à identifier les responsables de cette injustice. Les victimes sont rendues visibles et la pression exercée sur les responsables politiques et économiques précipitent le processus. L'alignement des trois piliers joue ici un rôle central dans la rapidité mais aussi dans l'ampleur du scandale. Et cela, d'autant plus que les pouvoirs publics sont directement incriminés.

L'originalité repose en outre sur le fait de porter une stratégie de rupture sans promouvoir une nouvelle institution. L'interdiction repose uniquement sur la délégitimation de la pratique. Le tournant juridico-politique de la contestation a permis d'élargir le spectre de la contestation et ainsi de poser de nouvelles questions comme le dédommagement. La problématique du remplacement de l'amiante est en fait très peu présente, sûrement parce qu'il était insidieusement acquis que certains usages étaient superflus ou déjà remplacés pour les marchés internationaux.

Sans la période de silence et de maintien de la pratique, nul doute que cette seconde mobilisation aurait été moins violente. Le scandale qui a éclaté en France autour de l'amiante n'a pas eu la même résonance dans les autres pays européens. Ainsi, par exemple, la Grande-Bretagne a connu une sortie de l'amiante beaucoup plus progressive et concertée.

La phase de collaboration est la conséquence d'un travail institutionnel mené par les industriels pour sortir de la crise sans remettre en cause fondamentalement leur industrie.

Préparés à l'apparition de difficultés sur leur marché, ils ont bénéficié d'alliés politiques. La préparation de la phase de compromis repose sur deux dimensions : l'acceptation rapide d'une partie du risque associé à l'amiante et la garantie de la prise de mesures de protection pour les salariés exposés. Seul point impossible à discuter : l'amiante est indispensable à l'économie française.

C'est dans ce contexte qu'a été créé le CPA, sous l'égide des pouvoirs publics mais financé discrètement par les industriels.

Une organisation frontière est mise en place qui regroupe les différents acteurs du champ de l'amiante. Des cautions intellectuelles et sociales y siègent pour répondre à un seul enjeu : comment maintenir la pratique tout en protégeant les personnes exposées ? Nécessité économique et enjeu de santé publique sont alors associés.

De cette structure naîtra une nouvelle définition de la pratique institutionnalisée à travers l'Usage Contrôlé de l'amiante.

Cette période illustre parfaitement une stratégie de maintien institutionnel qui ne relève pas du *statu quo*. En effet, les contours de l'institution ont été redessinés pour finalement mieux la maintenir.

1970-1982 Quand le savoir rencontre la preuve : la première crise de l'amiante en France	1982-1992 Le silence organisé : Le Comité Permanent Amiante	1992-1997 Vers l'interdiction, rupture du compromis et nouvelle crise de l'amiante
Travail de déstabilisation : compréhension puis dénonciation Problématisation de la question de l'amiante - quels risques ? - pour qui ? - sous quelles conditions ? Dramatisation et diffusion des enjeux de l'amiante Mise sur l'agenda des questions relatives à l'amiante au niveau national Mobilisation du répertoire tactique classique avec appui médiatique Travail de défense : préparer le maintien - recherche d'appuis politiques - dénonciation des comportements « déviants » de la profession - mise en évidence des points d'incertitude (pseudo scientificité des résultats avancés) - insister sur les efforts accomplis Approche proactive pour éviter la condamnation globale de l'amiante Circonscrire les débats autour de questions précises - la fibre, élément dangereux de l'amiante - les seuils d'exposition dangereux - très peu de « victimes visibles » Travail politique de compromis Vote de lois issues de l'arbitrage économie/santé publique	Stratégie de maintien institutionnel Anesthésie totale du Mouvement Social Silence médiatique et politique Mise en place du dogme de l'Usage Contrôlé de l'Amiante par le Comité Permanent Amiante • Lobby de l'or blanc en France • Construit et légitimé par un objectif de compromis • Composé de nombreux acteurs dont des médecins, des représentants des syndicats • Financé par les industriels de l'amiante sous l'égide du gouvernement → Une organisation frontière au service du maintien institutionnel	Travail de déstabilisation : accusation Ré-émergence d'un nouveau mouvement social Stratégie claire et définie : remettre en cause le dogme de l'usage contrôlé de l'amiante pour obtenir l'interdiction définitive et trouver des responsables • Mobilisation de nouveaux acteurs autour de l'acteur historique (Jussieu) • Mise en évidence des victimes professionnelles et environnementales Travail juridique • Stratégie qui s'appuie sur un montage juridique original qui questionnera au-delà de la pratique • Rôle central de l'acteur médiatique Travail de défense : préparer la sortie • Rationaliser les faits (mouvement social = création d'une psychose nationale) • Transférer la responsabilité (non respect par les entreprises de la loi de 1977) Travail politique conclusif • Récupération du dossier • Prise de mesures rapides • Développer une politique d'indemnisation-compensation originale et efficace

Figure 16 : Synthèse du travail institutionnel engagé dans le processus de désinstitutionnalisation

Plusieurs questionnements empiriques ont guidé notre réflexion. Nous avons précédemment explicité les ressorts des différentes mobilisations en soulignant notamment le rôle des victimes et les stratégies mises en œuvre par des entrepreneurs de contestation issus de la sphère scientifique.

Puis nous avons souligné le rôle de l'organisation frontière dans la lenteur du processus de désinstitutionnalisation. Ainsi, nous avons illustré le passage d'une situation de contestation portée par le mouvement social à une situation de collaboration qui marque la fin de la première crise.

Nous allons à présent explorer les mécanismes à l'origine de la réelle désinstitutionnalisation de l'amiante au cours des années 90. Pour cela, nous nous concentrons sur le rôle des répertoires tactiques mobilisés au cours des deux crises : la première ayant conduit au maintien tout en ayant fait évoluer la pratique ; la seconde ayant conduit à sa réelle désinstitutionnalisation. La comparaison entre les deux nous permettra de comprendre les éléments clefs qui ont conduit à un éclatement aussi rapide de la pratique.

Pour cela nous croisons les objectifs de la mobilisation avec les répertoires tactiques mobilisés.

Ainsi, la première période est marquée par un travail disruptif qui s'appuie sur **un répertoire de tactiques persuasives**. L'objectif du travail institutionnel est essentiellement pédagogique : diffuser le savoir et convaincre. Pour répondre à ces initiatives, les industriels développent un travail de défense qui s'appuie sur des tactiques politiques. En effet, ils sont à la recherche de soutiens politiques, il s'agit d'un véritable travail de lobbying pour sortir de la crise sans perdre leurs intérêts.

La seconde période se révèle être d'une tout autre nature. La mise en accusation des industriels et des pouvoirs publics conduit à l'usage d'un **répertoire de tactiques destructrices**. L'objectif est bien là de mettre un terme à la pratique en cours. Mais ce répertoire plus agressif s'oriente tout autant contre la pratique elle-même que contre ses défenseurs grâce au recours à des tactiques de nature juridique. Cette attaque frontale empêche un travail de défense de la pratique mais impose de le faire évoluer vers un travail de défense des intérêts individuels.

Lors de la seconde crise, le mouvement ne questionne plus la pratique, il la condamne. Pour cela il attaque de front les trois piliers institutionnels. Les tactiques cognitives et normatives – conférences, manifestations, médiatisation, sont immédiatement accompagnées de tactiques relatives au pilier régulateur – plaintes au civil et au pénal. Il y a un effet de renforcement entre

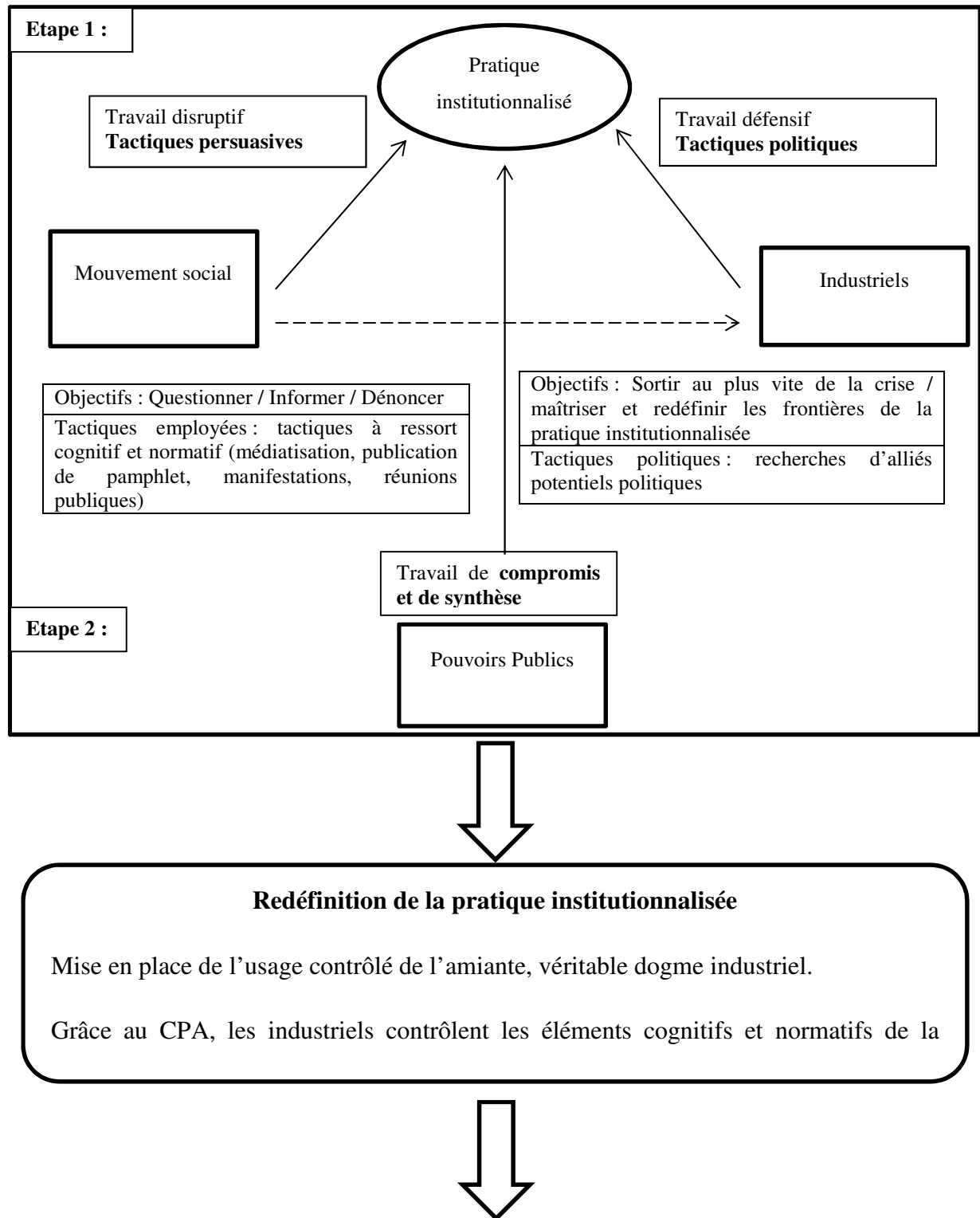
ces trois dimensions qui s'alimentent. Ainsi, les défilés de veuves autour des tribunaux ou les mises en scène au tribunal, vont participer de la stratégie juridique de « révéler l'invisible ». Réciproquement, les procès vont aussi marquer les esprits et diffuser les nouveaux savoirs sur l'amiante. Il n'y a plus d'espace pour le travail défensif de la pratique, qui se trouve réduit à une simple gestion des conséquences de la crise. La stratégie politique a atteint ses limites puisque la plainte et les enquêtes journalistiques ont révélé le pouvoir du lobby de l'or blanc. De plus, lors de cette seconde crise, les responsabilités des industriels et des pouvoirs publics sont engagées.

L'autre élément qui a favorisé l'issue rapide de l'interdiction est le revirement de position des syndicats. Leur participation au CPA les avait placés au second plan de la contestation. Il n'y a maintenant plus d'ambivalence sur l'objectif du mouvement. L'arbitrage emploi/santé n'est plus d'actualité : seul l'enjeu de santé publique a pris l'ascendant. Les tactiques sont orientées vers un unique objectif : mettre fin à la pratique.

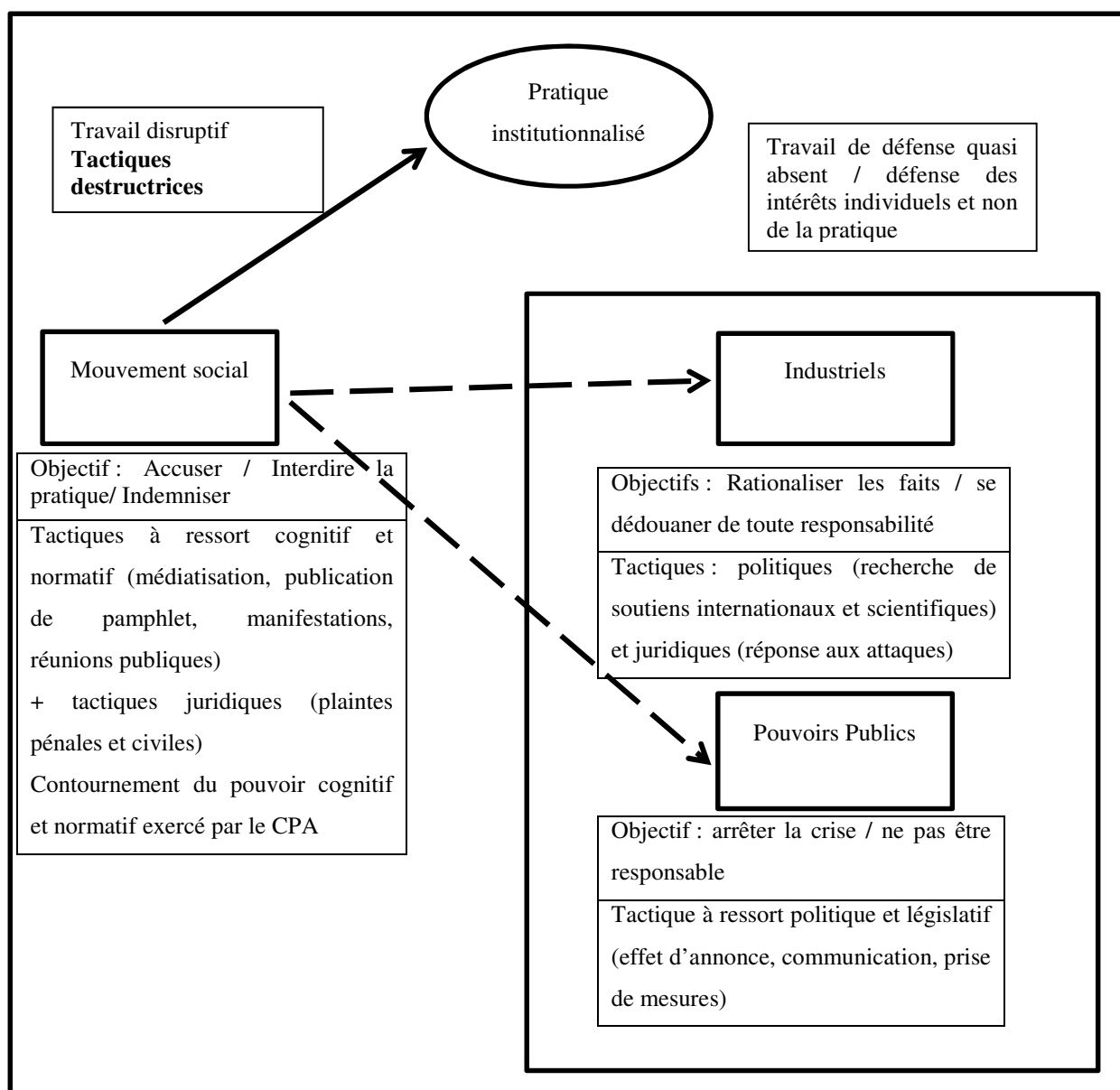
Enfin, le répertoire de tactiques mobilisé pour la seconde crise de l'amiante permet de contourner l'emprise des acteurs dominants dans le champ. A travers le CPA, les industriels avaient complètement « verrouillé » cognitivement et normativement le champ, à travers la doctrine de l'usage contrôlé de l'amiante. Pour rompre cet ordre, le mouvement social a dû contourner ce pouvoir en mobilisant des tactiques relatives à la dimension régulative. Afin de casser l'emprise des industriels sur le champ, il a été nécessaire de concentrer ses efforts sur la dimension qu'ils ne contrôlaient pas – à savoir la dimension régulative, et de la renforcer par des tactiques cognitives et normatives qui sollicitent l'adhésion de l'opinion publique et mettent les pouvoirs publics en porte-à-faux.

Figure 17 : Objectifs et tactiques au cours des deux crises de l'amiante en France.

Première crise de l'amiante :



Seconde crise de l'amiante :



Légende :

—>	Accusation et recherche de responsabilité
—>	Travail institutionnel orienté vers
--->	Demande de responsabilisation

PARTIE 4 : Discussion des résultats et Conclusion Générale

Chapitre 8 : Discussion des résultats

Notre projet de recherche vise à comprendre le rôle de l'acteur collectif, organisé en mouvement social, dans le processus de désinstitutionnalisation. Pour cela, nous avons mobilisé un cadre d'analyse croisant néo-institutionnalisme et théorie des mouvements sociaux.

La complémentarité entre ces deux approches nous permet d'explorer le processus de désinstitutionnalisation sous un angle innovant. Comme le soulignent Scott (1999), McAdam (1996) ou Tarrow (1996), l'analyse par les mouvements sociaux permet de mettre en évidence les difficultés d'alignement entre les différentes logiques à l'œuvre, la présence d'alliés potentiels, ou toutes autres opportunités pour faire agir et modifier les forces en présence. Alors que les travaux en néo-institutionnalisme se concentrent sur le pouvoir des pensées dominantes et des représentations cognitives partagées, les mouvements sociaux prennent le parti de s'intéresser plus volontiers aux conflits émergents portés par des nouvelles idéologies, de nouvelles valeurs et croyances. La lutte pour le changement est ainsi étudiée par les deux perspectives comme « deux facettes d'une même pièce », le courant institutionnaliste se concentrant historiquement davantage sur les pressions contraignant le maintien et les mouvements sociaux s'intéressant aux espaces et perspectives de changement (Scott, 1999, p. 19).

Alors que l'étude de la désinstitutionnalisation du DDT par Maguire et Hardy (2009) s'est focalisée sur les stratégies discursives, nous nous sommes intéressés au travail institutionnel déployé par les acteurs du champ à travers la notion de répertoires tactiques. Cette grille de lecture nous a permis non seulement de nous intéresser à l'émergence de la contestation, travail institutionnel de déstabilisation, mais aussi au travail institutionnel de défense, à travers les tactiques de maintien institutionnel. Dès lors, notre analyse permet de saisir l'évolution des répertoires tactiques et les dynamiques d'actions-réactions entre défenseurs et détracteurs de l'institution. De manière complémentaire avec les travaux sur les mouvements sociaux, notre travail illustre également les stratégies de l'acteur collectif qui

souhaite le maintien de la pratique – les syndicats professionnels ont joué dans le cas de l’amiante un rôle central.

L’analyse du processus dans sa dimension longitudinale permet finalement de porter un nouveau regard sur les mouvements sociaux. La littérature sur les mouvements sociaux a plutôt eu tendance à se focaliser sur les questions relatives à l’émergence d’un mouvement et relativement moins aux résultats de ces mouvements (Giugni, 1998). Les successions de moment de contestation et de collaboration permettent de comprendre les conséquences des actions menées par le mouvement social contre l’institution.

A travers cette analyse nous pouvons proposer une lecture du maintien institutionnel, non pas comme un état de statu quo, mais comme la conséquence d’un travail institutionnel de sortie de crise. En redéfinissant les frontières de l’institution et ses attributs, les acteurs du maintien ont réussi à préserver leur position. Evoluer pour mieux rester pourrait être une façon de lire a posteriori le rôle de l’organisation frontrière dans l’explication de la lenteur de la désinstitutionnalisation de l’amiante en France.

Pourtant, cette phase de collaboration va se transformer en quelques mois en une contestation particulièrement virulente. Un mouvement social va alors se reformer et, grâce à l’usage de tactiques destructrices, va mettre fin, de manière radicale, à l’ordre institutionnel existant.

I. Les répertoires tactiques au sein du processus de la désinstitutionnalisation

L'analyse longitudinale d'un processus de désinstitutionnalisation nous a permis de mettre en évidence la dynamique interactionnelle entre travail institutionnel disruptif et défensif au sein de l'institution. La pratique institutionnalisée évolue sous l'effet des luttes institutionnelles engagées. La délégitimation de la pratique peut alors être progressive ou brutale. Nous mettons en évidence le rôle des répertoires tactiques pour expliciter cette dynamique.

A. Le travail institutionnel de désinstitutionnalisation.

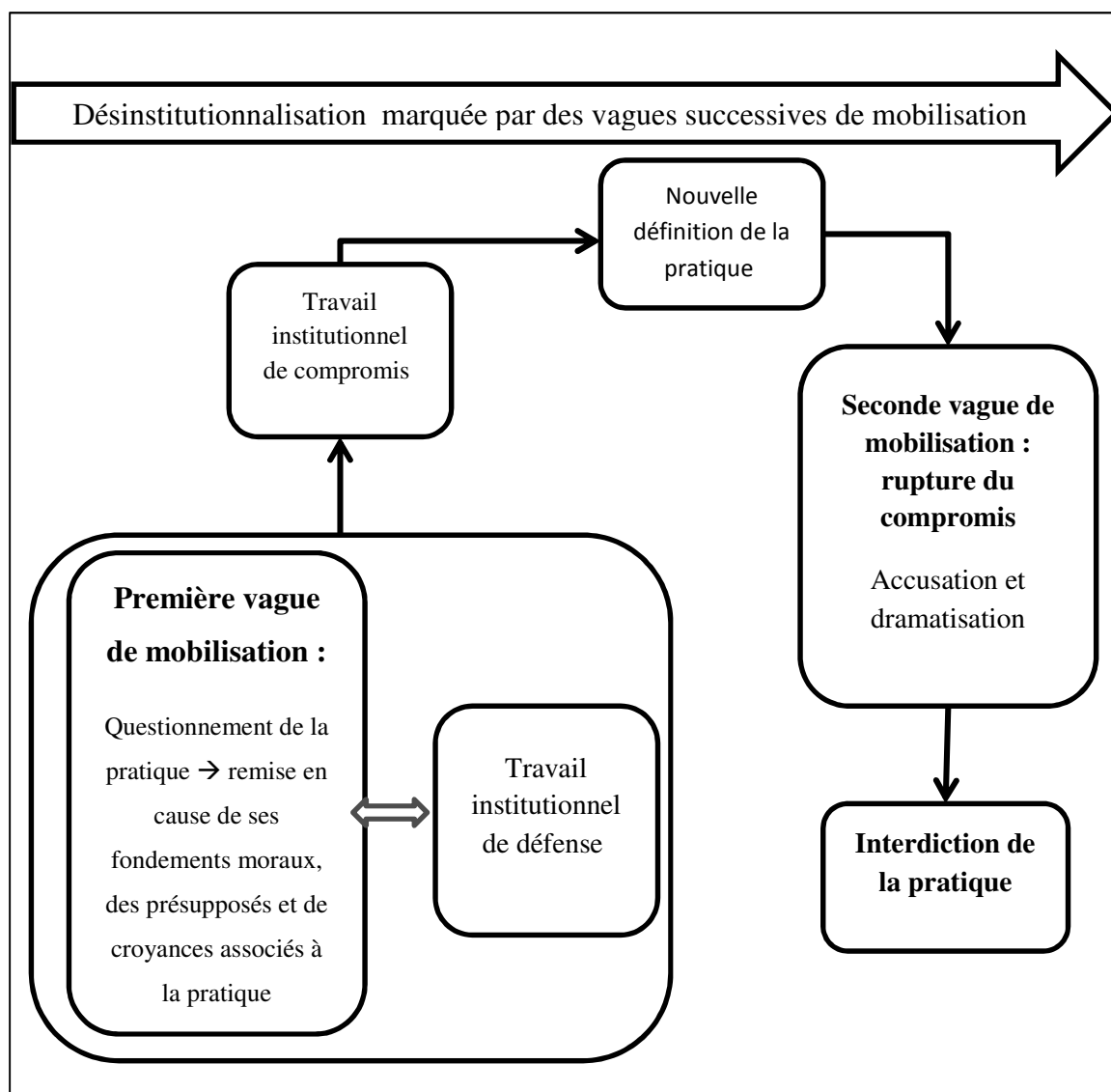
Dans le cadre d'une désinstitutionnalisation, le travail disruptif est souvent mené de manière indirecte et progressive pour assurer une forme de continuité et réduire la dissonance causée par la remise en cause de l'institution (Lawrence et Suddaby, 2006 ; Hargadon et Douglas, 2001; Rao, Monin, & Durand, 2003, 2005). Ce travail se concrétise également par la recherche de soutiens auprès de promoteurs de la nouvelle institution (Greenwood et Suddaby, 2006).

Cette forme de continuité n'a plus lieu d'être si aucune pratique de substitution ou de remplacement ne vient à s'imposer dans le champ. Comme nous l'avons montré, la nature du travail engagé en est alors substantiellement modifiée. La désinstitutionnalisation n'est plus le passage obligé vers une nouvelle institutionnalisation et le travail mené doit être directement engagé contre les fondements mêmes de l'institution.

Cette remise en cause des fondements de l'institution peut nécessiter un travail en plusieurs étapes. Martin (2008) a mis en évidence l'existence de vagues de mobilisation dans un processus d'institutionnalisation. L'étude longitudinale de la désinstitutionnalisation fait apparaître ces mêmes vagues. Il existe une dimension cumulative dans ce processus. Une stratégie de rupture peut alors être menée (Delacour et Leca, 2011) mais elle porte en elle les fruits des précédentes mobilisations. On assiste à un glissement d'un travail institutionnel de nature collaborative à un travail institutionnel accusatoire. L'action du mouvement fait évoluer la pratique puis la détruit.

On retrouve ainsi les différentes formes de travail institutionnel disruptif mis en évidence dans la littérature (Lawrence et Suddaby, 2006). Cependant, la remise en cause des présupposés, des croyances et des fondements moraux de la pratique peut ne pas être un travail suffisant si cette dimension cognitive est contrôlée par les acteurs centraux du champ. Un travail institutionnel de nature accusatoire est alors nécessaire pour mener une véritable stratégie de rupture qui conduit à une désinstitutionnalisation rapide et radicale. Ce type de travail s'appuie essentiellement sur la dimension régulative de l'institution. Cependant, elle repose sur le travail cognitif et normatif qui a été mené précédemment. Ce travail régulateur ayant été jusqu'à présent peu étudié dans la littérature, nous reviendrons sur son rôle et sa définition par la suite.

Figure 18 : Les vagues de mobilisation et le travail institutionnel de désinstitutionnalisation

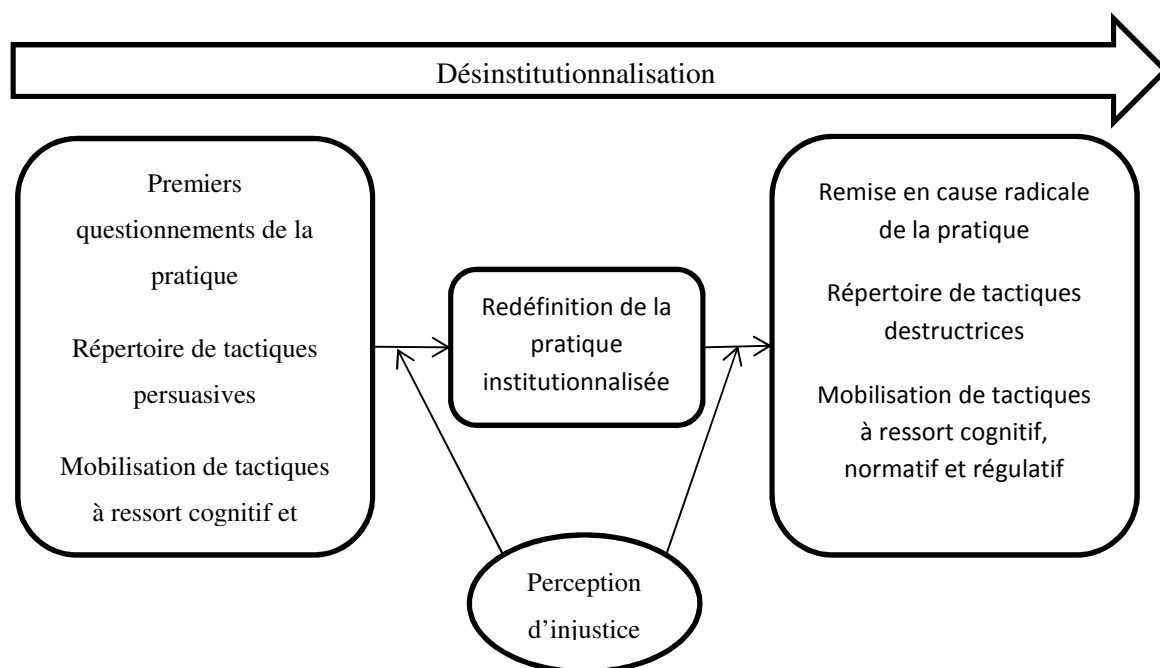


Le travail institutionnel disruptif, mené par le mouvement social s'appuie sur une structure flexible et associative qui fait appel à des compétences intellectuelles et statutaires qui confèrent un droit de parole à ces entrepreneurs de mobilisation – on peut penser aux Professeurs de Jussieu ou aux avocats. La force de la seconde mobilisation a été de rassembler des acteurs légitimes appartenant aux différentes sphères au cœur de la pratique institutionnalisée.

B. L'évolution des répertoires tactiques mobilisés

Ce travail permet également de répondre à l'appel de Briscoe et Safford (2008) sur l'étude de l'évolution des répertoires tactiques mobilisés au cours de la désinstitutionnalisation. Notre étude permet d'illustrer la trajectoire de mobilisation à travers une radicalisation des tactiques employées par le mouvement social.

Figure 19 : Evolution des répertoires tactiques au cours du processus de désinstitutionnalisation



Les travaux d'Amenta (2006) mettent en évidence le rôle du contexte dans la capacité du mouvement à porter le changement. Ainsi, plus l'institution visée sera ouverte à celui-ci, puis la mobilisation sera efficace. Le choix d'une tactique est donc lié aux opportunités qui se présentent dans le champ. Lorsque le contexte institutionnel est fermé, comme ce fut le cas avec le CPA, les acteurs dominants du champ contrôlent la plupart des dimensions institutionnelles. C'est là la conséquence du travail de défense précédemment mené. L'interactivité doit donc se penser en termes de relation avec l'environnement et des opportunités (King, 2008) mais aussi dans une dynamique avec le travail de défense mis en œuvre.

Une mobilisation, menée sur des ressorts cognitifs et normatifs, entraîne une évolution de l'institution car elle suscite l'adhésion de l'opinion publique et trouve un allié de poids dans l'acteur médiatique. Cette première étape est incontournable pour faire évoluer les mentalités, avant bien souvent de faire évoluer les pratiques. Ce changement cognitif et normatif peut être contrecarré par des acteurs puissants qui mobilisent alors des tactiques à ressorts politiques – notamment par la recherche d'alliés politiques et scientifiques. La structure industrielle du secteur joue donc un rôle dans la capacité des acteurs à défendre l'institution. Cette réflexion fait écho aux conclusions de Hiatt et al. (2009) qui, à partir de leur étude sur les brasseries américaines, s'interrogeaient sur l'influence de la structure sectorielle sur l'effet des tactiques déployées par le mouvement. En effet, dans leur étude, les tactiques à ressorts cognitifs et normatifs sont davantage efficaces pour détruire l'institution. Ils soulignent cependant que le secteur des brasseries est caractérisé par un réseau de petites entreprises indépendantes. Dans le cadre d'un secteur très concentré, marqué par l'existence de grands trusts au pouvoir économique fort et dotés d'un véritable réseau de lobbying, ces tactiques se révèlent moins efficaces. En effet, ces entreprises peuvent alors engager un travail de défense portant sur les mêmes dimensions cognitives et normatives, en faisant appel à des alliés politiques. Ces tactiques, communément appelées lobbying industriels, participent à une redéfinition de l'institution qui concilie sortie de crise et défense des intérêts industriels.

Afin de remettre en cause ce nouvel ordre institutionnel, le mouvement doit proposer des tactiques moins institutionnalisées (Martin, 2008). Il doit adopter une action contestataire innovante (McAdam, 2003) qui marquera la rupture avec le répertoire tactique précédant. Pour cela, il doit mobiliser des tactiques qui vont atteindre l'institution sur ses dimensions les plus ouvertes, c'est-à-dire les moins contrôlées par les acteurs dominants. C'est pourquoi pour

mener une contestation vers une pratique institutionnalisée qui s'appuient sur des fondements cognitifs et normatifs, il semble nécessaire de mettre en œuvre un répertoire tactique qui déstabilisera la dimension régulative.

Dans la lignée des travaux de Maguire et Hardy (2009) et Caronna (2004), nous constatons que cette stratégie ne sera efficace que si elle porte sur les trois piliers institutionnels simultanément. Maguire et Hardy (2009) soulignent, dans leur étude sur le DDT, comment la stratégie discursive de traduction a fragilisé les piliers institutionnels. Le premier choc porté était alors d'ordre cognitif et externe au champ suite à la publication du pamphlet « Silent Spring ». Notre étude met en lumière que des acteurs marginalisés au sein du champ peuvent également porter cette déstabilisation en s'appuyant sur le pilier le moins fermé¹⁹⁴ de l'institution. Cependant, cette stratégie ne peut fonctionner que si elle s'accompagne d'un travail cohérent sur les autres dimensions. La stratégie doit s'appuyer sur des tactiques qui visent les trois piliers institutionnels pour que la cohérence porte le changement.

Cette cohérence repose également sur la définition d'un objectif de mobilisation clair et précis. Les tactiques persuasives vont mener à l'évolution de la pratique. Cependant, lorsque le travail institutionnel de défense est puissant, ces tactiques ne peuvent conduire à une évolution radicale de la pratique. Les tactiques destructrices sont alors nécessaires, ce qui véhicule une violence, symbolique ou réelle, bien plus forte. La dramatisation joue un rôle central et se traduit par un travail d'accusation. Dès lors, la définition des victimes et des responsables est structurante. Cette stratégie incite à rechercher de nouveaux alliés pour casser les alliances précédentes, comme ce fut le cas avec le glissement de la place des pouvoirs publics dans le champ de l'amiante et la recherche d'alliés juridiques inattendus.

¹⁹⁴ La notion d'ouvert et fermé s'entend ici dans le même sens que celui employé dans l'étude des structures d'opportunités politiques.

II. Redéfinir la pratique pour mieux la maintenir

Les vagues de mobilisation qui marquent le processus de désinstitutionnalisation de l'amiante nous incite à nous interroger sur la façon dont les acteurs souhaitant le maintien de la pratique ont réussi à « anesthésier » la première contestation, pour reprendre les termes du Rapport du Sénat (2005).

La littérature sur le changement institutionnel et les mouvements sociaux dans un cadre d'analyse néo-institutionnel s'est focalisée sur la phase d'émergence de la contestation délaissant les moments de collaboration, qui peuvent constituer une sortie de crise.

Identités et intérêts sont donc au cœur de la dynamique entre compétition et collaboration. Les leaders des mouvements, entrepreneurs institutionnels, jouent à ce titre un rôle central par l'interprétation et la traduction qu'ils peuvent faire de ces questions pour mettre la problématique du changement sur l'agenda (Hargrave et Van de Ven, 2006). La question de l'alliance peut se poser stratégiquement pour le mouvement pour faire entendre sa voie dans le débat. La question de la collaboration ne se pose alors pas uniquement avec les représentants du maintien face à qui le mouvement agit, mais également avec d'autres activistes :

« [Civil Rights Movement and Java technology standard entrepreneurs] did not have the resources, power, or legitimacy to produce institutional change by themselves. They therefore engaged in a “grassroots” form of organizing networks to build their coalition, and they allied themselves with other activists and groups with complementary interests and resources. » (Hargrave & Van de Ven, 2006, p.865)

A. Le rôle stratégique de l'organisation frontière

Les pratiques institutionnalisées sont des comportements partagés qui relèvent du domaine de la routine (Whittington, 2006). Ces pratiques participent à la diffusion des éléments cognitifs, normatifs et régulateurs qui assurent la stabilité et le sens de la vie sociale (Scott, 2001, p.48). Comme le souligne Barnes (2001), ces pratiques sont définies par le groupe et lui appartiennent. Les membres de ce groupe les intègrent et les reproduisent. Elles sont donc prises pour acquises et il est souvent difficile pour les acteurs de les questionner.

Ce travail institutionnel peut se traduire par des efforts pour modifier la reconnaissance et l'usage de ces routines. Zietsma et Lawrence (2010) définissent ainsi le travail institutionnel engagé dans le changement de pratique. Les pratiques institutionnalisées participent à la définition et à la perception du champ institutionnel. Les frontières de l'institution permettent à l'ensemble des pratiques légitimes de se déployer et les acteurs peuvent s'engager dans un travail visant à établir, renforcer ou détruire les frontières institutionnelles (Arndt et Bigelow, 2005).

Comme le soulignent O'Mahony et Bechky (2008), en citant le travail de McAdam, Tarrow et Tilly (2001, p 43), il existe plusieurs mécanismes de mobilisation et le recours à une organisation intermédiaire en constitue un. Cette organisation permet de créer de nouvelles frontières et de relier les différentes sphères en présence. Les organisations frontières représentent un mécanisme d'alliances possibles.

Les organisations frontières ont été étudiées en sociologie des sciences comme des organisations intermédiaires créées pour faciliter la collaboration entre scientifiques et non scientifiques. Ces organisations réunissent des acteurs appartenant à des communautés différentes qui ne pourraient pas aussi bien collaborer sans cette structure qui, par son indépendance, leur permet de maintenir leur identité tout en défendant un objectif commun (Guston, 2001). Il est donc possible de faire collaborer au sein de cette structure des acteurs aux intérêts divergents puisque sa construction repose sur cette volonté de rassembler ces acteurs (O'Mahony et Bechky, 2008). Ces organisations frontières sont donc des lieux de collaboration et offrent un nouveau regard sur la dynamique des mouvements sociaux. En étudiant la communauté de l'open-source face aux entreprises du marché, les auteurs soulignent la possibilité pour des acteurs précédemment en conflit de trouver des intérêts convergents tout en conservant leur propre identité et leurs propres intérêts. Chaque groupe bénéficie de cette organisation en ayant accès à des ressources complémentaires des siennes (en l'occurrence les membres de la communauté open-source voulaient élargir les possibilités de diffusion de leur système et bénéficier des ressources mises à disposition par les entreprises de l'organisation frontière ; en retour, les entreprises ont bénéficié de l'expertise technique des membres de la communauté open-source notamment par l'accès à des codes et se sont positionnées sur un marché qu'ils pensent être porteur d'avenir).

Les organisations frontières sont des moments de collaboration, de trêves dans le processus de luttes institutionnelles opposants les mouvements sociaux à l'institution.

La mise en place d'une organisation frontière peut être dans un contexte particulier une stratégie de défense qui permet de sortir d'une phase de contestation. La mise en place du CPA en tant qu'organisation frontière a donné suffisamment de légitimité à l'institution pour imposer une nouvelle logique institutionnelle (Friedland et Alford, 1991). L'usage contrôlé de l'amiante a permis de revoir la pratique institutionnalisée et de redéfinir ce qu'il faut faire ou ne pas faire dans le champ. Comme le soulignent Zietsma et Lawrence (2010), quand les frontières du champ et la pratique sont contestées, les acteurs doivent innover en construisant de nouvelles frontières qui les protègent à nouveau de la sanction institutionnelle. A ce titre, la mise en œuvre d'une organisation frontière peut être perçue comme une innovation institutionnelle. En mettant en place une telle structure, les industriels de l'amiante ont utilisé leur capacité d'agence pour maintenir la pratique.

On note donc l'importance du travail sur les frontières puis de la redéfinition de la pratique. Plus précisément, la recomposition des frontières a permis soit de marginaliser les acteurs contestataires soit de les intégrer et donc de limiter leur possibilité de contestation en réduisant leur capacité d'agence. Ne pouvant plus contester la pratique ou les frontières, leur capacité d'agence est limitée à la reproduction des éléments de l'institution avec une marge de manœuvre plus proche de l'action routinière que de la capacité à questionner les fondements mêmes de la pratique.

Le maintien institutionnel a souvent été perçu comme une conséquence d'un mécanisme d'isomorphisme et d'auto-reproduction des institutions. Les chercheurs se sont ainsi largement concentrés sur les régularités et le conformisme social (Zucker, 1988). Le cas de l'amiante et du CPA illustre une autre perspective du maintien institutionnel : la reproduction des règles et des croyances est le fruit d'un engagement des acteurs dans un travail institutionnel de maintien (Blanc et Huault, 2010 ; Lawrence et Suddaby, 2006). La mise en œuvre d'une organisation frontière participe à ce travail de maintien institutionnel. Issue d'un effort de collaboration, le CPA a permis le maintien de l'usage de l'amiante. L'originalité de la structure lui a conféré une légitimité dans un contexte particulier.

B. L'écueil de la collaboration comme sortie de crise

A travers l'étude du CPA, nous avons également pu répondre à l'appel à comprendre la période post-contestation :

« It is imperative that we develop a framework for understanding not only how contestation is mobilized but how it is transformed ». (O'Mahony et Bechky, 2008, p. 455)

L'organisation frontière constitue une réponse à une situation de crise et de contestation. La sortie de crise était amorcée par la mise sur l'agenda politique de la question de l'amiante. Le CPA met en exergue la capacité des acteurs, que l'on pourrait qualifier d'alliés inattendus, à collaborer dans un but commun (Giugni, 1998 ; Earl, 2004).

Cette capacité à collaborer dépend des intérêts convergents déterminés lors de la constitution de la structure. L'étude du CPA met en évidence l'évolution des équilibres. En l'occurrence ici les industriels de l'amiante en sortent largement bénéficiaires : l'usage de l'amiante a été maintenu et la structure du CPA a allégé le poids de leur responsabilité individuelle dans le drame de l'amiante.

O'Mahony et Bechky (2008) soulignent assez peu le rôle de la composition de l'organisation frontière et des pressions institutionnelles sur la définition des intérêts convergents et divergents. Cela semble pourtant un enjeu essentiel pour expliquer le maintien institutionnel.

L'organisation frontière crée des frontières particulièrement étanches qui biaisent la définition de l'objectif partagé. Ainsi, l'absence de représentants de victimes ou de représentants d'autres secteurs de l'industrie substituts ou complémentaires a limité les perspectives d'agence en ne proposant pas de modèles alternatifs et a donc participé au maintien institutionnel. C'est sûrement dans une perspective plus critique l'aspect négatif de la mise en place d'une telle organisation frontière dans un contexte de doutes scientifiques et de tensions économiques. Dans cette perspective, l'organisation frontière est alors un levier pour les entreprises de se prémunir des incursions d'éventuels compétiteurs en protégeant leur corps de métier (Bechky, 2003). Ici, les industriels ont par exemple concédé l'abandon du flocage mais conservé tous les autres usages, tout en excluant l'accès à tout autre entreprise.

L'organisation frontière s'inscrit alors tout à fait dans un travail de maintien institutionnel sur les frontières institutionnelles.

Ce travail sur les frontières de l'institution s'est accompagné d'un travail sur la pratique. L'intelligence des industriels, à l'origine de cette organisation, est d'avoir réussi à proposer une nouvelle définition de la pratique qui réponde à ces pressions extérieures, tout en conservant les éléments principaux de la pratique institutionnalisée. Durand, Rao, Monin (2007) ont ainsi mis en évidence l'impact des changements de code sur l'évaluation par un tiers dans la haute cuisine française et l'opposition entre classique et nouvelle cuisine française. Ils s'appuient ainsi sur les concepts de « *code-preserving changes* » (c'est-à-dire des changements dans les codes qui ne modifient pas l'ordre social existant) et « *code-violating changes* » (qu'ils définissent comme les changements qui rompent avec l'ordre social précédent). Comme le soulignent les auteurs, l'évaluation de ces changements est corrélée à une mesure relative du changement proposé. En l'occurrence, le cas proposé ici ne repose pas sur une évaluation externe par un tiers mais davantage sur la question de l'adhésion à la pratique au sein de l'organisation frontière qui assure sa légitimité. Les acteurs concèdent ainsi une reconnaissance du risque associé à la pratique (présence des industriels), sans pour autant remettre en cause le fondement de l'utilité économique et sociale de la pratique (ce qui justifie la présence des médecins et représentants syndicaux).

Il n'y a pas eu à proprement parler d'évolution des rapports de force au sein de l'institution puisque les conditions de constitutions ont été maintenues tout au long de la dizaine d'années où le CPA a géré le dossier de l'amiante. Cependant, un glissement s'est tout de même opéré au cours des années sous l'influence des industriels. D'un lieu de concertation, le CPA est devenu un lieu de promotion. Difficile de savoir dans quelle mesure cette évolution était prévisible.

III. Déstabiliser l'institution grâce à un répertoire tactique original : le rôle de la dimension régulative

La dimension juridique a joué un rôle central dans le renversement de l'ordre institutionnel. La succession d'événements indépendants n'auraient pu aboutir à une remise en cause aussi rapide et totale de l'institution sans le travail des avocats qui à travers leur plainte ont totalement déconstruit le mythe de l'amiante. En effet, les quelques alertes connues au milieu des années 80 n'ont connu aucune suite. La tactique déployée par les acteurs du système judiciaire illustre le rôle central de la dimension régulative dans le processus de désinstitutionnalisation.

A. Mobiliser les éléments régulatifs pour faire évoluer les dimensions cognitives et normatives

Cet éclairage apporte une nuance aux conclusions de Hiatt et al. (2009) dans lesquelles les auteurs préconisent d'avoir recours à des tactiques à ressorts cognitifs et normatifs pour que les mouvements atteignent leurs objectifs. En l'occurrence, dans le cas présent, les éléments cognitifs et normatifs étaient totalement sous le contrôle de l'organisation frontrière mise en œuvre par les industriels de l'amiante. L'originalité de la stratégie déployée par le mouvement social a été justement d'utiliser le pilier régulatif.

La dimension régulative est souvent reléguée au rang de dimension intégratrice, permettant de cristalliser les évolutions des autres piliers et de séquencer le processus. Dans l'étude de Hiatt et al. (2009) présentée précédemment, l'Etat répond par la prohibition à une évolution cognitive au sein du champ. La diabolisation de la consommation d'alcool par le mouvement WTUC (*Woman's Christian Temperance Union*) a conduit à des évolutions cognitives et normatives cristallisées par la décision d'interdiction portée par la loi. Dans la même ligne de réflexion, la loi est également perçue comme le facteur explicatif du processus de désinstitutionnalisation (Oliver, 1992). Une nouvelle législation est vue comme un choc institutionnel source de changement, mais ce dernier reste pensé comme étant initié par les pressions cognitives et normatives qui s'exercent dans le champ. Maguire et Hardy (2009) illustrent ce point à travers leur étude sur l'interdiction du DDT aux USA. Cette interdiction a

marqué la fin d'un processus de désinstitutionnalisation suite à la publication du pamphlet *Silent Spring* qui a fait naître la polémique autour de ce pesticide meurtrier perçu jusqu'alors comme miraculeux.

Les études actuelles dressent le portrait suivant du pilier régulateur : l'Etat, par la loi, entérine les évolutions au sein d'un champ institutionnel et joue alors un rôle assimilable à celui de producteur d'un choc quasi exogène qui conclut un besoin d'alignement avec les autres dimensions institutionnelles – souvent pour conclure leurs évolutions sur lesquelles le pilier régulateur est en retard. Hoffman (1999) nuance cette lecture et souligne le rôle de la jurisprudence dans son analyse d'un processus d'évolution de la prise en compte de l'environnement par l'industrie chimique étasunienne. L'analyse de la jurisprudence permet de réhabiliter le rôle du juge dans le processus de changement institutionnel. Le pilier régulateur est en fait composé de nombreux acteurs dont les interactions sont sources de changements :

« The law is rarely an 'exclusive' or unilateral 'force' in social practice, especially related to social change. » (McCann, 1994, p.8)

D'autres acteurs apparaissent au sein du pilier régulateur autour duquel le travail institutionnel politique est particulièrement présent (Perkmann et Spicer, 2007, 2008). L'étude de Perkmann et Spicer sur les modes managériales met en lumière le rôle de plusieurs acteurs qui interagissent avec l'Etat : des grandes entreprises dominantes (Cole, 1985), des groupes de consommateurs ou des ONG (Baron et al., 1986) – autant d'institutions représentatives de la société civile.

De même, les travaux sur les mouvements sociaux, soulignent que les protestataires se mobilisent le plus souvent contre le droit, mais ils peuvent également le faire avec et par le droit (Agrikolansky, 2010). Les règles de droit sont bien sûr des contraintes, mais elles peuvent également se révéler être des instruments de lutte et d'émancipation. Les représentants de la société civile comme les syndicats ou les associations de victimes agissent sur l'institution pour défendre leurs intérêts en s'appuyant sur le pilier régulateur. Comme l'arène juridique est particulièrement difficile à appréhender pour la société civile, le recours à des professionnels du droit est souvent une nécessité pour faire entendre sa voix. « Les mercenaires », avocats indépendants et spécialisés (McCann et Silverstein, 1998), jouent ce rôle et peuvent donc participer à la dynamique institutionnelle. Ces avocats mercenaires sont

dotés de compétences statutaires qui leur permettent d'agir directement dans la sphère judiciaire.

B. L'enjeu de la stratégie juridique

L'arène juridique a permis aux avocats de sensibiliser les médias. L'activité de plaidoirie a été centrale dans la stratégie. Elle a permis d'énoncer les faits dans une tribune publique et la mise en scène des procès a permis de sensibiliser l'opinion publique.

Afin de faire évoluer le cadre législatif, les avocats ont donc décidé de jouer sur une autre force coercitive qu'est la jurisprudence. Ils ont donc compté sur le pouvoir d'interprétation des juges, et en particulier ceux siégeant à la cour de cassation¹⁹⁵. Il est donc nécessaire d'être attentif aux tentatives d'influences exercées sur les parlementaires afin de changer la loi mais aussi aux stratégies visant à changer son interprétation. Cet aspect est nettement moins étudié dans la littérature où la loi est l'outil régulateur le plus étudié. Les acteurs judiciaires, en particulier les juges, sont également dotés d'une capacité d'action qui leur permet de faire évoluer le champ. Ce pouvoir d'interprétation est soumis aux pressions cognitives et normatives qui agissent au sein du champ.

A travers cette nouvelle lecture du rôle du juge dans le travail d'interprétation de la loi, nous proposons une lecture plus dynamique du pilier régulateur. L'étude de Caronna (2004) a permis de montrer comment le décalage dans le processus d'évolution de chaque pilier institutionnel peut être porteur de changement institutionnel. Ainsi, dans les années 70 et 80, le système de santé américain était marqué par un décalage entre ces piliers. Cela a conduit à un mauvais fonctionnement de l'institution en raison de l'écart entre les attentes des consommateurs et les réponses apportées par le système et les praticiens. L'Etat est intervenu au début des années 2000 pour remettre en cohérence les valeurs liées au système de santé public, les représentations associées et la régulation. Il intervient alors en modifiant le pilier régulateur pour le mettre en concordance avec les autres dimensions. Cette étude globale de l'institution met l'accent sur une perception du pilier régulateur comme pilier d'ajustement nécessaire à l'équilibre institutionnel.

¹⁹⁵ Ce résultat a été atteint avec la redéfinition de la faute inexcusable par la Cour de Cassation en 2002.

Ce résultat se vérifie avec le rôle de la loi dans l'interdiction de l'amiante. Cependant, en mettant en évidence la capacité d'agence du juge, nous mettons en évidence une dynamique interne au pilier régulateur. En effet, entre deux lois, la jurisprudence permet un ajustement progressif entre les dimensions de l'institution. Le pilier régulateur, capable d'une évolution sans changement de loi, peut ainsi amortir ou augmenter les désalignements entre piliers et donner à voir un processus plus fin de changement ou de maintien institutionnel, ce qui est évidemment exclu si l'on réduit le pilier régulateur à l'Etat et à la loi.

Dans la stratégie du mouvement, le juge a eu le rôle d'alliés inattendus (O'Mahony et Bechky, 2008), tout comme les médias ou les scientifiques.

Conclusion Générale

A travers le cas de l'amiante, nous souhaitons proposer une meilleure compréhension du processus de désinstitutionnalisation. La richesse du cas étudié nous a permis de répondre à nos interrogations. L'amiante est en effet une pratique institutionnalisée, tenue pour acquise, qui, à la suite de luttes institutionnelles particulièrement longues et complexes, a été totalement délégitimée. Du minéral magique à la fibre mortelle, l'amiante a participé à la vie économique de la France. Son omniprésence et le mythe qui lui sont associés expliquent également pourquoi la crise de l'amiante a eu des répercussions bien au-delà des enjeux industriels.

Notre travail s'est alors concentré sur le rôle des mouvements sociaux dans le processus de désinstitutionnalisation. Nous avons mis en évidence l'intérêt de croiser la théorie des mouvements sociaux et la théorie néo-institutionnelle pour comprendre comment un mouvement social pouvait remettre en cause les fondements d'un ordre institutionnel. Notre projet de recherche s'est donc articulé autour de la problématique suivante :

Comment le travail disruptif mené par un mouvement social conduit-il à la désinstitutionnalisation d'une pratique jusqu'alors tenue pour acquise ?

Nous avons tenté d'apporter un éclairage en nous focalisant sur la dynamique entre travail institutionnel défensif et disruptif. Pour cela, nous avons choisi l'angle des répertoires tactiques. L'interaction entre les deux formes de travail institutionnel propres à la désinstitutionnalisation nous a également permis d'offrir une analyse sur les différents temps institutionnels qui rythment la relation entre mouvements sociaux et institution.

Nous allons maintenant présenter les contributions de nature théorique, empirique mais aussi sociétale de cette recherche. Pour nous proposerons quelques voies de recherche dans une perspective de prolongement de notre travail.

I. Contributions de la recherche

A. Contributions théoriques

Articulé autour de l'analyse d'un processus de désinstitutionnalisation, notre travail s'inscrit dans l'agenda de recherche néo-institutionnaliste (Lawrence et Suddaby, 2006). En effet, notre recherche répond à l'appel à une meilleure compréhension du travail institutionnel mené au sein d'un processus de désinstitutionnalisation. Des travaux ont été publiés dans ce sens au cours des dernières années (Delacour et Leca, 2011 ; Hiatt et al., 2009 ; Maguire et Hardy, 2009). Ils ont permis de mettre en évidence les spécificités de ce processus (Oliver, 1992) et d'offrir une première compréhension de celui-ci.

Cependant, certains axes de recherche restaient encore à explorer, laissant certaines dimensions de la destruction d'une pratique inexplorées. Ainsi, le travail de Maguire et Hardy (2009) a permis de mettre en évidence l'existence d'un travail disruptif et d'un travail de défense spécifique au processus de désinstitutionnalisation. Leur étude s'est concentrée sur les stratégies discursives, appelant à une lecture complémentaire du processus par l'étude des stratégies d'actions menées au cours de celui-ci. Nous avons donc répondu à cet appel en nous intéressant à un cas de controverse scientifique où des luttes institutionnelles particulièrement riches et complexes ont conduit à la délégitimation d'une pratique tenue pour acquise. L'étude longitudinale que nous avons menée nous a permis d'adopter une lecture dynamique du travail institutionnel qui mette en évidence la dialectique institutionnelle entre travail disruptif et travail défensif.

Notre recherche répond à l'appel de nombreux chercheurs à une meilleure connexion entre l'étude des organisations, la mise en œuvre de politiques publiques et les mouvements sociaux (Davis et McAdam, 2000 ; Rao et al., 2000). Nous avons donc exploré le tryptique organisations – société – mouvements sociaux en croisant théorie néo-institutionnelle et théorie des mouvements sociaux (Lounsbury et al., 2003). La traversée des frontières entre ces deux courants nous a permis d'enrichir la lecture du changement institutionnel en explorant les répertoires tactiques engagés dans la destruction et la défense de l'institution. Plus précisément, nous avons souligné le glissement de tactiques persuasives à des tactiques destructrices. Les premières s'appuient sur des ressorts cognitifs et normatifs pour faire

évoluer la pratique, alors que les secondes proposent des tactiques qui portent sur les trois dimensions – cognitive, normative et régulative – de l’institution. Ainsi, nous avons pu illustrer comment certains acteurs marginalisés dans le champ peuvent renverser un ordre établi en adoptant des tactiques qui déstabilisent la dimension la plus ouverte de la pratique institutionnalisée. Cela est d’autant plus efficace que les tactiques portent sur les trois dimensions de l’institution.

Notre analyse longitudinale des luttes institutionnelles entre défenseurs de l’institution et mouvement social nous a également permis de répondre à l’appel de O’Mahony et Bechky (2008) pour une meilleure compréhension des moments post-contestation. Ainsi, nous avons mis en évidence le rôle du travail de défense dans la sortie de crise. Nous avons montré comment les défenseurs de l’institution pouvaient déployer des tactiques afin d’imposer une phase de collaboration de sortie de crise. Notre étude révèle le rôle de l’organisation frontière dans ce processus. En imposant cette forme organisationnelle, les acteurs centraux de l’institution ont réussi à maintenir la pratique tout en la redéfinissant. Un nouvel ordre institutionnel est alors établi. Notre travail propose donc une lecture des phases de collaboration comme conséquence d’un travail défensif de compromis. La remise en cause de cet état repose alors sur la mobilisation d’un répertoire tactique original.

Notre recherche permet d’illustrer une forme de ce travail institutionnel disruptif original à travers la stratégie juridique déployée. Nous proposons donc un nouveau regard sur le pilier régulateur en soulignant son rôle dans le changement institutionnel. Le regard porté sur la loi comme outil de réglementation à la disposition des pouvoirs publics au cœur du pilier régulateur, a en effet conduit à passer sous silence d’autres acteurs de ce pilier dotés d’une capacité d’action d’une autre nature. Nous mettons ainsi en évidence un autre ressort coercitif au sein de ce pilier à travers la jurisprudence. En effet, le juge est doté d’une capacité d’interprétation de la loi qui peut être également source de changement institutionnel.

B. Contributions méthodologiques

Notre travail se place dans la lignée des analyses processuelles du changement institutionnel (Delacour & Leca, 2010 ; Hoffman 1999 ; Leblebici et al. 1991 ; Tolbert & Zucker 1983). Plus spécifiquement, à travers la désinstitutionnalisation, nous proposons une analyse

longitudinale d'un processus encore peu connu. Cela nous permet d'avoir une lecture dynamique des interactions au sein du champ mais cela répond également à l'appel à une meilleure compréhension des conséquences des mouvements sociaux (Giugni, 1998 ; King et Pearce, 2010).

Pour répondre à nos problématiques de recherche, nous avons eu recours à une étude portant sur des données de nature historique. Nous avons donc réalisé un travail qui s'appuie sur de nombreuses sources documentaires. Nous avons donc utilisé des méthodes classiques d'entretien mais nous avons également eu recours à des données plus originales. Plus particulièrement, nous avons proposé une analyse de données visuelles à partir des archives audiovisuelles recueillies à l'INA. Les données issues de ce média sont encore peu utilisées dans les études qualitatives en gestion. Dans le cadre de notre analyse, ces données télévisées se sont révélées particulièrement riches. En effet, le média télévisuel est un vecteur de mobilisation mais il véhicule aussi les grandes logiques en discussion dans le champ. Afin de pallier les biais liés à la sélection de ces données originales, nous les avons triangulées à l'aide de nombreux documents dont des documents d'archives produits par les différents acteurs du champ. Notre narration reflète donc un travail de synthèse et une mise en forme de l'ensemble de ces sources de données.

C. Enjeux sociétaux de la recherche

Un cas qui fait écho à de nombreux sujets d'actualité

Difficile de chercher et de trouver des contributions dites managériales après l'étude du cas de l'amiante... un cynisme exacerbé pourrait nous inciter à nous pencher sur la capacité des entreprises à imposer une technologie ou une pratique au détriment d'enjeux sociaux et à proposer des préconisations afin d'atteindre ces objectifs économiques. C'est une perspective plus sociale qui guidera notre propos dans cette partie. En effet, le triptyque *société – entreprise – mouvements sociaux* que nous avons pu étudier nous offre un regard sur de nombreux enjeux d'actualité.

Une polémique en chassant une autre, il n'y a pas encore eu de « nouvel amiante »¹⁹⁶. Nous pouvons cependant tout de même noter la grande proximité dans la façon d'aborder les débats sur des problèmes de société : des victimes, un contexte social considéré comme difficile, une polémique scientifique et économique et souvent la mise en place d'un organisme ou d'une commission en charge d'évaluer les risques acceptables ou non. Ce schéma se retrouve ainsi pour le traitement des risques psychosociaux liés au travail. Les pesticides seraient également porteurs d'une controverse qui pourrait éclater avec l'apparition de pathologies. Enfin, le débat sur les ondes WIFI et l'usage de téléphones portables pose les mêmes questions du risque acceptable, de la fiabilité des études produites, de la possibilité de se passer d'une technologie, de l'impact réel sur la santé et... du pouvoir de lobbying de certains industriels¹⁹⁷. Un comité de pilotage permettrait de réunir les différents acteurs afin de concilier impératifs économiques et risques sanitaires. L'expérience du CPA ne peut cependant que nous alerter sur la mise en œuvre de ce genre de comité au sein desquels les relations de pouvoirs ou les finalités – affichées comme réelles, évoluent au fil du temps.

Comprendre la capacité de mobilisation des acteurs marginalisés pour renverser l'ordre institutionnel

Le cas de l'amiante est un cas qui par sa richesse permet d'appréhender de nombreux domaines. Dans le cadre de la santé publique, l'ampleur du scandale en a fait un cas extrême, révélateur des stratégies déployées par les acteurs souhaitant défendre la pratique et ceux souhaitant son interdiction. Il a été particulièrement intéressant de décrypter les stratégies de maintien institutionnel. Cette étude permet de révéler le pouvoir des acteurs dominants au sein du champ qui, par la mise en place d'une structure originale, parviennent à maintenir la pratique institutionnalisée. Cependant, ce travail ouvre également des perspectives de compréhension sur le travail de déstabilisation qui peut être mené par des acteurs marginalisés. Ainsi, des stratégies originales de mobilisation permettent de perturber l'ordre

¹⁹⁶ Le scandale du MEDIATOR, médicament du laboratoire Servier, a récemment fait la « une » de l'actualité. La nature de la crise est très proche de celle de l'amiante : le mauvais usage d'un médicament dont on connaissait les risques, des lanceurs d'alerte qui luttent pendant des années dans le désert, des industriels extrêmement puissants, et le questionnement de tout un système de contrôle et de sécurité. Ce scandale est également extrêmement révélateur des relations d'influence et du poids dans celles-ci de l'enjeu commercial dans le maintien d'une pratique liée à la santé publique. Pourtant, le nombre de victimes reste ici circonscrit aux patients qui ont utilisé le médicament, contrairement à l'amiante qui touche l'ensemble de la société.

¹⁹⁷ De manière tout à fait anecdotique, nous pouvons nous rappeler que lors de leurs dernières interventions, les membres du CPA ont appelé à transposer leur organisation à d'autres secteurs. Nul doute que le champ des OGM aurait pu être un enjeu de taille pour ses membres.

institutionnel. Il est alors essentiel de saisir les opportunités politiques mais également de développer des stratégies qui contournent les éléments institutionnels maîtrisés par les acteurs dominants. La médiatisation et la judiciarisation du mouvement jouent alors un rôle essentiel et s'appuient en général sur la mise en œuvre d'un répertoire tactique original. Ce travail a notamment permis de mettre en perspective le rôle, pas aussi secondaire que peut le laisser supposer la littérature, du pilier régulateur par rapport aux piliers normatif et cognitif.

Le recours à des répertoires tactiques originaux

La récente polémique autour des OGM illustre parfaitement la stratégie d'un mouvement social souhaitant contester l'hégémonie d'un acteur industriel dominant dans le champ¹⁹⁸. Les scientifiques ont ainsi modifié le circuit classique de publications scientifiques pour faire passer au second plan le débat entre experts scientifiques. Une étude française récente, menée sur des souris, a ainsi montré que celles soumises à des OGM et des pesticides développent plus de cancers. Le circuit classique de publication des résultats scientifiques a été ici détourné pour offrir une plus grande médiatisation aux conclusions proposées. Afin de déstabiliser la toute-puissance de l'industrie agro-alimentaire, et en particulier l'entreprise Monsanto, les lanceurs d'alerte ont effectué un choix stratégique audacieux. Ils ont travaillé avec une ancienne ministre de l'environnement, Madame Corinne Lepage, devenue porte-parole officielle du mouvement. Elle a publié un ouvrage contre les OGM, préparé pendant le déroulement de l'étude tenue secrète en accord avec les scientifiques. Sa parole politique est entendue sur tous les médias et le titre évocateur de son livre, « Pour qu'ils ne puissent plus dire qu'ils ne savaient pas », fait étrangement écho à l'histoire de l'amiante. Simultanément, la publication de l'étude scientifique s'est accompagnée de la sortie d'un livre et d'un film intitulés « Tous cobayes ! ». Une stratégie de vulgarisation scientifique qui a assuré au Professeur Séralini et à son équipe une visibilité dans le champ. La publication de ces photos particulièrement choquantes de souris atteintes de tumeurs a créé l'événement. Le débat scientifique est relégué au second plan puisque la peur est le ressort de la mobilisation. L'INRA, par l'intermédiaire de ses chercheurs, s'implique dans le débat pour le repositionner sur une dimension plus scientifique. Les industriels dénoncent également la non-conformité de ces résultats : souris particulièrement sensibles, répliques mais aussi, conflits d'intérêts

¹⁹⁸ Elodie Brulé (2009) dans sa thèse de doctorat propose une analyse du champ des OGM à travers les événements médiatiques créés par les mouvements anti-OGM.

de ces chercheurs financés par une partie de la grande distribution positionnée sur le « garantie sans OGM ». La stratégie mise en œuvre a permis d'ouvrir le débat et de questionner la pratique. Les acteurs souhaitant le maintien de la pratique n'ont pu que réagir et les arguments scientifiques avancés ont été finalement assez peu audibles face à l'émotion suscitée. Des thèmes resurgissent comme le pouvoir de l'Homme sur la nature, le degré réel de nocivité et le contrôle du risque dit acceptable pour assurer la survie d'une économie – dans le cas des OGM, la survie alimentaire grâce au progrès technique est même avancée. Véritable scandale ou simple coup médiatique, il sera ici intéressant de voir comment vont réagir les pouvoirs publics et surtout comment va maintenant se structurer le champ.

Une illustration du rôle contesté de l'action syndicale

Le cas de l'amiante a également permis de mettre en lumière la place de la mobilisation associative face à la perte de pouvoir des syndicats dans les luttes actuelles. L'action syndicale rattachée au travail ne permet pas aujourd'hui de porter des mouvements aux multiples facettes. Dans le cas de l'amiante, on ne compte pas que des répercussions professionnelles. Les victimes environnementales, la gestion des déchets, le problème de la pollution ont également constitué une dimension importante du problème. L'arbitrage entre emplois et conditions de travail les contraint dans leurs actions et leurs ambitions. La baisse de la représentativité syndicale est symptomatique en France alors que les mouvements associatifs sont de plus en plus présents. Aujourd'hui, le mouvement anti-amiante n'est plus qu'une association à travers Ban Asbestos et l'ANDEVA. Les syndicats représentent les relais en entreprise pour les combats menés ou l'accompagnement des victimes professionnelles. Ce rôle ambigu de la représentation syndicale se retrouve dans d'autres secteurs d'activités comme le nucléaire. Cette filière d'avenir, selon certains, représente des enjeux économiques très forts en termes d'emplois et d'indépendance énergétique. Le mouvement social qui conteste cette institution est actuellement porté par des organisations associatives, notamment écologistes. Les conditions de travail dans le nucléaire marquées par le risque d'exposition à des matières dangereuses et une très grande précarité soulèvent des polémiques relayées par des chercheurs et des journalistes. Les syndicats se retrouvent une nouvelle fois en prise avec ce double impératif économique et social. Double enjeu qui crée de la dissonance dans la mobilisation. Or, nous avons pu souligner dans notre recherche l'importance de la cohérence entre les objectifs et les tactiques déployées. Cette question illustre aujourd'hui tout à fait les questionnements qui animent le secteur du nucléaire en France. Dans ce secteur, la représentation syndicale est encore très présente et influente. Pourtant, les conditions de

travail dans le nucléaire sont souvent dénoncées. La représentation syndicale est alors souvent en porte-à-faux entre maintien de l'emploi et risques professionnels.

II. Limites et de voies de recherche

A. Recueillir des données dans le cas d'une controverse

La difficulté de la mise en œuvre de cette étude qualitative a reposé sur deux problèmes pourtant assez contradictoires. Nous avons à la fois eu accès à de nombreuses sources d'information tout en ayant des difficultés pour obtenir certaines données. Le cas de l'amiante est en effet un cas extrêmement documenté. Cette richesse constitue une chance pour traiter d'une controverse remontant aux années 70. Des chercheurs se sont penchés sur ce sujet dans des champs divers. Nous pouvons citer à titre d'exemple Emmanuel Henry en sciences politiques, Odette Hardy-Hémery en histoire contemporaine et spécialiste des problèmes industriels et régionaux ou encore Didier Torny et Francis Chateauraynaud en sociologie des controverses. Ces analyses offrent un regard plutôt critique sur l'histoire de l'amiante. Des rapports ont également été produits par les commissions d'enquête parlementaires du Sénat suite au drame de l'amiante. Ces travaux constituent un socle solide pour appréhender un champ aussi complexe. Cela a notamment permis de pallier les difficultés d'accès à certaines données historiques. Des ouvrages journalistiques ont également été publiés, un livre retraçant l'enquête de François Malye est reconnu comme étant une référence sur la question. Nous avons donc pu avoir une première vision globale du champ.

L'accès aux données relatives au travail disruptif a été relativement facilité. Les acteurs ayant participé à la mobilisation ou victimes de l'amiante ont dans l'ensemble eu envie de partager leur expérience. Bien sûr, l'accès à certaines personnes a été rendu impossible en raison du temps écoulé. En revanche, il a été plus difficile de nous entretenir avec des personnes ayant participé au maintien de l'amiante. L'amiante étant encore une controverse et un sujet sensible, les industriels ont refusé de répondre à nos questions et l'entretien avec le Professeur Brochard s'est réalisé en raison d'un malentendu sur le sujet de la recherche. Heureusement,

certain lanceurs d'alerte et le Professeur Golberg¹⁹⁹, ont rendu publics de nombreux documents du CPA. Les retranscriptions des procès actuels, notamment à Turin, permettent d'entendre les deux parties. Les données visuelles ont été particulièrement utiles pour traiter de ce point. En effet, grâce à ces archives, nous avons pu avoir accès aux interviews accordées dans les années 70 par les représentants des syndicats de l'amiante et aux polémiques du début des années 90 lorsque la parole était encore relativement libre. La spontanéité et l'instantanéité de ces propos permettent d'illustrer les stratégies de maintien dans leur contexte. Notre analyse s'est concentrée sur les actions menées par les acteurs du champ pour maintenir ou détruire la pratique.

B. Prolonger l'étude de la dialectique entre maintien et destruction

Comprendre un champ institutionnel demande un travail considérable en termes de données à collecter et à traiter. Dans une perspective d'analyse longitudinale, ce travail n'est qu'amplifié. Il semblait alors difficile de mener une analyse portant sur plusieurs cas. L'analyse de ce cas n'a pas vocation à offrir une généralisation sur le processus de désinstitutionnalisation mais il vise à mieux le comprendre. La démarche du projet est donc cumulative. Afin de définir les limites de notre étude, nous avons porté notre intérêt sur le cas de la France. La période de silence des années 80 et l'usage contrôlé de l'amiante offrent une histoire particulière marquée par des luttes institutionnelles longues. Cette exemplarité permet d'illustrer de nombreux enjeux sous-jacents à la désinstitutionnalisation, notamment par l'existence de vagues de mobilisation. Cette étude pourrait être complétée par d'autres cas, l'idéal serait de suivre un processus de désinstitutionnalisation en cours de réalisation. Nous avons pu illustrer que la conséquence d'une mobilisation pouvait tout autant aboutir au maintien de l'institution. Il semble dès lors difficile de suivre un processus en cours de réalisation, sans prendre le risque de ne pas avoir un véritable processus de désinstitutionnalisation mais de maintien.

Le cas particulier de l'amiante offre une particularité. Le modèle français de l'usage contrôlé de l'amiante ayant été exporté dans de nombreux pays dans le monde, il serait intéressant

¹⁹⁹ Le Professeur Golberg a été à l'origine du rapport de l'INSERM de 1996.

d'étudier comment ces pays ont réussi à maintenir l'institution. Le Canada pourrait être un cas intéressant de « réplique » -- au-delà de la possibilité d'explorer d'autres secteurs.

Le Québec héberge aujourd'hui « L'institut du chrysotile », véritable structure calquée sur le modèle du CPA. Plus surprenant, voire inquiétant, le Canada défend l'exploitation de mines de chrysotile, type d'amiante qui est, selon les pouvoirs publics, peu dangereux et surtout totalement contrôlable. Au Québec, le gouvernement envisage aujourd'hui de garantir des prêts de 58 millions de dollars à l'industrie de l'amiante pour ouvrir une nouvelle mine. L'objectif serait d'exporter 200 000 tonnes de minéral par an pendant 25 ans. C'est la première fois, suite à cette annonce, que les médecins, notamment à travers l'Association Médicale Québécoise (AMQ), se déclarent défavorables à cette décision alors que le minéral est universellement reconnu comme cancérigène. Le site de « L'Institut du chrysotile » a un onglet « controverse » autour du thème « Bannir ou ne pas bannir ». Le discours qui y est tenu, extrêmement vindicatif, fait largement écho aux textes du CPA.

« Le chrysotile, ce n'est pas la peste, ce n'est pas un virus – c'est une ressource naturelle ininflammable, plus résistante que l'acier et de valeur inestimable puisqu'elle ne se détériore pratiquement jamais et elle est peu dispendieuse.

Si les gens prônant le bannissement étaient réellement bien informés et se servaient de leurs contacts avec les médias, notamment, afin de colporter la bonne et véritable nouvelle, les gens ne paniqueraient plus en entendant parler d'amiante chrysotile. Au contraire, ils seraient rassurés de savoir que de nombreuses villes de la planète ont été bâties, irriguées et approvisionnées en eau potable grâce aux produits de chrysotile, et ce, en toute sécurité. »

La force de la stratégie de maintien institutionnel dans ce pays repose notamment sur l'existence de mines. Les extracteurs, dont la production est en majorité exportée, font vivre des régions entières. La ville d'Asbestos est d'ailleurs le fief de la mobilisation pour le maintien de l'amiante²⁰⁰, qui n'est pas que le fait des industriels. Il serait intéressant d'étudier les luttes institutionnelles en cours dans ce pays où la contestation semble encore canalisée. Le mouvement associatif est relativement silencieux et s'appuie aujourd'hui sur le réseau international Ban Asbestos. Ce collectif est issu de la contestation française puisqu'il a été

²⁰⁰ Un reportage de la Marche de l'Histoire, diffusé le 24 septembre 2012 sur France Inter, consacré à l'amiante propose des témoignages d'habitants qui se plaignent de la psychose créatrice de chômage. Leur argumentation est simple : si le chrysotile avait été dangereux, toute la ville serait malade, ce qui est loin d'être le cas ; ne détruisons donc pas les emplois pour rien.

créé par les lanceurs d'alerte français, qui poursuivent aujourd'hui le combat au niveau international.

C. Vers une analyse micro de la désinstitutionnalisation : le Don Quichotte au cœur du changement institutionnel.

Notre recherche se situe au niveau du champ. Elle porte particulièrement sur les stratégies déployées par les acteurs collectifs. Notre problématique de recherche nous a donc tout naturellement conduit à une lecture de l'institution qui s'intéresse peu aux acteurs individuels. Pourtant, la dimension micro pourrait s'incarner facilement dans une autre perspective de recherche notamment à travers la figure du *Don Quichotte* déjà évoquée, plus communément appelée entrepreneur de mobilisation ou lanceur d'alerte. La trajectoire de nos deux lanceurs d'alerte de 1977 en est une bonne illustration. Le Professeur Bignon et Henri Pézerat soutiennent la même cause. Pourtant, alors que l'un s'engage au sein du CPA, l'autre entame une longue traversée du désert. Il y a donc bien des déterminants personnels qui influencent le travail institutionnel engagé par ces acteurs. Cela relève sûrement d'une perception différente de l'institution et du poids qu'elle exerce sur eux. Cette perspective de recherche ferait écho aux travaux de la théorie des mouvements sociaux qui portent sur la dimension affective ou psychologique de la mobilisation (Sommier, 2010). Il serait d'autant plus intéressant de jeter ce regard sur l'institution que l'engagement de ces *Don Quichotte* ne répond à aucun intérêt personnel – ou à un intérêt personnel secondaire vis-à-vis de la cause. Des acteurs comme les avocats mercenaires de l'amiante ou les journalistes qui se sont engagés dans ce combat illustreraient ce cas. Cette perspective permettrait une autre lecture du rôle des mouvements sociaux dans le processus de désinstitutionnalisation, sous l'angle des caractéristiques émotionnelles de ces *Don Quichotte* des temps modernes.

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Le modèle politique initial du processus politique (Contamin, 2010 ; d'après McAdam, 1982)	83
Figure 2 : Mécanismes de transformation du répertoire de contestation. Schéma proposé par Fillieule, 2010, p. 92.....	87
Figure 3 : Les pressions à la désinstitutionnalisation. (D'après Oliver, 1992, p. 567)	114
Figure 4 : Importations françaises d'amiante en tonnes par années (Source : Ministère du Commerce Extérieur, France), données reprises sur le site de l'ANDEVA	162
Figure 5 : Repères chronologiques et délimitation des différentes phases de l'histoire de l'amiante en France	163
Figure 6 : Chronologie des principaux événements de l'histoire de l'amiante en France	166
Figure 7 : Les acteurs au cœur du processus de désinstitutionnalisation de l'amiante en France	168
Figure 8 : Publicité de 1954 pour les cigarettes Kent dotées de filtre d'amiante micronite ..	177
Figure 9 : Henri Pézerat du Collectif de Jussieu dans l'atelier de chargement des cartes à la fourche, Entreprise Amisol (source archives Jussieu).....	201
Figure 10 : Couverture de Sciences et Avenir n°580 – 1 ^{er} Juin 1995	250
Figure 11 : Les grandes étapes de la première mobilisation	282
Figure 12 : L'émergence et la diffusion de la première crise de l'amiante.....	283
Figure 13 : Photo d'une manifestation organisée par Jussieu en 1977	289
Figure 14 : Les grandes étapes de la seconde mobilisation.....	307
Figure 15 : Emergence et diffusion de la seconde contestation	308
Figure 16 : Synthèse du travail institutionnel engagé dans le processus de désinstitutionnalisation.....	322
Figure 17 : Objectifs et tactiques au cours des deux crises de l'amiante en France.	325
Figure 18 : Les vagues de mobilisation et le travail institutionnel de désinstitutionnalisation	332
Figure 19 : Evolution des répertoires tactiques au cours du processus de désinstitutionnalisation.....	333

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Quatre perspectives sur le changement institutionnel (D'après Hargrave et Van de Ven, 2004 et 2006)	50
Tableau 2 : Statut accordé au processus de cadrage et lectures du modèle du processus politique intégré (d'après Contamin, 2010, p. 64).	85
Tableau 3 : Typologie des conséquences de l'action d'un mouvement social. D'après Giugni (2008) et Chabanet et Giugni (2010).....	91
Tableau 4 : Exemples et définitions des tactiques perturbatrices et non perturbatrices.....	102
Tableau 5 : Les différentes formes de travail institutionnel dans le processus de désinstitutionnalisation (D'après Lawrence et Suddaby, 2006, p. 235).....	116
Tableau 6 : Les différentes formes de travail institutionnel (Lawrence et Suddaby, 2006 ; Ben Slimane et Leca, 2010, p.61).....	127
Tableau 7 : Données mobilisées pour analyser l'étude du cas de l'amiante entre 1975-1997	147
Tableau 8 : Tableau de synthèse des données recueillies par période d'analyse	154
Tableau 9 : Les grandes phases du processus d'interdiction de l'amiante en France	185
Tableau 10 : Conférences et publications d'organismes de recherche autour de l'amiante...	195
Tableau 11 : Ensemble des reportages recueillis dans les archives	196
Tableau 12 : Train de mesures adoptées à la fin des années 1970	214
Tableau 13 : Acteurs présents au CPA et objectifs affichés de cette participation	227
Tableau 14 : Témoignages des membres du CPA.....	229
Tableau 15 : Les conséquences du premier mouvement social.....	295

BIBLIOGRAPHIE

- Abbott, A. (1988). "Transcending general linear reality". *Sociological Theory*, 6, pp. 375–392
- Abbott A. (2001). *Time Matters. On theory and Method*, Chicago, The University of Chicago Press
- Agrikolansky E. (2010). Les usages protestataires du droit, in O. Fillieule et al. (Eds) *Penser les mouvements sociaux. Conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines* Paris : Editions la Découverte. pp. 225-245
- Ahmadjian C.L. & Robinson P. (2001). "Safety in numbers: Downsizing and the deinstitutionalization of permanent employment in Japan", *Administrative Science Quarterly*, 46(4), pp. 622-36
- Aldrich H. & Fiol C.M. (1994). "Fools Rush in the Institutional Context of Industry Creation", *Academy of Management Review*, vol. 19, n° 4, pp. 645-670
- Alford R. R. & Friedland R. (1985). *Powers of Theory Capitalism, The State, and Democracy*. Cambridge: Cambridge University Press
- Amenta E. & Caren N. (2004). "The legislative, organizational, and beneficiary consequences of state-oriented challenges", in Snow D.A., Soule S. & Kriesi H. (dir.), *The Blackwell Companion to Social Movements*, Blackwell, Oxford
- Amenta E., Carruthers B. & Zylan, Y. (1992). "A hero for the aged ? The Townsend Movement, the Political Mediation Model, and the U.S. old age policy, 1934-1950.", *American Journal of Sociology*, 98, pp. 308-39
- Amenta E. (2006). *When Movements Matter: The Townsend Plan and the Rise of Social Security*. Princeton, NJ: Princeton University Press
- Andrews K. T. (2001). "Social movements and policy implementation: The Mississippi civil rights movement and the War on Poverty, 1965–1971." *American Sociological Review*, 66, pp. 71–95
- Banks M. (2007). *Using Visual Data in Qualitative Research*. The Sage Qualitative Research Kit, Sage Publications Ltd
- Baron D.P. (2001). "Private politics, corporate social responsibility, and integrated strategy", *Journal of Economics and Management Strategy*, 10, pp. 7-45
- Baron J.N., Dobbin F.R. & Jennings P.D. (1986). "War nead Peace: the evolution of modern personnel administration in U.S. industry". *American Journal of Sociology*, 92, pp. 350-383

- Bate P., Bevan H. & Robert G. (2004). Towards a million change agents: A review of the social movements literature: Implications for large scale change in the NHS. London: NHS Modernisation Agency
- Barnett W.P., & Carroll G.R. (1993). "How Institutional Constraints Affected the Organization of Early U. S. Telephony". *Journal of Law, Economics, & Organization*, 9(1), pp. 98-126
- Battilana J. (2006). "Agency and Institutions : The Enabling Role of Individuals' Social Position", *Organization*, vol. 13, n° 5, pp. 653-676
- Battilana J. & D'Aunno T. (2009). Institutional work and the paradox of embedded agency. Institutional work : actors and agency in institutional studies of organization. T. B. Lawrence, R.Suddaby et B. Leca. Cambridge, Cambridge University Press.
- Battilana J., Leca B. & Boxenbaum E. (2009). "Agency and Institutions: A Review on Institutional Entrepreneurship". *Annals of the Academy of Management*, vol. 3, pp. 65-107
- Barley S. R. (1986). "Technology as an Occasion for Structuring: Evidence from Observations of CT Scanners and the Social Order of Radiology Departments", *Administrative Science Quarterly*, Vol. 31, No. 1, pp. 78-108
- Barley S. R. & Tolbert P. S. (1997). "Institutionalization and Structuration: Studying the Links Between Action and Institution", *Organization Studies*, Vol. 18, No. 1, pp. 93-117
- Barnes B. (2001). "Practice as collective action", in Schatzi T.R., Knorr Cetina K., Von Savigny E., eds, *The Practice Turn in Contemporary Theory*, London: Routledge, pp. 17-28
- Bechky B.A. (2003), "Object lessons: Workplace artifacts as representations of occupational jurisdiction", *American Journal of Sociology*, vol. 109, pp. 720-752.
- Beckert J. (1999). "Agency, entrepreneurs, and institutional change. The role of strategic choice and institutionalized practices in organizations", *Organization Studies*, 20, pp.777-799
- Benford R. D. & Snow D. A. (2000). "Framing processes and social movements : an overview and assessment", *Annual Review of Sociology*, vol. 26, pp. 11-39
- Ben Slimane K. & Leca B. (2010). "Le travail institutionnel : origines théoriques, défis et perspectives", *Management et Avenir*, 37, pp. 53-69
- Berland N. & Pezet A. (2000). "Pour une démarche pragmatique en histoire de la gestion", *Comptabilité Contrôle Audit*, décembre, pp. 5-17
- Blanc A. & Huault I. (2010). "Reproduction de l'ordre institutionnel face à l'incertitude", *Revue Française de Gestion*, 203(4), pp. 85-99
- Blumer H. (1946). "Collective Behaviour", in Lee (éd.), *New Outline of the Principles of Sociology*, Barnes and Noble, New York

- Bonacich E. (2000). "Intense Challenges, Tentative Possibilities: Organizing Immigrant Garment Workers in Los Angeles.", in *Organizing Immigrants*, Ruth Milkman (ed.), Ithaca, N.Y.: ILR Press, pp. 130-49
- Briscoe F. & Safford S. (2008). "The Nixon-in-China Effect: Activism, Imitation, and the Institutionalization of Contentious Practices", *Administrative Science Quarterly*, 53, pp. 460-491
- Brulé E. (2009). "L'impact institutionnel d'un mouvement social. Analyse des événements médiatiques menés par les organisations anti-OGM », Thèse de Doctorat soutenue le 21 septembre 2009 à l'Université Panthéon Assas
- Burns L. R. & Wholey D. R. (1993), "Adoption and abandonment of matrix management programmes: Effects on organizational characteristics and interorganizational networks", *Academy of Management Journal*, 36: 1, pp. 106-138
- Campbell J. Y. (1996). "Understanding risk and return", *Journal of Political Economy*, 104, pp. 298-345
- Cardon D., Granjon F. (2006). "Médias alternatifs et radicalization de la critique", in Collovald A., Gaïti B. (dir), *La démocratie aux extrêmes. Sur la radicalisation politique*, La Dispute, Paris.
- Caronna C.A. (2004). "The Misalignment of Institutional 'Pillars': Consequences for the U.S. Health Care Field", *Journal of Health and Social Behavior*, Vol. 45, pp. 45-58
- Chabanet D. & Giugni M. (2010). "Les conséquences des mouvements sociaux", in Fillieule O., Agrikoliansky E. & Sommier I. (eds.), *Penser les Mouvements Sociaux*, Editions La Découverte, Paris, pp. 145-162
- Chateauraynaud F. (2003). *Prospero: une technologie littéraire pour les sciences humaines*. CNRS éditions.
- Chateauraynaud F. & Torny D. (1999). *Les sombres précurseurs : une sociologie pragmatique de l'alerte et du risque*. Ecole Des Hautes Etudes En Sciences Sociales, Paris
- Chazel F. (1993). *Action collective et mouvements sociaux*. Presses Universitaires de France. Paris
- Chekkar-Mansouri R. & Onnée S. (2011). "Autopsie d'un mouvement social. La Société Générale (1992-1994)", *Revue Française de Gestion*, Vol. 37, n°217, pp. 93- 115
- Clemens E. S. (1993). "Organizational repertoires and institutional change: Women's groups and the transformation of U.S. politics, 1890-1920." *American Journal of Sociology*, 98, pp. 755-798
- Clemens E.S. (1996). "Organizational Form as Frame: Collective Identity and Political Strategy in the American Labor Movement, 1880-1920." PP. 205-226 in *Comparative Perspectives on Social Movements*, Doug McAdam, John D. McCarthy, and Mayer N. Zald, eds. Cambridge: Cambridge University Press.

- Clemens E.S. (2005) "Two kinds of stuff: The current encounter of social movements and organizations." In G. F. Davis, D. McAdam, W. R. Scott, and M. N. Zald (eds.), *Social Movements and Organization Theory*: 351–366. New York: Cambridge University Press.
- Clemens E. S. & Cook J. M. (1999). "Politics and institutionalism: Explaining durability and change", *Annual Review of Sociology*, Vol. 25, No., pp. 441-466
- Cobb R.W. & Elder C. D. (1997). *Cultural Strategies Of Agenda Denial. Avoidance, Attack, and Redefinition*, Lawrence, University Press of Kansas
- Cole R. E. (1985). "The macropolitics of organizational change : A comparative analysis of the spread of small-group activities". *Administrative Science Quartely*, 30(4), pp.560-585
- Contamin J-G. (2010). "Cadragés et luttes de sens", in Fillieule O., Agrikoliansky E. & Sommier I. (eds.), *Penser les Mouvements Sociaux*, Editions La Découverte, Paris, pp. 55-76
- Cress D. & Snow D. A. (2000). "The outcomes of homeless mobilization : the influence of organization, disruption, political mediation, and framing", *American Journal of Sociology*, 105 (4), pp. 1063-1104
- Croidieu G. & Monin P. (2011). "Châteaux contre garages. Mouvements sociaux et identités collectives à Saint-Emilion ", *Revue Française de Gestion*, Vol. 37, n°217, pp. 93- 115
- Dab W. (1997), "Crises de santé publique et crise de la santé publique", *Revue française des affaires sociales*, n°3-4, pp. 193-200
- Dacin M. T., Goodstein J. & Scott W. R. (2002). "Institutional theory and institutional change: introduction to the special research forum", *Academy of Management Journal*, Vol. 45, No. 1, pp. 45-56
- Davis G. F., Diekmann K.A. & Tinsley C.H. (1994) «The Decline and Fall of the Conglomerate Firm in the 1980s: the Deinstitutionalization of an Organizational Form», *American Sociological Review*, Vol. 5, pp. 547-570
- Davis G. F., McAdam D, & Scott W.R. (2005), *Social Movements and Organization Theory*, Cambridge University Press
- Davis G. F., Morrill C., Rao H. & Soule S.A. (2008). "Introduction: Social Movements in Organizations and Markets", *Administrative Science Quarterly*, 53, pp. 389–394
- Delacour H. & Leca B. (2011). "Grandeur et décadence du Salon de Paris: une étude du processus de désinstitutionalisation d'un événement configurateur de champ dans les activités culturelles", *M@na@gement*, 14(1), pp. 47-78
- Della Porta D. & Diani M. (2005), *Social Movements : An Introduction*, Wiley-Blackwell
- Della Porta D. & Reiter H. (1998). *Policing protest : The control of mass demonstrations in Western Democracies*, Minneapolis : The University of Minnesota Press.

- Dériot G. & Godefroy J. P. (2005) Le drame de l'amiante en France : comprendre, mieux réparer, en tirer des leçons pour l'avenir, Rapport d'information n° 37, 2005-2006
- Diani M. (1996). "Linking mobilization frames and political opportunities: insights from regional populism in Italy", *American Sociological Review*, n°61, pp. 1053-1069
- DiLorenzo T. J. (1996). "The Corporate Campaign against Food Lion: A Study of Media Manipulation." *Journal of Labor Research*, 17, pp.359-75
- DiMaggio P.J. (1988) «Interest and agency in institutional theory». L.G. Zucker, éd. Institutional patterns and organizations, MA: Ballinger, Cambridge, pp. 3-22
- DiMaggio P.J. & Powell W.W. (1983). «The Iron Cage Revisited: Institutional Isomorphism and Collective Rationality in Organizational Fields», *American Sociological Review*, Vol. 48, No. 2, pp. 147-160
- Dorado S. (2005). "Institutional entrepreneurship, partaking, and convening", *Organization Studies*, 26(3), pp. 385-414
- Dumez H. & Jeunemaitre A. (2005). "La démarche narrative en économie", *Revue économique*, 56(4), pp. 983-1006
- Dumez H. & Jeunemaitre A. (2006). "Reviving narratives in economics and management: Towards an integrated perspective of modelling, statistical inference and narratives", *European Management Review*, 3(1), pp. 32-43
- Durand R., Rao H. & Monin P. (2007). "Code and conduct in French cuisine: impact of code changes on external evaluations", *Strategic Management Journal*, vol. 28, pp. 455-472
- Dyer W. G. Jr & Wilkins A. L. (1991). "Better Stories, No Better Constructs, to Generate Better Theory: A Rejoinder to Eisenhardt", *The Academy of Management Review*, Vol. 16, No. 3, pp. 613-619
- Earl J. (2004). "The cultural consequences of social movements." In D. A. Snow, S. A. Soule, and H. Kriesi (eds.), *The Blackwell Companion to Social Movements*: 508-530. Malden, MA: Wiley-Blackwell.
- Edelman L. (1992). "Legal ambiguity and symbolic structures: Organizational mediation of civil rights law", *American Journal of Sociology*, Vol. 97, No. 6, pp. 1531-1576
- Eisenhardt K. M. (1989). "Building Theories from Case Study Research". *Academy of Management Review*, 14(4), pp. 532-550
- Eisenhardt K., & Bourgeois L. J. (1988). "Politics of strategic decision making in high velocity environments: Toward a mid-range theory". *Academy of Management Journal*, 31, pp. 737-770
- Eisinger P.K. (1973). "The conditions of protest behavior in American cities", *American Political Science Review*, 67, No.1, pp. 11-28
- Ferree M.M. (2003). "Resonance and radicalism : feminist framing in the abortion debates of the United States and Germany", *American Journal of Sociology*, 109(2), pp. 304-344

- Fillieule O. (1997). *Stratégies de la rue*. Presses de la FNSP. Paris
- Fillieule O. (2006). “Requiem pour un concept. Vie et mort de la notion de « structures d’opportunités politiques » ”, in Dorronsoro G. (dir.), *La Turquie conteste*, Presses CNRS, Paris
- Fillieule O. (2010). “Répertoires, performances et stratégies d’action”, in Fillieule O., Agrikoliansky E. & Sommier I. (eds.), *Penser les Mouvements Sociaux*, Editions La Découverte, Paris, pp. 77-100
- Fillieule O. & Péchu C. (1993). *Lutter ensemble : les théories de l’action collective*. L’Harmattan.
- Firelan B. & Gamson W. A. (1979). “Utilitarian logic in the Resource Mobilization Perspective”, in *The Dynamics of Social Movements*, Zald M. N. & McCarthy J. (Eds.), Winthrop, Cambridge
- Fligstein N. (1991). “The Structural Transformation of American Industry: An Institutional Account of the Causes of Diversification in the Largest Firms, 1919-1979”. P.J. DiMaggio, W.W. Powell, eds. *The New Institutionalism in Organizational Analysis*, University of Chicago Press, Chicago, pp. 311-336
- Fligstein N. (1997). “Social skill and institutional theory”, *American Behavioral Scientist*, Vol. 40, No. 4, pp. 397-405
- Fligstein N. (2001). “Social Skill and the Theory of Fields”, *Sociological Theory*, Vol. 19, No. 2, pp. 105-125
- Fording R. C. (1997). “The Conditional Effect of Violence as a Political Tactic: Mass Insurgency, Welfare Generosity, and Electoral Context in the American States”, *American Journal of Political Science*, 41, pp. 1-29
- Gamson W. A. (1975). *The Strategy of Social Protest*. Homewood, IL: Dorsey
- Gamson W. A. (1992). *Talking Politics*, Cambridge University Press, Cambridge
- Gamson W.A. & Meyer D.S. (1996). “Framing political opportunity”, in McAdam D., McCarthy J.D., Zald M.N. (dir), *Comparative Perspectives on Social Movements*, Cambridge University Press, Cambridge
- Garrett D. E. (1987). “The effectiveness of marketing policy boycotts: Environmental opposition to marketing”, *Journal of Marketing*, 51, pp. 46–57
- Garud R., Jain S. & Kumaraswamy A. (2002). “Institutional entrepreneurship in the sponsorship of common technological standards: The case of Sun Microsystems and Java”, *Academy of Management Journal*, 45, pp.196–214
- Garud, R. & Rappa M. (1994). “A socio-cognitive model of technology evolution”, *Organization Science*, 5, pp. 344–362
- Geertz C. (1973), *The interpretations of cultures*, New York, Basic Books

- Gendron C. (2001). "Emergence de nouveaux mouvements sociaux économiques", *Revue POUR*, 171, pp. 175-181
- Gilbert C. & Henry E. (2009). "Lire l'Action Publique au Prisme des Processus de Définition des Problèmes", in Gilbert C. & Henry E. (eds), *Comment se construisent les problèmes de santé publique*, Editions La Découverte, Paris, pp. 9-33
- Giugni M. G. (1998). "Was it worth the effort? The outcomes and consequences of social movements." *Annual Review of Sociology*, 98, pp. 371–393
- Giugni M. & Passy F. (2006). *La citoyenneté en débat. Mobilisations politiques en France et en Suisse*, L'Harmattan, Paris.
- Goffman E. (1991). *Les cadres de l'expérience*. Minuit. (1^{éd.}, 1974)
- Goldstone J.A. & Tilly C. (2001). "Threat (and opportunity) : popular action and state response in the dynamics of contentious action", in Aminzade R., Goldstone J. A., McAdam D., Perry E. , Sewell Jr. W. H., Tarrow S. et Tilly C. (dir), *Silence and Voice in the Study of Contentious politics*, Cambridge University Press, Cambridge
- Golsorkhi D., Bergeron H., Castel P., Durand R. & Leca B. (2011). "Mouvements sociaux, organisations et strategies", *Revue Française de Gestion*, Vol. 37, n°217, pp. 79- 91
- Gombault A. (2006). *La méthode des cas*. In P. Roussel & F. Wacheux (Eds.) *Management des ressources humaines. Méthodes de recherche en sciences humaines et sociales*. Paris: de Boeck, pp. 31-64
- Goodrick E. & Salancik G.R (1996). "Organizational Discretion in Responding to Institutional Practices: Hospitals and Cesarean Births", *Administrative Science Quarterly*, Vol. 41, No. 1, pp. 1-28
- Goodwin J. & Jasper J. (1999). "Caught in a winding, snarling vine : the structural bias of political process theory", *Sociological Forum*, 14(1), repris dans Goodwin J. & Japser J. (dir), *Rethinking Social Movements. Structure, Meaning and Emotions*, Rowman and Littlefield, Lanham (Md.)
- Gouldner A. W. (1954). *Patterns of industrial bureaucracy*, Glencoe, IL: Free Press.
- Greenwood R. & Suddaby R. (2006). "Institutional Entrepreneurship in Mature Fields: The Big Five Accounting Firms", *Academy of Management Journal*, Vol. 49, No.1, pp. 27-48
- Greenwood R., Oliver C., Sahlin K. & Suddaby R. (2008). *Handbook of Organizational Institutionalism*. Sage, London
- Gurr T. (1970). *Why Men Rebel*, Princeton, Princeton University Press
- Guston D.H. (2011). "Stabilizing the boundary between US politics and science: The role of the office of Technology Transfer as a boundary organization", *Social Studies of Science*, vol. 29, pp. 87-111

- Halebsky S. (2006). "Explaining the outcomes of antisuperstore movements : a comparative analysis of six communities", *Mobilization*, 11(4), pp. 443 - 460
- Hall S. (1982). The rediscovery of ideology: Return to the repressed in media studies. In M. Gurevitch, T. Bennett, J. Curon, & J. Woolacott (Eds.), *Culture, society and the media*: 56–90. New York: Methuen.
- Hall P.A., Taylor R.C.R. (1996). "Political science and the three new institutionalisms", *Political Studies*, Vol. 44, No. 4, pp. 936-957
- Hardy-Hemery O. (2005). *Eternit et l'amiante 1922-2000*, Presses Universitaires Du Septentrion, Collection Histoire et Civilisations
- Hargadon A.B. & Douglas Y. (2001). "When Innovations Meet Institutions: Edison and the Design of the Electric Light", *Administrative Science Quarterly*, Vol. 46, No. 3, pp. 476-501
- Hargrave T. J. & Van de Ven A.H. (2006). "A collective action mode of institutional innovation", *Academy of Management Review*, Vol. 31, No. 4, pp. 864–888
- Haveman H., & Hayagreeva R. (1998). "Hybrid Forms and Institutional Change in the Early California Thrift Industry." Paper presented to the Annual Meetings of the American Sociological Association, San Francisco.
- Henry E. (2003). "Du silence au scandale. Des difficultés des médias d'information à se saisir de la question de l'amiante", *Réseaux*, vol. 21, 122, pp. 237-272
- Henry E. (2005). "Militer pour le statu quo. Le Comité permanent amiante ou l'imposition réussie d'un consensus", *Politix*, 70, pp. 29-50
- Henry E. (2007). "Amiante: un scandale improbable. Sociologie d'un problème public", Presses Universitaires de Rennes
- Hiatt S.R., Sine W.D. & Tolbert P.S. (2009). "From Pabst to Pepsi: The Deinstitutionalization of Social Practices and the Creation of Entrepreneurial Opportunities", *Administrative Science Quarterly*, 54, pp.635-667
- Hilgartner S. & Bosk C. (1988). "The Rise and the Fall of Social Problem", *American Journal of Sociology*, vol. 94, pp. 53-78
- Hirsch P.M. (1997). "Sociology Without Social Structure: Neoinstitutional Theory Meets Brave New World", *American Journal of Sociology*, Vol. 102, No. 6, pp. 1702
- Hoffman A.J. (1999). "Institutional evolution and change: Environmentalism and the US chemical industry", *Academy of Management Journal*, Vol. 42, No. 4, pp. 351-371
- Hoffman A.J. & Ventresca M. (2002). "Introduction", in A.J. Hoffman et M. Ventresca (Eds.), *Organizations, Policy and the Natural Environment: Institutional and Strategic Perspectives*, Stanford University Press, pp. 1-27.
- Jackall R. (1988). *Moral Mazes: The World of Corporate Managers*. New York: Oxford University Press.

- Jasper J. (1997). *The Art of Moral Protest*, University of Chicago Press, Chicago
- Jepperson R.L. (1991). "Institutions, Institutional Effects, and Institutionalism". W.W. Powell, P.J. DiMaggio, éds. *The New Institutionalism in Organizational Analysis*, University of Chicago Press, Chicago, pp. 143-163
- Jones C. (2001). "Co-evolution of entrepreneurial careers, institutional rules and competitive dynamics in American film, 1895–1920", *Organization Studies*, 22(6), pp. 911–44
- Kaplan S. (2011) "Framing contests: Strategy making under uncertainty", Working Paper, *Organization Science*, Forthcoming
- King B. G. (2008). "A Political Mediation Model of Corporate Response to Social Movement Activism", *Administrative Science Quarterly*, 53, pp. 395–421
- King B. G. & Haveman H.A. (2008). "Antislavery in America: The Press, The Pulpit, and the Rise of Antislavery Societies", *Administrative Science Quarterly*, 53, pp. 492–528
- King B. G. & Pearce N. A. (2011). "The Contentiousness of Markets: Politics, Social Movements, and Institutional Change in Markets", Working Paper Prepared for the Annual Review of Sociology
- King B. G. & Soule S. A. (2007). "Social movements as extra-institutional entrepreneurs: The effect of protests on stock price returns", *Administrative Science Quarterly*, 52, pp. 413–442
- Kitchener M. (2002). "Mobilizing the logic of managerialism in professional fields: The case of academic health centre mergers", *Organization Studies*, 23(3), pp. 391-420
- Kitschelt H.P. (1986). "Political opportunity structures and political protest: anti-nuclear movements in four democracies", *British Journal of Political Science*, Vol.16, pp. 57-85
- Koopmans R. & Statham P. (1999). "Political claims analysis : integrating protest event and political discourse approaches", *Mobilization*, 4(2)
- Kriesi (1995). "The Political opportunity structure of new social movements", in Jenkins C.J., Klandermans B. (dir), *The Politics of Social Protest*, UCL, Londres
- Kurzman C. (1996). "Structural opportunity and perceived opportunity in social movement theory : the Iranian revolution of 1979", *American Sociological Review*, 61, pp.153-170
- Lanciano E. & Saleilles S. (2011). "Le travail institutionnel du mouvement des AMAP ", *Revue Française de Gestion*, Vol. 37, n°217, pp. 93- 115
- Langley A. (1999). "Strategies for Theorizing from Process Data", *Academy of Management Review*, 24(4), pp. 691-710
- Langley A., Mintzberg H., Pitcher P., Posada E. & Saint-Macary J. (1995). "Opening up decision making : the view from the black stool ", *Organization Science*, Vol. 6, 3, pp. 260-279

- Lawrence T.B. & Hardy C. (1999), "Building bridges for refugees: toward a typology of bridging organizations", *Journal of Applied Behavioral Science*, vol. 35, pp. 48-70
- Lawrence T.B. & Suddaby R. (2006). *Institutions and Institutional Work*. S. Clegg, éd. The Sage handbook of organization studies, Sage Publications, London, Thousand Oaks, Calif., pp. 215-254
- Lawrence T.B., Suddaby R. & Leca B. (2009). *Institutional Work: Actors and Agency in Institutional Studies of Organizations*. Cambridge University Press, Cambridge
- Leblebici H., Salancik G.R., Copay A. & King T. (1991). "Institutional Change and the Transformation of Interorganizational Fields: An Organizational History of the U.S. Radio Broadcasting Industry", *Administrative Science Quarterly*, Vol. 36, No. 3, pp. 333-363
- Leblebici, H. (1991). Scale and Scope: The Dynamics of Industrial Capitalism, *Academy of Management Review*, 16(3), pp. 628-631
- Le Bon G. (1991). *Psychologie des foules*, Presses universitaires de France, 4ème éd.
- Leca B. (2006). "Pas seulement des « lemmings ». Les relations entre les organisations et leur environnement dans le néoinstitutionnalisme sociologique", *Finance Contrôle Stratégie*, Vol. 9, n° 4, pp. 67 – 86
- Lejeune A. (2011). "Les professionnels du droit comme acteurs du politique : revue critique de la littérature nord-américaine et enjeux pour une importation en Europe continentale", *Sociologie du Travail*, 53(2), pp. 216-233
- Leonard-Barton D. (1990). "A Dual Methodology for Case Studies: Synergistic Use of a Longitudinal Single Site with Replicated Multiple Sites", *Organization Science*, Vol. 1, No. 3, pp. 248-266
- Levy D., Scully M. (2007). "The Institutional Entrepreneur as Modern Prince: The Strategic Face of Power in Contested Fields", *Organization Studies*, Vol. 28, No. 7, pp. 971-991
- Lounsbury M. (2001). "Institutional sources of practice variation: Staffing college and university recycling programs." *Administrative Science Quarterly*, 46, pp. 29-56
- Lounsbury M. (2005). "Institutional variation in the evolution of social movements: The spread of recycling advocacy groups." In G. F. Davis, D. McAdam, W. R. Scott, and M. N. Zald (eds.), *Social Movements and Organization Theory*: 73-95. New York: Cambridge University Press
- Lounsbury M. & Ventresca M. (2002). "Social structure and organizations revisited", in Lounsbury M. & Ventresca M. (ed.), *Social Structure and Organizations Revisited (Research in the Sociology of Organizations, Volume 19)*, Emerald Group Publishing Limited, pp.3-36
- Lounsbury M., Ventresca M. & Hirsch P. M. (2003). "Social movements, field frames and industry emergence: A cultural-political perspective on U.S. recycling." *Socio-Economic Review*, 1, pp. 71-104

- Lucas J.W. (2003). "Status processes and institutionalization of women as leaders", *American Sociological Review*, 68 (3), pp. 464-480
- Luders J. (2006). "The economics of movement success: Business responses to civil rights mobilization." *American Journal of Sociology*, 111, pp. 963-998
- Lukes S. (1974). *Power: A radical view*. London: Macmillan
- Maguire S., Hardy C. (2009). "Discourse and deinstitutionalization: the decline of ddt", *Academy of Management Journal*, Vol. 52, No. 1, pp. 148-178
- Maguire S., Hardy C. & Lawrence T.B. (2004). "Institutional entrepreneurship in emerging fields: HIV/AIDS treatment advocacy in Canada", *Academy of Management Journal*, Vol.47, pp. 657-679
- Mailer N. (1968), *The Armies of the Night*, Plume, New York
- Malye F. (1996). *Amiante, le dossier de l'air contaminé*, Le Pré aux Clercs, Paris
- Malye F. (2004). *Amiante, 100 000 morts à venir*. Le cherche midi. Paris
- Mathieu L. (2002). "Rapport au politique, dimensions cognitives et perspectives pragmatiques dans l'analyse des mouvements sociaux", *Revue française de Science Politique*, 52 (1), pp. 75-100
- Mathieu L. (2007). "L'espace des mouvements sociaux", *Politix*, 77, pp. 131-151
- Mathieu L. (2010). "Contexte politique et opportunités", in Fillieule O., Agrikoliansky E. & Sommier I. (eds.), *Penser les Mouvements Sociaux*, Editions La Découverte, Paris, pp. 39-54
- March J.G., Olsen J.P. (1984). "The new institutionalism - Organizational-factors in political life", *American Political Science Review*, Vol. 78, No. 3, pp. 734-749
- Martin A. W. (2008). "The Institutional Logic of Union Organizing and the Effectiveness of Social Movement", *American Journal of Sociology*, Vol. 113, N. 4, January, pp. 1067-1103
- Marullo S., Pagnucco R. et Smith J. (1996). "Frame changes and social movement contraction : U.S. peace movement framing after the cold war", *Sociological Inquiry*, 66 (1), pp.1-28
- Mauger G. (2003). "Pour une politique réflexive du mouvement social", in Cours-Salies P., Vakaloulis M. (dir), *Les mobilisations collectives. Une controverse sociologique*, PUF, Paris
- McAdam D. (1982). *Political Process and the Development of Black Insurgency (1930-1970)*, The University of Chicago Press, Chicago
- McAdam D. (1988). *Freedom Summer*, Oxford University Press, Oxford

- McAdam D. (1995). "Initiator' and 'spin-off' movements: Diffusion processes in protest cycles.", In M. Traugott (ed.), *Repertoires and Cycles of Collective Action*: 217–239. Durham, NC: Duke University Press
- McAdam (1996). "Conceptual origins, current problems, future directions", in McAdam D., McCarthy J.D. & Zald M.N. (dir), *Comparative Perspectives on Social movements*, Cambridge University Press, Cambridge
- McAdam D. (2003). "Beyond structural analysis: Toward a more dynamic understanding of social movements." In M. Diani and D. McAdam (eds.), *Social Movements and Networks*: 281–298. Oxford: Oxford University Press
- McAdam D. (2004). "Revisiting U.S. civils rights movement : toward a more synthetic understanding of the origins of contention", in Goodwin J. and Jasper J. (dir), *Rethinking Social Movements : Structure, Meaning and Emotion*, Rowan and Littlefield Publishers, Lanham (1^{èd.} 2000)
- McAdam D., McCarthy J. & Zald M. (eds) (1996). *Comparative Perspectives on Social movements*, Cambridge University Press, Cambridge
- McAdam D., Scott W. R. (2005). "Organizations & Movements", in *Social Movement & Organization Theory*, Cambridge
- McCammon H. J. (2001). "Stirring up suffrage sentiment : the formation of the state woman suffrage organizations, 1866-1914", *Social Forces*, 80 (2), pp. 449-480
- McCann M.W. (1994). *Rights at Work : Pay Equity and the Politics of Legal Mobilization*. Chicago: University of Chicago Press.
- McCann M. & Silverstein H. (1998). Rethinking law's 'allurements'. A relational analysis of social movement lawyers in the United States. In A. Sarat, S. Scheingold (Eds.), *Cause Lawyering. Political Commitments and Professional Responsibilities*. Oxford, Oxford University Press, pp. 261-292
- McCarthy J. D. & Zald M. (1977). "Resource Mobilization and Social Movements : A Partial Theory", *American Journal of Sociology*, Vol. 82, pp. 1212-1241
- McCarthy J.D., Zald M.N. (1987). *Social Movements in an Organizational Society*, Collected essays, Transactions Publishers, New Brunswick, New Jersey, (4^{ème} éd., 2006)
- McCulloch G. (2004), *Documentary research in education, history, and the social sciences*, London, New-York: RoutledgeFalmer
- Merton R.K. (1940). "Bureaucratic Structure and Personality", *Social Forces*, Vol. 18, No. 4, pp. 560-568
- Meyer A.D. (1982). "Adapting to Environmental Jolts", *Administrative Science Quarterly*, Vol. 27, No. 4, pp. 515-537
- Meyer J.W., Rowan B. (1977). "Institutionalized Organizations: Formal Structure as Myth and Ceremony", *The American Journal of Sociology*, Vol. 83, No. 2, pp. 340-363

- Mezias S. J. & Kuperman J. C. (2000). "The community dynamics of entrepreneurship: The birth of the American film industry, 1895–1929", *Journal of Business Venturing*, 16, pp. 209–233.
- Miceli M.S. (2005). "Morality politics vs. identity politics: framing processes and competition among Christian right and gay social movement organizations", *Sociological Forum*, 20 (4), pp. 589-612
- Mika M. (2006). "Framing the issue : religion, secular ethics and the case of animal rights mobilization", *Social Forces*, 85 (2), pp. 915-941
- Milgrom P. & Roberts J. (1992). *Economics, Organization and Management*, Englewood Cliffs, NJ: Prentice Hall.
- Millar E. (1995). "Hauriou et la théorie de l'institution", *Droit & Société*, 30/31(1), pp. 381-412
- Miller D. & Friesen P. M. (1982). "The Longitudinal Analysis of Organizations: A Methodological Perspective", *Management Science*, 28, 9, pp. 1013- 1034
- Moorman C. (2002). "Consumer Health under the Scope", *Journal of Consumer Research*, 29, pp.152-158
- Morris A. (2004). "Reflexions on social movement theory : criticisms and proposals", in Goodwin J. et Jasper J. (dir), *Rethinking Social Movements : Structure, Meaning and Emotion*, Rowan and Littlefield Publishers, Lanham (1^{èd.} 2000)
- Muller P. (1990). *Les Politiques publiques*, PUF, Paris
- Munir K.A., "The Social Construction of Events: A Study of Institutional Change in the Photographic Field", *Organization Studies*, Vol. 26, No. 1, pp. 93-112
- Murray F. (2007). "The Oncomouse that roared: Resistance and accommodation of patenting in academic science." Unpublished manuscript, MIT Sloan School of Management.
- Neveu E. (2000, 2011). *Sociologie des Mouvements Sociaux*, La Découverte, n°207
- Neveu E. (2010). "Médias et protestations collective", in Fillieule O., Agrikoliansky E. & Sommier I. (eds.), *Penser les Mouvements Sociaux*, Editions La Découverte, Paris, pp. 245-264
- Noonan R. (1995). "Women against the state: political opportunities and collective action frames in Chile's transition to democracy", *Sociological Forum*, 10(1), pp. 81-111
- North D.C. (1990). *Institutions, institutional change, and economic performance*, Cambridge University Press, Cambridge, New York
- Northrup H. A. (1996). "Corporate Campaigns: The Perversion of the Regulatory Process.", *Journal of Labor Research*, 17, pp. 345–58
- Oberschall A. (1973). *Social conflicts and social movements*, Prentice Hal, Englewood Cliffs, New Jersey

- Oberschall A. (1989). "The 1960s sit-ins: protest diffusion and movement takeoff", *Research in Social Movements, Conflict, Change*, 11, pp. 31–33
- Oliver C. (1991). "Strategic Responses to Institutional Processes", *The Academy of Management Review*, Vol. 16, No. 1, pp. 145-179
- Oliver C. (1992). "The Antecedents of Deinstitutionalization", *Organization Studies*, Vol. 13, No. 4, pp. 563-588
- Oliver P. & Myers D. (1999). "How events enter the public sphere. Conflict, location and sponsorship in local newspaper coverage of public events", *American Journal of Sociology*, 1, pp. 38-87
- Olson M. (2001). *The Logic of Collective Action*, Harvard University Press: Cambridge, (edition originale de 1965)
- O'Mahony S. & Bechky B. A. (2008). "Boundary Organizations: Enabling Collaboration among Unexpected Allies", *Administrative Science Quarterly*, 53, pp. 422-459
- Péchu C. (2006). *Droit au logement, genèse et sociologie d'une mobilisation*, Dalloz, Paris
- Perkmann M., & Spicer A. (2007). "'Healing the Scars of History': Projects, Skills and Field Strategies in Institutional Entrepreneurship", *Organization Studies*, 28(7), pp. 1101-1122
- Perkmann M. & Spicer A. (2008). "How are management fashions institutionalized ? The role of institutional work", *Human Relations*, Vol. 61, No. 6, pp. 811-844
- Pettigrew A. M. (1997). "What is a Processual Analysis ?", *Scandinavian Journal of Management*, 13(4), pp. 337-348
- Phillips N., Lawrence T.B. & Hardy C. (2004). "Discourse and institutions", *Academy of Management Review*, Vol. 29, No. 4, pp. 635-652
- Pierson P. (2004). *Politics in time: history, institutions, and social analysis*. Princeton University Press, Princeton
- Piven F.F. & Cloward R.A. (1971). *Regulating the Poor. The Functions of Public Welfare*. New York, Pantheon Books
- Polletta F. (1998), "'It was like a fever...': Narrative and identity in collective action", *Social Problems*, 45, pp. 137-159
- Prost A. (1996). *Douze leçons sur l'histoire*. Paris: Points Seuil
- Rao H. (1994). "The social construction of reputation: Certification contests, legitimation, and the survival of organizations in the American automobile industry: 1895-1912". *Strategic Management Journal*, 15, Special Issue: Competitive organizational behavior, pp. 29-44

- Rao H. (1998). "Caveat Emptor: The Construction of Nonprofit Consumer Watchdog Organizations", *The American Journal of Sociology*, Vol. 103, No.4, 1998, pp. 912-961
- Rao H., Monin P. & Durand R. (2003). "Institutional change in Toque Ville: Nouvelle cuisine as an identity movement in French gastronomy", *American Journal of Sociology*, Vol. 108, No. 4, pp. 795-843
- Rayner H. (2005). "Quelle place accorder au "contexte" dans l'analyse de l'action collective ? le poids des perceptions du possible dans l'émergence et le déclin des « rondes citoyennes » en Italie", VIIIème Congrès de l'Association de Science Politique
- Rochon T. R. (1998). *Culture Moves*, Princeton University Press, Princeton
- Rootes C. (1997). "Shaping collective action: structure, contingency and knowledge", in Edmondson R. (dir), *The Political Context of Collective Action*, Routledge, Londres
- Rothman F.D. & Oliver P.E. (1999). "From local to global: the anti-dam movement in southern Brazil, 1979-1992", *Mobilization*, 4, pp. 41-57
- Rucht D. (2004). The Quadruple "A" : media strategies of protes movements since the 1960, in Van Donk W., Loader B., Nixon P et Rucht D., *Cyberprotest. New Media, Citizens and Social Movements*, Routledge, Londres
- Schneiberg M. & Bartley T. (2001). "Regulating American industries: Markets, politics, and the institutional determinants of fire insurance regulation", *American Journal of Sociology*, 107 (1), pp. 101-146
- Schneiberg M. & Lounsbury M. (2008). *Social Movements and Institutional Analysis, Handbook of Organizational Institutionalism*: Sage, pp. 650-672
- Schneiberg, M. & S. A. Soule. 2005. "Institutionalization as a Contested, Multilevel Process: The Case of Rate Regulation in American Fire Insurance." In *Social Movements and Organization Theory: Building Bridges*, edited by G. Davis, D. McAdam, W. R. Scott, and M. Zald. Cambridge: Cambridge University Press
- Schneiberg M. & Soule S. A. (2008). "Institutionalization as a contested, multilevel process: The case of rate regulation in American fire insurance", *Administrative Science Quartely*, 53, pp. 122-160
- Skocpol T. (1985). "Bringing the State Back In: Strategies for Analysis in Current Research". In P. Evans, D Rueschemeyer, & T. Skocpol (Eds.), *Bringing the State Back In*, NY: Cambridge University Press, pp. 3-43
- Scott J. (1990). *A Matter of Record: Documentary Sources in Social Research*. Polity Press
- Scott W. R. (1994). "Conceptualizing Organizational Fields: Linking Organizational and Societal Systems.", in *Systemrationalitat und Partial Interesse*, Hans-Ulrich Derlien, Uta Gerhardt, and Fritz W. Scharpf, eds. Baden-Baden, Germany: Nomos Verlagsgesellschaft, pp. 203-221

- Scott W. R. (1999). A Call for Two-Way Traffic: Improving the Connection Between Social Movement and Organization/Institutional Theory, A paper prepared for presentation at the "Zaldfest": A Conference to honor Mayer D. Zald, University of Michigan, September 17 and 18, 1999
- Scott W.R. (2001, 2008). *Institutions and Organizations*. Sage Publications, Thousand Oaks, California
- Scott W.R., Reuf M., Mendel P. & Caronna C. (2000). *Institutional Change and Organizations: Transformation of a Healthcare Field*. Chicago: University of Chicago Press
- Scully M.A. & Creed W. E. D. (2005). "Subverting Our Stories of Subversion", in Davis G. F., McAdam D, & Scott W.R. (eds), *Social Movements and Organization Theory*, Cambridge University Press
- Selznick P. (1949). *TVA and the grass roots: A study of politics and organization*. University of California Press, Berkeley
- Seo M.G. & Creed W.E.D. (2002). "Institutional contradictions, praxis, and institutional change: A dialectical perspective", *The Academy of Management Review*, Vol. 27, No. 2, pp. 222-247
- Smelser N. (1962). *Theory of Collective Behavior*, Londres, Routledge
- Snow D. A. (2004). "Social movements as challenges to authority: Resistance to an emerging conceptual hegemony." In D. J. Meyers and D. M. Cress (eds.), *Research in Social Movements, Conflicts and Change*, vol. 25: *Authority in Contention*, New York: Elsevier/JAI, pp. 3-25
- Snow D. (2006). "Framing and Social Movements.", in *Blackwell Encyclopedia of Sociology*, Vol. IV, edited by George Ritzer. Oxford, UK: Blackwell Publishers, pp. 1780-1784
- Snow D. A., Soule S. A. & Kriesi H. (2004). "Mapping the terrain.", in Snow D. A., Soule S. A., & Kriesi H. (eds.), *The Blackwell Companion to Social Movements*, Malden, MA: Wiley-Blackwell, pp. 3-16.
- Snow D. A., Rochford E., Worden B. Jr. & Benford R.D. (1986). "Frame alignment processes, micromobilization, and movement participation", *American Sociological Review*, 51, 4, pp. 464-481
- Sommier I. (2010). "Les états affectifs ou la dimension affectuelle des mouvements sociaux", in in Fillieule O., Agrikoliansky E. & Sommier I. (eds.), *Penser les Mouvements Sociaux*, Editions La Découverte, Paris, pp. 185-202
- Spilerman S. (1970). "The causes of racial disturbances: a comparison of alternative explanations", *American Sociological Review*, 354, pp. 627-649
- Stark D. (1996). "Recombinant Property in East European Capitalism", *American Journal of Sociology*, 101, pp. 993-1027

- Star S. L., & Griesemer J. R. (1989). "Institutional ecology, 'translations' and boundary objects: Amateurs and professionals in Berkeley's Museum of Vertebrate Zoology." *Social Studies of Science*, 19, pp. 387-420
- Stinchcombe A. (1968). *Constructing Social Theory*. University of Chicago Press, Chicago.
- Strang D., & Meyer J.W. (1993). "Institutional Conditions for Diffusion". *Theory and Society*, 22, pp. 487-511
- Strang D. & Sine W. (2002). "Interorganizational institutions", J.A.C. Baum, éd. *Blackwell Companion to Organizations*, Blackwell Publishers, London, pp. 497-519
- Strang D. & Soule S.A. (1998). "Diffusion in Organizations and Social Movements : From Hybrid Corn to Poison Pills", *Annual Review of Sociology*, 24, pp. 265 – 289
- Stryker R. (2002). "A Political Approach to Organizations and Institutions", in Lounsbury, M. & Ventresca M. (Eds.), *Social Structure and Organizations Revisited*. San Diego: Elsevier Science Ltd.
- Sue D. (2001). "How do political opportunities matter for social movements : political opportunity, misframing, pseudosuccess, and pseudofailure", *Sociological Quarterly*, 42 (3), pp. 437-460
- Tarrow S. (1994). *Power in Movement. Social Movements, Collective Action and Politics*, Cambridge University Press, Cambridge
- Tarrow S. (1996). "States and Opportunities: The Political Structuring of Social Movements", in *Comparative Perspectives on Social Movements*, Doug McAdam, John D. McCarthy, and Mayer N. Zald, eds. Cambridge: Cambridge University Press, pp. 41-61
- Taylor V. & Van-Dyke N. (2004). "'Get up, stand up' : Tactical repertoires of social movements", in Snow D.A., Soule S.A., Kriesi H (dir), *The Blackwell Companion to Social Movements*, Malden, Carlton, Blackwell, Oxford.
- Teissonnière J. P. & Topaloff S. (2002). " L'affaire de l'amiante", *Semaine Sociale Lamy*, 1082, pp. 2-33
- Thébaud-Mony A. (2008). *Travailler peut nuire gravement à la santé*, La Découverte Poche, Essais n°284
- Thelen K. (2004). *How Institutions Evolve: The Political Economy of Skills in Germany, Britain, the United States, and Japan*, Cambridge, Cambridge University Press
- Thornton P.H. (2002). "The rise of the corporation in a craft industry: Conflict and conformity in institutional logics", *Academy of Management Journal*, Vol. 45, No. 1, pp. 81-101
- Thornton P.H. & Ocasio W. (1999). "Institutional logics and the historical contingency of power in organizations: Executive succession in the higher education publishing industry, 1958-1990", *American Journal of Sociology*, Vol. 105, No. 3, pp. 801-843

- Thornton P.H. & Ocasio W. (2008). Institutional Logics, Handbook of Organizational Institutionalism. Sage, London, pp.99-129
- Tilly C. (1978). From Mobilization to revolution, Addison-Wesley, Reading Mas
- Tilly C. (1986). La France conteste de 1600 à nos jours, Fayard, Paris
- Tilly C. & Tarrow S. (2008). Politiques du conflit. De la grève à la révolution. Paris, Les Presses de Sciences Po
- Tolbert P. S., & Zucker L. G. (1983). "Institutional Sources of Change in the Formal Structure of Organizations: The Diffusion of Civil Service Reform, 1880-1935". *Administrative Science Quarterly*, 28(1), pp. 22-39
- Tosh J. (2002). The pursuit of History : Aims Methods & New Directions in the Study of Modern History revised 3rd edn, Longman, London.
- Touraine A. (1978). La voix et le regard, Seuil, Paris
- Townley B. (2002). "The role of competing rationalities in institutional change", *Academy of Management Journal*, Vol. 45, No., pp. 163-179
- Trivedi R. (2003). "Marketing ideology: the role of framing and opportunity in the American woman suffrage movement", papier présenté à la reunion annuelle de l'APSA, Philadelphia, PA, Aug 30
- Tuchman G. (1973). "Making news by doing work ; routinizing the unexpected", *American Journal of Sociology*, 79, pp. 110-131
- Van Bommel K. & Spicer A. (2011). "Hail the Snail: Hegemonic Struggles in the Slow Food Movement", *Organization Studies*, No. 12, pp. 1717-1744
- Van de Ven A. H. (1992). "Suggestions for Studying Strategy Process : A research Note", *Strategic Management Journal*, Vol. 13, pp. 169-191.
- Van de Ven A. H. & Garud R. (1993). "Innovation and industry emergence: The case of cochlear implants", *Research on Technological Innovation, Management, and Policy*, 5, pp. 1-46
- Van de Ven A. H. & Poole M. S. (1990). "Methods for Studying Innovation Development in the Minnesota Innovation Research Program", *Organization Science*, Vol. 1, No. 3, pp. 313-335
- Van de Ven A. H. & Huber G. P. (1990). "Longitudinal Field Research Methods for Studying Processes of Organizational Change", *Organization Science*, Vol. 1, No. 3, pp. 213-219
- Vastel D. (1988). "La communication de crise : faut-il parler, faut-il se taire", *Mediaspouvoirs*, n°11, juillet-septembre, pp. 26-44
- Wamsley G. L. & Zald M. D. (1970). The Political Economy of Public Organizations. Lexington, MA: Heath Lexington Books.

- Weber K., Heinze K.L. & DeSoucey M. (2008). "Forage for Thought: Mobilizing Codes in the Movement for Grass-fed Meat and Dairy Products", *Administrative Science Quarterly*, 53, pp. 529–567
- Weick K. E. (2007). "The generative properties of richness", *Academy of Management Journal*, 50(1), pp. 14-19
- Whittington R. (2006). "Completing the practice turn in strategy research", *Organization Studies*, vol. 27, pp. 613-634
- Whyte W. F. (1943). *Street corner society*. Chicago: University of Chicago Press
- Wicks, D. (2001). "Institutionalized mindsets of invulnerability: differentiated institutional fields and the antecedents of organizational crisis", *Organization Studies*, 22(4), pp. 659-92
- Williams R.H. (1995). "Constructing the public good: social movements and cultural resources", *Social Problems*, 41 (1), pp. 124-144
- Williams R.H. (2004). "The cultural contexts of collective action : constraints, opportunities, and the symbolic life of social movements", in Snow D.A., Soule S.A., Kriesi H. (dir), *The Blackwell Companion to Social Movements*, Blackwell, Oxford
- Williamson O. E. (1985). *The Economic Institutions of Capitalism*. Free Press, New York
- Williamson O. E. (1991). "Comparative economic-organization - The analysis of discrete structural alternatives", *Administrative Science Quarterly*, Vol. 36, No. 2, pp. 269-296
- Yin R. (1994). *Case Study Research: Design and Methods*. Sage, London
- Zald M. N. (1970). *Power in Organizations*. Nashville, TN: Vanderbilt University Press.
- Zald M. N. (2008). "Epilogue: Social Movements and Political Sociology in the Analysis of Organizations and Markets Mayer N. Zald, *Administrative Science Quarterly*, 53, pp.568–574
- Zald M. N. & Berger M. A. (1978). "Social Movements in Organizations: Coup d'Etat, Bureaucratic Insurgency, and Mass Movement," *American Journal of Sociology*, 83, pp. 823-861.
- Zilber T. B. (2002). "Institutionalization as an Interplay between Actions, Meanings, and Actors: the Case of a Rape Crisis Center in Israel", *Academy of Management Journal*, Vol. 45, No. 1, pp. 234-254
- Zietsma C. & Lawrence T.B. (2010). "Institutional Work in the Transformation of an Organizational Field: The Interplay of Boundary Work and Practice Work", *Administrative Science Quarterly*, vol. 55, pp. 189-221.
- Zimmerman M. & Zeitz G. (2002). "Beyond Survival : Achieving Venture Growth by Building Legitimacy". *Academy of Management Review*, Vol. 27, pp. 414-31
- Zucker L. G. (1987). "Institutional Theories of Organization", *Annual Review of Sociology*, Vol. 13, No. 1, pp. 443-464

Zucker L.G. (1988), “Where do institutional patterns come from ? Organizations as actors in social systems”, in Zucker L.G. éd, Institutional patterns and organizations, MA, Ballinger, Cambridge, pp. 23-52

TABLE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : Recueil des données.....	383
ANNEXE 2 : Collecte et Analyse des données à l’Institut National de l’Audiovisuel (INA).....	391
ANNEXE 3 : Analyse de données	397
ANNEXE 4 : Les pathologies liées à l’amiante	405
ANNEXE 5 : Compléments sur le fonctionnement du CPA	407
ANNEXE 6 : Plainte pour abstention délictueuse déposée par le Comité Anti-Amiante Jussieu	411
ANNEXE 7 : Les substituts à l’amiante.....	417
ANNEXE 8 : Epilogue.....	419

ANNEXE 1 : Recueil des données

L'analyse du processus de désinstitutionnalisation nous a conduits à la recherche de données variées. A travers ce tableau de bord, nous souhaitons proposer une synthèse et souligner leur complémentarité dans une perspective de triangulation de ces données.

➤ Les ouvrages de synthèse

Afin de comprendre les grands enjeux de l'amiante et les acteurs qui participent à ce champ, nous avons commencé notre analyse par la lecture des ouvrages scientifiques et journalistiques qui proposaient une première approche du champ.

Auteur	Titre	Année
Emmanuel Henry	Amiante, le scandale improbable	2007
Odette Hardy-Hémery	Eternit et l'amiante 1922-2000	2005
François Malye	Amiante, le dossier de l'air contaminé	1996
	Amiante : 100 000 morts à venir	2004
Francis Chateauraynaud et Didier Torny	Les Sombres Précurseurs, une sociologie pragmatique de l'alerte et du risque	1999
Annie Thébaud-Mony	Travailler peut nuire gravement à votre santé	2008

➤ Les entretiens

Puis nous avons voulu rencontrer des acteurs de l'amiante. Le dossier de l'amiante est une controverse qui n'est pas encore totalement refermée. Il est donc difficile d'obtenir des entretiens avec certaines catégories d'acteurs.

Les promoteurs de l'amiante n'ont pas souhaité nous répondre – Claude Allègre a par exemple refusé de nous répondre, son emploi du temps ne le permettant pas. De même, les industriels de l'amiante ont refusé de nous recevoir. Nous avons toujours été transférée à la

cellule relation presse ou communication qui nous a fait parvenir des documents sur l'entreprise – instructifs pour comprendre la reconversion de ces entreprises.

L'entretien avec le Professeur Brochard relève d'un malentendu opportun pour moi. Lorsque je l'ai contacté, je pense qu'il a cru que je réalisais une thèse en médecine du travail. Il m'a ainsi conseillé de me rendre aux journées organisées par la Haute Autorité de Santé puis m'accorde un rendez-vous à Bordeaux où il exerce. Quelques jours avant, je confirme notre rendez-vous, relance qui reste sans réponse. Je décide tout de même de m'y rendre. Une fois arrivée à Bordeaux, la secrétaire m'annonce que je me suis trompée de date²⁰¹ et qu'il ne peut pas me recevoir. Devant mon air sûrement dépitée, elle me conseille d'attendre dans le couloir en me disant qu'il n'oserait pas me renvoyer directement à Paris. J'attends 2 heures, le Professeur Brochard arrive et en effet accepte de me recevoir – non sans une leçon de morale sur le respect des engagements. Mon sujet semblait finalement très peu l'intéresser. Après 30 min d'entretien, il m'annonce qu'il doit s'absenter quelques minutes et me conseille de partir. Je lui propose alors de l'attendre et 1h30 plus tard, j'obtiens la seconde partie de mon entretien. Cet entretien s'est révélé extrêmement intéressant pour comprendre l'argumentation de ceux qui défendent l'amiante.

Pour les autres entretiens, j'ai essayé de rencontrer des personnes qui se sont ou qui ont été impliquées dans le dossier de l'amiante. J'ai ainsi pu rencontrer des représentants et fondateurs de l'ANDEVA et de Ban Asbestos, les deux principales associations de l'amiante. Toutes ces personnes ont été des lanceurs d'alerte sur le sujet de l'amiante. J'ai rencontré des acteurs extrêmement engagés et qui ont pu m'expliquer les stratégies menées par le mouvement social. En effet, les entretiens avec les journalistes ont été particulièrement riches sur ce sujet alors que les avocats m'ont permis de comprendre les ressorts juridiques de la contestation. J'ai également tenu à rencontrer des victimes et responsables d'association pour appréhender la réalité de l'amiante et de leur combat. Ces entretiens ont été particulièrement révélateurs des réelles conditions de travail de ces personnes. J'ai notamment pris conscience du fait que les éléments de 1977 n'avaient pas du tout été intégrés par ces personnes qui, n'étant pas ouvriers de l'amiante, ne se sentaient pas concernées.

Ces entretiens ont aussi été l'occasion de récolter des données d'archives : documents personnels de victimes, plainte des avocats en particulier.

²⁰¹ Après vérification, il n'y avait pas d'erreur dans la prise de rendez-vous.

Nom	Rôle dans l'histoire de l'amiante	Date	Lieu	Commentaire
Jean-Marc Wierzbinski	-Expert cours d'appel de Metz (amiante) - Auditeur pour l'Afnor Certification confinement, retrait de l'amiante et diagnostiqueurs	17/12/2009 (2h10)	St Denis (rendez-vous pris lors d'un de ses déplacements à Paris)	Comprendre les enjeux post-drame de l'amiante +Question des substituts
Pierre Bernardini	Membre de « Amiante Renault » - Retraité	28/05/2009 (entretien 1h)	La Courneuve	Victime de l'amiante + Membre actif de l'association de défense des victimes Renault
		13/01/2012	La Courneuve	Recueil de documents issus de ses archives personnelles
Alain Bobbio	Président de l'ADDEVA 93 – Retraité	13/01/2012	La Courneuve	Responsable associatif
Maître Ledoux	Avocat des victimes de l'amiante	06/01/2010 (2h)	Paris	Comprendre la stratégie juridique de l'amiante +Excellente connaissance des enjeux de l'amiante (enquête menée pour la plainte)
Maître Teissonnière	Avocat des victimes de l'amiante	23/01/2010 (1h)	Paris	
Professeur Brochard	Membre du CPA Pneumologue Chef du service de médecine du travail au CHU de Bordeaux	03/02/2010 (30min + 40min)	Bordeaux	Comprendre les mécanismes du CPA et la position des médecins qui y siégeaient
Marie-Odile Berthella-Geoffroy	Juge d'instruction	04/02/2010 (entretien téléphonique)	Paris	Entretien téléphonique relativement court (instruction en cours) +Conseil pour des références +A confirmer les grandes lignes de l'instruction
François Malye	Journaliste au Point	10/02/2010 (1h30)	Paris	Lanceur d'alerte, auteur de la première enquête : « Amiante, le scandale de l'air contaminé »
Patrick Herman	Journaliste freelance	20/03/2010 (2h)	Paris (rendez-vous pris lors d'un de ses déplacements à Paris)	Lanceur d'alerte +Un des membres fondateurs de Ban Asbestos +Proche du Collectif de Jussieu

Exemple de guide d'entretien pour mener les entretiens semi-directifs :

GUIDE D'ENTRETIEN pour les lanceurs d'alerte (les thèmes en rouge sont spécifiques pour les avocats)

Trajectoire de mobilisation :

- Comment êtes-vous arrivé à vous intéresser et à vous impliquer dans le dossier de l'amiante ?
- Comment définiriez-vous votre rôle dans la mobilisation ?
- Participez-vous encore au mouvement ?

Stratégie du mouvement social :

- Comment s'est structuré le mouvement ?
- Quels étaient les objectifs ?
- Qui participait au mouvement ? Qui le coordonnait ?
- Quelles étaient les actions menées par le mouvement ?

Stratégie juridique :

- Qui a eu l'initiative de cette stratégie ?
- Comment s'est-elle déroulée ?
- Quels ont été les impacts de cette stratégie ?
- En quoi cette stratégie s'applique à une évolution de la société ?

Emergence de la crise

- Connaissiez-vous la mobilisation de 1977 ?
- Comment expliquez-vous l'éclatement du CPA ?
- Avez-vous senti au moment de vous engager une vraie mobilisation sociale ?

Engagement personnel :

- Aviez-vous tout de suite perçu l'ampleur de la crise ?
- Etiez-vous convaincu dès le départ de la réussite de cette stratégie ?

Impacts et enjeux :

- En quoi l'amiante est une crise de santé publique spéciale ?
- Quelles conséquences dans le domaine juridique ?

Cas similaire ?

➤ **Les données médiatiques**

L'essentiel de nos données sont issues de données médiatiques. Nous avons donc fait une collecte au sein de l'INA puis nous avons utilisé le logiciel FACTIVA pour collecter des données issues de la presse. Les données de l'INA ont été essentielles pour la première période et pour avoir accès à certains discours transgressifs autour de l'amiante. Les données issues de FACTIVA nous ont permis d'avoir accès très rapidement aux articles publiés dans les années 90 (nous avons délimité la recherche entre 1994 et 1997) qui traitent de l'amiante.

➤ **Les archives du CPA**

Les documents de travail et compte rendus du CPA sont accessibles par deux canaux. D'une part le Professeur Got a mis à la disposition de tous sur internet tous les comptes-rendus des réunions du CPA. Le lien est le suivant : <http://www.sante-publique.org/amiante/cpa/cpa.htm>. Ces documents sont téléchargeables et couvrent les textes produits de 1983 à 1996 – dernière réunion du CPA le 25 septembre 1995 mais une réunion s'est tout de même déroulée en 1996 au sujet d'un transfert de base de données épidémiologiques.

Les archives de l'INSERM conservent toutes les productions du CPA. Ces documents sont accessibles après rendez-vous et sur rendez-vous. Une documentaliste vous fournit les éléments correspondant à votre demande. Je m'y suis donc rendue le 11 janvier 2010. J'ai pu photocopier toutes les brochures du CPA. Le livre blanc « L'amiante, la vérité » (1977) manquait mais je les ai trouvés à la Bibliothèque Nationale de France.

➤ **Les archives de Jussieu + ANDEVA**

De la même façon, les archives des associations sont également facilement accessibles sur internet. A l'adresse : <http://amiante.eu.org/Tracts/index.html>, nous pouvons trouver et télécharger de nombreux tracts et lettres d'informations du Comité Anti-Amiante Jussieu.

L'ANDEVA et Ban Asbestos proposent également l'accès à des archives et des dossiers. Ban Asbestos propose un dossier complet sur Amisol : http://www.ban-asbestos-france.com/luttes_histoire.htm#amisol. Ces archives sont intéressantes parce qu'elles permettent d'accès à des témoignages et des articles de presse de l'époque.

➤ **Les archives de la CGT**

Le rôle des syndicats a été controversé dans le dossier de l'amiante, en particulier à cause de leur présence au sein du CPA. Nous souhaitions donc pouvoir accéder aux archives d'un syndicat qui avait participé à ce comité et s'était ensuite engagé dans la mobilisation des années 90. La CGT correspondait tout à fait à ce profil. Nous avons donc fait une demande aux archivistes. Nous avons été accueillie pendant deux jours, les 6 et 7 janvier 2010, dans les locaux du siège de la CGT à Montreuil. Une présélection des documents avaient été réalisés par l'archiviste. Nous avons pu faire des photocopies. Nous avons donc eu accès aux documents relatifs à la crise d'Amisol et aux publications de la seconde crise, notamment tous les magazines « Trajectoires » relatifs à l'amiante publiés par et pour les syndiqués.

➤ **Les plaintes**

La plainte déposée par Maîtres Teissonnière et Ledoux est disponible dans les archives de l'ANDEVA.

Les plaintes déposées par le Canada auprès de l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce) sont également disponibles.

➤ **Les rapports**

Le dossier de l'amiante a donné lieu à de nombreux rapports officiels. Le Sénat en a ainsi proposé deux :

- « L'amiante dans l'environnement de l'homme. Ses conséquences et son avenir », Rapport d'information n° 41 (1997-1998)
- « Le drame de l'amiante en France : comprendre, mieux réparer, en tirer des leçons pour l'avenir », Rapport d'information n° 37 (2005-2006)

Nous avons également eu accès aux rapports de l'INSERM publiés en 1979 et en 1996.

Le rapport si controversée de l'Académie de Médecine de 1996 est également disponible.

➤ **Eléments périphériques**

Dans une perspective de compréhension du champ, nous avons également participé à quelques événements périphériques.

- Nous avons assisté à la journée du 19 janvier 2010 de l'HAS (Haute Autorité de Santé) relative à l'amiante : « Suivi post-professionnel après exposition à l'amiante ». Cette audition publique nous a permis de discuter de manière informelle avec des victimes de l'amiante également présentes. Nous avons été particulièrement étonnée de constater que malgré la controverse du CPA, certains de ses membres sont encore appelés en tant que spécialistes. Les débats bien que relativement techniques nous ont tout de même permis d'explorer les problématiques actuelles autour de la reconnaissance des victimes de l'amiante.
- Nous avons également assisté à une « visite guidée » du chantier de désamiantage de Jussieu le 12 janvier 2012. Cette visite organisée par le « Club ESSEC Pierre » avait pour objectif de parler des enjeux du désamiantage et du coût du projet de Jussieu. Nous avons également pu aller sur le chantier qui se veut être un modèle du genre. En effet, les mesures drastiques de protection sont impressionnantes. On comprend alors le coût d'un vrai désamiantage et donc le développement de chantiers sauvages.
- Les luttes institutionnelles autour de l'amiante ne sont pas totalement éteintes. Une manifestation a eu lieu le 10 octobre 2009 :

« Le comité anti-amianté a appelé à manifester le samedi 10 octobre 2009 aux côtés de l'Andeva, de la Fnath et de plusieurs organisations représentatives de magistrats : USM (Union syndicale des magistrats) et AFMI (association française des magistrats instructeurs), pour protester contre le projet de suppression du juge d'instruction qui menace les enquêtes en matière de santé publique (comme les enquêtes politico-financières) et pour demander des moyens pour la justice, l'instruction de l'affaire de l'amiante durant depuis 13 ans. » (Source : site du Comité Anti-Amiante Jussieu)

Nous nous sommes donc rendue à l'arrivée de la manifestation pour discuter avec les manifestants. L'objectif était de comprendre les nouveaux enjeux juridiques de l'amiante mais aussi d'entendre des témoignages plus personnels sur la réalité de l'amiante.

ANNEXE 2 : Collecte et Analyse des données à l'Institut National de l'Audiovisuel (INA)

L'accès aux données audiovisuelles de l'INA est facilité par le travail d'archivage réalisé systématiquement. Il est donc possible d'accéder aux données par une recherche par mots clef. Ces descripteurs sont saisis par les archivistes, ils sont déterminés à partir du visionnage des documents et des résumés des programmes. Ils sont extrêmement précis et pertinents. Il est par la suite possible d'ajouter des descripteurs pour gérer sa propre base de données.

Cette recherche se fait grâce au logiciel développé par l'INA appelé MEDIACORPUS. Nous avons donc fait une recherche par le mot clef « amiante ». Puis, par période nous avons complété cette recherche par d'autres mots clefs. Pour la première période, nous avons complété par le mot clef « Jussieu », « Bignon », « Pézerat », « Amisol ». Pour la seconde période, nous avons ajouté le mot clef « Comité Permanent Amiante ». Enfin, nous avons également utilisé en complément les mots clefs « Jussieu », « Bignon », « Comité Permanent Amiante ». Nos requêtes montrent que le mot clef « amiante » permettait de faire remonter une grande majorité des documents et que peu d'autres programmes émergeaient de l'ajout de descripteur.

L'INA a également développé son propre logiciel d'analyse de contenu appelé Médiascope. Ce logiciel permet un codage par thèmes. L'utilisation de ce logiciel n'est possible que sur le site. Des sorties des analyses sous *word* sont fournies par la suite. Nous avons choisi quatre catégories pour coder chaque vidéos : les acteurs cités, les thèmes abordés, le statut du locuteur (expert, journaliste ou victime), le format exploité (interview, débat, reportage terrain). Nous avons également retranscrit de nombreux verbatims.

EXTRAIT RESULTAT BASE MEDIACORPUS :

Numéro	Base	Titre propre	Titre collection	Titre programme	Canal	Date de diffu	Heure de	Durée	Statut diffu	Descripteurs	Commentai
CAF93022191	imago	La qualité de	XXème siècle		1	08/09/1970	20:58:30	01:43:36	Première d	genre-magazine; pert-faibl	
CPF86600932	imago	SI LE SOLEIL	A LA RENCONTRE DU SOLEIL ; 5		2	17/01/1971	00:00:00	00:46:04	Première d	genre-magazine; pert-faibl	
CAF96050024	imago	D'EST EN OU	VIVRE EN FRANCE		1	10/04/1971	18:14:00	00:00:00	Première d	genre-magazine; pert-faibl	
CAF97017842	imago	MURUROA L	JT 20H		1	05/08/1971	00:00:00	00:00:00	Première d	genre-JT; pert-faible; comb	
CAF97060499	imago	LES VOLCAN	Vingt quatre heures sur la deu		2	25/11/1971	19:30:01	00:00:00	Première d	genre-magazine; pert-faibl	
CAF97083586	imago	Journées inf	Journal de Paris		1	15/12/1971	19:05:00	00:02:30	Première d	genre-JT; pert-faible; comb	
CAF93027239	imago	Barneville C	La France défigurée		2	12/03/1972	13:57:21	00:06:06	Première d	architecture; e hors contex	
CPF86609803	imago	Le feu de la t	Latitude cent un		1	14/06/1972	00:00:00	00:49:00	Première d	genre-magazine; pert-faibl	
CAF97083803	imago	INTERVIEW F	JT 13H		1	18/03/1973	13:00:03	00:02:04	Première d	genre-JT; pert-faible	
CAF97060519	imago	[Expédition	JT 20H		2	24/06/1973	20:00:11	00:03:29	Première d	genre-JT; pert-faible	
CPF86615777	imago	COQUELICOT	VIVRE A LOISIR		1	01/08/1974	21:21:35	00:55:00	Première d	genre-magazine; pert-faibl	
CAF91047619	imago	LE SALON DU	JT 20H		2	03/11/1974	00:00:00	00:02:35	Première d	genre-JT; pert-faible	
CAF93032311	imago	Haroun Tazie	Pourquoi pas l'exploit		1	03/12/1974	21:45:00	00:00:00	Première d	genre-magazine; pert-faibl	
CAA7601987	imago	Amisol	IT1 13H		1	18/08/1976	00:00:00	00:00:00	Première d	dangérosité; e particulière	

LES FENÊTRES DE MEDIASCOPE

Vue hiérarchique **Vue temporelle**

Afficher le second niveau de la hiérarchie

Les TC de début, fin et durée sont éditables

Sélection des familles

Saisie de texte dans le champs titre (32 000 caractères)

Saisie de texte dans le champs notes (32 000 caractères)

Positionner le curseur de la souris sur une des bornes et glisser pour redimensionner l'élément

Second calque (avec réglages différents (pas de photogrammes, par ex))

Piste photogramme : se paramètre dans Vue/option de vue, onglet photogrammes

Menu déroulant pour choisir la résolution de la barre temporelle

Barre de lecture

Réduction / Agrandissement de l'affichage

Montrer la sélection

Montrer la position de lecture ('alt+clic' pour activer/désactiver le scroll automatique)

Barre de déplacement temporel : cliquer dans la barre pour se positionner à l'endroit voulu

Redimensionne le moniteur

Réglage du volume sonore et sélection du canal d'écoute

Défilement à vitesse variable (bascule entre normale et variable par F4)

Avance / Retour image par image, F5 / F6

Fenêtre moniteur (pour passer en plein écran : ⌘F)

Un document *word* est fourni par catégorie d'analyse et par document. Par exemple, pour l'émission du 26/09/1977 « A la bonne heure » diffusée sur TF1 et intitulée « Amiante et Dioxine », pour la catégorie « les acteurs », nous obtenons un document mettant les captures d'écran du moment où le codage est fait et le codage. Un code couleur nous permet de faire des sous-catégories d'analyse par exemple « les ouvriers » au sein de la catégorie « acteurs ». Sous chaque vignette, on retrouve à la fois le codage par sous-catégories (qui apparaît ici en couleur) et les commentaires saisis au moment du codage (qui apparaissent en noir sous le terme contexte). Nous avons réalisé par la suite un tableau de synthèse.



0:19:10:20

Contexte :

*Focus sur les entreprises de tissage de l'amiante
Images d'ouvrières*

Ouvriers qui travaillent à son tissage

0:22:20:21

Contexte :

Secret administratif

Focus sur le rôle des pouvoirs publics dans le traitement de la situation

Conseil supérieur d'hygiène publique de France (organisme scq chargé de dire
quelles précautions prendre : prononce des avis)

Laboratoire (qui fait les dosages)

Laboratoire capable de faire les dosages

Chimiste, professeur d'université (pour faire analyse)

Parlementaire et ministre

Pouvoirs publics

Secrétariat à la consommation (personnes en charge du contrôle)

Service répression des fraudes

Organisations de consommateurs

Consommateur

Citoyens

Titre propre	Titre collectif	Date de diffu	Descripteurs	Nature des images	Prise de parole	Statut	Acteurs	Thèmes	Verbatims
Amisol (médiascope)	IT1 13H	18/08/1976	dangerosité; emploi; enjeu économique; genre-JT; pert-forte; sécurité au travail	Reportage Amisol Interview	Voix off de journaliste ouvrier/syndicaliste Amisol	Non expert (journalistes) Victimes	Amisol Industriels Pouvoirs publics Ministère du travail Victimes (travail)	Thème 1 : Perte emploi + grève Problème : problème de l'emploi et chômage Nature du conflit : fermeture usine + occupation Objectif : reprise de	"Plus vieux conflit social de France" (M. Denisot, Présentateur JT)
								Thème 2 : Conditions de travail et la dangerosité	"Enfin retrouveront-ils peut être du travail mais retrouveront-ils la santé, un bien encore plus précieux ? c'est moins sûr..." (Voix Off Journaliste)
L'amiante dans l'alimentation (à commander mais fiche)	IT1 NUIT	17/10/1976	dangerosité; genre-JT; pert-forte; spécialistes	Reportage dans les vignes Interview vigneron oenologue	Voix off journaliste Spécialistes oenologie	Non expert (journalistes) Experts (viticoles non amiante)	revue de défense des consommateurs "que choisir" ministère de la santé commission d'experts viticulteurs Union nationale des oenologues jean huet président du civt.	Thème 1 : Alerte lancée par Union des consommateurs Que Choisir	"Vous n'avez sûrement pas oublié le cri d'alarme lancé il y a 2 semaines maintenant par la revue de défense des consommateurs "Que Choisir" Il y a des traces d'amiante dans certaines catégories de vin ordinaires. Or l'amiante est un produit cancérigène. "(voix off journaliste)
								Thème 2 : Réponse du Ministère	"Demain lundi au ministère de la santé, une commission d'experts étudiera ce délicat problème. En effet, on est sûr que respirer des particules d'amiante pour donner le cancer mais on connaît mal les conséquences de l'absorption de particules d'amiante
								Thème 3 : mise en cause du vin	"En pleine vendange, à l'heure où la récolte s'annonce particulièrement prometteuse, le vin se trouve à nouveau mis en cause. Il est accusé de contenir des fibres d'amiante. "(Voix off journaliste)
								Thème 4 : Amiante dans les usages quotidiens par absorption	"C'est à dire que nous risquons de trouver de l'amiante dans toutes les boissons que l'on a à notre disposition comme par ailleurs dans certaines préparations médicales et même le sérum physiologique."(Président de l'Union des Cœnologues
								Thème 5 : Risque et incertitude	" Jusqu'à là les experts n'ont pas pu déterminer si l'absorption d'amiante par voie orale représente un vrai danger pour la santé, l'inquiétude demeure cependant quand on sait que l'absorption d'amiante par inhalation peut être cancérigène."(Voix off journaliste)
								Thème 6 : Pression économique	"Voilà pourquoi on filtre. C'est à dire pour faire tourner plus vite les stocks de vin. Puisque nos économistes demandent toujours que l'on gagne quelques centimes sur le prix de revient. "(Cœnologue)
								Thème 7 : Menace quotidienne de l'amiante et réponse politique	"Avant de faire le procès du vin, il conviendrait de faire le procès de l'amiante. L'amiante en effet est présente partout dans les boissons mais aussi dans les produits pharmaceutique et plus particulièrement dans les voitures ou le bâtiment par le système de flocage. Actuellement, l'usage de l'amiante est l'objet d'études très précises. Au ministère de la santé, une commission d'experts se réunit régulièrement pour étudier ce problème.

ANNEXE 3 : Analyse de données

Première étape : Comprendre le champ de l’amiante : qui a fait quoi et quand ?

Cette première étape a été réalisée essentiellement à partir des ouvrages de spécialistes et les rapports d’enquêtes sur l’amiante.

Plusieurs objectifs de nature exploratoire ont alors guidé notre travail :

- L’objectif était alors de comprendre les grandes évolutions au sein du champ : à quel moment le champ était marqué par des crises, quels en étaient les enjeux et qui y participaient.
- Nous souhaitions également comprendre les enjeux plus généraux associés à l’amiante pour bien définir en quoi c’est une pratique institutionnalisée.
- Enfin, nous avons réalisé une cartographie des acteurs en présence²⁰².

Puis, nous avons alors dressé une chronologie plus précise de l’histoire de l’amiante. Pour cela, nous avons recensé les événements et actions institutionnels clef. Nous n’avons retenu que les événements qui trouvaient un écho particulier, c’est-à-dire qu’ils étaient cités dans plusieurs sources. Pour chacun de ces événements, nous avons relevé l’acteur à l’initiative de cette action ou événement, son intention – changer ou maintenir la pratique, la conséquence – changement ou maintien, les effets sur les piliers institutionnels. Nous avons ainsi relevé 53 événements institutionnels entre 1971 et 1997²⁰³. Ce travail nous a permis de structurer notre réflexion et notre narration²⁰⁴.

²⁰² Nous retrouvons ces éléments dans le chapitre 7.

²⁰³ La période entre la création du CPA (1982) et les plaintes de Gérardmer (1992) est marquée par une période de silence qui se traduit par l’absence d’actions ou d’événements institutionnels.

²⁰⁴ Ce travail a été formalisé dans le cadre d’un projet de recherche présenté à une conférence européenne, ce sont ces éléments d’analyse que nous vous présentons ici.

Year	Number	Action
1971	1	Organisation of an international conference about Asbestos in London with european and anglo-saxon producers
1971	2	Creation of COFREBA
1971	3	Beginning of an industrial strife in Ferodo (French producer of asbestos)
1972	4	Organisation by the WHO of an international conference in Lyon (France)
1972	5	Publication by the INRS of documents to explain how to use asbestos without any risks
1973	6	Complaints of asbestos workers against Johns-Manville (American asbestos producer)
1973	7	Organisation by the ILO of an international conference in Genève. Publication by the ILO of a report "Asbestos : risks for health, how to prevent them"
1973	8	Creation of a special committee in Eternit to control security and working environment
1973	9	Declaration by the CIRC that most of asbestos products are carcinogenic (still uncertainty about the main form of asbestos)
1974	10	Beginning of an industrial strife in Amisol
1974	11	Creation of a social movement in the University of Jussieu
1975	12	Call for solidarity for Amisol workers
1975	13	Publication by the INRS of documents to propose limit to exposition
1975	14	Adoption of a law (to protect workers under 18)
1976	15	Pulling down the limit of exposition
1976	16	Modification of the french recognition of asbestos industrial diseases
1976	17	Publication of lot of booklets, advertisements by asbestos industrial unions
1976	18	Organisation by th CIRC of a conference about the asbestos risks
1976	19	The asbestos producer unions write to the French Prime Minister
1976	20	Promotion through the media of the Amisol's scandal
1976	21	Consumer associations denounce the presence of asbestos in wine and in consumer goods
1976	22	Organisation by the asbestos producers unions of a conference to defend the use of asbestos
1976	23	Broadcasting of 3 TV programs against asbestos
1977	24	Publication of a book by asbestos industrial unions
1977	25	Violent answer from a famous scientific that denounces asbestos practices
1977	26	All kind of asbestos are recognized as carcinogenic by the CIRC
1977	27	Publication by the "Collectif de Jussieu" of a pamphlet "Danger, Asbestos"
1977	28	Ban of flocking for lodging in France
1977	29	Adoption of a law to limit the exposure of workers
1977	30	Adoption of protective measures to transport asbestos
1978	31	Law to ban flocking for all kinds of buildings

1979	32	Organisation of conferences in Paris to promote asbestos
1980	33	Asbestos industrial unions change their name and become an association
1982	34	Creation of the CPA
1982	35	Organisation of asbestos removal work in schools
1982	36	Organisation of a worldwide symposium in Montreal
1987	37	Adoption of law to limit exposure
1988	38	Ban of all kinds of asbestos (but chrysotile)
1992	39	New lowering of tolerated exposure
1994	40	Complaints of professor's widows
1994	41	Organisation of a conference in Jussieu
1994	42	Recognition by french scientists
1995	43	Creation of the CAPER
1995	44	Winding-up of the CPA
1995	45	Publication of an french investigation
1995	46	Broadcasting of a TV program against asbestos (prime time)
1996	47	Creation of the ANDEVA
1996	48	Complaints of 5 sickmen
1996	49	Publication of an official report (INSERM)
1996	50	New lowering of tolerated exposure and adoption
1996	51	Law to protect workers
1996	52	Obligation for owner to diagnose asbestos in buildings
1997	53	Ban of all kinds of asbestos (Imports and use of asbestos)

Extrait du codage des actions :

	Intentions	Actors	Effects on institution	
	Maintenance	Disruption	Name	Cognitive Normative Regulative
Organization of an international conference about Asbestos in London with European and Anglo-Saxon producers	X		European and American researchers and producers	X X
Meeting between Jussieu and Amisol		X	Amisol Workers and Jussieu	X X
Ban of flocking for lodging in France		X	French administration/ authority	X
The intention of this organisation is clearly to maintain the institution (Intention = Maintenance). It promotes asbestos and elaborates guidelines to help producers to maintain their position. The consequence of this action is to help producer to maintain the practice. The actors who attend the conference are central for the life of the field. Producers are vital to manage the practice. This meeting represents a significant event in the field. The intention of the organizer is to enforce adaptative change. Professors from Jussieu wanted to alert the public opinion to have access to information and workers went on strike to defend employment. There were many and strong consequences to this meeting: a cognitive impact (asbestos=death), a normative one (working environment). These meeting was a response to a critical situation but there was a strong ideology linked with the questioning of the practice. We consider the government as a neutral actor. The intention linked to this action is to settle the controversy. The intention isn't to promote or to ban asbestos. Nevertheless, the consequences of this action are the maintenance of the practice and the reinforcement of its legitimacy. Moreover, this action is an extension of past actions.				

Deuxième étape : Identifier les séquences au sein du processus

Afin d'identifier les séquences du processus, nous avons réalisé une analyse exploratoire qui nous a guidée avant l'analyse plus approfondie des luttes institutionnelles.

Pour cela nous nous sommes aidés d'un logiciel développé pour étudier les controverses par les sociologues de l'EHESS (Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales). *Prospero* est un logiciel d'analyse textuelle lexicométrique (Chateauraynaud 2003; Chateauraynaud and Torny 1999). Il est particulièrement adapté pour étudier les processus marqués par des séquences – en particulier des crises. Les changements de sens permettent d'identifier ou de confirmer le séquençage et de lui donner du sens.

A l'aide d'un répertoire préétabli de mots, le logiciel compare des séquences selon des critères de sens et d'associations. Le travail de Chateauraynaud sur l'amiante, produit à l'aide de *Prospero*, permet d'obtenir automatiquement le répertoire de base pour analyser cette controverse. Il est donc possible de voir apparaître un glissement progressif dans les croyances et les normes tout au long du processus.

Pour cela nous avons analysé les textes à notre disposition pour un usage informatique :

1970-1977	1978-1983	1983-1992	1992-1997
(20 pages) - Syndicat de producteurs (communiqués de presse) - Médias (presse, TV) - Syndicats ouvriers (tracts) - Rapport du CIRC (Centre International de Recherche contre le Cancer)	(48 pages) - rapport de l'INSERM - Livre blanc des producteurs d'amiante - Décrets - Lettre des défenseurs de l'amiante	(79 pages) - archives du CPA - quelques articles de presse	(821 pages) - Inserm - Rapport du Sénat - Archives Collectif de Jussieu - Rapport de l'Académie de Médecine - Archives CPA - Presse

Les périodes préétablies ont été confirmées par l'analyse lexicométrique. Pour chaque comparaison de périodes, le changement est représenté par des indicateurs. Cette analyse exploratoire nous a confirmé certaines intuitions :

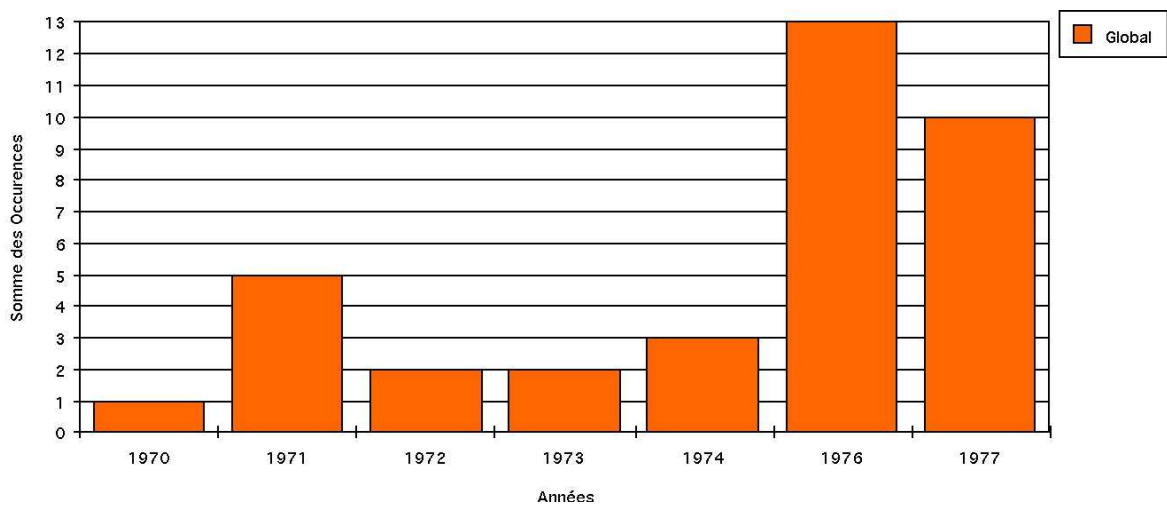
- Le glissement dans la définition de l'amiante : association progressive à la mort ; focalisation sur la fibre d'amiante puis sur le chrysotile et la poussière.

- Le recours dès le début de la crise aux résultats scientifiques : multiplication des références aux études médicales.
- La montée du ton accusatoire au cours du processus.
- La résurgence des éléments de 1977 lors de la crise des années 90 : Amisol et la lutte contre les injustices.
- L'impact normatif du CPA : la première période est marquée par le doute contre l'amiante, la période du CPA est marquée par la notion de contrôle et de maîtrise.

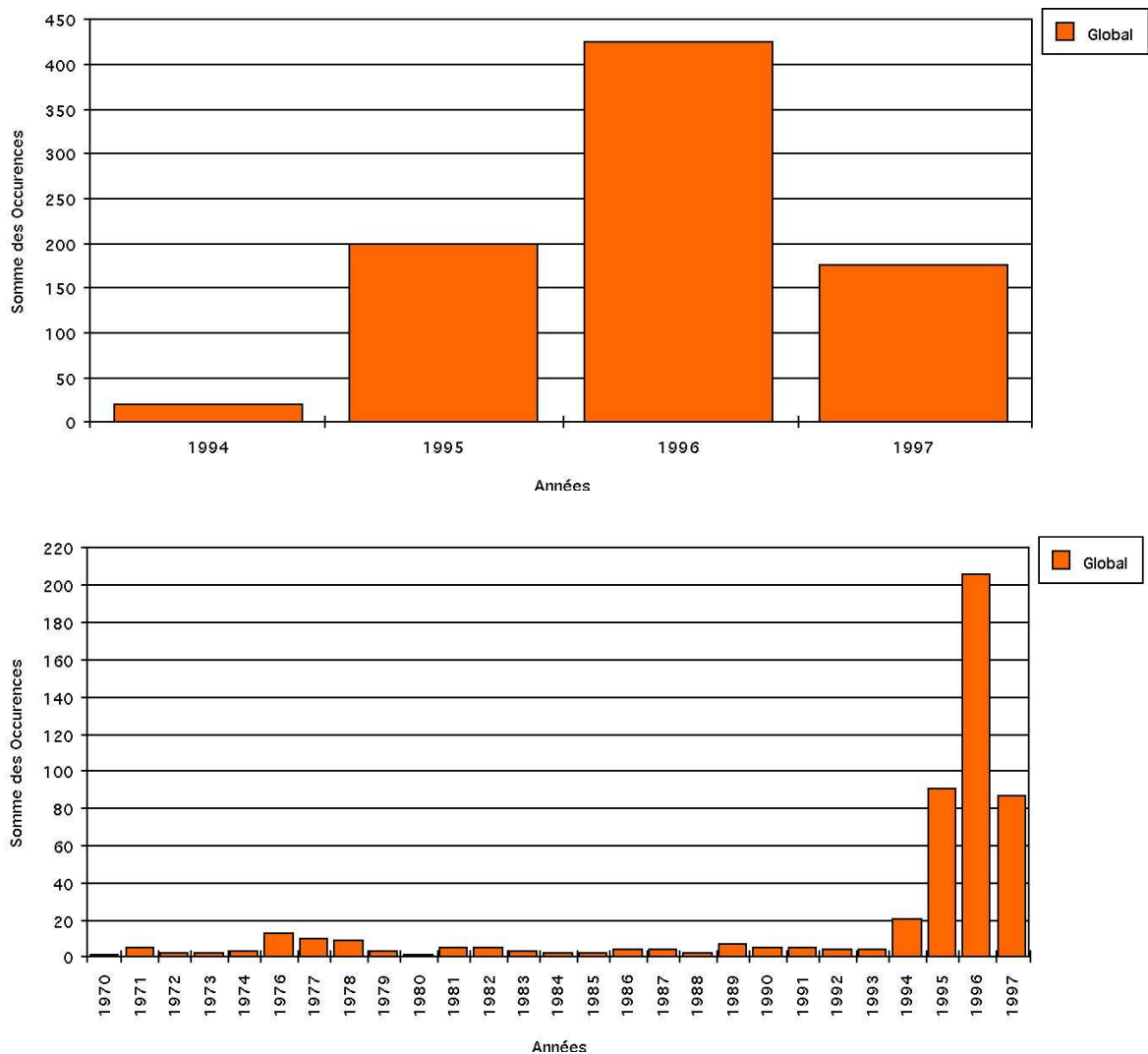
Cette étude exploratoire nous a aidés à comprendre les grandes évolutions au sein du champ. Nous avons par la suite menés une étude plus approfondie à partir d'une analyse de contenu.

L'analyse des données visuelles de l'INA nous a également permis de confirmer notre séquençage.

En effet, l'analyse du nombre de documents produits autour de l'amiante nous montre bien les crises et les moments de silence :



Légende : La somme des occurrences représente le nombre de documents différents traitant de l'amiante, toute chaîne confondue, entre 1970 et 1977.



Légende : Ce document donne une vision d'ensemble des productions visuelles autour de l'amiante. La comparaison en absolu sur le nombre de documents n'est ici pas pertinente du fait de la différence dans le nombre de chaînes prises en compte.

Troisième étape : L'analyse de contenu

Notre matériau empirique extrêmement varié nous a incités à adapter notre analyse au matériau. Nous avons préféré un codage manuel, excepté pour les données issues de l'INA où nous avons utilisé le logiciel spécialisé proposé sur place.

Pour nous guider dans la narration, nous avons identifié : les acteurs, les actions portées contre l'institution et celles relevant de la défense de l'institution. Puis nous avons fait un relevé des tactiques à partir de la liste proposée par Martin (2008, p.1084), que nous avons complété au fil de nos analyses.

Défilés/ Manifestation

Désobéissance civile

Arrestations

Grèves

Recherche d'alliés (non politiques)

Livres blancs

Stratégies politiques (lobbying, alliances)

Poursuites judiciaires

Boycotts

ANNEXE 4 : Les pathologies liées à l'amiante

Cette annexe est un extrait de l'enquête issue de la plainte pour abstention délictueuse déposée par le Comité Anti-Amiante Jussieu

Une caractéristique commune à ces pathologies est leur long temps de latence.

Les maladies reconnues comme "consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante" (tableau 30 et 30 bis des maladies professionnelles) sont:

- Les fibroses
- Les cancers
- **Les fibroses**

Asbestose: maladie connue depuis 1906, preuve complète du lien avec l'amiante en 1930, reconnue en France depuis 1945 comme Maladie Professionnelle causée par l'amiante.

L'asbestose est une fibrose interstitielle du poumon provoquée par l'inhalation d'importantes quantités de fibres d'amiante. Elle se manifeste plusieurs années après le début de l'exposition ; elle provoque une insuffisance respiratoire puis cardiaque ; son évolution est irréversible, les soins palliatifs. L'asbestose était autrefois la première cause de mortalité chez les travailleurs de l'amiante : un article d'un inspecteur du travail, Auribault, décrit, dès 1906, les ravages de l'amiante parmi les ouvriers d'usines travaillant l'amiante. Le terme "asbestose" fut introduit plus tard. Le docteur Dhers, en 1930, décrit longuement dans le journal "La médecine du travail" les connaissances de l'époque et notamment l'étude épidémiologique de Merewether (Grande-Bretagne) prouvant que 80% des ouvriers employés dans une usine d'amiante plus de 20 ans étaient atteints d'asbestose.

L'asbestose est reconnue comme Maladie Professionnelle en France depuis 1945 (d'abord au même titre que la silicose puis sur un tableau distinct à partir de 1950). De nos jours, environ 200 cas d'asbestose par an sont reconnus en Maladie Professionnelle en France.

Fibrose pleurale: maladie connue vers 1955, preuve complète du lien avec l'amiante vers 1964, reconnue en France depuis 1985 comme Maladie Professionnelle causée par l'amiante.

Elles se présentent sous forme d'épaississement de la plèvre et de plaques pleurales souvent bilatérales. Considérées comme un "marqueur d'exposition" (à l'amiante), les plaques pleurales n'entraînent le plus souvent que peu d'incapacité respiratoire mais peuvent cependant entraîner des douleurs et avoir un retentissement sur les fonctions respiratoires. Le lien avec l'amiante a été établi durant les années soixante et les fibroses ou lésions pleurales

sont reconnues comme Maladie Professionnelle en France depuis 1985. Plusieurs centaines de cas sont reconnus par an en France.

- **Les cancers**

Cancer du poumon: le lien avec l'amiante fut soupçonné dès 1935, preuve complète en 1955, reconnu en France depuis 1976 comme Maladie Professionnelle causée par l'amiante.

C'est le cancer le plus fréquent parmi ceux causés par l'amiante. Le cancer du poumon ou broncho-pulmonaire est une maladie très grave qui reste le plus souvent mortelle et qui peut être causée par divers polluants comme le tabac et l'amiante. Le caractère cancérigène de l'amiante a été fortement suspecté dès les années trente, le cancer broncho-pulmonaire (en liaison avec une asbestose) est reconnu comme Maladie Professionnelle causée par l'amiante, depuis 1942, en Allemagne mais la preuve complète du point de vue épidémiologique a été apportée par l'étude de Doll (British Journal of Industrial Medicine, 1955). De nombreuses études épidémiologiques et des expérimentations animales ont depuis confirmé le rôle cancérigène de l'amiante.

On estime aujourd'hui que l'exposition à l'amiante peut, dans certains cas, multiplier par cinq le risque de cancer broncho-pulmonaire. En France, le cancer broncho-pulmonaire est reconnu comme Maladie Professionnelle causée par l'amiante, depuis 1976, associé à une asbestose ; en juin 1985, le tableau 30 a été modifié pour permettre de reconnaître le cancer du poumon lorsque "la relation avec l'amiante est médicalement caractérisée". Une telle restriction a été jugée contraire au principe de "présomption d'origine professionnelle de l'affection" et fait l'objet d'annulation par le Conseil d'Etat (décision du 10 juin 94). Le tableau 30 a été récemment modifié (décret du 22 mai 1996) et complété par un tableau 30 bis qui devrait permettre une plus juste reconnaissance des cancers du poumon causés par l'amiante.

Mésothéliome: le lien avec l'amiante est soupçonné vers 1950, (la preuve complète donnée en 1960), reconnu en France depuis 1976 comme Maladie Professionnelle causée par l'amiante.

Le mésothéliome est un cancer primitif de la plèvre ou du péritoine ; c'est un cancer spécifique de l'amiante qui en est le seul facteur étiologique connu. Le lien avec l'amiante a été clairement démontré par Wagner en 1960 ; il a été confirmé par de nombreux travaux. La maladie entraîne des douleurs aiguës et le décès survient en moyenne dans les dix-huit mois. Le temps de latence est de 35 ans en moyenne. Le mésothéliome de la plèvre ou du péritoine est reconnu comme Maladie Professionnelle en France depuis 1976 ; il faut noter que la récente révision du tableau 30 (décret du 22 mai 1996) a annulé la mention restrictive "quand la relation avec l'amiante est médicalement caractérisée" qui était particulièrement absurde pour cette pathologie uniquement associée à l'inhalation de poussières d'amiante.

Les autres cancers. Plusieurs études épidémiologiques indiquent que l'amiante est également responsable d'excès de cancers du larynx et de cancers gastro-intestinaux (notamment Selikoff, 1964). Ces excès sont moins nets que pour les cancers du poumon et de la plèvre et sont débattus par les spécialistes. Néanmoins ils sont suffisamment significatifs pour que la Directive Amiante 83/477 de la Communauté Européenne indique le cancer gastro-intestinal comme maladie causée par l'amiante. Ces cancers ne figurent pas, pour le moment, au tableau 30 des maladies professionnelles " consécutives à l'inhalation de poussière d'amiante ".

ANNEXE 5 : Compléments sur le fonctionnement du CPA

*Extrait de “L’usage contrôlé de l’amiante ; Utopie ou Réalité ?
3^{ème} édition : mise à jour au 1^{er} janvier 1994 (page 7)
Archive INRS*

Principes de Travail

On l’a vu, le CPA n’est basé sur aucun texte de référence, statuts ou règlement intérieur ; il lui a fallu se créer, à l’expérience, ses propres règles qui sont restées, jusqu’ici, non écrites. Un certain nombre de principes se sont cependant dégagés, garantissant à la fois la liberté et la personnalité de chacun de ses membres et l’efficacité du groupe. Ces principes pourraient se formuler ainsi :

- 1/ La liberté d’expression est totale pour chacun de ses membres.
- 2/ La règle d’unanimité s’impose pour toute formulation publique.
- 3/ Aucun document ne peut être diffusé sans l’accord du Comité.
- 4/ Les comptes-rendus de réunion se présentent comme une synthèse des idées exprimées. Les contributions des participants ne sont pas attribuées. Les comptes rendus constituent des documents de travail internes. Ils ne sont pas utilisables à d’autres fins.
- 5/ Le Comité établit la hiérarchie de ses préoccupations et en confie l’étude à des groupes de travail spécialisés. Les groupes de travail – dont l’accès est libre à tous les membres – présentent leurs conclusions au Comité qui les accepte, les amende, ou les rejette. Les groupes de travail s’adjoignent – à titre temporaire – les personnalités compétentes utiles à leur mission.
- 6/ Les membres du Comité ne se font pas remplacer en cas d’indisponibilité.
- 7/ Enfin, les membres sont convenus de ce que leur activité commune est étroitement limitée à l’objet de celle-ci : traiter les problèmes liés à l’utilisation sécuritaire de l’amiante, sans aucune interférence avec les autres activités de leurs organisations respectives.

Extrait de “L’usage contrôlé de l’amiante ; Utopie ou Réalité ?

3^{ème} édition : mise à jour au 1^{er} janvier 1994 (page 10)

Archive INRS

Les Orientations Prioritaires

Dès ses premières réunions, le Comité a dressé la liste de ses préoccupations majeures et a aussitôt constitué les groupes de travail destinés à approfondir chaque question. Plusieurs groupes de travail ont ainsi pu fonctionner simultanément sur les thèmes suivants :

- L’hygiène du travail et l’information des travailleurs dans les entreprises de transformation,
- Les locaux floqués à l’amiante,
- La protection des consommateurs,
- La protection de l’environnement,
- Le remplacement de l’amiante par d’autres fibres ou matériaux,
- L’usage de l’amiante dans d’autres activités industrielles,
- Les fibres de substitution dans l’industrie de transformation de l’amiante,
- L’évaluation des risques lors de l’utilisation professionnelle des matériaux contenant de l’amiante en dehors de l’industrie de transformation.

C’est ainsi que le groupe « **Information** » a traité les questions relatives à l’information des personnels.

Le groupe « **Bâtiment** » a pris en charge les problèmes de l’amiante dans l’industrie du bâtiment, ceux du flochage et de la démolition, il a contribué à l’établissement de règles de bonne conduite pour le traitement des locaux floqués, le groupe « **Textile** » s’est préoccupé de la production des produits textiles et de leurs usages cependant que le groupe « **Fibres de substitution** » s’intéresserait aux techniques de remplacement.

Le groupe « **Perspective** » s’est entre autres chargé de la rédaction du présent Livre Blanc.

Extrait de “L’usage contrôlé de l’amiante ; Utopie ou Réalité ?

3^{ème} édition : mise à jour au 1^{er} janvier 1994 (page 11)

Archive INRS

Qu’appelle-t-on « Usage Contrôlé » ?

Dès lors que tous les partenaires sociaux, patronat et syndicats, les autorités responsables et les garants scientifiques admettaient sans équivoque le caractère dangereux du matériau, la question majeure était : Doit-on interdire ou peut-on continuer à utiliser l’amiante ?

Le choix s’est porté sur l’utilisation contrôlée en fonction des considérations suivantes :

- L’activité humaine met en œuvre de nombreux matériaux dangereux qui sont néanmoins utiles, l’homme a appris à les utiliser pour son avantage collectif.
- La condition majeure à la mise en œuvre de produits dangereux est l’existence de moyens permettant de se protéger de leurs effets néfastes.
- La condition suivante est la capacité, pour les parties intéressées, de contrôler la réalité des mesures de protection et leur efficacité.
- L’utilité d’un matériau -au sens social et économique- est un facteur d’évaluation important mais il est essentiel de ne rejeter aucune solution de remplacement dès lors que le produit ou le matériau de substitution répond aux critères suivants :
 - Présenter moins de risques immédiats et à terme pour la santé et la sécurité,
 - Apporter une réponse technologique convenable,
 - Etre économiquement acceptable

L’ensemble des partenaires, au sein du CPA, s’est accordé sur ces conditions sans aucune restriction.

ANNEXE 6 : Plainte pour abstention délictueuse

déposée par le Comité Anti-Amiante Jussieu

Note : Ce travail est fondateur dans l'histoire de l'amiante. Le document complet fait plus de 50 pages. C'est un véritable travail d'enquête qui y est mené. Nous vous proposons ici des extraits de cette plainte pour illustrer le travail fourni par ces avocats dans la dénonciation du mythe de l'amiante.

A monsieur le doyen des juges d'Instruction près le Tribunal de Grande Instance de
Paris

PLAINTES AVEC CONSTITUTION DE PARTIE CIVILE

1 - L'association "Comité Anti Amiante Jussieu" dont le siège est situé

Université Paris VII Denis Diderot,
U.F.R. de Mathématiques, case 7012,
2 Place Jussieu, 75251 PARIS cedex 05,

dont les statuts ont été enregistrés le 2 mars 1995 (n° d'enregistrement 1602, paru au
J.O. du 29 mars 1995)

représentée par son président Monsieur Michel Parigot

2 - Mme XYZ née le, demeurant à : XXX et Mr XYZ né le, demeurant à : XXX

Ayant pour Avocats :

Maître Michel LEDOUX, Avocat au barreau de PARIS,
Maître Jean-Paul TEISSONNIÈRE, Avocat au barreau de PARIS,

ONT L'HONNEUR DE PORTER A VOTRE CONNAISSANCE LES FAITS
SUIVANTS:

(table des matières pour mémoire)

- 1 L'amiante à Jussieu : un danger connu depuis 20 ans
 - 1.1 Découverte du problème et mobilisation (1974-79)
 - 1.2 Mise en veille du problème (1980-94)
 - 1.3 Face à la mobilisation, les autorités temporisent (octobre 1994-novembre 1995).

- 1.3.1 L'action des universités.
 - 1.3.2 L'action des autorités de tutelle
- 1.4 Le refus de donner une priorité aux impératifs de santé publique (novembre 1995-septembre 1996)
- 1.5 Les risques pour la santé des usagers du bâtiment de Jussieu
- 2 Le Comité Anti Amiante Jussieu : sur la recevabilité de son action
- 3 Exposition à l'amiante de Mme. XYZ, Mr. XYZ dans les locaux de l'université de Jussieu
- 4 Brefs rappels sur l'amiante
 - 4.1 Généralités
 - 4.2 Les pathologies liées à l'amiante
 - 4.2.1 Les fibroses
 - 4.2.2 Les cancers
 - 4.3 Quelques données épidémiologiques
- 5 Les rapports d'expertise sur l'amiante à Jussieu
 - 5.1 1975 : Les études du LEPI, de l'INRS et du CERCHAR
 - 5.1.1 L'étude du LEPI
 - 5.1.2 Le rapport du Professeur Bignon
 - 5.1.3 Le rapport de l'INRS
 - 5.1.4 Le rapport du CERCHAR (janvier 1976)
 - 5.2 De 1982 à 1989 : Des rapports contradictoires
 - 5.2.1 1982 : L'étude de la SETEC
 - 5.2.2 1983 : Le rapport du BRGM
 - 5.2.3 1989 : L'étonnant rapport du LEPI
 - 5.3 1995 : Le rapport SETEC-BRGM-EUROTÉC-FIBRECOUNT
 - 5.3.1 L'état des lieux : dégradation des flocages et risque d'exposition important
 - 5.3.2 L'évaluation du risque
 - 5.3.3 L'enlèvement de l'amiante est recommandé
 - 5.4 Suivi médical et étude épidémiologique
- 6 Les textes officiels relatifs à l'amiante
- 7 Les incriminations pénales

1 L'amiante à Jussieu : un danger connu depuis 20 ans

Le problème de l'amiante à Jussieu est posé avec précision depuis plus de 20 ans, sans qu'aucune solution ne lui ait été apportée. Dès 1975, des rapports officiels indiquaient pourtant que la situation était inacceptable et que des travaux devaient être faits. Le long temps de latence des maladies dues à l'exposition à l'amiante (35 ans en moyenne pour le mésothéliome) a permis aux autorités d'utiliser le doute pour repousser la mise en oeuvre d'une solution. Mais, comme cela était prévisible, les premiers cas de maladies dues à l'amiante de Jussieu sont apparus. On recense, à ce jour, parmi les personnels de Jussieu, 20 cas de maladies déclarées au titre du tableau 30 des "*maladies professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante*"; certaines de ces personnes n'ont pas eu d'autre exposition à l'amiante que celle des flocages de Jussieu.

1.1 Découverte du problème et mobilisation (1974-79)

Le campus de Jussieu, situé dans le Vème arrondissement de la ville de Paris, abrite actuellement deux universités (Paris 6 ou "Université Pierre et Marie Curie" et Paris 7 ou "Université Denis Diderot") et l'Institut de Physique du Globe de Paris (I.P.G.P.). Le campus sera désigné dans la suite sous le nom de "Jussieu".

Commencée en 1964, la construction du campus de Jussieu s'est arrêtée en 1972 ; deux ans plus tard des chercheurs du laboratoire de Physico-Chimie Instrumentale (devenu plus tard Géochimie de l'environnement), testant du matériel de prélèvement aérosol, furent intrigués par la présence d'une grande quantité de poussières perturbant leurs expériences, interrogèrent des spécialistes qui identifièrent l'amiante et sa provenance : les plafonds des locaux et les placards (gaines techniques) des couloirs.

Une grande partie du campus (la tour "centrale" ou dite "Zamanski", ainsi que la totalité des cinq étages du "Gril", soit environ 200 000 m² de locaux) est en fait floquée à l'amiante, matériau déjà reconnu à l'époque fortement cancérigène. L'application de l'amiante sur les poutres métalliques et dans les gaines techniques a été réalisée par projection (procédé "asbestospray") dans le but d'augmenter la résistance au feu du bâtiment à structure métallique.

La présence de ce danger suscita la création du "Collectif Intersyndical Amiante". Ce collectif mena une vigoureuse campagne d'information et de dénonciation des dangers de l'utilisation de l'amiante de 1974 à 1979. Les informations rassemblées par le collectif ainsi que la description de leur lutte sont bien résumées dans leur livre Danger Amiante; (édition Maspéro, 1977).

Sous la pression des personnels et du collectif, les présidents des universités et les autorités commandèrent successivement plusieurs rapports d'expertise sur la pollution par l'amiante du campus Jussieu et les dangers encourus par les personnels. Ainsi, au cours de l'année 1975, une étude fut menée par le Laboratoire d'Etude des Particules Inhalées (LEPI) :

"Étude de la pollution asbestosique dans les locaux des universités Paris VI et Paris VII"

celle-ci fut complétée, en août 1975, par un rapport du professeur Bignon au président de l'université Paris 7:

" Notions actuelles sur la toxicité de l'amiante pour l'homme "

puis une double étude fut menée par le Centre d'Etudes et de Recherches des Charbonnages de France (CERCHAR), datée de janvier 1976 :

" Étude de la pollution par l'amiante dans les locaux de l'université Pierre et Marie Curie "

et l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS) datée de décembre 1975 :

" Résultats d'analyses de poussières prélevées dans les locaux des universités Paris VI et Paris VII "

Les résultats et conclusions de ces études sont sans équivoque : les experts ont mesuré des concentrations de fibres d'amiante dans l'air qu'ils jugent alarmantes, ils signalent déjà que la structure du bâtiment (infrastructure électrique, d'eau, de gaz au contact des flocages notamment) constitue un facteur aggravant. Ces rapports sont analysés plus en détail dans un chapitre suivant mais notons déjà la conclusion de l'étude du CERCHAR : ***" En conclusion, sachant que les connaissances ne permettent pas de définir une concentration limite garantissant l'absence de risque de mésothéliome pleural dû à l'inhalation de fibres d'amiante, les quantités de fibres trouvées dans l'atmosphère des locaux de l'Université Pierre et Marie Curie doivent être considérées comme inacceptables "***. En effet, les données épidémiologiques de l'époque indiquaient l'absence d'un seuil au dessous duquel les fibres d'amiante cesseraient de provoquer des cancers, et ces données ont été pleinement confirmées par les recherches qui ont suivi. La conclusion, en terme de risque pour la santé des occupants du bâtiment de Jussieu, est clairement énoncée dans le rapport du docteur Bignon :

" Compte tenu de l'observation de pics élevés de pollution atmosphérique (jusqu'à 800 ng/m³) dans certains locaux de Paris VII [...] il paraît difficile de laisser le personnel et les étudiants de Paris VII travailler dans de telles conditions d'insécurité pour la santé "

En 1976, les autorités de tutelle avaient tous les éléments pour agir :

-- les dangers de l'amiante étaient parfaitement connus, notamment son caractère cancérogène, et même intégrés dans la législation : le tableau 30 des " maladies professionnelles consécutives à l'inhalation de poussière d'amiante " comportait les mentions *"asbestose"*, *"mésothéliome"* et *"cancer broncho-pulmonaire"* ;

-- elles disposaient de 4 rapports complémentaires indiquant clairement le danger et la nécessité de mesures d'assainissement du bâtiment de Jussieu.

(...)

5.4 Suivi médical et étude épidémiologique

La mobilisation du collectif amiante dans les années 70 aboutit à la mise en place d'un protocole de surveillance médicale amiante et parallèlement d'une enquête épidémiologique prospective (sur environ 1500 personnes). Le protocole de départ divisait la population en trois groupes : G1 (personnels d'entretien, maintenance, exposition spécifique), G2 (occupants des bâtiments floqués) et G3 (occupants des bâtiments voisins non floqués). Mise en oeuvre en 1978-79, l'étude dut s'arrêter deux ans et reprit en 1981-83. Le bilan 78-79 (M. Lazar) mettait en évidence des atteintes respiratoires plus importantes dans le groupe G1. Le bilan 81-83 confirme la différence [bien prévisible] entre le groupe G1 et les groupes G2-G3.

Trois textes ont été à ce jour publiés (sans d'ailleurs que la population concernée de Jussieu en soit informée) :

[1] Epidemiologic investigation of respiratory effects related to environmental exposure to asbestos inside insulated buildings (archives of environmental health, 1987, 42, pages 303-309) S. Cordier, J. Ameille, P. Brochard, J. Bignon, J. Proteau, P. Lazar,

[2] Travail dans les bâtiments floqués à l'amiante et morbidité respiratoire (Congrès international de Santé et Travail, Nice, 1993) J. Ameille, P. Brochard, S. Cordier, L. Mandereau, M. Fredy, Lebon, P. Raix, Wybo, A. Raix

[3] Etude longitudinale des anomalies radiologiques chez des sujets travaillant dans des locaux floqués à l'amiante. (Rev. Epidém. et Santé Publ., 1995, 43, 432-443) N. Pierre, Y. Iwatsubo, J. Ameille S. Cordier, L. Mandereau, A. Raix, M. Fredy, A. Delage, J. Bignon, P. Brochard

Le premier texte expose cette différence entre le groupe G1 et les deux autres groupes, même s'il insiste sur l'absence de différence entre les groupes G2 et G3 ; il indique aussi tout-à-fait honnêtement que *" à cause de la courte période d'observation (15-19 ans), cette étude ne permet pas de conclusion concernant les pathologies pleurales bénignes et les effets cancérogènes à long terme "*.

Le second texte, très court il est vrai, ne parle plus du groupe G1 et conclut *" La pollution due à la dégradation du flocage amianté ne peut donc être rendue responsable des anomalies observées "*. Il ne mentionne pas les cas de maladies professionnelles pourtant déjà répertoriés.

Le troisième texte précise qu'environ la moitié de la cohorte a été perdue de vue, qu'on observe *" une prévalence plus élevée d'épaississements pleuraux [...] dans le groupe G1 "* et que *" nous n'avons pas mis en évidence d'excès significatif d'anomalies radiologiques pleurales [dans le groupe G2] comparativement à un groupe témoin non exposé [le groupe G3] "*. La conclusion signale aussi que *" Néanmoins, le temps de suivi est court "* (à cause de la longue période de latence).

Plusieurs points sont tus ou énoncés sans netteté dans ces textes ou les divers exposés des responsables de l'enquête épidémiologique ; on peut notamment faire remarquer que :

- l'asbestose n'apparaissant que pour des expositions très fortes, le cancer du poumon étant un cancer fréquent dans les populations non exposés à l'amiante (tabac, etc), les seules pathologies raisonnablement susceptibles d'être repérées par une enquête épidémiologique sont les pathologies pleurales (plaques pleurales et mésothéliomes).

- l'absence de pathologies observées dans une population exposée à l'amiante ne signifie rien tant que l'on ne dispose pas d'un temps de recul supérieur au temps de latence des maladies - ce qui est, bien entendu, le cas de l'étude sur Jussieu (rappelons que le temps de latence moyen du mésothéliome est de 35 ans).

- l'apparition de pathologies dans le groupe G1 confirmait que le personnel de maintenance était un groupe à risques et que par conséquent d'importantes précautions s'imposaient.

- la répartition des personnels en groupes G2 et G3 n'avait aucun fondement : les occupants des locaux non floqués fréquentant souvent ou ayant fréquenté les locaux floqués (et voisins), il est difficile de considérer le groupe G3 comme "groupe-témoin". Ainsi, au lieu de s'alarmer

de l'apparition d'anomalies pleurales dans ces groupes, on a pu se rassurer en observant l'absence de différence et s'empresse de conclure que les flocages de Jussieu ne pouvaient donc être mis en cause.

Il semble que le suivi médical et l'étude épidémiologique aient plus servi à rassurer les personnels sur l'innocuité des flocages de Jussieu, qu'à les informer des risques encourus et des cas de maladies dues à l'amiante, déclarées et même reconnues. Ils n'ont été informés que très récemment des cas de maladies professionnelles.

ANNEXE 7 : Les substituts à l'amiante

Différentes techniques et matériaux de substitution

Extrait du Dossier ED5006/Substitution à l'amiante

Technologies alternatives	Matériaux de substitution					
Canalisation en fonte Tuiles Tôles ondulées galvanisées Plaques en aluminium peintes Carrelage ou revêtements de sol	Non fibreux	Matériaux fibreux				
		Fibres Naturelles		Fibres Artificielles		
	Perlite	Minérales	Végétales	Minérales	Mécaniques	Organiques
	Vermiculite	Argiles	Cellulose	Laines	Laines et fibres de verre	Polyninylalcool
	Mousse de Silicate Argiles Mica Produits minéraux divers	Wollastonite	Coton Sisal	d'acier Et de cuivre	de roche et laitier Fibres céramiques et de carbone	Aramides Polyester Polyamides

Ce tableau ne représente pas de manière exhaustive tous les substituts possibles à l'amiante mais il permet de visualiser ceux qui ont été à ce jour testés et validés par l'INRS.

ANNEXE 8 : Epilogue

Notre projet de recherche portant sur la désinstitutionnalisation de l'amiante, nous avons donc fait le choix d'arrêter notre analyse à l'interdiction de l'amiante, le 1er janvier 1997. Nous n'avons alors exploré que très rapidement les conséquences des stratégies déployées de part et autre suite à ce scandale. Loin d'être clos, le dossier de l'amiante soulève encore de nombreuses controverses. Le pic de victimes annoncé dans les années 90 n'est pas encore atteint et les pathologies continuent de se déclarer. Bonne nouvelle tout de même pour les parisiens, les travaux de désamiantage sont enfin finis sur le campus de Jussieu. Après de nombreuses années de retard et une polémique sur le coût, chaque fibre d'amiante a été aspirée et retraitée.

Et maintenant, que faire de l'amiante en place ?

*« 80kg d'amiante par personne. D'un minéral qui ne se détruit pas... ça se trouve bien quelque part. Donc on en a tous bouffé. (...) Aujourd'hui on en est à un quart des victimes dont on ne peut pas rattacher leur vie professionnelle à l'amiante. »
(Entretien avec François Malye)*

De nombreux spécialistes s'inquiètent des conditions de travail sur les chantiers de désamiantage, laissant prévoir une nouvelle vague de victimes directement exposées. Quelques chantiers, les plus importants, ont été médiatisés. Un décret publié le 4 mai 2012 renforce les mesures de protection pour les salariés exposés à l'amiante. Encore au cœur de la polémique, l'abaissement des fameuses valeurs limites de fibres dans l'air est pourtant repoussé de trois ans, soit 2015. Le marché ultra concurrentiel du désamiantage attise les comportements déviants comme l'embauche de sans-papiers ou l'absence de mesures de sécurité et de contrôle. Le rôle de l'inspection du travail est nouvelle fois pointé du doigt – en particulier quand le très symbolique chantier de l'Assemblée Nationale est concerné.

Le drame social de l'amiante, vigilance et prévention

En France, la tactique juridique mise en œuvre par les avocats a permis l'indemnisation de nombreuses victimes. Un nombre exceptionnel de procédures ont été engagées ou sont encore en cours. Routine de la procédure ou simple effet du temps sur les procès, les cabinets spécialisés dans la reconnaissance des préjudices liés à l'exposition à l'amiante, assistent depuis quelques temps à une baisse des indemnisations accordées aux victimes.

Le drame social de l'amiante revient à la une de journaux lorsqu'une décision de justice conduit à réclamer à près de 300 foyers de Douai le remboursement de rentes perçues entre 2009 et 2011 suite à un durcissement des règles d'indemnisation des préjudices²⁰⁵. Ces foyers, essentiellement ouvriers, doivent des sommes avoisinant en moyenne les 10 000 euros et s'attendent à percevoir des rentes beaucoup plus faibles par la suite. Cette décision est la conséquence d'un recours du FIVA auprès de la cour de Douai dont la cour de cassation a confirmé l'illégalité des rentes perçues. L'émotion est très forte chez les victimes de l'amiante qui considèrent que les personnes concernées subissent une double peine. Une nouvelle fois le dossier de l'amiante redevient politique. Des manifestations sont organisées à Paris et, en pleine année électorale, le drame social de l'amiante trouve un écho dans les médias. Début 2012, une motion demande que le FIVA renonce aux poursuites judiciaires en proposant une remise gracieuse pour les condamnés. 412 parlementaires la signent dont François Hollande, Jean-Marc Ayrault et Marisol Touraine. Devenus respectivement, Président, Premier Ministre et Ministre de la santé, ils interviennent pour solliciter et obtenir auprès du FIVA « un traitement favorable » des cas concernés. Une annulation du remboursement des sommes perçues illégalement est en cours. Les remises gracieuses vont mettre fin à l'imbroglio juridique alors qu'une remise en cause du fonctionnement du FIVA est envisagée.

Une procédure pénale qui peine à avancer

Du côté pénal de l'affaire, la procédure avance péniblement sous l'impulsion pourtant extrêmement motivée du Juge Bertella-Geffroy. Les mises en examen se sont accélérées. Le Professeur Brochard a été le premier médecin du CPA à être convoqué en Juillet dernier. Sept autres responsables du CPA ont précédemment été mis en examen depuis la fin du mois de décembre 2011 pour homicides et blessures involontaires, dont un ancien responsable du ministère du travail, Jean-Luc Pasquier, en avril dernier. Six dirigeants d'Eternit sont également concernés par la procédure.

Pour expliquer cette lenteur, les premières plaintes datent de 1996, la juge d'instruction au pôle santé de Paris dénonce tout d'abord le manque de moyens accordés par le ministère pour que cette procédure puisse avancer. La question de la suppression des juges d'instruction en

²⁰⁵ Source : « Des victimes de l'amiante devront rembourser une partie de leurs indemnités ». Le Monde.fr. Mis à jour le 02/03/2012.

France avait par ailleurs alerté les associations de victimes. Ce juge est selon eux le garant de l'indépendance de la justice face à un parquet qui dépend directement du ministère de la Justice. Ce parquet, selon elle indifférent voire bloquant au sujet de l'amiante, ralentit la procédure pour les scandales de santé publique. Alors que la procédure peine en France, un procès historique a eu lieu en Italie. Le parquet de Turin a requis vingt ans de prison contre l'ex-proprétaire du groupe suisse Eternit, Stephan Schmidheiny, et le baron belge Jean-Louis de Cartier de Marchienne, ex-administrateur d'Eternit Italie. Il aura fallu cinq ans d'enquête et trois ans d'audience depuis décembre 2009 pour les considérer comme responsables de la mort de près de 2000 mille personnes, riverains ou ouvriers des usines Eternit en Italie. Le lundi 13 février dernier, les deux accusés ont été condamnés à seize ans de prison. Les accusés ont fait appel et pourront aller jusqu'en cassation. Second point explicatif de la lenteur de la procédure relevé par Madame Bertella-Geffroy, « *la non prise en compte en France du caractère collectif de ces catastrophes, qui ne sont appréhendées que comme une succession d'accidents individuels* »²⁰⁶. La procédure pénale de l'amiante est un argument pour les défenseurs de l'instauration en France d'une procédure de type *class-action*. Le recours collectif permettrait de dépasser cette perception individuelle de l'action engagée.

Parler et faire parler de l'amiante : un enjeu encore actuel

Dernier retournement de situation sur le plan juridique, Maître Teissonnière est mis en examen depuis le 06 septembre 2012 pour diffamation. Une plainte déposée par Eternit suite aux propos tenus par l'avocat des victimes dans le magazine Télérâma – entretien publié en novembre 2011 suite à la diffusion d'un reportage sur le procès de Turin. Dans cet entretien, il souligne les conditions de travail identiques entre la France et l'Italie, parlant d'empoisonnement des ouvriers par Eternit. Le parallèle ne plaît pas aux industriels. Ils justifient leur plainte pour diffamation par l'absence de poursuite d'Eternit France dans le procès de Turin et l'absence de poursuites pour empoisonnement en France ou en Italie. Selon eux, Eternit France et Eternit Italie sont totalement étrangères tant par leur nationalité que par leurs pratiques. L'accusé qui devient victime... Maître Teissonnière pense quant à lui que cette procédure est une nouvelle occasion d'ouvrir le dossier de l'amiante et de parler de ces victimes puisqu'il faudra prouver qu'il n'y a pas diffamation à parler d'empoisonnement pour

²⁰⁶ Source : « Procès de l'amiante : une magistrate dénonce les conditions de l'instruction ». Le Monde.fr mis à jour le 04 juillet 2012.

ces personnes qui, du fait de leurs conditions de travail, ont respiré l'amiante pendant des années²⁰⁷. Ce procès a profondément ému les victimes qui, fortes de leur solidarité, ont manifesté leur soutien à Maître Teissonnière. François Desrioux et Michel Parigot espèrent que cela va remettre la procédure pénale au cœur de l'actualité de l'amiante. Alors un mal pour un bien ce procès en diffamation ? Toujours autant d'attentes et d'espoirs de la part des victimes et une stratégie bien surprenante de la part des responsables d'Eternit...

Les médias ont joué un rôle central dans les stratégies de lutte de contre l'amiante. Les procès, les manifestations ont suscité l'intérêt de l'opinion publique. C'est toujours dans un souci d'indépendance et de médiatisation de son combat qu'Anny Thébaut-Mony a refusé la légion d'honneur qui lui a été attribuée par la Ministre Cécile Duflot. Par ce refus, elle souhaite dénoncer ces « crimes industriels » qui touchent des populations de plus en plus précaires. Pour la porte-parole de Ban Asbestos, le combat contre les cancers professionnels est loin d'être achevé. La crise économique semble une nouvelle fois reléguer les conditions de travail au second plan de la vie économique.

La nouvelle dimension internationale de la lutte contre l'amiante

La lutte contre l'amiante est devenue internationale. Alors que la situation en France s'est largement apaisée malgré quelques crises ponctuelles. La confrontation est encore de mise à l'internationale et la fronde est menée par les lanceurs d'alerte français à travers l'association Ban Asbestos. Henri Pézerat, Annie Thébaud-Mony, et Patrick Herman ont créé ce mouvement international qui est à l'origine des péripéties du Clémenceau et du procès pénal de Turin.

« L'institut du chrysotile a des moyens énormes nous on est tout petit.... On n'est pas nombreux mais c'est original. On n'est pas du tout structuré. On n'a jamais voulu de structure pyramidale. Y a pas de pouvoir à prendre, donc pas de luttes de pouvoir. C'est un réseau qui fonctionne sur la cooptation et la confiance. Personne ne contrôle ce qu'on dit. Quand on voit WWF ils sont englués dans les compromis avec les industriels. (...)

La légitimité repose sur notre action. C'est le décroisement qui fait que ça peut ressortir au grand jour. On a des pointures dans chaque domaine et des personnes avec des parcours complètement incroyables. On s'est rencontrés et on s'est reconnus tout de suite. On est une dizaine au niveau mondial, c'est tout. On balise à tous les

²⁰⁷ Source : site de l'ANDEVA, communiqué de presse <http://andeva.fr/?Amiante-Un-avocat-de-l-Andeva> ; Procès de l'amiante: le "monde à l'envers" de la justice française. L'express en date du 05 septembre 2009.

niveaux : histoire, hygiène industrielle, connaissance scientifique, commerce, organigramme des groupes, biologie moléculaire aussi. » (Entretien avec Patrick Herman)

Ban Asbestos est une structure originale, qui par ses compétences et sa flexibilité, arrive à contrer les industriels.

Comme le souligne Patrick Herman, le lobby est devenu supranational et les actions judiciaires sont encore essentielles. Il cite ainsi l'Arrêt Ban Asbestos de la Convention de Bern sur le transport des matières dangereuses. Leur combat actuel est le soutien au procès pénal de Turin et l'inscription sur la liste PIC (*Prior Inform Consent*) de la convention de Rotterdam. Cette liste permettrait de mettre l'amiante sur la liste des produits dangereux, au même titre 22 pesticides et 5 autres produits chimiques, et donnerait ainsi la possibilité aux Etats d'interdire l'entrée sur leur marché de produits contenant de l'amiante. Ban Asbestos se refuse aujourd'hui à toute modification de sa structure et de son fonctionnement de peur de tomber dans l'écueil connu par certaines associations qui ont selon eux été récupérés par les industriels. Le WWF a notamment fait le choix de la collaboration après une phase de contestation. Pour Ban Asbestos, cela les contraint trop dans leur action²⁰⁸. A titre d'illustration, à l'ONU, le WWF participe aux tables rondes proposées par les industriels qui défendent « le mythe de l'auto-régulation de l'industrie par elle-même²⁰⁹ ».

A en croire les représentants de Ban Asbestos, compromis veut forcément dire compromission.

²⁰⁸ Une peur tacite de retomber dans le piège du CPA ? Les acteurs français de la contestation semblent très marqués par l'échec du compromis biaisé en France.

²⁰⁹ Expression employée par Patrick Herman

Vu :

Le Président :

Les suffragants :

.....

.....

.....

.....

Vu et permis d'imprimer : le Vice-Président du Conseil Scientifique Chargé de la Recherche de
l'Université Paris Dauphine.